

La chasse aux bibliographes et antiquaires mal-avisés, suivie de beaucoup de notes ... sur diverses matières bibliologiques et bibliographiques ... / par un des élèves de M. l'abbé Rive a laissés dans Paris [i.e. J.J. Rive himself].

Contributors

Rive, Jean-Joseph, 1730-1791.

Publication/Creation

A Londres [Aix] : Chez N. Aphobe, &c.;, 1788.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/wkn66uc2>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



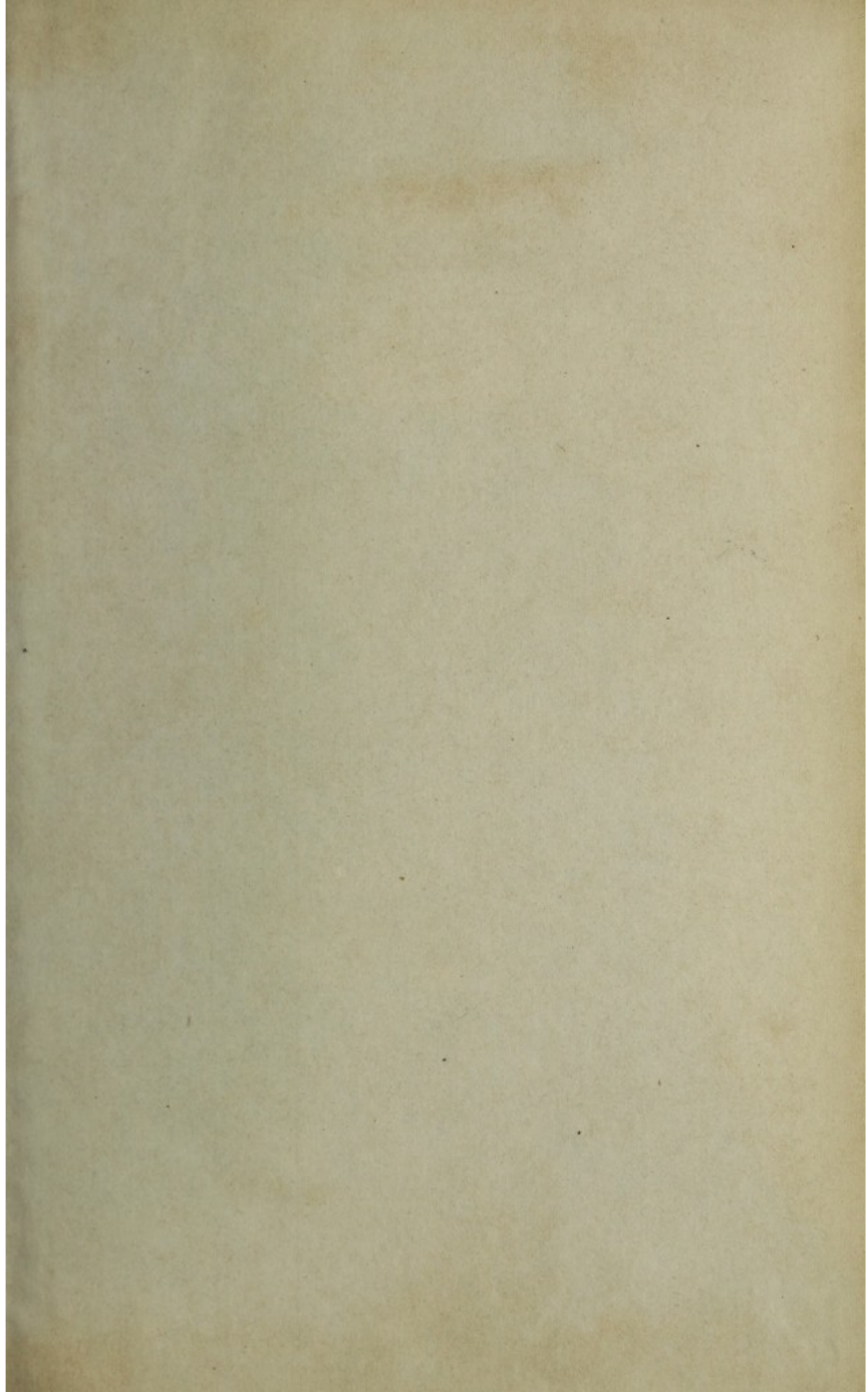


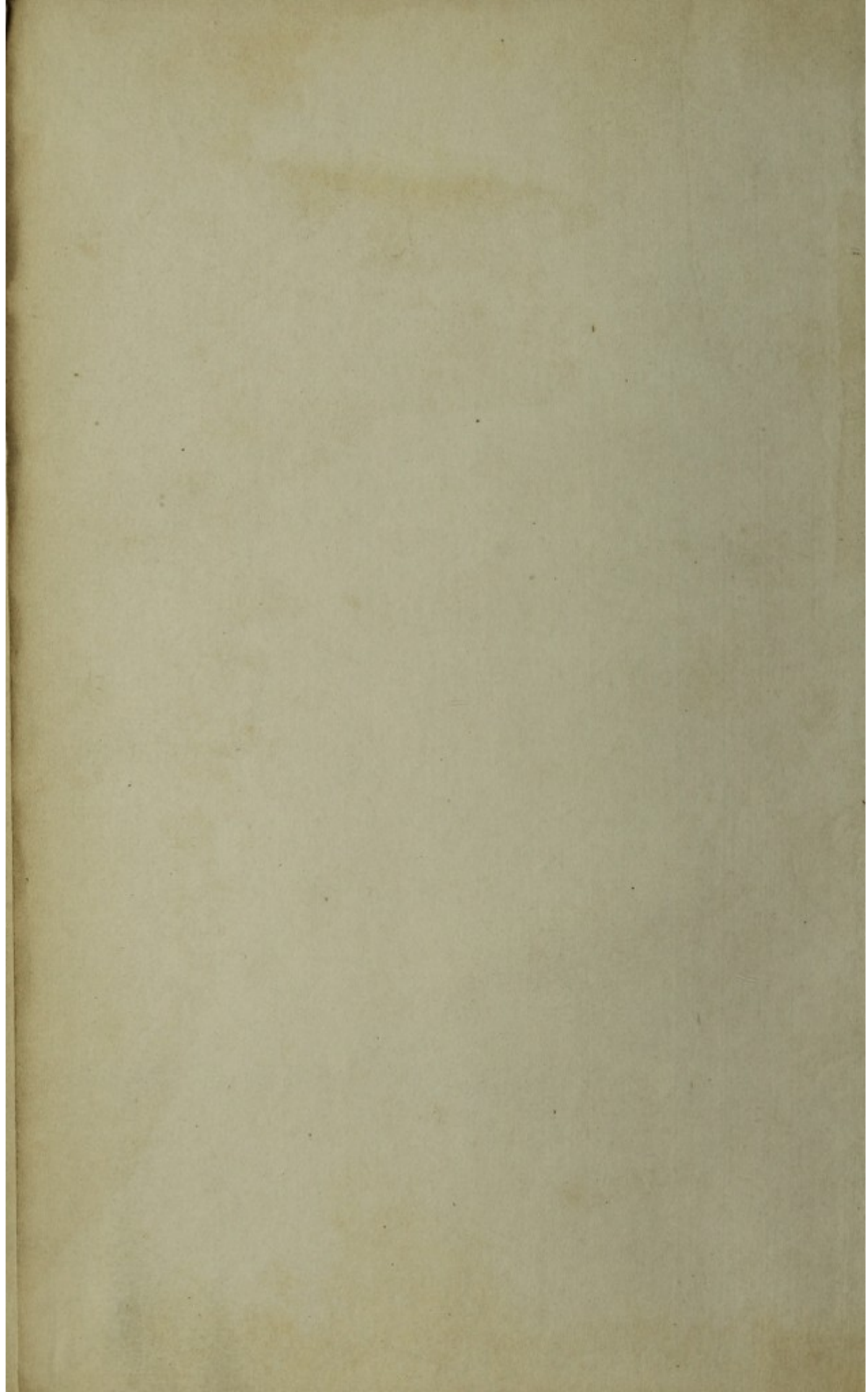


5
34
T. I.

44126/B

RIVE, Jean Joseph







J'erois quel Abbi Rive est mort en 1793 ou 1794 -
dumoinson a vendu sa Bibliothèque vers cette la.

Un ouvrage fait ou projeté -

Eloge à l'allemande contre l'Abbi Maury. 1773, in 8

Notice du Q. Curé Mff. de la Vallière, comme Prospectus d'un
livre du Mff. de cette belle Bibliothèque

Notice de la Guirlande de Julie et du Recueil de Fleurs peintes par
Rabell 1779. in 8

Notice du Promenant de Serlhenay ou de du Signen - et du Petit
Artes -

Prospectus d'un Essai sur l'art de Verifier l'age des Miniatures
1782. in 8

La premiere livraison de cet Essai sur l'art de Verifier l'age des
Miniatures - in fol avec figures enluminees au nombre de
13. voy. au Cat. de la Vallière 1783 d'où elles sont tirées.

Description de la Pyramide de Cestius. ouvrage publié en 1783
avec la réimpression du Recueil des peintures antiques de S. Pietro
Santa Bartoli, Grand in fol mais resté imparfait parce
qu'il n'a pu s'arranger pour les honoraires avec M^r de la Haye
et Molini qui en ont fait faire une autre pour le titre de Sup
plément par

Edition magnifique vendue par
Didot l'aîné. N'y en a eu des Ex^{tes} impr. par Vobin -

Eclaircissements sur l'invention des Cartes à Jouer. Paris,
Didot, 1780, petit in 8 dont il y a des Ex. impr. par Vobin.

L'Alphabet aux Bibliographes. 1789. V. 8.

Notice d'un Manuscrit contenant les Osses de Guill. aïeul
de Machau. cité par de Bure Cat. de la Vallière 1783, T. 1.
avertissement page XV en note.
Il promet ici

Catalogue de la Vallière — page 18.

Mélanges Bibliographiques et Critiques.

Mémoire sur l'érection d'une Bibliothèque publique léguée à l'Etat,
de Buren par les M^{rs} de Méjanes. T. 1. p. 77. 150 et 151.

Observations Critiques sur les divers Bibles Latines qu'on a voulu
faire passer pour la premiere imprimée et qui ont été vendues à
Paris par Jean Just de Mayenne ce même Manuscrit. p. 112

Essai de la Chalcographie de principes. Edition de 16^{me} Siècle
en 2 vol. in 8. page 132 en note -
la suite au 2^e Volume.

LA CHASSE
AUX BIBLIOGRAPHE
ET
ANTIQUAIRES MAL-ADVISES,

SUIVIE de beaucoup de Notes critiques sur l'Histoire de l'ancienne Typographie, & sur diverses matieres Bibliologiques & Bibliographiques, ainsi que de plusieurs Eclaircissements sur la réformation des Lettres en France, sur diverses parties de son droit public, & de celui de la Provence, concernant principalement les Affaires présentes, c'est-à-dire, la Contribution commune des trois Ordres aux Charges publiques de l'Etat, concernant également la maniere très-reconnoissante, très-loyale, & très-juste, dont son Administration se conduit par rapport à la Bibliothèque, que le Marquis de Méjanes lui a léguée, & envers son premier Bibliothécaire qui, sur ses fortes instances, a bien voulu sacrifier le séjour de Paris à son desir,

Par un des ELEVES que M. l'Abbé RIVE
a laissés dans Paris.

Devoravit eos sicut Stipulam. ψ. 7., Cap. 15. Exod.

TOME Ier., PART. Iere.



A LONDRES,
Chez N. APHOBE, &c. *Sans prix*

M. DCC. LXXXIX.



42550

LA CHASSE
 AUX
 BIBLIOGRAPHES
 ET
 ANTIQUAIRES
 MAL-AVISÉS,
Par un des Eleves de M. l'Abbé RIVE....



A LONDRES,
 Chez N. APHOBÉ, &c.

M. DCC. LXXXVIII.

EA CHASSE

BIBLIOPATHES

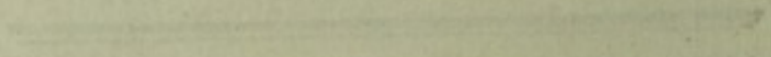
AUTOUR

DE

TOURNAI



ALORS



M. D. C. LXXVII

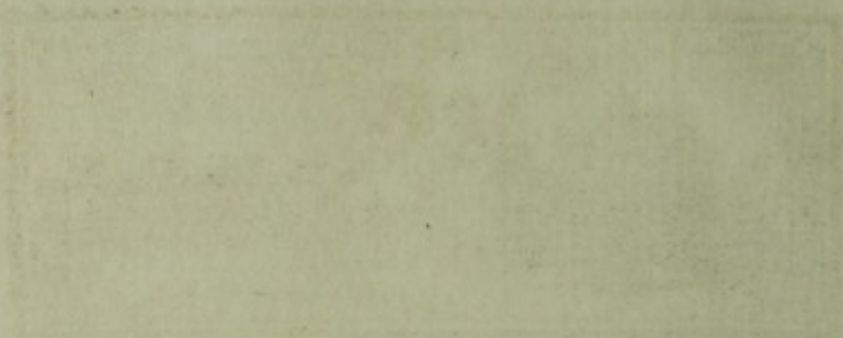
I.

LETTRES

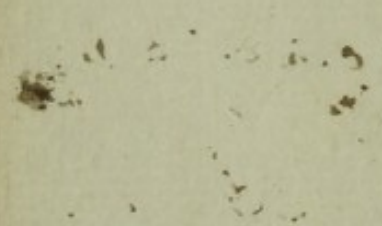
CONTRE LES BIBLIOGRAPHERS

MAL-AVISÉS,

*Adressées à M. le Comte de ****



1
L E T T R E S
CONTRE LES BIBLIOPHILES
M A C A V I E S
Publiees par M. le Comte de





PREMIERE LETTRE.

MONSIEUR LE COMTE,

Les Contemporains ignorent ou méprisent ordinairement les avis, que les gens de lettres d'une forte organisation, d'un travail infurmontable, & d'une doctrine peu commune, se croient autorisés, par l'impulsion, qu'ils ont reçue de la nature, à leur donner.

Il y a six ans, que celui du *Prospectus*, dont vous trouverez quelques fragmens, dans une lettre contre l'Antiquaire Bartoli, touchant les diptyques consulaires, a fait cette observation sur l'Histoire Bibliographique.

» Cette Histoire (y dit-il, pag. 16) n'est, jus-
 » qu'à présent, qu'un champ immense coupé de

*c. à d. l'auteur
 de Prospectus
 l'Espai sur l'age,
 miniatures; ou
 l'A. Rive.*

» proche en proche par une infinité de précipices,
 » & hérissé, dans leurs intervalles, de ronces &
 » d'épines. On diroit que la plûpart de ceux qui
 » se sont livrés à cette partie, se sont disputé le
 » cruel plaisir d'y semer une plus grande quantité
 » d'erreurs les uns que les autres, pour combler
 » le désespoir des amateurs de l'exactitude & de
 » la vérité.

En commentant (p. 56 & 57 du même ouvrage) un avis aussi important, il relève 58 savans Bibliographes de la première & seconde classe, & promet au public de faire imprimer un jour plusieurs vingt mille omissions ou erreurs, qui leur sont échappées.

Une pareille menace auroit dû rendre plus circonspects les Bibliographes futurs, parce qu'ils ne doivent pas ignorer, que sa critique est très-sérieuse, qu'elle ne marche jamais, qu'avec une escorte de preuves victorieuses & irrésistibles, & qu'elle est toujours appuyée sur des discussions très-appfondies.

Il me paroît, qu'ils doivent le redouter, comme un lion rugissant, que les Muses ont attaché aux porches du Temple de la Bibliographie, afin d'en écarter tous ceux qui voudront s'y présenter, avec une offrande peu digne de la pureté de critique, qui doit régner dans ce Temple.

Voici cependant un nouveau Bibliographe, qui ose en approcher : l'entrée lui en fera-t-elle ouverte ? Vous allez en être témoin, M. le Comte : imitateur parfait de l'Auteur de ce *Prospectus*, & sans être un lion comme lui, je vais moi-même l'en écarter.

Qui est-ce Bibliographe? Quels sont les grands noms qu'il porte sur son écusson? Quel est son ouvrage, & comment est-il travaillé?

Il s'appelle Dom Maugerard, il est Bénédictin de St. Arnould de Metz, il se qualifie membre de la Société royale des Sciences & des Arts de la même Ville, il se dit de la Chambre Ecclésiastique & de la Commission intermédiaire de son district, & brochant sur le tout, Bibliothécaire de Monseigneur l'Evêque de Metz, Grand Aumônier de France, &c.

Que l'homme est infiniment petit, lorsqu'il croit rehausser son mérite par une si longue enfilade de titres!

Est-ce par eux, qu'il espere de captiver les suffrages de ses Lecteurs?

Un Lutteur littéraire ne fait-il pas, qu'on ne se présente, que nud à l'entrée de la lice, dans laquelle on veut se faire couronner?

L'Abbé Tritheme, qui a porté plus de 250 ans avant lui, le même froc, n'a-t-il pas raison de dire dans une de ses lettres, *que ce n'est point le grade de Docteur, qui fait l'homme docte, mais qu'il ne doit sa gloire, qu'à ses travaux & à sa doctrine.*

Quoi qu'il en soit, examinons l'ouvrage de ce Moine, & la maniere dont nous l'éplucherons, laissera les titres d'un côté, & ne présentera, de l'autre, qu'un Froc médiocrement versé dans l'art de *Bibliographe*.

Son ouvrage est une lettre écrite de Metz, le 26 Octobre 1787, aux Auteurs du Journal Encyclopédique.

Ses Auteurs, comme ceux de celui de Paris, font de grands Colporteurs de pieces bibliographiques.

Quelque lourd que puisse être le poids, dont ils se chargent par l'énorme tas d'erreurs qui l'aggravent, il leur paroît si léger, qu'ils n'ont besoin, que de leur plume pour le soulever.

Voilà encore, M. le Comte, des gens très-utiles à la critique Françoisé.

Ne feroit-il pas à propos, que la surintendance littéraire, dont le Roi a honoré un des plus grands Personnages du Royaume, fît interdire à tous les Journalistes l'accueil trop libre & trop facile, qu'ils donnent dans leurs feuilles périodiques, aux ouvrages de Bibliographie, à moins qu'ils ne fussent eux-mêmes en état d'en connoître les omissions & les erreurs, d'y suppléer avec exactitude, & de les corriger avec une très-grande sévérité, & avec une profonde connoissance des faits.

C'est la malheureuse facilité, qu'on a de se produire trop promptement Auteur par une impression éphémère, qui ternit l'éclat de l'érudition Françoisé, & qui nuit extrêmement à la vérité, qu'on doit regarder comme le Soleil de la république des lettres.

Sans l'intervention d'une semblable police, la profession de Journaliste ne fera qu'un vil métier mercantile qui, loin d'être utile à la société littéraire, n'enrichira, que des Auteurs affamés, & des Libraires trop avides.

La lettre de ce Bénédictin a pour objet une édition de Térence imprimée sans date, noms de Ville & d'Imprimeur, dans le quinzieme siecle,

& dont on trouve un exemplaire très-bien conservé, dans la bibliothèque du principal Ministre.

La description, que ce Moine en donne, y est incomplète.

Les Guides qu'il y fait, n'ont un nom bibliographique, que vis-à-vis de lui, & n'obtiennent, auprès des Bibliographes habiles, aucune autorité.

Ses conjectures sont très-mal tirées, & tout-à-fait inconcluantes.

Enfin sa piece est pleine d'omissions, d'erreurs, & de contradictions.

Voilà quatre propositions, dont je vais, M. le Comte, vous fournir les preuves.

I°.

DESCRIPTION INCOMPLETE.

Il nous dit bien, que cette édition est exécutée *in-fol.*, sans date, noms de Ville & d'Imprimeur, qu'elle est sans signatures, sans réclames, sans chiffres & sans registre; que ses pages sont toutes de 32 lignes, à la réserve d'une qui n'en a que 19: mais il oublie un point très-essentiel; il ne nous indique pas, si les vers en sont distingués.

Il ne devoit pas ignorer, qu'il existe plusieurs éditions de ce comique latin sans cette distinction.

J'en connois au moins cinq, qui sont sans date, dont les deux premières sont indiquées par Maittaire (Supp. de 1733, pag. 748 & 766,) la troisième par Ernesti, (dans la bibliothèque latine du haut âge par J. A. Fabricius, tom. 1, pag. 53,)

la quatrième, dans le *Bibliotheca Hohendorfiana*, (part. 1re., pag. 212, n. 1376,) & la cinquième, par le Pere Audifredi, (dans son Catal. Historico-Crit. Rom. *editionum sæculi XV*, pag. 412.)

Ce n'est pas à dire, qu'on ne rencontre, que ces cinq éditions sans date & sans distinction de vers; mon énumération seroit trop longue, si je voulois parcourir tous les bibliographes & tous les catalogues, qui en mentionnent de semblables.

Au reste, il me sera permis d'observer en passant, que celle du *Bibliotheca Hohendorfiana* est d'une exécution magnifique, qu'elle paroît être sortie des presses de Cefaris, & qu'elle a été inconnue à la Caille (pag. 61), à Chevillier (pag. 65), à Maittaire (Supp. de 1733, pag. 748, 752, 761, 766,) & à Orlandi, (pag. 88.)

L'Auteur de ce *Bibliotheca* l'a rapportée, sans sçavoir, qu'elle semble venir des presses de Cefaris; mais comme il l'a indiquée *sub signo viridis Follis*, elle est indubitablement de cet Artiste & de ses associés.

Il y en a aussi, qui sont datées, & dans lesquelles on n'apperçoit également point cette distinction, ainsi que Maittaire, (*ibid.* 391,) Orlandi, (pag. 129, 182 & 414,) & le Pere Audifredi, (pag. 99,) l'attestent.

Ce n'est pas seulement dans le XVe. siècle, que le texte des Dramatiques latins a été imprimé ainsi; j'ai vu même des Poésies Françaises narratives imprimées sans la même distinction dans le XVIe. siècle.

Un Bibliographe adroit à tout saisir, ne permet jamais, que de pareils détails échappent à sa plume, parce que ces fortes d'éditions, étant moins commodes, ont ordinairement moins de valeur que les autres.

Au reste, il y avoit dans la bibliotheque du Duc de la Valliere, une de ces poésies Françoises imprimée dans le seizieme siecle, sans aucune distinction de vers. Le Libraire qui a fait imprimer le prétendu choix des livres de cette bibliotheque en trois gros volumes *in-8°.*, ne s'en est pas aperçu. Il a fait, outre cette omission, deux bévues insignes. L'original de cette poésie est en Latin; il a été traduit en François & en Italien.

Ce Libraire, au lieu de placer la traduction Françoisse & Italienne, que nous en avons, dans la classe des Poètes Latins, au dessous de ce même original, a mis l'une dans celle des Poètes François, & l'autre dans celle des Poètes Italiens; de sorte que, d'un seul, il a créé trois autres ouvrages, tant ce Bibliopole, qu'on nomme Guillaume de Bure est habile!

L'original latin n'est pas dans ce Catalogue.

Prenez la peine, M. le Comte, de faire vérifier le second tome de son Catalogue, pag. 349, n°. 3100, & pag. 528, n°. 3717, & vous y trouverez la preuve de ce que j'avance.

II°.

Le Moine Dom Maugerard croit en imposer dans la république des lettres aux Sçavans Bibliographes, lorsqu'il ose se montrer en leur présence

sous le bouclier du Bibliopole que je viens de relever. Doit-il citer un pareil homme, sans avoir la verge de la critique à la main? S'est-il formé un tableau de sa partie de Catalogue, & en a-t-il approfondi tous les détails? S'il s'étoit prescrit cette tâche, le nom d'un homme aussi mal-habile ne viendrait jamais sous sa plume, que pour être couvert des épithetes qu'il mérite. Ce n'est pas ici le lieu de dévoiler tous les endroits reprehensivebles qui sont dans sa production, je passerois étrangement les bornes que je me suis prescrites, & mes castigations littéraires contre cette partie de Catalogue, seroient encore une fois plus longues qu'elle, quoique le caractère de mon impression fût plus ferré, & que les marges & les alinéa de mes volumes présentassent moins de blanc à mes acquéreurs.

Ne diroit-on pas que ce Bibliopole possède l'art de comparer au suprême degré l'identité des types, dont divers Imprimeurs du quinzieme siecle paroissent avoir fait usage?

On peut dire qu'il est tout aussi habile dans cet art, que le Genovéfain Mercier, qui prétend hardiment que la premiere édition du *Consolatio Theologiæ* est sortie des presses de Cefaris, l'un des premiers Imprimeurs de Paris, dans le quinzieme siecle, sous prétexte qu'on rencontre beaucoup de conformité entre les lettres capitales de cette édition, & celles que Cefaris a employées dans les siennes.

Ce Genovéfain, qui ne doute jamais de rien, ne connoissoit donc point alors certains caractères

des freres Hijst, qui ont fait rouler leurs presses dans le même siecle à Spire en Allemagne; s'il les eût connus, il auroit vu que les types de ce *Consolatio*, soit majuscules, soit minuscules, sont les mêmes que ceux de la plûpart des éditions sorties d'entre leurs mains; il y a même plus, c'est que les abréviations, la ponctuation, & certaines lettres doubles & triples fondues ensemble, qu'on remarque dans ce *Consolatio*, & dans certains imprimés de ces Artistes, sont perpétuellement les mêmes. Est-ce donc de l'identité des simples capitales de deux presses différentes, qu'un homme exercé dans l'ancienne Typographie doit conclure l'identité d'une même presse?

Avant de tirer de pareilles conclusions, un Auteur circonspect doit se dire à lui-même, que, lorsque deux éditions paroissent annoncer les mêmes types, elles viennent peut-être d'une autre fonte de caracteres semblables, sortis des mêmes matrices, & arrangés sur une autre forme représentant parfaitement celle qui a été imitée, & non du même Imprimeur; ou qu'elles sortent de deux Imprimeurs différens, dont l'un aura vendu ses caracteres à l'autre, ainsi que de notre tems cela arrive tous les jours.

Je ne puis m'empêcher de rire en voyant, que le Bibliopole Guillaume de Bure, qui nous a laissé tant de traces de son infcitie, dans les catalogues, qu'il a fait imprimer sous son nom, depuis 1770 jusqu'en 1783, se soit métamorphosé tout d'un coup en grand conjectureur de types. Ce qui l'a trompé, c'est qu'il n'a pas saisi l'esprit des recher-

ignorance

ches typographiques qui entroient dans le plan du formateur de la nouvelle Bibliothèque du Duc de la Vallière, c'est-à-dire, de celle qui a eu son commencement sous la direction de ce nouveau formateur, depuis les derniers jours de Décembre 1768 jusqu'au premier jour de Novembre 1780. Faute d'avoir saisi l'esprit de ces recherches, il est tombé dans un cahos d'idées extravagantes & totalement infructueuses à la République des Lettres. Pour se tirer de dessous ce cahos, il a eu recours, dans sa pénurie historico-typographique, à *quelque aliborum* de Bibliographie, qui ne pouvant saisir lui-même à son tour, la matière sur laquelle ce Bibliopole le consultoit, n'a servi qu'à l'égarer encore plus.

Cet infortuné Bibliopole, que la nature n'a enrichi d'aucune sagacité, parce que le Génie & Plutus sont rarement d'accord, & qu'ils ne parcourent presque jamais ensemble la même carrière, ne sauroit disconvenir, que les anecdotes tant soit peu recondites, qu'il nous donne, d'après ses conjectures bizarres sur l'identité des types, ne lui aient été fournies par quelque mauvais Historien de la Typographie ancienne.

A qui fera-t-il croire, qu'il ait découvert de lui-même les noms de Gockinga & de Kribber, dont il nous parle à la pag. 754 de son second tome? Il leur fait dire, avec toute l'intelligence, qu'on lui connoît, & toute l'expérience, dont il nous donne de si fortes preuves, que les caractères dont Jean de Westfalie se servit pour imprimer en 1483 les Epîtres familières de Pie II dans les quatre

Secretes

âges différens de sa vie, sont exactement les mêmes que ceux dont Adam de Ambergau avoit fait usage en 1472, dans son impression des Oraisons de Cicéron.

Non content de nous répéter d'après eux la même erreur, qu'il regarde cependant comme une vérité incontestable, il a l'audace *myrmidonique* de leur reprocher de n'avoir pas observé, que l'édition de ces Epitres, donnée par Jean de Westfalie, avec les beaux caractères ronds d'Adam de Ambergau, est la seule qui soit sortie de ses presses en cette année & dans les suivantes. On voit par-là, qu'il a un registre bien exact des belles éditions de cet Imprimeur, & que le fournisseur, dont il n'est que le prête-nom, est un très-grand habile homme. En effet que doit-on penser d'un prétendu Historien de la Typographie ancienne, qui ne connoît pas la magnifique édition des Epitres de Gasparin, que le même Artiste publia en la même année avec les mêmes caractères?

Mais revenons à l'affertion, qu'il emprunte de Gockinga & de Kribber; est-elle vraie? L'expérience la démontre fausse. Si les deux Auteurs, que le Bibliopole de Bure cite d'après son fournisseur, eussent calqué les caractères d'Adam de Ambergau, & ceux que Jean de Westfalie a employés dans les Epitres de Pie II & de Gasparin, & qu'ils eussent fait repasser alternativement ces deux sortes de calques, sur les mêmes mots qui sont dans ces trois imprimés différens, ils eussent trouvé certainement une très-grande différence entre les h, les i & les o de ces éditions de ces deux Ar-

ristes. J'ai transporté moi-même le calqué du mot *nihil*, que j'ai tiré sur mes Epitres de Gasparin, sur le même mot, qu'on voit deux fois sur le *recto* du 8me. feuillet des Oraisons de Cicéron par Adam de Ambergau (lignes 15 & 24), & j'ai trouvé beaucoup de différence dans ce même mot employé par ces deux Imprimeurs.

Bien plus le monosyllabe *quod* est abrégé ainsi dans les Epitres de Pie II, ¶, & il l'est au contraire de cette façon dans ces Oraisons de Cicéron ¶^d, principalement sur le *verso* du fol. 81 & le *recto* du fol. 82.

Il n'y a rien de si bizarre, que de voir ce beau Conjectureur d'identité de types & de presses, assigner sous l'an 1474 à Jean de Westfalie le *Questiones naturales* d'Adelard, (tom. 1, p. 441, n^o. 1472,) & prétendre que cette édition est exécutée avec les caractères du *Ruralia Commoda*, forti en la même année des presses du même Artiste. Il n'y a ici, que deux obstacles qui contraignent cette prétention; l'un, en ce que la ponctuation de ces deux imprimés est totalement différente; & l'autre, en ce que Jean de Westfalie n'a commencé de faire usage des signatures, que bien après l'an 1474, & que, lorsqu'il s'en est servi, il les a placées bien différemment, qu'elles ne le font dans cette édition du même livre d'Adelard.

Ce Jean de Westfalie ne les employa même pas dans d'autres livres, qu'il imprima l'année suivante sous son nom & avec date, témoin le *Reportorium Joannis Milis in jure Canonico*, 1475, in-fol.

Mais

Mais ce qui met le comble à la plus insigne bizarrerie , c'est de voir cet *incomparable* Devin des Types anciens, regarder comme fortis de deux formes différentes, les deux livres suivans, quoiqu'ils ne soient l'un & l'autre, que deux exemplaires de la même édition.

Les voici ; ce sont les n^{os}. 174 & 175 de son catalogue, qu'on peut voir à la page 51 de son premier tome. Ils ont l'un & l'autre le même titre, & commencent ainsi..... *Dialogus qui vocatur scrutinium scripturarum, &c.*

Quoiqu'il ne décrive que le second, qu'il dit être de 215 feuillets, & de 39 lignes sur celles de ses pages qui sont entières, cette description Typographique convient également au premier, qui a véritablement un feuillet de plus, mais ce feuillet manque à l'exemplaire, qu'il décrit, & il ne contient uniquement, que la souscription de Schoyffer, imprimée en rouge, avec ses écussons imprimés de même.

C'est le *déficit* de ce feuillet qui a trompé ce *Trismégiste* conjectureur ; je crois cependant que ce qui l'a induit davantage dans la belle erreur dans laquelle il est tombé, c'est le tour, que mon Maître avoit eu la prudence de lui jouer.

Comme cet homme infortuné étoit cruellement en butte à deux partis puissants, qui se dispuoient à l'envi la barbarie de lui nuire à la mort du feu Duc de la Vallière, l'un pour étouffer, par la plus détestable jalousie, ses productions bibliographiques, & l'autre en l'écartant, par la brouillerie *fort ingénieuse*, qu'il feroit naître entre lui &

l'héritière de ce Seigneur, de la vente de ses livres à la même époque, afin de les acheter à très-vil prix ; cet homme infortuné, dis-je, avoit tout prévu, & en conséquence il avoit pris toutes les précautions possibles pour égayer la plume des Bibliographes futurs, qui auroient la folie injuste de vouloir publier un Catalogue critique, dont la publication n'étoit dévolue qu'à lui seul, soit à titre de connoissances exactes & profondes, soit à titre de gratitude & de justice.

Parmi les précautions que mon Maître avoit prises, touchant la plus grande partie des livres rares de cette bibliothèque, il avoit eu soin de mettre une distance de plus de 3000 n^{os}. entre les deux dont il est question à présent, & il tenoit caché, dans quelque livre voisin de l'exemplaire complet de cette édition du *Scrutinium scripturarum*, le dernier feuillet de l'exemplaire de celui qui étoit incomplet, parce qu'il étoit échappé au fil & à la colle du Relieur.

Ainsi il n'y a rien de si merveilleux, que de voir le Bibliopole nommé d'abord *Guillaume* & puis *de Bure*, courir de presse en presse ancienne, mais sans aucun succès, pour découvrir celle d'où pouvoit provenir ce second exemplaire.

Jugez, Monsieur le Comte, de la grande réminiscence de ce Bibliopole, qui indique pour l'impression de ce livre, une infinité de presses autres que celle d'où il est sorti réellement ; avouez en même tems que le tour de mon Maître a été très-bien joué, & que mon très-habile Devin perd ici tout crédit pour son grimoire.

Tant il est vrai que l'esprit triomphe toujours de l'étourderie, & ne cesse jamais d'en faire sa dupe.

Ces observations, que j'aurois pu accroître indéfiniment, & que je n'abrege, Monsieur le Comte, que pour ne pas vous ennuyer, je ne les fais exprès, contre le Moine Dom Maugerard, que pour lui apprendre, que la maniere trop révérencieuse, dont il parle du Bibliopole de Bure, nous exprime la trop grande défiance qu'il a envers ses propres connoissances, & qu'il ne nous fait *un petit Jean* de ce Bibliopole, que parce que n'étant pas assez instruit lui-même, il le regarde comme un Géant dans la Bibliographie.

Ceux qui y sont pleinement versés, & qui connoissent la petitesse, (même plagiaire) de cet homme, peuvent-ils entendre sans un vrai dédain ces expressions..... *Mr. de Bure*..... plusieurs fois répétées ? Ne leur semble-t-il pas, que ce Moine emprunte le langage des gros Seigneurs des plaideurs de Racine, qui trembloient dans l'antichambre du Maître de petit Jean, & qui l'engageoient à dire en parlant de lui :

Tous les plus gros, Monsieur, me parloient chapeau bas :
Monsieur de petit Jean, ha ! gros comme le bras.

Act. 1er. Scene 1ere.

D'ailleurs de quelle utilité peut-il être pour la République des Lettres, qu'un Bibliopole, à très-petite tête, se martyrise nuit & jour pour nous découvrir, par ses fausses & toujours inconcluantes conjectures Typographiques, l'Imprimeur d'une édition anonyme, qui a eu de très-fortes raisons

pour garder *l'incognito* ? Cette découverte, si elle pouvoit être vraie, donneroit-elle plus de valeur à cette édition ? Peut-elle tirer son prix du nom de son Artiste ? Est-ce que certains mauvais livres qui sont imprimés par les Didot de nos jours, obtiendront jamais dans la Postérité, quelque valeur, quoiqu'ils portent les noms de l'un ou de l'autre de ces Artistes, & qu'ils soient exécutés avec le luxe Typographique de leurs presses ? Ne peut-on pas dire contre les livres méprisables, imprimés sur des formes d'un trop grand luxe, par les plus célèbres Artistes du siècle de leur exécution, ce que Boileau disoit, dans un autre sens, de certaine gentilhommerie dégénérée,

Et la postérité d'Alphane & de Bayard,
Quand ce n'est qu'une roffe, est vendue au hasard ?

Si ces comparaisons Typographiques pouvoient nous mener à quelque chose d'intéressant & de juste, loin de les décrier, j'en ferois le Promoteur & l'Apologiste. Mais comme la découverte d'un Imprimeur anonyme ne peut en aucun sens contribuer au bien de la République des Lettres, & que de l'identité des types de deux imprimés, on ne peut jamais en inférer, qu'ils soient sortis de la même presse, par les deux raisons que j'ai déjà alléguées ci-dessus, il s'ensuit que toutes les recherches qu'on peut faire, sur une pareille matière, sont très-superflues, très-inutiles, & ne respirent que l'inconséquence & la charlatanerie.

III.

Passons maintenant aux conjectures de ce Moine ; nous allons voir qu'elles sont très-mal tirées & très-inconcluantes.

Embarassé pour découvrir l'Imprimeur de l'édition anonyme du Térence dont il parle , il lui trouve une ressemblance parfaite avec celle du Virgile , qui est indiqué au n^o. 2433 du second tome , pag. 80 de la premiere partie du dernier Catalogue du Duc de la Valliere.

Comme le Libraire qui a mis sous presse cette derniere partie , a fait graver un essai assez infidele des types avec lesquels cette même édition a été exécutée ; ce Moine compare avec cet essai les types de son Térence , & il veut qu'ils soient absolument les mêmes , quoiqu'il convienne , dans sa quatrieme note , qu'ils ont également de l'analogie avec ceux du *Rationale Durandi* , que Zainer imprima à Ulm en 1470 , 1473 & 1475.

Non content de trouver une parfaite identité de types entre ces deux éditions , que son seul enthousiasme lui persuade être telle , il croit devoir aller plus loin , & même jusqu'à la découverte du nom de l'Imprimeur , qu'il prétend avoir exécuté ces deux éditions.

Cet Imprimeur est , selon sa téméraire prétention , Jean Schufzler , citoyen d'Ausbourg , qui a fait rouler ses presses , au rapport de Maittaire , (pag. 187 , 231 & 266 de son supplément) depuis 1470 jusqu'en 1472 inclusivement , en la mê-

me Ville. Pour accréditer son système, il nous bâtit un Roman sur les différens types dont il dit que cet Imprimeur a fait usage, & sur les diverses éditions qu'il dit être sorties de ses presses.

Il nous dit d'un ton plein d'assurance (& comme si l'ombre de Jean Schufzler lui étoit apparue pour lui révéler les anecdotes Typographiques qui peuvent concerner sa profession d'Imprimeur,) qu'il s'est servi dans sa vie de deux sortes de caractères, & qu'il a employé les uns pour ses éditions anonymes, & les autres pour celles qu'il a imprimées sous son nom.

On voit bien que ce bon Moine croit que les sçavans Bibliographes qui liront ses pièces, seront aussi idiots que ces humbles Chrétiens, qui ajoutent une foi aveugle à tous les contes absurdes, dont la légende dorée d'un autre Moine, ou plutôt d'un Religieux Mandiant, est tissue. De qui tient-il cette distinction de types & d'éditions anonymes & avec noms de Jean Schufzler? Sur quel témoignage s'appuye-t-il? S'avise-t-on de faire des Romans dans l'Histoire Typographique, & de pousser la charlatanerie jusqu'au point d'affirmer ce que non seulement on ne sçait pas, mais encore ce qu'on ne peut pas sçavoir?

» Jean Schufzler, dit-il, publia, *sine anno, loco*
 » & *nomine*, toutes les éditions qui sortirent de
 » ses presses jusqu'en 1470, & à cette époque il
 » refondit la majeure partie de ses caractères,
 » pour en faire de nouveaux presque semblables
 » à ceux dont il s'étoit servi, mais cependant
 » assez différens pour que l'on voie qu'ils ne sont

» pas les mêmes. Ces derniers font d'un ton
 » moyen entre les belles lettres rondes d'Italie
 » & les gothiques de Mayence. Ils font en effet
 » d'autant plus beaux, que tout ce qu'il imprima
 » avec ces nouveaux caracteres, est sur un papier
 » très-blanc, dont nos plus belles Manufactures
 » actuelles se feroient honneur.

A la faveur de ses distinctions imaginaires & purement romanesques, il ne craint pas de faire remonter la date de son Térence à l'an 1469, & non content de cette année, il la fait remonter même jusqu'en celle de 1468. » Il ajoute que
 » c'est sans doute de cette édition qu'ont voulu
 » parler les Bibliographes, qui en ont indiqué
 » une antérieure à l'année 1470, mais dont ils
 » n'ont jamais pu donner de description, faute
 » d'en connoître des exemplaires; que Mr. de
 » Bure l'a regardée comme apocryphe; mais
 » qu'aujourd'hui son existence est bien constatée
 » par l'exemplaire du principal Ministre.

Qu'un homme qui parle à des gens qui en sçavent moins que lui, & que la nature a rendus incapables de s'élever contre ces niaiseries, leur débite de pareilles absurdités, je le veux; mais qu'un Auteur affecte, dans la République des Lettres, un pareil langage, il mérite d'être repoussé *manu Militari*, non des porches du temple de la Bibliographie, mais des premières grilles qui ferment les avenues qui y menent.

De tels Conjectureurs sont conjurés contre la vérité, & font dans la République des Lettres le plus cruel ravage.

Ce Moine, à la suite de toutes ses conjectures romanesques, nous dévoile son motif. C'est celui de rehausser la valeur mercantile des éditions d'une date & d'une presse chimérique, dont il a la fantaisie damnificative de nous faire part.

» On peut, poursuit-il, se former une idée de
 » la valeur de ce Térence, d'après sa rareté. Le
 » Virgile de M. de la Vallière a été vendu 751
 » liv., quoique l'on ait laissé ignorer s'il étoit aussi
 » bien conservé que lui.

Admettons un moment, pour lui faire plaisir, la distinction des types & des éditions de Jean Schufzler; s'ensuivra-t-il que cet Artiste ait d'abord employé les moins beaux types, dont ce Moine prétend qu'il s'est servi? S'ensuivra-t-il encore que ses moins belles éditions, qui ont été publiées sans nom d'Imprimeur, soient sorties les premières de ses presses? Ne peut-il pas avoir acheté à très-bon marché une fonte de caractères qui n'étoient pas aussi beaux que ceux des éditions qui portent son nom, pour en imprimer, selon sa spéculation mercantile, d'autres livres qu'il feroit paroître d'une manière anonyme? Un Imprimeur employe-t-il nécessairement ses mauvais caractères lorsqu'il débute? Ce fait n'est-il pas démenti par cent exemples contraires, qui nous démontrent que les plus belles presses ont presque toujours fini par nous donner des caractères usés, & quelquefois d'une forme bien grossière?

S'ensuivra-t-il de plus que ce Térence fût celui que les Bibliographes ont voulu nous indiquer sous une date antérieure à celui de Milan, qui est connu sous celle de 1470?

Que ce Moine paroît peu versé dans l'histoire Typographique ! Le TERENCE, que certains Bibliographes nous ont vanté comme antérieur à celui de Milan, nous a été annoncé, sans nom de lieu & d'Imprimeur, sous la date de 1469, & le Catalogue qui nous l'indique sous cette date est très-renommé à cause des livres rares qu'il contient. Il a été imprimé *in-8°*. & chez l'Étranger; je ne le nomme pas, parce que je trouve qu'un Auteur qui a un aveuglement fervile pour toutes les productions qu'il préconise *sous le nom de M. de Bure*, ne sçauroit faire un trop long catéchuménat bibliographique. Mais la fausseté & l'imposture du Libraire, qui a fait ce Catalogue, ont été découvertes par un Sçavant de nos jours; je n'en nomme pas également l'ouvrage, pour la même raison que je viens d'alléguer. Ce Moine le découvrira, s'il veut. Je me borne à dire que ce Sçavant nous avertit que ce TERENCE fut vendu plus de 100 pistoles à un Seigneur d'un pays du Nord de l'Europe, & que la date qu'il portoit, y avoit été apposée à la main.

apprentissage

Ce Moine nous dit que *M. de Bure* a regardé cette édition comme apocryphe; mais il ne distingue point *ce M. de Bure*, & il n'observe pas que c'est celui de la Bibliographie, entre lequel & celui de la première partie du Catalogue du Duc de la Vallière, il y a une très-belle différence.

L'endroit où l'Auteur de la Bibliographie parle de ce TERENCE apocryphe, est à la fin de la pag. 252 de son premier tome des Belles-Lettres; mais ce qu'il en dit, suppose qu'il étoit très-mal inf-

truit, & qu'il n'avoit pas consulté là-dessus le Sçavant, que je n'ai pas voulu nommer, puisqu'il rapporte qu'on avoit arraché, à la fin de ce TERENCE, le feuillet qui contenoit sa date. Ce qui est très-faux, d'après le Sçavant, que je donne à ce Moine à deviner. Ce Sçavant assure qu'il avoit vu ce TERENCE entre les mains du Seigneur, qui en avoit fait faire l'acquisition, & qu'il avoit eu tout le loisir de vérifier la fausseté de la date, qu'on y avoit mise à la main.

S'enfuivra-t-il enfin que l'édition de TERENCE, que ce Moine nous donne comme de Jean Schufzler, fût de 1468? Où ce Moine a-t-il pris que cet Artiste soit connu dans la liste des anciens Typographes avant l'année 1470? Qu'il consulte Maittaire, qui est le pere des Annales de la Typographie, & qu'il voie chez lui, d'après les endroits, que j'en ai cités ci-dessus, si Jean Schufzler y est mentionné avant l'année que je viens d'indiquer! Pourquoi nous donner contre la foi des monumens, des presses plus anciennes que celles qu'ils nous attestent, ne s'être établies qu'en telle année?

IV^o.

Il est tems de finir, dépêchons ce dernier paragraphe. Quelque envie que j'aye de l'abréger, je sens qu'il m'arrêtera encore plus que je ne le veux, parce que j'ai trois articles à y traiter, & la discussion de chacun d'eux demandera quelques détails qui ne seront pas courts.

J'ai à parler des omissions, des erreurs & des

contradictions, qui sont dans la lettre en question de ce Bibliothécaire de Monseigneur l'Evêque de Metz.

I^o.

O M I S S I O N S.

I^o. Qui est le Reviseur du Manuscrit sur lequel cette édition a été exécutée? Ce Bibliothécaire se contente de nous dire que les mots *Caliopius recensui* se trouvent à la fin de la seconde & de la troisième pièce de cette édition; mais il ne va pas plus loin, & il nous laisse ignorer si ce *Caliopius* est un Correcteur latin, connu jadis sous ce nom, ou si le mot *Caliopius* ne signifie qu'une épithète honorable, sous laquelle on a voulu nous désigner un Auteur illustre qui s'est appliqué à revoir le texte de certains Classiques, & principalement celui de Térence.

Si nous nous en rapportons à la Bibliothèque latine de J. A. Fabricius, (L. 1, chap. 3, pag. 52 & 53, tom. 1, édition d'Ernesti, note N.) nous le prendrons pour un Correcteur de texte, connu sous ce nom, qui florissoit, en je ne sçais quel siècle, parce que Fabricius n'en indique aucun; il paroît au contraire s'attacher trop servilement à ces mots du *secunda Scaligerana* (sous le mot Térence, pag. 587, tom. 2, Amst., Covens & Mortier, MDCCXL, in-12.) *Calliopius recensui*, & il en prend le premier pour un Auteur véritable; je ne sçais sur quel fondement, puisque Scaliger paroît en cet endroit ne pas trop bien entendre ce qu'il veut nous dire.

L'opinion de Gaspard Barthius me semble préférable à celle de J. A. Fabricius. Il observe que le mot *Calliopius* fut donné à Alcuin, qui florissoit sous Charle-Magne, & qui étoit une des plus grandes lumieres de son siecle, à cause qu'il passoit pour avoir été formé aux lettres, par la muse Calliope. (V. Advers. lib. VI, cap. XX, col. 291 & 292, *in-fol.*, Francof. M. DC. XXIV.) Au reste, Fontanini est du même avis ; mais il ne renvoie pas à Barthius. Il surnomme ce Calliopius, *Scholasticus*, & il ajoute que ce surnom désignoit de son tems une qualité Ecclésiastique. Il ne s'arrête pas là ; car, d'après la lettre 15, (col. 1510, de l'édition de Duchesne,) il prétend que Charle-Magne relisoit lui-même les corrections d'Alcuin. (V. pag. 37, *Vindiciæ Ant. Diplomatum, Romæ*, MDCCV, *in-4°.*)

Puisque J. A. Fabricius ne veut pas que Calliopius soit Alcuin, il devoit au moins nous citer quelque Manuscrit exécuté avant le siecle de Charle-Magne, où le nom de Calliopius se trouvât ; mais il n'en cite aucun.

Fontanini en rapporte au contraire un du siecle de cet Empereur, conservé au Vatican, & vu autrefois par George Fabricius, qui nous dit que le nom du Calligraphe, qui l'a exécuté, est celui d'Hrodogarius, & qu'il a été revu par Calliopius.

Je suis surpris que Prosper Marchand, qui nous a parlé d'une édition des Comédies de Térence, imprimée en 1496, *in-fol.*, par Jean Reyhart Grunninger à Strasbourg, d'après un texte de ce Comique, revu par ce Calliopius, n'ait fait au-

cune recherche sur le nom de ce Correcteur. (Dictionnaire, tom. 1, pag. 290, col. 1 & 2.)

Avant de finir la première partie de ce paragraphe, il est très à propos de remarquer que l'épithète de Calliopius, que Gaspard Barthius donne à Alcuin, se lit dans un Manuscrit de la vie de S. Wilibrorde, écrite en vers latins par Alcuin même, & qu'il y est appelé dans le Sommaire du second livre *Albinus*, (*Alcuinus*) *Magister optimus Calliopicus*. (V. col. 292.)

2°. Qui est l'Auteur de l'Hexastique sur Térence, que ce Bibliothécaire nous rapporte sous ces noms *Epitaphium Terentii*? Son Laconisme purement bibliopolique nous condamne encore à l'ignorer; mais J. A. Fabricius, qui se pique de nous donner plus d'instruction dans sa Bibliothèque latine du Haut âge, que ce Moine dans sa lettre, ne devoit-il pas nous instruire là-dessus?

Cet Hexastique ne se trouve que dans les manuscrits qui ont été exécutés depuis Pétrarque, & l'on prétend que c'est lui-même qui en est l'Auteur. Tous ces détails ne doivent jamais échapper à un Bibliographe de nom, & sur-tout à un Bibliothécaire de l'un des grands Dignitaires de la Maison du Roi, s'il veut faire honneur au Maître, qu'il sert, en se rendant lui-même recommandable vis-à-vis les Gens de lettres.

II°.

E R R E U R S.

Ce paragraphe fera partagé en quatre divisions. La première aura pour objet le nombre des éditions de Térence, sans date, qui passent pour être du quinzième siècle ;

La seconde traitera des signes caractéristiques qui les constituent de ce même siècle ;

La troisième développera l'origine de leur valeur.

Et la quatrième fixera, contre ce Bibliothécaire, le tems auquel les presses de l'Artiste, qu'il dit avoir exécuté celle de son Térence, ont commencé de rouler dans Ausbourg, & celui auquel elles ont cessé d'être connues.

Ces quatre divisions nous feront arriver à quatre fortes d'erreurs, dans lesquelles il est tombé. Ainsi l'on verra que la plupart des Ecrivains qui ont la présomption d'entrer dans la lice Bibliographique, sans être pourvus d'une grande érudition & d'une excellente judiciaire, n'y marchent qu'à tâtons, à travers les ténèbres les plus épaisses, & n'y marquent leurs pas que par des chûtes. La Bibliographie ne doit jamais se trouver, *sans la Bibliognosie & la Bibliologie*, sous la plume d'un Auteur, qui veut posséder quelque chose de plus que ce que l'Académicien Dupuy appelle, avec autant de jugement que de vérité, *la science d'un Libraire instruit*.

Passons à nos divisions.

1°. Combien compte-t-on d'éditions de Térence, sans date, comme exécutées dans le quinzième siècle? Si nous nous adressons à ce Bibliothécaire, il nous répondra qu'il n'y en a qu'une; cependant on en trouve au moins sept.

Il y en a trois *in-fol.* dans les Annales de Maittaire. (Supp. pag. 748, 752 & 766.)

Le Pere Audifredi, dont j'ai cité l'ouvrage ci-dessus, en donne deux *in-4°.* (pag. 412.)

J. A. Fabricius en indique une sixième sous le même format, sans compter toutes celles qu'Ernesti, son Editeur, dit avoir vues *in-fol.* (tom. 1, pag. 53 & 54, *in-8°.* de son édition de la Bibliothèque latine de cet Auteur.)

Enfin il y en a une septième *in-fol.* dans le *Bibliotheca Hohend.*, dont j'ai déjà fait mention.

Pourquoi donc ce Bibliothécaire s'avise-t-il de nous dire que son édition chimérique de Jean Schufzler, est sans doute celle dont les Bibliographes qui en ont indiqué une antérieure à 1470, ont voulu parler? Comment peut-il se faire que sur sept éditions du quinzième siècle, sans date, la sienne obtienne la préférence parmi les Bibliographes? Y a-t-il du jugement à combiner ainsi? N'a-t-on pas lieu, au contraire, de reprocher à ce Bibliothécaire, sans faire attention à cette foule de titres fastueux, dont il se décore avec beaucoup de satisfaction, une inscrite *Bibliognostique* qui n'est gueres pardonnable dans un homme tel que lui? Son édition de Térence, loin d'être celle qu'il pense, n'est même peut-être pas du quinzième

siècle ; c'est ce que nous allons discuter dans la division suivante.

2°. Quels sont les signes caractéristiques des éditions sans date, qu'on croit être de ce siècle ?

Ouvrons ici le *Disquisitio in notas characteristicas librorum à Typographiæ incunabulo ad an. M. D. impressorum*, &c. par Sebastien Jacques Jungendres, in-4°. MDCCXXX.

Voici les signes que nous y trouvons.

1°. L'absence des titres imprimés sur un feuillet séparé ;

2°. Celle des lettres capitales au commencement des Divisions ;

3°. La rareté de ces mêmes Divisions.

4°. Le non emploi des virgules & des points virgules ;

5°. L'inégalité & la grossièreté des types ;

6°. Le manque de chiffres au haut des feuillets ou des pages, & celui de signatures & de réclames au bas ;

7°. La solidité & l'épaisseur du papier ;

8°. La non apposition des noms de Typographe, de lieu & d'année. (p. 4 & 5.)

9°. La grande quantité d'abréviations. (p. 45 & 46.)

Struve nous répète ces mêmes signes, d'après Jungendres, avec quelques additions. (pag. 2138-2140, tom. 3, de son *Bibliotheca Historiæ Litterariæ selecta, Jenæ, &c.* C1D10CCLXIII, in-8°.)

Mais ces deux Auteurs conviennent l'un (p. 46), & l'autre (p. 2140), que ces signes sont quelquefois fautifs, & ils ont grandement raison. Il faut,

je

je le répète, une très-grande judiciaire pour en faire une application très-concluante. Cette application n'est pas à la portée de tout le monde, & elle se trouve rarement juste sous une main indocte.

Prenons, pour nous en convaincre, l'Auteur favori du Bibliothécaire Dom Maugerard; consultons son *merveilleux Monsieur de Bure* dans sa première partie du catalogue de feu le Duc de la Vallière, & admirons son habileté à faire une pareille application. Sur plusieurs mille exemples, n'en choisissons que deux, pour ne pas trop allonger notre critique. Ce seront ceux des livres intitulés :

1°. *Francisci Philelfi Epistolæ; (Venetiis, per Joannem de Spira circa 1472), in-fol.; (tom. 2, p. 751, n°. 4441.)*

Ce plaisant Conjectureur attribue à Jean de Spire une édition qu'il croit imprimée par cet Artiste en 1472, tandis qu'il ignore que cet Imprimeur étoit déjà mort en 1470, ainsi que Vindelin son frere l'atteste dans le 4me. des sept vers, qu'on lit à la fin de son édition de la Cité de Dieu de St. Augustin en latin, exécutée in-fol. en cette même année.

Je ne veux pas renvoyer cet ignorant Bibliopole & ce Faiseur de parachronismes à divers sçavans livres que nous avons sur les premiers tems de l'Imprimerie, mais seulement au 1er. tom. de la Bibliographie de son cousin, (p. 245, n°. 326), où il aura la honte de lire ces sept vers, qui prou-

vent manifestement, qu'il n'est pas même instruit dans la lecture d'un livre, fait expressément pour lui apprendre son Art.

2°. *Ludovici Bonacioli Ferrariensis Medici Enneas Muliebris impress. circa annum 1480*; (tom. 1, p. 504, n. 1724; & tom. 3, p. 56, de la Table.

Ce livre est-il de l'année sous laquelle il est indiqué? Les signes qui le caractérisent comme du 15me. siècle & de l'an 1480, ainsi que le conjecture ce Libraire de peu de doctrine, & de très-médiocre sagacité, ne sont-ils pas fautifs, & méritent-ils qu'on y défere? Comment ce livre peut-il être de 1480, puisqu'il ne peut avoir été imprimé avant 1502 & après 1503?

L'Épître dédicatoire qu'on y lit, est adressée à Lucrece Borgia, Duchesse de Ferrare, & fille d'Alexandre VI, Souverain Pontife, d'exécrable mémoire.

Ce ne fut qu'en 1502 qu'elle épousa Alfonse d'Est, fils aîné d'Hercules; (art de vérifier les dates, seconde édition, p. 851, col. 1.) Cette édition ne peut donc être antérieure à 1502.

Bonacciuoli parle, dans cette même Épître, d'Alexandre VI, comme d'un vieillard qui est sur le bord de sa fosse; mais ce Pontife est mort le 18 Août de l'an 1503, (v. le même art, p. 312, col. 1.) Donc cette édition ne peut être postérieure à cette époque.

Haller, plus modeste & plus réservé que ce Bibliopole que Dom Maugerard nous donne comme

le plus bel ornement du Quai de la Vallée (*) à Paris, n'a point tranché, comme lui, sur la date de ce livre, & il s'est borné à dire qu'elle ne lui étoit pas bien connue; (tom. 1, p. 383, *Meth. studii med.*, & tom. 1, *Biblioth. Anatom.*, p. 156.) Mais s'il est plus modeste, il n'est pas plus excusable, parce qu'il devoit consulter la même épître qui est à la tête de cette édition, & en tirer les mêmes conséquences que moi.

Si un Sçavant, tel que Haller, se trouve court pour la fixation des dates de certaines éditions, dont le siècle est douteux, le Moine Dom Maugerard a-t-il bonne grace d'invoquer si souvent ce *Monsieur* le Bibliopole dont il nous parle?

Eloi, Kestner, Van-der-linden, Mercklin son Editeur, Douglas, & l'Auteur de la Bibliographie, n'ont pas été embarrassés sur la date de cette édition, puisqu'ils ne l'ont pas citée. Maittaire (supp. p. 763,) & Osmont, (tom. 1, p. 121) l'ont mentionnée, mais sans nous rien dire sur sa date.

Maittaire a peut-être voulu imiter Simler, (p. 554, col. 1,) & Osmont, Mazzuchelli, (vol. 2, part. 3, p. 1533,) qui, en parlant de la même édition, ont gardé un profond silence sur l'année en laquelle elle est sortie de la presse.

Au reste, le *Monsieur* de Dom Maugerard ne s'est pas seulement trompé dans la mauvaise ap-

[*] Tout le monde sçait que c'est dans ce Quai qu'on vend les plus gros dindons, nés ou importés dans cette Ville.

plication qu'il a faite, en cette occasion, des signes caractéristiques des éditions du 15me. siècle; mais il a encore estropié l'orthographe du titre de celle sur laquelle il nous a débité une aussi belle erreur.

D'après l'incertitude qui résulte de l'application de ces signes, il peut s'ensuivre, que des sept éditions de Térence sans date, que j'ai indiquées ci-dessus, il n'y ait que celle qui a été imprimée *sub signo viridis Follis*, qui soit réellement du 15me. siècle, & qu'on ait raison d'attribuer à César.

Il est bien singulier, que ni la Caille, (p. 61) ni Chevillier, (p. 57 & 321,) ne nous parlent pas de cette enseigne de César. Ce qui est certain, c'est que cet Imprimeur a vécu jusqu'en 1509. (Chevillier ci-dessus) Comme il logea en l'an 1486 dans la rue St. Jacques sous une autre enseigne, qui fut celle du Cygne & du Soldat, (Chevillier *ibid.*) il y a apparence que son édition de Térence est antérieure à cette dernière année. Je croirois volontiers, si j'avois sous les yeux toutes les éditions qu'il imprima depuis 1486, qu'il fit fondre de nouveaux caractères, & qu'il vendit les premiers, dont il s'étoit servi quand il logeoit sous l'enseigne *Viridis Follis*. Ce qui m'induiroit en cette opinion, c'est que je trouve ces premiers caractères dans l'impression des sommaires d'un livre sorti d'une autre presse. Ce livre est celui du *Consolatorium Theologicum*, tiré du *Consolatio Theologiæ*, in-fol., imprimé à Spire, par les freres Hijst, ainsi que je l'ai déjà observé ci-dessus. Ce *Consolatorium Theologicum*, qui

est fort rare, est *in-8°*. & a été exécuté à Paris par George Mittelhus en 1493. Son impression présente deux sortes de caractères. Ceux du texte font ce que nous appellons la lettre de *somme*, & ceux des Sommaires font, comme je viens de le dire, les premiers caractères de César.

Puisque cet Imprimeur s'étoit défait de sa première fonte, & que l'exemple que j'en donne ici, est si bien constaté, (car je possède moi-même un bel exemplaire du livre d'où je le tire,) ce Moine continuera-t-il de nous dire, sous l'égide de son *Monsieur* le Bibliopole, que l'identité des types, désigne le même Artiste?

3°. Interrogeons ce Moine sur l'origine des valeurs des prétendues éditions du quinzième siècle, sans date, & demandons-lui d'où il les tire? Que nous répondra-t-il, d'après tout ce que nous avons déjà observé contre ces prétendues éditions? Voici tout ce qu'il nous dira: *le papier* (de celle qu'il voudra faire valoir,) *est si blanc, qu'il feroit honneur à nos plus belles manufactures modernes.* Si leur prix n'a pas d'autre cause, sa décision ne vaut pas mieux que celle d'un Marchand Papetier. Je ne vois pas qu'il puisse nous en assigner une autre, d'après la démonstration que j'ai donnée sur l'incertitude de l'application des signes caractéristiques de ces sortes d'éditions, & d'après ce que je vais lui reprocher dans mon troisième paragraphe.

4°. Sur quel monument bien probant s'appuyet-il pour nous faire voir les presses de l'Artiste, auquel il attribue son *Térence*, depuis 1468 jus-

qu'en 1473 ? Croit-il qu'il lui soit permis de nous avancer gratuitement tout ce qu'il voudra, & que nous devons aveuglément déférer à son autorité ? Ignore-t-il que le passe-port d'un critique est l'offension de ses preuves ? Maittaire, dans les endroits que j'en ai cités sur Jean Schufzler, est précis. Les époques qu'il assigne au commencement & à la cessation des presses de cet Artiste, sont celles de 1470 & 1472. Que ce Moine les renverse, s'il veut ; mais que ce soit en forme probante, & non avec les conjectures d'un Visionnaire, ou, comme pourroit dire quelque malin, avec les *cacologies* d'un Brocanteur de livres.

J'ai raison de m'exprimer ainsi ; il ne serviroit de rien à ce Moine de me citer, pour prolonger l'exercice des presses de Jean Schufzler à Ausbourg jusqu'en 1473, la première partie du Catalogue du feu Duc de la Vallière, faite par son *Monsieur de Bure*.

Je sçais bien que ce très-habile Conjectureur nous donne, sous le nom de cet Imprimeur, (tom. 1, pag. 330, n^o. 1074,) une édition du Traité, qu'Augustin de Ancona, de l'ordre du Saint, dont il porte le prénom, a composé sous ce titre..... *Summa de Ecclesiastica potestate*, exécutée *in-fol.* à Ausbourg, sous la date de 1473 ; mais sans nom d'Imprimeur.

Si ce Moine me produisoit un pareil témoignage, qu'il a oublié tout net, en nous énumérant dans sa lettre, les impressions de Jean Schufzler, avec lesquelles son TERENCE a, selon lui, à

causé de ses types, une parfaite analogie, je ne lui répondrois que par ce vers d'Horace,

Speſtatum admiſſi riſum teneatis amici.

& je le renverrois comme un vrai Viſionnaire.

Il n'y a aucun ménagement à garder, touchant les objets ſur leſquels le public a le plus grand intérêt de n'être pas lésé. Il y a déjà trop long-tems que la charlatanerie regne dans le monde, & qu'elle s'est malheureusement gliffée par l'ignorance des uns & l'astuce des autres, dans presque tous les Arts & dans presque toutes les Sciences; s'il y a un ſiecle où il faille l'extirper, ce doit être de préférence dans le nôtre qui ſe pique de tant de lumieres, de tant de vérité, de tant de justice, & de tant de réformes.

III^o.

CONTRADICTIONS.

Si la valeur des éditions du quinzieme ſiecle ne ſe tire pas de la blancheur de leur papier, & de l'analogie de leurs types inconnus, avec ceux des preſſes connues & célèbres de ce même ſiecle, comme le dit d'abord ce Moine; mais ſi elle ne vient au contraire, que de la gènuinité des leçons des Manuſcrits, d'après leſquels elles ont été exécutées, de leur correction & de la commodité de leur exécution, pourquoi ce Moine nous dit-il enſuite, à la fin de ſa lettre, que l'édition de ſon Térence n'offre *que des noms appellatifs ou*

propres estropiés , que la plûpart des mots en sont corrompus & altérés , que le sens , qu'ils présentent , est d'autant plus inintelligible , qu'il se trouve à chaque instant coupé par une multitude de points placés par l'ignorance du Compositeur , que toutes ces défecuosités ne permettent pas de douter que cette édition n'ait été faite sur un manuscrit très-incorrec̃t ?

Peut-on , après de pareils aveux , attribuer quelque prix à une édition , qu'on décrie soi-même par la maniere dont on la représente ? Peut-on oser comparer la valeur qu'elle auroit dans le commerce , si elle y passoit , à celle qu'y a obtenue le Virgile de feu le Duc de la Vallière , dont il est question ci-dessus ?

Que ce Moine connoît peu le prix des anciennes éditions ! Combien est bas celui auquel il les apprécie ! Il paroît même ne considérer que leur ancienneté , sans faire aucune attention à leur mérite intrinseque.

Il s'extasie sur le prix de ce Virgile qui a été vendu , comme il le dit , 751. Mais si ses leçons étoient aussi barbares que celles de son Térence , il ne valoit certainement pas la vingtieme partie du prix auquel il a été vendu , & sa valeur excédoit au contraire celle de 500 écus , si le Manuscrit sur lequel il a été imprimé , étoit , ainsi qu'on le dit , *optimæ notæ*.

L'ancienneté des éditions ne fait pas leur valeur , il n'y a que des Bibliomanes & des Brocanteurs qui se chauffent de cette idée.

Elle peut bien augmenter celle qu'elles ont déjà

par elles-mêmes , & elle l'augmente en effet. Mais elle ne leur en communique aucune , si elles n'ont aucun mérite intrinsèque qui exige qu'on les recherche. Ce mérite est ordinairement la représentation fidele & exacte d'un texte très-ancien , sûr & bien correct.

Les anciennes éditions des Auteurs classiques ne sont recherchées qu'à cause qu'elles sont exécutées sur de pareils Manuscrits. Les copies que ces impressions en fournissent sont ordinairement d'une grande valeur , parce qu'elles sont remonter les leçons qu'elles contiennent , à des tems voisins de ceux de leur original.

Mais si les Manuscrits , d'après lesquels elles sont copiées , n'ont pas beaucoup d'ancienneté , elles n'ont qu'une valeur très-médiocre , & cette valeur baissée en raison de l'ignorance des copistes par lesquels elles sont passées , & de celle des compositeurs qui les ont dirigées sous la presse.

Le Térencia de ce Moine , portant ces mots..... *Calliopius recensui* , nous désigne que la copie manuscrite , sur laquelle son impression a été exécutée , ne peut pas être ancienne , puisque ce Calliopius est Alcuin. D'ailleurs qui peut nous assurer qu'elle remontoit même au tems de ce Réviseur de texte ?

A en juger par les dépravations de son impression , que ce Moine nous rapporte lui-même , elle n'aura peut-être été exécutée qu'en misérables lettres de *somme* , dans le 12me. ou 13me. siècles , par quelque barbare Copiste d'alors.

Ce n'est pas par les prix des ventes , qu'il faut

apprécier les anciennes éditions, mais seulement d'après la confrontation, que des Sçavans du premier genre, ont faite de leurs leçons, avec celles des Manuscrits les plus anciens & les plus corrects.

Paris est le pays de la Charlatanerie. L'esprit & les facéties y courent les rues; mais le jugement & la réflexion n'y arrivent qu'à pas bien lents; ce n'est pas sur les Quais où les Charlatans tiennent leurs affises, qu'ils vont se loger, mais ce n'est que dans les étages les plus hauts & les plus écartés.

C'est à ces étages qu'il faut monter pour rencontrer la profonde érudition & la judicieuse critique, & par conséquent la juste appréciation des anciennetés typographiques.

Les Oracles, qui résident en ces lieux, apprendront, même aux Amateurs, qu'il y a encore une distinction à faire entre les divers tirages d'une même édition ancienne.

Comme les corrections typographiques ne se faisoient pas, au berceau de l'Imprimerie, ainsi qu'elles se sont faites environ 20 ans après, & qu'elles continuent de se faire aujourd'hui, delà sont venus les divers tirages d'une même ancienne édition fortie de la même forme.

C'étoit à divers Sçavans que les premiers Imprimeurs remettoient des exemplaires de leur impression, avant d'en finir totalemment le tirage, & ce n'étoit qu'après la diversité de leurs corrections, qu'ils l'achevoient; ces corrections ne leur arrivant que successivement, il sortoit donc de la même

*Ceci est une bêtise
cardin les premiers
temps de l'imprimerie
comme après il
n'y a pas eu après de
Caractères fondus, après de former en fer pour conserver les feuilles
faites et attendre les corrections du Sçavans - Dans les planches en bois
il n'y avoit point de corrections à faire, où elles étoient fort rares; car un
bon scribe écrivoit sur la planche, ou y desinoit correctement sur lettres
que le graveur tailloit ou sculptoit.*

forme des exemplaires beaucoup plus corrects les uns que les autres.

C'est à quoi les Bibliopoles & les Bibliomanes n'ont jamais fait attention, & c'est pourquoi les prix qui sont attachés dans les catalogues à certaines éditions, ne sont pas ceux qui leur conviennent.

On recherche en France ces anciennetés, on y *patente*, & on y foudoie des érudits d'un certain genre, qui ne nous ont encore rien appris là-dessus, & dont la société auroit dû, depuis son établissement, se diviser par bureaux auxquels certaines études fussent affectées.

Si telle eût été sa constitution, le public auroit été éclairé sur ces différences & sur la diversité des prix qui en naissent; c'est ce que lui auroit appris un de ses bureaux, qui n'auroit dû avoir d'autre département que celui de collationner les différens exemplaires de la même ancienne édition d'un classique.

Je suis,

MONSIEUR LE COMTE,

Avec &c.

Ce 30 Juillet 1788.

SECONDE LETTRE

A Monsieur le Comte de***

VOUS avez vu , Monsieur le Comte , dans ma premiere lettre , quel est le nouveau Bibliographe qui paroît sur l'horison Littéraire ; mais vous ne le connoissez pas encore parfaitement. Voici une nouvelle piece de sa part qui vous en achevera le portrait d'une maniere bien plus parfaite.

Il y a apparence qu'il regarde la Bibliographie comme bien au dessous de sa plume , & qu'il ne s'y livre qu'avec dédain & sans aucune application.

Voilà ce qu'a produit la ridicule & la fausse definition qu'un ancien Secretaire de l'Académie des Belles-Lettres , nommé Dupuy , en a donnée dans l'éloge , qu'il y a prononcé sur un de ses confreres , qui , quoiqu'il fût un des gardes de la Bibliothèque du Roi , étoit bien éloigné d'exceller dans cette partie.

Un Auteur , qui , ainsi que lui , ne regardera la Bibliographie que comme *la science d'un Libraire instruit* , n'aura pour elle qu'un souverain mépris , & ne traitera les matieres qui en dépendent , qu'avec une négligence extrême , & sans aucune espece de soin & de jugement.

C'est précisément , Monsieur le Comte , ce que

vous observerez dans la nouvelle notice bibliographique, que le même Moine, à longue enfilade de titres, a publiée dans le même Journal, en Mars de cette même année. (pag. 335, 337.)

Cette notice concerne, 1^o. *la grande rareté* de l'édition de la Bulle des rétractations d'Æneas Silvius, imprimée, comme il le dit, par Ulric-Zell de Hanau, vers l'an 1468; 2^o. la lettre imprimée à la suite de cette édition.

1^o.

Que cette édition soit très-rare, personne ne peut en disconvenir; mais qu'elle doive avoir la valeur à laquelle elle a été portée dans la vente du feu Duc de la Vallière, cela prouve, ou que son acquéreur a été trompé par de mauvais conseils, ou que, s'il s'est décidé à la pousser de lui-même à un aussi haut prix, il auroit dû motiver son but aux assistans de la vente, afin de les empêcher de croire qu'il achete sans connoissance de cause, & sans être instruit des vraies valeurs bibliopoliques.

Je tiens du formateur de la dernière bibliothèque de feu le Duc de la Vallière, qu'il n'avoit payé cette édition qu'environ 6 liv., & elle a été poussée dans la vente d'une partie des livres de ce Seigneur, après sa mort, jusqu'à 410 liv.

Ce prix est plus qu'exorbitant; il ne doit jamais faire règle, soit dans les nouvelles ventes publiques qui se feront dans la suite, soit dans les acquisitions privées, que des Bibliomanes pourroient en faire (1).

(1) Il faut espérer, Dieu merci, qu'aucun acquéreur

Ce Moine nous dit, avec un ton de confiance inconcevable, que cette édition a été exécutée par cet Ulric-Zell vers l'an 1468.

nouveau ne payera point si cher la sçavante & insigne fantaisie, qu'il pourroit avoir de la même édition de ce livre.

Mais la folie de ce prix n'est rien en comparaison de celle à laquelle un autre acquéreur a acheté le *Tractatus de institutione simplicium Confessorum*, par S. Antonin, imp. à Rome par G. Laver en 1472, in-48. [parvo.]

Le Pere Laire nous rapporte, avec un enthousiasme révoltant, que cette édition est si chere, qu'on la vend quasi au poids de l'or dans les encans, & qu'il en a vu vendre un exemplaire 3400 liv. Mais il ne nous dit pas où, & dans quelle vente. Ainsi son anecdote n'est qu'une fable, & s'il veut la justifier, il faut qu'il nous nomme l'intrépide acquéreur qui a osé acheter à un prix aussi excessif, un Bouquin de cette espece. V. pag. 182, n. [o] de son *Specimen*. On peut dire à cet Auteur ce qu'Horace ordonne de dire à ceux qui outrent les vraisemblances.

Quodcumque ostendis mihi sic , incredulus odi.

Je plains les Grands; ils veulent tout savoir sans avoir jamais rien appris; mais aussi les idées qu'ils ont sur la plûpart des objets littéraires sont réellement pitoyables, & on ne peut les entendre discourir, sur-tout sur la *Bibliologie*, sans les regarder comme des pauvres victimes de la Charlatanerie. N'avoit-on pas persuadé au Cardinal Passionei, qui avoit formé une si belle Bibliothèque, que la Bible de Ferrare, à l'usage des Juifs, qui vaut tout au plus 150 liv., & qui est datée selon leur style de 5313, ou selon l'Ere du Christ de 1553 in-fol. étoit la plus rare de toutes celles qu'il avoit dans sa bibliothèque? Winckelmann, qui avoit débuté à Rome par

Quel est le garant qu'il nous cite pour ces deux assertions? C'est encore son fameux Bibliopole *M.*

une place de Bibliothécaire , le croyoit tout comme lui. C'étoit apparemment sur ce qu'il lui avoit entendu dire. En ce cas, ou la bibliothèque de ce Cardinal étoit bien pauvre en bibles de toute espece, ou il étoit bien prévenu lui-même en faveur du Charlatan qui l'avoit trompé.

Quoi qu'il en soit, il est clair que dans l'une ou dans l'autre hypothese, Winckelmann n'excelloit certainement pas en *Bibliognosie*. V. ses lettres familiares, tom. 1, in-8^o., Amst. M. DCC. LXXXI, pag. 32.

Si j'imitois dans mes notes le Genovésain Mercier, qui voulant nous faire connoître dans une de celles qui brodent sa notice raisonnée des ouvrages de Gaspard Schott, ceux d'Archimede qui florissoit en la seconde année de la 122^e. Olympiade, c'est-à-dire, en l'an 289 avant le Christ, termine [pag. 12 & 13,] ce qu'il veut nous dire là-dessus, en nous promenant de siecle en siecle, depuis ce célèbre Mathématicien, jusqu'au tems présent, par un salamalec à Madame la Comtesse de Roche-Lambert, je coudrois de bout en bout tout ce que je sçauerois sur cette bible de Ferrare, & je dirois entr'autres choses, qu'on voit une insigne fripponnerie à l'égard de l'exemplaire, que le Duc de la Vallière en avoit, dans le Catalogue d'une partie de ses livres publié par le Bibliopole de Bure, [tom. 1, pag. 6 de ses additions, & pag. 25 du corps du Catalogue, n^o. 97 & 98.]

Mais ce n'est pas ici le lieu de la relever; je ne l'annonce qu'en passant; je crois même que comme l'esprit de ce Bibliopole est souvent dans les étoupes, quelqu'un lui a fourni cette fripponnerie, sans qu'il s'en soit aperçu, je lui suppose trop de probité, pour croire qu'il en soit l'Auteur. Ceux qui seront tentés de faire des recherches sur cette fripponnerie, n'ont qu'à lire, 1^o. son Catalogue aux pages que j'en ai indiquées; 2^o. le premier tome de la Bibliographie, pag. 97, & à s'arrêter à ces

de Bure, qui l'assure ainsi. (tom. 1er., pag. 134 & 135, n°. 343.)

Quels sont les motifs que ce Bibliopole a de croire, que les Types de cette édition viennent des presses d'Ulric-Zell? Cet Artiste ne peut-il pas s'être défait de sa fonte, & quoique les Types de l'édition de cette Bulle paroissent avoir de la conformité, avec ceux dont il s'est servi pour d'autres éditions, peut-on raisonnablement assurer que celle dont il est question, soit sortie de sa presse?

D'ailleurs n'est-il pas bien aisé de se méprendre sur ses types, puisque le Moine Mercier (1) les a confondus avec ceux de Schoyffer, (pag. 39 de la nouvelle édition de son Supp. à l'hist. de l'Imp. par Pr. Marchand) & que ceux qui sont instruits dans la taille des caractères des Imprimeurs des premiers tems de l'Imprimerie, trouvent beaucoup de conformité entre ceux de ce même Ulric-Zell, & ceux de Conrad de Winters de Homburch, Imprimeur de Cologne.

Ainsi il n'y a rien de moins solide, que d'at-

mots..... parfaitement beaux exemplaires de cette rare édition, qui existent exactement complets dans le magnifique cabinet de Gaignat; 3°. au Catalogue de celui-ci, [tom. 1, pag. 26,] & à faire très-grande attention à la reliure de l'exemplaire du Duc & à celle de celui de Gaignat.

[1] Ce Moine s'est démerciérisé depuis environ 20 ans, pour prendre le nom d'Abbé de S. Leger, comme si ce nouveau nom donnoit plus de mérite à ses Bucoliques bibliographiques.

tribuer

tribuer à un Artiste l'exécution typographique d'un ouvrage sorti de la presse sans nom d'Imprimeur, sous prétexte que les types de ce même ouvrage ont de l'analogie avec ceux des éditions qui portent son nom.

N'avons-nous pas une grande ressemblance entre certains caractères, dont un Imprimeur que Maittaire n'a pas connu, & qui faisoit rouler ses presses en la même Ville sous le nom de Lÿstrychen, se seroit, & ceux que Schoyffer a employés dans son édition du *Durandi Rationale*, exécutée en 1459? Faudra-t-il conclure, lorsque nous rencontrerons des éditions sans nom d'Imprimeur, avec des types analogues à ceux de ces deux Artistes, qu'elles sont plutôt sorties de la presse de l'un, que de celle de l'autre? Ne fera-t-il pas plus sage de renoncer à des conjectures inconcluantes, & de croire que ces éditions peuvent ne venir ni de l'une, ni de l'autre presse, mais qu'elles sortent peut-être d'une troisième que nous ne connaissons pas?

Voilà, M. le Comte, une réponse bien solide à la première des deux assertions inconsidérées de ce Bibliopole & de ce Moine, son Copiste.

Passons à la seconde, & voyons si elle est mieux fondée.

Cette édition nous est présentée sous la date de 1468; quelle preuve nous en fournit-on? Elle ne paroît porter une année aussi reculée, que pour faire illusion aux Bibliomanes.

Ulric-Zell a commencé d'imprimer en 1467 (1);

(1) Le nom de la Ville, en laquelle cette édition a

ainsi que nous en avons la preuve par la date, qu'il a mise à la fin de son édition d'un livre apocryphe, & attribué à St. Augustin par le hazar-

été exécutée, n'est pas exprimé dans la souscription; je ne m'inscrirai pas en faux pour cela, contre ceux qui prétendent qu'elle a été exécutée à Cologne, parce que comme Ulric-Zell passe pour le premier Imprimeur de cette Ville, & qu'on sçait que Conrad de Winters de Homburch y imprima le *Legenda aurea* en 1470, & que Pierre Von Olpe y exécuta en la même année, (ou tout au moins la suivante, selon Maittaire, pag. 306 de son Supplément,) l'*Auctoritates Decretorum*, il s'ensuit qu'Ulric-Zell doit y avoir imprimé avant, & que cette édition peut y avoir été faite.

Nous avons une Bible latine imprimée par cet Artiste en deux petits volumes in-fol., sans date, & sans indication de lieu. Elle n'a été connue que d'un très-petit nombre de sçavans *Bibliognostes*; elle est par conséquent très-rare; mais que Dom Maugerard apprenne, que sa rareté ne la rend pas pour cela plus chere,

Elle ne fut vendue à Leyde, à l'encan de Charles Delfos, le 3 Novembre 1761, que 153 florins d'Hollande, valant chacun 42 sols, quoique, par une fripponnerie de Libraire, qu'on ne regardera certainement pas comme la première & la dernière, elle eût été mise en vente sous le nom de Bible latine de Fust & de Guttemberg.

V. Meerman *infra*.

Elle est sur deux colonnes, dont celles qui sont entieres ont 42 lignes. Elle est imprimée avec les mêmes caracteres, que ceux du *Liber de singularitate Clericorum*, que le même Artiste exécuta sans nom de lieu en 1467, in-4°. & non pas in-8°, ainsi que Meerman nous le dit, (p. 59., tom. 1., orig. Typ., cap. III, §. 3., Not. i., in 4°.)

Il ne faut pas croire que je relève ici Meerman sur le format de ce livre, pour le seul plaisir de le relever. Ce livre est réellement in-4°, parce que ses Pontuzeaux, &

deux & téméraire Moine Mercier, (p. 46 de la première édition de son Supplément à l'Histoire de l'impr. de P. M.) & l'ignorant *Bibliopole de Bure*, sous ce titre..... de *singularitate Clericorum*, (tom. 1, pag. 173, n^o. 475,) & la Chronique de Cologne nous fait voir cet Imprimeur, exerçant encore sa profession en 1499.

Cette Chronique est en Allemand, & elle a été imprimée en cette même année par Jean Koelhoff dans cette même Ville. Ce Bibliopole & ce Moine en trouveront le fragment, qui concerne Ulric-Zell dans divers ouvrages, que je ne veux pas leur nommer.

Ainsi pourquoi prendre, dans l'espace des 32 ans, que les presses de cet Imprimeur ont été en vogue, la seconde année, qu'elles ont commencé de rouler? Quel est donc le motif raisonnable qui peut autoriser une pareille hardiesse?

Prosper Marchand, qui étoit certainement plus

la marque de son papier, qui ont été vérifiés par mon Maître, l'attestent, & non pas parce que je trouve ce même livre marqué sous le même format, que j'indique, par le Bibliopole de Bure dans son Cat. ci-dessus.

Je regarde cette Bible comme postérieure au *Liber de singularitate Clericorum*, dont les types ont vraisemblablement servi d'essai pour son impression; c'est ce que Meerman auroit dû observer.

Au reste ni Maittaire, ni Koehler, ni Schelhorn, n'ont sçu qu'Ulric-Zell a commencé d'imprimer en 1467, & ce qui est très-singulier, c'est que Maittaire ne le nomme même pas dans sa liste des Imprimeurs du quinzième siècle, sous les noms de baptême, ni dans celle sous les noms propres. V. son Suppl., pag. 243 & 270.

ſçavant que ce Bibliopole, & que ce Moine, ne met les éditions de Zell, qu'en 1494; (pag. 10, note 50, & pag. 56 de ſon hiſt. de l'Imp.) il eſt vrai qu'il ſe trompe, & que l'édition de 1467 d'Ulric-Zell, que je viens de citer, le démontre évidemment; mais elle prouve auſſi que les éditions de cet Artiſte, depuis la date de 1467 juſqu'en celle de 1494 (1), ſont d'une rareté infinie, & que ces deux Auteurs ont été beaucoup trop téméraires, en datant l'édition de cette Bulle imprimée par cet Artiſte, de 1468, tandis que rien ne le prouve, & qu'en ſuppoſant qu'elle ſoit

(1) Comme je ne me pique pas d'autant de profondeur dans la *Bibliognoſie*, que le Moine Mercier, qui rend ſi lourde par ſon fatras bibliographique, la petite feuille de Paris, je ne me butterai pas à faire de longues recherches ſur les éditions de cet Artiſte, qui ont été exécutées depuis 1467 juſqu'en 1494, j'observerai ſeulement avoir appris de mon Maître, qu'il en existe une de l'*Opus quadrageſimale de Pœnitentiâ* de Robert de Licio ou de Lecce, ſous la date de 1473, *in-fol.* Elle doit être très-rare, comme on le voit bien; mais ce n'eſt pas moins un Bouquin qui ne doit avoir entrée que dans les grandes bibliothèques publiques, qui doivent fournir un aſyle à ces ſortes de livres, dont une très grande partie des hommes peuvent ſe paſſer; mais qui doivent néanmoins être conſervés dans les grands dépôts pour y ſervir aux Annales de la typographie, & aider à accroître les connoiſſances de la Société littéraire.

Je ne nomme pas les Bibliographes qui en ont fait mention, afin d'exciter la curiosité de ceux qui ne la connoiſſent pas, & afin que nos prétendus Œdipes de la Bibliographie ſoient un peu embarrasſés, ſi on s'adreſſe à eux pour ſçavoir qui ſont ceux qui en ont parlé.

sortie de ses presses, elle est peut-être postérieure à l'an 1494 (1).

Que les Bibliomanes s'aveuglent! peu m'importe. Il n'y aura jamais dans la race humaine qu'un petit nombre d'excellents penseurs. La recititude des opérations intellectuelles est un présent que le Ciel n'accorde pas à tous les êtres. Toutes les organisations ne sont pas les mêmes; il y a sur le globe plus de Mannequins à figure d'homme, que d'hommes pensans.

Je sçais bien que le Bibliopole de Bure, dit (pag. 135,) que cette Bulle ayant été publiée en 1463, a dû être imprimée peu de tems après sa publication. Mais s'ensuit-il delà, que l'édition qu'Ulric-Zell en a donnée, soit de 1468? Cette logique n'est-elle pas bien plaisante? Les conséquences qu'elle tire, ne sont-elles pas bien justes)

Tout ceci est un raisonnement captieux car s'il étoit prouvé que Zell a imprimé cette piece en 1464 ou 1463, ce seroit une Edition primitive et faisant preuve de la vérité de l'assertion de la Chronique de Cologne, qui représente Zell comme ayant impr. le 1^{er} en cette Ville avant Mayence.

(1) Il faut convenir que si l'on consulte le Bibliopole Guillaume, Guillaume, mille fois Guillaume de Bure, cette édition ne peut être d'une date aussi rapprochée de nous, puisqu'il nous cite, [tom. 1, p. 175, n. 478.] un livre imprimé sans date, qu'il croit être sorti, à Cologne, vers l'an 1470, des presses de cet Artiste.

Mais j'ai trop bien démontré la confiance qu'il faut avoir aux conjectures de ce Devin, soit pour les dates, soit pour les presses des livres imprimés sans noms de Ville, d'année, & d'Artiste, pour ne pas être intimément persuadé, qu'on les révoquera presque toutes en doute.

Tel est le préjudice funeste que se causent les étourdis. A force d'aventurer une infinité de faits, dont la plupart sont démontrés faux, ils perdent toute croyance, en faveur de ceux auxquels la critique n'a pas touché.

Qu'on me dise que la Bulle de ce même Pontife, appelée *Cruciata contra Turchos*, sortie de sa Chancellerie en la même année que celle de ses rétractations, a été imprimée à Mayence peu de tems après son expédition, & peut-être en 1463, ou au plus tard en 1464, je le croirois volontiers si elle ne portoit pas à sa tête un titre sur un feuillet séparé; mais comme l'origine des titres imprimés de cette façon ne date que d'environ 12 ou 16 ans après, je suis bien éloigné de cette idée. Ce qui m'y auroit fait conniver, si la raison, que je viens d'alléguer, n'existoit pas, c'est que l'Imprimerie n'avoit pas encore été portée en Italie en 1464, & que Rome étoit obligée de recourir alors aux presses de Mayence; mais cette raison peut-elle valoir par rapport à la date de 1468, sous laquelle on nous présente cette édition d'Ulric-Zell? N'y avoit-il pas déjà 4 ans qu'on imprimoit en Italie, & environ deux que les Papes avoient des presses à leurs ordres, qu'ils logeoient même au Vatican?

D'ailleurs l'édition de cette Bulle que nous tenons d'Ulric-Zell, est-elle assez précieuse pour qu'un Bibliomane se décide à la payer 410 liv.? Ses leçons contiennent-elles des particularités qui ne soient dans aucune autre?

La rareté de cette édition ne disparoît-elle pas par celle qui en a été donnée d'une manière plus lisible, & en plus beaux caractères à Basle en 1571 (1), *in-fol.*, chez Henric Petri, dans la

(1) C'est mal-à-propos que Simler date cette édition

collection des Œuvres de Pie II? L'édition de cette collection n'est-elle pas regardée comme très-correcte, & le Docteur Launoy ne la recommande-t-il pas dans ses Epitres, comme telle (1)? N'est-elle pas encore effacée par celles que nous en avons dans les collections des Conciles, mises au jour par le Pere Labbe, & par le Pere Harduin, tom. XIII de l'une, & tom. IX de l'autre? Il n'y a que l'ignorance de ces réimpressions qui puisse faire rechercher l'édition d'Ulric-Zell.

Si l'on ne veut pas de ces collections, ne trouvera-t-on pas une édition séparée non seulement de cette rétractation; mais encore de toutes les autres que ce Pontife a faites en diverses occasions, imprimée à Venise, *in-fol.*, en 1564, sous

de 1551, & qu'il l'a dit imprimée par Henric-Petri; outre qu'elle n'est point sortie de la presse en la même année, qu'il le dit, il ignore que les presses de cet Imprimeur ne rouloient pas encore à Basse alors, & qu'elles ne s'y introduisirent que quelques années après. Voyez Epitome, C. Gesneri, Tiguri, M. D. LXXXIII, *in-fol.* pag. 13, col. 2.

(1) Les Auteurs de la bibliothèque des Romains, qui se mêlent de tems en tems de *Bibliologie*, & qui s'en acquittent ordinairement si mal, nous disent, que la meilleure édition des Œuvres de ce Pontife est de 1700, *in-fol.* (Bibl. des Romains, pag. 182, Août 1777, première édition.

S'ils ont raison, J. A. Fabricius a tort; parce qu'il date les 2 tom. de cette édition de deux années différentes. Il en met le premier en 1699, & le second en 1700. Mais il ne dit pas que cette édition soit *in-fol.*, il nous assure au contraire qu'elle est *in-4^o*. (pag. 27, col. 2. tom. 1er. *in-4^o*, Pat. M. DCC. LIV, Bibl. L. M. Æt.)

*Le bon abbé Rive
oublie qu'il y a eu
plusieurs im-
pressions de ce
nom mais quelques fameux Commençes a travaillé
en 1528, une
fois qu'en 1579.*

une forme plus commode & certainement plus agréable à l'œil ?

Cette édition est annoncée dans le livre de Jean Cleffius, imprimé en 1602, in-4°. sous ce titre... *Unius sæculi; ejusque virorum litteratorum monumentis, &c. Elenchus consummatissimus librorum, &c.* & dans le *Bibliotheca Pontificia* du P. Louis Jacob, de l'Ordre des Carmes, in-4°. *Lugduni*, M. DC. XLIII, (p. 190 & 191.)

Au reste, je suis ravi d'admiration en faveur de ce Moine, parce que s'il paroît ordinairement s'attacher aux pas de son Bibliopole, il se permet quelquefois de s'en écarter, & de lui reprocher des omissions essentielles.

En effet, son *Monfieur de Bure* n'a pas décrit cette prétendue édition d'Ulric-Zell, c'est ce qui prouve qu'il n'exerce son métier que mécaniquement & avec très-peu d'intelligence. Ne peut-il pas y avoir diverses impressions connues de cette Bulle, sous le même format, sans indication de Ville, d'Imprimeur & d'année, comme celle qu'il attribue à cet Artiste ? Si elles sont annoncées dans divers Catalogues, sans aucune description, comment les différenciera-t-on ?

Ce Moine lui reproche fort à propos d'avoir omis que les pages entières de cette édition ont 27 lignes. Il a raison, & c'est ce que j'ai vérifié sur les cartes du formateur de la dernière bibliothèque du feu Duc de la Vallière. Il lui reproche encore avec très-grande vérité, comme ma vérification l'atteste, de n'avoir pas fait attention, en parcourant l'exemplaire, qu'il a indiqué dans

son Catalogue, à une autre piece qui se trouvoit à sa suite dans le même volume qui le renfermoit.

C'est de cette même piece, Monsieur le Comte, que je vais bientôt vous entretenir, & si son omission vous prouve d'un côté, l'étourderie de ce Bibliopole; ce que ce Moine en dit, vous démontrera de l'autre avec quelle habileté il remplit lui-même les fonctions de Bibliographe.

Observez en passant, Monsieur le Comte, que le reproche de l'omission, que ce Moine fait à ce Bibliopole, n'existeroit pas, si le formateur de cette bibliotheque n'eût pas fait sentir au public, depuis 10 ans, combien les descriptions Calligraphiques & Typographiques sont nécessaires à la république des lettres, sur-tout lorsque les divers objets bibliopoliques qu'elles doivent suivre, sont exposés à être confondus avec beaucoup d'autres qui ne sont pas les mêmes qu'eux.

I I^o.

Voici la fameuse piece dont l'omission vient de décèler l'inexactitude de *M. Guillaume de Bure*, & dont la notice, que ce Moine en a publiée, met au plus grand jour son peu d'application aux ouvrages de cette espece.

1^o. Il nous dit très-faussement & en très-mauvais françois, qu'elle a *ECHAPPÉ aux recherches des Bibliographes*.

Si cette piece est la même que celle du même Pontife, qui est connue sous le titre..... de *Miseriâ*, ainsi que Giovan Antonio Campano la nomme dans sa vie, (édition de Fernus, Francof.

M. D. XXXVI, in-4°. fol. recto 23,) ou de *Miseriis Curialium*, comme le portent diverses éditions, comment peut-il se faire que cette piece soit *ECHAPPÉE aux recherches des Bibliographes* ?

Sans parler des éditions qui en ont été imprimées après le XVe. siècle, en voici au moins sept de ce siècle que je vais indiquer, pour plaire à ce Moine, qui ne paroît friand, que pour les morceaux d'impression bons ou mauvais, exécutés alors.

De ces sept éditions, il y en a trois avec date, & quatre sans indication d'année.

La première de celles qui sont datées est de Rome, in-4°, 1473, in domo J. Ph. de Lignamine. Le Pere Laire, Minime, & le Pere Audifredi, Jacobin, la mentionnent; l'un, pag. 199 de son *Specimen Hist. Typ. Rom. XV sæculi* (Romæ M. DCC. LXXVIII, in-8°,) & l'autre, dans l'ouvrage que j'en ai cité dans ma première lettre (p. 142.)

Mais il y a une belle différence d'orthographe dans la souscription de cette édition, que nous tenons de ces deux Bibliographes. Comme le Pere Audifredi marche à la piste du Pere Laire, & qu'il ne lui pardonne rien avec juste raison, il est bon d'observer que l'inexactitude de la copie de ce Minime est relevée par neuf fois dans celle de ce Jacobin.

Au reste, ni Maittaire, ni Orlandi, ni l'Auteur de la Bibliographie, n'ont connu cette édition.

La seconde porte la date de 1475; & elle est aussi in-4°.; elle n'annonce aucun nom de Ville & d'Imprimeur; Orlandi la croit imprimée à Lou-

vain, & sortie des presses de Jean de Westfalie, (p. 125 & 270,) Maittaire en fait mention à la pag. 347 de son Suppl., & à la pag. 9 du 1er. tom. de son *index*; elle étoit chez le Duc de la Vallière, & le Catalogue de *de Bure* l'annonce, (tom. 1, pag. 414, n^o. 1365.)

La troisieme est de 1485, sous le même format. Elle n'a aucune indication de lieu & d'Imprimeur. Maittaire & Orlandi l'ont ignorée. Elle est encore dans le même Catalogue, & elle en forme le n^o. suivant.

La premiere de celles qui sont sans date & sans noms de Ville & d'Imprimeur, & dont Maittaire parle, (p. 763 de son Suppl.) a des signatures, & son caractere tient au genre gothique.

La seconde passe pour être de Césaris. Orlandi la croit d'environ l'an 1474. (pag. 88 & 270.) Chévillier ne l'a pas oubliée; (p. 56) mais elle n'est pas dans Maittaire.

La troisieme est aussi in-4^o., elle ne porte ni date, ni nom de Ville; mais elle nous indique qu'elle vient des presses d'Antoine Cayllaut. Comme cet Imprimeur faisoit rouler les siennes à Paris, on peut dire qu'elle est de cette Ville. Maittaire & Orlandi ne la citent point. On la voit indiquée au n^o. 1367 du même Catalogue.

Enfin la quatrieme est dans le Pere Audifredi. (p. 377.) Elle est également en caracteres gothiques; son format est le même que celui des autres, & elle ne présente ni noms d'Imprimeur & de Ville, ni date; elle est exécutée sans signatures; mais elle est terminée par un registre, & elle

ne contient que 16 feuillets. Le Pere Laire ne l'a pas connue, & le Pere Audifredi prévient sagement, (p. 353, 2e. col. de ses notes,) qu'il peut se faire qu'elle ne soit pas du XVe. siecle, quoiqu'elle en porte tous les signes caractéristiques.

Que cet ouvrage soit le même, que la lettre écrite par *Aeneas Silvius* à ce Jean de Aich, dont nous parle ce Moine, cela est indubitable ; en voici la preuve. Je la tire en partie de lui-même, & en partie de l'Abbé Tritheme. Ce Moine nous dit que l'énoncé du sujet de cette lettre qu'on lit à la tête de son édition, est celui-ci..... *Stultos esse qui Regibus serviunt vitamque tum infelicem, tum miserrimam ducere Curiales, &c.* Or, c'est précisément par ces mêmes mots, que Tritheme nous dit que commence le traité de ce Pontife, qu'on a depuis intitulé..... *de Miseriis Curialium.* (fol. recto 115 de la premiere & rare édition de son *Script. Ecc.*, in-fol., *Basileæ*, 1494.) C'est aussi par le commencement des mêmes mots, que le Pere Louis-Jacob ci-dessus nous le désigne. (p. 187.)

Bien plus, la quatrieme édition sans date de cet ouvrage que j'ai tirée du Pere Audifredi, (p. 377,) commence par la lettre de Pie II, à Jean de Aich, & je ne doute aucunement que cette même Epître ne soit à la tête de la plupart des autres éditions, dont je viens de faire mention.

Ainsi il est donc faux que *cette piece soit échappée aux recherches des Bibliothèques ; & l'annonce si fastueuse que ce Moine en fait, prouve*

manifestement contre lui qu'il écrit moins en *Bibliognoſte*, qu'en *Bibliopole*.

2°. Il fait une remarque bien peu digne d'un homme, qui, ſe mêlant d'écrire ſur les éditions du XV^e. ſiècle, doit ſçavoir à fonds l'hiſtoire critique des premiers tems de l'Imprimerie. Il nous préſente ſa prétendue lettre *inconnue & imprimée ſelon lui en 1468*, comme n'ayant aucun intitulé diſtingué du corps de la page.

Eſt-ce qu'à cette époque, les livres qui ſortoient de la preſſe, portoient, comme ceux d'aujourd'hui, des titres imprimés ſur des feuillets ſéparés? Cette invention ne date-t-elle pas d'un tems poſtérieur, & n'eſt-ce pas vers 1476; qu'on commence de voir de pareils titres? Cette remarque fait donc peu d'honneur à ſa critique.

3°. Il croit auſſi néceſſaire d'observer, qu'*Æneas Silvius* prend à la tête de cette lettre la qualité de *Poète*.

Jamais remarque n'a été plus déplacée. Qui eſt-ce qui ignore que *Pie II* ſe ſoit appliqué à la poéſie, & qu'il ait même porté le nom de *Poète Laureat*, ainſi qu'on le voit dans le premier Sommaire de pluſieurs de ſes ouvrages, & nommément dans celui..... de *Duobus Amantibus*, dont on peut voir une édition du 15^{me}. ſiècle, ſans date, & in-4°. à la bibliothèque Mazzarine. Elle eſt à longues lignes, elle en a 27 ſur celles de ſes pages qui ſont entières; elle eſt en lettres de ſomme; elle n'a ni chiffres, ni ſignatures, ni réclames, ni regiſtre, & l'eſpace de ſes lettres ma-

juscules, au commencement de ses grandes divisions, est laissé en blanc (1).

Ignore-t-on que ce Pape, avant de porter la tiare, avoit, pour le prix de sa poésie, reçu la couronne de lauriers, des mains de l'Antipape Felix? N'est-ce pas ce que Campano nous atteste, dans sa vie, de l'édition ci-dessus? (fol. verso 10.)

(1) Les Auteurs de la bibliothèque des Romains nous disent, (même pag.) que ce Roman d'Æneas Silvius, composé en 1444, a été traduit en Italien, & imprimé en cette langue en 1477, à Vienne en Autriche.

Ils sont plus sçavans sur l'ancienneté de ses versions Italiennes, & sur leurs éditions, qu'Argelati (dans son bibliot. *Dei Volgariſſatori*, tom. 3, pag. 207, in-4^o.) La première édition de ce Rom. en Italien, que cet Auteur nous donne, n'est que de 1492. Villa, dans les secondes additions qu'il a faites à cette Biblioth., aussi in-4^o, pag. 615, n'en cite point de plus anciennes, & celle qu'il mentionne, d'après Mazzuchelli, comme imprimée à Bologne en 1450, est chimérique; ce n'est que par erreur typographique, que cette date s'est glissée dans son livre. Mazzuchelli même, auquel il renvoie, ne la date que de 1492. V. *Gli Scrittori*, d'It., vol. II. part. IV, p. 1943, sous le mot Bracci (Aleſſ.) in-fol.

Comme ces Auteurs ne sont que de purs Copistes, ils ont tiré ces bévues du second tome de la B. des Rom. pag. 110, de l'Abbé Lenglet-du-Fresnoy, qui, outre qu'il est très-inexact, est encore très-ignorant dans l'histoire des premiers tems de l'Imp.

Ces Auteurs ignorent apparemment que cet Art n'étoit pas encore établi alors à Vienne en Autriche (V. e *Comment. de primis Vindob. Typogr.* Vindob., MDCCLXIV, in-4^o.)

Si ce Moine eût observé que ce Pontife n'étoit pas encore Poëte *Laureat*, lorsque sa lettre à Jean de Aich parut, son observation mériteroit d'être mieux accueillie; mais y auroit-il quelque fonds à faire, touchant les époques de la composition des ouvrages de ce Pape, sur la simple qualité de Poëte que le Sommaire de cette lettre lui donne? Est-on bien assuré que ce Sommaire vient de lui, & ne faut-il pas, au contraire, l'attribuer plutôt à l'ignorance de l'Imprimeur de cette édition?

4°. D'après l'ignorance où est ce Moine que cette piece n'a pas été connue, il croit devoir en faire une espece d'analyse. L'enthousiasme qu'excite en lui le dépouillé qu'il fait de cette lettre, nous démontre encore qu'il n'est aucunement versé dans la lecture des Auteurs du même siècle, qui nous ont peint les débordemens des Cours Souveraines, & leur suprême ignorance.

Sans nous arrêter aux divers Auteurs que nous avons là-dessus, nous remarquerons que les Prédicateurs d'alors portoient si loin l'audace, ou ce qu'ils appelloient *zele*, qu'ils avoient le front d'apostropher en chaire même les Souveraines; ils osoient leur dire en vrais fanatiques, qu'elles changeoient leur Cour en grotte de Paphos, & qu'elles dévorioient la substance des peuples en affiquets & en diamans.

Telle fut l'apostrophe de Jacques Le-Grant de l'Ordre de St. Augustin, à Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, que les Académiciens des Belles-Lettres nous ont conservée dans le 15me.

tome in - 4°. de leurs Mémoires. (pag. 802 ,
 806.)

Il est vrai que la France , ne pouvant plus
 supporter les excès de cette Souveraine , s'assem-
 bla , & décidant qu'elle seroit réléguée à Tours ,
 elle l'y fit garder à vue par quatre Tuteurs , qui
 avoient l'œil sur tout ce qu'elle pouvoit écrire ou
 faire. C'est ce que Monstrelet nous rapporte dans
 deux chapitres de son Histoire non-châtrée , &
 telle qu'elle est sortie de sa plume.

5°. Après nous avoir rendu témoins du pin-
 ceau de Pie II contre les Cours d'alors , & nous
 avoir fait observer , que ce Pontife prétend dans
 son Ouvrage , qu'il ne peut s'y trouver aucune femme
 pudique. . . . *Sed nec conjugem in Curia pudicam servabis* ; il fait une singulière réflexion , & il
 nous dit , que *si ce Pontife eût vécu dans notre
 siècle , il se seroit sans doute dédit sur cet ar-
 ticle.*

Son *sans doute* est très-plaisant : Qu'il eût dû
 le faire , cela me paroît indubitable , parce qu'il
 pouvoit être pour lui très-dangereux d'écrire con-
 tre les Souverains ; mais qu'il l'eût fait , aucun
 mortel ne peut l'assurer. Il n'y a que le Scruta-
 teur des cœurs qui puisse nous le révéler. On
 n'ignore pas que Pie II en vouloit aux femmes ;
 je pense que c'étoit par un zèle saint qu'il étoit
 animé contr'elles. Tout le monde connoît le traité
 qu'on lui attribue sous ce titre. . . . *de pravīs mu-
 lieribus* , qu'un ignorant Libraire , que je ne veux
 pas nommer , à cause qu'il est sans prétention ,
 nous présente ainsi. . . . *de parvis mulieribus.*

qui n'est que c'est
 une transposition de lettres qui provient de l'imprimeur Cependant

Cependant ce qui me feroit croire que ce traité n'est peut-être pas de lui, c'est que Campano n'en parle pas dans sa vie ; mais comme il peut être resté caché en manuscrit , pendant toute la vie de cet Auteur , je n'affirme rien là-dessus.

Ce qui est sûr , c'est que presque tous les Bibliographes qui sont venus après Campano , le lui attribuent , & particulièrement le Pere Louis Jacob , dans son Bibl. Pontif. (p. 189).

Au reste , on annonce dans le Catalogue de de Boze une édition de ce traité , in-8°. , comme très-ancienne. On la dit *sans nom de lieu , & sans date* ; on ajoute , *qu'elle paroît avoir été faite avec des caractères de bois mobiles* (p. 486 , n°. 2576).

Le Libraire Née de la Rochelle , dans son Catalogue de Livres rares & singuliers (de Boutin) , Paris , 1781 , indique le même exemplaire de cette édition , & renvoie au même Catalogue. Mais ces deux Libraires ne nous offrent ici qu'une note trop négligée , & trop dangereusement aventurée , 1°. parce qu'on n'a jamais imprimé en caractères mobiles de bois ; 2°. parce que cette édition porte un titre sur un feuillet séparé , dont l'invention a été fixée ci-dessus vers l'an 1476 ou 1480 ; 3°. parce qu'elle a des signatures , lesquelles n'ont été en usage dans l'Imprimerie qu'en 1473 , ainsi que je le prouverai , d'après un Livre , qui appartient à mon Maître , & dont aucun Bibliographe n'a encore fait mention ; 4°. parce que ses caractères sont de fonte , ainsi que mon Maître , qui a manié cette édition , & qui l'a décrite ,

Dans l'avertissement il a dit en toute lettre qu'il ne garantissoit par cette note

me l'atteste ; 5°. parce qu'on y trouve au commencement une Epître dédicatoire de Jean Adelphe de Strasbourg , datée de l'an 1507. Aussi le Pere Louis Jacob , en parlant de cette édition , ne lui a pas donné d'autre date , & il a seulement ajouté , que ce Jean Adelphe portoit encore le nom de *Mulingus* (p. 189) (1).

Ce qui est encore bien plus plaifant , c'est que ce Moine ajoute que Pie II eût certainement inféré sa rétractation dans la fameuse Bulle dont l'édition , qu'il a cru lui-même devoir nous présenter sous les types d'Ulric-Zell , a si victorieusement obtenu notre adhésion.

Parler ainsi , c'est n'avoir entièrement aucune connoissance des Ouvrages de ce Pontife.

Quand quelques-uns d'entr'eux ont exigé quelque rétractation , ne l'a-t-il pas faite *ad hoc* , & peu de tems après ? A - t - il attendu l'année de l'émission de la Bulle en question , pour l'y insérer , & pour la publier ?

Ce Pontife , avant de s'asseoir sur le Trône de St. Pierre , avoit eu le malheur de mettre au jour , en 1444 , le Roman mentionné ci-dessus. Tarda-t-il long-tems d'en avoir repentance , & de faire parvenir au public la rétractation qu'il en

(1) Telles furent les raisons que donna mon Maître , qui assistoit à cette vente de Boutin , à divers riches Amateurs qui s'y trouvoient avec lui. Il y en avoit entr'eux qui avoient résolu de pousser ce Livre jusqu'à 7 ou 800 l. ; mais ses raisons les dégoûterent , & ce fut un mauvais connoisseur qui l'eut au prix de 27 liv. 19 s. Il paya ainsi ce Livre sept fois plus qu'il ne vaut.

fit ? Nē la trouve-t-on pas sous l'an 1446, dans les Lettres 12 & 13 de la premiere partie des deux collections que nous avons de ses Epitres, imprimées toutes deux dans le 15e siecle, l'une par Koelhoff, & l'autre par Jean de Westfalie ? N'y lit-on pas ces mots, qui marquent très-expres- sément son repentir. . . . *Ego satis erravi & nimium satis. Jam me cognosco, & utinam non sic tardè ? . . .*

Si ce Moine prétendoit que ces mots n'expli- quent pas assez directement le remords que ce Pape eut d'avoir fait ce Roman, qu'il lise lui- même d'un bout jusqu'à l'autre ces deux Lettres dans l'une ou dans l'autre de ces deux collections, & qu'il sçache qu'à la fin de leur troisieme par- tie, il y a une rétractation expresse là - dessus. Elle est même imprimée à la suite de ce Roman, dans certaines de ses éditions anciennes, témoin celle que Freytag rapporte dans le 2d. tome de son *Adparatus Litterarius, &c. (Lipsiæ, in-8^o, p.889).*

6^o. Enfin il nous copie des fragmens de la Lettre de ce Pontife à Jean de Aich, qui n'est autre chose que son traité *de Miseriâ Curia- lium*, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'après l'édition qu'il prétend en avoir été inconnue jus- qu'en ce jour. Mais comment les copie - t - il ? N'est-ce pas sans connoître l'Orthographe des an- ciennes presses ? Y avoit-il dans l'Imprimerie du 15e. siecle la distinction des i & des j, & des u & des v ? Cependant la copie de ses fragmens en présente presque dans tous les mots. Un Copiste ne doit-il pas être fidele dans la représentation de

l'Orthographe des textes anciens , & en la brusquant , ne ravit - il pas à l'Histoire critique des Langues , une partie des faits qui nous les peignent dans chaque siècle ?

Les morts , dit sagement un bel-esprit du siècle dernier , ne peuvent pas venir où nous sommes ; mais la raison doit nous transporter là où ils sont. Ainsi un Auteur ne doit jamais ignorer , que chaque siècle a son costume ; il doit s'affervir à nous le représenter tel qu'il est , & nous apprendre dans une note le motif qui , en le faisant agir ainsi , l'éloigne de celui du nôtre.

Fin de la seconde Lettre.

TROISIEME LETTRE.

Monsieur le Comte ,

Vous me pressez de vous faire le détail des idées que mon Maître m'a communiquées contre le Pere le-Long de l'Oratoire. Je vous avoue que je regardois ce Bibliothécaire comme un modele , & que j'avois pour ses Ouvrages la plus grande vénération. Les talens , me disois-je , percent dans les Congrégations , ils y sont discernés de bonne heure & avec beaucoup de jugement. Chaque homme y est appelé à sa place , & par conséquent celui qui y exerce un emploi , en est vé-

ritablement digne. Mais le mérite d'un Bibliothécaire d'une Congrégation particulière, ou de tout autre Corps quelconque, est-il suffisant pour éclairer la République des Lettres? Comme la rareté des individus qui entrent dans des sociétés religieuses, n'est vis-à-vis de la population littéraire de l'Europe, que ce qu'une goutte d'eau est à l'Océan, ainsi le choix de ces sociétés ne tombant que sur un nombre très-borné de membres, ne fournit à l'Empire des Lettres, que des Bibliothécaires de nom, au lieu de ceux qu'il desire pour l'éclairer, aggrandir & rectifier ses connoissances.

Je vous prie, Monsieur le Comte, de ne point tenir aux préjugés, & de croire que les idées que vous vous formerez d'après eux, seront toujours fausses. Ce ne seront ni vos emplois passés & présens, ni les rubans dont vous pouvez vous décorer, qui feront suivre vos plans, s'ils ne partent que de votre enthousiasme pour certains Corps.

Il faut que vous ne les enfantiez que d'après la connoissance profonde que vous aurez de toutes les parties essentielles qu'exige l'Art dont vous voulez être le promoteur. Mais où trouverez-vous cette connoissance, & permettez-moi de vous demander, si vous vous êtes jamais douté de son existence? Quel Livre appellerez-vous dans vos mains pour l'acquérir? Des Charlatans vous auroient-ils trompé, & croiriez-vous de bonne foi que, s'ils ont eu l'audace de vous fournir quel-

ques mauvais livres sur l'Art *Bibliothécal*, vous ayez pu y puiser les renseignemens qui doivent vous l'apprendre à fonds ?

Comment, Monsieur le Comte, un homme tel que vous oseroit-il s'introduire devant la race humaine, avec des idées informes, & sur-tout à votre âge, qui, selon que vous me permettrez encore de vous le dire, est l'âge vraiment *sénatorial*, & celui qui doit rendre digne du bronze tous les mots qu'une bouche instruite & sage peut proférer ?

Mais revenons à l'Auteur dont il est question, & d'après les observations que j'ai apprises de mon Maître sur ses Ouvrages, vous craignez que, comme il est encore le premier Bibliothécaire de sa Congrégation, vous n'y en trouviez aucun autre qui le vaille, & qui soit par conséquent digne de travailler très-utilement dans l'Art Bibliothécal pour la république des Lettres.

Ayez la bonté de vous ressouvenir, Monsieur le Comte, d'après ce que mon Maître a eu si souvent l'honneur de vous dire, que la déman-gaison de se voir imprimer, est le tombeau de la réputation, & que certain homme passeroit pour un personnage célèbre, si sa célébrité n'étoit démentie par la publicité de ses Ouvrages. Il n'y a point de plus cruels ennemis pour un homme qui se consacre à l'étude, que les Livres qu'il fait imprimer, s'il n'a tâché auparavant de les perfectionner dans tous les genres. Les travaux imparfaits qui sortent de sa plume, le peignent tel qu'il est, ou tel qu'il étoit, & son génie & sa

capacité ne font jamais mieux tracés & approfondis que dans ses propres productions. C'est dans elles qu'on voit la vaste ou étroite compréhension de ses idées, la plénitude & l'activité de sa mémoire, ou son vuide & sa lenteur; l'accumulation de ses trésors littéraires par ses grandes études, ou la pénurie de ses connoissances par son peu d'application; la force ou la faiblesse de son génie par ses bons ou mauvais raisonnemens, & l'excellence ou la défautuosité de sa méthode par la forme sous laquelle il présente ses réflexions ou sa doctrine.

Ainsi, si je ne considérais que l'éloge qui est à la fin de l'abregé de la vie du Pere le Long, imprimé à la tête de la nouvelle édition de sa Bibliothèque historique de la France, (p. XXIV) je ne pourrais m'empêcher de lui attribuer *une grande connoissance pour les livres, & des ouvrages pleins de recherches*. Mais si d'une main je tiens le mémoire de sa Congrégation, où cet éloge est consigné, & que de l'autre, je prene sa bibliothèque sacrée, son discours sur les Bibles Polyglottes, & sa Bibliothèque historique de la France, ce même Mémoire me tombe de la main, j'attribue l'éloge excessif que j'y trouve à l'amour de la confraternité, plutôt qu'aux connoissances littéraires, & à l'impartialité de jugement.

Ce sont ses propres livres que je viens de citer, qui m'impriment des idées bien contraires aux préjugés que sa Congrégation a fait paroître en leur faveur, & aux éloges qu'elle en a publiés.

Une preuve , que ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur le Comte, est vrai, & que cette Congrégation n'a jugé de ses ouvrages que par préjugé, c'est que depuis la mort de cet Auteur, arrivée le 13 Août de l'année 1721, il ne s'y est trouvé aucun Confrere qui ait osé nous donner une nouvelle édition de sa Bibliothèque historique de la France, & corriger, ainsi qu'augmenter, celle de sa Bibliothèque sacrée qu'il avoit entamée lui-même, & que la mort l'empêcha de voir sortir de la presse.

La recommandation qu'il fit, sur la fin de ses jours au Pere Desmolets, son Confrere, de prendre tous les soins possibles, afin que ces deux Bibliothèques arrivâssent au plus haut degré de perfection & d'utilité, est restée sans exécution. Donc il ne doit y avoir eu aucun Membre de son Corps, dont le goût & les travaux eussent la moindre analogie avec ces sortes d'ouvrages.

Mais ce n'est que par l'application aux études de certains genres, qu'on est en état d'apprécier les travaux de ceux qui s'y sont distingués. Donc j'ai raison de dire que ce n'a été que par préjugé que son Corps l'a tant célébré.

Ce qui me confirme encore plus dans cette croyance, c'est qu'il a été excessivement loué pour n'avoir employé que trois années à la composition de sa Bibliothèque historique de la France, qui ne forme qu'un seul volume *in-fol.*, tandis que la perfection d'un pareil ouvrage requiert, pendant une longue suite d'années, le travail le plus assidu de deux hommes commis dans chaque Province du Royau-

me, l'un pour les Chartes & Manuscrits, & l'autre pour les livres imprimés.

Si cette précaution eût été prise, on n'auroit pas tant d'additions & de corrections à désirer dans la nouvelle édition qui en a été mise au jour en cinq volumes *in-fol.*, depuis 1768, jusqu'en 1778, par une société littéraire totalement étrangère à cette Congrégation.

Je crains, Monsieur le Comte, que les reproches badins que l'Oratorien Malebranche se permettoit de tems en tems de faire au Pere le-Long, sur les mouvemens qu'il se donnoit pour découvrir une date, ou quelques anecdotes, que les Philosophes, à sa guise, regardent comme des bagatelles, ont pu faire perdre dans sa Congrégation le goût du travail auquel il s'étoit appliqué toute sa vie. Mais les reproches de son Confrere étoient-ils fondés? Ne sentoient-ils pas plutôt le radotage, que la bonne philosophie? Est-ce qu'un grand Philosophe doit perdre de vue, que, quoiqu'il n'existe qu'une seule vérité, il n'y a aucune des formes sous lesquelles elle se présente, qui ne doive être traitée avec la plus grande exactitude? La Société littéraire n'a-t-elle d'autre intérêt que celui que peuvent lui présenter les abstractions métaphysiques, ou les calculs algébriques? N'exige-t-elle pas d'être instruite sur les faits principaux, tant littéraires, que politiques, qui se sont passés? S'il n'y a aucune règle fixe pour leur exposition, n'y aura-t-il pas autant de manières de les exposer au public, qu'il y aura de plumes (1)? La diversité de

(1) C'est ce que répondit un jour, mon Maître, pen-

ces manieres n'y opérera-t-elle pas les plus grands schismes littéraires, & les plus grandes contestations politiques?

Je sçais bien que les diverses formes sous lesquelles la vérité se présente aux hommes, n'ont pas le même attrait pour les uns que pour les autres, & que celles pour lesquelles ils ne sont pas portés, ne leur inspirent aucun intérêt; mais font-elles pour cela à négliger? Ne suffit-il pas qu'elles existent, pour que la Société en général desire qu'on fasse toutes les recherches possibles, pour découvrir l'émanation de vérité qu'elles cachent?

Le persiflage de Malebranche contre le Pere le-Long, s'est trop malheureusement répandu dans une Nation aussi frivole que la nôtre, & il y exerce encore trop d'empire sur les esprits, & principalement sur celui de ceux qui y sont chargés de quelque surintendance littéraire. On a droit de les accuser, à la face de l'Europe, d'être d'une négligence extrême pour l'invention des moyens qui doivent enchaîner tous les Auteurs, à la recherche de la vérité des faits, & à rendre leurs plumes

dant un dîner chez le feu Duc de la Vallière, à un bel esprit de la Cour, qui merveilleusement coëffé de l'idée de Malebranche, que le triste & l'envieux d'Alembert, qui étoit dégarni de toute sorte d'érudition, & qui étoit un aveugle né pour les hautes & droites idées philosophiques, lui avoit trop malheureusement inculquée, & il termina sa réponse par ce beau passage d'un des plus grands génies, & d'un des plus grands critiques du 16me. siècle que je vais rapporter..... *Cupere, etiam in minimis, vera scire.*

uniformes sur la même face sous laquelle elle doit se présenter à nous.

Nos histoires ne sont qu'un cahos de contradictions perpétuelles, & ceux qui veulent s'y enfoncer, ne peuvent plus s'en tirer, ou s'ils en sortent, ce n'est qu'après avoir été lacérés par les épines d'un travail très-long, très-rebutant, & encore souvent sans succès.

Les Administrateurs politiques ne doivent-ils pas épier la nature, pour rendre utiles à la Société à laquelle ils ont l'honneur de présider, les différentes organisations qu'elle fait naître sur le globe, & particulièrement dans les Etats à la tête desquels ils se sont placés plutôt par intrigues, que selon le vœu des peuples qu'ils gouvernent?

La nature travaille-t-elle en vain, & quand elle donne une impulsion à un individu pour tel genre de connoissances, n'envisage-t-elle pas la félicité du globe, & la gloire de la Nation où naissent les individus qui reçoivent cette impulsion? Est-ce donc l'entendre, & aller au devant des bienfaits dont elle enrichit la race humaine, que de ne pas s'empresse à faire fructifier pour le bonheur national, & la gloire littéraire du Royaume auquel on préside, les divers goûts & les diverses inclinations littéraires qu'elle y produit? Faut-il que des Administrateurs aveugles n'aient dans un état pour Conducteurs que des Mathématiciens, ou des Naturalistes, ou des Chymistes, ou des Economistes? Peuvent-ils avec une direction aussi bornée opérer le bien littéraire qu'on attend de leurs places? N'insultent-ils pas la nature, en repoussant avec ingratité

tude dans son sein , les diverses richesses intellectuelles qu'elle en tire pour le secours de l'humanité ?

Mais ne jettons pas toute la faute sur les Ministres préposés au genre littéraire. Tournons-nous du côté des Provinces; il y en a certaines où on ne trouve malheureusement que désunion, égoïsme & basse jalousie, où la qualité de *concitoyenneté* & l'uniformité de régime politique empêche les individus de rendre hommage à ceux d'entr'eux que la nature a favorisés, & dont elle fait planer le génie au dessus des têtes parmi lesquelles elle les a fait naître.

Il n'y a ordinairement point de lieu dans le monde, plus ennemi des talens & des grandes connoissances, que celui qu'on appelle *patrie*. Aussi on sçait ce qu'un des plus grands Jurisconsultes du 16me. siecle écrivit à un Sénat de Province qui l'invitoit à cor & à cri, à retourner dans sa Ville natale.

S. P. D.

Frustrà absentem requiritis, quem præsentem neglexistis. Valet.

Il est à craindre, Monsieur le Comte, que je ne voie renaître une pareille réponse contre la Province que vous connoissez.

Elle s'endort sur son vrai bien, & presque tous les individus qui l'habitent, ne cherchant que leur intérêt particulier, auquel même la plûpart d'entr'eux n'arrivent que par des voies rampantes & serviles, ne témoignent non seulement aucune espece d'émulation pour l'avancement des Arts & des Sciences dans leur patrie, mais encore ils le con-

trairient de tout leur pouvoir par des brigues fourdes, par des conciliabules indiscrets, & par des écrits où la raison rougit de se voir si maltraitée. Je ne vous les nomme pas actuellement, Monsieur le Comte, ces conciliabules & ces écrits; mais vous aurez en son tems l'histoire des uns, & la pulvérisation des autres.

Je commencerai, pour justifier ce que j'avance, par l'impression du Mémoire que mon Maître a fait sur l'érection de la Bibliotheque qui a été léguée à la Province que vous connoissez. Je vous y développerai quel est l'esprit qui anime cette Province, & quel est l'intérêt qui y occasionne le retard de l'érection du Monument, dont elle paroît peu digne par la tergiversation politique des uns, dirigée en masse vers le même but, mais sous divers intérêts, (1) les déclamations très-ignorantes

(1) Si mon maître est forcé, par des circonstances trop impérieuses, de creuser le motif qui l'a arraché de Paris pour le transplanter dans Aix, Capitale de la Provence, & la cause qui l'y retient dans une inertie contraire au bien public, il déchirera le bandeau fatal qui couvre jusqu'à présent les yeux de l'élite de cette Province, & le noble courage, qu'il tâchera de ressusciter en elle, l'excitera à reprendre ce beau présent céleste, dont une cécité volontaire & mal entendue, l'a malheureusement dépouillée.

Os homini sublime dedit: Cælumque tueri

Jussit, & erectos ad sidera tollere vultus.

Ovid. Métamorp. L. 1, vers 85 86.

Ceux qui approchent leurs mains du timon des Etats & des Provinces ne doivent jamais, s'ils veulent maîtriser l'opinion publique, provoquer contre eux aucun imprimé.

Les écrits publics détachent insensiblement les uns des autres , les fils des tissus les plus ferrés & les mieux ourdis.

Semblables encore au vif argent qui ne cesse de creuser jusqu'au fonds la masse dans laquelle il est entré , ils font découvrir à nud l'égoïsme des projets. L'histoire des siècles passés & présens nous en offre des exemples par milliers.

(1) Quoique je me sois fait une loi de ne point attaquer ici les écrits , dans lesquels il y a des déclamations contre la nouvelle Bibliothèque des Etats de Provence , je ne peux m'empêcher d'y relever , en passant , un Auteur moderne , auquel ce seroit faire trop d'honneur , que de le nommer.

Voici comment-il en parle dans la note , qui est sur la page 243 d'une de ses brochures in-8°. , publiée en cette année..... Puisqu'on a cru qu'il étoit à propos d'avoir une Bibliothèque dans une Ville où il y en a tant & tant de particulières.

Le souvenir de cette Bibliothèque qui ne sera , certainement , à Aix , qu'une Salle des pas perdus , &c.

Si une pareille tirade n'étoit pas plus digne d'un mépris souverain , que d'une animadversion littéraire en règle , ce seroit le cas de jeter , dans le creuset de la critique , sous les yeux de cet Auteur , tous ses ouvrages , & il pâliroit certainement , en voyant la forme sous laquelle ils en fortiroient.

Mais comme l'Administration de Provence paroît avoir attiré ce trait contr'elle par ses réglemens si peu réfléchis , & par l'inertie où elle s'est plongée depuis leur époque , qu'elle se venge elle-même ! Je ne serai jamais le vengeur des Dieux.... *Qui secus faxit Deus ipse vindex erit...* [Cic. de legib. , lib. 2°. , P. 327. , tom. 2°. Philos. , Lugd. Bat. , in-12 , ex off. Els. CIOIOCLII.]

Mon Maître se contente de rire de ce que ces mots..... *Salle des pas perdus.....* peuvent avoir de choquant pour lui , & recourant à l'Aposiopèse , que le Prince des

& l'étonnante indolence de tous , & je viendrai ensuite à ce que je vous promets.

Poètes Latins a mise sur les levres d'un Dieu courroucé, il dédaigne de prendre la plume contre un Ecrivain, qui ne mérite pas une Diatribe sçavante de sa part ?

Quos ego. Sed motos præstat componere fluctus.

Æn. , Lib. 1^o. V. 135.

Je demande seulement à ce même Ecrivain , si sa tirade , pour donner naissance aux quatre observations, qui la suivent, & dont les unes sont si turbulentes, & les autres si ridicules, devoit nécessairement paroître sous un ton si leste, sous un air si peu décent, sous une judiciaire si gauche & si maligne, sous une conjugaison si peu philosophiquement grammaticale, & sous des expressions si triviales, & *si insignifiantes*.

Comme l'Auteur, que j'ai en vue, est si peu châtié dans son style, le reproche, que je lui fais d'une conjugaison *ingrammaticale*, pourroit, faute de clairvoyance, & de pénétration de sa part, n'exciter en lui aucun sentiment de sa violation des regles du style; & comme sa faute est si commune en France, où il y a beaucoup plus d'Ecrivains, que de bons Dessinateurs en Grammaire, je vais joindre ici une observation tirée d'un Manuscrit que mon Maître a composé sous ce titre. . . . *Histoire philosophique de la langue françoise* & lui faire connoître sa conjugaison vicieuse, afin qu'en l'éclairant, je puisse prêter le même flambeau à ceux qui ne sont pas mieux organisés que lui.

Puisqu'il existe différente sorte d'objets, les formes des idées, qui doivent les lier avec les différences des tems & des modes, ne sçauroient être trop senties, & trop bien marquées par ceux de ces tems & de ces modes, qui doivent leur être exclusivement appropriés.

On peut réduire ces objets à deux classes différentes; les uns sont certains, & les autres conditionnels.

Ceux-là ne peuvent être rendus que par un des tems

Passons maintenant à l'examen critique des livres du Pere le-Long, dont je vous ai parlé ci-dessus.

Voici

du seul mode qui est affirmatif; ce mode est l'indicatif, c'est le seul qui contienne une affirmation, & qui soit destiné à signifier un effet certain, soit que cet effet soit actif, soit qu'il soit passif.

Ceux-ci demandent un autre mode, selon le plus ou le moins de force que peut avoir sur eux la cause à la suite de laquelle ils doivent émaner.

Parmi les objets qui sont certains, il en est qui ne peuvent courir par tous les tems du mode indicatif; mais qui sont nécessairement fixés au présent, quel que soit le tems du verbe qui les précède. Outre la certitude que ces objets renferment par l'affirmation du mode indicatif, ils sont tels par leur nature, qu'ils ne peuvent être que conjoints avec son tems présent. C'est leur fixité, dans le cours des choses naturelles, qui emporte avec elle la nécessité de ce tems grammatical

Ainsi ces phrases françoises.... *Anaxagore disoit, que l'esprit universel étoit la cause du mouvement.... Les Pythagoriciens prétendoient, que c'étoit la terre qui tournoit. ...* sont très-mal conjuguées, & au lieu du tems imparfait de l'indicatif, elles requierent son tems présent, à cause de leur fixité dans la nature des choses.

L'esprit universel n'a pas cessé d'être la cause de tout le mouvement qui est dans la nature, quoique Anaxagore, qui a été le premier des Grecs à découvrir cette vérité, ne soit plus.

La terre n'a point perdu son tournoiement, soit diurne, soit annuel, autour du bel Astre qui lui prête sa lumière, quoique les Pythagoriciens, qui avoient apperçu ce Phénomene, avant tous les autres mortels, soient disparus, depuis tant de siècles, de dessus le Globe que nous habitons.

Si la clarté de cette distinction philosophico-grammaticale

Voici les reproches qu'on peut lui faire; quoique vous n'en receviez pas ici une énumération

cale eût frappé les yeux de Linguet, & de l'Abbé le Blond de l'Acad. des Inscript., ils ne se seroient pas battus comme deux Andabates, (c'est-à-dire, comme deux anciens Gladiateurs Romains à cheval, qui se battoient avec les yeux fermés) sur la fameuse question du mode grammatical, que requiert après lui le *quod* entre deux verbes, qu'on lit sur une des Inscript. lat. d'un monument de Paris, & ils n'auroient pas tant assommé le Public, dans certaines feuilles périodiques, de leurs disputes aussi antispirituelles, que fastidieuses.

Si les Grammairiens François favorisoient moins dans notre langue les Ellipses & l'Euphonie, nous aurions plus de vérité dans nos conjugaisons; ainsi au lieu de cette phrase.... c'est l'homme le plus vain & le plus présomptueux, que je connoisse. . . l'on diroit avec plus de vérité, & de régularité. . . c'est l'homme le plus vain & le plus présomptueux de tous ceux que je connois.

Appliquons maintenant ces regles à la tirade de notre déclamateur, & forçons-le de convenir, que l'*à propos d'avoir dans la Provence une Bibliothèque*, ne s'est point eclipsé, quoique les divers Ordres de cette Province, qui ont opiné là dessus, ne soient plus rassemblés. Il devoit donc dire. . . *puisque'on a cru qu'il est à propos d'avoir*, &c.

Cet à propos est toujours le même; il date de la première époque, que les Provençaux se sont réunis en corps de nation, & il durera autant que leur société politique subsistera. Si leurs Administrateurs actuels méritent un éloge immortel pour avoir cru à *cet à propos*, leurs prédécesseurs, quels qu'ils soient, sont dignes d'un blâme universel pour l'avoir trop négligé.

Les Bibliothèques publiques érigées dans le sein des Provinces sont la nourriture spirituelle de ceux qui les habitent. Comme la nature de l'homme est d'être plus perfectible, du côté de l'esprit, que du côté du corps, &

aussi exacte que vous pourriez le désirer, vous en aurez assez pour juger de son habileté bibliothécale & bibliographique.

qu'il y a une loi de la nature, qui l'oblige à se perfectionner dans son espèce du côté de l'esprit, autant qu'il lui est possible, il ne sauroit avoir sous sa main trop d'aliments spirituels pour nourrir son esprit.

On fonde dans les Provinces des Hôpitaux pour le corps; notre déclamateur, qui n'aime pas à jeûner, craint, comme il le fait entendre dans sa quatrième observation, (P. 244) que les Hôpitaux spirituels, qui seront fondés, ne lui ravissent son pain. On peut répondre à sa bizarrerie:

Tu ru lure
Et flon flon flon,
Chacun a son ton,
Son allure.

Il y a, dit-il, à Aix tant & tant de Bibliothèques particulières; donc il conclut, qu'il ne faut pas y en ériger une, qui appartienne à toute la Province. Mais la ville d'Aix étant si studieuse, puisqu'elle a tant & tant de Bibliothèques particulières, pourquoi ne repandra-t-on pas, dans le reste de la Province, le même amour pour l'étude? Sa jeunesse, qui vient passer dans cette Ville tous les ans, trois de leurs saisons, pour s'y former aux études de la profession qu'elle veut embrasser, ne doit-elle pas y trouver des secours spirituels? Est-ce que les Bibliothèques particulières lui seroient ouvertes? Est-ce qu'elle trouveroit dans elles tous les livres qui seroient propres à l'organisation de chaque individu, dont elle est composée?

Il y a déjà près de 1800 ans, qu'un Historien Latin très-ingénieur, & très-admirable par ses portraits, a remarqué, que l'émulation nourrit les esprits: [*Alit æmulationio ingenia. Paterc. lib. 1, cap. 17 N. 6*] Mais cette émulation existera-t-elle sans livres, & les esprits seront-ils nourris sans cette émulation?

Vous seriez-vous attendu à trouver chez lui des contradictions , des classifications erronnées , une confusion de méthode , des dates hazardées ,

Plus il y a de pauvres Etudiants dans une Province , plus cette Province doit veiller à leur éducation. La nature , qui forme les génies , ne se rend point esclave des états & des conditions factices , que les hommes ont créés en se réunissant en société politique. Elle jette presque toujours les précieux germes , par lesquels elle veut former tant de grands hommes dans la carrière des Sciences & des Arts , ainsi que pour les Ministres & les Thrônes même , dans des Gens de la condition la plus vile ; delà tant de Philosophes , tant d'Orateurs , tant de Poètes , &c , tant de Souverains , tant d'excellents Ministres , nés sous le Chaume , ou autour de divers Ateliers , comme les fastes des Nations anciennes & modernes nous l'attestent. (Edon. Neuhufij Theat. ing. hum. Amst. MDCCXLVIII. in-12 , tom. 2 , P. 250 , 251.) Si ces Grands hommes n'eussent pas trouvé dans les nations auxquelles ils appartenoient , de grands secours par les Bibliothèques publiques qui y étoient érigées , le génie , dont la nature les avoit enrichis , se fut-il jamais développé ?

Les Bibliothèques publiques ne datent-elles pas du tems des plus anciennes Sociétés , & ce Peuple si célèbre dans l'Antiquité , (les Egyptiens) qui servira toujours de modele aux autres par la sagesse de ses institutions politiques , n'avoit-il pas pensé dans les premiers tems de sa formation à ériger de pareils monuments , qu'il appelloit même *la Pharmacie de l'ame* ?

Mais j'aime bien son *tant & tant de Bibliothèques particulières dans Aix*. Il seroit bien embarrassé à les indiquer , si on les lui demandoit.

Cette Ville , étant la Capitale de la Provence , réunit en cette qualité diverses Cours Souveraines & Juridictions subalternes. Ces Cours & ces Juridictions entraînent

un défaut de jugement , des définitions fausses , des erreurs sans nombre & bien lourdes , une ignorance surprenante de beaucoup d'anecdotes ,

toujours avec elles une foule de Jurisconsultes , contre la plupart desquels le fameux François Hotman s'est tant déchainé , & avec tant de raison dans le dernier chapitre de son *Franco-Gallia* ; delà la nécessité des Bartole & des Cujas dans presque toutes les maisons de cette Capitale.

Qu'il y ait dans Aix plusieurs Cabinets , on ne sçauroit le nier. Mais des Cabinets sont-ils des Bibliothèques ? Ne sont-ils pas composés , selon le besoin de la profession à laquelle ils servent ? Ne passent-ils pas presque tous de génération en génération ? Suivent-ils par conséquent d'âge en âge les progrès des Sciences & des Arts , même ceux de la Jurisprudence ? Sont-ils élagués , & rajeunis à propos ? Ne contiennent-ils pas presque tous les mêmes ouvrages ?

Quoique la Jurisprudence soit d'une étendue si vaste , qu'elle embrasse non seulement tout le Droit Romain , & tout le Droit François , Civils & Canoniques ; mais encore le droit naturel , le droit des gens , & le droit public des Nations , &c. trouve-t-on beaucoup de livres de cette dernière espèce dans les Cabinets de cette Ville ?

On peut dire , sans outrager la vérité , que ceux , qui y sont les plus riches dans cette partie , ne méritent pas d'être comptés.

La Jurisprudence ayant pour objet , soit de ses décisions , soit de ses jugements , toutes les actions qui émanent des Arts , Métiers , & Professions sociales , ne faudroit-il pas que les Jurisconsultes , & les Juges eussent tous les livres qui en traitent ?

Quand même ils les auroient , & qu'ils les communiqueroient très-volontiers , n'y a-t-il pas une si prodigieuse quantité d'autres livres appartenant exclusivement aux lettres , qui sont très-nécessaires dans une Province , si elle veut briller par ses grands talents & par ses vastes connoissances ?

des inattentions, des infidélités, de la mal-habileté dans les citations, de la négligence dans les recherches & dans les conjectures, des omissions

La Jurisprudence, ainsi que toutes les autres Sciences, & tous les autres Arts, ne doit-elle pas être envisagée sous les deux faces qui appartiennent à chacune d'elles & à chacun d'eux, & dont l'une est historique, & l'autre pratique? Y a-t-il beaucoup de livres dans Aix sous cette première face?

La Provence présente la même population que Paris; n'y a-t-il pas, dans cette Capitale du Royaume au moins sept Bibliothèques publiques, dont une seule, qui est la Royale, engloutiroit au moins quatre fois, celle qui vient d'être léguée à la Provence.

Outre ces sept Bibliothèques publiques, n'y en a-t-il pas encore deux autres, [celles de St. Germain-des-Prez & de Ste. Genevieve] qui s'ouvrent, sans aucune obligation, & par pure générosité, au service du Public?

N'y a-t-il pas encore une quantité innombrable d'autres Bibliothèques dans les différents Collèges de l'Université, & dans les Maisons religieuses, dont on se fait un plaisir de communiquer les richesses littéraires à ceux qui vont les consulter?

Parmi les Magistrats & Avocats d'Aix qui ont des Cabinets, en verroit-on d'aussi nombreux & d'aussi diversifiés, que ceux des Avocats Secousse & Mallard, qu'il *existans*

Le premier étoit d'environ 17, ou 18000 vol. de tout genre, (appert de son Cat. in-8°. 1755) & parmi ces 18000 vol., il n'y en avoit pas 1100, qui concernassent la Jurisprudence, parce que cette science dépend moins de l'autorité des Bartole, que de l'éviscération du droit naturel, & de la juste application de ses principes aux différentes especes sur lesquelles on doit décider ou juger.

Le second n'en contenoit, qu'environ 15, ou 16000,

multipliées à l'infini , des renversemens d'ordre chronologique , & quelquefois des folécismes dans une latinité qui pourroit être plus châtiée.

(appert aussi de son Cat. in-8°. 1766). Il renfermoit un peu plus de livres de droit , que l'autre , il y en avoit environ 4000 ; mais il en restoit encore dans ce Cabinet environ 11000 , qui embrassoient tous les autres Arts , & toutes les autres Sciences. D'ailleurs les grands Cabinets de ces deux Avocats , ont-ils empêché qu'il n'y ait dans Paris toutes les autres Bibliothèques publiques & privées , que je me dispense d'indiquer par leurs noms , & qu'il n'y ait même dans l'Archevêché de cette Ville une Bibliothèque de l'Ordre , dont ils avoient l'honneur d'être Membres , & dans laquelle on trouve une institution bien sage , qui n'est , & ne peut être dans aucun Cabinet particulier des Avocats d'Aix. C'est que cet Ordre tient dans cette Bibliothèque deux fois de la Semaine des conférences , les unes de charité le Mercredi , & les autres de doctrine le Samedi ; c'est ce qui rend cet Ordre si brillant & si respectable non seulement dans toute la France , mais encore dans toute l'Europe.

Ne seroit-il pas à souhaiter , que la même discipline s'établît dans toutes les villes de Parlement , & que cet Ordre y eût , dans chacune , une Bibliothèque publique , où il pût suivre la même institution ?

Mais accablons notre déclamateur. B. Struve nous a donné une Bibliothèque de Droit , qui comprend presque tous les livres qui peuvent exister de l'une , ou de l'autre espèce de Jurisprudence dans l'Europe. Comme je n'en ai sous la main , que la 7^e. édition imprimée in-8°. , *Jenæ* , MDCCXXXIII ; & que celle de la même ville , sous le même format , en MDCCLVI me manque , je n'établirai mon calcul , que d'après celle que j'ai.

Cette édition est d'un peu plus de 900 pages ; à ne compter qu'environ dix traités par page , cette Bibliothèque en ren-

Voilà seulement quinze reproches que je mets sous vos yeux. Ils sont arrangés en forme de Dictionnaire, afin que leur suite ne cause aucune con-

fermeroit 9000, &c.; à ne donner ensuite que deux volumes à chaque traité, il y en auroit au moins 18000.

Qu'on indique dans Aix, & même dans Paris, des Cabinets d'Avocats, qui contiennent tant de traités de Droit.

On voit bien que ce déclamateur n'a jamais pris les Bibliothèques & les Cabinets où il a pu se promener, que comme des *Salles des pas perdus*, puisqu'il est si peu instruit sur la nécessité des Bibliothèques publiques.

Mais puisqu'il ne cesse de faire des observations sur tant d'objets qui l'ombragent, qu'il trouve à propos à son tour, qu'on en fasse quelques-unes contre lui. Elles ne seront pas en grand nombre, parce que la critique de ses ouvrages fourniroit plusieurs in-fol.

Je n'ai que quatre choses à lui recommander.

La première, de ne pas nous redonner les solécismes littéraires qu'il trouve dans les Auteurs sur lesquels il exerce sa profession d'abrégiateur, & de nous indiquer très-fidèlement page à page les histoires qu'il abrège; on ne sçauroit demander rien de plus à un abrégiateur. On le dispense de nouvelles recherches, parce qu'il trouve que les Bibliothèques sont pour lui des *Salles des pas perdus*, & qu'étant si peu riche de doctrine, il feroit entrer dans les Auteurs, qu'il abrège, une plus grande quantité d'erreurs, que celle qu'il nous donne d'après eux.

La Seconde, de ne pas s'imaginer, qu'en trempant le bout de son pinceau sur les couleurs beaucoup trop tranchantes, qui sont sur la palette de l'Ex prêtre Thomas, il ravira ses lecteurs de la plus grande admiration.

Auroit-il oublié, que les écrits fanatiques, desquels il emprunte quelques-unes de ses teintes, se sont jadis élevés en gerbes étincellantes de dessus un brasier, qui n'avoit pas certes été allumé pour servir à l'apothéose de cette

fusion dans votre esprit. Commençons par le premier.

Ex prêtre ? Auroit-il encore oublié , que les étincelles , qui font forties de ces gerbes , n'ont incendié que des têtes aveugles & infortunées , & que ces têtes ne font que celles de cette énorme quantité de *Dunces* , qui répandus çà & là dans l'Europe , n'y marchent qu'à quatre pattes , & ont , comme des taureaux furieux , la rage d'ébranler avec leurs cornes les doctrines & les établissemens , qu'ils prétendent n'avoir été inventés & formés dans certaines sociétés , que pour la dégradation (ce font leurs propres paroles) des machines humaines , qui y font les malheureuses victimes de l'imposture , & de la direction perfide de leurs Chefs.

La troisieme , de s'appliquer à bien sentir la force des expressions qu'il emploie. Il vient de publier un *Prospectus* , qui a pour titre , *les Fastes de Marseille , contenant l'Histoire Politique , Religieuse & Guerriere , les Révolutions , les Mœurs , les Usages , & le Commerce de cette Ville , depuis sa fondation jusqu'à nos jours* , in-4^o.

Outre qu'il nous prouve dans cette piece , qu'il n'est pas trop familier avec les expressions les plus communes de la construction propre de la langue Française , puisqu'il nous dit , qu'on *ne paye rien à l'avance* (p. 4 , col. 2) , (pour d'avance , ou par avance) , qu'il l'est encore moins avec la construction figurée , ainsi que son mot *anathême* , dont il veut excepter *les Fastes de Marseille* , (p. 1 , col. 1) , & *ses fondemens de sang* , (p. 2 , col. 2) , nous en donnent une parfaite démonstration ; il ignore totalement le sens propre du mot *Fastes* , & il n'a aucune compréhension de sa signification dans la langue originale de laquelle il est passé dans la nôtre.

Ce mot nous vient des Romains. Nous devons lui conserver , en l'employant dans notre langue , la même acception qu'il avoit chez eux. Il n'est permis qu'aux Apédeutes , & aux gens qui n'ont jamais eu le pouvoir de percer au-delà de la premiere écorce de l'érudition , de la changer , ou de lui en donner une autre beaucoup

Contradictions.

Ouvrez, Monsieur le Comte, sa dissertation sur les Bibles Polyglottes (p. 192) ; observez ce qu'il

plus étendue, par une bizarre accession d'idées, qui ne peut naître que dans une tête mal organisée, & peu propre aux doctrines, que les grandes Bibliothèques sont seules capables de nous fournir.

Les Etudes, auxquelles on applique dans les Collèges, & dans les Universités, notre adolescence, & les premières années de notre jeunesse, dérouillent seulement nos organes, par l'exercice réitéré, bon ou mauvais, qu'elles leur procurent. Mais elles ne produisent dans notre esprit presque aucune idée, contre laquelle il ne nous faille revenir dans celles que nous faisons à part, lorsque notre raison a brisé, par l'effervescence de notre âge, les liens qui la retenoient auparavant captive.

Ainsi je serois beaucoup moins surpris, je l'avoue, de voir le nouvel Hercule de Provence déraciner du sommet du mont Auxois en Bourgogne, avec la pointe de ses doigts, les restes & les décombres de l'ancienne Alesia des Maudubiens, près des Eduens (aujourd'hui les Autunois), & les transporter ensuite avec une aisance incroyable sur le mont, qu'en Provence on appelle *Vernegues*, que de comprendre, comment les Fastes d'une Nation peuvent contenir son histoire.

Ma surprise seroit au moins pardonnable, parce qu'elle seroit autorisée par l'étonnante admiration de l'Administration actuelle de Provence, qui a cru être obligée à éterniser, par ses types, la merveille d'un transport aussi audacieux & aussi inouï. (V. le Tr. de l'Olivier, Aix, M. DCC. LXXXVI., in-8°. , P. P. 19, 31.)

Que notre déclamateur sçache donc, que la doctrine

y dit de le-Jay, l'Auteur de la Polyglotte de Paris; il nous l'y fait voir forti d'une famille noble, & (p. 476) il nous dit que cet Auteur n'avoit d'autre

est l'ame des écrits qu'on jette au milieu du public pour son instruction, & qu'ordinairement toutes les idées, qu'on a acquises, dans les congrégations où l'on a pu être dressé, ne doivent être regardées que comme des échaffaudages, qui doivent être presque entièrement démolis, lorsqu'on se propose d'être Auteur, & qu'on veut se glisser dans cette lice brillante, dans laquelle les hommes pédestres n'entrent jamais, à moins qu'ils ne veuillent consentir, en s'y glissant témérairement, à y avoir la charge très-honorable de *Porte-marotte*.

Que notre Déclamateur ouvre, pour la signification du mot *Fastes*, l'*Etymologicon Ling. Lat.* de G. J. Vossius, qui forme le premier des 6 vol. in-fol. de ses Œuvres, & le *Nov. Thes. Ling. Lat.* de J. M. Gesner, en 4 vol. in-fol., & il ne sera certainement pas satisfait, en y lisant, que les Romains n'entendoient par le mot *Fastes*, qu'une espèce de Calendrier, où les jours, qu'ils appelloient *Fastes & Nefastes*, & leurs fêtes de tous les mois étoient marqués.

Dans la suite des tems ces Calendriers furent augmentés de quelques époques consulaires ou impériales. Mais les Romains ne confondirent jamais les *Fastes* avec l'*Histoire*, & l'*Histoire* avec les *Fastes*, & encore moins tirèrent-ils leurs *Histoires* de leurs *Fastes*. En voici la preuve évidente: ils avoient chez eux des *Fastes*, des *Annales* & des *Histoires*, & ils donnoient à ces trois fortes d'ouvrages une distinction réelle & bien marquée. De-là, Ovide intitula un de ses poèmes *Fastes*, & Tacite, deux de ses ouvrages, l'un *Annales*, & l'autre *Histoire*.

J'aurois plutôt passé à cet Auteur le mot *Annales*, que le mot *Fastes*, parce que chez les Romains les *Annales* étoient à l'*Histoire* ce que l'homme est à la brute. Telle est la comparaison qu'Agelle [aliàs Aulu-Gelle] en fait

crédit & d'autre pouvoir que ceux que pouvoit avoir le fils d'un Procureur au Parlement.

Il est vrai qu'à la même page, il nous apprend

dans le XVIII chap. de son 5e. livre. *Annales omnino id esse quod Historiae sint; Historias non omnino esse id quod Annales sint. Sicuti, quod est homo, id necessarium animal esse: quod est animal non id necesse est hominem esse.*

Ainsi, si quelques Auteurs Français ont prétendu comme lui, que les Fastes d'une Nation en contiennent l'Histoire, il leur est échappé un bel écart de la vérité. Paris est la ville où l'avidité des Bibliopoles fait ordinairement billonner une énorme quantité d'ouvrages littéraires, & il faut avoir une excellente touche d'esprit, pour bien discerner cette fausse monnaie, & pour ne jamais s'en fervir.

La distinction d'Agelle entre les Annales & l'Histoire a été adoptée, & nous a été transmise par un excellent Commentateur de Virgile: c'est Servius sur le 373e. V. du 1er. livre de l'Énéide.

Ce n'est pas assez. Voici une autre acception Latine passée aussi dans notre langue, que notre déclamateur n'entend pas mieux.

Simple abrégiateur de l'ancien Bouche dans le fil de sa narration, il nous dissimule la marche qu'il emprunte, & pour excuser cette dissimulation, il s'applique [p. 8 des obs. qui sont à la tête du 1er. de ses deux in-4^o.] l'épithète de *Plagiaire*.

Mais y pense-t-il? Comment ose-t-il s'introduire, dans la république des lettres, sous un nom si odieux?

Il est vrai, qu'il en fait l'aveu [idid.]; mais cet aveu nous prouve encore, qu'il n'a, sur ce mot, qu'une idée fautive, & qu'il ne sçait pas, que l'aveu détruit le Plagiat.

Ce mot avoit chez les mêmes Romains deux significations, l'une *propre*, & l'autre *figurée*. On voit ce qu'ils

qu'il avoit obtenu des lettres de confirmation de Noblesse en 1668, quoique chacun sçache la maniere dont on obtient ces lettres & leur véritable

pensoient sur l'une, dans le 48e. livre du Digeste (tit. XV. *De lege Fabiâ de Plagiariis*, tom. 1, *Corp. Jur. Civ.*, Paris, 1628, in-fol., col. 1814, 1815), que nous trouvons cité fautivelement dans le *Dissert. Philos. de Plagio litt.*, par M. Jacq. Thomassin, (*Suobaci*, 1692, in-4°, P. 13) & dans le *N. Thes. Ling. Lat.* de J. M. Gesner, [tom. 3, col. 906]

Nous apprenons dans Martial, qui a été le premier [*Epigr. 53, lib 1°.*] à ajouter à la signification propre de ce mot un sens *métaphorique*, ce qu'on entendit ensuite après lui à Rome par le mot *Plagiaire*, dans son acception *figurée*.

Le Plagiaire de cette espece étoit une ombre d'Auteur, qui, par un vol étrange, qu'il avoit l'étourderie de croire devoir rester perpétuellement clandestin, s'approprioit à lui-même la gloire d'un travail qui ne lui avoit coûté que l'audace coupable de s'en emparer.

Mais tout homme qui avouoit de bonne foi tenir de ceux qui l'avoient précédé dans la carrière des lettres, les productions particulieres qu'il y apportoit lui-même, étoit déchargé d'une accusation aussi ignominieuse.

Cette accusation exposoit autrefois dans notre Province les Plagiaires à des peines aussi rigoureuses, qu'infamantes.

Fabre d'Uzez, un de nos prétendus anciens Troubadours, dont Jean de Nostradamus parle, dans sa vie d'Albertet de Sisteron, [n°. 50] ayant eu la coupable & honteuse démangeaison de se dire Auteur des pièces de cet Albertet, que Pierre de Valière lui avoit vendues, fut fustigé en pleine place, selon les loix criminelles qui s'observoient alors en pareil cas.

Combien de prétendus Auteurs, n'y auroit-il pas à fustiger de nos jours, dans notre Province, si cette loi de

valeur. Mais pourquoi exténue-t-il ensuite, à l'autre page que j'ai citée, le crédit & le pouvoir de cet Auteur? Est-ce qu'un Noble qui obtient des

nos ancêtres n'y étoit pas malheureusement tombée en défuétude?

Il est vrai que ce Déclamateur, nonobstant son aveu, fera toujours regardé comme un vrai Plagiaire, parce que, s'il ne nous cache pas entièrement son vol, il le pallie néanmoins en ne nous renvoyant presque jamais aux pages de l'original qu'il abrege.

Qu'il apprenne que ce n'est pas dans la langue des *Boulangers* & des *Ex-Prêtre Thomas*, qu'il trouvera toutes les acceptions techniques qui doivent tomber sous sa plume.

La quatrième, de ne jamais citer à tort & à travers, les Auteurs différens de celui qu'il copie, & de n'employer leurs citations que lorsque ces mêmes Auteurs nous apprennent ce que nous ne sçavons pas, ou qu'ils nous disent d'une plus belle manière ce que nous sçavons déjà.

Le public n'a pas besoin de citations vagues, dont la vérification qu'il veut en faire, lui dévore un tems infini, & qui ne servent qu'à étaler la vanité de celui qui les employe.

Peu lui importe d'obtenir de la plume d'un tel Ecrivain cette maxime de l'Empereur Marc-Antonin..... *Nova res, novum juris remedium desiderat*..... (p. 211 de sa dernière brochure, in-8°.) dès qu'elle n'en apporte aucun garant.

Que ceux qui auroient envie de vérifier ce texte dans l'Auteur principal, qui étoit dans l'obligation indispensable de nous le rapporter, ne prennent pas la peine de recourir à Jules Capitolin, qui a écrit la vie de cet Empereur. Au lieu de ce texte, ils y trouveront celui-ci qui lui est presque entièrement contraire..... *Jus autem magis vetus restituit, quàm novum fecit*..... [ch. XI.]

Peu lui importe encore d'être renvoyé à *Boulangers*,

lettres de confirmation , n'a pas ordinairement , par les diverses branches qui sortent de sa famille , & dont quelques - unes ont conservé une élévation que la sienne a perdue , plus de crédit que le fils d'un simple Procureur , sur-tout lorsqu'il se rend illustre par quelque grande entreprise littéraire ?

Je pourrois vous indiquer bien d'autres contradictions ; mais observez aussi tout ce que j'ai à vous dire encore , & ne perdez pas de vue com-

(p. 231 du même ouvrage ,) & à l'Auteur de l'Histoire philosophique & politique , &c. (p. 233 , *ibid.*) dont il cite l'un sans aucune indication d'ouvrage , & l'autre sans aucun renseignement sur son édition.

Est-il dans le cas d'apprendre du premier , que les obligations des Citoyens consistent à unir toutes leurs forces , pour en constituer la puissance générale qui doit à son tour être employée à les protéger & à les conserver ?

Est-il encore dans la nécessité de sçavoir du second , que la défense , que le Chef d'une société politique doit au peuple qui l'a élu , fait le bien public , & que ce bien est un trésor commun , dans lequel chaque Citoyen doit déposer ses tributs , ses services , & ses talens ?

Ces maximes datent du berceau des sociétés politiques , elles ont influé dans leur origine , elles sont gravées dans les cœurs des Sujets de race en race , elles ont été mille fois répétées avec plus d'élévation , plus de grandeur , plus de majesté , plus de concision , & plus d'énergie qu'elles ne le sont ici.

Mais c'est la seule démangeaison qu'on a , de jeter dans ses ouvrages un faux éclat , qui fait recourir à de pareils Auteurs ; qui ne descendront dans la dernière postérité , qu'avec l'exécration de tous les siècles.

bien ma Lettre s'est déjà allongée jusqu'au point où j'en suis.

I 1^o.*Classifications erronnées.*

Peut-on placer le Pseautier de Mayence, qui est un Livre liturgique, à la suite des Bibles latines imprimées, ainsi qu'on le voit deux fois, dans sa Bibliothèque sacrée, tom. 1, p. 274, col. 1 ?

Agir ainsi, c'est ignorer absolument ce qu'on écrit, n'avoir jamais vu le Livre dont on parle, ou n'avoir jamais sçu s'en former une idée, d'après ce qu'on en a entendu dire.

Qu'un Libraire ignorant, & sans aucune intelligence, fasse de pareilles fautes, cela lui est permis ; mais qu'un sçavant Bibliothécaire mette au rang des Livres sacrés traduits en latin, un Livre de Chœur, qui ne doit trouver place que parmi les Ouvrages liturgiques, c'est une erreur de classification qui est, selon l'expression dont je me suis déjà servi, impardonnable.

Il n'y a qu'à voir comment Mr. de Boze parle de ce Livre. C'est un recueil, dit-il, de Pseaux-*cependant ce volume est placé dans son catalogue parmi les Editions particulières de quelques livres de la Bible - cette faute a entraîné M. de Boze.*

L'Auteur de la Bibliographie le détaille encore mieux que Mr. de Boze, tom. 1, p. 70 ; mais nonobstant son détail, il fait la même faute que le Pere le-Long : c'est apparemment à cause qu'il *C'est que ce livre contenant un index de la Bible, portant le titre de Pseautier, peut être placé dans la division de l'Index de la Bible. - Mais comme il est encore mieux de le placer dans la division du Livre Liturgique.*

a eu la crainte stupide de s'écarter d'un si mauvais modele. On voit par-là combien sont fatales aux Lettres, les bévues des hommes en place. Elles retiennent captives les plumes des Auteurs auxquels la nature a donné une organisation plus foible, & c'est ainsi que les préjugés s'accroissant, par la multitude des Lettrés ignorans, l'erreur exerce sur eux un empire qui ne peut plus être détruit que par le courage le plus fier.

comme bien d'autres il
l'avoir par Comue.

D'ailleurs comment le Pere le - Long nous produit-il les noms de l'Imprimeur de la troisieme édition de ce Pseautier dont il a eu la mal-adresse d'omettre la seconde? N'est-ce pas d'une maniere très-fautive? C'est ce qu'on peut vérifier, en ouvrant la même page de sa Bibliothèque sacrée, à laquelle j'ai déjà renvoyé, la 73me. du 1er. tome de la Bibliographie, dont l'Auteur a misérablement suivi, ainsi que je viens de le dire, la classification erronnée que je reproche à cet Oratorien, & la 259 du même tome de l'Histoire de la même Académie.

Mais que diriez-vous, Monsieur le Comte, si je vous présentois une autre Classification, qui n'est pas moins surprenante? Le Pere le-Long a-t-il bien vérifié l'orthodoxie de la version Italienne de la Bible, qui porte le nom de *Bruciolli*? Si cela est, pourquoi ne la place-t-il pas avec les Bibles hétérodoxes imprimées en Italien? (B. S. Tom. 1., p. 355, col. 1, & p. 358, col. 2.).

Au reste c'est un reproche, que Daniel Gerdesius lui a déjà fait dans un de ses livres, intitulé
Specimen Italiæ reformatæ, in-4°. (p. 14, 15,
& 180.). III°.

Confusion de méthode.

Il place dans la même classe de sa Bibliothèque sacrée , tous les Livres de prose , & ensuite ceux de vers , qui ont été faits sur chaque Livre de l'Écriture Sainte. V. son *Scriptores in universam sacram Scripturam* , p. 1071 , col. 2 , 1158 , tom. 2.

N'auroit-il pas dû établir d'abord une grande division fondamentale , dont le premier Membre eût compris tous les Livres en vers , & le second tous les Livres en prose , depuis le commencement de la Genèse , jusqu'à l'Apocalypse ? La suite des uns & des autres auroit été certainement moins coupée , & les Lecteurs auroient eu à coup sûr beaucoup plus de facilité pour trouver ce qu'ils ont à chercher.

Il en est à peu près de même dans sa Bibliothèque historique de la France , par rapport aux suites qui concernent l'Histoire ecclésiastique de chaque Province & de chaque Archevêché. Ces suites sont coupées , & vous êtes obligé , par rapport à l'Histoire ecclésiastique d'une Province , de passer ensuite à celles des Métropoles , qui sont érigées dans son sein.

Prenez , par exemple , l'Histoire ecclésiastique de Provence , dans le premier tome de la nouvelle édition de sa Bibliothèque historique de la France , & cherchez-y à la page 360 les Livres qui concernent la ville d'Aix , vous serez contraint , pour les avoir tous , de venir à la page 542 de ce même tome , col. 2.

Je vous avoue, Monsieur le Comte, qu'une pareille méthode sent trop le fatras, & rend l'étude & les vérifications trop embarrassantes.

I V^o.

Dates hazardées.

Veut-il nous donner l'âge auquel florissoit l'Auteur du *Mametractus*? Il nous dit (p. 845, col. 2, tom. 2 de sa Bibliothèque sacrée), que cet Auteur florissoit en 1300. Il suit aveuglément l'opinion de Wading. Mais ne devoit-il pas faire attention que Sixte de Siene, Possévin, Casimir Oudin, & J. A. Fabricius ont rapproché de nous son âge jusqu'en 1450?

Fabricius a même ajouté, que le Livre de cet Auteur, que je viens de citer, n'a été publié qu'en 1466. Voyez Wading *de Script. Ord. Min.*, pag. 247, & les autres Auteurs cités dans le *Biblioth. Lat. Med. Æt.* de J. A. Fabricius, tom. 5, in-4^o., p. 11, col. 1, & p. 22, col. 2.

Il me paroît que, dans ce choc d'opinions, le Pere le-Long auroit dû motiver celle qu'il a suivie, & observer que celle qui est contraire à celle de Wading, ne peut être vraie pour deux raisons.

La première, en ce qu'il existe dans la Bibliothèque de Nuremberg, un manuscrit du *Mametractus*, copié en 1431 par Jean Glas, Notaire d'une Ville d'Allemagne (voyez le *Bibliotheca antiqua Vindobonensis Civica*, in-4^o., MDCCL (p. 34 & 35).

L'autre, en ce qu'il est parlé de ce même Livre dans celui des Conformités de S. François, qui a été approuvé en 1399, selon le même Wading

ci-dessus, p. 48, col. 2, par un Chapitre général de l'Ordre des Franciscains.

L'endroit du Livre des Conformités, où il est question du *Mametractus*, est au fol. verso 123, col. 1, de l'édition de 1510, Milan, in-fol., qui est la plus rare de toutes, & qui vaut ordinairement cent pistoles. C'est ainsi qu'on y lit cet endroit *Locus de Regio, de quo fuit frater qui fecit Librum qui dicitur Memotrectus.*

V°.

Défaut de jugement.

Il nous raconte, d'après J. A. Fabricius, qu'il copie mot à mot, sans nous en rapporter le tome & la page, & en le citant trop vaguement, que quelques exemplaires de la Bible de Mayence de 1462 furent vendus comme Mis. à Paris par Jean Fust & par Pierre Schoyffer, qu'il appelle mal-à-propos *Schoefer*.

Il observe, d'après le même Fabricius, (tom. 3, p. 198, liv. IV, chap. v, n. XVIII, not. **) que Serarius (Jésuite) & Chevillier nous apprennent la même anecdote, l'un dans son *Rerum Moguntinarum*, lib. 1°. , & l'autre dans son origine de l'Imprimerie de Paris, p. 1, ch. 1. (citation inexacte, comme je le dirai plus bas.)

Cette vente fit, selon lui & les Auteurs qu'il cite, accuser de magie ces deux Imprimeurs; mais il ne dit pas, comme le malin Voltaire, & le frénétique Linguet, que le Parlement de Paris

donna dans cette fable; il ajoute au contraire, pour le justifier contre une imputation aussi infen-
sée & aussi injuste, qu'il déchargea d'une accusa-
tion aussi odieuse ces deux Imprimeurs querellés
mal-à-propos.

On ne peut qu'admirer en cela son jugement
& sa probité. Son jugement est même motivé,
en ce qu'on lit, dit-il, dans la souscription des
exemplaires de cette Bible, qu'ils ont été impr-
més en 1462. Avant de manifester son défaut de
jugement, observons en passant une très-grande
infidélité dont il se rend coupable.

Il nous rapporte deux sortes d'exemplaires de
cette Bible avec souscription différente. Il est très-
certain que dans la souscription de ceux de la pre-
mière espece qu'il nous cite, on ne remarque pas
que cette Bible a été imprimée, mais seulement
finie, achevée, & totalement terminée en 1462.
V. p. 250, tom. 1, col. 2.

Passons maintenant à son défaut de jugement.

Après avoir exposé tout ce que je viens de dire,
il ajoute que cette fable ne prit peut-être naissance
qu'à cause qu'il parut des exemplaires de ce même
monument typographique, sans aucune souscrip-
tion quelconque..... *Fortè hæc dicta sunt de co-
dicibus quibusdam in quibus hæc superior sal-
tem clausula desiderabatur.....*

Sera-t-il disculpé de ce dont je l'accuse, par
un pareil peut-être? Un Ecrivain judicieux auroit-
il eu recours à une pareille expression, & n'au-
roit-il pas découvert des moyens supérieurs &
triomphans pour détruire totalement cette fable?

*Enuci Delonga montre
son Jugement; car, il
a deviné qu'il existoit
une Bible de Mayence
sans date, dont aucun
Ex. n'étoit connu de
son temps.*

Convertissons son *peut-être* en vérité, & examinons si le *déficit* de souscription dans ces sortes d'exemplaires auroit pu produire ce prétendu soupçon de magie, & faire prendre ces imprimés, pour des Manuscrits.

N'y avoit-il pas déjà douze ans que l'Imprimerie en caractères de fonte, passoit pour avoir été inventée par l'Orphevre Pierre Schoyffer à Mayence en Allemagne? L'Abbé Tritheme ne nous donne-t-il pas cette époque précise dans sa Chronique du Monastere d'Hirsaugé, dont le second tome a été imprimé *in-fol.* en 1690, aux frais de ce Monastere, ainsi que nous le voyons dans le tom. 4, du B. L. M. *Æt.* de J. A. Fabricius, *in-4°.*, p. 156, col. 2, & dans l'origine de l'Imprimerie de Paris par Chevillier, p. 3. (troisième alinéa.)

Ne voyons-nous pas aussi dans la souscription qui est à la fin de la première partie des Chroniques abrégées du même Abbé, imprimées à Mayence en 1515, par Jean Schoyffer, fils de Pierre, que son pere & son aïeul maternel commencerent à imprimer en caractères de fonte en 1452? (tom. 14, *in-4°.*, Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres, p. 239.)

N'avons-nous pas des livres imprimés avec date en l'année 1457, témoin la première édition du Pseautier de Mayence, que le Pere le-Long rapporte lui-même, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus?

Ne connoissons-nous pas également deux opuscules sortis de la presse des premiers Imprimeurs de cette même Ville, sans date, mais avec leurs

*Jottise - Schoyffer
nommé Clericus ne
fut jamais orfèvre,
même après avoir
épousé Christine
Fust, fille de Jean
Fust.*

écussions imprimés en rouge, que mon Maître regarde comme l'essai, que ces mêmes Imprimeurs firent de la nouvelle fonte des caractères qu'ils tirèrent de leurs matrices, pour exécuter en 1459 leur belle édition du *Rationale Durandi*, in fol., dont il existe des exemplaires sur Velin, qui se vendent très-cher (1).

Ces deux Opuscules font sortis de la presse, sous le nom de S. Augustin; mais c'est par erreur de ces deux premiers Imprimeurs. L'un a pour titre: *liber beati Augustini de vita Xpiana*, & est en tout de dix-sept feuillets; l'autre est intitulé: *liber beati Augustini de vere vite cognicoe*, & sa totalité de trente-quatre feuillets. Leur format est in-4°. , ils n'ont ni titre sur feuillet séparé, ni chiffres au haut des pages, ni signatures, ni réclames, ni registre des cahiers. Le Bibliopole de Bure en fait mention; il parle du premier (tom., p. 174, n. 476;) & du second, (p. 176, n. 481;) mais il n'en attribue l'impression qu'à Pierre Schoyffer, parce qu'il ne les date, (eu égard à sa grande perspicacité) que d'environ 1470, quoique Jean Fust vécut encore à cette époque. Il a de plus l'inattention de ne pas les décrire, & il se trompe même dans la petite indication bibliographique qu'il nous donne sur le second.

Verifier si le caractere est le même que celui de Durandi qui j'ai vu plus gros de format in-4. n'a été mis en usage par Schoyffer que postérieurement à l'an 1459. Meyer page 104.

(1) Celui du Duc de la Vallière, que mon Maître avoit eu à la vente de Gaignat pour 1050 liv. (tom. 1 de son Cat. p. 47, n. 160,) fut acheté, après son décès, au prix de 1700 liv. pour la bibliothèque Impériale.

Ce volume, dit-il, commence par deux feuillets, dont le premier est blanc au recto. Ils contiennent neuf vers à la louange de S. Augustin, & la table des Chapitres. Le texte suit.

Voilà un habile Descripteur! Cette Souris du petit pays plat & borné de *Bibliopolie* ne prévoyoit donc pas que mon Maître, semblable à un fin Chat, le surveilloit dans toutes ses méprises, & dans toutes ses omissions. Pourquoi, nous dit-il que le texte suit les deux premiers feuillets détachés dont il nous parle? N'y a-t-il pas, entre eux & le texte, un prologue qui remplit le *recto* & le *verso* du troisieme feuillet? Le texte commence-t-il avant le *recto* en entier du quatrieme?

Comme sa grande doctrine ne lui permet pas de s'élever au dessus de celle des premiers Inventeurs de l'Imprimerie, il attribue, d'après eux, le premier de ces traités à St. Augustin, & comme il est dénué de toute espece d'étude & de critique, & qu'il est enrichi en revanche de beaucoup d'autres qualités qui le rendent fameux, il ignore que Luc Holstein a restitué, sur la foi de Gennade & d'un ancien Manuscrit, ce même traité à Fastidius, originaire de la grande Bretagne, & élevé à la dignité Episcopale dans cette Isle (1).

(1) Le Pere Pagi, dans sa critique contre Baronius, sous l'an 429, (n. 29,) trouve du Pélagianisme dans ce traité. J. A. Fabricius qui le copie, pense comme lui; mais il y a apparence que ni l'un ni l'autre ne l'ont lu attentivement, & qu'ils ont eu trop de confiance à ce

Mon Maître, regardant avec très-juste raison (1), ces deux Opuscules imprimés avec les caractères du *Rationale Durandi*, comme un essai entrepris avant l'exécution de ce livre, leur date doit être de 1458, ou tout au plus tard de l'an 1459.

En 1460, ne trouvons-nous pas le *Catholicon* exécuté *in-folio* mag. (2) en la même Ville par les mêmes Artistes, & avec les mêmes caractères, dont je viens de parler ?

Ne sçait-on pas aussi que Nicolas Jenfon (3),

non, c'est une erreur. ce deux ouvrages ne se ressemblent point par le caractère. on croit même

que le Catholicon n'est pas de Fust et Schoeffer

que Tillemont en dit. (P. 17, tom. 15, in-4°. de ses Mémoires Ecclésiastiques.)

On sçait que cet Auteur ne lisoit les livres des Ecrivains Ecclésiastiques du siècle de St. Augustin, ou des tems qui lui sont postérieurs, qu'avec un microscope un peu trop antipelagien.

Dupin est plus modéré. Il se borne à dire que ce livre de Fastidius paroît seulement favoriser en quelques endroits les sentimens de Pelage. (p. 501 de la seconde partie de son 5me. siècle, M. DCC. II. in-8°.) Il y a d'autres Auteurs plus indulgens qui n'en jugent pas de même :

(1) Schwartz, qui fait mention de la même édition du second de ces Opuscules, a la même idée que mon Maître sur l'année de son impression. (V. p. 21, part. 2, de son *Document. de origine Typographicæ.*)

(2) Il existe des exemplaires de ce livre tirés sur ve-lin: Celui du Duc de la Vallière a été payé à sa vente 2001. (appert des prix de son Cat. n. 2199.) Cet exemplaire ne lui avoit coûté que 600 liv. à la vente de Gaignat, à laquelle mon Maître assistoit tous les jours pour son intérêt. (V. le Cat. de Gaignat, tom. 1, p. 371, n. 1407.)

[3] L'Abbé de Guasco, qui est ordinairement assez

Graveur des monnoies de Charles VII à Tours, fut envoyé vers l'an 1458 par ce Roi à Mayence, sur le bruit qu'il y avoit en Europe, touchant la

inexact, ne s'est pas démenti sur cette même anecdote, (tom. 1, p. 28 de ses assertions,).... une note marginale, dit-il, qu'on trouve sur les monnoies de France, à côté de celles de ce Monarque, (Charles VII,) porte qu'ayant sçu qu'il y avoit à Mayence, &c.

Qu'entend cet Abbé par les monnoies de France ? Est-ce un Manuscrit, ou un imprimé ? C'est ce que sa plume trop précipitée ne nous dit pas.

Mais voici une belle enfilade d'erreurs sur Nicolas Jenfon.

1^o. Le Pere D. Secondo Lancelloti, dans son *Hoggi di*, &c. (tom. 2, in-8^o, p. 145,) connoît si merveilleusement son nom propre, qu'il le transforme en celui de Gerson.

2^o. Pierre Scriverius le fait Allemand, tandis que tout le monde sçait qu'il étoit François. (p. 313, du tom. 1, in-8^o. du Monum. Typ. de J. Christ. Wolfius.)

Je ne rapporte pas ici les différentes souscriptions des livres que cet Imprimeur a mis au jour depuis 1470, jusqu'au tems qu'il a cessé d'imprimer, dans lesquelles il fait mention de la Nation Française de laquelle il étoit sorti.

Quel tems resta-t-il à Mayence ? Il y a apparence qu'il n'en revint pour se transplanter à Venise, qu'en l'année 1470, jusques assez qu'il y eût acquis la grande perfection à laquelle il porta l'Art de l'Imprimerie, & qui l'engagea à se qualifier le *Prince des Imprimeurs*. C'est ce qu'il fit principalement dans la souscription qu'il mit en 1478, à la fin d'un livre *in-fol.* qu'il imprima alors, & dont on trouve un exemplaire dans le 1er. tom. du Cat. de Gaignat, p. 51, n. 174.

3^o. Melchior Adam nous dit qu'il a imprimé en France, cela est très-faux. (p. 2, *Vitæ Typogr. prim. in limine libri cui titulus.... Vitæ Germanorum Philosophorum Heidelbergæ*, 1615, in-8^o.)

nouveauté de la découverte faite depuis quelques années en cette Ville? (tom. XIV de l'Hist. de l'Acad. des Inscript., p. 237, in-4°.)

Or tant d'impressions exécutées en cette Ville avec date, & l'envoi que Charles VII y avoit fait d'un des Graveurs de ses monnoies, pour apprendre ce nouvel Art, permettoient-ils que l'on prît à Paris pour Manuscrit les exemplaires imprimés

4°. D. Mabillon, qui étoit plus versé dans les livres d'Eglise, & dans les vies des Saints Moines de son Ordre, que dans l'Histoire littéraire de la Typographie ose nous dire très-imprudemment que Jenson s'établi d'abord à Rome, & qu'il y perfectionna un Art que Pannartz & Suveynheym n'y avoient qu'ébauché (Mus. Ital., p. 65, tom. 1, in-8°.)

On peut ranger cette assertion au rang des fables *Mabilloniques*.

5°. Je ne ferai pas mention ici des erreurs que Schoepflin, [p. 34 de son *Vindic. Typ.* in-4°.] Maittaire, [tom. 1 de ses *Annales*, p. 36, 40, & tom. 1 de son *Suppl.*, p. 6,] & une infinité d'autres nous ont débitées sur le commencement de son Imprimerie à Venise; j'observerai seulement que celui auquel on cesse de voir de ses impressions, nous est exposé avec une contradiction incroyable dans les *Annales* de Maittaire. Il nous fait voir à Venise cet Imprimeur jusqu'en 1482, [p. 147 & 237 de son *Suppl.*] ensuite il nous le montre en cette même Ville, depuis 1461, jusqu'en 1470 seulement. [256]

Tant il est vrai que les Faiseurs de livres succombent ordinairement sous le poids lourd du trop de matériaux dont ils se chargent, & qu'ils manquent presque tous au précepte qu'Horace nous donne en ces mots.

*Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus: & versate diu, quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.* Hor. Art. Poët. 38, 40.

*L'abbé Rive étoit-il
donc infallible pour
le montrer si impudent
à l'égard de Maittaire
qui valoit mieux que lui
M. de la Vallière*

*de la Vallière étoit pour le confiner dans sa chambre
avec 15 ou 1800 Volumes, si ce n'étoit qu'un sol faite de pouvoir se
de rechercher dans une Bibliothèque immense. Laissons lui faire un
grand ouvrage et on verra s'il n'y commettra pas de erreurs. Celui
s'est par si étendu que les *Annales Typographiques*, si il y a au moins
de bonnes et de mauvaises erreurs de fait.*

de cette Bible qu'on y avoit envoyés, quand même ils n'auroient porté aucune souscription?

Cette nouvelle découverte n'excitoit-elle pas à la défiance, & n'y avoit-il dans Paris aucun Dessinateur, aucun Peintre, qui, pour vérifier la fraude contre laquelle on y auroit eu quelque soupçon, pût inspirer le biais de dresser sur un des exemplaires de cette Bible, qu'on y avoit achetés, un Alphabeth de Calques, & de repasser ensuite sur le reste des autres exemplaires ce même Alphabeth, afin de découvrir si les types des uns & des autres n'étoient pas identiques, & si le déficit de souscription qui auroit pu se trouver à la fin de quelques-uns d'entre eux, n'étoit pas frauduleux?

Le Pere le-Long ne devoit-il pas se faire ces objections, au lieu de paroître souscrire à cette fable par son peut-être?

On ne trouve en lui aucun jugement là-dessus. Il ne présente au contraire dans sa personne, qu'un homme écrasé sous le faix des matériaux dont il a surchargé ses épaules, & avec lequel il veut gravir contre les hauteurs les plus escarpées de l'érudition. Ce n'est qu'en rapprochant tous les faits les uns des autres, qu'on en fait jaillir ces flammes de lumière qui font éclater le génie de la critique.

Mais paroît-il plus judicieux dans le nouvel article que je vais vous retracer? Il s'agit des Bibles latines imprimées sans date, en caractère de *Mis-sel*, c'est-à-dire, en caractère *Lombard* ou vrai *Gothique*, qu'on appelle autrement lettre de for-

botise. Il parle de cela comme fournisseur par lui de la fonte de la caractere, en 1459 qu'il avoit aussi fait qu'à présent.

est ce souscrire à une fable que d'indiquer par un peut-être que c'en est une.

me (1); ou bien de quelques-unes qui sont exécutées en *grosse lettre de somme*, telle que celle

(1) L'Auteur de la Bibliographie paroît fort *ſçavant* dans la connoiſſance de cette ſorte de lettre : il dit qu'elle eſt d'un gothique ſingulier taillé quarrément, & comme à facettes. (p. 34, tom. 1.)

Le voilà donc comme ſupéſié vis-à-vis d'un caractère qui eſt connu depuis plus de dix ſiècles ſous ſon véritable nom, & dont il exiſte divers calques inférés dans différens ouvrages univerſellement répandus. Auſſi Fournier le relève magnifiquement là-deſſus, & le fait deſcendre dans le plus grand mépris, (p. 4 de ſa lettre à Freron, in-8°, ſans date;) mais ſi l'Auteur de la Bibliographie lui prête tant à rire, Fournier lui-même va nous faire rire à ſon tour.

Il n'y a rien de ſi extravagant que l'objection qu'il fait lui-même contre cette ſorte de caractère employé dans les impreſſions de certaines Bibles. Il dit que ſ'il étoit réellement tel qu'on le dit, ces Bibles formeroient chacune pour le moins 12 vol. *in-fol.*, au lieu de deux, qu'on leur donne ordinairement, comme ſi le caractère de ces Bibles avoit beſoin, pour porter le nom de caractère de *Miſſel*, d'en avoir la grandeur, & ſ'il ne lui ſuffiſoit pas ſimplement d'en avoir la forme. (V. ſa diſſertation de l'origine & des productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois, avec une réfutation des préjugés plus ou moins accrédiés ſur cet Art, Paris, &c. M. DCC. LIX. p. 199.)

Cet Artiſte n'avoit qu'une très-petite proviſion de doctrine; mais, en revanche, il avoit une morgue très-impudente, & un ton trop tranchant; d'ailleurs eſt-ce bien lui qui a fait les divers *Traitéſ historiques & critiques ſur l'origine & les progrès de l'Imprimerie*, qui portent ſon nom? Ne ſçait-on pas qu'il les tient d'un Médecin, auquel la porte de ſa maiſon étoit fort ouverte, ſans rien dire de plus?

dont il existe un volume séparé dans la Bibliothèque Mazzarine (1). Il dit, que comme il n'en a

(1) Ce volume est le second de cette Bible qui est imprimée sur deux col., dont celles qui sont entières ont 45 lignes, elle est sans chiffres & signatures. Sa lettre est celle qu'on appelle de *somme*, mais elle est un peu plus oblongue & plus ferrée que celle de la Bible imprimée à Mayence en 1472, *in-fol.*

L'Auteur de la Bibliographie en parle, mais très-inexactement, selon sa louable coutume. (tom. 1, p. 39, 40.)

Méerman en fait également mention dans le plan de ses origines typ. (p. 48 de la version franc. que l'Abbé Goujet en a donnée in-8°.) ; il la croit imprimée par Eggestein, Imprimeur de Strasbourg, & il la date de l'an 1468. Voilà un Historien de la Typographie ancienne très-hardi.

L'Abbé Sallier (tom. 14 de l'Histoire de l'Acad. des Inscript. p. 251, 252, in-4°.) & Fournier (p. 215, 210,) pensent au contraire qu'elle est sortie des presses de Jean Fust. Ceci n'est pas hardiesse, mais véritable extravagance.

Méerman (tom. 1 de son *Origine Typ.* p. 36, nota D. I.) prétend qu'elle est exécutée en caractère sculpté. Il n'explique pas si ce caractère l'a été sur bois ou sur métal.

Fournier plus téméraire que lui, dit d'une manière très-tranchante, qu'il est sculpté sur bois. (p. 210 de sa Dissert. ci-dessus.)

Je réfuterai ces deux Auteurs, lorsque je publierai les *observations critiques de mon Maître sur les diverses Bibles latines qui font tant de bruit parmi les Annalistes de la Typographie.*

Méerman, (dans son plan ci-dessus) & Fournier, (p. 211 de sa dissert. ci-dessus) attestent aussi que les col. de cette Bible sont de 45 lignes. Mais Méerman ne le sçait que par Fournier, & moi je le sçais par moi-même,

trouvé aucune antérieure à la Bible de Mayence de 1462, il regarde toutes ces Bibles comme supposées..... *Cæterùm cùm nullam Typographicam*

parce que j'ai accompagné mon Maître en 1770 à la Bibliothèque Mazzarine, & que j'ai écrit sous sa dictée la description qu'il y fit de cette partie de Bible.

Ce fut Naudé qui l'acheta pour cette Bibliothèque dont il avoit la garde. Il la regardoit, au rapport de l'Abbé Sallier, [p. 247 ci-dessus] comme un des fruits de l'Imprimerie naissante. N'est-ce pas-là un habile *Archaiotypognoſte*? Naudé avoit de grandes connoissances en beaucoup d'autres genres, mais il n'entendoit rien à l'Histoire des premiers siècles de l'Imprimerie, & le peu qu'il en sçavoit étoit très-erroné.

Il y a eu autrefois un Bibliothécaire de Geneve, Ville dont divers Sçavans d'aujourd'hui sont gravés ineffaçablement dans l'esprit & dans le cœur de mon Maître qui s'est malheureusement imaginé qu'il n'y a dans cette Bibliothèque d'autre Bible plus ancienne, que celle dont on y conserve ce second tome. [V. la nouvelle Bibliothèque Germanique in-8^o., tom. 9, p. 109.] Il s'est trompé, je le réfuterai aussi dans l'ouvrage que je viens d'annoncer ci-dessus.

Il ne connoissoit donc pas l'autre Bible de cette Bibliothèque, qui est en 2 vol. *in-fol.* & en caractère de Missel; je la décrirai dans ce même ouvrage, & j'y renverrai au *Réveil-matin* de mon Maître contre les Auteurs de l'art de vérifier les dates, qui, dans leur édition de 1770, [p. 451, col. 1 & 2,] ont avancé sur cette Bible la plus insigne bêtise; mais ils ont trouvé fort à propos, [p. 38, col. 1 & 2, tom. 2,] sur les *gorges chaudes* que mon Maître en avoit faites à Paris, de la retrancher du même article de leur nouvelle édition où elle se trouvoit auparavant dans l'autre.

Il y a aussi à la Bibliothèque du Roi une Bible en

publicationem Bibliorum invenire mihi contigerit, Moguntinâ anni 1462, vetustiore, reliquas omnes quæ illam præcessisse haud magna verisimilitudine dicuntur, sive à non nullis levius allegantur, velut spurias habui..... (p. X. de la préface de son *Bibliotheca sacra.*) C'est ce qu'il répète, mais en termes différens à la p. 250 de son 1er. tome, col. 2. Peut-on raisonner d'une maniere aussi *injudicieuse* sur les premières productions de l'Imprimerie naissante ?

Qu'il mette à l'écart les Bibles qui ont été exécutées en caractère de *somme*, ainsi que celles des Bibliothèques Royale & Mazzarine, j'y consens; mais je ne lui permettrai jamais d'en faire autant de celles qui sont imprimées en caractère de *Missel*.

2 vol. *in-fol.* imprimée pareillement sur deux col. de 45 lignes chacune, sans indication de Ville, d'Imprimeur & d'année. Son caractère est presque celui de celle du vol. séparé de la Bibliothèque Mazzarine. Les Cordeliers de Moutiers, Capitale de Tarentaise, la vendirent pour un demi-écu de Savoie, valant 36 f. de France à un Curé d'Annecy qui la fit passer ensuite à l'Abbé Sallier. [Fournier ci-dessus, p. 193. note.]

L'Auteur de la Bibliographie agissant toujours *en très-grand Connoisseur & en Ecrivain d'une plume très-réfléchie*, ne fait qu'une même édition de cette Bible du Roi, & de celle de ce vol. séparé de la Bibliothèque Mazzarine. [tom. 1, p. 39.] Il a très-grand tort, je les ai vérifiées encore moi-même l'une & l'autre, & toujours sous les yeux de mon Maître. Elles diffèrent totalement. D'ailleurs l'Abbe Sallier, (p. 251, 252 ci-dessus,) Fournier, (*ibid.* pag. 265, 210,) & Méerman, (ci-dessus plan & origines) le disent expressément.

On en compte au moins six ; 1^o. celle de Schelhorn , 2^o. celle des Bénédictins hors des murs de Mayence , 3^o. celle des Chartreux hors des mêmes murs , 4^o. celle de l'Académie de Jena dans la haute-Hongrie , 5^o. celle de la Bibliothèque Mazzarine , 6^o. enfin celle qui étoit dans le Cabinet de Gaignat , & qui est indiquée dans le tome 1 de son Catalogue. (p. 6 , n^o. 16.) (1).

Je décrirai toutes ces Bibles dans *les observations critiques de mon Maître sur les diverses Bibles latines, &c.* que j'ai annoncées ci-dessus dans la note qui est sur la page 87.

Que certains exemplaires de ces Bibles portent des dates fausses & fabriquées à la main , cela peut être ; mais toutes ces Bibles ne sont pas pour cela supposées. Pourquoi donc le Pere le-Long les appelle-t-il toutes & sans réserve , *spurias* ? N'y en a-t-il aucune parmi elles qui ne soit postérieure à la Bible de Mayence de 1462 ? Le Pere le-Long le pense-t-il bien sérieusement ? Que ferons-nous alors du célèbre passage de l'Abbé Trithème , tiré de la 2^{de}. partie de son *Chronicon Hirsaugiense* , & rapporté par Chevillier (p. 4 & 5 de son origine de l'Imp. de Paris) ? N'y lisons-nous pas que lors de l'invention des caractères de fonte par l'immortel Orfevre Schoyffer , connu auparavant

(1) Ce fut Girardot de Préfonds qui l'acheta en 1769 , à sa vente au prix de 2100 liv. Il s'en défit quelques années après avec une quantité d'autres livres du 15^{me}. siècle , en faveur du Comte de Maccarthy , Irlandois d'origine , résidant actuellement à Toulouse.

sous le nom d'Opilio, sa Société en étoit à l'impression de la 4^{me}. feuille d'une Bible sur planches gravées sur bois, & qu'elle avoit dépensé pour l'exécution de la 3^{me}. la somme énorme de plus de 4000 florins du pays ? Est-il à présumer que le génie de Schoyffer ayant comme tiré du Ciel sa nouvelle invention de la frappe des matrices, dans lesquelles il devoit fondre tant de milliers de caractères à un prix infiniment inférieur, cette même Société se soit désistée de son entreprise, & qu'elle n'ait pas profité de la facilité que ce nouvel Art lui procuroit, pour imprimer tout de suite en caractères de fonte le même Livre dont elle avoit déjà commencé de vouloir gratifier le public sur planches gravées sur bois ?

L'invention de l'Imprimerie ne fut-elle pas perfectionnée en 1452 ? N'apprenons-nous pas de Jean Schoyffer, fils de Pierre, dans sa souscription ci-dessus, p. 101, que son pere avoit entièrement perfectionné sa nouvelle invention en cette même année ? Que ferons-nous alors des presses de cet Artiste, depuis 1452 jusqu'en 1457, qui est l'époque du premier Livre imprimé avec date ? Peut-il y avoir une autorité plus précise que celle qu'on tire de cette souscription *Anno autem M CCC LII. perfecit, deduxitque eam (artem impressoriam) divinâ favente gratiâ in opus imprimendi ?*

Que ceux qui n'ont pas cette édition des Chronique abrégées de Trithème, lisent ce passage à la p. 239 & 240 du 14^{me}. tome de l'Hist. de l'Acad. des Inscript., in-4^o.

*Opilio est latradⁿ latin
du nom Allemand
Schoyffer, qui veut
dire Berger.
feuille est le cahier de
4 feuilles quaternio.
Il l'a tiré de la
Boutique de fort, par-
cequ'il s'avoit réfléchi
à tenter de ce papier.*

Il s'ensuit donc qu'on ne peut raisonnablement révoquer en doute l'impression d'une Bible en caractère de *Missel*, sortie des presses de Jean Fust & Pierre Schoyffer, entre les deux années que je viens d'indiquer.

Je conviens que toutes les Bibles qui sont imprimées sans date avec des caractères de la même espèce, ne doivent pas être attribuées à ces deux Artistes ; mais leur refusera-t-on l'impression d'une d'entr'elles ?

Pour sçavoir quelle est celle des six dont j'ai déjà fait mention, qui est due à leurs presses, il n'y a qu'à bien observer la ponctuation, l'accentuation, les abréviations, les mêmes lettres fondues ensemble, la taille des caractères de leur Pseautier de 1457, & les mêmes leçons, appliquer ensuite toutes ces mêmes observations sur chacune de ces Bibles, & l'on fera alors presque sûr que celle avec laquelle ces observations auront le plus de conformité, sera celle de ces mêmes Artistes. Cette Bible une fois découverte, il ne faudra plus alors faire tomber le soupçon de magie sur un autre monument que sur elle. Comme elle sera du nombre des six dont j'ai déjà parlé, qu'elle sera par conséquent en caractère de *Missel*, & sans indication de Ville, d'Imprimeur & d'année, & que d'ailleurs nous sçavons que les premiers inventeurs de la Typographie en firent d'abord un secret pendant quelques années, il y aura tout lieu de croire que c'est celle-là même qui fut vendue comme manuscrite. C'est une vérité que mon Maître est le premier à bien discuter & à

bien établir , & que le Pere le-Long & ses Con-
 forts en Bibliographie , n'ont pas sçu découvrir. *par une bonne raison,*
 On peut même dire que tous les Historiens de *c'est que faisant une*
 la Typographie ancienne , sans en excepter le *Bibliothèque sacrée,*
 Moine Mercier , loin de nous éclairer là-dessus, *il ne s'amuse pas à*
 ne nous étourdir que par un vain balbutiage, *fabriquer une dissertation*
 & ne nous jettent que dans les ténèbres les plus *sur la première*
 épaisses par leurs mauvais raisonnemens , & par *Bible imprimée en*
 leurs contradictions. *date.*

Les nouveaux Editeurs de la Biblioth. Hist. de
 la France par le Pere le-Long & Tiraboschi,
 ont l'honneur d'être les *primipiles* dans cette
 cohorte. Les premiers nous disent , d'après
 Naudé , qu'il existe une Bible latine imprimée en
 1450 par Jean Guttenberg (tom. 2. , p. 199 ,
 col. 2 , n°. 17335). Cette Bible , si elle exis-
 toit , seroit nécessairement en caractères de fonte ,
 puisque Trithème nous apprend ci-dessus (Chr.
 Hirs.) P. 112 , qu'il n'y a eu que les trois pre-
 mières feuilles de ce Livre imprimées avec des *à vérifier, car il me*
 types taillés dans le bois : or vous venez de *semble qu'il n'est pas*
 de voir , Monsieur le Comte , que cela est abso- *précisément cela.*
 lument impossible pour deux raisons. L'une, parce
 que ce n'est pas à Jean Guttenberg que nous de-
 vons l'Imprimerie en caractères de pareille ma-
 tière ; & l'autre , parce que cet Art , si utile à la
 propagation des connoissances humaines , ne fut
 porté à son entière perfection qu'en 1452.

Le second (dans son Stor. let. d'Ital. , tom. 6 ,
 p. 121 , in-4°. , liv. 1 , ch. 4 , §. 26) , est non
 seulement dans la même idée , mais encore il a
 la fotte témérité de nous assurer qu'il existe trois

exemplaires de cette Bible , l'un à Berlin , l'autre chez les Bénédictins hors des murs de Mayence , & l'autre dans la Bibliothéque Mazzarine.

Ce n'est pas tout : voici , Monsieur le Comte , une autre preuve de *l'injudiciosité* du Pere le-Long ; c'est l'époque en laquelle il fixe l'établissement de l'Imprimerie à Paris (p. 251 , col. 1 , tom. 1 , de son *Biblioth. sac.*).

Il y fait mention d'une Bible imprimée en cette Ville en 1464 , par les trois Artistes qui ont été les premiers à y faire rouler leurs presses. Il ne s'apperçoit pas que la souscription qu'il en rapporte , est nécessairement falsifiée , & que si elle ne l'étoit pas , il faudroit brûler tous les monumens typographiques , qui nous attestent que l'Art de l'Imprimerie ne s'est introduit dans cette Capitale de la France qu'en 1470 , & nommément Chevillier qu'il cite si souvent , & presque toujours sans justesse ou avec erreur.

On lit ainsi les trois Vers qui sont à la fin de la prétendue édition de cette Bible :

*Jam semi undecimus lustrum Francos Ludovicus
Rexerat ! Ulricus Martinus , itemque Michaël
Orti Teutonia , hanc mihi composuere figuram.*

Comment est-ce qu'un homme qui a tant soit peu de judiciaire , n'a pas découvert que le premier de ces trois Vers ne présente qu'une friponnerie bibliopolique ? Ce qui devoit , conjointement avec tout ce que je viens de dire sur l'époque certaine & irrévocable de l'établissement de l'Imprimerie en cette Ville , lui faire découvrir cette frip-

ponnerie, c'est qu'en nous redonnant la même Bible sous l'année 1476 (p. 252, col. 1), il nous rapporte ces trois Vers de la même manière, excepté le premier, dans lequel, au lieu des mots *semi lustrum*, on lit *tribus lustris*.

Alors il devoit douter si les mêmes Imprimeurs avoient exécuté deux Bibles de la même façon & sans aucun changement, dans le court intervalle de douze ans & demi, & de ce doute remonter aux monumens qui le contraignoient de se resserrer dans l'époque de 1470 pour la date de l'introduction de l'Imprimerie dans Paris.

Mais comment le jugement d'un Compilateur pourroit-il aller si loin, puisqu'il se contredit dans les deux derniers endroits de son *Biblioth. sac.* que je viens de citer? Il dit dans l'un que Louis XI fut couronné le XI Août de 1461, & dans l'autre, que ce fut le 15 du même mois. L'esprit peut-il être éclairé, lorsque les yeux ne le sont pas?

Ce fut Maittaire qui, dans le premier tome de ses Annales typographiques, imprimé en 1719 (p. 41 & 60), & dans son suppl. de l'an 1733 (p. 8), introduisit cette erreur dans la République des Lettres. Le Pere le-Long, qui ne mourut qu'environ deux ou trois ans après, regardant cet Auteur comme le Patriarche de cette sorte d'Ouvrage, & par conséquent comme un Ecrivain qui lui paroissoit presque aussi sûr que s'il étoit inspiré, la copia très-aveuglément; & de ses Livres elle est passée dans beaucoup d'autres, & nommément dans le Journal des Sçavans, en 1724 (in-4°, p. 724).

Vous sçavez, M. le Comte, que ce Journal n'a jamais eu, & n'a encore que des Collaborateurs très-ignorans dans les matieres qui concernent l'Histoire de la Typographie & de la *Bibliologie* anciennes. C'est encore à la honte du Gouvernement littéraire François, & principalement des Gardes de Sceaux(1), en présence desquels celui-ci

(1) Il y a très long-tems que le Gouvernement François ne devoit revêtir de la surintendance littéraire, que des personnes d'un vaste génie, d'une érudition immense, d'une sagacité des plus profondes, & d'une critique des plus courageuses & des plus fermes.

Nous avions jadis en France des hommes de cette espece; mais la corruption de notre siècle, & le trop grand amour dont il est porté pour la frivolité, y interdit à la nature leur reproduction, & la France ne doit cette interdiction qu'au vice de ses institutions publiques & privées.

Au lieu de ces Hommes si célèbres qui éclairoient autrefois non seulement notre Nation, mais qui servoient encore de flambeau à toute l'Europe, l'on ne voit aujourd'hui que de gens très-médiocres à la tête des lettres Françaises, & l'on a quelquefois le malheur de n'y rencontrer que des J.....

Il y a peu d'années qu'elles gémissaient sous un homme pareil.

Le premier Ordre de l'Etat & les vrais Gens de lettres ne l'ont certainement pas regretté. Comme il avoit lâché la bride à la phrénésie de la philosophie moderne, il lui laissoit imprimer toutes ses fureurs, & ce qui est au dessus de toute croyance, c'est que cela se faisoit avec approbation de Censeurs.

Diderot n'a-t-il pas osé glisser dans son *Essai sur la vie de Seneque*, (p. 311, dernier alinéa,) qu'il ne veut ni *Courtiers de la Philosophie*, ni *PRÊTRES* ?

se rédige, que ces Collaborateurs ne sont pas mieux choisis. Mais comme l'intrigue fait ordinairement obtenir des places nationales à des Auteurs bas &

Comment dans un Gouvernement policé, laisse-t-on passer des abominations de cette espèce ? N'est-ce pas vouloir y introduire une anarchie effroyable ? Quand on admet un culte dans une Société, le Chef de la Magisture doit-il, par une tolérance punissable, y être en contradiction avec les Tribunaux Souverains qui poursuivent, & avec juste raison, le glaive à la main, ceux qui dévouent leur tête, par leur sacrilège témérité, à la vengeance des loix ?

N'y a-t-il pas près de 2000 ans que Cicéron a regardé ceux qui veulent renverser le culte des Etats, comme des hommes coupables d'un crime capital ? (*de legibus lib. 11*, ci-dessus, p. 78, 5me. alinéa.)

Je ne prétends pas enchaîner les Nations sous les cultes qu'elles peuvent avoir adoptés, mais ce n'est que dans leurs Assemblées générales, qu'elles peuvent & doivent les réformer, ou les changer entièrement.

Aucun Auteur, aucune Académie n'ont droit jusqu'à la tenue de ces Assemblées, de déclamer ou de provoquer aucune déclamation par des prix ridicules & turbulents contre eux.

Je ne prétends pas non plus empêcher les écrits qui peuvent éclairer les Gouvernemens là-dessus ; mais ils ne doivent sortir de la presse qu'en très-petit nombre, n'être distribués qu'à de grands & très-sages penseurs, & ne contenir ni sarcasmes, ni dérisions, ni personnalités, ni maximes impies contre la morale de toutes les Nations dont les dogmes fondamentaux ont une origine vraiment céleste, & sont gravés par le burin ineffaçable de la nature dans le cœur de tous les mortels, de quelque Société religieuse qu'ils puissent être.

Ne voit-on pas cependant à la fin de cet Essai l'approbation d'un Censeur signé Coqueley de Chaussépierre ?

faméliques, delà ce Journal n'est pas mieux exécuté dans cette partie.

Que cette erreur soit venue dans le Catalogue

Que penser alors de la déclamation enragée de Diderot, & de cette approbation ? Le Censeur l'a certainement rayée ; mais quelque Commis infidèle du Bureau de cet ex-Garde des Sceaux a permis sous main, pour de l'argent, ou par lâche complaisance, à l'Imprimeur de la restituer dans le Texte.

Ne faut-il pas penser de même des deux endroits suivans qu'on lit dans une Préface dédiée au Roi, & faite pour le tromper dans la manutention du Culte François, dont il est le premier Gardien ?

Cette Préface est à la tête du Manuel d'Épictète, imprimé à Paris chez Didot l'ainé, en 1782, en petit format.

Voici les deux endroits de cette Préface, ils sont en vérité exécrables, pour ceux qui savent creuser, en lisant, les suites des idées pestiférées, que l'épidémie philosophique ne cesse d'exhaler.

Le premier porte, (p. 7) que la doctrine du suicide a été commune à toute l'Antiquité. Fut-il jamais erreur plus grande en Philosophie morale, & en législation civile ? A-t-on jamais pu pousser l'ignorance & l'effronterie à un si grand excès !

Les vrais Sages des Indes Orientales n'avoient-ils pas le suicide en abomination ? La Perse, la Grèce, & Rome même, avant qu'elle eût été infectée de la doctrine de différens Stoïciens qui s'y étoient introduits, n'avoient-elles pas établi des peines contre ce crime ?

Le second concerne l'objection que Cossutianus Capito faisoit contre la Secte de Tubero & de Favonius... *ut Imperium evertant*, disoit-il contr'eux, *libertatem preserunt. Si perverterint, libertatem ipsam aggredientur.* (Tacit. Ann., L. XVI, C. XXII.)

L'objection de Cossutianus Capito, contre certains Phi-

Historico-critique de livres rares par Vogtius (in-8°. en latin, pag. 119, dernière édit.) je n'en suis aucunement étonné ; mais ce qui me cause une

losophes de son tems, n'a-t-elle pas été confirmée par certains détestables Philosophes de nos jours ?

Avant de grimper au haut du Ministère, ne prêchoient-ils pas fortement la liberté & la tolérance ? Quand une fois la tête a commencé de leur tourner, au sommet de l'élevation, auquel ils étoient parvenus, n'ont-ils pas voulu imiter le *Jehova* de Moïse qui, en gravant en sa présence sur la pierre, au haut du Mont Sinäi, ses Loix pour Israël, s'entoura de foudres & de tonnerres ? Toute la France n'a-t-elle pas été dans le plus grand étonnement de la commotion terrible où elle s'est trouvée au bruit désastreux des canons, & au cliquetis effroyable des bayonnettes de ces nouveaux Philosophes Législateurs ?

La Prophétie de mon Maître ne s'est-elle pas alors accomplie ? N'avoit-il pas prédit le 5 Janvier de l'an 1771, [V. le porte-feuille Hebdom., où sont consignées ses lettres Philosophiques contre le système de la nature, P. 9 & 10., in-8°.] que *les Académies, au lieu de favoriser les écrits impies, devoient concourir à étouffer en France, une fermentation sourde qui y préparoit une nouvelle race d'hommes, envieuse des rênes littéraires & politiques, & faite pour embraser tôt ou tard les Nations par le feu de son impiété, & pour les ensevelir sous un monceau de cendres ?*

Sçait-on quelle est la note dans cette préface, qui est au dessous de l'objection de *Cossutianus Capito* ? Qu'on la lise ! la voici.

Les Détracteurs des Philosophes modernes disent les mêmes choses, que Cossutianus Capito ; mais ne les disent pas tout-à-fait si bien. P. 55.

Qui sont ces Détracteurs, sinon ceux qui respectent le culte national, & qui veulent mettre un frein à l'insolente morgue philosophico-moderne ?

surprise extrême, c'est de la trouver dans les lettres du sçavant, & assez exact Apostolo-Zeno, (tom. 2, in-8°. , p. 91.)

N'est-on-pas étrangement surpris de voir des personnes si sages, si justes, si paisibles, traitées aussi odieusement, dans un livre qui est muni de l'approbation d'un Censeur ? Celui qui est signé sous cette autre approbation se nomme Guyot ; il a porté jadis la symarre jésuitique, il est aujourd'hui Prêtre Gyrovague.

Il faut donc raisonner sur son approbation, comme sur la précédente.

Ce qui est plus qu'étonnant, & ce que les hommes d'une profonde doctrine ne pourront jamais croire, c'est que le dernier personnage, qui a été préposé à la république littéraire de notre Nation, se soit adressé pour fortifier, par de nouvelles preuves, son Coran pénal, & pour en polir le style, à deux Auteurs qui jusqu'ici n'ont pas donné de grandes marques de sçavoir & d'art pour l'exécution de la tâche, dont ils étoient chargés l'un & l'autre.

Le premier est l'Auteur de Zoroastre, Confucius, & Mahomet. Il n'y a qu'à juger par la liste des ouvrages cités, qu'il a mise à la fin de ce livre, si cette tâche lui convenoit. Elle conviendrait à peine à des gens de 60 ans, qui ont blanchi dans les recherches.

On ne voit pas dans cette liste une cinquantaine d'ouvrages très-importants, & dont les uns sont *ad-hoc*, qui devoient y entrer. On n'y apperçoit pas même les traces des Brucker, des J. A. Fabricius, des Heurnius, des Lambecius, des Morhof, & des Jean Henri Ursinus. Tant il est vrai, que mon Maître a eu raison de dire dans le *Prospectus de son Essai sur l'art de vérifier l'âge des Miniatures* » que sans l'étude bibliographique, il est impossible, » qu'aucun Membre académique puisse donner un mémoire » complet sur quelque matière que ce soit. Tout homme, » qui écrit, doit avoir parcouru tous les livres, qui existent sur le sujet qu'il traite, s'il veut l'épuiser, &

Je ne m'aviserai pas de vous dire qu'elle sera aussi dans Orlandi , qui n'est que le copiste de Maittaire ; je suis sûr que si vous en vérifiez la page

» ne rien laisser à désirer. L'Histoire Bibliographique est
 » le seul dépôt , qui puisse lui offrir les livres , qui
 » doivent être l'objet de ses recherches.

Ce n'est pas , parce que des Académies couronnent des ouvrages , qu'il faut juger de leur mérite , des recherches , & des découvertes qu'ils peuvent contenir. Mais ce qui doit fixer irrévocablement le jugement du Public , c'est celui du Tribunal littéraire des Aréopagites Cosmopolites , dont le nombre est très-rare sur la surface du globe , que nous foulons sous les pieds.

N'a-t-on pas vu un Mémoire sur Vénus , contre lequel mon Maître a fait plusieurs animadversions critiques qui paroîtront dans son Réveil-matin , chargé en 1775 d'une grosse botte de branches de lauriers académiques ; quoiqu'on ait le même reproche à faire à son Auteur , par rapport à la liste des livres qu'il cite , qu'à celui dont je viens de parler ?

Il y a même dans sa piece une interprétation si hasardée & si ridicule , qu'elle étoit alors absolument exclusive de toute couronne *lauréale*. Est-ce bien en ne maniant que l'écorce de l'antiquité grecque , qu'on reçoit dans son esprit toutes les idées lumineuses , que cette même antiquité doit y faire entrer ? Cette interprétation est celle du mot Πόδος , dont cet Athlète *lauréat* nous fait part , à la P. 69 de son Mémoire. Par une nouveauté inouïe , & selon lui , par une sagacité des plus merveilleuses , il nous le donne comme le nom d'une espece de *Paramerde* , qui étoit destiné à garantir la tête des statues érigées dans certains Temples , de la *matiere louable* des Oiseaux.

Quand le Réveil-matin de mon Maître sera sorti de la presse , sous laquelle il est encore retenu , on sera pleinement égayé là-dessus.

Ne faut-il donc pas avoir un étrange *prurit* d'ostenta-

292, dans laquelle il est question des trois Imprimeurs de cette Bible, vous ne manquerez pas de l'y trouver ; mais ce que je ne sçaurois pardon-

tion de doctrine, pour faire sçavoir à une des plus florissantes Nations de l'Europe, dont on administre en chef, la justice, qu'on a ordonné à une jeune Barbe académique, des recherches sur les *loix pénales* de l'antiquité, afin de procéder, sous la direction d'une plus grande colonne de lumieres, à la nouvelle introduction de celles qu'on se propose de faire adopter par la Nation, à la tête de laquelle on exerce une des plus grandes places ministérielles ?

La raison des Citoyens de tous les Empires de l'Europe, n'est-elle pas assez élaborée aujourd'hui, pour sçavoir, que les hommes, en se réunissant en corps politiques, n'ont juré, & pu jurer contre eux, peines de mort & autres quelconques d'un genre inférieur, que lorsqu'ils seroient pleinement convaincus, par témoignages irréprochables & irrésistibles, en présence de la société entiere qu'ils auront outragée, d'être tombés dans l'infraction qui mérite quelque'une de ces peines ?

Où en seroient les hommes, si pour agir politiquement, il falloit qu'ils tîssent dans la main le fil académique d'une antiquité, dont les usages ne se sont éclipsés dans la nuit des tems, que parce qu'ils n'offroient plus aucune analogie avec l'esprit, les mœurs, le caractère, & le goût du siècle dans lequel nous vivons ?

Ne faut-il pas encore avoir une cruelle envie de ne se montrer à l'universalité des membres de la grande Nation, dont on administre les loix, qu'avec une tête écrasée & totalement sans idées & sans doctrine ?

Qu'est-ce qu'une loi ? N'est-ce pas, selon cette même antiquité, à laquelle on veut recourir, le consentement commun de tous les membres d'une société présidée par celui qui la gouverne, sur un point impératif ou prohibitif de pratiques sociales ? N'est-ce pas ainsi que les Grecs & les Romains, ces peuples Philosophes de l'antiquité,

ner à l'impudent Auteur de la Bibliographie, c'est de nous dire, avec l'air le plus effronté, que le Pere le-Long a réfuté l'erreur dont je vous parle.

nous l'ont présentée ? La définition, qu'ils en ont donnée, n'est-elle pas consignée dans un des monuments des plus respectables qui soient descendus depuis eux jusqu'à nous ? *Lex est*, nous dit le Digeste, *communis reipublicæ sponfio.* (Liv. 1, tit. 3, §. 2.)

N'est-ce pas plutôt de la Nation, à laquelle on a l'honneur de présider, que d'un Novice académique, qu'on doit emprunter les lumières, quand on a quelque nouvelle loi à proposer ?

D'ailleurs les Muses, qui sont si amies de la paix, arment-elles jamais du glaive & des bayonettes les grands Officiers de la Justice qui recourent de bonne foi à elles, lorsqu'ils ont à entreprendre des réformes legales ?

Mais encore un coup, un Chef de la Justice ne doit-il pas, s'il s'est donné une bonne institution à lui-même dans son Cabinet, sçavoir trouver dans une minute tous les livres qui lui sont nécessaires sur quelque point que ce soit de sa profession, sans être obligé de mandier des secours étrangers, quand même ils devroient être des plus illustres ?

N'avons-nous pas plusieurs livres *ad hoc* sur les peines & sur les supplices de toutes les Nations anciennes ? Qui est ce qui ne connoît pas celui que Jacques Dœpler fit imprimer en Allemand, sur la fin du dernier siècle, in-4°. (tom. 1, 1693, tom. 2, 1697,) sous ce titre latin.... *Theatrum pœnarum, suppliciorum & exequutionum criminalium* ?

Que ce livre ne soit pas commun dans Paris, dont l'horizon *Bibliognostique* est si étroit, ne peut-on pas y suppléer par l'indication très-ample de tant d'autres ouvrages sur la même matiere, qu'on trouvera dans celle des Bibliothèques de Struve que j'ai déjà citée à la 86me. page

Vous avez vu, Monsieur le Comte, les deux endroits que je vous en ai rapportés, prenez à présent la peine de lire, à la pag. 51 du 1er. tom^e

de cet Ouvrage, & dans le *Bibliographia Antiquaria* de J. A. Fabricius, in-4°. Hamb., 1760.

Qu'on lise le chap. 13 de la première de ces deux Bibliothèques, depuis sa pag. 393, 415, & le chap. 15 de la seconde, depuis sa pag. 733, 760, & on en retirera une moisson étonnante de livres relatifs à l'objet pour lequel on y aura eu recours.

Ce que j'ajoute ici est une nouvelle recommandation pour l'étude de l'Histoire littéraire en France, où le peu d'application qu'on y a eu pour elle jusqu'à présent, ne fait que des *Molécules Microscopiques* de ceux qui veulent y occuper les plus grandes places.

Mais passons au polisseur de style de cet ex-Ministre.

Le second auquel il s'est adressé, est ce fameux Abbé, *Maury* qui, quoique couvert du bouclier du Géometre d'Alembert, a été mis en poudre en 1773, dans un livre intitulé..... *Eloge à l'Allemande*. Si l'esprit de parti régnoit moins en France en faveur des *Balayeurs* d'anti-chambre, & si les yeux y étoient moins rétifs aux rayons de lumière que la faine critique leur offre, on y jugeroit beaucoup mieux des talens naturels de certains prétendus Auteurs, & on n'y seroit pas si facilement ébloui de ces pièces d'Arlequin qu'ils vont ramasser dans tous les ateliers de cette Ville, pour y couvrir leur nudité.

Des Atomes de la poudre en laquelle cet Abbé avoit été réduit, il se forma en 1775 un *très-grand Orateur*, qui justifia *l'Eloge à l'Allemande*. Cet Orateur s'élança par l'intrigue dans une Chaire environnée de tous les Prélats d'une très-brillante Eglise, & il les émerveilla autant par son intrépidité, que par la *grande orthodoxie* de ses propositions. Quoique l'Eglise, qui est le Sanctuaire de la Religion, soit indéfectible comme elle, il ne craignit pas de prêcher en leur présence, que les mœurs des

par l'Abbé Rivet dont
on s'est moqué dans le
temps.

de la Bibliographie, l'affertion témérairement erronnée de fon Auteur, & vous ne balancerez pas à prononcer qu'un livre qui contient des contre-

Prélats influent fur la destinée de cette même Religion. Si cela est, que deviendra alors cette destinée ? Continuera-t-elle d'être indéfectible, & ne fuivra-t-elle pas le changement des mœurs de ses Ministres ? Tant il est vrai qu'un simple faiseur de phrases gauchit presque toujours dans ses idées !

Suivons le même Abbé de cette Chaire, jusqu'au fauteuil des 40. A peine y est-il arrivé, qu'il nous y édifie par une Capucinade si forte, qu'elle ne seroit pas même croyable, si elle sortoit des lèvres d'un Orateur né tout-à-coup, par miracle, d'une des reliques que les *Prétriots* à chapeau rouge & en robe jaune, qui adorent le grand Lama, portent pendues à leur col.

Parmi les images que son Discours de réception fait passer successivement sous nos yeux, & qui ne sont certainement pas toutes de sa main, en voici une qu'on ne peut lui refuser sans vouloir le méconnoître. C'est celle qui concerne la mort prématurée du jeune fils de l'Académicien, dont il y fait l'éloge. Il nous peint ce nouveau né, auquel la mort impitoyable a permis à peine d'entr'ouvrir les portes de la vie, tout rayonnant de gloire dans le Ciel, & entouré de la lumière éclatante que les Chœurs des *Ptérophores* (porteurs d'ailes,) *célestes*, qui sont venus se ranger autour de lui, lancent sur son berceau.

Cette image est vraiment académique, mais ce qui la rend encore plus originale, c'est qu'elle nous fait voir le pere infortuné de cet enfant, prosterné à ses pieds pour l'invoquer.

Jusques-là l'Académie n'a pas à se plaindre ; elle n'est que transportée par ce très-digne Orateur dans le Cloître de l'Ordre séraphique de St. François qui étoit jadis près la place Vendôme. Mais la raison se perd ici, & on voit un nuage si ténébreux couvrir toute la Salle du

vérités si énormes, ne mérite certainement pas la circulation pécuniaire qu'il a dans le commerce.

Daniel Maichel (introd. *ad Hist. lit. de præcip. Bibliot.*)

Sénat des 40, que les yeux y perdent leurs fonctions.

L'Académicien Pompignan invoque, il est vrai, son fils; mais, s'écrie l'Orateur à *galimathias*, c'est d'un ascendant paternel.

Nos Dogmes sacrés nous apprennent par la bouche de nos Evangelistes, qu'il n'y a point de sexe dans le Ciel, par conséquent point de mariage, par conséquent point de paternité, point de filiation. Notre Orateur, pour finir sa phrase par un si bel Epiphonème, en crée un autre à sa fantaisie, qu'il a vraisemblablement pris dans le *Coran* de Mahomet.

D'ailleurs celui qui prie sur la terre, peut-il conserver quelque ascendant paternel sur le fils qu'il invoque dans le Ciel? Tous les rapports en ce genre, de la terre au Ciel, ne sont-ils pas rompus?

Voilà donc un très-grand génie & un très-habile polisseur de style pour un ex-Ministre!

Comment peut-on s'imaginer que les bizarreries Parisiennes en imposeront à l'Europe littéraire, & que les Protecteurs y changeront les Cotin & les Pradon en Massillon & en Racine?

A propos, j'ai oublié une singulière peine qui étoit jadis dans le moyen âge destinée à ceux, qui, pour écraser les Nations, faisoient les excellens Princes que la nature leur a donnés, des maximes horribles du despotisme.

C'est celle de la *Kunophorie*. Elle consistoit à charger le col & les épaules des délinquans, pendant un mille de distance, de la Capitale où ils devoient venir faire amende honorable, ou y subir le dernier supplice, d'un vilain chien galeux qui les fouilloit, chemin faisant, par ses ordures.

Les deux raisons que les Auteurs donnent de cette peine

Bibliot. Parisiens. p. 81.) a soupçonné d'infidélité les trois vers de la souscription de cette Bible, dont je vous ai donné ci-dessus une copie ; mais

peine , qui ne regardoit que les Nobles & les hommes en place, sont celles-ci.

La Noblesse , disent - ils , comme elle a le droit de chasser, elle doit avoir des chiens ; mais si elle se dégrade, le chien qui formoit son privilège, doit devenir l'instrument de sa peine. Cet animal, ajoutent-ils, est le symbole de la fidélité ; donc la félonie doit être punie par lui-même.

On trouvera dans le 3me. *Fasciculus* du *nova librorum rariorum collectio*, &c. Halis Magd. MDCCCVIII, in-8°. , p. 467, 507, une dissertation curieuse de Jean-Henri Meibomius (pere) sur cette peine.

L'Académicien chargé des découvertes pénales du haut & du moyen âge, l'auroit peut-être rencontrée sous sa main ; mais auroit-il eu le courage de l'indiquer, & de dire que les Archevêques & Evêques y étoient également soumis ?

Ainsi, puisque les Chanceliers & les Gardes-des-Sceaux ont rarement les talens & le loisir, que la surintendance littéraire exige, pourquoi ne seroit-elle pas rendue aux Cours Souveraines qui en jouissoient autrefois ? Ces Cours, consacrées par état à l'étude, ne sont-elles pas, en réunissant les lumières de tous leurs Membres, plus en état d'exercer cette surintendance ? Tout ce qui tend au bonheur général de la Nation, ne constitue-t-il pas un droit pour elle ? N'auroit-elle pas mieux voir ce droit confié à plusieurs hommes, qu'à un seul, qui, par indolence, ou par coupable condescendance, peut changer insensiblement à son gré le culte national, en laissant colporter, dans divers ouvrages, le fléau terrible qui en dévore tôt ou tard tous les liens ?

La France, en nos jours, se cherche elle-même dans son sein, & elle est horriblement scandalisée de n'y trou-

cette infidélité n'a paru à ses yeux que matérielle; il l'a attribuée à l'inattention de ses Imprimeurs, qui ont mis, selon lui, dans certains exemplaires *semi lustrum*, pour *tribus lustris*. Comme cet Auteur a fait paroître son livre à Camdbrige en 1721, in-8°. , il n'a pu connoître la fraude commise dans cette souscription par quelque faux Monnoyeur en librairie. Mais Maittaire nous apprend lui-même à la p. 565 du second tome de son *Index*, qui est de l'an M. DCC. XLI. que c'est d'après l'histoire de l'Imprimerie de Palmer's, en Anglois, qu'il l'a découverte, & il a la bonne foi de rétracter l'erreur dans laquelle il étoit tombé auparavant. Il y a apparence que si le Pere le-Long ne fût pas mort avant sa rétractation, il en auroit également fait une autre après lui.

Puisque j'aime tant, M. le Comte, à vous égayer, vous allez l'être indubitablement par l'anecdote que je vais vous apprendre. Valentin Ernesti Loëfcher ne s'est-il pas imaginé dans son cerveau creux & bien creux, que ç'a été dans l'Abbaye de St. Ulric & de Ste. Affre d'Ausbourg, & non pas à Paris, que ces trois Imprimeurs ont exécuté cette Bible,

ver qu'un vaste réservoir de poison, que l'Athéisme, ce cruel ennemi des Thrônes & des peuples, par l'anarchie qu'il entraîne toujours à sa suite, y a déposé pour la corruption de toute la masse nationale.

Ce qui a fait dépouiller les cours de cette surintendance, c'est le glaive du despotisme par lequel certains détestables Ministres ont voulu rendre le Thrône plus redoutable, au lieu de continuer à le laisser subsister comme le centre de l'amour national.

(v. son *Stromateus*, Wittemb. 1724, in-4^o.) mais Pr. Marchand l'a réfuté pleinement là-dessus. (Hist. de l'Imp. p. 101, col. 2, *in notis.*)

Je vois bien, M. le Comte, que vous ne seriez pas satisfait, si je ne vous apprenois pas encore ici quelque chose sur le bon *Guillaume Guillaume* de Bure. Puisque je suis en train de vous amuser, sçachez comment ce Bibliopole a parlé de cette Bible. Il s'est contenté d'en donner le titre d'une manière bien abrégée, sans la décrire, & sans rapporter les vers de sa souscription qui en font découvrir la date. Cette date il l'a même exprimée tout rondement par ces quatre chiffres arabes 1476, sans dire un mot sur la fraude qui la concerne dans l'exemplaire que Maittaire en avoit vu. Il est vrai que celui que le Duc de la V. en avoit, étoit très-imparfait, & qu'il l'avoit reçu de cette façon en présent de l'ancien Evêque de Nevers. L'imperfection de cet exemplaire qui ne s'est vendu que 12 liv. à sa vente (tom. 1 de son Cat., p. 11, n^o. 32,), & qui auroit valu, s'il eût été beau & bien conservé, 150 liv., nous a apparemment dérobé la description que nous avions lieu d'attendre de lui. Mais vous n'y perdrez rien, M. le Comte, vous aurez une copie de celle de mon Maître à la marge (1), & vous sçauvez que la Caille, (p. 57,)

(1) Cette Bible est sur 2 col., dont celles qui sont entières ont 48 lignes.

Elle est en caractère rond, dont mon Maître donnera

Chévillier, (p. 69, & David Clement, (tom. 4, p. 79;) ne datent cette Bible que de l'an 1475, parce qu'ils font remonter le regne de Louis XI

un *Specimen* dans son *essai chalcographique des principales éditions du 15^{me.} siècle*, en 2 vol. in-8°.

Chévillier a placé cette Bible, à cause de son caractère, dans la 2^{de.} liste des éditions de Gering & de ses Associés.

Elle est sans titre, sans chiffres, sans signatures, (presque dans sa totalité) sans réclames, sans lettres capitales, & sans registre de cahiers. Son format est in-fol., & elle est partagée en 2 tom.

Elle a été inconnue à Corneille de Beughem. (V. son *Discu sus præliminaris.*)

Il y a à la tête 3 feuillets séparés, contenant,

1°. L'Épître de S. Jerome à Paulin;

2°. Son Prologue sur le Pentateuque;

Le Corps vient ensuite. Ses Chapitres ne sont pas distingués par versets; mais ils sont précédés de petits Sommaires imprimés en lettres minuscules, dont les uns sont de couleur noire, & les autres de couleur rouge.

Le 3^{me.} & le 4^{me.} livre d'Esdras, y sont placés après les deux autres.

Les Epîtres de St. Paul y sont imprimées entre les Évangiles, & les actes des Apôtres qui y sont suivis des Epîtres Canoniques, & de l'Apocalypse.

On y lit ainsi ces mots du 1^{er.} verset du 13^{me.} chap. de l'Ép. de St. Paul aux Rom.... *Nō est eni potestas nisi a Deo. Que autē sunt a Deo: ordinata sunt.....*

On voit combien la ponctuation de ce verset differe de celle de nos Bibles ordinaires, & combien elle influe dans notre droit public.

A l'égard du passage des 3 témoins célestes & terrestres qui sont dans les versets 7 & 8 du 5^{me.} chap. de la 1^{re.} lettre de St. Jean, on les trouve dans cette

au 25 Juillet de l'an 1460, mais que Maittaire, le-Long, Orlandi, (ci-dessus) Dom Calmet, (Diction. de l'Écrit. Ste., 1re. édit., tom. 1, p. 17, & tom. 4, 2de. édit., p. 319, col. 1,) &c. &c. qui ne comptent les années du même regne que du 15 Août de l'an 1461, ne la disent imprimée qu'en 1476.

V I^o.

Définitions fausses.

Desire-t-il de nous faire connoître ce que c'est que le livre appellé *Mametractus*, que Dupin & Cave n'ont pas connu, & dont il existe deux édi-

même Bible, différemment imprimés, que dans nos éditions modernes du nouveau testament. Ces mots de la fin du 8me. verset..... Spiritus, & aqua, & sanguis: & hī tres unum sunt..... ne s'y présentent que de cette façon... Spūs aqua & sanguis: & tres unū sunt.....

Viennent après deux pieces imprimées en plus petit caractère.

L'une est composée de vingt vers Hexametres, que l'Auteur de la Bibliographie rapporte à la p. 51 & 52 de son 1er. tome.

J'en ai copié ci-dessus dans mon texte le 16me., le 17me., & le 18me., d'après l'original, afin qu'ils me servissent à établir l'année de son impression.

L'autre contient l'interprétation latine des noms Hébraïques qui sont dans les livres saints; elle est sur 3 col., & ses feuillets ont des signatures.

On peut voir ce que chaque tome de cette Bible contient à la p. 52 & 53 du même livre que je viens de citer.

tions très-rares qui font, l'une de Mayence (1) &

(1) L'édition de Mayence, qui est la première de toutes, est in-fol.; sa date est de 1470.

Elle est exécutée sur 2 col., dont celles qui sont entières, ont 48 lignes.

Son caractère est le même, à peu de chose près, que celui du *Rationale Durandi*, & du *Catholicon*, & les Sommaires qui sont au haut de ses col., sont en encre rouge.

Elle est terminée par la souscription suivante, & la marque de Schoiffer, imprimées de la même couleur.

Explicit māmetractus arte imprimē
di seu caracterizandi absq; calami ex
aracoñe sic effigiatus. Et ad eusebiā
dei industrie per Petrū Schoiffer de
Gernshem in ciuitate magūtina feli
citer cōsumatus anno dnice incarna
cois. M. cccc. LXX. in uigilia martini

Sa totalité est de 129 feuillets, dont les 128 premiers contiennent le Prologue de l'Auteur, qui est de 35 lignes, & le texte de son ouvrage.

Le 129me., qui est détaché des autres, présente l'avis de l'Editeur au Lecteur, & l'index des liv. & des ch. contenus dans le texte, qui commence par l'exposition de la lettre de St. Jerome à Paulin, & par sa préface sur le Pentateuque.

Ma description copiée sur celle de mon Maître ne quadre aucunement avec celle qu'on lit à la p. 52, n°. 176, du 1er. tom. du Cat. du Duc de la Vallière.

Mais on ne doit pas être surpris de cette discordance, parce que le *bon Guillaume* n'a pas beaucoup d'intelligence pour les descriptions, & qu'il ne s'applique pas assez à faire des copies bien exactes de leurs souscriptions.

Ce que je dis n'est pas difficile à prouver; on n'a qu'à confronter, pour s'en convaincre, la copie qu'il nous donne de la souscription de cette édition, avec celle qu'on en lit dans le Cat. de Gaignat, (tom. 1, p. 41, n°. 134,) & l'on en fera plus que sûr.

Il peut se faire que l'Auteur de ce Cat. se soit trompé ; mais Sire Guillaume, en prenant la peine de produire une nouvelle copie de la souscription de cette édition, devoit avoir l'attention de le relever.

L'Auteur du Cat. de Gaignat n'a pas sçu que celui du *Mametractus* s'appelloit Marchezin, & il a omis dans sa table non seulement cet Auteur, mais encore son livre.

Cette édition de Mayence a été inconnue à Naudé, (p. 385, tom. 2, du Mon. typ. ci-dessous,) à J. A. Fabricius, (infra) à Orlandi, auquel l'Auteur du *Ma-*
metr. a été également inconnu (p. 11, 14, 26, 362 & 363,) à l'Auteur de la Bibliog. (tom. 7, p. 601, 606,) & au Marquis de Cambis. (infra.)

Il en existe des exemplaires sur Velin. Mon Maître acheta celui de Gaignat pour le Duc de la Vallière 183 l. 4 s., & ce même exemplaire a été revendu à la vente de ce Duc 510 liv.

(1) L'édition qui a été imprimée dans un canton de la Suisse, qu'on appelloit jadis *Ergowia*, & qui porte aujourd'hui le nom d'Argaw a été inconnue non seulement aux Auteurs que j'ai cités dans la note précédente, mais encore à Saxius, (Hist. Lit. typ., Mediolan., in-fol., col. CCXVII) & à Mittarelli, qui appelle *Marchifinus*, au lieu de Marchesinus, l'Auteur du *Mametractus* (in append. libr. xv sec., Biblioth. cod. Mss., Monast. S. Mich., Venetiarum, in-fol., Venet. MDCCLXXIX.)

On ignore sa date ; quoique la souscription, qu'on y lit à la fin, & dont Schelhorn (p. 26 de son liv. déjà cité,) a donné une copie figurée, soit visiblement apocryphe, & calquée sur celle de l'édition de Mayence que j'ai décrite d'après l'original de mon Maître dans la même note.

Cette date porte les mêmes années que celles de cette première édition, & ce qui est bien extraordinaire, c'est que son Imprimeur dit dans sa souscription, qu'elle est

Il nous dit (tom. 2, pag. 845, col. 2.) qu'il

fortie de la presse la même veille de la fête du même Saint, que celle de Mayence. (*Vigilia Sancti Marini Episcopi.*)

Mais si cette identité de veille prouve invinciblement la fausseté de cette date, il y a encore une autre raison qui constate irrévocablement qu'elle est supposée. Cette raison est celle qu'on tire des signatures que cette édition présente.

Il est sûr que cette sorte d'invention n'avoit pas encore vu le jour en 1470.

Méerman a beau les faire remonter en cette année, il se trompe indubitablement. [tom. 2, Orig. typ., p. 28, nota r.] Non content de cette erreur, il tombe dans deux autres au même endroit.

L'une, en ce qu'il prend le Supplément de Maittaire, qui a été imprimé en 1733, pour une nouvelle édition de son 1er. tom., qui est de 1719.

Mon Maître a fait, dans son *Réveil-matin*, une longue enfilade d'Errants sur le même sujet, & le *Genuit* de cette erreur qu'il y fournira, sera très-surprenant & très-gai.

L'autre, en ce qu'il attribue à Maittaire de nous avoir dit qu'il y a des signatures dans les lettres de Gasparin, que les premiers Imprimeurs de Paris firent paroître en la première année de leur établissement en cette Ville. Pour nous convaincre qu'il dit vrai, il nous renvoie au supplément de cet Auteur, p. 293.

Mais quand on veut être parfaitement sçavant, on vérifie, & on ne croit jamais sur parole. C'est d'après mon Maître que j'ai eu le bonheur de faire cette vérification, & loin d'y trouver à la même page ce que Méerman m'y avoit promis, j'y ai vu tout le contraire.

Maittaire y dit qu'il n'y a aucun des dix livres imprimés à Paris, sans date, par Gering & ses Associés, dont il donne la liste au même endroit de son texte, qui

ait des registres, des réclames, des signatures & des chiffres..... *Consuetis Typographiæ notis orbi*..... [même page, col. 1, N. *]

Il parle bien plus clairement dans la colonne qui est à côté. Il y rapporte, d'après Bunemann, l'édition de ces mêmes Epîtres, imprimée in-fol., sans date, par Jean de Westfalie, que j'ai reproché ci-dessus à Guillaume de n'avoir pas connue, & il observe, d'après lui, qu'elle a des signatures posées perpendiculairement à la fin de la dernière ligne de la pag. où elles se trouvent. Il est vrai qu'en cet endroit ni Bunemann, ni Maittaire, ne disent que cette édition soit de l'Imprimeur que je viens de nommer, & qu'ils la font l'un & l'autre, in-4^o. *maj.* Mais quand même la manière dont ils décrivent ses signatures, ne désigneroit pas évidemment cet Artiste, ni l'un ni l'autre n'ont prétendu nous apprendre que cette édition est de Gering, puisque Bunemann la différencie de celle de cet Imprimeur de Paris, en disant qu'il possède aussi celle dont Maittaire parle à la p. 76 du 1^{er}. tom. de ses Annales. Or celle dont il est question, à la même page de ce premier tome, est précisément celle de Gering.

Ainsi je ne peux me lasser d'admirer les bévues étonnantes & multipliées qui échappent à Méerman, assez souvent dans le même endroit.

Que le Moine Mercier ait en lui une confiance aveugle touchant l'invention des signatures en 1470, pourquoi en aurois-je de la surprise? La nature l'a-t-elle organisé pour y voir clair? Mais que sur le témoignage de Pr. Marchand qu'il rejette tant de fois, & très-souvent selon son bon plaisir, & sans aucune raison, il prétende que cette édition du *Mametractus* est réellement de 1470, c'est vouloir nous faire palper les ténèbres de la nuit en plein midi.

Aussi Marolles le réfute dans ses recherches sur l'orig. &c.

des regist. , des signat. , des réclames, [in-8°. , M. DCC. LXXXIII, Paris, p. 39, 40, & p. 35 de sa 1re. édit. , aussi in-8°. , & extraite de l'Esp. des journ.] mais très-mal & avec plagiat. Il lui objecte que si les signatures eussent été inventées par l'artiste qui a exécuté cette édit. du *Mametractus* en cette même année, il seroit plus que surprenant que cette invention qui n'a eu pour cause que de rendre plus facile l'assemblage des cahiers, qu'il ne l'étoit auparavant par le moyen des registres & des réclames, ne se trouvât dans les éditions sorties de ses presses jusqu'en 1473, & même jusqu'en 1474, que dans celle-ci.

En effet, cet Artiste réimprima en 1472 & 1473, le *Speculum vitæ humanæ* de Roderic, Evêque de Zamora, dont il existoit déjà plusieurs autres éditions imprimées en divers autres endroits, & celles qui sortirent alors de sa presse, ne nous présentent aucune signature.

Quoique le Moine Mercier eût pu connoître celle de 1472, soit par Engel, [p. 150 de son Biblioth. Selectiss. Bernæ, &c. M. DCC. LXIII, in-8°. , soit par Schelhorn, [p. 28 du liv. ci-dessus,] soit enfin par Weislinger, [voyez son Armam. Cath., fol. 30, selon Schelhorn,] il l'a tout nettement passée sous silence dans la note de son Supplément sur la page 57 de l'Hist. de l'Imp. par Pr. Marchand. Tant il est grand *Bibliogoste*!

Mon Maître avoit fourni en 1777 ou 1778, ce raisonnement à Marolles qui lui cacha l'endroit où il devoit l'employer, & qui a eu l'ingratitude de ne pas avouer aux pages que j'en ai citées, que c'étoit de lui qu'il le tenoit. Ce raisonnement ne vaut absolument rien dans son livre, quoiqu'il soit excellent sous ma plume contre le Moine Mercier & contre tous les Auteurs qui croient, comme lui, que cette édition du *Mametractus* est de 1470. Pourquoi ce raisonnement est-il non seulement inconcluant, mais encore contradictoire dans Marolles? C'est qu'on peut

voit-il lu avant de le définir ainsi ? Vous verrez ,

le rétorquer contre lui-même par rapport à l'invention des réclames qu'on nomme en latin *Reclamantes litteræ* , ou bien *Custodes* , & qu'il attribue à Jean de Spire dans l'impression de son *Tacite* , qu'il croit mal-à-propos de 1468 ou de 1469.

Je sçais bien que tous les Auteurs , sans en excepter les deux Académiciens des Belles-Lettres de Boze & Brotier , ainsi que le Moine Mercier , ont donné l'une ou l'autre de ces dates à l'impression de ce Classique ; mais je vois par la rétorsion que l'on peut faire contre Marolles , qu'ils ont agi en aveugles. Comment peut-il être , que cette édition de *Tacite* , qui a des réclames , soit de cette année , puisqu'on n'en voit aucune dans les autres livres sortis de la presse de cet Artiste depuis 1469 jusques en 1470 , & que son frere Vindelin , qui acheva son édition de la Cité de Dieu de St. Augustin en cette dernière année , n'y en glissa également aucun vestige ?

N'est-il pas plus raisonnable de croire , que , puisque les réclames de ce *Tacite* se trouvent non seulement sur le dernier verso de ses cahiers , mais encore au bas de celui de tous ses feuillets , c'est son frere Vindelin , qui , ayant voulu raffiner sur cette invention , qui ne paroît pour la première fois qu'en 1472 dans le *Confessionale* de St. Antonin , exécuté à Bologne , in-4°. , sans indication d'imprimeur , & où les réclames ne sont qu'à la fin de ses cahiers , trouva lui-même à propos d'en mettre au bas du verso de tous les feuillets de son *Tacite* ?

En vérité , cela paroît démontré , d'autant mieux qu'on ne trouve aucune édition de ce Vindelin avec des réclames , avant leur invention à Bologne en 1472.

Observez que je ne leur donne cette date , que parce que je n'ai pas de monument plus ancien , que ce *Confessionale* imprimé en cette année.

Delà il suit que Jean de Spire n'a donné aucune édition de *Tacite* en 1468 ou 1469 , ainsi que l'assurent inep-

tement tous les Historiens de la Typographie ancienne, parce qu'ils n'avoient pas assez de sagacité pour les découvertes ?

Comment ce Tacite pourroit-il être de l'une ou de l'autre de ces deux années, puisque Jean de Spire nous assure lui-même que les Epîtres familières de Ciceron qu'il a imprimées en 1469, sont le premier ouvrage qu'il a mis au jour, [voyez la souscription de ces Epit. in-fol. dans le Suppl. de Maittaire, p. 283, & dans le tom. 3 de la Bibliogr., p. 137, n. 2408,] & que Vin-delin son frere, en nous indiquant après sa mort arrivée en 1469, ou en 1470, le nombre des imprimés qu'il avoit laissés jusqu'alors, ne mentionne aucunement ce Tacite. [Voy. le tom. 1 de la même Bibliogr., p. 245, n. 326, où se trouve la souscription de son édit. de la Cité de Dieu de St. Aug., qui contient la liste des impr. de son frere.]

Ainsi il est clair & très-clair que ce Tacite ne pouvant être que de la fin de 1472, ou tout au plus de 1473, Jean de Spire ne peut [comme le dit Marolles, p. 38, 1re. édit., & p. 43, 2de. édit.] avoir inventé les réclames. Donc le raisonnement que mon Maître lui avoit fourni contre l'invention des signatures en 1470, est très-déplacé dans son livre. C'est ainsi que le grand Ette, qui est si redoutable par sa justice, punit quelquefois les Plagiaires, en les aveuglant de la belle façon.

Personne ne sçait encore en quel tems les signatures ont été inventées. Ce Marolles, contre l'avis que mon Maître lui donna alors, les met en 1474, & il en attribue l'invention à Jean de Cologne, Imprimeur de Venise. [p. 10 & 11, 1re. édit., & p. 9, 2de. édit.] Mais il se trompe, soit sur leur date, soit sur leur Inventeur.

Mon Maître possède un livre *rarissime* & inconnu jusques à aujourd'hui. Il est in fol., & sur 2 col. en lettre de *somme*. Sa date est antérieure à l'an 1474, & il a été imprimé à Cologne par Jean Kolhof. [sic] Il en

donnera la description dans ses *notices des éditions du 15me. siecle*; on lui en a offert plusieurs fois 100 louis, & il n'a jamais voulu le laisser sortir de son cabinet. Il n'est ni chez le Roi de France, ni chez l'Empereur, ni dans aucune des plus célèbres Bibliothèques de l'Europe.

Ce Marolles n'est donc qu'un entêté, puisque, malgré mon Maître, il s'est obstiné à placer cette invention en 1474, & qu'il n'a pas voulu l'attribuer plutôt à cet Artiste qui faisoit rouler ses presses en Allemagne, qu'à Jean de Cologne qui étoit établi, comme je l'ai déjà dit, à Venise; ces deux Jean n'imprimoient-ils pas en la même année, des livres avec signatures. [p. 13, 1re. édit., & p. 12, 2de. édit.] Pourquoi donc Marolles s'est-il avisé sans aucune raison d'en attribuer l'invention plutôt à celui qui imprimoit en Italie, qu'à l'autre qui résidoit en Allemagne? Quelle est l'inspiration qui peut l'avoir déterminé à une préférence aussi contraire à la vérité des faits, qu'à la saine critique?

Mais aujourd'hui toute préférence doit cesser, puisque le livre de mon Maître imprimé avec signatures par Jean Kolhof, est d'une date antérieure à ceux qui en ont, sous le nom de Jean de Cologne.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur le lieu dans lequel a été imprimée cette édition du *Mametractus*.

Prosper Marchand fait du mot *Ergowia*, qui est un des anciens quatre Cantons de la Suisse, une Ville appelée Ergaw. [V. p. 57, de son Hist. ci-dessus.] Engel, [p. 150, ci-dessus,] & Schelhorn [p. 27, ci-dessus] le réfutent; mais ils tombent l'un & l'autre dans une erreur particulière à chacun d'eux. Engel prend le *Villa Beronensis*, situé dans cet ancien Canton appelé *Ergowia*, pour un simple Monastere, & Schelhorn au contraire penche à croire que ce même *Villa Beronensis*, est la célèbre ville de Berne. Il ne faut pas s'attendre à aucun éclaircissement sur ce lieu dans les *Mémoires critiques* pour servir d'éclaircissemens sur divers points de l'Hist. anc. de la Suisse par Loys de Bochat, [Lausanne, M DCC XLIX,

in-4°.] on peut en ouvrir le 3me. tome, p. 27 & 28, sur le mot *Aergovv*, on n'y lira rien de satisfaisant là-dessus, mais si l'on s'adresse à la Martiniere, [tom. 5, in-fol., la Haye, &c. M DCCXXXV, 2de. part., p. 610, col. 1,] on aura, d'après l'Auteur des délices de la Suisse, [tom. 2, p. 401,] le renseignement suivant.

« Munster en Argaw, Bourg de Suisse, au canton de » Lucerne, au nord du Lac de Sursée. Ce Bourg est » beau, grand, & bâti comme une Ville. Il y a une » riche Abbaye de Chanoines Réguliers, fondée dans le » 10me. siècle, par un Comte de Lentzbourg nommé » Bero; c'est pour cela qu'on l'appelle en latin, *Berona* » & *Beronense Monasterium.* »

Comme le Moine Mercier ne peut faire aucun pas sans broncher, il nous dit bien que le *villa Beronensis* est un Bourg; [voy. les deux édit. de son Suppl. sur la p. 57 de Pr. Marchand;] mais au lieu d'ajouter que ce Bourg est dans le canton de Lucerne, il nous dit seulement, sans aucune prévoyance de l'objection, qu'on peut lui faire, que ce Bourg est à quelques lieues de la Ville qui porte le même nom que ce Canton.

Cette édition a été imprimée par un Chanoine Régulier de l'Abbaye de ce Bourg. Il s'appelloit alors Helijas Helije, & il avoit, auparavant d'être Chanoine, le nom de Llouffen.

Le bon Sire Guillaume a estropié un de ses noms dans son Cat. de Gayot en 1770, in-8°. , en y indiquant une édition du *Speculue vite humane*, cité ci-dessus.

Ce fut ce Chanoine qui établit l'Imprimerie en ce Monastere, ou qui du moins l'y fit entrer. Cette observation n'est pas échappée à Maittaire. [V. son Suppl., p. 130.]

Mon Maître donnera dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Imprimerie* un chapitre sur les Curés, les Chanoines, les simples Prêtres, les Moines, les Religieux, les Avocats & les Médecins, &c. &c. qui ont

Monsieur le Comte, à la marge (1) la face sous

exercé la profession d'Imprimeur, comme le Chanoine qui a exécuté cette édition.

[1] Mametractus seu Pedagogus qui dirigit gressus parvulorum hoc est bible & aliorum que in ecclesia recitantur partium difficilium significatias genera nominum conjugationes verborum ethimologiam & profodia (docet) ob pauperum clericorum qui ad pdicationis officium promouentur usu. (Voyez le Prologue de ce livre.)

On a dans l'extrait du Prologue de ce livre, que je viens de rapporter ici, une preuve très-authentique que ceux qui l'ont regardé comme un Dictionnaire, se sont étrangement trompés. Mais elle n'est pas la seule; en voici une autre tirée de l'avis des Editeurs, qu'on lit à la fin de ce volume, qui est encore plus victorieuse.

Non per modum uocabulorum puerilium in quibus uocabula ponuntur secundum ordinem alphabeti ut in breuologo & filibus neque magistraliu in quibus per deriuationes uocabula sunt rimanda ut in huguitioe. papia. & ethimologiarum ysidori aut catholicon. sed kalendarii aut bible seriem cum breui declaratione de mensibus hebreorum de festiuitatibus legalibus de uestibus sacerdotalibus de interpretibus de dinaconibus de exposicione sacre scripture de eisdem qualitatibus dimensione de opacone testamentorum ad invicem de quatuor finodis principalibus de orthographia de accenntibus & de regula S. Francisci.

Auroit-on quelque chose à repliquer à cette seconde preuve? Si cela étoit, cette replique ne pourroit sortir que des petites-maisons. Comme il y a dans ces deux passages des abbréviations qui pourroient embarrasser le commun des Lecteurs, voici l'explication de celles qui paroissent les plus difficiles.

Paruulorum	Parvulorum.
Z	Et.
Pdicationis	Prædicationis.
Promouentur	Promoventur.

laquelle vous devez l'envisager , d'après ce que son Auteur vous en apprendra lui-même. Je vous y copierai la maniere dont il en rend compte dans son Prologue , & celle dont en parlent les Editeurs de sa premiere édition à la fin de leur volume.

Ces fragmens seront rapportés mot à mot , & d'une maniere figurée , d'après cette édition , qui est celle de Mayence. J'aurai soin de mettre entre deux crochets les abrégations qui pourroient vous embarrasser.

Un guide infidele ne fert malheureusement qu'à égarer , la Société littéraire présente beaucoup de troupeaux de moutons , qui ne savent suivre que des traces perfides qui les éloignent toujours de plus en plus de la vérité.

A peine cette erreur a-t-elle été répandue dans la République des Lettres , qu'elle a été copiée par la Gent servile qui ne regarde jamais que devant elle terre à terre , & qui auroit peur d'élever ses

Sēdm	Secundum.
Silibus	Similibus.
Neq3	Neque.
Quib3	Quibus.
Dinaconib3	Divinationibus.
opacone	Comparatione.
Huguitiōē	Huguitio , nom d'homme comme celui de Papias.

Catholicon Espece de livre fait par Jean de Janua , Jacobin , & imprimé en 1460 , à Mayence , dans lequel on trouve un Dictionnaire latin du moyen âge & plusieurs autres piéces.

regards

regards en haut vers l'Astre sublime qui est le seul à devoir éclairer tous les Auteurs.

Cet Astre est celui qui jette ses rayons sur le monument qu'ils ont à décrire. Lorsque ce monument leur manque, & qu'ils sont obligés d'en parler sur la foi d'autrui, ils ne doivent emprunter que des garans qui sont très-fideles & très-sûrs, ce qu'ils doivent en dire d'après eux.

Si le Pere le-Long méritoit quelque excuse, ce ne seroit que parce que d'autres Auteurs inexacts, qui ont écrit quelques siècles avant lui, ont parlé de la même façon de ce livre, témoin Sixte de Siene, dans son *Bibliotheca sancta* (lib. IV, pag. 343 & 344, dans l'Hist. de l'Imp., par Pr. Marchand, p. 57.)

Mais rien n'excuse un Bibliothécaire, sur-tout de Paris, à cause qu'il a tous les secours possibles dans la Ville qu'il habite, & que sa profession lui impose l'étroite obligation de tout vérifier. S'il n'a pas sous sa main, dans la Bibliothèque qui est confiée à sa garde, le livre dont il veut parler, il doit le chercher très-soigneusement dans toutes les Bibliothèques & Cabinets de cette Ville.

Si les recherches qu'il en fait sont malheureusement infructueuses, il doit connoître toutes les Bibliothèques étrangères, & s'adresser à ceux qui les dirigent, pour en avoir une notice très-exacte & très-détaillée.

L'a-t-il reçue, il doit témoigner sa reconnaissance à celui dont il la tient, & avouer de bonne foi, en présence du public, qu'il n'est que le copie de cette piece, & que son original lui vient d'un Auteur étranger.

Procéder autrement, c'est s'exposer à la dérision publique.

Si les Auteurs que je vais nommer, eussent été pénétrés de mes principes, ils ne se feroient pas hasardés à nous représenter ce livre de la même façon que le Pere le-Long qui l'a non-seulement mal interprété, mais qui s'est encore avisé de faire des diverses parties dont il est composé, différens autres ouvrages qu'il a attribués au même Auteur, (v. ci-dessus) Wading (Script. Ord. Min., p. 247, col. 2 in-f^o.) lui a fourni cette nouvelle erreur.

Ainsi vous trouverez, Monsieur le Comte, la même fausse définition dans Dom Calmet (1), dans Schelhorn (2), dans Struve (3), dans Caf. Oudin (4), dans Hocker (5), dans J. Mathias Gefner (6), dans J. Georg. Walchius (7), & dans le *Misſell-Lipf.* (8)

[1] Préf. de son Dict. de la Bible, tom. 1, p. * 7, in-fol.

[2] Schelhorn, p. 26 & 27, diff. præv. libr. sing. Ang. Mariæ Quirini, de opt. script. edit. &c., Lindau græ M. DCC. LXI., in-4^o.

[3] Struve Biblioth. Hist. lit. Sel., tom. 3, p. 2207, Jenæ CIOIOOOLIV, in-8^o.

[4] Caf. Oudin, p. 885, du 2d. tom. du Monumenta typ. de J. Chr. Wolfius, Hamb., M. DCC. XL.

[5] Hocker, [Joh. Ludou.] p. 25 de son Bibl. Heilsbron., 1731, in-fol.

[6] J. Mathias Gefner., Diff. de Præcip. Lexicis, à la tête de son 1er. tom. du Nov. Thes. L. L., p. 5, col. 2.

[7] J. Georg. Walchius, Hist. crit. Ling. lat., in-8^o, Lipsiæ, 1761, p. 312.

[8] Tom. 7, p. 46, à la 2de. col. de la p. 295 du Suppl. de Maittaire, qui adopte lui-même cette erreur.

Mais s'il y a des Auteurs inexacts , il y en a heureusement d'autres qui menent à la vérité. J. A. Fabricius (1), & Ern. Sal. Cyprianus (2), nous présentent ce livre sous la véritable face sous laquelle nous devons le recevoir.

Je ne vous dis rien , Monsieur le Comte , du Commentaire latin que Mart. Geo. Christgau a fait sur le *Mametractus* & qui a été imprimé à Francfort sur l'Oder , en 1740 in-4^o. , parce que je n'ai pas encore pu le trouver.

Je me suis adressé , par différentes fois , au der-ⁿⁱer Garde des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi , & à celui qui le remplace aujourd'hui ; mais ni l'un ni l'autre n'ont jamais pu me le fournir , à cause que la connoissance de tous les livres imprimés , que le Roi possède , n'est pas encore bien entrée dans leur tête , & que leur catalogue Ms. ne leur donne pas des renseignemens bien clairs & biens distincts sur tous les objets qu'ils ont à chercher.

Je me suis encore adressé à divers Libraires de Paris qui correspondent avec l'Etranger ; ils n'ont pu également me procurer ce livre.

Vous en devinez la raison , Monsieur le Comte ,

[1] J. A. Fabricius , Bib. lat. , Pri. Æt. , tom. 2 , p. 452 , in-4^o. , Venet. , 1728 , idem Bibl. lat. ejusd. æt. , p. 391 , tom. 3 , édit. d'Ernesti , & in-8^o. Hamb M DCC XXXVI , tom. 5 , p. 30 , & p. 11 , col. 11 , Pat. , in-4^o. MDCCLIV. B. M. Æ.

[2] Ernest. Sal. Cyprianus , p. 8 de son Cat. Codicum Mss. , Biblioth. Gothanæ Lipsiæ , 1714 , in-4^o.

parce que vous savez très-bien qu'il n'y a point de Ville dans le monde, ou l'étude de l'Histoire Littéraire soit aussi négligée que dans celle-là.

Cette étude n'y prendra jamais aucune vigueur, si le Gouvernement n'y réforme les enseignemens des Colleges. Ils n'ont pas besoin de tant de Professeurs pour apprendre aux Ecoliers les Alphabets Grec & Latin, & à faire des chries & des amplifications. Une partie du salaire, que leur multiplicité absorbe, serviroit pour entretenir deux Professeurs d'Histoire Littéraire dans chacun d'eux.

Vous pourrez, en attendant, lire dans Schelhorn (p. 27 du liv. cité ci-dessus) la courte notice qu'il nous donne sur ce petit ouvrage.

Exigerez-vous de moi, Monsieur le Comte, que je vous apprenne l'étymologie du mot *Mametractus*? Si cela est, je me contenterai de vous renvoyer, pour me hâter d'arriver à la fin de ma lettre, au synode des Grammairiens dans les Colloques latins d'Erasme (p. 560 & 561 Lugd. Bat. &c., 1664, in-8^o.) à la note 18 du 14^{me}. chap. du 1^{er}. liv. de Gargantua, (tom. 1. des Œuv. de Rabelais, par L. D., Amst., M. DCCXI., in-8^o., p. 91, col. 1 & p. 92, col. 1, tom. 1. de l'édition in-4^o., 1741, p. 53, col. 1, même note, & p. 223, col. 1, note 15 du même tom.) & à la Bibliothèque Latine du moyen âge par J. A. Fabricius de l'édition de Mansi (Padoue, 1774, en six vol. in-4^o.;) mais ayez soin de vous défier de la citation de ce nouvel Editeur sur un Sermon de St. Augustin, relativement à cette étymologie, & ne foyez pas étonné que je vous aye renvoyé, par rapport au même objet, à un Commentateur de Rabelais :

car vous savez que cet homme mordant plaisantoit sur tout, & que pour se moquer du *Mamotrectus*, il le fait entrer, par dérision, sous le nom de *Marmotret* dans la suite de ces beaux livres, qui servirent à la merveilleuse éducation de Gargantua.

Comme le catalogue de la Bibliothèque du Roi a été fait à la hâte, vous ne serez pas surpris d'y voir cet Ouvrage attribué, dans la partie des Mss., à Hugues de S. Victor. Cette observation a déjà été faite par les Auteurs de l'Histoire Littéraire de la France. (p. 71 & 72 de leur 12me. tome in-4°.)

Je vous ai déjà dit que l'Auteur du *Mametractus* s'appelloit Jean Marchesin; mais l'Editeur du livre des Conformités de S. François, in-f°, *Bononiæ*, 1590, voulant paroître plus sçavant que celui qui en a donné la 1ere. édit. en 1510, à Milan, & qui s'est tû sur ce nom, a appelé ce Cordelier le Frere *Mammotrectus*. Comme il n'y a aucune erreur qui n'ait l'avantage d'entraîner après elle une longue enfilade d'aveugles qui dévient de plus en plus de la vérité, vous lirez sur le nom du même Auteur un mot bien plus original dans le livre d'un Franciscain, qui a pour titre..... *De Origine Seraphicæ Religionis Franciscanæ*, &c. in-f°, *Romæ* 1587. Ce mot est celui de *Mamotrophus*.

Au reste, ni Wading, ni le Pere le-Long (ci-dessus) ne nous ont vanté le mérite oratoire de ce Frere Mineur, qui nous est peint, comme un Faiseur de très-belles Oraisons par le Capitaine Fulvio Azzari, dans son *Compendio dell' Historie della*

Citta di Reggio. (in-4°. , 1623, fol. recto 2.)

La vive ardeur que vous avez, Monsieur le Comte, de vous instruire, fera venir sûrement entre vos mains le Catalogue du Marquis de Cambis d'Avignon, in-4°. ; mais si vous jetez les yeux sur ses p. 556 & 557, & qu'il vous prenne envie de vérifier en même-tems ce que vous me permettez de vous dire dans mon texte & dans mes notes sur le *Mametractus*, vous y verrez beaucoup d'omissions & beaucoup d'erreurs, quand ce ne seroit que celle qui concerne ces deux Imprimeurs de Milan, Pachel & Scinzenzeler.

Comme dans l'Histoire Littéraire on imite fort volontiers les titres des livres qui ont de la vogue, vous trouverez dans Maittaire (suppl. de 1733, p. 657) un livre sous ce titre..... *Lac puerorum.* & dans la Bibliothèque Hébraïque de Wolfius, (tom. 2, in-4°. , p. 1367) ainsi que dans l'Hist. Lat. de la Biblioth. de Stockholm (in-8°. MDCCLI, p. 195), publié par Olav. Celsius, un *Leçtio parvulorum.*

Je ne vous arrête pas davantage, Monsieur le Comte, sur les titres des livres qui ont été imités de celui du *Mametractus*, parce que mon Maître vous fournira, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Imprimerie*, qui seront assez amples, un paragraphe entier sur les titres, qu'on appelle *Homonymes*, & il l'intitulera.... *Singerie des titres.*

Puisque je viens de vous citer l'Histoire Littéraire de la Biblioth. de Stockholm, mon Maître vous donnera aussi une partie de l'Hist. Lit. de celle

qui a été léguée aux Etats de Provence , & si tout va dans la suite, par rapport à cette Bibliothèque, du même train que celui d'à présent, vous fremirez d'après les tableaux & les portraits que vous y trouverez.

Les uns vous paroîtront bien groupés, & les autres bien ressemblans.

Le pinceau qui les exécutera, fera large, vigoureux, ferme & d'un coloris très-naturel.

VII^o.

Erreurs.

Nous donner un Auteur pour un autre, attribuer à celui-ci l'Ouvrage de celui-là, mal dater les projets dont on parle, allonger la vie de l'un, raccourcir celle de l'autre, & faire, d'un homme au maillot, un grand Artiste, c'est certainement se tromper. Ainsi les partisans du Pere le-Long n'auront pas à chicaner sur le sommaire, qui est à la tête de ce paragraphe.

Nous allons y découvrir six sortes d'erreurs.

1^o. Il prend ce Demetrius *Zinus*, qui fit imprimer en Grec & en Latin, à frais communs, avec Menandre Nonce de Corcyre, en MDXXVIII, in-4^o. à Venise, chez Jean Antoine & les freres de *Sabio*, la liturgie de S. Jean Chrysofome, pour Demetrius *Ducas*, Sçavant Grec de l'Isle de Candie, qu'il dit avoir eu beaucoup de part à l'édition du texte Grec de la Bible d'Alcala ou de la Polyglotte de Complute. (Voyez la pag. 24 de sa Dissert. sur les

Bibles Polygl., & voyez en même tems sur les personnes qui sont nommées dans la souscription de l'édition en question de cette liturgie, Maittaire, tom. 1er. de son *Ind.*, p. 261.)

Pour ne pas vérifier ce que disent certains Auteurs étourdis, on s'approprie leurs bévues, & l'on s'expose à la risée des bons critiques. C'est ce qui arrive ici au Pere le-Long. Cette erreur, il l'a prise dans la dissert. que *Guillaume Cave* a faite sur les livres Ecclésiastiques des Grecs. Quelle malheureuse fatalité n'est-elle pas attachée au prénom de *Guillaume*? J'en suis sans cesse aux prises avec un Bibliopole appelé *Guillaume, Guillaume, Guillaume*, & ne faut-il pas que je rencontre ici un autre *Guillaume* sous le nom de *Cave*?

2°. Ce Bibliothécaire, d'une des Maisons de l'Oratoire de Paris, attribue à Alphonse de Zamora né de parens Juifs dans la Ville dont il prit le nom, & un des Collaborateurs de la Polyglotte ci-dessus, un Vocabulaire Hébraïque qu'il dit être dans le dernier volume de cette Bible. Mais n'est-ce pas Paul Coronell qui a composé ce Vocabulaire, & ce livre concerne-t-il simplement la langue Hébraïque? Ne renferme-t-il pas aussi la Chaldaïque? N'est-il pas intitulé dans le même volume de cette Polyglotte..... *Vocabularium Hébraicum atque Chaldaicum totius veteris testamenti*?

C'est Stunica (Lopez de Zunica) qui nous dit que ce fut Coronell & non Alphonse de Zamora, qui le mit au jour. (Voyez ses annotations latines contre Erasme sur le 7me. chap. de la lettre de St. Paul aux Hébreux, & la p. 30 du Discours du Pere-le-Long sur les Bib. Polygl.)

L'Auteur de la Bibliographie n'a pas connu cette anecdote. (Voy. la p. 8 de son 1er. tom.) Veut-on en sçavoir la raison ? C'est qu'un Bibliopole n'a ordinairement que le mince talent de copier, & que les recherches sont presque toujours au dessus de ses forces.

En effet, allez-vous en parler d'un *Stunica* à un *Guillaume* du Quai de la Vallée, ne croira-t-il pas, en vous entendant proférer un tel nom que vous voulez transporter sur le bout de son nez, les grosses Tours de Nôtre-Dame de Paris ? Est-ce que l'Auteur de la Bibliographie ne portoit pas aussi le prénom de *Guillaume* ? Je me vois malheureusement *enguillaumé* dans ce paragraphe, puisque j'y ai tant de *Guillaumes* à combattre.

Quand l'erreur a pris racine dans certaines têtes, elle ne peut malheureusement en être extirpée.

Le Pere le-Long, dans son *Index Alfab. Autorum*, nous parle de ce Paul Coronell : mais y revient-il de son erreur ? Point du tout. Il y est même si inattentif, qu'il s'y contredit, quoique sur la même colonne de la même page du même tome. (p. 551, tom. 1, col. 2.)

Sa contradiction porte sur le prénom de cet Auteur. Dans la distance de 34 lignes seulement, il le nomme tantôt Pierre, & tantôt Paul Coronell.

On aura soin de joindre cette inattention à celles qui vont faire le sujet du paragraphe suivant.

3°. Il veut nous parler du projet qu'avoit Alde, célèbre Imprimeur de Venise sur la fin du 15me.,

& au commencement du 16^{me}. siècle, d'imprimer un Pseautier Polyglotte, & il ne le date que d'environ 1515. (Voy. la p. 2 de sa Dissert. sur les Bib. Polygl.)

Voilà un homme merveilleusement instruit ! Est-ce qu'on ne connoît pas que ce projet d'Alde remontoit à la fin du 15^{me}. siècle ? Ne le voit-on pas dans une lettre, que Grocinus écrivit à ce Sçavant Imprimeur, en 1499, & que Maittaire nous a conservée dans le 1^{er}. tome de son *Ann. typ.* (p. 254, 255.)

Le Pere le-Long ne vivoit-il pas encore lorsque ce 1^{er}. volume des Annales parut, puisqu'il est, ainsi que je l'ai déjà observé, de 1719, & qu'il ne mourut lui-même qu'en 1721 ? Nous prouve-t-il ici qu'il ait sçu profiter des renseignements que Maittaire nous donne là-dessus ?

Aussi celui-ci le réfute à la p. 122 (note b) de la 1^{re}. partie de son second tome, & il y renvoie à la p. 255 de son premier tome que j'ai déjà cité. Il nous apprend à la p. 253, que la lettre de ce Grocinus, qui avoit aussi pour prénom celui de *Guillaume*, mais qui étoit bien un autre *Guillaume*, que celui qui est tant de fois *Guillaume Guillaume*, &c., est imprimée à la suite de l'édition que le même Alde publia en 1499 au mois d'Octobre, sous le nom d'*Aratus, cum Theonis Scholiis Græcis, &c. & Procli Sphæra Gr. & lat., Venetiis in 4^o.*

On trouvera l'indication de cette édition à la p. 360, du même premier tome de Maittaire.

4^o. Ne s'avise-t-il pas (p. 2 de sa même Dissert.)

de dater la mort d'Alde du commencement de 1516? Qu'un Moller, (dans son *Homonymof-copia*, p. 66, in-8°. , Hamb. M DC XCVII.) Un Moreri, (dern. édit., tom. 7, p. 184, lett. A., col. 2,) & le grand Copiste J. A. Fabricius (tom. 1, p. 889, B. L., Amb. 1721, in-8°.) nous présentent une date semblable! Nous nous écrierons... malheureux Copistes, pour ne rien vérifier vous nous trompez! Mais qu'un Pere le-Long, qui, dans une des grandes Villes de l'Europe, & au milieu d'une très-belle Bibliotheque, est, comme je l'ai remarqué plus haut, entouré de tous les plus grands secours, nous débite une pareille erreur, ne nous force-t-il pas à la plus vive indignation contre lui? Le public demande-t-il à des Bibliothécaires de grands ouvrages? Non; mais il exige avec la sévérité la plus inexorable, qu'ils ne lui apprennent rien que de sûr & d'incontestable.

Si l'on remonte du Pere le-Long, jusqu'à Simler, qui a fait réimprimer en 1583, son Abregé de la Bibliotheque de Gesner, (in-fol., Tiguri,) on est très-surpris de trouver cette erreur dans ce Bibliothécaire. Simler ne date-t-il pas cette mort de 1515? Cette date ne devoit-elle pas engager le Pere le-Long à mieux vérifier celle de 1516 qu'il nous donne? Il ne connoissoit pas l'*Apparatus lat. ad Pauli Manutii vitam* (*pars prior*) que le nommé *Dan. Aug. Sinapius* de Silésie a publiée in-4°. en 1699 ou en 1719. (Car sa date conçue ainsi M DC DXIX est fautive.)

Cet Auteur n'y observe-t-il pas, (p. 3, *in notis*,) qu'André Asulan nous apprend dans l'Epi-

tre qu'il a mise à la tête de l'édition de l'*Ovidii amatoria* qu'il fit paroître en Mai de 1515, & que Maittaire n'a pas connue (voyez p. 113, 541, & 541 & 571 du 2 tome de son *Index*,) qu'Alde étoit mort alors.

Quand même le Père le-Long n'auroit pas eu entre ses mains l'Apparat de ce Silésien, ne devoit-il pas recourir à cette édition de l'*Ovidii amatoria*? Faute d'y avoir eu recours, ne nous prouve-t-il pas que ses connoissances en Histoire littéraire étoient très-bornées? Fiez-vous donc à ce maigre Auteur Dan. Maichel, dont j'ai cité l'ouvrage ci-dessus, quand il vous dit, (p. 258 de la 1re. édition de son livre,) que cet Oratorien excelloit dans cette Histoire..... *in Historia litteralia excellit. P. le-Long.*

Mais si le Pere le-Long est si peu instruit sur la date de cette mort, Apostolo-Zeno l'est beaucoup plus; loin de suivre son erreur, il s'en tient à ceux qui la marquent en 1515, & relève Fontanini sur le même Parachronisme. (Voyez sa note b, sur la 2de. col. de la p. 168 de son *Biblioth. Dell' Eloq. Ital. Venez.* M DCC LIII, in-4^o., deux tomes.) Aussi le Comte *Della Torre Rezzonico* est pleinement conforme à la même date (Voy. son *Disq. Plin.*, tom. 2, p. 228, in-fol., deux tomes.)

5^o. Si le Pere le-Long allonge trop la vie d'Alde, il se corrige de sa libéralité dans l'endroit où il nous parle du nombre des années qu'André Mafius avoit en mourant. Il nous dit p. 71 de sa même *Dissertation*, que cet Auteur qui s'appelloit

André Maes, & qui étoit Flamand, mourut d'hydropisie, à l'âge de 40 ans, en 1572. Il n'y a ici que deux erreurs; les Sçavans qui ont recours aux vérifications, prolongent la carrière de cet Auteur, jusqu'à la 55me. année de son âge, & sa mort ils la datent de 1573.

Je ne sçais pourquoi le Pere le-Long l'a datée de 1572, puisqu'il cite à la même page où cette erreur lui échappe, & qu'il n'a pas corrigée dans son *Errata*, les Additions de Teiffier sur les éloges des Sçavans, tirés de De-Thou, mais Teiffier & De-Thou ne font pas la même faute, puisqu'ils la marquent l'un & l'autre en 1573. (Voy. tom. 1, p. 463.)

Le Pere le-Long n'avoit donc jamais feuilleté le Commentaire d'André Mafius sur Josué, in-fol., 1573? N'y trouve-t-on pas, parmi les 15 feuillets non chiffrés, qui y sont à la fin, une Epitre de Henri de Weze à l'Impr. Plantin sur la mort de cet Auteur, & n'y est-elle par marquée au 7 Avril de la même année? Aussi, quoique Moreri, (tom. 7, lett. M, p. 318, col. 2,) Baillet, (tom. 3, in-4^o., p. 62, n^o. 855,) & Dupin, col. 1192 du 1er. tom. de sa Tab. univ. des Auteurs Ecc., Paris M DCC IV, in-8^o.) ne nous apprennent rien sur l'âge auquel il mourut, ils marquent cependant sa mort en 1573.

Pour Simler, on ne l'accusera pas d'avoir prévenu les deux bévues du Pere le-Long, puisqu'il ne nous dit rien sur l'année en laquelle Mafius mourut, & sur l'âge qu'il avoit alors.

Mais si la Justice nous oblige d'observer que

le Pere le-Long a corrigé dans son *Bibliotheca sacra*, (tom. 1, p. 570, col. 1,) sa fausse date sur la mort de Masius, la même justice nous force de lui reprocher en cela deux omissions.

L'une, en ce qu'il ne nous avertit pas qu'il a pris cette correction dans l'Épître originale que je viens de citer.

L'autre, en ce qu'il omet aussi de nous dire que cette nouvelle date qu'il nous donne, est pour servir de correction à celle qu'il avoit glissée auparavant dans sa dissertation sur les B. Polygl.

6°. Enfin nous allons voir l'explosion du bouquet que le Pere le-Long nous prépare à la fin de ce paragraphe.

Il nous parle, (tom. 1, p. 316, col. 2,) d'une Bible *Ystoriaux* Ms. & ornée de miniatures qui avoit jadis appartenu à un Avocat de Paris, appelé Bluet, ainsi que le porte son Catalogue, qui est de l'an 1667. (p. 2.)

Les renseignemens qu'il nous donne sur ce Ms. (*Bibliotheca sacra*, tom. 1, p. 316, col. 2,) nous démontrent manifestement qu'il étoit un pauvre *Bibliologue*, & qu'il n'avoit pas beaucoup de tête. Il nous raconte que ce Ms. passa du cabinet de cet Avocat entre les mains des Jésuites du College de la Fleche, & que ceux-ci en firent présent à Nicolas-Joseph Foucault, Conseiller d'Etat. Il y a apparence que ce qui déterminâ ces *personnages si célèbres en bibliologie* à ce beau présent, ce fut l'enthousiasme qu'ils conçurent à la vue de l'inscription en lettres d'or qu'on lisoit en prose latine sur un des premiers feuillets de cette Bible,

& que l'Auteur du Cat. de Gaignat, nous rapporte (tom. 1, p. 18, n^o. 58.) (1). Cet enthousiasme nâquit des merveilles que cette inscription présentoit à des yeux peu clairvoyans. Ces merveilles étoient celles-ci..... Cette Bible a été peinte par ordre de Charles V, Roi de France, & le Peintre qui en a exécuté les miniatures est Jean de Bruges, (Jean Van-Eyck) Peintre du Roi.

Il y avoit encore au bas de cette inscription une piécé de 22 vers François, dont l'Auteur du même Catalogue nous donne une copie, & dont le Pere le-Long oublie le 6^{me}. dans celle qu'il met sous nos yeux dans sa Bibliothèque sacrée. (tom, p., & col. ci-dessus.) Cette autre piécé a dû enflammer leur enthousiasme; mais le Pere le-Long & l'Auteur de la Bibliographie, qui l'ont rapportée comme des gens qui n'ont des yeux que pour copier, &

[1] Nons la trouvons aussi à la p. 316, col. 2, du 1^{er}. tome du *Bibliotheca sacra* du Pere le-Long qui vient d'être citée ci-dessus, & dans le tome 4, [part. 2, p. 117, n. 4 du porte-feuille 4e.] de la nouvelle édition de la Bibliothèque Hist. de la France par le même Auteur.

Les nouveaux Editeurs de cette Bibliothèque ne sont-ils pas de très-habiles Gobeurs de prochronismes?

Ce Gaignieres, que ces Editeurs copient ici, & dont l'insolent Guillaume du Quai de la Vallée a osé opposer à la Notice que mon Maître a faite sur la guirlande, de Julie, celle de ce Financier qui est sans critique par les anachronismes, dont elle est semée. (Voy. le Suppl. de ce Guillaume, à son Cat. du Duc de la V.) N'étoit-il pas certes bien initié dans son Hist. litt. de la Peinture?

qui paroissent n'avoir pas assez de facultés intellectuelles pour penser, ne se sont pas apperçus qu'elle contient sept vers qui contrarient entièrement ce que porte l'inscription qui est au dessus

Ces Vers sont ceux-ci.

Bible d'Ystoires si garnie
 Dune main pour traites & faites
 Pour lesquelles il en a faites
 Plusieurs allees & venues
 Soir & matin parmy les rues
 Et mainte pluye sur son chief.
ains A jusquil en soit venu a chief.

Voilà un plaisant Peintre du Roi, qui s'en va mesquinant dans les rues, en dépit du mauvais tems & des pluies, gagner sa journée comme un misérable man'ouvrier, chez celui qui lui faisoit peindre cette Bible, & qui dans le huitieme de ces vers François, prend le nom de *Jehan Vaudetar, servant du Roi.*

On voit une Marguerite de Vaudetar, qui épousa environ 118 ans après, c'est-à-dire, l'an 1489, un Gerard Segulier, Conseiller au Parlement de Paris, (voy. Imhoff. Tab. II, n°. 61, *familiar. secundæ classæ*, dans son *excellentium familiarum in Gallia genealogiæ*, &c. 1687, Norimb. in-fol.) Cette Marguerite descendoit-elle de ce Jehan Vaudetar ? c'est ce qu'il m'importe peu de sçavoir.

Tout ce qu'il y a d'intéressant dans ces 22 vers, c'est ce que Jean de Bruges n'y est ni nommé
 ni

ni qualifié Peintre du Roi, & qu'ainsi il n'y a aucun lieu de douter que l'inscription en prose latine & en lettres d'or qui la précède, ne soit apocryphe.

Si le Pere le-Long eût parfaitement sçu son Histoire littéraire, n'auroit-il pas découvert sa fausseté ?

Jean de Bruges étoit-il en 1371, en état d'être Peintre de Charles V, Roi de France? Il n'avoit alors qu'environ deux ans selon les uns, & quatre selon les autres.

Descamps, dans sa vie des Peintres Flamands, qui est aujourd'hui devenue rare, (tom. 1, in-8°. , p. 2,) ne date la naissance de Jean de Bruges, ou de Jean Van-Eyck, que de l'an 1370. Telle est aussi la date sous laquelle nous trouvons la même naissance dans le livre intitulé..... la Cire alliée avec l'huile, &c. (p. 41, in-8°. ,) dans les diff. Hist. polit. & lit. de l'Abbé de Guaſco, (in-8°. , 1756, tom. 1, p. 238,) & dans l'Auteur des anecdotes des beaux Arts, (Paris, in-8°. , deux tomes 1776, tom. 1, p. 494.)

Baldinucci, (p. 26, Decennal. 1 della parte 1a. del Secolo III°. dal 1400, al 1410, in-4°.) la remonte jusqu'en l'an 1367. Je ne parle pas ici d'une infinité d'autres Auteurs qui donnent à cette naissance ou l'une ou l'autre de ces deux dates ; je me dispense aussi de réfuter ceux qui en réculent bien plus la date, & qui, comme l'Auteur du Diction. d'Archit. (en trois tomes in-4°. , p. 6, tom. 1, au mot Abeyk,) font en 1366, de Jean de Bruges, un grand garçon, & disent

qu'il sortit en cette année de sa Ville natale avec Hubert, son frere aîné, pour faire son tour de France. Un Régent de College qui écrit sur l'Architecture & sur la vie des Peintres, Graveurs & Architectes, peut avoir beaucoup de connoissances; mais du nombre de celles qui ne sont pas ordinairement vérifiées. Les Auteurs que je viens de rapporter, suffisent pour réfuter le prochronisme du Pere le-Long, & pour anéantir son inscription apocryphe.

Je laisse à mon Maître le soin de relever toutes les autres bévues & contradictions qui sont dans une infinité d'autres Auteurs sur la naissance & la mort de ce célèbre Peintre, quand il fera paroître sa *dissertation sur l'invention de la peinture à huile* que beaucoup d'Ecrivains attribuent à cet Artiste.

Je me borne à présent à deux observations.

L'une est, que si Jean de Bruges eût peint réellement les miniatures de cette Bible, elle auroit été vendue à la vente de Gaignat à un prix bien plus considérable que ne fût celui auquel elle le fut. 399 liv. n'étoient certainement pas sa valeur. Si ce Ms. n'obtint qu'un si bas prix, ce fut parce que mon Maître, interrogé par divers Amateurs qui se trouvoient à la séance de la vente de Gaignat, dans laquelle ce Manuscrit fut exposé sur table, leur répondit que l'inscription qu'il portoit, quoiqu'en lettres d'or, étoit apocryphe.

Néanmoins, toutes les raisons que j'ai alléguées ci-dessus pour démontrer sa fausseté, n'ont pas empêché un torrent de Compilateurs de la pren-

dre pour authentique. Tel est le reproche que nous avons à faire aux nouveaux Editeurs de la nouvelle Bibliothèque historique de la France du Pere le-Long, (tom. 4, part. 2de., p. 117, col. 1, in fine,) (1) à l'Auteur du Catalogue de l'Abbé de Rothelin, (p. IX des éclaircissémens qui y sont à la tête,) à celui de Gaignat, (p. 18, ci-dessus,) à l'Auteur de l'Essai hist. sur la Bibliothèque du Roi, (Paris, Belin, 1782, /in-12 ~~ou~~ ^{ou petit} in-8^o, car j'en ai oublié le format, p. 6,) & plus encore à l'infatigable Compilateur Montfaucon. Est-il permis de trouver dans un Moine, qui passoit dans son tems pour un homme des plus érudits de la France, & qui avoit l'honneur d'être Membre de l'Académie des Belles-Lettres, un Prochronisme aussi grossier, que la malheureuse envie de copier, sans vérifier, a arraché à sa plume depuis l'année 1729 jusqu'en 1733, année en laquelle ses monumens sur la Monarchie Françoisse (en 5 gros vol. in-fol.) ont accablé la république des lettres de tant de fausses dates & de fausses peintures. (Voyez son regne de Charles V.)

Qu'on ne croye pas que ce soit-là le seul Prochronisme qu'on ait à imputer à la lourde plume de ce Moine.

Ne nous met-il pas (dans son *Biblioth. Bibliot.*

[1] Cette fausseté a été déjà reprochée à ces Editeurs dans une note ci-dessus. Nous ne la leur reprochons ici une seconde fois, que pour mieux étaler leur inexactitude, & pour étonner le public par le nombre des Copistes aveugles, dont nous faisons l'énumération en ce lieu.

Mss. nova, tom. 2, p. 796, col. 1, n°. 8164, in-fol.) IX livres du Code de Justinien en 400? Nous avons deux Codes de cet Empereur, l'un en DXXVIII, qu'on appelle *Codex prior*, & l'autre en DXXXIV, qu'on nomme *codex repetitæ prælectionis*, (Voy. les p. 22 & 24 du 1er. tome du *Synagma antiq. Rom. Jurisp. illustr.* par J. Gottl. Heineccius, Argent., in-8°. deux tomes M DCC XXXIV.) Comment donc peut-il y avoir un Code de ce Prince en 400? Montfaucon nous dit que ce Ms. est dans la Bibliothèque du Roi; puisque je n'ai pas sous la main le Catalogue de cette Bibliothèque, je ne peux pas tirer au clair, s'il n'est que le Copiste, ou l'Auteur de ce Prochronisme.

Ce n'est pas assez, donnons encore un exemple de la balourdise de ce Moine, tirée du même *Bibliotheca*, &c. Il nous y montre (794, col. 1, n°. 7815 du même tom.) un livre Espagnol, intitulé selon lui..... *libro de la Monteria*..... & il nous dit que *Monteria*, signifie en cette langue, *Maison rustique*. Si c'est lui qui donne de lui-même cette interprétation, il fait une insigne bévue; s'il l'a copiée au contraire d'après le même Catalogue Ms., il a eu très-grand tort de ne pas la corriger. Le mot *Monteria*, signifie en Espagnol, *chasse aux Sangliers, venerie*, &c.; mais il n'a point l'acception de *Maison rustique*.

Ne faut-il pas qu'un simple Libraire, quelque *Guillaume* qu'il puisse être, soit plus exact là-dessus, qu'un Moine inattentif qui nous a jetté pendant sa vie tant d'*in-fol.* par la figure, & qu'un

Membre de ces Corps illustres par lesquels jurent ceux de nos Ministres (1), qui font les *plus Sçavans* L'Auteur de la Bibliographie a classé avec juste raison, parmi les livres de chasse, celui que Gonzales Argote de Molina a intitulé..... *libro de la Monteria, en Sevilla, 1582, in-fol., & qui est assez rare en France.*

Sortons vite de ce paragraphe. L'odeur du fumier bibliographique, que je viens d'y tant & tant re-

(1) Il y avoit jadis dans le Ministère (en 1781) un homme très-habile. Mon Maître lui fut présenté par un Prélat de beaucoup d'esprit, afin d'obtenir par son moyen, de la part du Contrôleur-Général d'alors, des secours pour faire imprimer *ses Mémoires pour servir à l'histoire de l'Imprimerie*, accompagnés de beaucoup de gravures, représentant une quantité étonnante de types anciens, de Monogrammes, Devises, & marques de divers Imprimeurs du 15me. siècle.

Cet ex-Ministre répondit qu'il employeroit tout son crédit & son pouvoir, pour faire obtenir à mon Maître ce qu'il desiroit pour l'exécution de son entreprise, si l'Académie des inscriptions l'approuvoit.

Mon Maître qui sçait parfaitement par les Mémoires imprimés de cette Académie, qu'elle n'a jamais possédé aucun Membre qui entendît la matière sur laquelle il devoit recourir à elle, lui répondit fièrement que si cette même Académie vouloit entreprendre un ouvrage tel que le sien, elle seroit très-mal de se priver de ses lumières, & de ne pas le consulter. On a une preuve de la fierté & de la justesse de sa réponse dans l'ouvrage que je donne à présent au public. Que cette Académie y réponde, si elle le peut! Beaucoup de ses Membres sont critiqués ici, elle doit en venger les manes, ou les abandonner à la juste immolation de ma plume.

muer, m'infecte si fortement, qu'elle m'enleveroit quasi la tête, si, par un coup de la divine Providence, elle n'avoit pas tant de force qu'elle a.

VIII^o.

Ignorance.

Voici un paragraphe très-délicat. Il est bien difficile de poser la véritable ligne de *Marcation* (1) entre lui & celui qui sera intitulé ci-après *Omissions* : aussi je ne m'y arrêterai pas long-tems, parce que l'envie que j'ai de me conformer à cet ancien axiome de Droit Canon, que Gratien a tiré de S. Jean Chrysostome *Meliùs est propter misericordiam rationem reddere, quàm propter crudelitatem* me rendra très-court & très-indulgent ; je dirai seulement ici, que le Pere le-Long ignore la date de l'établissement de l'Imprimerie à Lyon, sur laquelle le Moine Mercier, qui est de cette Ville, est aussi ignorant que lui.

Cet Oratorien, en nous parlant (tom. 1. de son B. S., p. 334, col. 2) de l'impression de la Version française du Nouveau Testament, que Julian Macho, & Pierre Farget, Religieux de l'Ordre de S. Augustin, tirèrent de la Bible française de Guyart

(1) Mon Maître relevera, dans son H. Phil. de la L. Fr., que j'ai déjà citée, une infinité d'Auteurs François, qui, faute de sçavoir assez bien leur Hist. Polit. Mod., disent *Démarcation*, au lieu de *Marcation*.

des - Moulins , & firent exécuter à Lyon dans le 15me. siecle (1) , conjecture qu'elle est de 1477 ,

(1) Maittaire suit pour cette date imaginaire , le Pere le-Long. (Voy. tom. 1, Ann. 1719 , p. 123 , & p. 372 de son Suppl. , col. 2 , note 4.)

Il n'y a rien là qui me surprenne. Comme le plus ancien Livre imprimé à Lyon , que Maittaire cite dans ces deux endroits , est la légende des nouveaux Saints , revue & corrigée par le même Frere Julian (Macho) , & imprimée en 1477 à Lyon par *Bartholomieu Buyer* , Citoyen de cette Ville ; il n'y donne pas à l'édition de cette version françoise du Nouveau Testament , une date plus reculée. Il se contente d'y relever Naudé & la Caille , dont l'un n'a daté l'établissement de l'Imprimerie en cette Ville , que de l'an 1478 , & l'autre n'a mis la date de l'impression de ce Nouveau Testament , qu'en 1500 , (voy. Maittaire *Ibid* sur Naudé & la Caille , p. 42 de l'Hist. de l'Imprimerie.)

Observez en passant , que le fautif Moine Mercier date cette légende de l'an 1476 , avec un ton d'arrogance insupportable , puisqu'il prétend que cette édition sortie de la presse en cette fausse année , est le premier livre imprimé à Lyon , & qu'il croit par-là bien relever l'Auteur du Catalogue de de Boze (p. 72) , qui avoit donné cette primauté au *Speculum vitæ humanæ* de l'année 1477. (Voy. son Suppl. sur la pag. 66 de Marchand.)

Ainsi , d'après le livre que mon Maître possède , & dont j'ai indiqué la date dans mon texte , il faudra corriger les trois fautes qui sont dans le Suppl. de Maittaire en 1733. Il n'y place (p. 214) *Barthelemi Buyer* , que depuis 1477 jusqu'en 1479. Il avoit déjà fait la même faute à la pag. 193 du même livre , & il en fait une plus grossiere à la pag. 249 , en le resserrant en l'an 1477.

Ce qui a trompé cet Auteur , c'est qu'il n'a pas connu l'édition que nous avons du *livre de Baudouin , Comte de Flandres , lequel épousa le Diable* , &c. (in-fol. *iisd. typ.*) sous la date de 1474.

En effet il n'en cite , dans le premier tome de son *Index* ,

parce qu'il ignore totalement le tems auquel l'Imprimerie s'est établie à Lyon , & que nos Biblio-

p. 120, que l'édition imprimée en la même ville , sous le même format , en 1478.

Comme le premier & le second tomes de son *Index* sont de l'an 1741 , il est plus qu'étrange , que cet Auteur ne connût pas alors la première édition de ce Roman , puisque l'Abbé Lenglet , déguisé sous le nom de Gordon de Percel , l'avoit déjà indiquée dans le second tome de sa *Bibliothèque des Romans*, in-12 , p. 222. Maittaire avoit eu apparemment alors une révélation qu'il paroîtroit en 1773 un exécrationnable critique contre Pr. Marchand , qui auroit le front de nier l'existence de cette édition , & de dénigrer l'Abbé Lenglet , comme un Auteur de *très-mauvaise autorité* sur cette matière.

Il est vrai que Marchand a eu la simplicité de se fier à cet Auteur de *très-mauvaise autorité* ; mais a-t-il eu tort , & n'étoit-il pas de son vivant un critique d'une trempe bien différente de celle de ce Moine ? Aussi Maittaire , revenant sur ses pas , n'a fait aucune difficulté d'adopter cette même édition , d'après Lenglet & Marchand , dans *l'Append. Alfab.* du second tom. de son *Index*, p. 502.

Mais cet Auteur , s'il vivoit encore , auroit-il également à se repentir d'avoir suivi , selon le Moine Mercier , une *si mauvaise autorité* ? Ne se féliciteroit-il pas au contraire d'avoir ajouté foi à une semblable édition , puisque le Cabinet de mon Maître lui en offriroit une autre qui lui est antérieure d'une année ?

Comme je grossirois trop mon Ouvrage , on me dispensera de donner ici la notice de ce nouveau testament. Elle sera inférée dans le *Dictionnaire des notices des livres du 15^{me} siècle* , que mon Maître fera imprimer comme il l'a déjà dit ailleurs , en plusieurs volumes in-8°.

Cette notice sera suivie d'une autre sur l'autre édition du même nouveau testament , imprimée sur deux col. , & sous le même format , en la même Ville , également sans indication d'année , chez le même Imprimeur.

graphes, qui l'ont précédé, l'ignoroient comme lui. Ce n'est pas à dire que ceux qui sont venus après lui, aient eu plus d'instruction là-dessus.

Mon Maître croit, au contraire, que l'édition de cette Version est au plus tard de 1473; & ce qui le raffermir dans cette croyance, c'est qu'il possède un Livre jusqu'à présent inconnu, & imprimé avec les mêmes caractères que ceux de ce Nouveau Testament, en cette même année & en cette même Ville.

Ce Livre est de toute rareté; des Anglais & des Allemands ont voulu plusieurs fois lui en donner 60 louis, quoiqu'il ne forme qu'un petit in-4^o, & il n'a jamais voulu le leur sacrifier. Tout son plaisir étoit, quand il est parti de Paris, d'associer ses raretés à celles qui peuvent être dans la Bibliothèque qui a été léguée aux Etats de Provence.

Cette association l'auroit rendue plus célèbre. Elle auroit attiré dans cette Province beaucoup plus de curieux en tout genre, & y auroit retenu plus long-tems ceux qui y feroient venus pour observer & décrire ces raretés. C'est ce qui n'auroit pas mal favorisé la consommation des denrées du Pays.

C'est une erreur bien grossière de croire qu'il ne faille que des Livres communs dans une Bibliothèque de Province. Quand on veut qu'elle serve aux sçavans comme aux ignorans, & aux esprits de tous les genres, il faut nécessairement, si elle est aussi bien dotée que celle des Etats de

Le Pere le-Long, & beaucoup d'autres Bibliologues dont je ferai mention dans un autre lieu, l'ont parfaitement ignorée.

*Comment savoir
cela si le livre est
resté caché ou
inconnu?*

Provence (1), qu'elle contienne toutes les branches des bons Livres, qui descendent, depuis le

(1) On prétend, que le Marquis de Mejanès a légué à cette Bibliothèque une rente annuelle de 5000 liv., pour l'augmenter d'autant, toutes les années.

L'Assemblée générale des Communautés du Pays de Provence a délibéré en 1786 à ce sujet ce qui suit. (Voyez p. 104 du Cahier de cette année)..... » Le compte » de l'emploi des fonds destinés à l'augmentation de la » Bibliothèque, sera rendu annuellement & sans frais » pardevant les Directeurs de la Bibliothèque.

» Elle a nommé & choisi MM. les Procureurs du » Pays sortans de charge, pour assister, en qualité de » Commissaires de l'Assemblée, à l'audition de ce compte. » Elle a chargé MM. les Procureurs du Pays de rapporter » ce compte à chaque Assemblée générale, & de le faire » imprimer dans le procès-verbal desdites Assemblées. »

Voilà un contrat passé solennellement entre le Tiers-Etat de la Provence, les Procureurs joints du Clergé & de la Noblesse, avec les héritiers & représentants de l'illustre Fondateur de la Bibliothèque de cette Province. Mais ce Contrat a-t-il été exécuté en 1787? Voit-on à la fin du Procès-verbal de l'Assemblée des Etats-Généraux de Provence, tenue en cette même année, l'impression de la liste des livres, qu'on auroit dû acheter pendant l'année 1787?

A-t-on chargé le Bibliothécaire des Etats de Provence, de la dresser?

Ne paroît-il pas, toutes les années, dans le Monde littéraire plusieurs ouvrages aussi dignes d'entrer dans cette Bibliothèque par leur magnificence, que par leur utilité?

A-t-on remis à mon Maître, au premier jour de son arrivée, tous les Journaux, auxquels M. de Mejanès avoit souscrit, & dont les Catalogues de livres qui s'y trouvent à la fin l'eussent dirigé dans l'opération qui lui auroit été ordonnée?

berceau de l'Imprimerie , jusqu'à nous. Penfer autrement , c'est n'avoir que des vues très-bornées ,

L'a-t-on autorisé & sollicité , de faire venir pour cette Bibliothèque , beaucoup plus d'ouvrages périodiques , que ce Marquis n'en recevoit , afin qu'il pût mieux procéder au même objet ?

Alléguera-t-on , pour excuse qu'on ne peut faire aucune acquisition nouvelle , sans que l'inventaire sommaire des livres , dont on a cru devoir charger le sous-Bibliothécaire , (sans avoir consulté auparavant mon Maître) , ne soit entièrement achevé , afin de ne pas faire un double emploi , & de ne pas acheter des livres qu'on a déjà ? Cette excuse ne feroit-elle pas captieuse & ridicule ?

Pourroit-on la faire recevoir à l'égard des livres qui ont été imprimés depuis la mort de M. de Mejanès ? D'ailleurs l'ordonnance de cet inventaire sommaire , n'est-elle pas frustratoire , injurieuse & injuste , tant envers la Province , qu'envers mon Maître ?

La callidité qui l'a dictée ménage-t-elle la caisse de la Province , & ne contrarie-t-elle pas les profits que mon Maître avoit légitimement droit d'attendre de ses travaux en consentant à venir de Paris se mettre à la tête de cette Bibliothèque ?

Ce n'est pas tout , les journaux sont restés depuis l'arrivée de mon Maître , entre les mains d'un *Aliborum* Provincial , auquel la nature a crevé les yeux pour le genre littéraire , mais auquel elle a donné en revanche une langue , une flexibilité de genou , & des mains qui ne sont pas mal-habiles pour ses intérêts.

Ou cet *Aliborum* agit de lui-même , ou il est mené. S'il agit de lui-même , il fait très-mal , parce qu'il doit sçavoir , que quand le Bibliothécaire d'une Province , est arrivé dans le lieu où cette même Province l'a appelé , il ne doit plus être nanti d'aucune charge Bibliothécale.

Ignoreroit-il cette belle maxime , *ubi major est , minor cessat* ? Tout homme qui aime l'harmonie & l'ordre , ne

& ces vues ne viennent quelquefois dans certains esprits que par des êtres qui, voulant abuser de

doit-il pas la porter écrite dans son cœur en caractères ineffaçables, nonobstant tous les liens de petite politique & d'intrigue, dans lesquels on voudroit le retenir ?

Comme il faut prêter à la Province, dont l'état est purement passif, d'autres yeux que ceux que son administration lui fournit, il est bon qu'elle sçache, qu'elle a à ses gages.

1^o. Un Bibliothécaire sans fonction.

2^o. Un sous-Bibliothécaire de surérogation, que le Testament de M. de Mejanès ne demande pas, & qui est chargé d'un travail très-inutile, & très-préjudiciable à ses intérêts, ainsi que mon Maître l'a démontré dans le Mémoire qui sera indiqué ci-dessous.

M. de Mejanès étoit trop bon Citoyen, & il avoit trop d'intelligence pour vouloir aggraver le poids des charges de sa Province par des créations de places inutiles & surnuméraires. Tout ce qu'il demande dans son testament, c'est que la Province, en acceptant sa Bibliothèque, se charge elle-même de donner des émoluments à un Bibliothécaire en chef & de lui nommer sur son choix des garçons de Bibliothèque pour l'aider.

Si l'administration n'eût point brusqué ses réglemens, & qu'elle eût voulu faire l'honneur à mon Maître de l'attendre, il lui auroit inspiré, pour le plus grand avantage de la Province, le nombre des ouvriers pour lesquels elle devoit créer des places.

Dans la même Assemblée générale des Communautés de l'an 1786, l'Administration a fait établir deux sommes, l'une de 3000 liv. pour les émolumens du Bibliothécaire (en chef) & du sous-Bibliothécaire, & l'autre de 4000 liv. pour les gages du Concierge, du Portier, des Domestiques, & pour le luminaire de la Bibliothèque, &c., où certainement il n'en faut aucun, à moins qu'on ne prenne la Bibliothèque pour une de ces Vierges du coin des rues, de-

leur peu de connoissance là-dessus , les séduisent par une astuce que les grands connoisseurs ne manqueront jamais de deviner.

vant lesquelles la superstition domestique fait brûler des lampes (p. 99 & 103).

Voilà donc 7000 liv. de dépense , que la Provence a cru devoir s'imposer annuellement.

Que sur ces 7000 liv. on prenne les émoluments du Bibliothécaire , qui sont portés dans le même cahier à 2000 liv. , & qui devoient être , selon son premier accord , fait à Paris en Octobre de 1786 , avec M. de Boisgelin , Archevêque d'Aix , & en cette qualité Président né des Etats de Provence , de 2400 liv. , mais que le même Bibliothécaire consentit , aux instances du même Prélat , environ un mois après , à réduire au taux porté par le même Cahier ; qu'on joigne à ces 2000 liv. la somme qu'on lui a adjugée verbalement dans une Assemblée du Bureau de la direction de la Bibliothèque tenue le 26 Décembre de la même année , pour son chauffage , éclairage , logement , & autres menus frais , celle de 1000 liv. , on aura 3000 liv. employées sur les 7000 liv. dont j'ai parlé.

Que ceux qui desirent d'être bien instruits du droit public de la Provence , sçachent :

1^o. Que cette Assemblée du Bureau , où a été prise la délibération *verbale* dont je viens de parler , s'étoit déjà interdit par le premier de tous ses Réglemens , qui est écrit , & dont mon Maître a une copie en forme probante , de ne rien délibérer *verbalement* , & de rédiger tout par écrit ;

2^o. Que la violation de ce Règlement l'a suivi l'instant d'après ,

3^o. Qu'il faut à présent à MM. les Procureurs du Pays , pour l'exécution de la délibération *verbale* qui regarde mon Maître , un ordre de la *premiere puissance* qu'ils se sont créée d'eux-mêmes dans leur administration , quoique le Maître qu'ils prétendent se donner , (à la grande satisfaction de tous les Publicistes de Provence) , n'ait , par les Loix constitutionnelles du Pays , que le droit d'être

Mais le dessein de mon Maître est changé. Il éprouve trop d'obstacles dans la Ville, où l'amour

co-Membre de la même administration, & que son absence lui en ôte l'exercice.

Ces Loix sont justes, le co-Membre d'une administration ne doit jamais opiner de loin.

Revenons à nos 4000 liv. restantes.

Qu'on préleve à présent sur elles 800 liv. pour le Concierge de la Bibliothèque qu'on a nommé, on aura encore 3200 liv à diviser entre les autres ouvriers qui devront être nommés. On prendra sur ces 3200 liv., deux mille livres pour être partagées entre les deux Scribes qui serviront à la correspondance de la Bibliothèque, & à la transcription des titres des livres du Catalogue sous la dictée de mon Maître, qui aura soin de transformer en vrais Bibliothécaires ces deux Scribes, dont les places doivent être nécessairement inamovibles.

Si cela n'étoit, l'œuvre de la Bibliothèque resteroit éternellement sans succès, & le travail de mon Maître deviendroit le tonneau des Danaïdes, qui pour n'avoir point de fonds ne se rempliroit jamais.

Si ces deux Elèves étoient associés à la Bibliothèque, le plus ancien d'entr'eux devroit succéder au Bibliothécaire, & ce n'est que de cette façon qu'on peut éloigner de ce sanctuaire des Muses, des orgueilleux intrigants qui veulent s'y immiscer sans capacité relative à l'emploi qu'ils demandent, & qu'on excitera le feu de l'émulation & du travail envers une place qu'on doit regarder comme le Cordon bleu de l'Empire des lettres.

Quand un Bibliothécaire est très-sçavant, sa vaste doctrine éclaire toute l'Europe & fait passer dans la postérité des gerbes inépuisables de lumière. Les meilleurs ouvrages, dont la République des lettres se trouve enrichie, ne font-ils pas les fruits des veilles des Bibliothécaires, dont les noms retentissent aujourd'hui & retentiront toujours dans l'Europe ?

de la gloire & du bien littéraire patriotiques l'ont attiré. Il n'y restera même pas long-tems. Encore

Qu'on ne se persuade pas néanmoins, qu'il y ait eu beaucoup de grands Bibliothécaires *Autodidactes*, c'est-à-dire, qui se soient formés d'eux-mêmes ! Ils ont tous eu des Maîtres, & il est assez ordinaire que l'on n'acquiere dans chaque profession, que par voie traditionnelle, la perfection qu'elle exige.

Comme on fait un très-grand cas du Prince des Poètes Epiques Grecs, qui a créé lui-même son Art, de même on doit infiniment estimer un Bibliothécaire *Autodidacte* qui a porté, selon le cri universel de toute l'Europe, la critique & les regles de sa profession, jusqu'au plus haut période où elles puissent arriver. L'ouvrage, que je donne aujourd'hui au Public, d'après les leçons de mon Maître, en est une fiere preuve.

Quand j'ai parlé de la surérogation du sous-Bibliothécaire, je n'ai pas voulu nuire à sa personne ; mais seulement faire abolir sa place après lui, parce qu'elle surcharge la Province de 100 pistoles de dépense inutile.

Mon Maître compte, lorsque la Province l'aura dédommagé des torts pécuniaires que l'administration lui cause par la gaucherie d'une de ses ordonnances, de lui remettre sa place avec l'agrément de qui de droit, & de retourner dans la Capitale du Royaume, où il n'aura pas tant à gémir sur l'inconduite littéraire qu'il trouve ici.

Mais ne perdons pas de vue l'emploi des autres 1200 liv. qui restent.

On prendra 500 liv. pour un garçon qui distribuera au Public les livres de la Bibliothèque.

Ce Garçon sera lettré & sçaura du latin, quand il y aura une place d'éleve, vacante, ce sera lui qui y montera de préférence, & il pourra devenir Bibliothécaire à son tour, s'il est dévoré de l'amour des instructions, que mon Maître donnera dans la Bibliothèque, car il lui sera permis d'y assister.

moins y versera-t-il une doctrine que l'Ouvrage que je fais , d'après les instructions qu'il m'a données pendant

Sur les autres 700 liv. on prendra 400 liv. pour un Balayeur & frotteur ?

Enfin les dernières 300 liv. feront pour les ports des lettres de la Bibliothèque, le papier & l'encre, qu'il faudra fournir au Public.

Le Trésorier de la Bibliothèque aura pour ses émoluments la remise que les Libraires font ordinairement sur les livres neufs qui leur sont demandés. Mon Maître a trop de grandeur d'ame & de générosité pour s'approprier une pareille remise. Il a refusé avec fierté & noblesse, celle qui lui seroit revenue chez le Duc de la Vallière, auquel il a dépensé près de 800000 liv. pour la formation de sa dernière Bibliothèque. Puisqu'il n'a jamais voulu consentir à recevoir des émoluments chez ce Duc, comment auroit-il osé convertir cette remise, en ses profits ?

Croit-on que je ne me souviens plus des autres personnes auxquelles la Province donne des gages pour l'exploitation des travaux de sa Bibliothèque ? Reprenons le tertio qui nous attend.

3°. Deux *Aliborum Provinciaux* qui font ineptement une partie des fonctions du Bibliothécaire, l'un à Aix & l'autre à Paris ; ils exercent encore l'un & l'autre la commission de retirer les Journaux. Celui qui est à Paris, les a de la première main, & a soin de les faire passer à celui qui est ici. Ainsi ces deux *Aliborum* fauent l'un vis-à-vis de l'autre sur les deux bouts opposés d'une bascule, dont le point d'appui est le dos souffrant de la Province. Peut-on imaginer raisonnablement, qu'il y ait, dans l'ordre Public, des hommes en sous-ordre, qui y agissent sans intérêt ?

Pauvre Province ! quand prendras-tu une meilleure direction ? Tu en as besoin pour ton soulagement, te voici à la veille des Etats-Généraux !

Fasse le Ciel, que tu saisisse parfaitement tous les points de réforme, qui te sont nécessaires dans l'ordre Ecclésiastique,

pendant son séjour de 21 ans à Paris, rendra très-digne de l'envie des plus grandes Cités de l'Europe.

que, dans l'ordre Militaire, dans celui de la Justice, dans celui des Finances, & dans le Littéraire !

Tous ces ordres doivent t'être fournis, parce que tu formes un tout politique, dont tu dois gouverner toutes les parties sous l'autorité tutélaire & avec la permission de ton Maître.

Fasse encore le Ciel, que tes Communautés & tes Viguieries aient une meilleure Police, & un pouvoir moins limité par le despotisme de tes petits tyrans, qui sont autant tes ennemis, que ceux du Trône.

Fasse enfin le Ciel, que tu puisses soupirer après une administration plus libre, plus indépendante des Subalternes, & plus dépendante de toi par l'influence que tu pourras avoir à sa création, si tu le demandes à ton Souverain qui est la vertu & la justice même !

Crois-moi, augmente le nombre de tes Administrateurs, si tu veux qu'ils ne soient jamais vénaux, & prends-les dans toute la Province sous l'agrément de ton Maître ! Sçache, que les privilèges affectés à certaine Ville, par l'excroquerie, que l'on en a faite à tes anciens Comtes, portent tous sur ton ancien consentement, & qu'ils ne subsistent & ne subsisteront toujours, que par ton acquiescement présent & futur ! Sois instruite une fois pour toutes que ce ne sont-là que des toiles d'araignée, que tu réveres mal-à-propos, & que sans t'effaroucher sur l'ébranlement de quelque usage gothique, tu ne dois tendre aujourd'hui qu'à l'ordre le plus parfait ! Que cet ordre est celui qui ayant le plus grand respect pour la suprématie de ton Maître & ses intérêts pécuniaires légitimes, aspirera chez toi à la plus grande somme de bonheur public & privé !

Au reste, à reprendre la plainte de mon Maître, que j'ai faite pour lui ci-dessus, pourroit-on l'improver ? Paroit-elle ici pour la première fois ? aurois-je été assez indiscret pour la livrer à l'impression, si mon Maître ne l'eût

On peut même dire que cette doctrine n'a jamais été dans la Ville qu'il habite actuellement, sans

déjà depuis dix mois insérée dans un *Mémoire Ms. sur la nécessité de l'érection prochaine de la Bibliothèque, & de la réforme des opérations qui contrarient la proximité de cette érection*, & qui l'éloignent au moins pour 17 ans, d'après les calculs les plus évidents, qu'il a mis sous les yeux de quelques co-Membres de l'Administration.

Il a fui, pour la présentation de ce Mémoire, toutes les loix de la plus haute décence; mais quand les yeux ne veulent pas voir la vérité, une Province ne doit jamais se flatter de toucher à son bien littéraire & à sa gloire.

Mon Maître a même reçu une réponse, dont je ne nomme pas actuellement la Ville, d'où elle lui est venue, qui au lieu de porter sur les justes & judicieuses représentations qu'il faisoit, l'expose, contre la noblesse de son ame, & contre l'invincible amour qu'il a pour sa Province, à demander à l'Assemblée prochaine des Etats qui vont s'y tenir, au moins 50000 liv. de dommages bien établis & bien démontrés. Ces dommages naissent de l'empêchement, qu'une délibération aussi injuste que déraisonnable du Bureau de la Bibliothèque tenu le 26 Decembre de 1786, ainsi que je l'ai déjà dit, apporte aux grands travaux *Bibliothécaux*, qu'il auroit pu faire à Aix, & dont il possède déjà plus des deux tiers dans son porte-feuille.

Mais si l'administration, & le Bureau de la Bibliothèque, pour remplir leurs engagements de 1786, lui eussent proposé de dresser une liste de livres pour l'année 1787, auroit-il pû décemment se prêter à cette opération, d'après la manière dont cet article de la même délibération se trouve conçu. ? . . . » Le Bibliothécaire ne pourra employer aucun fonds pour l'augmentation de la Bibliothèque, sans y être autorisé par une délibération de MM. les Directeurs, dans laquelle seront énoncés les titres des livres à acquérir. & même, autant qu'il sera possible, le prix de l'acquisition. »

en excepter le siecle des Peiresc & des Gassendi, qui ont été si célèbres dans le Monde entier, &

Donner & retenir ne vaut. Comment est-ce qu'on ne s'est pas apperçu, en dressant cet article, qu'on nommoit mon Maître premier Bibliothécaire, & qu'on retenoit pardevers soi ce qui doit le constituer tel.

Le choix des livres appartient-il au Bureau d'une Bibliotheque? Que ce Bureau veuille gêner le Bibliothécaire pour l'empêcher d'excéder la dépense qui lui est destinée pour l'augmentation des livres, sa délibération sera très-raisonnable! Mais que ce Bureau veuille être plus sçavant que lui dans la direction, & dans l'accroissement des suites d'une Bibliothèque, pourquoi donc le faisoit-il venir de Paris, & comment justifiera-t-il sa prétention aux yeux de l'Europe? Sera-ce par la manière mal-adroite, dont cet article de cette délibération est dressé?

D'ailleurs comment mon Maître pourra-t-il énoncer dans la liste de livres, pour laquelle il requerra une autorisation, le prix de leur acquisition, si ces livres doivent être achetés à l'Encan, en Italie, en Angleterre, en Hollande, en France, ou en Espagne?

Pourroit-il sçavoir le prix de ces livres, pour être autorisé à les faire venir, avant que leur auction ou encan commençât?

Une administration sage & d'une profonde sagacité, ne se feroit-elle pas bornée à défendre au Bibliothécaire de la Province de ne rien dépenser annuellement, au de-là des 5000 liv., dont on lui confioit l'administration, & ne lui auroit-elle pas ordonné de justifier toutes ses dépenses par lettres d'envoi, factures, & quittances?

N'est-il pas bien surprenant que l'administration de Provence, qui est éclairée par des Jurisconsultes, ait enfanté un aussi bel article, & sur-tout en l'absence de mon Maître?

S'est-on jamais avisé de charger, de son propre mouvement, & en l'absence de celui avec lequel on a contracté, les conventions primordiales, que l'on a faites

qui ont tant honoré la Provence. Ni l'un ni l'autre n'étoient versés dans l'Histoire littéraire en général, & ils ne connoissoient aucunement celle des premiers tems de l'Imprimerie. Mon Maître, qui, selon tous les connoisseurs de l'Europe, est si exact

avec lui, de nouvelles clauses accessaires qui font autant contre son honneur, que contre le droit public?

Mon Maître auroit-il pu souscrire avec décence à un pareil article, si M. l'Archevêque d'Aix le lui eût mis sous les yeux dans la visite, qu'il lui fit *ad-hoc* à Paris.

Revenons à un autre article du cahier de l'Assemblée des Communautés de 1786, que j'ai mentionné ci-dessus. A-t-on tenu un Bureau de la Bibliothèque en 1787, où les anciens Procureurs du Pays auroient assisté? Si ce Bureau eût été tenu, ces mêmes Procureurs du Pays, qui ont assuré mon Maître, qu'on lui a accordé cent Pistoles dans celui du 26 Décembre 1786, pour ses menus dédommagements, auroient-ils dit, comme les nouveaux Administrateurs, qui sont pleins de contradictions là-dessus, qu'ils ne s'en souvenoient plus?

Si l'Administration de Provence eut eu sous les yeux le livre intitulé... *Essais sur les honneurs & sur les monuments accordés aux illustres Sçavans, pendant la suite des siècles, par Tiron du Tillet, &c. Paris, &c. M. DCC. XXXIV., in-12, & tant d'autres ouvrages sur la même matière, eut-elle jamais agi ainsi, & continueroit-elle d'avoir la même conduite vis-à-vis de mon Maître?*

Se seroit-elle jamais imaginée, qu'il soit venu chercher chez elle une place, & courir après deux misérables mille livres d'émolumens?

Si elle se fut attachée à apprécier ses travaux, n'auroit-elle pas compris, que mon Maître ne lui sacrifioit Paris, les grandes connoissances & protections qu'il a & mérite d'avoir par sa profonde doctrine, dans cette Ville, & les grands profits qu'il y faisoit, que pour le bien & la gloire littéraires de sa Patrie?

Plus la sphère des idées est étroite par la stérilité & la

& si profond dans ces deux parties , auroit pu jeter dans cette Province un éclat qu'elle n'a ja-

maigreur des connoissances , moins on éprouve de grandeur dans les sentimens de ceux avec lesquels on traite.

Qu'on m'assigne, dans l'Antiquité & chez les Modernes, une Province qui ose disputer, à l'excellent Ouvrier qu'elle fait venir chez elle pour l'érection & la conduite du dépôt de livres qu'elle lui confie, les frais, dépenses, dommages qu'il peut avoir faits, ou essuyés, dans sa route, depuis Paris, jusqu'ici !

La Province de Provence a cru cependant digne d'elle de garder un profond silence là-dessus pendant neuf mois, jusqu'à ce que requise par mon Maître, qu'un pareil silence étonnoit, elle ait consenti à lui faire compter pour cela 4000 liv. ; mais le mémoire de mon Maître, qui étoit pesé au poids de la conscience & du Sanctuaire, ne s'élevoit-il pas à la somme de 5652 liv. ?

Pourquoi avoir osé retenir sur ce mémoire 1652 liv. ?

Quand-est-ce qu'on les remboursera ? Quand est-ce qu'on joindra à ce remboursement ce qui est dû à mon Maître (d'après des conventions, soit verbales, soit écrites, & d'après le droit naturel & public relatifs au régime bibliothécal) pour son chauffage, son éclairage & son logement ?

Attendra-t-on qu'il présente, comme je l'ai déjà annoncé, un Mémoire aux Etats-Généraux de la Province, & que de ces Etats il remonte au Tribunal de l'opinion & de l'honneur qui est répandu dans toute l'Europe, & qu'il recoure en même-tems à un Tribunal national de justice, coactif pour tout ce qu'il demande ?

Le Roi son Maître, qui a tant d'ardeur pour la justice, en refusera-t-il un, parmi ceux qui sont érigés dans son Royaume, à ses justes & humbles supplications ?

Mais coulons cet Article à fonds. Une Province liée par son administration avec un tiers, si elle n'exécute pas le contract synallagmatique qu'elle a fait avec lui par ses Agents intermédiaires, peut-elle, sans aucune espece de droit, s'approprier ce qu'elle n'est convenue de recevoir, qu'à telle condition ? Les Héritiers de M. de Meja-

mais eu de ce côté-là. Mais, par la plus bizarre de toutes les politiques, on lui a lié jusqu'à présent la langue & la main. On n'a même rien oublié pour qu'il s'en exilât de lui-même, & que sa malheureuse Patrie restât ensevelie sous les ténèbres épaisses d'une ignorance orgueilleuse, & conjurée contre toute doctrine qui ne s'accorde pas avec sa triture ordinaire. Que cette Province gémissé encore pendant plusieurs siècles dans cet état, peu importe à mon Maître ! Sa mission est remplie. Le sacrifice qu'il a fait, en renonçant à la Capitale du Royaume, pour accourir au bien & à la gloire littéraires de sa Patrie, laissera tomber, dans la postérité la plus reculée, autant de blâme sur ceux de ses compatriotes qui le croient actuellement, que la couronne civique que nos derniers neveux lui préparent, fera éclatante.

Pourquoi ne feroit-il pas croisé dans sa Province, puisqu'on n'y voit qu'une très-misérable & très-âpre cupidité pour un gain sans éclat, ou pour des Charges méprisables, ou pour de petits titres qu'on ne peut y obtenir qu'en abjurant les sentimens patriotiques, & en étouffant en soi tout amour pour la Justice nationale ?

En vérité mérite-t-on le nom de Citoyen, quand, pour se laisser détacher du Corps national, dont on fait partie, on se délecte à voir sauter devant soi

nes, s'ils avoient l'ame moins noble, ne feroient-ils pas fondés à réclamer les 5000 liv. de 1787, puisqu'elles n'ont pas été employées ?

Comme celles de cette année ne le seront pas non plus, ne feroient-ils pas encore autorisés à les demander aussi ?

ces petits jouets que des mains obliques & tortueuses ne cessent d'agiter , en présence de ceux auxquels le thermomètre de l'intrigue & des petites ruses politiques n'assigne d'autre degré que celui du *variable*.

Il y a d'ailleurs , dans cette même Province , certains individus qui , par leur morgue insupportable , manifestent qu'ils sont les ennemis les plus irréconciliables des Muses , & qu'ils n'ont qu'un cerveau timbré contre l'instruction , contre l'émulation , contre le bien & la gloire littéraires de leur Patrie.

Veut-on en sçavoir la cause ? Elle n'est pas difficile à deviner. Qu'on jette les yeux sur les Pédants , les Colleges & les Universités , dont ils tiennent leur première institution , & l'on verra que l'horison de leurs idées ne peut être que très-borné , & que leur tête n'a été , pour ainsi dire , martelée que pour prendre une forme très-vulgaire.

I X^o.

Inattentions.

Les inattentions , lorsqu'elles sont trop multipliées dans un Ouvrage , & qu'elles s'y présentent sous tant de formes différentes , laissent entrevoir que la tête de celui qui l'entreprend , n'a pas assez de ténacité d'idées pour saisir l'ensemble de tous les objets qui doivent entrer dans son plan , ou que , s'il saisit d'abord cet ensemble , cette même ténacité lui manque pour son exécution.

Qu'on fasse attention , encore une fois , que je ne

veux pas être rigoriste, & que je pourrais faire beaucoup plus de classes des inattentions du Pere le-Long, que je n'en présente ici ! Mais deux raisons s'y opposent, l'une, en ce qu'il faut beaucoup d'indulgence envers les défauts des Ouvrages utiles, & certainement ceux du Pere le-Long font de ce nombre. Mais ils font faits trop à la hâte, & c'est la honte de sa Congrégation de les avoir laissé imprimer trop tôt. Il falloit auparavant qu'elle les fit voir & revoir, corriger & suppléer par divers de ses Membres. L'auroit-elle pu, puisque j'ai déjà observé plus haut, que le Malebranchisme avoit répandu au milieu d'elle un dégoût presque universel pour l'érudition *Bibliologique* & *Bibliographique* ?

L'autre, en ce qu'il me tarde extraordinairement d'arriver à la fin de mon Ouvrage. Ainsi, voici ma division sur les différentes inattentions que je lui reproche.

Celles-là regardent les noms des Auteurs, & celles-ci les livres. Je ne ferai point de sous-divisions par rapport aux premières ; mais il y en aura six pour les secondes.

Est-il question des noms des Auteurs ? Il appelle Peiresc tantôt Nicolas Fabri de Peiresc (p. 84, col. 2, tom. 1. de son B. S.), tantôt Nicolas Peiresc (p. 85, *ibid.*, col. 1), & tantôt Claude Peiresc (Differt. sur les B. Polygl., p. 217).

Qu'on devine le même homme sous ces trois différentes citations ! Les Sçavans ne seront pas embarrassés à dénouer ce problème ; mais ceux qui débutent dans la carrière de l'érudition, ne

feront-ils pas dans le risque de faire trois personnages d'un seul ? Qu'en auroit-il coûté au Pere le-Long de donner d'abord les prénoms de Peirefc en toutes lettres , en l'appellant Nicolas - Claude Fabri de Peirefc , & de réduire ensuite ces mêmes prénoms en sigles dans toutes ses autres citations ? N'auroit-il pas évité par-là le danger des erreurs, où se trouvent ordinairement ceux qui n'ont que la premiere écorce de l'érudition ?

Passons aux six sous-divisions de ces secondes inattentions.

1^o. Des parties différentes d'un Livre , ne lui arrive-t-il pas quelquefois de faire divers Ouvrages ? N'en avons-nous pas la preuve dans le tom. 2 de son B. S. (p. 845 , col. 2) ? Il y parle du *Mametractus* , & il nous donne les grandes parties dont il est composé , pour autant de traités à part. Wading lui a fourni cette erreur , comme je l'ai déjà dit (p. 247 ci-dessus). Mais un Bibliothécaire attentif ne vérifie-t-il pas ordinairement tout ce qu'il doit dire au Public ?

2^o. Avons-nous besoin de sçavoir quel étoit l'arrangement des livres du Nouveau Testament dans les Bibles latines manuscrites , avant le berceau de l'Imprimerie , ou imprimées , pendant longues années après son établissement ? Nous ne trouverons dans les longs catalogues qu'il nous donne de ces livres , aucun éclaircissement là-dessus.

Il est bon de le faire connoître ici , & de suppléer à son inattention.

Venoient d'abord les Evangiles , ensuite les Epî-

tres de S. Paul , après l'Apocalypse , & les Eptres Canoniques. Les Actes des Apôtres étoient par conséquent à la fin (1).

Cet arrangement étoit l'arrangement ordinaire. Ainsi le Marquis de Cambis , qui l'a regardé , en décrivant une Bible manuscrite qui étoit en sa possession , *comme une singularité digne de remarque* , est tombé dans une erreur insigne. De cette erreur il s'est jetté dans une autre , puisqu'il

(1) On observera , que cet arrangement n'a pas toujours été généralement suivi , & que dans la version françoise du nouveau Testament , que les deux Religieux Augustins , d'ont j'ai parlé ci-dessus , firent imprimer vers l'an 1473 , à Lyon , par B. Buyer , on voit les Actes des Apôtres entre les Eptres de St. Paul , & les Canoniques. L'Apocalypse y est après celles-ci.

L'arrangement général , dont j'ai fait mention , je l'ai tiré de la Bible de Plaisance , in-4°. 1475 , qui est très-rare , & dont le Pere le - Long ne rapporte pas les souscriptions. (B. S. T. 1. p. 251 , C. 2.) Elle est en très - joli caractère rond . & elle a été exécutée pour être portative. Mon Maître la tira pour le Duc de la Valliere en l'an 1776 , de la Bibliotheque des Freres Capucins , de la rue St. Honoré , qui par les Estampes Mystiques qui sont dans leur Cloître , ont tant servi à l'enthousiasme de cet Abbé du nombre des Quarante , que l'ex-Garde-des-Sceaux avoit attiré auprès de lui pour polir son style , & qui joue malheureusement le rôle d'*esclave* dans le nouveau drame satyrique , qui vient de paroître.

Une grande ame comme la sienne , qui est si dégagée de la résine de l'épicias , qui reposoit en masse concrete & noire sur l'atelier de son pere , & qui lui a fourni la premiere becquée , méritoit-elle un rôle aussi bas & aussi *injuste* ? N'est-ce pas l'avoir entièrement ravalé & l'avoir indignement pris pour un Héros d'antichambre ? En vérité on est *furieusement méchant* à Paris.

ajoute au même endroit (p. 12 de son Catalogue raisonné, in-4^o, Avignon, M. DCC. LXX.), que l'arrangement moderne de ces mêmes livres se trouve tel dans toutes les Bibles imprimées, sans aucune distinction de siècles (1).

(1) Si R. D. J. étoit encore en vie, il m'accuseroit de blasphémer contre le Marquis de Cambis, puisque ce Marquis étoit un géant littéraire pour lui. Ne trouve-t-il pas son catalogue plein d'une érudition *étonnante*?

Un Auteur tel que lui, qui aimera plus à briller & à se faire remarquer, sous l'auripeau des La-Monnoie & des Falconet, par les grosses pierres dont il chargeoit ses doigts, par une fausse chevelure toujours très-artistement *mixticotée*, & par les grands riens qui fortoient, à la toise de sa jolie petite bouche que par ses vérifications & ses recherches, ne m'en imposera jamais. Il n'est bon que pour endormir des êtres tels que ce triste garçon de Magasin Bibliopolique, que la grande érudition d'un Bibliothécaire du Roi a appelé, de derrière le Comptoir poudreux, où il travailloit, dans le grand vaisseau des livres imprimés de la Bibliothèque à laquelle il préside.

Il n'y a qu'à voir l'avant-propos du premier tom. du cat. du Duc de la Vallière en 1783, pour admirer les *scavantes* extases, que celui du Marquis de Cambis cause à ce petit homme.

Si ces deux maigres Auteurs eussent reproché au Marquis de Cambis beaucoup de solécismes littéraires, & une quantité inouïe de plagiats, ils m'auroient beaucoup foulagé dans mes travaux, & je n'aurois pas manqué de les y citer.

Au reste, comme St. Paul nous apprend dans le chap. 3. de sa seconde Epître, à Timothée, *ψ. 16 . . . que toute écriture est*, selon son texte Grec qui a été suivi par les deux Religieux Augustins nommés ci-dessus, *inspirée de Dieu & profitable*, je me sens inspiré moi-même pour le bonheur public à dévoiler ici deux anecdotes,

Il a tort , & grandement tort. Il étoit peu familier avec les Bibles imprimées dans le XVe.

dont mes contemporains & la postérité me sçauront gré.

Sçait-on comment le *sçavant* Bibliothécaire du Roi , dont il vient d'être question dans cette note , a appris sa profession ? Ça été d'abord dans l'exercice très-brillant d'une illustre pédagogie ; ensuite dans celui d'un Ministère paroissial en subalterne du second ou même du troisième rang, après la dévotion de Madame B..... qui aimoit beaucoup ses Messes , obtint du docte Grécifiant , mais pauvre *Bibliognoſte* Capperonnier , qui étoit premier Garde des livres imprimés du Roi , de le former sous lui à la profession Bibliothécale qu'il possédoit *parfaitement bien*. Ce Garde étant décédé le 30 Mai de l'an 1775 , & non pas le 31 du même mois de l'an 1774 , come le dit l'Auteur *très-exact* du tome 3 de la France littéraire en 1778 , première partie , p. 33 , ce *sçavant* Abbé se ressouvint alors de toutes les protections qu'il s'étoit formées depuis sa fameuse pédagogie jusques en son entrée en qualité de garçon Bibliothécaire , à la Bibliothèque du Roi.

A toutes ces protections il ne manqua pas d'associer celle du grand Lama de la Philosophie moderne , qui n'étoit rien moins , comme on le fait très-bien , que l'*Antipode* de toute espèce d'érudition ,

Ce grand Lama , flatté d'avoir donné tant à *flairer* à ce *sçavant* Abbé , & de recevoir de lui en revanche un encens si adulateur , courut chez le Ministre Turgot , sur l'esprit duquel il ne dominoit pas mal , & il obtint de lui , qu'il emploiroit son crédit , pour procurer la place vacante par la mort de Capperonnier , au protégé qui avoit fait tant de *salamalechs* à ses genoux.

Ne voilà-t-il pas une place illustre qui acquiert un bien plus grand éclat , par celui , que le grand *Sçavant* qui l'occupe , lui communique ?

Il faut convenir , que ce Turgot qui eut la gloire de donner le dernier coup de main à l'exaltation d'un aussi

L'arrangement, dont il parle, n'étoit pas même encore suivi dans le tems qu'on imprima, à Lyon,

habile Bibliothécaire, n'excelloit pas autant dans le genre *Bibliothécal*, que dans celui des additions & des soustractions des zéros.

Nous en avons une vie in-8°. faite par un Membre de l'Académie françoise, dans laquelle nous voyons ce grand ex-Ministre, sauter tout-à-coup, sans prendre congé de son Curé, sur le cheval de la mort qui se présente à lui après sa disgrâce, avec les mêmes Harnois, qu'a celui qui est un des chef-d'œuvres d'Albert Durer. (V. la p. 51 du 2 tom. de la jolie édition de Laufanne, sous le nom de Londres M. DCC. LXXXVII.)

Cet ex-Ministre ne méritoit-il pas par ce choix *Bibliothécal*, les suffrages de tous les hommes éclairés qui vivoient de son tems ? N'est-ce pas ce que nous voyons dans cette même vie ? [*ibid.*, tom. 1, p. 56.]

Un grand S, qui s'est chargé de nos jours de l'érection d'une belle Bibliothèque de Province, auroit-il heureusement appris sous lui l'art de diriger de pareils monuments ? Il paroïssoit si enchanté de ses leçons, qu'il se félicitoit d'être né dans son siècle. [*Ibid.* tom. 1, p. 56.]

Puisque le Public jouit du bonheur d'être instruit sur l'exaltation de notre *très-sçavant* Abbé, il est bon qu'il le soit encore sur l'Aide-de-Camp qu'il s'est associé pour ses *grands* travaux.

Cet Aide-de-Camp étoit un petit garçon attaché au Comptoir Bibliopolique de mon bon ami *Guillaume, Guillaume*. Graces à l'énorme quantité d'erreurs, qu'il a entassées les unes sur les autres, en décrivant les Mss. du Duc de la Vallière, qui sont indiqués dans le fatras en 3. vol. in-8°. de ce même *Guillaume*, il a mérité la protection de ce *très-sçavant* Abbé.

A sa recommandation le sur-Intendant de la Bibliothèque du Roi qui est un Aigle, au vu & au sçu de tout le monde, dans la discipline & doctrine *Bibliothécales*

vers l'an 1473, la Version françoise du Nouveau Testament, dont j'ai parlé dans le paragraphe précédent. Il ne l'a été généralement que bien longtemps après.

3°. Quel renseignement nous donne-t-il pour distinguer les mêmes Bibles latines, qui ne diffèrent les unes des autres que par leur changement de date ? Il s'attache à compiler & à grossir ses Catalogues, sans faire attention que la même Bible, qui n'est sortie de la même presse qu'une seule fois, peut, par sa différence de date à la fin de divers de ses exemplaires, nous engager à croire qu'il en existe diverses éditions, tandis que réellement il n'y en a qu'une.

S'il eût eu l'attention de décrire tous les objets dont il nous parle, nous pourrions compter sur cette diversité d'éditions qu'il nous cite.

Nous voyons dans son B. S. (tom. 1, p. 252, col. 1), sous l'an 1476, une Bible latine imprimée in-fol. à Venise, sur deux colonnes, par François de Hailbrun & Nicolas de Francford.

Nous en rencontrons ensuite une autre sous

excepté aux yeux de cet *écervelé* Bergasse qui a eu le *malheur* de le dénigrer dans des Mémoires *très-immoraux*, *très-triviaux*, *très-inénergiques*, & *très-calomnieux*, comme le tems le prouvera, a fait l'honneur à ce petit garçon de Magasin Bibliopolique, de le donner pour commis à ce *très-recommandable* Abbé.

Est-ce mal servir le plus grand Roi de l'Europe, que d'installer d'aussi *dignes personnages* dans le grand sanctuaire qu'il a ouvert aux Muses au milieu de la Capitale de son Royaume ?

l'an 1477, qu'il n'a pas connue, & qui est citée par divers Auteurs, sous le même format, sous la même indication d'Imprimeurs & de Ville; comment pourrons-nous sçavoir, puisqu'il ne décrit aucune édition, si ces deux Bibles ne diffé- rent entr'elles que par leur date ?

4°. Comment manie-t-il les titres des livres ? Il lui est échappé à la p. 148 de la première édition de sa Bibliothèque historique de la France, de nous donner ainsi le titre d'un livre que l'Abbé de Valcroissant, son Auteur, appelle la Mission de St. Auspice. *la Maison de St. Auspice. . . .*

Cette erreur, me dira-t-on, est-elle assez importante pour être relevée ? Elle l'est certainement, puisque l'Abbé Lenglet y a été entraîné par le Pere le-Long environ dix ans après lui.

Ne la lit-on pas dans l'édition in-4°. de sa *Méthode pour étudier l'Histoire* (Paris, 1729, en 4 vol., p. 245 du 4e. tome) ?

Mais n'a-t-elle pas occasionné une autre erreur bien plus grossière, à un Auteur Allemand, qui a transformé cette *Maison* de St. Auspice en une *Abbaye*; comme si nous trouvions de semblables fondations à la fin du premier siècle de l'Eglise, qui passe pour être celui du prétendu St. Auspice, premier Evêque d'Apt en Provence ?

Cet Auteur se nomme Mylius; il a mis au jour en 1740, un Ouvrage sous ce titre. *Bibliotheca Anonymorum & Pseudonymorum ad supplendum & continuandum Vincentii Placcii Theatrum, &c.*

Il y a deux éditions de ce *Bibliotheca* en la même année (M. DCC. XL.), l'une in-8°. , en 2 part. , & l'autre in-fol.

C'est de l'in-8°. que mon Maître s'est servi ; (voyez-y à la page 483 cette énorme bévue).

Ce qui a contribué à la produire , c'est un traité dont le Pere le-Long parle dans le n°. qui précède immédiatement celui où je lui reproche de nous avoir estropié le titre de ce livre.

Ce n°. antérieur nous donne un traité de P. le-Grand , intitulé *Quelques Particularités de la fondation de l'Eglise d'Apt.*

C'est d'après le mot *fondation* , qui est dans ce titre , que nous voyons la création de l'*Abbaye* de St. Auspice sous la plume de ce misérable Allemand.

Au reste , J. A. Fabricius nous a donné une édition du *Theatrum* , &c. de Vincent Placcius , en 2 vol. in-fol. M. DCC. VIII. , &c. ; mais cet Editeur y a laissé mal-à-propos beaucoup de fautes , que le Théologien J. Fabricius relève dans la 3me. partie in-4°. de l'Histoire latine de sa Bibliothèque , p. 139 , 171.

Veut-on encore un exemple charmant de la manière dont le Pere le-Long dresse ses titres ? A force de copier , il a les yeux si vitrés , qu'il n'apperçoit pas même les noms des Auteurs qui y sont énoncés en toutes lettres.

Qu'on aille à la p. 307 du second tome de la nouvelle édition de sa même Bibliothèque , l'on y verra sur la col. 1 , n°. 18842 , la 3me. édit. de la *Guisiade* , Tragédie nouvelle , Lyon , 1589 ,
attribuée

attribuée à J. R. D. L., tandis qu'on lit sur son titre, *Pierre Mathieu*.

Le Pere le-Long prend ces quatre lettres initiales qui sont au bas de l'Épître dédicatoire de cette pièce, pour des sigles qui désignent le nom de son Auteur, tandis que ce nom est exprimé, ainsi que je viens de le dire, en toutes lettres sur son titre.

Y voir ainsi, c'est avoir une terrible berluë.

Niceron l'a déjà relevé là-dessus (tom. 26, p. 237) ; mais il n'a pas sçu que ces quatre lettres sont au bas de l'épître que je viens d'indiquer.

La même omission n'est pas échappée à l'Auteur de la Bibliothèque du Théâtre François (en 3 vol. in-8^o.), qui est de plusieurs Auteurs, & que le Duc de la Valliere s'est attribuée mal-à-propos. C'est la manie des Grands, & sur-tout de quelques Courtisans, de se donner dans les Lettres beaucoup de fils adoptifs (voyez le tom. 1. de cette Bibliothèque, p. 271).

Je crois que ces quatre lettres, loin de désigner *Pierre Mathieu*, cachent les noms de *Jacques Roussin de Lyon*, qui a imprimé cette 3^{me}. édition de la *Guisiade* que le Pere le-Long cite.

Ses nouveaux Editeurs n'ont ni corrigé sa faute, ni fait les mêmes observations que moi sur ces quatre sigles.

5^o. S'agit-il du format des livres ? Tantôt il nous l'escamote, & tantôt il nous donne l'un pour l'autre.

Voulez-vous celui du fameux *Pseautier* (en cinq Langues) d'Agostino Giustiniani, sçavant Evê-

que de Nebbio dans l'Isle de Corse, dont mon Maître donnera une *notice* curieuse, vous ferez en peine d'être satisfait là-dessus, soit dans son B. S. (tom. 1, p. 42, col. 2), soit dans sa dissert. sur les B. Polygl. (pag. 32, 37); mais, afin que vous ne soyiez point embarrassé là-dessus, sçachez, en attendant cette *notice*, qu'il est in-fol., & qu'outre les 2000 exemplaires, sur papier, que l'Auteur en avoit fait tirer, il y en avoit une cinquantaine sur velin.

Etes-vous curieux de connoître le format du *Pseautier grec*, qu'un Carme de la ville de Plaisance en Italie, qu'on nomme Jean Creston, fit imprimer à Milan, en 1481? Ne vous fiez pas à lui; il vous l'indiquera in-fol., tandis qu'il n'est qu'in-4°. ainsi que mon Maître l'a vérifié, d'après ses Pontuseaux qui sont horizontaux.

Desirez-vous encore de sçavoir quel est le format de la Bible latine imprimée sur deux colonnes in-fol. à Venise, par François de Hailbrun, en M. CCCC. LXXX., dont il parle à la page 252, col. 2 du premier tome de son B. S.? Vous l'y verrez in-4°, tandis que ses Pontuseaux, par leur forme perpendiculaire, le constatent in-fol.

6°. Comment pouvez-vous, avec lui, être instruit du nombre des volumes qui composent un ouvrage? Il ne se met pas en peine de sçavoir si leur impression s'est faite en un seule, ou en plusieurs années. Vérifiez ce que je vous dis dans son B. S. (p. 251, tom. 1, col. 2) Il y parle sous l'an 1471, de la Bible latine que les Imprimeurs du Vatican exécuterent en la même année, avec les

Glofes de Nic. de Lyra , célèbre Cordelier ; il ne vous la donne qu'en 2 vol. in-fol. , & il vous renvoie au Cat. de la Bibliotheque du Roi. Mais pourquoi , d'après l'indication de ce Catalogue , n'a-t-il pas pris la peine d'aller dans cette même Bibliotheque , pour y vérifier fi ces deux volumes fuffifent pour compléter cette Bible , & fi la fuite de ceux qui font venus après , en 1472 , n'auroit pas été omife dans ce Catalogue , qui fourmille d'erreurs & d'omiffions , parce que les Auteurs qui l'ont travaillé , ont été plus jaloux de l'argent de leur Maître que de fa gloire !

Sans que je vous retienne ici plus long-tems , voyez fur cette Bible , qui est en 5 vol. in-fol. , le Pere Audifredi ci-deffus (p. 81 , 96).

D'après ce que vous observerez là-deffus dans cet excellent Bibliographe de Rome (je n'en dirai jamais autant de ceux de Paris) , vous conclurez qu'on n'a dans la Bibliotheque du Roi que le premier volume de cette Bible , qui est de l'an 1471 , & qui contient 451 feuilles. Il doit former par conféquent un fi gros volume , qu'on l'a peut-être , pour cette même Bibliotheque , fait relier en deux.

Le Pere le-Long , ne parlant plus fous l'année 1472 , qui est celle en laquelle les quatre derniers volumes de cette même Bible parurent , n'a certainement pas fçu ce qu'il prétend nous apprendre fur ce livre. Quelle influence malheureufe les Grands Bibliothécaires n'ont-ils pas fur l'esprit très-borné des pauvres Bibliopoles ?

Tout ce que je reproche au P. le-Long , tombe

à plomb sur l'Auteur de la Bibliographie son copiste.
(V. son 1er. T., p. 46, 47 & 48, N. 29.)

X^o.

Infidélités.

Je réduis seulement à deux fortes d'infidélités, celles que j'ai à relever contre lui sur ce paragraphe.

Les unes concernent les copies des anciens monumens qu'il nous donne, & les autres, les fausses indications pour lesquelles il nous induit en erreur dans ses descriptions.

Voici divers exemples des premières ; je n'irai pas les chercher bien loin, & la Bible de Nicolas de Lyra, que je viens de citer ci-dessus, m'en présentera plusieurs dans la souscription de son premier volume, que cet Auteur nous transcrit.

1^o. Il nous copie cette souscription en huit Vers ; elle n'est cependant qu'en six, dans le Pere Audifredi qui vient d'être cité (voyez principalement ses pag. 81, 93 & 94).

Le Pere le-Long n'auroit-il pas ajouté de lui-même ces deux derniers Vers, d'après la souscription que ces mêmes Imprimeurs ont mise à la fin de certaines autres éditions qui sont sorties de leurs presses ?

On commence à voir cette souscription en huit Vers, à la fin du *Bessarionis Cardinalis Sabini, &c. adversus calumniatorem Platonis libri V, &c. in-fol. (sine anno)*, que certains Bibliographes croient de 1469. On la trouve ensuite à la fin du Virgile, du Tite-Live, de la Version latine de Strabon, in-fol., sans date, que certains autres Bibliographes placent

en la même année. Enfin on la lit à la fin des Epîtres familières de Cicéron, in-fol., imprimées avec date, certainement en la même année, puisque cette date l'exprime.

Je pourrais citer cette souscription à la fin de beaucoup d'autres éditions de ces Artistes ; mais je rendrais cet Ouvrage trop lourd & trop fastidieux.

Je me contente d'observer que si le Pere le-Long n'a pas cousu ces deux Vers au bout de la souscription qui est à la fin du 1er., 2d., 3e. & 5e. tomes de la Bible de Nicolas de Lyra, elle forme une variante entre les exemplaires de cette Bible, qui n'ont qu'une souscription en six Vers, & ceux de cette même édition qui en ont huit.

Quels sont ceux du premier tirage ? Le problème ne seroit pas difficile à résoudre, si des Sçavans d'un travail infatigable, vouloient prendre la peine assommante de vérifier entr'eux ces deux sortes d'exemplaires, & d'examiner les leçons qui sont fautives dans les uns, & qui ont été corrigées dans les autres. Alors cette question typographique seroit facilement vidée, puisque les exemplaires, dont les leçons seroient fautives, seroient évidemment ceux qui sont sortis les premiers des presses de ces Artistes.

Mais à quoi bon condamner des Sçavans à une si grande perte de tems ? Seroit-ce pour les engager à déterrer un plus grand nombre de raretés bibliographiques ? La découverte de ces sortes de raretés compenserait-elle une si longue perte de tems ?

Mais si le Pere le-Long a ajouté de lui-même ces deux Vers , d'après quelques autres éditions de ces mêmes Imprimeurs , il est bon d'avertir que si on lit dans le dernier le mot *optatam* à la fin du Virgile , du Tite-Live , des Epîtres familières de Cicéron , on trouve à sa place celui d'*aptatam* à la fin du Bessarion & du Strabon.

2°. Il met , dans cette souscription , des virgules , dont l'introduction dans la Typographie n'est que que de la fin du XVe. siècle.

3°. Il place à la fin de certains mots de petites s , quoique cette sorte de lettre y soit allongée , comme elle l'est à la tête & au milieu de chacun d'eux.

4°. Il y pose un point sur chaque i , contre le costume des Imprimeurs auxquels elle appartient.

5°. Il en déprave le second mot du premier Vers.

Ce mot est celui d'*illustris* , & il le change mal-à-propos en celui d'*illustres*.

Ainsi il fait un contre-sens parfait , par l'infidélité de sa copie dans le premier Vers de cette souscription.

Le voici selon sa copie :

Aspicis illustres Lector quicumque libellos.

B. S. tom. 1 , p. 251 , col. 2.

Tandis que celle du Pere Audifredi est conçue de cette façon :

Aspicis illustris lector quicumq; libellos.

Outre le contre-sens qui est dans la copie du

Pere le-Long , il y a encore deux autres fautes ; l'une , au mot *Leçtor* , à la tête duquel il a mis une majuscule ; & l'autre , au mot *quicumq3* , qu'il change de sa belle main en celui de *quicumque*.

N'y a-t-il pas donc une belle différence *bibliothécale* entre cet Oratorien & ce Jacobin ?

L'un manque d'intelligence pour les copies des monumens du XVe. siecle , & l'autre nous les rend avec une fidélité des plus scrupuleuses.

Excusons-le tant soit peu , parce que le persifflage de Malebranche avoit vraisemblablement trop ébranlé sa tête , & lui avoit ravi une partie de l'*idonéité* avec laquelle il devoit s'acquitter de sa profession de Bibliothécaire.

Mais son infidélité , dans les copies de ces sortes de monumens , ne paroît-elle que pour ceux du XVe. siecle , dont il n'avoit pas l'A , B , C ?

Venons au XVIe. siecle , & prenons au hasard la souscription qui est à la fin du Pseautier , en cinq langues , d'*Agostino Giustiniani*.

Comment nous y présente-t-il les mots *Francozf* & *VIIIbri* ? Ne nous les donne-t-il pas tout au long de cette façon. . . . *Francorum & Novembri* ? (tom. 1 , p. 42 , col. 2).

Quel fidele , quel charmant copiste ! en un mot , pour parler à la *Maupéou* , quel bijou de Copiste !

Voulez-vous , Monsieur le Comte , que je vous divertisse encore un peu dans ce paragraphe , pour en diminuer l'austérité & la sécheresse ?

Dupin (B. Eccl. du XVIe. siecle) , de Bure (tom.

1, Bibliogr. instr., p. 18, (Osmont, (Dict. Typ.), n'ont point mentionné ce Pseautier.

Mallinckrot (tom. 1er., monum. Typ. Wolfii, p. 749), l'Abbé de Petity (Biblioth. des Artistes, in-4^o., tom. 2, part. 2, p. CCLI.), & l'Auteur du Dictionnaire historique des Auteurs Ecclésiastiques (en 4 vol. in-8^o., Lyon, 1767, tom. 3, p. 91), nous en laissent desirer le format, comme le Pere le-Long, auquel j'ai déjà reproché cette inattention.

Moreri (dern. édit., p. 509, col. 2), l'Auteur du Dictionnaire des Auteurs Ecclésiastiques, ont passé sa date sous silence; l'impitoyable critique Richard Simon (Lettr. ch., tom. 3, p. 107, in-12.), s'est trompé, en disant qu'elle est de 1517.

Chevillier a rapporté infidèlement les noms de celui qui l'a imprimé (pag. 291 ci-dessus).

Apost. Zeno (sur Fontanini, tom. 2, p. 232) s'est contenté de l'appeller Pseautier *Polyglotte*, sans marquer le nombre des langues qu'il contient.

L'Abbé de Longuerue (p. 173 du tom. 1. *du Longueruana*), dit qu'il est *triglotte*, & les nouveaux Editeurs du Dict. de l'Ecrit. Ste., par Dom Calmet (tom. 4, p. 301, col. 1), le font *oçtoglette*. Cette erreur leur a été fouruie par Dom Calmet lui-même (1re. édit. de ce Dict., tom. 1. p. v.). Ce beau Monsieur, & ces trois dignes Révérends Peres se trompent magnifiquement là-dessus, puisque ce Pseautier est *pentaglotte*. C'est une faute qu'on ne peut pas reprocher au Pere le-Long. . . . *Columnnarum numero oçtapius, linguarum verò pentaglottus dicendus est.*

Voici l'ordre des colonnes de ce Pseautier.

La premiere contient le Texte hébreu;

La seconde, une Version latine qui lui répond mot pour mot;

La troisieme, la Vulgate, que l'Abbé de Petity appelle mal-à-propos (ci-dessus) l'*ancienne* Vulgate, tandis que l'Auteur lui-même lui donne le nom de *latine commune*;

La quatrieme, la version des 70;

La cinquieme, la version Arabe;

La sixieme, la paraphrase Chaldaïque;

La septieme, une version latine de cette paraphrase;

Et la huitieme, des Scholies.

Le croirez-vous, Monsieur le Comte, lorsque j'ai eu l'honneur de vous dire mille & mille fois, d'après mon Maître, qu'une des plus belles œuvres du Gouvernement François, seroit d'arrêter ce torrent d'erreurs qui ravage de plus en plus les vastes campagnes des Muses, en forçant les Auteurs Copistes d'apporter fidèlement leurs garans, & en les menaçant, en cas contraire, de voir leurs ouvrages condamnés au feu, comme non seulement inutiles, mais encore comme perturbateurs du repos public, par le supplice qu'ils causent à ceux qui sont obligés de faire des vérifications sur tous les endroits qu'ils hasardent.

Passons maintenant à la seconde sorte de ses infidélités.

1°. Il nous dit que le sixieme tome de la Polyglotte d'Alcala ou de Complute, contient un Vocabulaire Hébreu & Chaldéen de l'ancien Tes-

tament, une introduction à la Grammaire Hébraïque, & un Diction. Grec. (p. 5 de sa Diff. sur les B. Polygl.)

Mais le bon-homme y pense-t-il? Ce Dictionnaire Grec, dont il parle, n'est-il pas dans le 5me. vol. de cette même Polyglotte? Hé! quoi? Serons-nous mieux éclairés sur cet article par un Bibliopole, que par un Bibliothécaire?

Ouvrons la Bibliographie, (tom. 1, p. 8,) & nous verrons dans ce même tome la confirmation de l'infidélité que mon Maître reproche ici au Pere le-Long.

Ce Dictionnaire se trouve dans ce même tome à la suite du nouveau Testament. Il avoit été composé avant le Vocabulaire Hébreu, & la Grammaire Hébraïque, dont parle le Pere le-Long. Il contient tous les mots Grecs du N. T., de la Sagesse & de l'Ecclésiastique, avec leurs diverses significations.

Maittaire avoit-il bien vérifié la description de cette Polyglotte par le Pere le-Long, avant de nous la redonner d'après lui? Faut-il de la prévention dans les lettres? Quelque amitié que l'on ait pour un Auteur, ne faut-il pas le suivre sur les faits très-rigoureusement, & comme pas à pas? La vérité & l'exactitude dont Maittaire étoit tenu vis-à-vis du public, ne devoit-elle pas l'emporter sur l'amitié & sur les préjugés que le Pere le-Long pouvoit lui avoir inspirés?

A-t-il donc bonne grace, en nous disant que, puisque cet Auteur épuise ordinairement son sujet, & qu'il le traite avec une exactitude scrupuleuse,

il va nous décrire cette Polyglotte d'après lui ?
*Ex iis, quæ eruditiff. P. Jacobus le-Long plenè
 & accuratè, ut omnia folet, tractavit, descri-
 bam.* V. la 1re. partie du 2d. tome de ses An-
 nales, p. 128.

2^o. Il nous rapporte dans fa même Differtation
 ci-deffus, (p. 216) que le traité des Idiotifmes
 de la langue Hebraïque, par le Jéfuite Jacques Ti-
 rin, doit être dans le 6me. volume de la Poly-
 glotte de Londres, & qu'on doit bien prendre garde
 fi ce traité fe trouve dans le même volume de
 l'exemplaire qu'on en achete, parce que, dit-il,
 il y a plufieurs exemplaires de ce même tome,
 auxquels il manque.

Mais où a-t-il pris ce rêve ? A-t-il bien vérifié
 tous les volumes de cette Bible ? Connoît-il bien
 l'arrangement des morceaux dont chacun eft com-
 pofé ?

Ces Idiotifmes ne fe trouvent-ils pas dans les
 pieces préliminaires qui font à la tête du 1er. vo-
 lume ? On y voit trois Séries de ces fortes de
 pieces.

La 1re. eft de 52 pages ;

La feconde, de 38, fans les planches ;

La troifieme, de 102, fans l'*Errata* ;

Ces Idiotifmes font à la p. 48 de la 1re. Série.

Il nous dit dans fa même differtation, p. 216,
 qu'on en a changé quelques endroits ; mais il ne
 nous donne pas ces changemens. Peut-être ne les
 connoiffoit-il pas, & s'il nous en parle, ce n'eft
 encore peut-être que fur un oui-dire.

Ces changemens font réels ; on les trouve à la

p. 48 de la même Série. (5me. ligne, 2de. col.)
 Je les joindrai ici à la page inférieure de mon texte.
 Comme ils ne sont pas communs, vous m'aurez,
 Monsieur le Comte, une très-grande obligation, si
 je vous les communique (1).

(1) TEXTE ORIGINAL.

Quarto, ex traditione, vel interpretatione S. Ecclesiæ, ex decretis Conciliorum, vel Summorum Pontificum, ex consensu SS. Patrum, & horum vel multorum, vel paucorum sanctitate & eruditione Prælustrium, ex unanimi conspiratione Doctorum & Interpretum, sæpè constare potest de vero & litterali sensu S. Scripturæ.

Quinto, conferre antecedentiâ & consequentiâ cum loco, cujus sensus est dubius, plurimum juvat ad eundem elucidandum: & si quidem omnia rectè congruant, sensum habebis genuinum & litteralem. Quod si omnia cum pluribus sensibus rectè conveniant, plures erunt loci illius sensus litterales: & vel omnes æquè immediatè intenti à Spiritu S., vel unus primario, vel alii secundo, seu mediante priori sensu, cujus quodam modo sunt appendices.

Ubi hæc omnia adminicula, vel defunt, vel non juvant, ex idiotismis hæbraïcis græcisve, quos jam exposui, subsidia quærantur: quærantur etiam ex decursu Commentarii. Spero nullum Bibliorum locum non sat enodatum elucidatumve, quantum fert humani ingenii tenuitas, ab accurato lectore, deprehensum iri.

Carton collé sur le Texte original dans presque tous les Exemplaires.

Quarto, ex traditione, vel interpretatione S. Ecclesiæ, ex decretis Conciliorum, &c. ex consensu SS. Patrum, & horum vel multorum, vel paucorum sanctitate & eruditione prælustrium, ex unanimi conspiratione Doctorum & Interpretum, sæpè constare potest de vero & litterali sensu S. Scripturæ.

Mal-habileté dans les Citations.

Je vois, Monsieur le Comte, que je vous impatiente peut-être par mes longueurs, mais: non. J'aurois tort de penser ainsi sur votre compte. Il n'y a personne qui aime autant l'instruction que vous, & il seroit à desirer que toute la Noblesse du Royaume, & sur-tout celle de Provence, dont la Capitale possède encore aujourd'hui mon Maître, eût une passion aussi belle & aussi honorable, que vous l'avez pour l'étude.

Il vaudroit mieux que cette dernière Noblesse

Quintò, conferre antecedentia et consequentia cum loco, cujus sensus est dubius, plurimum juvat ad eundem elucidandum, &c.

Ubi hæc omnia adminicula vel defunt, vel non juvant ex idiotismis Hebraïcis Græcisvè, quos jam exposui, subsidia quærantur.

Ce carton se lisoit dans l'exemplaire de cette Polyglotte, sur papier Impérial, dont je parlerai plus bas, & que mon Maître avoit acheté pour le Duc de la Vallière, au prix de 1610 liv. en 1770, à la vente du Comte de Lauragais. (V. son Cat. n^o. 1 & 2.)

On le lit aussi dans celui sur papier moyen, qui est à la Bibliothèque des RR. PP. de l'Oratoire d'Aix, ainsi que me le marque la personne que j'avois priée en Août dernier de le vérifier.

Heidegger, qui a fait imprimer à part le *Briani Waltoni Biblicus Apparatus*, in-fol., Tiguri, M. DCLXXIII, l'a copié mot à mot à la pag. 107 de son Edition.

rivalisât en ce genre avec le Tiers-Etat , que d'entretenir avec lui par des suggestions perfides , les divisions qui nuisent à l'intérêt commun , & à la tranquillité de ces deux Ordres.

Quand est-ce que les hommes jugeront plus froidement des coups qu'on leur porte , & qu'ils iront avec sagacité , droit à la main d'où ils partent ?

Venons aux citations du Pere le-Long.

Veut-il nous apprendre (tom. 1, B., S., P. 251, col. 1,) d'après Chévillier , que la Bible de Mayence de l'an 1462 , fut vendue à Paris comme manuscrite ? Il nous cite la 1re. page de cet Auteur , ch. 1. Mais plaisante-t-il ? N'est-ce pas à la p. 16 de son ouvrage que cet Auteur nous rapporte la fable que j'ai tant relevée ci-dessus ? Il est vrai qu'il annonce p. 1, l'anecdote , dont il nous instruit p. 16 ; mais ce n'est que dans le Sommaire de son premier chapitre.

Veut-il nous détailler le 6me. tome de la Polyglotte d'Angleterre ? Il nous renvoie ainsi à la description que Jean-Henri Hottinger en a mise dans le troisieme chapitre de son *Bibliothécaire* , (p. 56.) En quelle langue ce *Bibliothécaire* est-il écrit ? Sous quel format est-il imprimé ? En combien de parties est-il divisé ? N'est-il pas nécessaire , pour faire une citation exacte , lorsqu'on mentionne un chapitre d'un livre avec la page à laquelle on renvoie , de faire connoître sa distribution ?

Agir autrement , n'est-ce pas embrouiller ses Lecteurs ? Qu'en auroit-il encore coûté au Pere le-Long , de citer ainsi cet Auteur ? Voy. le *Bibliothecarius*

quadripartitus, *Tiguri*, &c. M DC LXIV in-4°. p. 56 & 57. Sa citation n'eût-elle pas été plus exacte & plus claire?

Quoique cet ouvrage d'Hottinger soit divisé en quatre parties, que chacune d'elles soit coupée en chapitres, qu'il y en ait sept dans la 1re., six dans la 2de., cinq dans la 3me., & six dans la 4me., il n'y a cependant qu'une seule série de chiffres.

Ainsi en citer, comme le Pere le Long, la page & le chapitre, c'est réellement mettre le Lecteur en peine, s'il est imprimé de cette façon, ou si l'on a omis celle de ses séries, qui appartient à l'une, plutôt qu'à l'autre de ses parties.

XII°.

Négligence dans les recherches.

Regarder comme nouvelles & inventées par soi-même, les qualifications que l'on donne à certains livres, tandis qu'elles existent depuis près de 170 ans.

Observer sur un livre imprimé en 1491, ce que l'on découvrait déjà dans les Mss. depuis bien des siècles, & dans les imprimés, depuis la Bible de Mayence sous la date de 1462;

Remarquer seulement dans trois éditions des Bibles latines, une singularité qui se présente au moins dans dix autres;

Enfin, n'assigner aux Mss. de la Bibliothèque du Roi, qui contiennent une version de la Bible en langue Provençale, aucune date, &, pour se con-

former au torrent des Auteurs par lesquels on a été devancé, dater la première édition de la Bible Française imprimée, d'une année, que les monumens historiques démontrent fausse, &c. &c., c'est être furieusement négligent dans les recherches, c'est n'avoir aucun goût pour elles, c'est trahir la confiance du public qui se repose presque uniquement sur les *Gardes des grandes Bibliothèques*, du soin de son instruction, c'est n'avoir aucun amour pour la gloire, qui est le seul Mécène des Auteurs qui sont embrasés pour elle, c'est être en contradiction perpétuelle avec sa conscience qui est le seul juge des ouvrages parfaits, c'est vouloir ne mériter qu'une réputation excroquée aux Idiots, à quelques grands Courtisans, à quelques ignorans Abbés Commandataires, ou à certains Mitrophores qui tirent tout leur éclat des bagues dont ils entourent leurs doigts, & de l'or en croix qu'ils portent sur leur sainte poitrine, c'est enfin consentir, de gaieté de cœur, à ne descendre dans la postérité qu'avec des épithètes désagréables & déshonorantes.

Quand un Auteur reçoit de la nature une mission littéraire pour éclairer sa Nation & l'Univers, c'est être ingrat & très-ingrat envers elle, que de ne pas assez apprécier en lui-même l'organisation dont il est doué, & de se persuader follement que les opérations intellectuelles qui en dépendent, doivent plus s'étendre en surface, que s'enfoncer en profondeur.

Ce ne feront jamais les grands *Ecrituriers*, comme les Cardan, les Thomassin de l'Oratoire, les

les Lenglet, les Voltaire, les Linguet, les Encyclopédistes modernes, les Court de Gébélin, les Moine Mercier, &c. &c. &c. &c. &c. grands faiseurs d'une énorme quantité d'ouvrages ou de petits riens, qui instruiront la race humaine; ils n'auront d'autre avantage que celui de l'avoir inondée d'un torrent d'erreurs, & d'avoir provoqué son indignation contre les livres ou les Bucoliques dont ils ont cru devoir la gratifier.

Ce feront, au contraire, les Auteurs de peu de pages bien senties, bien développées, bien concises, bien claires, & très-correctement écrites, qui auront seuls le droit de lui communiquer pour toujours la doctrine dont elle a besoin, & d'obtenir la gloire immortelle de son suffrage.

Ainsi quatre nouvelles divisions dans ce douzieme paragraphe.

1°. Le Pere le-Long, en nous parlant (dans sa diss. sur les B. Polyglottes, p. 48, 51,) de la Bible d'*Arias Montanus*, sous ce titre..... *Biblia Hebraicè, Chaldaicè, Græcè & Latinè Phillippi II, Reg. Cathol. pietate & studio ad Sacro - Sanctæ Ecclesiæ usum. Christophorus Plantinus excud. Anluerpiæ, 1569, 1572, in-fol. huit vol.,* nous dit que « quoique cette édition ne soit appelée que *Quadrilinguis* dans plusieurs actes qui sont au commencement de son 1er. vol., il a cru néanmoins la (sic) devoir faire passer pour *Pentaglotte*, à cause de la version Syriaque du nouveau Testament qui est dans son cinquieme volume. »

Est-ce que cet Oratorien doit être regardé

comme le premier à la qualifier ainsi? Le Fevre de la Boderie ne lui avoit-il pas déjà donné ce nom aux p. 13 & 17 de l'Épître dédicatoire de sa seconde édition du nouveau Testament Syriaque qu'il publia en 1584, & dont le Pere le-Long parle à la p. 106, col. du 1er. tom. de son B. S., sans en marquer le format, & en se contredisant très-étourdiment (1)?

2°. Le même Auteur, dans l'annonce qu'il fait d'une édition latine de la Bible, imprimée à Basle, in-8°. , par Jean Föfben, en 1491, observe pour la première fois que les actes des Apôtres y sont placés après les Épîtres de St. Paul. (tom. 1, B. S., p. 253, col. 1, *versus finem*).

Ne faut-il pas être un Auteur des plus négligens, pour ne s'être apperçu que sous cette année (1491) de l'arrangement différent de celui d'aujourd'hui, qu'avoient anciennement entre eux les livres du nouveau Testament, soit avant, soit après le Berceau de l'Imprimerie naissante?

A dater de la Bible de Mayence jusques vers la fin du 15me. siècle, presque toutes les Bibles & les nouveaux Testamens imprimés ne nous présentent-ils pas cette différence?

(1) Le Pere le-Long dit sur la même colonne que je viens de citer, que ce Nouveau Testament Syriaque est imprimé en caractères Hébraïques avec points; il renvoie de ce même endroit à la pag. 45 du même volume, (col. 1.) & il ne se ressouvient pas d'y avoir déjà remarqué, que ces mêmes caractères sont sans points. Ah! tel est votre sort, misérables Compilateurs. Négligences, omissions & contradictions, voilà le triste prix qui vous est réservé.

Je me suis contenté de citer plus haut pour exemples de ce que j'avance,

1°. La Bible latine de Plaisance, in-4°. , dont le Moine Mercier rapporte les souscriptions, mais en estropiant leur ponctuation & leur orthographe; (p. 43 de la nouvelle édit. de son Suppl. ci-dessus).

2°. La version françoise du nouveau Testament des Religieux Augustins de Lyon, dont il existe deux éditions in-fol.

L'une est à longues lignes, au nombre de 28 sur la plûpart de ses pages, & elle a des signatures.

L'autre est sur deux colonnes, dont celles qui sont entières, ont 30 lignes.

Le Pere le-Long (tom. 1, p. 334, col 2), Maittaire (tom. 2, suppl. de 1733, p. 745, 768, & p. 505 du tom. 2 de son *Index*), Orlandi (p. 179), & le nouvel Editeur de la Croix-du-Maine (tom. 2, p. 27^o), ne l'ont pas connue, & l'Auteur de la Bibliographie a cru mal-à-propos (1) qu'elle est la première (tom. 1, p. 87, n^o. 64).

Au reste, puisque j'ai eu occasion de parler encore ici de cette Version, qu'il me soit permis de relever les diverses bévues bibliographiques que

(1) Une preuve que l'Édition sur deux colonnes ne doit paroître que la seconde, c'est qu'on trouve des lettres initiales au commencement de ses divisions, des inscriptions au haut de ses pages, avec une espece de registre des réclames, confondu avec la table de ses sommaires, ce qu'on ne voit pas dans l'autre.

C'est encore parce que ses caractères sont moins rudes, & d'une taille moins grossière, que ceux de celle qui est à longues lignes:

nous trouvons en différents Auteurs.

Ceux du Catalogue du Cardinal du-Bois (tom. 1, p. 525), & du *Bibliotheca Harleiana* (tom. 1, p. 18, n^o. 269), font in-4^o. , les formats de ces deux éditions , & celui de cette dernière Bibliothèque en nomme l'Imprimeur *Buper* , au lieu de *Buyer*. De plus il date celle de ces deux éditions qu'il nous indique , de 1458 , quoique l'Imprimerie ne fût pas encore établie à Paris & encore moins à

Quoique Mons. Guillaume , (tom. 1 , pag. 20 , n^o. 69) prétende , d'après son cher Cousin , dont il est ici le plagiaire , qu'elle est sortie de la presse avant l'autre , je soutiens moi , que c'est une très-grande témérité de la part de ces deux Bibliopoles , d'assurer d'une manière si tranchante un fait si douteux.

Qu'on observe bien attentivement ce que je dis ici , & ce que j'ai déjà dit plus haut (pag. 24) , & l'on verra que la charlatanerie des Imprimeurs & des Bibliopoles rend en pareil cas toutes les conjectures fort incertaines , & s'oppose au ton dogmatique & affirmatif des mauvais penseurs , dont Mons. Guillaume tient à grand honneur d'augmenter le nombre.

Au reste , j'oubliois d'avertir , que comme dans la Librairie Parisienne , on a toujours eu une grande vénération pour le fameux Bibliopole Martin , cet insigne faiseur de bévues , & qui n'avoit au dessus de celui de la Fontaine , que l'avantage d'être bipède , il ne faut pas être surpris , que l'Auteur de la Bibliographie ait emprunté de lui une assertion si tranchante.

Le Bibliopole Martin l'avoit déjà insérée en 1725 , dans son *Biblioth. Fayana* , (p. 10 , Nos. 100 & 101.)

Comment

Ainsi Mons. Guillaume auroit-il pu éviter le fossé , puisque ces deux grands personnages l'y tiroient par les pieds ?

Lyon , & que cette même édition soit sortie de la presse sans indication d'année.

Le Pere de Colonia de la ville d'Aix en Provence , & ci-devant soi-disant Jésuite , a fait plusieurs bévues sur un des Collaborateurs de la Version française de ce Nouveau Testament.

Il y en avoit un qui s'appelloit *Farget* : il l'a

Mais le Public ne m'en voudroit-il pas , si je manquois de lui apprendre quels ont été les prix de ces deux éditions dans la vente de du-Fay , dans celle de Gaignat & du Duc de la Vallière ?

L'illustre Martin , qui s'entendoit merveilleusement au prix des livres , les laissa toutes les deux pour 32 liv. , selon les prix Mss. qui sont portés à la marge de mon exemplaire.

L'Auteur de la Bibliographie [tom. 1 Cdu at. de Gaignat , p. 21] tira de celle qu'il croyoit la première , 80 liv. 1. [Voyez-en le No. 65] , & 211 liv. 4 f. de l'autre qui est avec signatures. [Voyez-en le No. 66. , ibid.] Ainsi ces deux éditions monterent à sa vente 291 liv. 5.

Mons. Guillaume , toujours attentif à tous les bénéfices qui pouvoient obvenir à l'héritière du Duc de la Vallière , a perdu sur ces deux articles , dont il n'a eu que 189 liv. 19 f. 101 liv. 6 f. [Voyez les prix imprimés qui répondent à ses numeros 69 & 70.]

Demandez-lui la raison de cette perte , & il vous répondra , que dans les ventes dont il est chargé , il pense moins aux intérêts des vendeurs , qu'aux siens. Qu'auroit-il craint en retenant ces deux articles pour lui , au même prix , que mon Maître les avoit achetés chez Gaignat , pour le Duc de la Vallière ? Un Revendeur de livres rares , qui attire sur le Quai de la Vallée tant de riches & d'aveugles Financiers par ses Marchandises Bibliopoliques , auroit-il manqué d'une si petite somme , pour témoigner à celle dont il vendoit les livres , le plus grand zele pour ses intérêts ?

partagé en deux ; il a appelé l'un *Sarget*, & l'autre *Farget* (voyez la p. 404 du 2d. tom. de son Histoire littéraire de la ville de Lyon, in-4°.) Il est vrai que dans la souscription de l'édition de Genève, qui contient la Version française que ce Religieux a faite du *Fasciculus temporum*, on lit *Sarget* pour *Farget*. Mais cette faute d'impression étoit-elle suffisante pour faire deux personnes différentes d'une seule ?

Le Pere de Colonia devoit-il suivre aveuglément un des plus mauvais Auteurs français que nous ayons dans notre Nation, & qui est ce pauvre la Croix-du-Maine ? C'est lui-même qui lui a frayé, environ 170 ans avant, la route de cette erreur.

Ce qui est plaisant, c'est que ce *bon soi-disant* ne se contente pas de partager *Farget* en deux, mais il communique son prénom de *Pierre* au Religieux *Sarget*, qu'il crée avec sa plume.

Après avoir créé ce *Pierre Sarget*, il le fait Auteur de la traduction française du *Procès de Belial*, & des *Fleurs & manieres des tems passés*. Il ne laisse à *Pierre Farget* que la traduction française du *Fasciculus*; en quoi il tombe dans une nouvelle erreur, puisque ces *Fleurs & manieres des tems passés* ne sont que la traduction française du *Fasciculus temporum*.

Enfin il attribue au même *Pierre Sarget*, d'après du-Verdier, la version française du *Speculum vite humane*.

Comme je ne dois, Monsieur le Comte, rien oublier dans cet Ouvrage pour vous le rendre plus piquant, trouvez bon que je vous rappelle, d'après

La Croix du Maine
 Puisque l' A. Rive étoit entrain de reprendre de chez
 et Colonia & le P. le long, pour qu'on ne parloit pas
 de l'ancien Testament trad. en fr. par le même
 auteurs à qui on croit en impr. à Lyon dans de
 à deux Colonnes. Il étoit inconnu à tous les gens, & on
 mal amené par eux.

Pr. Marchand (Dict. tom. 2, p. 22, col. 2), que le Religieux Augustin-Julian Macho (1), après avoir traduit plusieurs livres de religion & de piété, se crut inspiré à nous donner aussi une version française des Facéties du *Pogge*, qui sont, comme vous le sçavez bien, si fines & si chastes.

3°. On connoît au moins douze Bibles latines, à la fin desquelles on lit ces six Vers, dont le premier commence ainsi *Fontibus ex Grecis, &c.*

Le Pere le-Long n'en indique que trois.

La premiere est de 1479, in-fol. ; son caractere est Gothique, & elle est sans noms d'Imprimeur & de Ville (p. 252, col. 2, tom. 1, B. S.).

Engel (p. 18, *suprà*) se trompe, en accusant le Pere le-Long de ne l'avoir pas connue.

La seconde est de 1482 ; elle est aussi in-fol., & elle a été imprimée à Strasbourg, par un Imprimeur de cette Ville, appelé Marc Reinhard, & par ses Associés (V. le - Long, *ibid*, p. 253, col. 1).

Ce Bibliothécaire fait une nouvelle bévue. Il renvoie (*ibid*. p. 252, col. 2) pour ces six Vers *Fontibus ex Grecis*, à une autre Bible de 1481, in-fol, d'un très-beau caractere, sans noms de Ville & d'Imprimeur, à la suite de laquelle il prétend que ces mêmes Vers se trouvent. Mais il se

(1) On se ressouviendra ici que le Religieux Augustin, qui eut une si belle inspiration, a été un des Collaborateurs de la Version française du Nouveau Testament imprimé à Lyon. Voy. ci-dessus.

rompte, parce que, s'il les y a vus quand il avoit cette Bible sous les yeux, il a omis de les indiquer au bas de l'annonce qu'il en a faite.

Engel tombe ici dans deux autres erreurs (*ibid.*); l'une, en ce qu'il prétend que la première Bible indiquée par le Pere le-Long, avec ces six Vers, est une de celles qui sont datées de 1481; l'autre, en ce qu'il avance qu'il y avoit dans la Bibliothèque de Krafft un exemplaire de cette même Bible, qu'il cite, & il prend Schelhorn pour garant de son erreur, tandis que celui-ci nous dit que c'étoit un exemplaire de celle de 1479 (V. *Amœnit. lit.*, &c., in-8°. , tom. 3, p. 26).

Quoique le Pere le-Long omette ces six Vers au-dessous de sa Bible de 1481, Bünemann, qui avoit une Bible de cette même date, de ce même format, avec ces six Vers, n'a pas manqué, pour la faire valoir, de recourir à lui, comme si réellement il en eût fait mention (V. la p. 17 de son *Cat. in-8°. , vers l'an 1732*).

N'y a-t-il pas de la charlatanerie de la part d'un Ecrivain qui est si inconsidéré? Ne peut-il pas y avoir plusieurs Bibles in-fol. imprimées en beaux caractères, sous la même date, & sans noms d'Imprimeurs & de Ville, dont les unes soient suivies de ces six Vers, & dont les autres ne les présentent pas?

Si le Pere le Long eût décrit sa Bible de 1481, & que sa description eût parfaitement concordé avec celle de Bünemann, celui-ci auroit eu raison d'assurer que celle qu'il possédoit, étoit la même que celle dont cet Oratorien nous fait part.

Avoir procédé autrement , c'est avoir appris à la République des Lettres , qu'on avoit reçu de la nature beaucoup plus de talens pour être *Marchand Frippier* de prétendues raretés bibliopoliques , que pour être Bibliographe sincere & bien réfléchi.

La troisieme , une Bible latine de 1483 , in-fol. , sans noms d'Imprimeurs & de Ville. (*Ibid.*, p. 253, col. 1).

Voilà toutes les Bibles terminées par ces six Vers que ce Bibliothécaire nous donne.

La premiere d'elles , c'est-à-dire , celle de 1479 , se trouve aussi mentionnée dans le Cat. de Bunau. (p. 13 , col. 2 , 1er. vol. du 1er. tom. , in-4^o.) , & dans Schelhorn (*suprà*).

Comment , Monsieur le Comte , trouvez-vous Mons. Guillaume dans la note qui est au-dessous de son 43me. n^o. du Cat. du Duc de la Valliere ? (pag. 13 , tom. 1.) Il nous y indique une Bible in-fol. de 1482 , sans noms d'Imprimeur & de Ville , que mon Maître avoit mise dans la dernière Bibliotheque de ce Duc ; mais il a la hardiesse d'y prétendre que le Pere le-Long & David Clement ont fait beaucoup de recherches sur les Bibles terminées par ces six Vers , & qu'ils en rapportent au moins huit avec cette souscription.

Mons. Guillaume ne vous paroît-il pas très-initié dans la Bibliotheque sacrée du Pere le-Long ? Ne faut-il pas qu'il ait des yeux plus perçans que ceux du Lynx , puisqu'il voit dans cet Auteur , non-seulement ce qu'il ne nous a

pas dit , mais encore ce qu'il n'a pas pu ou voulu nous dire ?

Je n'ai pas David Clement sous la main , & je ne suis pas fâché d'en être privé. Cet Auteur est très-inexact , & il est grand fatrasier. Comme la nature fait plusieurs moules semblables , il ne faut pas se récrier , si le Moine Mercier vante tant cet Auteur. Il lui trouve apparemment un goût & une méthode analogues à la maniere dont il se sent organisé lui-même , pour les *chefs-d'œuvre précieux de Bibliographie* dont il *enrichit* la petite feuille de Paris.

Mon Maître vous donnera dans son *Réveil-matin* , Monsieur le Comte , une esquisse du jugement que vous devez porter sur David Clement.

Ainsi , comme cet Auteur n'est pas dans mon Cabinet , je ne peux vérifier s'il cite , parmi ces huit Bibles qui ont ces six Vers , & que Guillaume lui prête , les mêmes que je vais vous indiquer.

Commençons 1°. par celle de Bünemann , dont je vous ai parlé ci-dessus , & qui , ainsi que je vous l'ai dit , est de 1481.

2°. Vient celle du Duc de la Vallière , dont Guillaume (ci-dessus) vante beaucoup la rareté , & qu'il ne décrit pas.

Elle est sur deux colonnes de 47 lignes chacune ; son caractère est celui de *somme* ; elle est sans titre , sans réclames , sans chiffres au haut des feuillets.

On n'y voit aucune distinction de Versets , ni

aucune lettre capitale. On y trouve, au contraire, les sommaires des livres du contenu au haut des feuillets, & des lettres minuscules dans l'espace qui a été laissé en blanc pour les lettres capitales.

Elle est sans indication d'Imprimeur & de Ville, & on y voit après les 14 premiers Vers & les six derniers, qui commencent par ces mots *Fontibus ex Grecis*, cette date exprimée ainsi M. CCCC. LXXXII.

Il est certain que David Clement n'a pas connu celle-ci, parce que mon Maître l'a vérifié sur la Carte qui contient la description de cette Bible, qu'il avoit faite *lorsqu'il consacroit gratuitement son zèle & ses soins* (1) à la formation de la der-

(1) Les mots en lettres italiques, qui se lisent dans le texte, sont bien remarquables, parce qu'ils sont dictés par ce Duc lui-même dans le contrat synallagmatique qu'il passa avec mon Maître le 30 Juin de 1775, pour l'engager à rester avec lui *toute sa vie*, en lui créant par ce même acte une rente & pension viagères de 1200 liv., & en lui promettant de bouche, pour le faire consentir à cet acte, une autre rente & pension viagères de 3000 liv. après lui.

Mais mon Maître ne jouit pas de celles-ci, parce que la mémoire des grands Courtisans est assiégée par une si grande multiplicité d'affaires, qu'elle leur fait souvent faux bond dans la plupart d'entr'elles.

Que la cause de cette non-jouissance vienne d'un défaut de mémoire, ou bien d'un *je ne sçais d'où*, mon Maître n'est pas moins frustré du prix d'un long travail, qui a été d'environ 13 ans.

Ainsi, que les races futures apprennent, par son exem-

nicre Bibliotheque du Duc la Vallière.

Je ne sçais pourquoi Guillaume vante tant les Bibles latines qui finissent par ces six Vers.

Cette souscription seule peut-elle leur donner plus de valeur ? Je sçais bien que depuis que le Pere le-Long s'est avisé de remarquer ces six Vers à la suite des trois Bibles que j'ai indiquées d'après lui, tous les Bibliographes, qui tiennent plus à la charlatanerie bibliopolique, qu'à l'instruction de leur lecteur, se sont occupés à rechercher de pareilles Bibles, à cause du grand amour qu'ils avoient pour l'argent.

N'est-il pas bien extraordinaire que le Public donne dans le préjugé de la valeur d'un livre, parce qu'un Charlatan y trouve à la fin six Vers

ple, qu'il ne faut jamais contracter avec certains Grands, que sur parchemin.

Je souhaite que les occurrences où se trouve actuellement mon Maître, ne me forcent pas à une nouvelle observation de la même espece. Celle-ci seroit appuyée, non sur des preuves verbales, mais sur des preuves écrites.

Les grandes ames ne souffrent jamais des pertes qu'elles font; elles ont comme la Médée de la Fable qui répond de la façon suivante. . . .

Après tant de revers, que vous reste-t-il donc? Moi.

Pour qu'un calcul soit excellent, & qu'il illustre extérieurement un homme, quoiqu'il doive le ronger intérieurement, il faut que la tête, contre laquelle ce calcul est établi, soit incapable de le creuser par défaut de sagacité, & de le faire crouler par défaut de force intellectuelle: autrement celui qui l'a enfanté justifie ces mots du Pindare françois:

Mais au moindre revers (calcul) funeste,

Le masque tombe, l'homme reste,

Et le Héros s'évanouit.

qu'il lui plaît de relever, & qui contiennent peut-être autant de mensonges que de mots ?

Quand je verrai dans les le-Long & dans les David Clement une remarque motivée, d'après une vérification exacte, sur ces sortes de Bibles, alors je me déciderai pour leur valeur ; mais ce ne fera jamais d'après les gens d'argent, tels que le Bibliopole Guillaume, que je leur en donnerai quelqu'une.

Ce Bibliopole auroit beau se présenter à moi avec les éclaircissemens misérables qui furent donnés au Lord * * *, dans le Journal de Paris de 1780 (numéros 164, 170, 177, 181 & 204), auquel ce Lord s'étoit adressé au sujet de ces sortes de Bibles, il ne pourroit jamais m'attirer dans la croyance que ces six vers fassent seuls le prix de ces Bibles.

Au reste, cette Bible du Duc de la Vallière, dont Mons. Guillaume nous parle, étoit-elle réellement différente de celle que le Pere le-Long nous indique sous le même format, sous la même date, & avec noms d'Imprimeurs & de Ville ? Ne pouvoit-il pas se faire que cette même Bible du Duc de la Vallière fût du premier tirage, & que celle du Pere le-Long ne fût que du second ? S'ils eussent eu l'un & l'autre l'art de prévoir cette objection, n'auroient-ils pas décrit, chacun à part, celle qu'ils avoient sous les yeux ?

Mais voici une autre difficulté ; on voit dans la Ire. partie du *Biblioth. Hohendorf.*, (p. 1,) un exemplaire de la même Bible avec noms d'Imprimeurs, sans l'indication de ces six vers. For-

meroit-elle un troisieme tirage? Je ferois quasi tenté de le croire.

3°. Celle imprimée à Venise en M. CCCC. LXXXIV par Jean Herbort de Selgenstat, dont parlent l'Auteur de l'*Arcana sacra Biblioth. Dresdensium*; (p. 130, in-12, M. DCC. XXXIX,) celui du *Bibliotheca Harleiana*, (tom. 1, p. 16, n°. 229 (1),) & Mittarelli. (*Appendix librorum*, suprà col. 2.)

Y auroit-il aussi deux tirages de cette Bible, puisque Schelhorn (suprà, p. 27,) en cite aussi un exemplaire sous ces six vers?

Au reste, Mittarelli, en parlant de ces fortes de Bibles, n'en mentionne que deux, une de 1481, & celle-ci.

4°. Celle de M CCCC LXXXVI, in-fol., qui est indiquée à la p. 199 du *Bibliotheca Danielis Salthenii*, in-8°. M DCC LI, *Regiomonti Borusforum*.

5°. Celle de Jean Froben de Hammelburck, 1491, in-8°. qu'on voit aussi dans le même *Arcana sacra*, (p. 68,) & dans l'*Adp. lit.* de Freytag. (tom. 2, p. 721 & 722.)

6°. L'autre Bible latine, qui est sous le même format, sans indication d'année, d'Imprimeur & de Ville, sur la même page du Catalogue que je viens de citer.

7°. Celle de Lyon, in-fol., M DXVIII, dont Freytag fait mention ci-dessus, d'après le Cat. de Jacques Frederic Reimmann.

(1) C'est mal-à-propos que l'Auteur de ce Catalogue donne à cet Herbort le surnom de *Selgenstat*, il devoit le surnommer, comme il l'est ici dans le texte.

8°. & 9°. Celles de Venise, en 1481, & d'Ulm, en 1484, in-fol., que l'Auteur du *Bibliotheca* du même Salthenius, cite (*ibid.*) d'après le 1er. tom. du *Bibliotheca Uffenbachiana*. (p. 3, Nos. 9 & 10.)

En voilà bien au moins douze avec les trois du Pere le-Long. Ainsi le bon Guillaume se trouvera toujours court dans ses calculs, sous la férule de mon Maître, quoiqu'il traîne dans son escorte les le-Long, les David Clement, les Moine Mercier, & les vaillans Van-Praët.

4°. La quatrième section de ce paragraphe sera divisée en deux parties, dont l'une nous exposera la négligence du Pere le-Long dans les recherches, concernant l'ancienneté des Bibles en langue Provençale, & l'autre, celle du même Auteur dans les autres recherches qu'il auroit dû faire sur la date de la 1re. édition de la Bible, imprimée en françois.

1°. Le Pere le-Long ne fait remonter (tom. 1, p. 313, col. 2,) les Mss. des Bibles Françaises, qu'en l'an 1170 ou 1180, & encore restreint-il ce qu'il dit là-dessus à diverses parties de ces sortes de Bibles?

Il parle ensuite (même tome, p. 369, col. 2,) des Bibles Provençales; il en cite une Mss. de la Bibliothèque du Roi; il dit qu'elle est en 3 vol. in-fol., sur vélin, & qu'elle est très-bien *calligraphiée*. Les Nos. sous lesquels il nous l'indique, sont 9831--32--33. Richard Simon, qui en cite des fragmens dans *son Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, in-4°. (Rotterdam, MDCXC, p. 493,) nous donne au contraire cette Bible sous les Nos. 6831--32--33.

Il y a bien apparence que le Pere le-Long, au lieu de l'avoir vérifiée par lui-même, ne nous en fait part que d'après Richard Simon, & qu'il estropie la cote des Nos. sous lesquels il nous la présente.

Passons-lui la contradiction qui est, touchant ces Nos., entre lui & Richard Simon, parce que la peine que nous prendrions pour aller les vérifier dans la Bibliotheque du Roi, nous emporteroit un tems qui nous est trop précieux (1).

Mais faudra-t-il lui passer son silence sur l'ancienneté de la version Provençale de la Bible qui est dans ce Ms. Cette version antécède-t-elle les plus anciennes versions Françoises qu'il ne fait remonter, comme je l'ai déjà dit, qu'en l'an 1170, ou bien leur est elle postérieure? C'est ce qu'il ne nous apprend pas.

Le Pere le-Long étoit trop peu initié dans l'antiquité de notre langue Romance Françoisé, pour décider un point de cette espece. Richard Simon son Confrere, & devancier dans la Congrégation de l'Oratoire, n'étoit pas plus instruit que lui là-dessus. Ils ignoroient réellement, ou ils ont paru ignorer l'un & l'autre, qu'elle étoit fille de la Ro-

(1) Si nous ne résidions à Paris, outre cette perte de tems à laquelle nous serions condamnés, nous serions encoré exposés à de grands frais pour venir de Provence faire cette vérification en cette Ville.

Ainsi les Provençaux sont avertis que l'Eleve de M. l'Abbé Rive, qui fait paroître cet ouvrage, a ses Pénales à Paris, & non pas en Provence.

mance Provençale, qu'on nommoit aussi Romance *Catalane*, à cause qu'on la parloit à la Cour des Comtes de Provence venus de la Catalogne (1).

Les plus anciens monumens attestent cette vérité. A ne mentionner ici que le serment de Charles le Chauve & de Louis de Germanie son frere, qui est imprimé dans tant & tant d'ouvrages différens, & depuis peu dans celui qui a pour titre... *Essai sur l'Histoire de Provence*, in-4°. , Marseille, M DCC LXXXV, (tom. 1, p. XXVII,) (2) on voit la preuve de ce que j'avance.

Fauchet lui-même qui nous donne une copie de ce serment, (fol. verso 539 de ses Œuvres, in-4°. , Paris, David le-Clerc, M DC X,) nous certifie que la langue en laquelle il est écrit, est la Provençale qu'il nomme aussi *Catalane* ou *Limousine* (3).

Il est vrai qu'il ajoute ensuite (fol recto 550,) que cette langue s'appelloit aussi Lyonnoise. Il s'appuye sur Luitprand, qui dit que la Gaule Lyon-

(1) Voy. la préface du Glossaire de la M. lat. par du-Cange, dern. édit., tom. 1, p. XXXVIII, & la p. 33, du tom. 2 du *Bibliotheca Hispana-vetus* de Nicolas-Antoine Jésuite, col. 2, in-fol.

(2) Cet Auteur auroit beaucoup mieux fait d'emprunter ce serment de Fauchet, que de l'Abbé qu'il cite à la marge inférieure de son texte, parce que Fauchet est bien plus connu, & bien plus renommé que cet Abbé qui n'a pas encore fait franchir à son érudition la lice de la Ville qu'il habite.

(3) Voy. la note ci-devant, dans laquelle du Cange & Nicolas-Antoine sont cités.

noïse se nommoit de son tems la France Romaine.

Qu'importe? Cette nouvelle dénomination empêche-t-elle que la Romance Françoisise, ne soit fille de la Romance Provençale? Plus on descend de Lyon vers le Midi, plus le patois des Provinces qui sont enclavées entre cette Ville, & les extrémités du Comté de Nice, tient du vrai Provençal. Il est encore certain que le patois de Lyon même a dans le fonds plus d'affinité avec le *Provençal*, qu'avec le *François*.

L'Abbé de Longuerue qui avoit une vaste érudition, & qui en sçavoit cent fois plus que ce petit Auteur Picard, qui nous a donné une version en notre prose moderne de divers anciens Fabliaux en rimes françoisises (1), nous apprend aussi que

(1) Ce petit Auteur Picard a fait un bruit étonnant en France par la Préface qu'il a mise à la tête du premier tome de la version en prose françoisise, dont il est question dans mon texte.

Il a été attaqué par beaucoup d'Auteurs moins sçavants, que beaux-Esprits. C'est pour cela qu'il a répondu fièrement à la plupart d'entre eux; mais il a cru par une réponse oblique esquiver la Diatribe inférée contre lui dans le Mercure de France du 22 Avril 1780, n^o. 17, p. 147, 160., & il s'est trompé. Je vais parler de cette diatribe dans l'instant, après avoir raconté au Public cette anecdote.

Cet Auteur, avant de faire imprimer son livre, qui est en trois volumes in-8^o. présenta le 1er. vol. de son Ms. à mon Maître, & le soumit à sa critique, avec promesse de lui faire voir aussi les deux autres.

Comme mon Maître fit au moins 80 corrections sur ce premier volume, ce petit Auteur aima mieux supprimer

ce même serment est écrit dans la même langue que celle des Catalans (il pouvoit ajouter des Pro-

les endroits contre lesquels ces corrections portoient, que de les faire imprimer conformément à ce qu'elles exigeoient ; il trouva à propos de s'en tenir là , & de ne pas apporter à mon Maître ses deux autres volumes , qui en demandoient encore plus que le premier.

Il fit pis ; en lui portant son premier vol., il en ôta la préface , où sont consignées toutes les extravagances , & toutes les faussetés , qu'il a débitées en faveur des Trouveres (nom donné jadis aux Poètes françois) contre les Troubadours , parce qu'il sentit bien que mon Maître , qui est l'ennemi juré des systêmes , & qui ne recherche que la vérité des faits , rayeroit presque entièrement toute cette piece.

Si la mort ne l'enleve pas de quelques années , je publierai un jour une critique terrible , en forme de dictionnaire contre la Préface , le Texte , & les Notes des trois volumes de cet Auteur.

Venons à présent à la diatribe du Mercure contre lui.

Les Collaborateurs de ce Journal , parmi lesquels se trouvoit un Provençal , étoient possédés de l'envie de conserver à la Provence sa gloire & son lustre touchant la préexcellence de son ancienne langue sur la françoise d'autrefois , & sur le mérite de ses Troubadours au dessus de celui des Trouveres. Ils députerent par conséquent ce Provençal vers mon Maître , qui lui fournit tous les matériaux de cette diatribe. Il la lui fit relire pendant quatre fois , & il lui dicta même mot à mot les plus fortes tirades , qui s'y trouvent.

Ce Collaborateur voulut s'aviser d'ajouter de lui-même (p. 155 & 156) à cette diatribe deux passages tirés du Dante & de Pétrarque , pour prouver l'existence d'Arnaud Daniel , que l'Auteur de cette version en prose françoise n'a jamais niée. Sa preuve porte à faux. Il se roidit même contre l'avis de mon Maître en cet endroit , & contre les

vençaux) d'aujourd'hui. C'est ce que l'Auteur de *l'essai sur la musique* répète d'après lui. (p. 135 de son 2d. tome in-4^o.)

On trouve encore beaucoup de rapport entre la langue Romance Provençale & celle de divers Trouveres (*François*), & plusieurs articles des loix Angloises faites après que Guillaume le-Conquérant se fut emparé de l'Angleterre. C'est ce qu'on peut vérifier dans la préface du Dictionnaire du vieux langage, par Lacombe (p. XIII, XX, &c. en deux tomes in-8^o. , qu'une plus grande critique & de plus vastes connoissances auroient rendu plus utile & plus exact.

corrections de seize autres articles de sa diatribe, qui y sont très-repréhensibles.

Pour témoigner sa reconnoissance à mon Maître à l'égard de tous les éclaircissements, qu'il lui avoit donnés, il s'est contenté de dire, qu'il *l'avoit consulté*, au lieu d'avouer, que c'étoit de lui, qu'il tenoit tout ce qu'il a inféré dans sa piece.

Si l'on veut sçavoir le nom & la profession de ce petit Auteur Picard, qui s'est attiré cette diatribe, & qui aura bien de la peine à se justifier vis-à-vis de ses contemporains & de la postérité, d'être un grand plagiaire, on apprendra, qu'il s'appelle le-Grand, qu'il a été jadis Jésuite, qu'au sortir de ce Corps, il s'est glissé comme une souris fort adroite, entre les paperasses du bon Ste. Palaye, qu'ils ne les a pas mal rongées, & que les trois volumes de sa version des Fabliaux, nous font plutôt *flairer* le Cabinet de cet Académicien des Belles-Lettres, où cette souris s'étoit engraisée, que la doctrine qu'elle pouvoit avoir acquise chez les Loyolistes parmi lesquels elle avoit été élevée.

La langue Provençale devint dans le 9me. & 10me. siècles, celle de presque toutes les Cours de l'Europe. C'est ce que rapporte l'Auteur anonyme d'une lettre à un de ses amis de Paris, à la tête de l'édition du livre intitulé..... *las obras* de Pierre Goudelin, à *Toulouso*, 1694, in-12.

Dom Vaissète n'a pas fait difficulté de nous redire la même vérité (tom. 2 de son *Histoire de Languedoc*, in-fol., 5 vol., pag. 520.)

L'Auteur anonyme de la lettre dont je viens de parler, n'a été que l'écho de Pierre de Caseneuve (voyez son origine des jeux floraux, in-4°, 1669, pag. 26) & celui-ci de Pietro Bembo, qui en fait le plus grand éloge dans un de ses Ouvrages intitulé..... *Prose del Bembo* (p. 17 in-4°, Fiorenza appresso Lor. Torrentino, &c.)

Ce que ce Cardinal, mort en 1547, dit sur la langue Provençale, dont il étoit très-instruit, & sur laquelle il avoit fait beaucoup plus de recherches que ce petit Auteur Picard, que je viens de citer, a été copié par Carlo Gualterozzi, dans son *Dichiarationi d'alcune voci antiche..... che si trouano per entro il libro di nouelle, &c.* (in Fiorenza nella Stamperia de' Giunti, MDLXXII, in-4°. V. le n°. 83 dans la table de ce *Dichiarationi*. u!

Une foule d'Auteurs de différentes Nations que je pourrois joindre ici, (1) déposent non-seulement en

(1) Je rappelle dans mon texte divers Auteurs Italiens qui constatent cette vérité. Mais je vais en joindre dans cette note divers autres qui appartiennent à notre Nation, & qui doivent être de la plus grande autorité pour le Sr. le-Grand.

faveur de la prééminence d'ancienneté de la langue Françoisé ; mais ils disent encore que tous les Poètes du siècle de Guillaume d'Aquitaine , né en 1071 , se piquoient de composer en cette langue (Biblioth. du Poitou , par Dreux du Radier ,

Les Provençaux ont été , selon Dom Lancelot , les premiers à bien parler , depuis la décadence de l'Empire. (Voyez p. 4 de la préface de la troisième Edition de sa nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue Italienne , Paris , Denys Thierry M. DC. LXXX. , in-12.)

Mais un Ex-Jésuite souscrirait-il volontiers au témoignage d'un Port-Royaliste ? Je n'en crois rien ; citons lui donc deux Jésuites. Le Pere Bouhours ne dit-il pas que la langue & la Poésie françoises , ont leur berceau en Provence ? Ceux qui ont lu *ses entretiens d'Ariste & d'Eugene* , (2. dial.) ne conviennent-ils pas de l'affertion que nous lui prêtons ?

Ce que Bouhours dit en cet endroit a été copié par Antoine-François de Pratel son confrere , & ce que celui-ci dit sur l'origine de la langue *Bourguignone* , c'est-à-dire , de la langue Françoisé , n'est que la confirmation de l'affertion précédente de Bouhours. (Voyez l'Histoire littéraire des Pays-bas , tom. 3. , in-fol. , p. 368.)

Moyennant les témoignages de ces deux Jésuites , ce petit Auteur Picard nous dispensera de lui rapporter celui de Pasquier qui les a précédés. (Voyez tom. 1er. de ses œuvres , in-fol. 1723 liv. VIII. , col. 751.)

La langue Provençale a été non seulement la mere de la langue françoise , mais elle n'a jamais discontinué de l'allaiter de siècle en siècle.

Jaques Peletier , du Mans , ne nous apprend-il pas , que Bonaventure Déperiers a amassé dans ses vendanges *force mots Provençaux* , & qu'il n'a pas eu mauvaise grace de leur avoir laissé leur caractère naturel ? (Voyez Du-Verdier , ancienne Edit. p. 618 , in-fol. , & tom. 2. , n. Edit. p. 302.)

tom. 1, p. 424) & qu'ils ont fait passer plusieurs de ses mots dans leur langue maternelle. C'est ce que Pierre de Caseneuve nous assure, d'après Pietro Bembo, (p. 28 de son livre ci-dessus) Il cite aussi la p. 30 du *Prisca Celtopœdia* de Jean Picard (*Parisiis*, in-4°, 1556); mais sa citation est fautive, d'après la vérification que mon Maître en a faite.

Il eût beaucoup mieux fait de nous renvoyer à la p. 674 (côtée par erreur 474) d'une édition de l'Arioste imprimée in-4°, à Venise chez Vincent Valgrise, dont mon souvenir ne me rappelle pas la date. S'il y eût eu recours, n'auroit-il pas trouvé dans le *Vocabolario (di tutte le parole che sono nel furioso)* qui y est joint, ce qu'il a mal-à-propos prêté à Jean Picard? Ne l'eût-il pas également découvert à la p. 6 du livre de *Gio-Batista Giraldo Cinthio* sous ce titre..... *Discorsi intorno al comporre de Romanzi delle Comedie & delle Tragedie*, &c. (in Vinegia appr. Gabr. Giolito de Ferrari & Fratelli MDLIII, in-4°.) S'il eut feuilleté ce dernier Auteur, par rapport au renvoi dont je parle, il n'eût pas manqué de le relever pour avoir confondu mal-à-propos les François avec les Provençaux (1).

(1) On ne peut pas reprocher la même faute à Lelio Fortunati. Il félicite Dom Carlos d'Autriche, fils de Philippe II, Roi d'Espagne, sur les connoissances qu'il a des langues Espagnole, Italienne, *Provençale*, Germanique, Angloise, Turque & Barbarelique, & il ne parle pas de la Française; il faut donc que par la *Provençale* il entende

Revenons au Pere le-Long, que ce petit Auteur Picard a fait éclipser de la scene pour beaucoup trop de tems.

Puisque la langue Provençale est si ancienne, devons-nous être étonnés que certains Rois de France de la troisieme race eussent déjà fait pas-

celle-ci ; il s'ensuit donc que le nom de la fille a retenu celui de la mere (V. son Epit. Dédicat. à la tête de la 1re. édition qu'il a donnée du *Nuove Fiamme* de M. Ludouico Paterno, qu'on trouve réimprimée au commencement de la 2de. édit. du même livre, par Lorenzo Vittorino, in-16, Lyon, Guill. Rouille, 1568, p. 7, & Quadrio, tom. 6, p. 290.)

Ce ne sont pas seulement les Italiens qui ont donné à la langue François le nom de langue Provençale, mais encore divers Auteurs François, modernes & anciens, & c'est ce que nous voyons dans les notes de la Monnoye sur du-Verdier, (N. Edit., tom. 3, p. 553) & dans l'Épître Dédicatoire du Roman de Gérard de Nevers, Ms. qui a été composé dans le XVme. siècle.

Comme la plupart des François sont pleins d'ingratitude envers la mere de leur langue, ils suppriment, autant qu'ils peuvent, les monumens qui déposent en faveur de cette vérité.

Cette Epître Dédicatoire n'a-t-elle pas été supprimée dans l'impression de ce Roman, qui fut faite in-4°. dans le 16me. siècle ? Gueullette n'en a-t-il pas fait autant dans l'édition qu'il nous en a donnée en notre siècle ?

Si Tiraboschi eût sçu que les Auteurs de son Pays nomment Provençale la langue François, de la même façon qu'ils appellent le Toscan, leur Idiome Italien, eût-il pu trouver mal-à-propos, que Fontanini se fût exprimé ainsi dans son *Eloq. Ital.*, liv. 1, chap. VIII, in-4°. , p. 27 & 28 ; & l'auroit-il accusé d'avoir confondu la langue François avec la Provençale ? [tom. 4, in-4°. , p. 280, *Storia della Letter. Ital.*]

ser dans quelques-uns de leurs Diplomes en 1122, & non en 1226, comme le prétend Uredius, V (voyez Menage, Hist. de la Maison de Sablé, p. 112, in-fol.) la Romance Françoisé qui en étoit la fille? Devons-nous l'être aussi, que bien des siècles auparavant Louis le-Débonnaire, selon Duchesne (tom. 2 de sa Collection Latine des Ecrivains de France, p. 326), & selon d'autres, Charle-Magne, eussent fait traduire les livres Ss. en langue Romance de leur tems? Cette langue n'étoit-elle pas la Provençale, puisque le serment de Charles le-Chauve & de Louis de Germanie, que j'ai cité ci-dessus, & qui étoit postérieur à ces deux Empereurs, étoit écrit en cette même langue?

Le Pere le-Long & Richard Simon ne devoient-ils pas, d'après tant de monumens en faveur de cette langue, vérifier de quel âge peut être la Bible Provençale Mste., qu'ils nous citent, d'après la Bibliothèque du Roi? Ne pouvoient-ils pas être aidés dans leurs recherches par les Grammaires & les Dictionnaires du 13me. siècle que nous avons en cette langue? (1) Ils n'avoient qu'à com-

(1) Il y a dans diverses Bibliothèques, & nommément dans celle de St. Laurent de Florence, une Grammaire Provençale.

Francesco Redi avoit un Glossaire Ms. dans le même idiôme, & il y a encore, parmi les Mss. de la Bibliothèque qui vient d'être mentionnée, un *Rimario Provenzale* (V. les Annotations Italiennes sur le *Bacco in Toscana*, du même Redi, p. 57, 59, 63, 72, 140, 194, 195, 196, 198, 203, 204, in-4°. , 1691.)

parer les mots de cette Bible avec ceux de ces Grammaires & de ces Dictionnaires, & observer si ceux qui manquent à ces derniers livres manquoient aussi à cette Bible; si leur ponctuation, leur accentuation & leurs phrases étoient plus parfaites que celles de cette même Bible, alors ils auroient prononcé, sans hésiter, qu'elle remonte bien avant non seulement le 13me., mais encore le 12me. & le 11me. siècles, & ils ne nous auroient pas laissé désirer ce que nous avons droit d'attendre de leur diligence.

Parmi ces Grammaires Provençales, il y en a une dont nous ne pouvons déterminer le tems,

Il est question également à la p. 197, des mêmes Annotations d'un Ms. intitulé..... *Storia della Bibbia in lingua Provenzale.*

Ainsi ce n'est que l'ignorance de certains Auteurs sur ces sortes d'ouvrages, qui les rend si négligents dans les recherches qu'ils doivent à la République des Lettres.

Niceron, en parlant de ce livre de *Francesco Redi*, dans la vie qu'il en a donnée, (tom. 3, p. 377, & tom. 10, p. 130) n'en connoît pas l'Édition que je viens de mentionner. Il n'en cite que celle de 1685.

Une preuve qu'il n'avoit pas lu ce livre, c'est la manière dont il nous en présente les notes. » Elles sont, dit-il, » pleines d'érudition, & contiennent tout ce que les meilleurs Ecrivains, de tout Pays, de tout âge & de toute profession, ont dit sur le sujet qu'il traite. »

Tout le monde sçait que le sujet de la Pièce de Poésie Italienne de *Francesco Redi*, est un *Ditirambo* contenant l'éloge des plus excellens vins de la Toscane.

Qu'on voie donc, par les citations que j'ai faites de quelques-unes de ses notes, si elles ne renferment que ce que Niceron nous dit.

parce que celui de son Auteur nous est inconnu. Cette Grammaire a été composée par Raimond Vidal, l'un des anciens Troubadours, que Jean de Nostradamus, la Croix-du-Maine, du Verdier, leur nouvel Editeur, Crescimbeni & Quadrio n'ont pas connu, mais que Bastero, (dans son *La Crusca Provenzale in Roma MDCCXXIV*, in-fol. p. 114, col. 1,) Ste. Palaye & Labbé Millot, son Abbréviateur (dans son *Histoire Littéraire des Troubadours*, Paris, M.DCC.LXXIV, en 3 tomes in-12, p. 77 du 3^{me}., ont mentionné. (1)

Si nous pouvions déterminer l'époque en laquelle celle-ci a été faite, & si nous pouvions savoir par quelque ancien monument littéraire, que ce Raimond Vidal étoit le pere ou l'ayeul du Troubadour Pierre du même nom, nous aurions une époque qui nous jetteroit près du 11^{me}. siècle, & qui nous fourniroit, par l'antiquité de cette Grammaire, uu moyen de comparaison entre elle & cette Bible beaucoup plus ancien que ceux dont j'ai déjà parlé.

Au reste, qu'on dise tant que l'on voudra, que

(1) On ne peut qu'être très-surpris de la négligence de Ste. Palaye & de celle de son Abbréviateur, qui ne donnent à ce Raimond Vidal que deux *Nouvelles* (ou *Contes*) sans nous parler de sa Grammaire & Poétique, dont Bastero, qui a écrit 50 ans avant eux, fait mention dans la page qui en est citée dans notre texte.

Je ne cesserai jamais de répéter, qu'on doit avoir une défiance extrême des travaux de divers Membres de nos Académies Françaises, & sur-tout des recherches de ce bon Ste. Palaye sur les Troubadours, dont il a étourdi pendant 40 ans notre France *invérificatrice*.

les catalogues de livres ne mènent pas à de grandes découvertes , je répondrai à ceux qui me feront une pareille allégation, qu'ils ne font que des esprits bornés , & qu'en conséquence leurs travaux doivent l'être (1).

(1) Il n'y a qu'à renvoyer ces esprits bornés à l'épître dédicatoire, que Maittaire a mise à la tête du 1er. tome du *Catal. Biblioth. Harleianæ*, &c. (Londini, apud thomam Osborne, M. DCC. XLIII., &c. in-8°. , 5 vol., p. 2.) *Intelligunt*, dit-il, *periti & accurati Scriptores, quantum horum cognitio (levioris utcuque momenti esse videatur) conferat ad veritatem in quæstionibus aliquando literariis investigandam & confirmandam: quantique idcirco interfit, omni accuratatione uti in construendis iis Catalogis; quorum fide unicâ rei controversæ veritas constat.*

Voilà comme pense sur les Catalogues un vrai Sçavant. C'est parce qu'il sent parfaitement tous les avantages qu'on peut en retirer, qu'il est pénétré de leur importance & de leur nécessité. Il les regarde comme des procès-verbaux littéraires, qui servent à décider une infinité de questions qui s'élevent sur la *Bibliologie*, & il exhorte ceux qui les dressent à ne rien négliger pour les rendre le plus rigoureusement exacts.

Il est bien différent du Moine Mercier, qui sans leur accorder la même importance, & sans désirer pour eux la même exactitude, bâtit au hazard sur eux les petits riens *Bibliologiques*, par lesquels il trouve à propos de peser sur le Public.

Faut-il combattre un Auteur, il lui oppose les Catalogues? Faut-il le suivre, il combat ces sortes de livres?

Prosper Marchand nous donne à la page 62 de son *Histoire de l'Imprimerie*, l'époque de l'établissement de cet Art à Utrecht, qu'il date de l'an 1473, & il cite à l'appui de cette date l'*Histoire Scholaistique de l'ancien & du nouveau Testament*, en latin, par Pierre Comestor (en françois le Mangeur,) imprimée en cette Ville & en la même année, par les Maîtres Nicolas Ketzlaer & Gerard de Leempt, in-fol.

Si Ste. Palaye & l'Abbé Millot , auxquels je

Il lui oppose le Catalogue du comte de Lauragais, (p. 100, n°. 589, in-8°. , Paris, M.DCC.LXX.) dans lequel on lit de cette façon le nom du premier des deux Imprimeurs de cette édition, *Ketelaer*, au lieu de *Ketzlaer*, comme Prosper Marchand l'*orthographe*.

Il faut en vérité convenir, qu'il est ici comme presque partout ailleurs, 1°. d'une imprudence extrême; 2°. d'une inattention inconcevable; 3°. d'une inconséquence impardonnable; 4°. d'une *inérudition* plus que surprenante; 5°. d'une *invérisification* révoltante; 6°. d'un manque de bonne foi allarmant; 7°. d'un sçavoir des plus ineptes & des plus déplacés.

Faisons passer en revue ces sept qualifications avec leurs preuves, & le public apprendra à connoître ce Moine.

1°. Peut-on être plus imprudent, qu'en opposant à un Auteur de haute réputation, l'orthographe d'un nom tiré d'un mauvais Catalogue, rempli d'erreurs, & fait par un Libraire des plus ignorans du siècle?

Mon Maître a une critique toute prête contre tous les Catalogues que Mons....Guillaume, (ce *petit Bijou* que j'aime bien), a publiés depuis l'an 1770 jusques en 1786.

Sur quoi donc est fondée la confiance du Moine Mercier envers ce pauvre *Catalogographe*? Est-ce sur son habileté? Est-ce sur son exactitude? Si cela est, sa confiance est démentie en ces deux points, puisque ce malheureux Guillaume, pour lequel il a tant de penchant, est tombé dans le titre & la souscription mêmes du livre que ce Moine en cite, au moins dans treize infidélités.

Mais je veux que ce Bibliopole ait bien *orthographié* ici le nom de *Ketelaer*, le Moine Mercier devoit-il pour cela opposer en cette rencontre son orthographe à celle de Prosper Marchand? C'est ce que nous allons voir dans notre seconde question.

2°. Peut-on être plus inattentif que ce Moine? Prosper Marchand & ce Bibliopole parlent-ils du même li-

reproche, dans une note au bas de mon texte, de

vre? Le premier cite une édition entière de l'*Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament*, par Pierre Comestor, imprimée en la même Ville, chez les mêmes & en la même année; & le second ne mentionne que celle d'une partie de cette Histoire, qui est celle du Nouveau Testament. Comment donc le Moine Mercier peut-il être sûr que l'orthographe du nom de *Ketzlaer* doit être corrigée par celle de *Ketelaer*? Ne peut-il pas se faire que ce *Ketzlaer* ou *Ketelaer* ait varié l'orthographe de son nom dans les différentes souscriptions qu'il peut avoir mises dans son édition de ces deux Histoires, l'une après celle de l'ancien, & l'autre après celle du nouveau Testament?

N'a-t-on pas dans l'ancienne Typographie, divers exemples de cette sorte de variation? Je ferois de cette note un volume, si je voulois les y insérer tous l'un après l'autre; mais celui-ci suffira.

Pierre Schoyffer ne nous présente-t-il pas dans son édition des Lettres de St. Jerome, en 1470 (Moguntiaë, in-fol., deux volumes) (*) son surnom de Gernsheym de

(*) Il y en a des exemplaires sur vélin qui valent au moins 1200 liv., quand ils sont bien complets & bien beaux.

Celui du Duc de la Valliere ne fut vendu que 400 l. [T. 1 de son Cat., p. 159, n^o. 434,] parce qu'il y avoit un *deficit* de plusieurs feuillets dans le premier tome, quoique Mons..... Guillaume nous dise qu'il ne lui en manquoit que trois [p. 160.]

Cet exemplaire venoit de la vente de Gaignat, (t. 1 de son Cat., p. 65, n^o, 234) où par une insigne fripponnerie, il fut vendu comme complet au prix de 230 liv.

Mon Maître qui l'avoit vérifié auparavant, ne voulut pas se charger de son achat.

Gibert l'aîné l'avoit acheté des Chanoines de Lisieux, comme imparfait, & il ne le leur avoit payé que 30 liv.; c'est ce qu'il a assuré plusieurs fois à mon Maître.

n'avoir pas connu la Grammaire Provençale de ce Raimond Vidal, eussent été familiers avec le *Bi-*

deux façons différentes? Ne l'orthographie-t-il pas de la façon que je viens de l'écrire dans le sommaire qui est à la tête de ses épîtres, & n'en retranche-t-il pas l'y grec dans sa souscription où il forme même la lettre double qui s'y trouve après la lettre n, d'une manière différente?

En supposant cette variation de nom dans les deux souscriptions de *Ketelaer*, Prosper Marchand se fera borné à l'orthographe qu'il aura trouvée à la fin de cette Histoire de l'Ancien Testament, & il aura négligé de nous transmettre celle qu'on y lit à la suite du Nouveau.

Ne peut-il pas se faire encore que les mêmes Imprimeurs aient donné en la même année, sous le même format, deux éditions de l'Histoire Scholastique de Pierre Comestor, l'une contenant cette Histoire toute entière, & l'autre n'en renfermant que la seconde partie? Sera-t-il surprenant alors de voir à la suite de cette première édition le *Ketzlaer* de Prosper Marchand, & à la fin de la seconde le *Ketelaer* de Mon féal Guillaume?

Pour être excellent critique, il faut avoir reçu de la nature une organisation parfaite; mais mon Maître fait voir dans son *Réveil-matin*, qu'on a droit d'appliquer à ce Moine ce vers de Juvenal [Sat. X, v. 158.]

Cum getûla ducem portaret bellua luscum.

Si ces deux Imprimeurs ont fait paroître en cette année deux éditions de l'Histoire du Nouveau Testament, l'une conjointement avec celle de l'Ancien, & l'autre séparément, que deviendra alors la qualification de *première édition* que Mons.....Guillaume donne à cette édition séparée dans le Catalogue du Duc de la Vallière? [tom. 1, p. 30, n^o. 112?]

D'ailleurs, quand même ces deux éditions n'auroient pas eu lieu, qui est-ce qui peut assurer Guillaume que cette édition est la première de cette Histoire, puisque nous voyons dans Maittaire, [p. 323 de son suppl.] une édi-

bliotheca Bibliothecarum Mss. nova de Montfaucon, ils l'y auroient trouvée (tom. 1, p. 323, col. 1.)

Passons

tion latine de ces deux Histoires, de Pierre Comestor, imprimée in-fol., sans nom de lieu, en la même année, par *Gintherus Zainer* ?

Si ces deux Imprimeurs eussent ajouté, dans leurs souscriptions, les mois & les quantités auxquels leurs éditions paroissent, on pourroit décider cette question. Mais comme ils nous ont privés de ces éclaircissements, ils n'ont laissé à Mons.....Guillaume que la honte de décider témérairement un point insoluble.

3°. Peut-on être plus inconséquent que ce Moine Mercier ? Il oppose à Prosper Marchand un Catalogue de Mons.....Guillaume, & quand Prosper Marchand emprunte de quelque livre de cette espèce, quelque édition du 15^{me} siècle, il a la hardiesse de lui reprocher que le Catalogue d'où il prend cette édition est fautif.

Prosper Marchand nous rapporte, [p. 77 de son Histoire de l'Imprimerie] une édition de Séville, datée de 1482, in-fol., d'après la page 338 du 1^{er} tom. de la Bibliothèque Barbérine, & il nous l'annonce ainsi.....
Suma de Geographia, por Martin Fernandez Denciso : EN SEVILLA, 1482.

Ce Moine [p. 93 de la 2^{de} édit. de son suppl. à cette Hist.] veut ébranler le témoignage que Prosper Marchand tire de ce Catalogue, en lui opposant qu'il est fautif. Mais quand il veut critiquer cet Auteur sur quelque erreur, qu'il lui attribue, il a recours au Catalogue d'un Preux aussi illustre dans la *Catalogographie*, que Mons.....Guillaume. N'est-ce pas agir bien conséquemment ?

4°. Peut-on faire preuve d'une plus grande *inérudition*, que de vouloir ajouter aux autorités que Prosper Marchand cite sur l'Histoire Scholastique de Pierre Comestor, le misérable témoignage qu'il emprunte du Catalogue du Comte de Lauragais ?

Sans

Passons à présent à la seconde partie de la 4me. section du même paragraphe qui nous arrête un peu trop long-tems.

Sans avoir recours à une production aussi décriée , puisqu'elle vient de Mons.....Guillaume, n'auroit-il pas trouvé dans le second tome de *l'Index* de Maittaire, [p. 513] la même édition pour laquelle il nous renvoye à ce Catalogue ? N'auroit-il pas observé alors contre Maittaire qui écrit aussi le nom de *Ketelaer* par celui de *Ketzlaer*, qu'il paroît être dans la même erreur que Pr. Marchand ?

Un Moine, dont l'érudition s'étend au delà des Catalogues, que l'occurrence du tems dans lequel il vit, lui présente, n'a-t-il pas meilleure grace, en nous citant des Auteurs célèbres, avec lesquels ses études l'ont familiarisé, qu'en faisant l'érudit d'après les bribes *Bibliopoliques*, que le hasard du moment lui met sous les yeux d'après ces Catalogues ?

N'auroit-il pas également apperçu cette même édition dans divers autres Auteurs que je me dispense, pour abrégger, de rapporter ici ?

5°. Voici un très-habile vérificateur ! Prosper Marchand croit devoir garantir l'édition de l'Histoire Scholastique de l'Ancien & du Nouveau Testament par Pierre Comestor, qu'il dit imprimée à Utrecht, in-fol., 1473, par *Ketzlaer*, &c. [p. 62 de son Hist.] par le témoignage de Pierre Scriverius, par ceux de Gerard Jean Vossius, & de Teiffier.

Le Moine Mercier, par une *invérfication* inconcevable se prive de trois autorités qui valent certainement mieux que celle du Catalogue du Comte de Lauragais, qu'il a invoquée. S'il eût vérifié ces trois Auteurs que Prosper Marchand cite, il auroit découvert que c'est très-mal-à-propos qu'il a recours à eux pour nous certifier l'édition de l'Histoire Scholastique de l'Ancien & du Nouveau Testament dont il nous parle. Ces trois Auteurs ne déposent qu'en faveur d'une partie de cette édition, qui est

Cette seconde partie contiendra des recherches que le Pere le-Long n'auroit jamais dû négliger,

celle qu'on voit dans le Catalogue du Comte de Lauragais. C'est ce qu'on peut vérifier dans la réimpression du *Traité de Pierre Scriverius*, qui est dans le 1er-tom. du *Monum. Typ. de Volfius*, (voyez-en la p. 391) ainsi que dans la Collection des *Œuvres de Gerard Jean Voffius*, (tom. 4^o. *Operum.*, p. 230, col. 1., lib. 3^o. de *Hist. lat.*, in fine, ubi de anonymis ætatis incertæ.)

Je ne mentionne pas ici Teiffier, parce que la citation que Prosper Marchand en fait, est assez exacte.

Si le Moine Mercier n'étoit pas un aussi grand *invérificateur* qu'il l'est, il auroit eu occasion, puisqu'il aime tant à mordre, (*de lana Caprina*,) de relever, en faisant cette vérification, Gerard Jean Voffius, pour avoir distingué l'Auteur de cette Histoire Scholaistique du Nouveau Testament, de Pierre Comestor, & de l'avoir pris pour un anonyme.

Mon Maître a vérifié lui-même sur une édition entiere des deux parties de cette Histoire, imprimée à Basle, in-fol., sans nom d'Imprimeur, sur deux colonnes & en lettres de somme, en 1486, que ce sçavant Auteur s'est trompé.

Au reste, toutes les éditions de l'Histoire du Nouveau Testament par Comestor, n'ont ni le même nombre de divisions, ni la même aisance dans celles qu'on y trouve.

Il y en a qui ont 325 Chapitres, dont les 198 premiers contiennent l'Hist. Evang., & les 127 derniers, l'Hist. des Act. des Apôt.

On en trouve d'autres, telles que celle du Comte de Lauragais, que mon Maître fit passer, au prix de 54 liv., dans la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière, qu'il a formée, qui n'en ont que 317, & qui ne sont pas chiffrés.

C'est dans le 3^ome. Chap. de cette dernière édition, qu'on lit le Passage qu'on attribue à Joseph en faveur du Christ.

& en le réfutant lui-même, nous réfuterons une infinité d'autres Auteurs qui l'ont précédé ou suivi dans les mêmes négligences.

Comme le Moine Mercier aime beaucoup à cheviller, il pourroit m'accuser de *Bravacherie*, parce que je n'ai joint à Maittaire, que j'ai cité ci-dessus, aucun autre Auteur sur l'édition en question de l'Histoire du Nouveau Testament par Pierre Comestor; renvoyons donc ce Moine, qui n'aime pas à s'exténuer en recherches, au moins à Casimir Oudin, (tom. 2. *Eorumd. Mon. Typ.*, p. 897, &c.)

6°. Pourrions-nous ne pas nous allarmer sur le sort des lettres, en voyant le manque de bonne foi de ce Moine?

Il relève l'Auteur de la Bibliographie dans le 3me. tome de l'Année Litt. en 1757 (p. 187, 189) pour avoir avancé que le premier livre imprimé à Lyon est le *Speculum vite humane* de 1477, & il lui oppose l'édition du Roman de Baudoin, Comte de Flandres, imprimée à Lyon in-fol., selon Prosper Marchand, en 1474 [p. 66 de son Hist. de l'Impr.]

Est-il ensuite question de réfuter sur cette même édition Prosper Marchand qui a pour garant de l'indication qu'il en fait le Catalogue de la Princ. de Condé, p. 31, & le second tome de la Bibliothèque des Romans, p. 222, il traite, dans la seconde édition de son Suppl. à l'Hist. de l'Impr. de cet Auteur, ce Catalogue & cette Bibliothèque avec le plus grand mépris, & leur refuse toute autorité?

On a vu ci-dessus, par rapport à la date de l'établissement de l'Imprimerie à Lyon, que j'ai fixée au moins, d'après un livre de mon Maître, en 1473, combien ce Moine a tort de s'inscrire en faux contre la date de 1474, que Prosper Marchand donne à la 1re. édition de ce Roman.

7°. Quelle étrange façon de placer son érudition! Ne nous dit-il pas, au sujet de son Nicolas *Ketelaer*, qui faisoit rouler ses presses à Utrecht en 1473, qu'il y avoit à Basle un *Nicolas Kessler* qui y faisoit rouler les siennes environ une douzaine d'années après? Quelle ressemblance

il falloit ajouter
en d'argent,

L'homme est naturellement ennemi du travail; pour qu'il soumette son col à son joug, il faut que l'aiguillon de la vérité & de la gloire le pique extraordinairement. Il ne peut être excité aux plus fortes recherches, & être déterminé à consacrer le peu de jours, que la nature lui a départi sur la terre, à l'instruction de ses Contemporains & de la postérité, que par une stimulation des plus violentes.

Que nous ayons reçu de la nature un penchant non seulement pour nous instruire nous-mêmes, mais encore pour enseigner les autres, c'est indubitable, & l'Orateur Romain nous l'atteste,

de nom y a-t-il entre *Ketelaer* & *Kesler*? Cette anecdote Typographique est-elle bien placée ici? Puisqu'il vouloit absolument ne pas nous laisser ignorer qu'il connoissoit un *Nicolas Kesler* de Basle, il devoit au moins se servir de la connoissance qu'il en avoit pour relever *Maittaire* qui, ayant malheureusement donné le nom de *Ketzlaer* au *Ketelaer* du Catalogue du Comte de Lauragais, a été dans le doute, si le *Kesler* de Basle n'étoit point le même Imprimeur que lui. [p. 237 de son Suppl.]

Mais tous les *Ecrituriers* qui ont plus d'envie de *barbouiller* du papier aux yeux du public, que de l'éclairer & de l'instruire, ne se montrent vis-à-vis de lui, que sous un tas d'erreurs & d'inepties.

Qu'on juge de la vue perçante de mon Maître, qui a découvert tant de choses à reprendre dans la simple citation du Catalogue du Comte de Lauragais, que ce Moine, pour faire l'habile homme en Bibliopolic, a eu la sottise de mangeraison de nous faire.

Qu'on juge encore, si la fosse que mon Maître lui a creusée dans son *Réveil-matin* ne sera pas bien profonde.

d'après le sentiment intime qu'il en avoit lui-même... *Impellimur autem naturâ , dit-il, ut prodesse velimus quam plurimis , in primisque docendo, rationibusque prudentiæ tradendis. Itaque non facile est invenire, qui, quod sciat ipse, non tradat alteri. Ita non solum ad discendum propensi sumus, verum etiam ad docendum....* (L. III^o. de Finib. bon. & mal., p. 203, t. 1^o. Philosophic. Lugd. Bat., ex Off. Elf., CXCXCXLII, in-12.)

Si le sentiment de Ciceron a été mis en pratique par tant d'Auteurs qui nous ont précédés, le Moine Mercier est certainement un de ceux qui l'a le plus fortement éprouvé. Il n'y a gueres eu d'Ecrivains qui aient été plus remués que lui, par l'instinct naturel qui nous porte tous à communiquer aux autres tout ce que nous sçavons; mais y a-t-il quelque regle pour certe communication? La nature qui nous donne cet instinct, n'allume-t-elle pas en même-tems un flambeau devant nous, pour nous faire discerner l'ordre qu'elle y exige? Si elle nous engage à apprendre aux autres, ce que nous sçavons sur les ouvrages d'Archimede, nous jette-t-elle ensuite brusquement de l'âge de ce Mathématicien, qui florissoit, comme je l'ai dit plus haut, (p. 47 de cet ouvrage) en l'an 289, avant le Christ, sur celui de la Comtesse de Roche-Lambert, qui appartient au siecle dans lequel nous vivons?

Nous apprend-elle aussi à joindre Nicolas *Kesler* de Basle, à Nicolas *Ketelaer* d'Utrecht, tandis qu'il y a de l'un à l'autre au moins douze ans

de distance, & qu'il y a une différence énorme entre leurs deux noms?

*L'Abbi Pise en
un peu trop sujet
lui même à ce défaut
de méthode pour le
reprocher aux autres.*

Ne permettons jamais à cet instinct de nous agiter, si notre raison ne nous présente en même-tems l'ordre selon lequel nous devons parler aux autres; ne disons jamais rien à contre-tems, & ayons sans cesse sous les yeux l'excellent précepte du Poëte latin qui a adressé aux Pisons un si beau poëme sur l'art de la composition.....

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.
Ordinis hæc virtus erit, & Venus, aut ego fallor,
Ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici
Pleraque differat, & presens in tempus omittat.

Pratiquons pour nous le conseil que nous donnons aux autres, & puisque la nature, par la puissante impulsion qu'elle nous communique, exige de nous que nous redressions cette longue suite d'Auteurs qui ont voulu nous instruire sur la date de la premiere édition de la plus ancienne de nos Bibles Françoises, procédons avec le plus grand ordre à cette découverte; & comme les erreurs des Auteurs que nous aurons à réfuter, ne se bornent pas à la fausseté des dates qu'ils nous ont assignées là-dessus, examinons dans le détail le plus régulier & avec la critique la plus austère, tout ce qui leur sera échappé d'erroné sur cette Bible.

Formons donc ici seize questions.

1°. De quelle année est cette premiere édition?

2°. N'a-t-elle pas été suivie d'une autre bientôt après?

3°. Ces deux éditions ne sont-elles pas l'une & l'autre désignées par un nom particulier?

4°. Comment nomme-t-on l'Imprimeur de Paris, qui les a exécutées toutes les deux?

5°. N'en a-t-il pas tiré des exemplaires sur vélin?

6°. De qui est la version françoise qu'il a imprimée?

7°. De quel siècle date-t-elle?

8°. Cet Artiste l'a-t-il imprimée de la même façon qu'elle existe dans les plus anciens Mss.?

9°. D'après quel texte cette version est-elle faite?

10°. Quel est le contenu de ce texte?

11°. Comment est-il divisé?

12°. Quelles additions & quels changemens le Traducteur y a-t-il faits?

13°. Par combien de mains les différentes révisions de sa version sont-elles passées?

14°. En quelle année de son âge ce Traducteur entreprit-il cet ouvrage?

15°. Quelles étoient les patries, les professions & les dignités de l'Auteur original & du Traducteur François de cette Bible?

16°. En quel tems mourut l'Auteur de l'original, & où fut-il enterré?

Réponse à la première question.

Si nous nous adressons, pour la date de la 1re. édition de cette Bible, à l'Auteur du Catalogue de Gaignat, (tom. 1, p. 19, n°. 61,) & à Mons... Guillaume, (tom. 1, du Cat. de la Vallière, p.

32, Nos. 115 & 116,) dont la tête est *un précieux trésor de clairvoyance, de pénétration & de sagacité*, nous n'apprendrons rien autre de ces deux Oracles de la Bibliopolie, sinon que cette première édition est sans date.

N'avons-nous pas à nous féliciter d'avoir eu recours à des bouches si avares d'éclaircissements ?

De ces deux Libraires muets, irons-nous à le Duchat, il ne nous répondra également rien là-dessus, parce qu'il n'a pas connu cette édition, & qu'il n'en cite aucune autre de cette Bible, que celle de 1517, qu'il nous dit être en 2 vol. in-fol. (Voy. le 2d. tome de son édit. de l'Apol. pour Herod., p. 51, ch. XXX, note R.)

Ne perdons pas notre tems à interroger des Auteurs aussi peu instruits dans la *Bibliologie*, & encore moins dans la *Bibliognosie*.

Parmi les autres Auteurs que nous allons consulter, nous trouverons cinq sentimens différens sur la date de cette édition.

Mais il n'y en aura qu'un qui soit vrai; les quatre autres seront évidemment faux; il y en aura même trois qui seront non seulement dépourvus de motifs, mais encore qui paroîtront n'avoir été enfantés que par le pur hasard, & dont certain fera contredit par la même plume qui l'aura hasardé.

Dupin, (tom. 2, de ses Proleg. sur l'Écrit. Ste., p. 716, in-8°.) date cette première édition de l'an 1498, parce qu'elle est dédiée à Charles VIII, qui est mort en cette année. Cette date n'est-elle pas bien déterminée ?

Ce Roi monta sur le Thrône en 1483; il ordonna, pendant son regne, à l'Artiste de qui nous tenons cette édition, de la mettre sous presse; ne falloit-il donc pas qu'elle parût au moins sous une date qui répondit à une de celles de son regne? Ainsi Dupin, ne pouvant en choisir une autre en deçà de celle-là, s'y est arrêté par nécessité.

Le même Auteur se contredit ensuite dans le 7me. tome de sa Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du 17me. siècle, (p. 194) il la date ici de 1488, & il a pour Copistes de cette dernière date, les nouveaux Editeurs du Dictionnaire sur l'Écriture Sainte par Dom Calmet. (tom. 4, p. 322, col. 1.)

Qu'on fasse bien attention que Dom Calmet & ses nouveaux Editeurs sont des Bénédictins, & alors on ne sera pas surpris que le Moine Maugerard, qui appartient au même Ordre, ait été tant rudoyé dans mes premières lettres, parce que cet Ordre n'a fourni encore aucun bon Bibliologue.

L'Auteur de la Bibliographie nous la donne sous celle de 1490, (tom. 1, p. 81, n°. 55,) & comme il faut nécessairement qu'un Bibliopole qui porte le *prénom de Guillaume*, nous prouve qu'il est vraiment digne d'un tel prénom, son n°. 55 qui nous indique cette Bible, est après le 52 où nous voyons la Bible Calviniste de Robert-Pierre Olivetan, in-fol. 1535, après le 53 qui nous en présente une autre de la même réforme sous le nom de Bible de l'épée en 1540, in-4°. & après, le 54 qui nous indique la Bible à laquelle on

donne le nom de *Bible de l'Empereur*, du nom de son Imprimeur, in-fol., 1530 (1), & qui a servi, selon qu'il le prétend lui-même, (même tome, p. 81,) à Robert-Pierre Olivetan, pour faire paroître la sienne cinq années après (2).

[1] Cette Bible est la seconde édition de celle de Jacques le Fevre d'Estaples. Elle a vu le jour à Anvers. Son Ancien Testament est de CCCIX feuillets, & son Nouveau de XCIX.

[2] Cette prétention ne lui est venue que par tradition bibliopolique. Quoi qu'il en soit, elle est fondée, & on la trouve dans les Prolegom. de Dupin, [Sup., tom. 2, p. 717,] dans le Biblioth. S. du Pere le-Long, [tom. 1, p. 344, col. 2,] & dans le Dictionn. de Pr. Marchand. [t. 1, p. 255, C. 1, & 257, C. 1.]

Le Pere le-Long tombe ici dans plusieurs autres infidélités, tant sur le titre & la souscription de cette Bible, que dans la description de quelques-unes de ses piéces préliminaires.

Le N. Edit. de la Croix-du-Maine, [tom. 1, p. 91,] nous renvoie pour la date de cette Bible, qu'il dit être de 1555, au *Boleana*, qu'il nous cite très-plaisamment, & de la façon suivante.... tom. 5, nouv. édit., p. 19.

N'est-on pas bien éclairé par des citations de cette espece? Le T. 5 qu'il mentionne, est celui des *Œuv. de Boileau*, in-8°. , M DCC XLVII, mais ce n'est pas à sa p. 19, qu'on trouve cette fausse date, on la voit au contraire sur sa p. 191.

Il se contredit ensuite, tom. 2, p. 315, & il date en cet endroit cette Bible de l'an 1535.

Je ne sçais où la-Caille a détéré la date de 1537 qu'il lui donne.

D'après ce que nous venons d'observer contre le Plagiat d'Olivetan, le Cordelier Frassen a tort de dire que c'est lui qui a été le premier à faire paroître une version

La *Guillaumiade* ne feroit pas complete, si ce même Auteur ne trouvoit à la rendre plus fameuse par cette autre insigne bévue.

Que de son n^o. 55, on vienne à son n^o. 111, (même tome, p. 123,) on fera infiniment émerveillé d'y lire un Ms. François de cette même Bible, dont la 1^{re}. édition imprimée fait actuellement l'objet de nos recherches. Ce Ms. s'y trouve très-singulièrement placé; il y est entre le n^o. 110, qui contient le grand *Vita Christi*, traduit en François, d'après un Chartreux, qu'on appelle en latin *Ludolphus Saxo*, & entre le n^o. 112, dans lequel ce *second Phoenix des Guillaumes* nous donne le livre suivant..... Le Epistoli & li Evangelii vulgari di tutto l'anno. *In venetia, per Tomaso d'Alessandria, 1482, in-fol.*

Peut-on ne pas s'extasier sur des classifications *si bien rapprochées, si justes & si peu contradictoires?*

De ces cinq sentimens, nous en avons déjà exposé trois, l'un de 1498, l'autre de 1490, & l'autre de 1488. Il nous en reste donc encore deux autres, dont l'un fera celui du Pere le-Long, & l'autre qui fera le seul juste, fera notre choix, & aura notre approbation.

Richard Simon étoit obligé, selon le plan de ses *Histoires critiques de l'Ancien & du Nouveau Testament*, à faire des recherches sur la date de

françoise de la Bible sur l'hébreu. V. son *Disquisit. Biblicæ*, p. 417, in-48., 1682.

l'édition de cette Bible; mais il n'y a aucunement pensé. C'est ce qu'on peut voir dans son Histoire critique de l'Ancien Testament, (Rott. , &c. , M DC LXXXV , p. 531 , col. 2 , in-4^o. ,) & dans celle des versions du Nouveau. (*ibid.* édit. cidesius , p. 19 , ch. II , & p. 318 , 320 , 324 , &c. ch. XXVIII.)

Le Pere le-Long, son Confrere, a marqué un peu plus d'intérêt que lui pour cette découverte , mais ses efforts sont restés bien au dessous de ce que la sévérité de sa profession & la critique exigeoient de lui. Aussi ce qu'il nous débite sur cette date , nous prouve manifestement , que la vérité n'habite que dans le fonds d'un Sanctuaire fort élevé , & dont l'entrée est si étroite , qu'il faut nécessairement se froisser pour pouvoir se glisser à travers sa petite ouverture.

Ce Bibliographe avoit lu dans la Préface , que Jacques le Fevre d'Estaples a mise à la tête de sa version françoise des Epîtres de St. Paul , imprimée en 1523. in-8^o. , (tom. 1 , p. 326 , col. 1 , & p. 335 , col. 1.) qu'il y avoit environ trente-six ans que Charles VIII avoit donné ordre à Jean de Rely , son Confesseur , qu'il nomma ensuite Evêque d'Angers en 1491 , (selon qu'il le dit lui-même) de revoir l'ancienne version françoise de la Bible par Guyarts des-Moulins , & de remettre sa révision entre les mains d'Antoine Verdard pour l'imprimer.

D'après cette anecdote que le Fevre lui fournissoit , voici comme il a procédé..... Otons, dit-il, de l'année 1523 , qui est celle de la date de

sa version françoise des mêmes Epîtres, les 36 ans dont il nous parle dans sa Préface, nous remonterons à celle de 1487, qui sera précisément celle de la date de la 1re. édition de cette Bible.

Une aussi belle découverte a paru si admirable à certains Auteurs, qui, selon les expressions de l'Abbé Lenglet, contre le Pere Thomassin, lisent par eux-mêmes, mais ne pensent que par autrui, qu'ils l'ont adoptée aveuglément.

Ces Auteurs sont Maittaire, (tom. 1, p. 200,) Casimir Oudin, (tom. 3, col. 625 de son script. Eccl.) l'Editeur de Moreri en 1732, (tom. 5, p. 377, col. 1,) celui du même Auteur en 1759, (p. 94, T. 8, part. 1re., col. 1,) les Rédacteurs du Cat. de la Bibliothéque du Roi, (tom. 1, p. 11, n°. 156,) Prosper Marchand, (Dictionn., tom 1, p. 105, 254 & 257,) David Clement, (tom. 4, p. 2, col. 2, in notis,) & le nouvel Editeur de du Verdier. (tom. 1, p. 270.)

Ce n'est pas assez pour Prosper Marchand, d'être le Copiste d'un aussi mauvais modele pour cette date ; son erreur ne lui paroît pas assez forte ; il croit devoir la renforcer par une autre. Il nous dit, (même tome, p. 105, col. 2,) que la Bible de Guyarts des-Moulins se trouve quelquefois imprimée sous le titre de *Mirouër de la rédemption de l'humain lignaige*. C'est ce qu'il nous répète à la marge extérieure de la page 254 de son 1er. tome, & à la page 21 de son 2d. tome, col. 2.

Ce qui me dépote cruellement contre lui, c'est qu'avec le prénom si heureux qu'il porte (son prénom est celui de *Prosper*) il se soit malheu-

reusement plus *enguillaumé* ici, que notre vaillant Guillaume, qui est *le fameux Robastre* de la chevalerie des Bibliopoles.

C'est parmi les figures de l'Ancien & du nouveau Testament, que notre *Preux* a placé ce *Mirouër de la rédemption de l'humain lignaige*, (tom. 1, p. 38, Nos. 125 & 126,) & il a observé fort à propos que les figures sur bois, dont les deux éditions qu'il en rapporte sont ornées, paroissent être les mêmes que celles du *speculum humane salvationis*, à la suite duquel elles étoient placées. Mais je vois bien ce qui l'a empêché de se laisser entraîner dans la même fosse, dans laquelle Prosper Marchand est tombé, c'est qu'il a suivi en plusieurs points le système *bibliothécal*, que mon Maître avoit établi dans le cabinet des livres rares du Duc de la Vallière.

Quoiqu'il y ait des Ports d'une entrée très-étroite & très-difficile, les Vaisseaux qui viennent y aborder, courent-ils risque de se briser en y entrant, lorsqu'il y a un Phare très-lumineux qui les éclaire?

Le calcul de Jacques le Fevre d'Estaples, devoit-il en imposer au Pere le-Long, & les Copistes de celui-ci, entraînés par son exemple, devoient-ils aussi y souscrire, sans l'avoir auparavant vérifié? Le Fevre nous dit-il qu'il y ait 36 ans précis? Ne se sert-il pas du mot *environ*?

D'ailleurs fait-il tomber l'année dont il parle, sur l'impression de cette Bible? N'est-ce pas, au contraire, sur l'ordre que Charles VIII donna à Jean de Rely, de revoir (*une troisieme fois*) la Bible de G. des-Moulins, pour la faire met-

tre en meilleur style sous la presse ? Que cet ordre ait été donné à Jean de Rely en 1487, je ne m'y oppose pas. Mais que sa révision & son remaniement de cette ancienne version se soient opérés dans la même année, c'est ce que je ne croirai jamais, quand même je n'aurois pas pour moi autant de faits contraires à cette prétention, que je vais en rapporter.

A ne suivre que les vraisemblances, on voit que cela est impossible. Un livre aussi gros que la Bible, sera-t-il remanié & imprimé en la même année ? Que le Pere le-Long ait de pareilles idées, & qu'il en fasse part au public, je ne l'empêche pas de vouloir lui prêter à rire, mais je ne peux le regarder que comme un homme d'un jugement trop précipité.

Ce n'est pas tout, cet Oratorien nous dit, (même page 326, col. 1,) que Jean de Rely reçût ordre de Charles VIII, de traduire de nouveau la Bible en François.

Où le Pere le-Long a-t-il trouvé que l'ordre que Jean de Rely reçut, concernoit plutôt une nouvelle version françoise que ce Roi lui demandoit sur la Vulgate, qu'une simple retouche de celle de Guyarts-des-Moulins ? Cela est si peu vrai, qu'il s'est ensuite contredit dix lignes plus bas, & qu'il n'a regardé la prétendue nouvelle version de Jean de Rely, que comme un rajeunissement de celle de des-Moulins.

Mais ce n'est pas assez avoir combattu le Pere le-Long par les vraisemblances, & par la discussion du témoignage qu'il a employé. Avançons, & détruisons de fond en comble son sentiment par

des faits & de nouveaux raisonnemens auxquels ni lui, ni aucun de ses Adhérens, s'ils étoient encore en vie, ne pourroient absolument rien répondre. Le triomphe contre un Adverfaire n'est jamais plus complet, que lorsqu'on le réduit à un silence parfait. Telle est la méthode de mon Maître: quand la force de la vérité l'entraîne pour la gloire des lettres dans la discussion de quelque point de critique, il s'y jette avec une ardeur incroyable. Semblable à ces Exterminateurs de places, lorsqu'il a une fois forcé la breche, il s'élançe au milieu d'elles, & en fait crouler sous le marteau jusqu'à la dernière pierre.

Comme le Pere le-Long n'a pas connu (tom. 2, p. 912, col. 1,) un livre intitulé..... *La divine Psalmodie du Psalmiste*, composé par un Protestant appelé Jérémie de Pours, & imprimé à Middelbourg, en 1644, in-4°. (1). Il n'est pas surprenant qu'il ait ignoré l'anecdote que ce livre nous fournit sur la date précise de l'impression de cette Bible. On y voit à la page 828 (2), cette date sous l'année 1495, & Jérémie de Pours nous y apprend qu'il l'a tirée de la préface qu'Antoine Bonnemere, Imprimeur de Paris, a mise à la tête de l'édition de la Bible françoise, qu'il fit sortir de sa presse, en 2 vol. in-fol., sous l'an 1538 (3).
Le

(1) Mon Maître en avoit mis un bel exemplaire dans la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière.

(2) Cette page se trouve comprise parmi celles où cet Auteur traite de la profanation des Pseaumes.

(3) Comme le livre de Jérémie de Pours, qui est indiqué dans le texte est rare, voici l'extrait de la Préface de
de

Le Pere le-Long fait mention de cette Bible à la page 326 du 1er. tome de son B. S., col. 2 ; mais il n'y parle pas de sa Préface, il s'inscrit au

de cette Bible, concernant la date de celle de Verard qu'on y lit à la page 828.

» Vous pouvez lire ce present liure qui est la Sainte Bible qui a este translatee de latin en françois sans rien » adjouster que pure uerite, comme elle est en la Bible latine. Rien n'en a este laisse sinon choses qui ne se doi- » vent point translater & a este cette translation faite non » pas pour les Clercs, mais pour les Laics & simples Reli- » gieux & Hermites qui ne sont pas lettres comme ils doiuent.

» Cette Bible en françois a este la premiere fois imprimée a la requeste du tres Chretien Roy de France Charles VIII de ce nom a sçavoir en lan 1495 & depuis » a este corrigee & imprimee.

Bonnemere ne tient pas, dans le corps de son édition, ce qu'il nous promet dans sa Préface. Il y dit qu'on ne verra rien dans son édition *qui ne doiue* (& ne puisse) *estre translate*. Mais, ou certains mots de notre langue étoient bien naïfs de son tems & n'étoient suivis d'aucunes idées accessoires, telles que celles qui les accompagnent à présent, ou il nous a bien trompés.

Ce que j'observe va être prouvé par ces deux passages auxquels je me borne.

Le premier est tiré d'une Glose qui est sur la Genese, touchant le mariage d'Adam & d'Eve.

Il appert, y lit-on, clairement que Dieu établit le mariage d'homme & de femme. En ce sont confondus aucuns Bougres qui dient que conjonction charnelle d'homme & de femme ne peut estre faiste sans peche.

Bougres c'est-à-dire..... Hereses ou Heretiques.

Le second est dans le chap. 40 du livre de Job, au sujet du Behemoth.

Il mangera foin comme bœuf; Behemoth est le Diable, sa force est en ses reins: sa vertu au nombril de son ventre: il eleve sa queue comme cedre & les nerfs de ses couilles sont playes.

contraire en faux (*ibid.*) contre ce qu'en dit Bayle dans son article *Aaron*, (tom. 1, p. 1, note A, col. 1, édit. de 1720,) & il y fait entendre que c'est Bayle lui-même qui a forgé cette anecdote, puisque, dit-il, cette Préface n'annonce rien de pareil.

Est-ce que les exemplaires d'une même Bible ne sont pas quelquefois imprimés avec des Préfaces différentes? Ne faudroit-il pas être sûr du nombre de tous ceux qui en ont été tirés, & les avoir tous parcourus, pour pouvoir avec raison s'inscrire en faux contre les anecdotes qui sont dans la Préface de certains d'entre eux? N'arrive-t-il pas tous les jours, qu'avant que le tirage d'un ouvrage soit complet, il s'échappe de la même presse des feuilles moins correctes, & plus dégarnies d'anecdotes les unes que les autres? Je vois malheureusement que la judiciaire du Pere le-Long ne répondoit pas assez à son nom, & que le peu de réflexion de ce critique la rendoit trop courte.

Quel intérêt avoit Jérémie de Pours à nous faire part de cette anecdote, s'il ne l'eût pas trouvée dans la Préface d'un des exemplaires de cette Bible françoise? Quel intérêt avoit encore Bayle de la copier d'après lui, si elle lui eût paru non seulement fautive, mais encore invraisemblable? Si l'in-

Comme le mot *playés* signifie *bleffés*, je laisse aux Physiologistes le soin d'expliquer cette Glose.

S'ils savent la Chançon du Diable que je m'en vais donner ici, ils pourront peut-être rencontrer juste.

Il a le teint d'un rôl qui brûle,
 Le front cornu;
 Le nez en forme de virgule,
 Le pied fourchu;

térêt est toujours la mesure de nos paroles & de nos actions, quel est celui que le Pere le-Long découvre dans ces deux Auteurs pour rejeter leur témoignage sur une chose des plus indifférentes?

Ainsi tenons cette date pour certaine, & observons que la-Caille, p. 63 (1), la-Monnoie dans

Le fuseau dont filoit Hercule ,
 Noir & tortu ,
 Et pour comble de ridicule ,
 La queue au cul.

(1) Faillibles mortels que nous sommes ! Combien notre sort n'est-il pas à plaindre ? Cet Auteur qui raisonne très-bien en cette même page sur l'édition de cette Bible, fait pitié à ceux de ses semblables auxquels la nature a fait présent d'une tête mieux timbrée.

Il dit ensuite (p. 72) que la Bible qu'Oresme fit par le commandement de Charles V Roi de France, est recommandable, parce qu'elle antécède celle de Neufchatel [en Suisse], & qu'on l'a toujours regardée comme la première traduction françoise de la Bible imprimée. Il ajoute qu'elle l'a été en 2 vol. in-fol. en 1529, tandis que celle de Neufchatel [ou d'Olivétan], ne l'a été selon lui qu'en 1537.

Il y a ici quatre bévues.

1°. Oresme n'a donné aucune traduction françoise de la Bible.

2°. On n'a pas attendu jusqu'en 1529, pour y imprimer des Bibles Françoises. Depuis 1495, jusqu'en cette époque, on y a imprimé un très-grand nombre de celles qui contiennent la version de Guyarts-des-Moulins, revues par Jean de Rely.

3°. Il est très-faux que la Bible d'Olivétan soit, comme nous l'avons déjà observé, de 1537. Elle est au contraire de 1535.

4°. C'est faire remonter nos Bibles françoises bien peu haut, en les bornant au siècle de Charles V Roi de France.

la nouvelle édition de du-Verdier, (tom. 1, p. 270,) & l'Auteur de l'art de désopiler la rate, (tom. 1, nouvelle édition, page que j'ai magnifiquement oubliée,) y souscrivent sans aucune difficulté. Mais observons encore qu'ils ne motivent aucunement la raison pour laquelle ils y adhèrent.

Voici un phénomène littéraire bien singulier. L'Editeur aux belles bagues, & à la fausse chevelure si bien *mixticotée*, dont j'ai parlé ci-devant, a fait une note *curieuse*, & plus que *curieuse* sous celle de la-Monnoie qui vient d'être citée.

Jamais aucun homme ne fera aussi bien peint que par lui-même, comme je l'ai déjà dit plus haut. C'est cet Editeur qui nous imprime par sa plume, l'idée que nous devons avoir de sa Logique.

Ne prétend-il pas être plus grand critique que la-Monnoie, puisqu'il a la fantaisie de s'écarter de son opinion sans rime & sans raison.

1°. Il nous dit ici que Jean de Rely a fait une traduction françoise de la Bible, quoique la-Monnoie (*ibid.*) soutienne le contraire. Cette erreur lui étoit déjà échappée, d'après le Président Boucher, dans son édition de la Croix-du-Maine. (tom. 1, p. 581 & 582.)

2°. Il y marque la date de la première impression de la Bible de Guyarts-des-Moulins sous l'an 1487, quoique la-Monnoie lui eût encore appris le contraire. Il s'est donc défié de lui, & il lui a préféré le Pere le-Long, & le Catalogue de la Bibliothèque du Roi, où on l'a copié. (tom. 1, n°. 156.)

Comme il falloit que son peu de jugement n'en restât pas-là, il dit (*ibid.*) que c'est ce que Richard Simon nous apprend aussi à la pag. 116 du 4me. tome de sa Bibliotheque critique sous le nom de Sainjore, tandis que cet Auteur n'y parle de rien de semblable. Le même Editeur nous répète encore la même erreur dans la table raisonnée, qui est à la suite de son second volume de la même édition. (p. 1, col. 1.)

Ah! que cet Editeur vérifie mal. S'il eût voulu attribuer avec fondement à Richard Simon, ce qu'il lui attribue ici très-faussement, il n'avoit qu'à nous renvoyer à la pag. 437 du 3me. tome de cette même Bibliotheque, où on lit cette erreur, d'après du-Verdier (1).

3°. Pour pallier la bévue qu'il emprunte de ce Catalogue, il nous dit (*eodem tom.*) qu'Antoine Bonnemere nous avertit dans l'édition de sa Bible de 1538, que celle de Verard date de l'an 1495. Je ne sçais sur quelle page de ce même tome, il a lu lui-même ce qu'il nous dit ici. Il auroit dû au moins nous l'indiquer. Si ce qu'il prête à ces Auteurs est vrai, (ce dont je doute très-fort) il faut convenir qu'ils ont été furieusement étourdis, puisqu'ils ont préféré la fausse date du Pere le-Long, à celle qui est la seule vraie, & que l'Imprimeur Bonnemere leur fournissoit.

[1] C'est ce que celui-ci dit, p. 137, in fol., Lyon, 1585, & tom. 1 de la nouv. édit., p. 268, sous le mot *Bibles.*

4°. Puisqu'il nous renvoie à ce Catalogue, que n'en corrigeoit-il les insignes bévues qu'on y trouve au sujet de Guyarts-des-Moulins ? On y lit qu'il étoit Chanoine de St. Pierre d'Aire, (dans l'Archêvêché de Trefves) quoiqu'il fut Doyen (1) de

(1) Je conviens que lorsque Guyarts-des-Moulins commença sa Version Françoisé de la Bible en 1291, & que lorsqu'il l'eût achevée en 1294, il n'étoit pas encore Doyen de St. Pierre d'Aire. Mais comme il ne publia sa Version que lorsqu'il le fut, on ne peut, en la mentionnant dans un Catalogue, lui ravir la qualité qu'il avoit alors.

Qu'on ne dise pas que le titre de cette Bible, qui est rapporté au N°. 156 du 1er. tom. de ce Catalogue, vient de l'Imprimeur Verard, & qu'ainsi on ne doit imputer les fautes qui s'y trouvent, qu'à lui-même. Cela seroit très-faux, si on avoit recours à cette excuse. Ce titre, tel qu'on le lit, (tom. 1. de du-Verdier, p. 270) ne vient que des Rédacteurs de ce Catalogue.

Au reste, comme il faut que je trouve perpétuellement des erreurs sur mes pas, en voici une de du-Verdier, que je viens de citer. Il prend (t. 3, p. 229 N. édit.) S. Pierre, pour le Patron de Guyarts-des-Moulins, & c'est sous le prénom *Pierre*, qu'il nous parle de ce Traducteur. Mais la Monnoye le relève p. 230. Ce qu'il y a à reprendre dans sa correction, c'est qu'il donne à des-Moulins le nom de *Guyas* pour celui de *Guyarts*.

Ce n'est pas assez d'avoir vu ici du-Verdier & la Monnoye. Serait-il possible que nous n'y vissions pas aussi *l'illustre* Guillaume ou son fidele *Achate* ? Le petit Van-Praët laisse paroître un bout de son nez, quoiqu'il l'ait assez court, & il nous crie (p. 31, tom. 1 du Cat. ci-dessus,) que Guyarts-des-Moulins étoit déjà Doyen en 1291, lorsqu'il entreprit sa Version.

Quoique ce Traducteur nous prévienne du contraire, il faut néanmoins que ce ci-devant Garçon de Magasin Bi-

la Collégiale de cette Ville, qui, au lieu d'être du Diocèse de Trefves, étoit au contraire autrefois dépendante de l'ancien Evêché de Théroutans, jadis soumis à la Métropole de Rheims, ainsi que nous le verrons plus bas. Mais achevons notre démonstration: Comment peut-on soutenir, contre l'anecdote que Bonnemere nous fournit dans sa préface, que l'édition de cette Bible est de 1487?

Antoine Verard, dédiant à Charles VIII, vers l'an 1494 ou 1495, son Recueil des Histoires de Troyes, in-fol., sans date, dit, dans l'épître dédicatoire qu'il a adressée à ce Roi, qu'il avoit déjà imprimé, pour Sa Majesté, Orose, Joseph, les Chroniques de France & autres livres historiques;

bliopolique nous chante cette contre-vérité, avec ce petit air de *non-impudence*, qu'on auroit tort de ne pas lui trouver.

Parler d'un nez court dans cette note, ce seroit en vérité ridicule & maussade plaisanterie. Mais y ajouter en même tems le pronostic que les bons Physionomistes tirent des nez de cette *structure*, c'est instruire le Public.

Écoutez Michel Scot dans le livre qu'il a adressé à un Empereur du nom de Frederic, sous ce titre.... *Liber Physionomie*; il nous apprend, dans le 65me. chap. de ce livre, ce qu'il pense là-dessus.....*Cujus nasus fuerit simus significat hominem impetuosum, vanum, mendacem, &c. debilem, instabilem: citò alteri credentem & convertibilem ad utrumque.*

Voici un autre pronostic du même, qui servira à bien interpréter l'épithete *luscum* qu'on lit dans la note qui est sur la p. 239 de cet ouvrage.....*Cujus oculi sunt obliqui significant hominem fallacem, &c. tenacem, invidum, iracundum, mendacem & in multis maliciosum.* Voyez le chapit. 64 de ce même livre.

mais il n'y parle pas de son édition Françoisse de la Bible.

Celle d'un livre aussi important, & dont l'impression lui avoit été ordonnée par ce Roi, méritoit-elle d'être passée sous silence ?

Les Chroniques de France, dont Verard parle dans son épître dédicatoire de ce Recueil, sont de l'an 1493, ainsi qu'il conste du privilege de Louis XII, qui est à la fin de leur seconde édition, faite en 1514 & 1515, chez Guillaume Eustace, & par les Annales de Maittaire (tom. 1, p. 319)

L'édition de ce Recueil est donc de la fin de cette année, ou peut-être elle ne date que de la suivante.

Comme elle est par conséquent antérieure, ainsi que nous venons de l'observer, à celle de cette Bible, il s'ensuit que si ce Recueil n'est que de l'an 1494, celle de cette Bible coïncide parfaitement avec la date que Bonnemere lui a fixée (1).

Si j'étois, Monsieur le Comte, aussi long dans les quinze réponses que j'ai encore à vous faire, mon Ouvrage deviendrait la toile de Pénélope ; il recommencerait sans cesse, & il ne finirait jamais.

Ainsi sans couper mon texte par autant de ques-

(1) Le Marquis de Cambyse me plaît infiniment, quand, pour assigner au juste la date de cette édition, il la prend dans tout le regne de Charles VIII ; c'est-à-dire, dans l'espace de tems qui s'est écoulé depuis l'an 1483 jusqu'à l'an 1498. (V. son Cat., p. 283.)

tions que vous avez le droit de m'en faire, je m'en vais répondre tout de suite aux quinze éclaircissemens que je vous dois; j'observerai seulement de les différencier les uns des autres par de simples *alinéas*.

Seconde Quest. & Rép. A peine Verard eut-il fait paroître cette première édition, qu'il tâcha de la rendre complete. Il y ajouta à la fin du 1er. vol. dont le corps est de 353 feuillets chiffrés, le *Pseautier* qui en contient 37 autres, recommençant une autre série de chiffres. (1) Je ne fais si cette addition ne fut faite à ce tome qu'après l'édition du même livre de l'Écriture Sainte, que Pierre le-Rouge fit paroître par ordre de Charles VIII, vers le même tems, quoiqu'elle soit sans date. Si cela est, cette addition ne fera que de la fin de 1495, ou du commencement de 1496.

(1) Il y a des Mfs. de la Bible de Guyarts-des-Moulins, dans lesquels les sommaires qui sont au haut des Pseumes sont de Jean de Blois de l'Ordre de St. Augustin. Cet Auteur florissoit en 1415. Il les a tirés, comme il le dit lui-même, du Saint sous le nom duquel son Ordre est fondé.

Ce sont les P.P. Echard & Quetif, Jacobins, qui nous apprennent cette anecdote. Mais, en nous la transmettant, ils se contredisent. Ils font cet Auteur Augustin, après nous l'avoir donné pour Jacobin, [tom. 1er., p. 908, col 2, & 909 col. 1.] ensuite ils nous le redonnent encore comme Jacobin [tom. 2, p. 941, col. 2.]

Toutes les contradictions qui sont même dans les meilleurs Auteurs [ceux-ci passent pour tels] me font déplorer l'humanité, & m'enragent contre la présomption & l'impertinence des M., des G....., & des V..pr...

Maittaire, (tom. 1^o. Indicis, p. 176) & la Caille (p. 64) n'ont pas connu le *Pseautier* de Pierre le-Rouge, qui est imprimé en 2 vol. in-4^o. avec des gloses tirées de Nicolas de Lyra, & qui doit être très-vraisemblablement sorti de la presse peu après la première édition de la Bible de Verard. Ainsi le Pere le-Long, qui prétend (p. 333, tom. 1, col. 1.) qu'il est d'environ 1487, se trompe très-grossièrement. Si ce *Pseautier* eût existé avant la 1^{re}. édition de cette Bible, quelle raison Verard auroit-il eue de l'y omettre ? Richard Simon, qui n'étoit qu'un médiocre Connoisseur en éditions du XV^{me}. siècle, parle de ce même *Pseautier*; (p. 20, col. 2, Hist. Crit. des V. du N. T.) mais il n'en détermine pas la date. Cette première édition de la Bible par Verard fut suivie (1) non seulement de l'addition dont je viens de parler, mais encore de celle d'une autre Bible. Comme cette seconde édition fut également entreprise par l'ordre du même Roi, & que Verard fait entendre dans sa Préface qu'il régnoit encore, cette seconde édition doit donc dater au moins de 1497, puisque Charles VIII mourut au commencement de 1498. Le Pere le-Long qui l'a mentionnée (p. 326, col. 1.) n'a rien prononcé sur sa date.

(1) Le Pere le-Long convient que Verard imprima sa 1^{re}. édition sans le *Pseautier*, & que ce livre n'y fut ajouté qu'après qu'elle fut sortie de la presse. [tom. 1, p. 326, col. 1.]

C'est ce qu'on voit aussi dans le prologue de la seconde édition de cette Bible par cet Imprimeur.

Mais l'illustre Guillaume, qui est bien au-dessus de tous les *Bibliologues*, & qui a un penchant irrésistible pour les *scavantes* nouveautés, fait de cette seconde édition la première, & il transforme celle-ci en seconde. (Tom. 1, Nos. 115, 116, p. 32.) Richard Simon n'a pas connu cette seconde édition; il n'a cité que celle de la même Bible, imprimée, *selon lui* (1), à Paris

(1) Quoique je dise *selon lui*, ce n'est pas à dire que je veuille m'inscrire en faux contre l'existence de cette Bible.

Je fais bien que ni la Caille, (p. 109 & 144) ni Maittaire, (tom. 1 Ind., p. 147 & 148) ni le Pere le-Long, (tom. 1, p. 326, col. 2) n'en parlent aucunement, mais leur silence là-dessus n'opère rien dans mon esprit contre l'indication que Richard Simon nous donne de cette Bible. La seule idée qu'il y fait naître, c'est que ces trois Auteurs ne se morfondent pas en recherches, & que les deux derniers avoient bien peu de mémoire, puisqu'ils ne se sont pas ressouvenus d'avoir vu cette même Bible sur la page 320, col. 1, 2 de la même Histoire de Richard Simon, qui est citée dans mon texte.

Richard Simon en omet le format & le nombre des volumes; il se trompe aussi sur les noms de ses Imprimeurs; il les appelle mal-à-propos les Angeliers, au lieu de les nommer Langelier.

Ils étoient deux freres associés ensemble, dont l'un s'appelloit Charles, & l'autre Arnoul.

Ils avoient pour marque dans leur société *un petit Jesus* tenant deux Anges liés; ils faisoient par-là allusion à leur nom. Les mots qu'ils associoient à leur marque étoient ceux-ci. *d'un amour vertueux l'alliance immortelle, les Anges liés.....* (Voy. la Caille, p. 114.)

Baillet, (Jug. des Sav., in-4°. , tom. 1, p. 401, 402) & Fred. Roth-Scholtzius (Thes. Symbol. ac Emblem. Bibliopolarum, in-fol. Norimb. MDCCXXX) ne parlent pas de cette marque. On la trouve désignée dans Orlandi (p. 238, col. 1 de son origine *della Stampa*, in-4°.

en 1545, chez les *Angeliers*. Si Richard Simon eût feuilleté beaucoup plus attentivement les deux Editions de la Bible par Verard, il ne se feroit pas avisé de prétendre, que dans cette édition des *Angeliers*, on n'a pas entendu le vieux langage de Guyarts-des-Moulins (p. 320 & 321 ci-dessus.) Il auroit également trouvé dans ces deux éditions, les mêmes prétendues fautes qu'il reproche aux Imprimeurs de la Bible dont il parle. (1) Jean Albert Fabricius a fait un furieux parachronisme en parlant de l'une ou de l'autre de ces deux Bibles de Verard, puisqu'il n'a pas craint de dire, que ce même Guyarts-des-Moulins qui est le Traducteur Français de leur contenu, a dédié sa version à Charles VIII. Mansi, son nouvel Edi-

(1) Richard Simon reproche à ces nouveaux Editeurs de n'avoir pas entendu le sens de Guyarts-des-Moulins, en changeant, dans sa version, ces mots du 1er. Chap. de la Genese *Ÿ. 3.....li Esperis de nostre Seigneur estoit portes sur les ijaues. pour ces autres. les Esperis de nostre Seigneur estoient portez sur les eaues.* Il auroit vu la même faute, si c'en est une, dans ces deux éditions de Verard. On ne comprend pas pourquoi cet Auteur a reproché aux Langelier une pareille faute, dans la correction qu'ils ont faite à l'ancienne version de Guyarts-des-Moulins, sur ce passage. Les Peres de l'Eglise & les Critiques ont interpreté différemment les mots *Esprit de Dieu*, qu'on lit en cet endroit de la Genese. Les uns les ont pris dans un sens figuré, & ils ont dit qu'ils signifient *l'Esprit Saint*, & les autres dans leur sens propre, & ils y ont trouvé la signification *d'un vent violent*. Quelle peut être la faute de ces Editeurs, en prenant ces mots dans ce dernier sens ?

teur, n'a pas fait disparoître une si étonnante bévue. (tom. 1, pag. 405, col. 1, in-4^o., Patav, &c.) Soyez court, quand il faut suppléer à tant d'omissions sur chaque article., & y extirper tant d'erreurs.

Troisieme Quest. & Rép. Ces deux éditions sont désignées l'une & l'autre par un nom particulier. La premiere s'appelle la Bible *des Clercs*, & la seconde, où il y a des retranchemens dans les gloses & dans les explications, celle *des Laiques, simples Religieux & Hermites*. C'est ce que *le fidele & le scrupuleux* Guillaume ne nous dit pas, (voyez ci-dessus,) & c'est cependant ce qu'il eût trouvé dans la préface de la seconde, ou bien dans le 1er. tome du Pere le-Long (p. 326, col. 1.)

Quatrieme Quest. & Rép. Celui qui a imprimé ces deux Bibles s'appelloit *Antoine Verard*, & non pas *Vivard*, ainsi que nous le dit Casimir Oudin (tom. 3, col. 625.)

Cinquieme Quest. & Rép. Je connois des exemplaires sur vélin, de la premiere édition de cette Bible. Jé ne doute aucunement qu'il n'y en ait aussi de la seconde, parce que Verard faisoit ordinairement tirer sur vélin des exemplaires de tous les livres qu'il imprimoit, mais je n'en ai vu aucun de cette seconde édition. Celui de la premiere, qui étoit chez le Duc de la Vallière, fut vendu 500 liv. ; son prix eût été plus considérable, si les figures sur bois, qui en étoient peintes en miniatures eussent été moins affreuses, & si le troisieme volume de cet exemplaire, qui étoit relié en 4, n'eût pas été gâté. Il venoit du cabinet de Gaignat, (tom. 1., pag. 19., n^o. 61,) quoique Mons.....

Guillaume ne nous l'apprenne pas, & il n'y fut acheté pour le Duc de la Valliere qu'au prix de 350 liv. 10 s.

Sixieme & septieme Quest. & R.R. La version françoise qui est dans la Bible de Verard est de Guyarts - des - Moulins (1). C'est très-

[1] Comme il y a des Mss. qui ne portent point les noms de Guyarts-des-Moulins, il n'est pas surprenant que du-Verdier, qui étoit très-peu instruit dans la Calligraphie, ait nommé cet Auteur *Pierre*. Mais s'il eût fait beaucoup plus de recherches, il eût trouvé des Mss. qui indiquent ses noms.

Il est certain qu'il ne les eût pas vus dans celui dont Henri II fit présent à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, & qui est passé ensuite de la Bibliothèque d'Anet, dans le Cabinet de Guyon de Sardiere. De ce Cabinet, ce Ms. est venu entre les mains du Duc de la Valliere qui le fit revendre par l'Auteur de la Bibliographie à Gaignat, & qui le racheta après, à sa vente pour le prix de 342 liv. (Voy. le Cat. de Gaignat, tom. 1, p. 19, n°. 59.)

Ce Ms. est cotté dans le Catalogue de la dernière Bibliothèque de ce Duc 113, (tom. 1, p. 30,) & il a été vendu à son encan 900 liv.

On voit que la Bibliopolie n'est pas un mauvais métier, & que son trafic ne cause aucune dérogeance, puisque plus d'un Grand s'en mêlent.

Il seroit très-à-propos que ceux qui forment des Bibliothèques particulières, eussent devant les yeux ce qu'on lit dans la Préface, que l'Abbé Saas a mise à la tête de sa notice des Mss. de la Bibliothèque de l'Eglise Métropolitaine de Rouen, (p. 9 & suiv., in-12, Rouen, M DCC XLVI,) ils perdroient l'esprit de Bouquinerie, & ils travailleroient plus pour l'utilité publique & pour la postérité, que pour enrichir des *Guillaumes*.

ineptement que du-Verdier appelle cet Auteur *Pierre*, Prêtre & Doyen de St. Pierre d'Aire, (tom. 3, p. 229, nouv. édit.) c'est ce qu'on a

Que ce Manuscrit soit venu de Diane de Poitiers, par les mains de divers acquéreurs, dans celles du Duc de la Vallière, le Plagiaire Van-Praët ne nous le laisse pas ignorer, mais il ne nous dit pas, qu'il a pillé cette Anecdote à la 1re. page des Eclaircissemens qui sont parmi les feuillets préliminaires du Cat. de G. de Sardiere, Paris, &c. M DCC LIX, in-8°. , & il manque aussi d'observer que les noms de Guyarts-des-Moulins ne sont pas dans le Prologue de ce Ms. Ceux qu'on y trouve, ne sont que ceux-ci.... ey ce qui fut Prestre & Chanoines de Saint Pierre Daïre en larceueschie de Treues (1) en Alemaigne

Mais si du-Verdier eût pu rencontrer ceux qui sont venus depuis dans la Bibliothèque du Roi, & qui y sont cottés aujourd'hui 6819 (2), 20, 24, (B. S., p. 315, col. 1 & 2, & p. 317, col. 1,) il y eût apperçu ces mêmes noms.

Ce que je ne lui pardonne pas, c'est qu'ayant beaucoup fureté dans la Bibliothèque de d'Urfé, qui étoit

(1) Ce Ms. de la Bibliothèque du Duc de la Vallière, ainsi que celui qui est indiqué dans le n°. suivant de son Catalogue, sont fautifs en cet endroit.

Les Calligraphes qui ont copié l'un & l'autre, n'ont pas compris le mot *Treces* qu'ils avoient à exprimer, & l'ont changé en celui de *Treves*.

Treces est la ville de Troyes en Champagne, & l'Archevêché de Treves est en Allemagne. C'est ce que nous verrons plus bas dans le texte.

(2) Richard Simon assure aussi avoir lu ces noms dans ce Ms., qu'il cite à la pag. 318 de son Hist. crit. des V. du N. T., col. 2.

déjà vu dans une note ci-dessus. Cette version est de la fin du 13^{me}. siècle. J'admire l'Abbé Lebeuf, qui, pour nous indiquer les tems précis de ce même siècle

dans le château de la Bastie en Forez, il ne lui ait jamais pris fantaisie d'y vérifier certains Mss. de cette version qui sont passés dans la suite, dans la Bibliothèque du Duc de la Vallière, & dans lesquels ces noms étoient exprimés, & particulièrement dans celui qui est cotté 114, dans son dernier Catalogue. (p. 31, tom. 1.)

Van-Praët date les deux Mss. du Duc de la Vallière, dont il est question dans cette note du 14^{me}. siècle. [tom. 1, p. 30 & 31.] Mais cette date n'est-elle pas trop vague, & ces Mss. peuvent-ils être du commencement & même du milieu de ce siècle, d'après les miniatures qui sont dans celui qui venoit de Diane de Poitiers, & d'après les Armoiries de celui qui étoit passé chez ce Duc lors de l'achat qu'il fit de la Bibliothèque de d'Urfé ?

L'un n'étoit certainement que de la fin de ce même siècle ; ses miniatures l'attestent, & c'étoit vraisemblablement Jean de Berry, dont il portoit la signature & le paraphe, qui l'avoit fait exécuter ?

Comme dans cette signature on lit qu'il étoit Duc de Berry & d'Auvergne, Comte de Poitou & d'Auvergne & de Boulongne, ce Ms., s'il n'a été exécuté que par son ordre, doit être nécessairement postérieur à l'an 1389, parce que ce ne fut que par le mariage qu'il contracta en cette même année avec Jeanne, fille de Jean II, Comte d'Auvergne & de *Boulongne*, qu'il eût ces deux Comtés, & signa ensuite avec ces deux qualités.

Il n'y a rien de si aisé que de trancher, sans vouloir rien approfondir.

Mais décidons la date de ce Ms. d'une manière plus précise. Descendons de l'année 1389, qui est celle du mariage de ce Prince avec l'héritière dont je viens de parler, jusqu'en celle de 1416 en laquelle il mourut, & prenons la moyenne proportionnelle entre ces deux dates,

siècle auquel elle parut, nous dit qu'elle y est un peu plus avant que S. Louis. (tom. 2, Diff. sur l'Hist. Ecclef. & civile de Paris, ibid. &c. M DCC XLI,

tes, ce Ms. ne sera que d'environ l'an 1403. Il tombera par conséquent dans le 15^{me}. siècle, & Van-Praët aura tort de le dire du 14^{me}. Il n'aura pas plus raison en ce qu'il nous dit du siècle de l'autre.

Celui-ci a été exécuté pour un des fils de Béraud II, Dauphin d'Auvergne. Ce Béraud s'étoit marié pour la 3^{me}. fois au mois de Juin de l'an 1374, avec Marguerite de Sancerre, *Moult vaillant Dame*, dit Froissard, & de *grant prudence*, qui descendoit de Thibaut le Grand, Comte de Champagne par Etienne I, Guillaume I, Louis I, Jean I, Jean II, & Jean III. Elle hérita de son pere, le Comté de Sancerre en 1403, après la mort de Béraud II, son second mari. [Voyez l'art de vérifier les dates, 2^{de}. édit., p. 657, 658 & 724.

Delà les armes qu'on voit sur la marge extérieure de la 1^{re}. page du Prologue de ce Ms., dans la capitale qui est à la tête du livre des nombres, dans celles qui sont au commencement du Deuteronomie, du livre de Josué, du 4^{me}. livre des Rois, dans plusieurs qui sont dans le Pseautilier, & dans celles qui sont à la tête des lettres de St. Paul aux Corinthiens, à ceux d'Ephèse, de Colosse, de Thessalonique, & à Timothée, &c. &c. &c.

Ces armes étoient celles des Dauphins d'Auvergne & des Comtes de Champagne, depuis ce Béraud II dont il est question ci-dessus. Ses fils portèrent d'or, au Dauphin palmé d'azur escartelé d'azur, à une bande d'argent, cotoyée de deux cotices potencées, & contre-potencées d'or de treize pieces. Mais ce ne fut que Béraud son troisieme fils, qui les porta pleines & sans brisures. Nous en voyons une dans celles-ci. C'est un Lambel de Gueules. C'est ce qui prouve que ces mêmes armes sont d'un frere de Béraud III, qui ne succéda à son pere qu'en 1400. (Voyez l'art de vérifier les dates, p. 725, col. 1.)

in-12, p. 40.) Déterminer ainsi les époques, n'est-ce pas nous les indiquer d'une manière bien claire? Certainement cet Auteur ne se ressouvenoit pas alors des dates précises de l'entreprise & de l'achèvement de cette version, Guyarts-des-Moulins nous les donne lui-même d'une manière bien circonstanciée dans sa Préface. Ce fut, dit-il, en Juin de l'an 1291, que je commençai cette version, & je l'achevai au mois de Février de l'an 1294. Richard Simon, qui en date l'entreprise & l'achèvement de l'année 1291, se trompe, (p. 319 de son Hist. crit. des V. du N.

Béraud III eut trois freres, Jean, Louis, & Robert, tous trois fils du même pere & de la même mere, (p. 724, col. 1, ibid.) ce furent eux qui briserent leurs armes. Jean & Louis moururent avant leur pere sans lignée, & Robert, de Religieux de la Chaize-Dieu, devint Evêque de Chartres l'an 1432. Ce fut vraisemblablement ce Robert qui fit exécuter ce Ms. avant sa promotion à l'Épiscopat. Les lettres initiales qui portent ses armoiries, paroissent être du même tems que son écriture. Ce Ms. n'existoit donc pas auparavant. Il n'est donc, si son exécution est due à ce Prélat, (comme il n'y a pas lieu d'en douter,) que des 1res. années du 15me. siècle & d'environ l'an 1406, en prenant encore la moyenne proportionnelle entre la date de sa naissance, & celle de sa promotion à l'Épiscopat.

Van-Praët s'est donc trompé en le datant aussi du 14me. siècle, (n^o. 114, tom. 1, p. 31,) & en le faisant venir de la Bibliothèque de Louis Ier. de Bourbon, Comte de Montpensier, dit le Bon, qui devint Dauphin d'Auvergne, par la donation de ce Dauphiné que Jeanne, fille unique de Béraud III, fit à Anne sa femme. Cette Anne étoit fille de Béraud II, & par conséquent la tante de cette Jeanne, & la sœur de Béraud III, son pere.

T., col. 1,) il se contredit ensuite, (p. 323, ibid. col. 2,) & ce n'est pas assez pour lui de se contredire, il lui échappe une autre faute, en ce qu'il prétend au même endroit que cette Bible ne fut achevée qu'en 1297. C'est ainsi qu'il oublie ce qu'il avoit déjà dit à la p. 531, col. 2 de son Hist. crit. de l'Anc. Test. sur l'année en laquelle cette version fut terminée. C'est celle de 1294 qu'il y rapporte. Je ne sçais comment Senebier a pu lire l'an 1286, pour la date du commencement de cette Bible, dans le Ms. de la Bibliothèque de Geneve, dont il nous fait part à la page 293 de son Catalogue raisonné, in-8°. , ibid. M DCC LXXIX. Il est vrai qu'il n'a pas fait la même faute sur un feuillet volant sur lequel il a donné une annonce d'un autre Ms. de cette Bible; mais en renvoyant lui-même de ce feuillet volant à la pag. 293 de son Catalogue, il n'y a pas corrigé la faute que je lui reproche d'après sa pag. 295.

Pourrions-nous manier un article qui nous soit commun avec le Catalogue de la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière, sans avoir occasion d'y faire quelque reproche à l'un ou à l'autre de ses Auteurs? Qu'on se rappelle ici la méprise de Van-Praët que j'ai relevée ci-dessus, par rapport à l'année en laquelle Guyarts-des-Moulins fut Doyen de St. Pierre d'Aire; je lui ai reproché de l'avoir marquée en 1291, au lieu de ne la mettre qu'en 1297, ainsi que ce Traducteur nous l'apprend lui-même. Comme il n'est qu'un vrai Plagiaire, j'apperçois parfaitement l'origine de son erreur; elle est dans le Catalogue du Marquis de Cambis; celui-ci nous

dit, (p. 283) que *Guyarts-des-Moulins*, mort Doyen du Chapitre de *St. Pierre d'Aire*, commença sa traduction en 1291, & qu'il l'acheva en 1294; Delà ce misérable Copiste, au lieu de jeter les yeux sur la Préface du Ms. qu'il indiquoit, (tom. 1, p. 31, n^o. 113,) & dans laquelle il auroit trouvé d'une manière très-exacte les dates dont il avoit besoin, a conclu rapidement de ce qu'il lisoit dans le Catalogue qu'il a copié, que ce Traducteur avoit déjà la qualité de *Doyen*, lorsqu'il entreprit sa version. C'est ce qui est diamétralement opposé à ce que *Guyarts-des-Moulins* nous dit lui-même à ce sujet. Il nous fait part, dans son même Prologue, de l'année en laquelle il fut élu Doyen de l'Eglise dont il étoit auparavant Chanoine, & il la marque au jour de la *St. Remy* de l'an 1297. D'après cette dernière date que ce Traducteur nous transmet dans sa Préface, il s'ensuit que sa Bible n'avoit pas encore été publiée, puisque si elle l'eût été auparavant, cette date écrite par lui-même ne pourroit pas s'y trouver; il s'ensuit encore que tous les Auteurs qui datent la publication de sa version de l'an 1294 (1), se trompent. Au reste, on trouvera les trois dates, dont je viens de faire mention, sur l'entreprise de

(1) Ces dates ont été estropiées ou tronquées non seulement par les Auteurs que je viens d'indiquer dans mon texte, mais encore par l'Imprimeur *Verard*, par l'Abbé *Saas*, p. 3, (voyez ci-dessus la note qui est au bas de la pag. 270,) & par *David Clement*. (*Bibl. cur.*, &c. tom. 4, p. 2.)

la version de Guyarts-des-Moulins, sur son achèvement, & sur sa promotion au Doyenné de St. Pierre d'Aire, rapportées d'une manière très-juste dans le Pere le-Long, (B. S., tom. 1, p. 315, col. 2,) dans Casimir Oudin (1), (tom. 3, col. 623,) dans la Bibliographie, (tom. 1, p. 123,) & dans la-Monnoye sur la Croix-du-Maine. (tom. 2, p. 192.) Mais on ne verra dans aucun de ces Auteurs la conséquence que j'ai tirée moi-même sur celle de ces trois années, (1291, 1294, 1297,) en laquelle cette version fut répandue par l'Auteur dans le public. Je reviens à une observation que j'ai faite ci-dessus, d'après le Catalogue du Marquis de Cambis. Cet Auteur y a omis l'époque en laquelle Guyarts-des-Moulins fut élu *Doyen* de St. Pierre d'Aire. Cette omission ne vient que des mauvais Auteurs qu'il a consultés là-dessus. Il est certain que s'il s'est adressé pour cela aux Prolegomenes de Dupin, (p. 714, tom. 2,) il ne doit y avoir rien trouvé là-dessus.

Quest. 8, 9, 10, 11 & 12, & *R.R.* Comment Verard auroit-il imprimé cette Bible de la

(1) Il faut quelque indulgence pour celui-ci ; il marque d'abord le commencement de cette version en 1290, (tom. 3, col. 622,) & il le date ensuite de 1291, (*ibid.* col. 623.)

Cette faute n'est pas aussi répréhensible que celle de Benoit Turretin, qui dans sa défense des traductions de Geneve contre le Pere Cotton Jésuite, met la composition de cette version environ l'an 1290. Voy. l'*Hist. crit.* des V. du N. T. ci-dessus, p. 21, col. 2.

même façon qu'elle est sortie des mains du Traducteur, puisqu'il en existe tant de Mss. différens, soit par leurs augmentations, soit par leurs retranchemens? C'est ce qu'on peut voir dans le B. S. du Pere le-Long, & dans Casimir Oudin (1).

D'ailleurs son édition a été remaniée par Jean de Rely, dont nous avons parlé ci-dessus, & le remaniment de cet Auteur n'est pas le seul, ainsi que nous le verrons plus bas, qui ait précédé l'impression de cette Bible que nous devons à ses presses.

Le texte de cette version est l'Histoire scholastique que Pierre *Comestor* avoit publiée en latin plus de cent ans auparavant.

Cette Histoire ne contient que les Livres Historiques de l'Ancien & du Nouveau Testament. Nous reprendrons, ci-dessous, son contenu.

Les Auteurs ne sont pas uniformes sur le nombre des livres qui la partagent. Othon de St. Blaise, qui étoit le Contemporain (2) de Pierre *Comestor*, ne nous dit pas qu'elle fût divisée en livres. Il est certain que mon Maître n'a trouvé dans les plus anciens Mss. de cette Histoire, aucune division semblable. Il en a même parcouru plusieurs éditions imprimées, & nommément celles de Strasbourg,

(1) Voyez le B. S., tom. 1, p. 316, col. 1, p. 317, col. 1, p. 318, 319, & 320; & Casimir Oudin, tom. 3, col. 623, 5me. alinéa, & col. 624, 5me. alinéa.

(2) Il florissoit, selon Casimir Oudin, en 1190, tom. 2, col. 1658.

exécutée in-fol en 1483, chez *Jehan de Greningen & Henri de Jnguiler*, & il n'y en a trouvé aucune trace. Tout ce qu'il y a apperçu, ce font des divisions en chapitres, & non pas en livres, & ces divisions en chapitres ne font pas les mêmes que celles qui font dans nos Bibles modernes. La Genese y est partagée en 115 chapitres, tandis que dans celles-ci elle n'en contient aujourd'hui que 50.

Je ne sçais pourquoi Vincent de Beauvais n'a pas suivi Othon de St. Blaise, dont on trouvera le passage concernant l'Histoire Scholaistique de Pierre *Comestor* dans le second tome de Casimir Oudin, (col. 1527) & j'ignore également pourquoi il s'est avisé de nous dire que cette Histoire est divisée en 4 livres, (voyez le même Oudin, tom. 2 col. 1527) il n'y avoit pas cependant plus d'une soixantaine d'années entre ces deux Auteurs. (1) Il n'y a point de marche plus rapide que celle de l'opinion ou de l'erreur. Il suffit que les hommes aient fait un premier écart de la vérité, quelque petit qu'il puisse être dans son commencement: le laps de quelques siècles lui donne ensuite une déviation qui est, pour ainsi dire, immense.

Trithème, en nous parlant de cette Histoire Scholaistique, ne nous la présente pas, comme Vincent de Beauvais, divisée en 4 livres; mais pro-

[1] Vincent de Beauvais, de l'Ordre des Jacobins, florissoit en 1250, selon le même Casimir Oudin, tom. 3, col. 451.

fitant de l'intervalle de deux siècles, qu'il y avoit entre lui & cet Auteur, il nous la donne sous le nombre de vingt. (fol. *recto* 58, Basileæ, in-fol., 1494) Conrad Gesner & Simler (p. 669, col. 2, in fine, édit. ci-dessus) adoptent sa division. Sur quel fondement s'appuyent-ils ? Je n'en vois aucun, & cela doit être ainsi, parce qu'eux-mêmes n'en voient pas davantage.

Dupin, (Hist. des Controv. & Mat. Eccl. du 12^{me}. siècle, Paris, M.DCXCIX, in 8^o., p. 631) le Pere le-Long (B. S., tom. 2, p. 683, col. 2) & Cave, (Hist. Litt. Script. Eccl., tom. 2, p. 239, Oxonii, 1743, in-fol.) s'écartent de Trithème, de Conrad Gesner, & de Simler, & ils ne divisent plus cette Histoire qu'en 16 livres.

O vérité ! quand est-ce que les Mortels, & surtout les Ecrivains, te préféreront à l'arbitraire, & écarteront tous les nuages qui s'élevent sur ta course par leur incurie & par leurs infidélités ?

Pourquoi faut-il que la nature ait fabriqué tant d'êtres indifférens pour ta recherche ? Peut-on expliquer autrement la différence d'organisation qu'elle a établie parmi les Mortels, qu'en prétendant qu'elle n'a agi ainsi que pour entretenir l'harmonie de ce bas monde ? Elle a voulu certainement, par une telle conduite, que les individus auxquels elle ne communiquoit qu'une organisation plus grossière & plus foible, reconnussent d'eux-mêmes la supériorité de ceux qu'elle enrichissoit d'une autre beaucoup plus déliée & beaucoup plus forte, & qu'ils se soumissent volontairement à l'ascendant qu'elle leur donnoit sur eux.

Quoique la Taupe & le *Mitrula* (1) soient son

(1) *Mitrula*. La signification de ce mot a été inconnue à l'Auteur du *Monde Primitif*, (Orig. Lat., part. 2de., tom. 7, col. 1227 & 1228,) puisqu'il le croit synonyme avec celui de *Mittella*.

Il est incontestable que celui-ci signifie une petite Mitre, puisque c'est en ce sens que Cicéron, (pro Rabirio Post. tom. 3, Orat., p. 271, Lugd. Bat. ex Off. Elf. CIOIOCXLI,) & l'Auteur du Poëme latin, sous le nom de *Copa*, s'en servent. Mais celui-là a-t-il la même signification ?

Consultons Solin qui est le seul des Auteurs latins antérieurs à la décadence de l'Empire Rom. en Italie, qui nous le fournisse. Quelle acception lui donne-t-il ?

Le mot *Mitrula* signifie, selon lui, un petit Serpent d'environ six pouces de long que les Anciens appeloient ainsi, à cause d'une tâche blanche qui est arrondie sur sa tête en forme de diadème. (Voy. le N. Th. L. L. de J. M. Gefner, tom. 3, col. 301.)

Comme l'Auteur du Monde Prim. appelle *Mitrula* la petite Mitre que les femmes de la Phrygie portoient autrefois, il n'y a rien de si bizarre, que de nous représenter ces mêmes femmes avec un pareil Serpent au milieu du front qui leur tient lieu de petite Mitre.

Comme Foulcher de Chartres dit que ce Serpent étoit le même, que celui que les Anciens appelloient *Basilic*, & auquel ils attribuoient un regard *mortifere*, [voy. son Hist. Hieros., liv. 3, C. 60, dans le Gl. de la M. L. par du-Cange, tom. 4, col. 845,] il y a bien apparence que si les Phrygiennes eussent adopté une pareille coëffure, elles eussent été bientôt sans maris, à moins qu'elles n'eussent écrasé ce Serpent avant de le placer sur leur tête.

La maudite rage de compiler doit-elle précipiter un Auteur qui redoute ses Contemporains & la postérité dans des bévues aussi humiliantes ?

Au reste, Conrad Gefner, (de Serpent, in-fol., Ti-

ouvrage, elle n'a donné à l'une que de très-petits yeux, qu'elle a même ombragés de beaucoup de poils; & l'autre, elle l'a condamné à ramper, jusqu'à la fin des siècles, sur son ventre.

Faut-il pour cela que l'un & l'autre de ces deux petits êtres veuillent rompre l'harmonie de leur regne animal?

Est-ce que l'un (1) doit aiguïser ses dents incisives, dont il a bon nombre, contre l'Oiseau de Jupiter, (*Aquila Jovis*) sous prétexte que cet oiseau a reçu de la nature quatre paupières, & qu'il s'accoutume, au sortir de son nid, à contempler fixement le soleil?

guri, M D LXXXVII, fol. verso 32,) G. J. Vossius, (Etym. L. L. tom. 1^o. Op., p. 77, col. 2,) & l'Auteur du Dict. des Anim., (tom. 1, p. 254 & 255, in-4^o.,) n'assignent au *Mitrula* aucun article, & en parlant du *Basilic* aux endroits que j'ai cités, ils oublient d'observer que ces deux Serpens passaient chez les Anciens pour être le même.

Eu égard à certaines circonstances, je souhaite très-fort que les anciens se soient trompés sur cette identité.

[1] Comme l'ordre moral & l'ordre politique ne sont jamais aussi bien réglés que l'ordre physique, on voit quelquefois des Taupes du regne de la Bibliopolie, sortir de l'ancienne Vallée de Guillaume, ou de l'ancre noir de *Tarpè-Van*. On sçait que cet ancre est si profond, qu'il est totalement dés-auné, c'est-à-dire, sans mesure.

Cette nouvelle sorte de Gent trotte-ménu entrevoyant à peine la surface du terrain sur lequel elle est montée, s'y trouve sous les talons de quelque Geant, & enrageant d'être ainsi prise, elle voudroit les mordre & les ronger entièrement. Mais ses efforts sont vains, & elle est écrasée au dessous par la plus petite pression.

Est-ce que l'autre doit arrêter, par ses petits bonds tortueux & obliques, le vol du Dragon volant d'Afrique, quand il veut s'élever de dessus la terre, qu'il foule, selon son bon plaisir, superbement avec ses pieds ?

Le Marquis de Cambis, (p. 282 & 283) & son Copiste Van-Praët (p. 7, 8 & 9 des additions & p. 30 & 31 du corps du 1er. tom. du Catalogue du Duc de la Vallière) ne nous disent rien sur les différentes divisions sous lesquelles divers Auteurs nous font voir cette Histoire.

Dupin, le Pere le-Long & Cave, de l'erreur que je viens de leur reprocher, sont tombés dans une autre qui leur est commune avec Gerard Jean Vossius, (de Historicis latinis, Cap. 53, lib. 2, p. 136, col. 2, tom. 4, Op.) Richard Simon, [Hist. Crit. des Versions du N. T., p. 319, col. 2 in fin.] Jean Albert Fabricius, [tom. 1, p. 404, in-4°, col. 2] Crevier, &c. [Hist. de l'Univ. de Paris, in-12, tom. 1, p. 209.] Ils ont prétendu que l'Histoire Scholaistique de Pierre *Comestor* n'est qu'un Abrégé des livres historiques de la Bible. Il est certain qu'aucun d'eux ne l'a feuilletée avec attention. S'ils l'eussent parcourue avec autant d'examen que Fleury, [Hist. Eccl. in-4°, tom. 15, p. 412] ils auroient vu que le texte de ces livres y est rapporté tout entier, & que, loin d'y être abrégé, il y a au contraire des gloses & des Commentaires sur la plus grande partie d'entr'eux. Il n'y a que les Paralipomenes, les livres d'Esdras, le Pseautier, les grands & les petits Prophètes, les Evangiles & les Actes des Apôtres, qui n'en aient pas.

En parlant du contenu de cette Histoire , j'aurois dû observer qu'il y a des étymologies très-singulieres & des gloses bien merveilleuses.

Voici quelques-unes de ces étymologies. Le mot *Lumen* y est dérivé du verbe *luo* qui signifie purger , parce que la lumiere purge l'air des ténèbres qui l'obscurcissent ; les mots *Soleil* & *Lune* y sont appellés ainsi , parce que l'Astre du jour est le seul qui paroisse luire en comparaison des étoiles fixes , dont la lumiere n'arrive à nos yeux ni avec autant d'éclat ni avec autant de vivacité , & que la Lune est un des grands luminaires que la main de l'Eternel a attachés à la voûte Céleste. Ainsi , selon cet Auteur , dire *Soleil* & *Lune* , c'est comme si l'on disoit : *solus lucens & luminum una.* (*sic*)

Pourquoi m'arrêter ici pour faire connoître certaines gloses merveilleuses de cette Histoire ? Je n'ai qu'à renvoyer à Bayle qui n'a pas manqué d'en relever une des plus extraordinaires sous le mot *Aaron*. Cette glose est celle qui concerne la réduction que Moÿse fit du Veau d'or , en poudre du même métal , & la maniere dont il délaya dans de l'eau cette poudre pour la faire avaler aux Israélites. Cette glose porte , qu'après cette potion , cette poudre s'arrêta sur la barbe de ceux qui étoient coupables , & la dora expressément , afin de les faire reconnoître. (Exod. XXXII.)

Outre les Gloses & les Histoires ou Commentaires que Pierre *Comestor* a joints au texte des livres historiques de l'ancien & du nouveau Testament , il a rempli les lacunes que ces livres ont entr'eux , par une chaine d'événemens , qu'il a for-

mée des différentes parties de ces livres, soit par la reprise de certains morceaux de ceux qui précédent, ou par l'anticipation de certains chapitres de ceux qui doivent suivre, ou enfin par des fragmens qu'il a pris dans *Joséph* & dans les Auteurs Profanes qui ont écrit sur l'Histoire qui lui étoit nécessaire pour remplir ces vuides. Tous ces extraits il les a rapprochés le mieux qu'il lui a été possible, mais sans aucune critique. Le 12me. siècle dans lequel il florissoit en présentoit-il quelqueune & n'est-ce pas au 15me., environ trois cents ans après lui, qu'on a vu naître la première aurore d'un Art qu'on ne connoissoit pas auparavant ?

On voit de ces lacunes remplies entre les livres de Tobie & d'Esther, & entre celui-ci & les Pseaumes, &c.

Le Marquis de Cambis nous dit que son Histoire a été regardée pendant 300 ans comme un excellent Corps de Théologie positive (p. 283 de son Catalogue) Je suis très-surpris qu'il n'ait pas sçu que Pierre François Orsini, élevé sur la Chaire de St. Pierre, sous le nom de Benoît XIII, qui avoit conçu dans l'Ordre de St. Dominique, où il avoit fait profession, une si haute vénération pour cette Histoire, avoit ordonné sous son Pontificat, dont la première année est de l'an 1724, au Cardinal Quirini d'en publier une nouvelle édition, & à tous les Ecclésiastiques de son Obédience, de s'en pourvoir, à peine de n'être pas promu aux Ordres. Ainsi en bornant à trois siècles les applaudissemens que cette Histoire a reçus, c'est n'être gueres versé dans certaines particularités de

l'Histoire Littéraire. On peut voir dans Freytag l'anecdote dont je viens de parler (Adpar. Litt., tom. 1, p. 165) Le Cardinal Quirini se rendit à la recommandation de ce Pontife, & l'on trouvera, dans son *Commentar. de rebus ad se pertinentibus*, une anecdote sur les soins qu'il prit pour la réimpression de cette Histoire (part. 2, liv. 1, ch. 16, p. 267, in-8°.) (1).

Les additions que ce Traducteur a faites à l'Histoire Scholaſtique de Pierre *Comestor*, consistent à avoir inséré, dans sa version, les livres suivans en entier, les Paralipomenes, après lesquels on lit l'Oraison de Manassés, Néhémie ou le second livre d'Esdras, sur lequel l'*habile* Van-Praët fait une énorme bévue (2), le troisieme livre d'Esdras, que le même *habile* Bibliographe omet (ibid., p. 8,) le livre de Job (3), le Pseautier, les livres de Salomon, les grands & les petits Prophètes, les Epi-

(1) Cet ouvrage a été imprimé à *Brescia* en 1749, en 3 vol. in-8°, contenant deux parties. L'an d'après, on ajouta un Appendix à la 2de. partie du 1er. liv. en un autre vol. in-8°. (Voy. le Cat. de Bunau, tom. 1er., p. 2162, col. 1 du 3me. vol. de ce tome in-4°.)

[2] Il distingue le livre de Néhémie, du second livre d'Esdras, puisqu'il s'explique ainsi, [p. 7 des additions du 1er. tom. du Cat. du Duc de la Vallière, *in fine.*] *Néhémie & le second livre d'Esdras.*

(3) Guyarts-des-Moulins partage, dans sa version, le livre de Job en deux, dont l'un est, selon lui, le grand; & l'autre le petit Job. C'est ce que Senebier paroît n'avoir pas bien compris. Voy. p. 228 de son Catalogue, 2d. alinéa.

tres de St. Paul, les Canoniques & l'Apocalypse ; mais il n'a inféré ni Gloses, ni Commentaires, sous la plupart des livres que je viens d'indiquer.

Pour ce qui est de ses changemens, ils roulent sur l'harmonie évangélique de *Comestor* que *Guyarts-des-Moulins* n'a pas suivie, & à la place de laquelle il a mis une version françoise du texte de chaque *Evangeliste*.

Il faut donc relever ici une autre méprise de *Richard Simon*. Il assure que les *Evangiles* sont aussi ordonnés tous les quatre en forme d'harmonie dans sa version. (p. 321, col. 1 de l'*Hist. crit. des versions du N. T.*) Mais on voit par-là qu'il n'a ni compris le sens des paroles qu'il cite, d'après ce *Traducteur*, ni vérifié, d'après les plus anciens *Mss.* de sa version, ce qu'il lui prête.

Il ne faut pas dissimuler qu'il y a des *Mss.* de la Bible de *Guyarts-des-Moulins*, dans lesquels les quatre *Evangiles* sont fondus en harmonie, (*B. S.* tom. 1, p. 317, col. 1, 5me. alinea,) quoi qu'il en soit, *R. Simon* ne devoit pas pour cela affirmer que tous les *Mss.* de la Bible de cet *Auteur* sont de même (1). Au reste, qui est l'*Auteur*

[1] Qu'il y ait des *Mss.* de cette version qui ne contiennent point le texte des *Evangelistes*, & qui ne présentent qu'une traduction littérale de l'harmonie évangélique de *Pierre Comestor*, *Richard Simon* ne se trompe pas moins en faisant dire dans cet endroit à *Guyarts-des-Moulins*, que tel a été son dessein de faire des quatre récits évangéliques, un seul corps d'*Histoire*, comme

de ces variations dans les différens Mss. de cette Bible ? c'est ce qu'il n'est pas aisé à deviner.

Les Additions & les changemens de Guyarts-des-Moulins ne se bornent pas à ce que je viens de dire, ils regardent quelquefois les Gloses de son original, comme son texte. (B. S. ibid.)

Que Dupin (1), (tom. 7 de sa B. des Aut. Eccl. du 17^{me}. siècle, p. 192 ci-dessus,) l'Abbé Lebeuf, (tom. 2, des Diff. ci-dessus, p. 40,) les Auteurs du Catalogue latin des Mss. de la Biblio-

l'avoit fait avant lui l'Auteur qu'il traduisit du latin en notre langue.

Le Pere le-Long mentionne de semblables Mss. [tom. 1, de son B. S. p. 317, col. 1.] Mais pour que R. Simon eût raison, il faudroit que tous ceux, que nous connoissons, existâssent de la même façon, & cela n'est pas. Indépendamment du témoignage du Pere le-Long que je pourrois invoquer ici, il est très-sûr que celui qui est cité dans le n^o. 113 du Cat. du Duc de la Vallière, [tom. 1, p. 30,] n'étoit pas tel, & qu'au lieu d'une harmonie des quatre Evangélistes, il contenoit très-fidèlement la version de leur Texte. C'est ce que mon Maître a observé, & que Van-Praët répète aussi, [p. 8 de ses additions, ibid.] mais par pur hasard, & sans sçavoir pourquoi.

[1] Cet Auteur paroît se contredire dans un autre endroit. On lit dans ses *Prolegomenes* de l'édition de Paris, &c. M DCC XXVI, in-8^o., tom. 2, p. 714, que les Mss. de Guyarts-des-Moulins diffèrent les uns des autres, qu'il y en a qui ne contiennent que la version de Pierre le Mangeur, & qu'il y en a d'autres, dans lesquels on trouve, outre cela, les Pseaumes, les Proverbes de Salomon & les autres livres de l'Ancien Testament, aussi bien que les Evangiles & les Epîtres des Apôtres.

théque

bliothèque Royale de Turin, &c. continuent à présent de nous dire que la Bible de Guyarts-des-Moulins n'est qu'une pure version de l'Histoire Scholaſtique de Pierre *Comestor*, leur abandonnerons-nous toujours notre confiance, nonobſtant ce que nous venons d'observer de contraire à leur aſſertion?

Comme la Bible de Guyarts-des-Moulins porte le nom de *Bibles Iſtoriaux*, je préviens qu'on trouve auſſi dans la Bibliothèque Hiſtorique de la France du Pere le-Long, des livres Mſſ. qu'il prétend concerner l'Histoire de France, ſous le même titre. (Nouv. édit., tom. 2, p. 167, col. 2, n^o. 17009.) Je ne les ai pas vérifiés, & je n'affirme rien là-deſſus. Le Pere le-Long & ſes nouveaux Editeurs ſe feroient-ils trompés? Si cela eſt, c'eſt le Pere Labbe, qui les a induits en erreur. (Voy. p. 331 de ſon *Specimen novæ Bibliothecæ Mſſ.*, &c. Paris 1653, in-4^o.)

Queſt. 13, 14, 15 & 16 *R.R.* Les variations qui n'ont ceſſé de jour en jour de ſ'introduire dans notre langue, exigent bientôt après que la Bible de Guyarts-des-Moulins fût miſe en nouveau langage. Il arriva au ſtyle de cet Auteur, le même rajeuniſſement que lui-même avoit apporté à celui de l'Auteur du ſiècle de St. Louis, qui avoit fait la version françoiſe de la Bible, dont ce Saint Roi ſe ſervoit. Le Pere le-Long nous parle de cette version d'après Jean de Serres, (inv. général de l'Hiſt. de France, vie de Louis IX, ſous l'an 1227,) (tom. 1, p. 315, col. 1,) & il nous en cite des fragmens. (*ibid.*, p. 314, col. 2.)

Il n'eſt pas douteux que les rajeuniſſemens qui

ont été faits à la Bible de Guyarts-des-Moulins, n'antécédent le regne du Roi Jean II. Mais ceux qui sont les plus connus, sont ceux de Jean de Sy qui florissoit sous ce Roi (1), de Raoul de Praelle qui retoucha (1) cette version après l'an 1375,

[1] Le Pere le-Long fait mention de ce Jean de Sy, [tom. 1, ibid., p. 317, col. 1,] mais ce n'est pas sans omissions & sans erreurs.

1°. En nous citant l'inventaire de la Librairie de Charles V, où il est question des cahiers de la version françoise de la Bible, qui furent revus par cet Auteur, il en omet le nombre, qui se montoit à LXII, selon l'Abbé Lebeuf, [Diff. ci-dessus, tom. 3, p. 459.]

2°. Il se trompe sur le prénom du Garde de cette Librairie qui nous a parlé de ces LXII. cahiers. Il l'appelle *Gilet* pour *Gilles*.

3°. Il ne le fait Bibliothécaire que de Charles V, tandis qu'il l'étoit aussi de Charles VI.

4°. Il lui attribue un inventaire de la Librairie du 1er. de ces deux Rois dressé sous son regne, & il ne dit rien des notes qu'il y joignit ensuite, quand il fut Garde de celle de son fils Charles VI. [Voy. B. S., tom. 1, p. 317, col. 1, le même Abbé Lebeuf, Diff. ci-dessus, tom. 3, p. 457, & les Mémoires de littérature, tom. 2, p. 697, in-4°.]

Ces Castigations, on peut les joindre à mes paragraphes précédens sur ses erreurs, ses inattentions, & ses infidélités.

[1] Ceux qui prétendent, ainsi que Falconet, [tom. 7 de l'Hist. de l'Académie des B. Lett., in-4°. , p. 294,) que Raoul de Praelle fit réellement une version françoise de la Bible sur le latin de la Vulgate, se trompent. Le travail de cet Auteur sur la Bible ne fut qu'une retouche de la version de Guyarts-des-Moulins.

Christine de Pisan, que nous citerons plus bas dans le texte, met, parmi les traductions françoises que Charles V fit faire du latin, celle de la Bible, mais il faut l'interpréter bénévolement.

(B. S tom. 1, p. 320, col. 2,) sous le regne de Charles V, Dauphin de France & Successeur de ce Monarque, & de Jean de Rely, sous Charles VIII. Ce fut d'après celui-ci, que Verard imprima sa Bible *Historiée*.

Je ne parle pas ici de la révision de la Bible par Nicolas Oresme, qui étoit un des principaux ornemens littéraires du regne du même Charles V, elle n'est rien moins que certaine, & ceux qui en ont fait mention, l'ont confondue avec celle de Raoul de Praelle qui vivoit sous ce Roi.

Christine de Pisan nous dit bien dans la vie de ce Monarque, (voyez le même Abbé Lebeuf, *ibid*, tom. 3, p. 243,) que ce Roi avoit ordonné de son tems une version (c'est-à-dire une révision) de la Bible, mais elle ne l'attribue aucunement à Nicolas Oresme.

C'est ce que du Molin nous répète, peut-être d'après elle, dans son *traité de l'origine, progrès & excellence du Royaume de France* (1); (n^o. 133) mais il ne nous nomme pas non plus l'Auteur que ce Roi chargea de cette prétendue version.

Je ne sçais pourquoi des Ecrivains de nom se compromettent avec la république des lettres par un ton trop tranchant, lorsqu'ils ne peuvent donner aucune preuve de leurs assertions.

[1] Moreri & ses nouveaux Editeurs n'indiquent point ce traité. [Voyez-en la dern. édit., tom. 7, p. 837, col. 2, & 838, col. 1.]

Benedict Turretin (1), Naudé (2), le Pere Louis Jacob (3), Sorel (4), Launoy (5), Dupin (6), Frassen (7), Richard Simon (8), qui se contredit ensuite dans l'une de ses Histoires que je cite à la marge, p. 323, 324 & 325, Huet (9), le Pere Menestrier (10), Baillet (11), l'Abbé le Fevre (12), & les Auteurs de l'Art de vérifier les dates (13), &c. &c. ne font aucune difficulté de faire honneur à Nicolas Oresme d'une pareille version, mais nous citent-ils des Mss. qui puissent nous garantir ce qu'ils nous disent là-dessus? Cette ressource leur manque,

[1] *Défense des traductions de la Bible de Geneve* dans l'Hist. crit. des versions du N. T. ci-dessous, p. 324, col. 1.

(2) *Addition à l'Hist. de Louis XI*, p. 160, Bruffelle, in-8°, 1713.

(3) P. 442 de son *Tr. des Biblioth.*, in-8°, &c. 1644.

(4) P. 195 de sa *Bibliothèque françoise*, Paris, M DC LXIV, in-12.

(5) Tom. 2 de son *Hist. Lat. du Coll. de Nav.*, in-4°, Paris, 1677, p. 455.

(6) *Hist. des Contr. & des Mat. Eccl.* du 14me. siecle, 2de. édit., &c., M DCCI, p. 280, & dans ses *Proleg.*, tom. 2 de l'édit. ci-dessus, p. 715.

(7) Tom. 2 de la N. édit. de la *Croix-du-Maine*, p. 192, note 2.

(8) *Hist. crit. de l'Anc. T.*, édit. ci-dessus, p. 531, col. 2, & dans son *Hist. crit. des versions du nouveau*, édit. ci-dessus, p. 19, col. 1.

(9) *Orig. de Caën*, in-8°, 1702, p. 496.

(10) *Biblioth. Cur.*, &c., 1704, in-12, tom. 2, p. 129.

(11) *Jug. des Sav.* in-4°. p. 106.

[12] *Nouvelle Athenes* in-12, Paris, 1759, p. 245.

[13] 2de. édition, p. 557, col. 2.

& à son défaut, ils ne peuvent en trouver aucune autre dans la tradition Historique.

Je loue les Continuateurs de Moreri, (édition de 1732, tom. 5, p. 377, col. 1, & dern. édit., tom. 8, part. 1re., p. 94, col. 1,) l'Abbé Saas, *Notice des Mss. de la Bibliothèque*, &c. ci-dessus, p. 3,) & Senebier, (*Cat. des Mss. de la Bibliothèque de Geneve*, p. 304, d'avoir cru que si Nicolas Oresme eût été réellement employé par Charles V, à rendre les Livres Saints en meilleur langage françois, ce n'auroit été que pour remanier l'ancienne version de Guyarts-des-Moulins, & j'ajoute de moi-même que la tâche que Charles V donna à ce sujet, fut peut-être partagée entre Raoul de Praelle & Nicolas Oresme. (1).

[1] Nicolas Oresme étoit de Caën. Halley se vante d'avoir été le premier à le remarquer; il fut Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Rouen, ensuite il devint Evêque de Lisieux, & il mourut, selon Dupin [*ci-dessus* 14^{me}: siècle,] & Casimir Oudin [tom. 3, col. 1113,] en 1384. Ce ne fut au contraire, selon la dern. édit. de Moreri, (tom. 8, col. 1, p. 94, part. 1,) & la Monnoye (sur la Croix-du-Maine, tom. 2, p. 192,) qu'en 1382.

Je défie les Gens d'étude qui sont embrasés de l'amour de la vérité, de pouvoir faire un pas dans la critique, sans avoir, à leur rencontre, des épines & des ronces qui les arrêtent tout court.

Ce n'est pas tout, le grand Arnaud, qui avoit *la grace efficace* pour disputer, & que les vérifications auroient mis sans doute au nombre des *réprouvés*, ne nous dit-il pas, dans *sa défense des versions de l'Ecriture*, que Nicolas Oresme mourut en 1377? Richard Simon qui cite son passage, où il est question d'un prochronisme si hon-

De quelle utilité eussent été au Marquis de Cambis & à Van-Praët son Plagiaire, les observations que Richard Simon, (Hist. crit des V. du N. T., p. 323, col. 1,) le Pere le-Long, (B. S., tom. 1, p. 315, col. 2,) Casimir Oudin, (tom. 3, col. 623,) & l'Auteur de la Bibliographie, (tom. 1, p. 133, n^o. III,) nous ont données sur l'année précise de l'âge de Guyarts-des-Moulins, lorsqu'il commença sa version ?

Le Marquis de Cambis, (p. 283,) ne nous en dit rien, & Van-Praët son Copiste, (p. 31, tom. 1, du Cat. tant de fois cité,) ne nous en assigne que la 4^{ome}., sans nous expliquer, si elle étoit déjà révolue, ou si elle ne faisoit que de commencer.

Qu'on ne soit pas surpris de la sévère exactitude que j'exige contre lui. Puisqu'il se mêle de faire l'érudit, quoique ce ne soit qu'en pillant, il faut qu'il ait l'art de se mettre à l'abri de toute critique.

Est-ce que les quatre Auteurs que je viens de citer sur cette même année, ne nous apprennent pas qu'elle fut complete le même jour, que ce Traducteur mit la plume à la main pour sa version ?

Guyarts-des-Moulins, s'il eût en Juin de 1291, 40

teux, le relève-t-il là-dessus ? (p. 323, col. 1 de son Hist. crit. des versions du N. T.)

Qu'on dise, que ce Critique étoit terrible, je n'en croirai rien, après toutes les fautes & les omissions que je lui reproche dans cet ouvrage.

ans accomplis, comme il le dit lui-même dans son Prologue, que Van-Praët auroit pu & dû vérifier, étoit donc né en Juin de 1251. Mais cette date est-elle bien certaine ?

Ne trouve-t-on pas une contradiction entre ce que Guyarts-des-Moulins nous dit lui-même de son âge dans cette pièce, & entre ce qu'on lit dans une des Gloses qui sont sur le chapitre 16 de la Génèse dans divers Mss. de sa version, & dont Huet, (*de claris interpret.*, p. 38,) le-Long, (*B. S.*, p. 315, col. 2,) & Casimir Oudin, (tom. 3, col. 625,) nous conservent un fragmen ?

Cette Glose porte, que cet Interprete commença sa version en la même année, que Moulech Sapherap de Babylone, Sultan des Sarrasins, massacra les Chrétiens de Ptolemaide & de Tripoli, & ruina entièrement ces deux Villes. Or cette année fut la 1289me. du Christ. Selon cette date, Guyarts-des-Moulins auroit eu deux ans de moins, qu'il ne nous le dit lui-même.

Cette contradiction viendrait-elle de sa plume ? Ne pourroit-il pas se faire que l'Auteur de cette Glose y eût daté le malheureux événement, dont il nous parle, de deux ans plutôt, ou que s'il n'a fait aucun Prochronisme, la date du commencement de la version de Guyarts-des-Moulins eût été altérée dans son Prologue par les Copistes ? Il s'en suivroit alors, si cette altération étoit réelle, que ce Traducteur n'avoit que 38 ans lorsqu'il commença sa version.

Les Auteurs de l'art de vérifier les dates (2de. édit., p. 407, col. 1,) appellent Kelaoun Ma-

lek El Mansour, le Sultan qui emporta d'affaire la ville de Tripoli le 27 Avril 1289, (l'an 688 de l'Hegire le 4 de Rabi 2,) & ils le font Sultan d'Egypte.

Je ne sçais s'ils connoissoient l'anecdote qui est dans cette Glose. Ce qui est sûr, c'est qu'ils font en contradiction avec elle & sur les noms & sur la qualité de ce Sultan. Ils le font encore avec eux-mêmes dans leur dernière édition, (tom. 1, p. 491,) puisqu'ils y placent ce fait au 15 Avril 1288, en l'an 687 de la même Hegire au 11 de Rabié (sic) 1er.

Ces sortes de contradictions font, on ne peut pas plus, faciles à lever, & elles sont très-délicieuses pour les vérificateurs. Elles sèment dans l'étude une aménité des plus charmantes.

De quel pays étoit Guyarts-des-Moulins? C'est ce dont je ne suis pas plus instruit que bien d'autres, & la connoissance que je desirerois d'en avoir, d'après mon Maître, lui est parue trop peu importante pour se massacrer en recherches là-dessus.

S'il étoit comme le Moine Mercier, qui, nonobstant la distance de 20 siècles, fait embrasser la Comtesse de Roche-Lambert par Archimede, ainsi que je l'ai déjà dit, (p. 47 & 245 de cet ouvrage,) & qui fait une très-singulière accolade de Nicolas *Ketelaer* d'Utrecht, & de Nicolas *Kesler* de Basle, quoiqu'ils soient éloignés l'un de l'autre d'autant d'années, que je l'ai observé plus haut, (pp. 243 & 245, *ibid.*) il feroit ici une chaîne, non pas semblable à celle que plusieurs Cours souveraines envoient sur un des Ports

de notre Méditerranée, prendre le bonnet rouge, mais une autre beaucoup plus illustre de tous les des-Moulins (1), qui se font signalés dans les lettres. Il n'oublieroit certainement pas le *Laurens* des-Moulins, Prêtre né à Chartres, ou dans son Diocèse, qui florissoit au commencement du 16^{me}. siècle, & qui est Auteur du *Catholicon des Mal-advifés* (2), dont ce Moine pourroit en littérature un peu grossir le nombre.

Ce Guyarts-des-Moulins fut d'abord Chanoine de l'Eglise collégiale de St. Pierre de la ville d'Aire.

On prétend que cette Collégiale avoit été fondée en 1064 par Baudoin de Lille, Comte de Flandre. Voyez le 1^{er}. tom. du Dictionnaire Géographique de la Martiniere, de l'édition ci-dessus,

[1] Mon Maître ne pourroit-il pas, en abusant des noms & des qualités de ces *Guyarts* & *Laurens*-des-Moulins, dire que l'amour du Sacerdoce, qui étoit inné dans cette famille, avoit engagé le premier à s'expatrier, & à aller, de Chartres, chercher un Canoniat dans un Chapitre de l'ancien Evêché de Therouane, & prétendre, d'après un calcul hypothétique des différens âges des branches collatérales de cette famille, que ce même *Guyarts* étoit le *Patruus Maximus*, c'est-à-dire, le frere du *Tritavius* de *Laurens*? Une pareille Généalogie ne seroit-elle pas admirable, & n'en connoît-on pas plus de mille autres qui ne la vaudroient pas?

(2) Il y a une édition de ce livre en 1513, in-8^o., Paris, Jehan Petit & Michel le Noir, dont la *Croix-du-Maine* parle, tom. 2, N. édit., p. 32.

On trouvera cette même édition dans le *Cat. de Gaignat*, tom. 1, p. 463, n^o. 1834, &c. &c. Elle vaut ordinairement 5 ou 6 liv.

(p. 142 de cet Ouvrage) p. 169 , col. 2.

La ville d'Aire (1) en latin *Aeria*, est située sur la Lis. Elle est dans l'Artois aux Confins de la Flandre. Elle étoit autrefois du Diocèse de Therouane qui étoit jadis dépendant de l'Archevêché de Rheims (comme on l'a vu ci-dessus , & comme on le verra , si l'on veut dans le tom. 10 dn *Gallia Christ.* , dern. édit. , p. 1527 , *sub titulo Ecclesiæ Morinensis.*)

De Chanoine de cette Eglise , il en devint Doyen le jour de St. Remy de l'an 1297 , ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ce même Prologue.

Pierre Comestor étoit de Troyes en Champagne. On appelloit encore cette Ville , dans le moyen âge , *Trecæ* , & en latin *Trecæ*. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eut qu'elle qui portât alors ce nom. Il y avoit jadis en Provence un Bourg , qu'on appelloit autrefois *Triçtis* , & qu'on nomme aujourd'hui Trets. (v. Bouche , *Chrorog. de Prov.* , p. 211.) Certains Rabbins & autres Juifs , particulièrement l'Auteur du *Catena Cabalæ* , lui donnoient aussi le nom latin de *Trecæ*. C'est ce que Richard Simon , (*Hist. Crit de l'anc. Testam.* , édit. ci-dessus , p. 545 , col. 1.) Bayle (2) , Jacques Basnage (3) , & Jean Christ. Wol-

(1) Le Plan de cette Ville est gravé dans les petites Conquêtes & Batailles de Louis XIV. C'est L. de Chastillon qui la exécuté , & S. Le Clerc en a gravé la bordure.

(2) Tom. 2 , p. 1564 , sous le mot *Isaacites* , Note A.

[3] *Hist. des Juifs* , tom. 8 , la Haye M. DCC. XVI. p. 423.

fius (1) n'ont pas sçu. Mais Bayle a été relevé là-dessus dans les *remarques critiques* qui sont à la fin de son 4me. tom., p. 3107, sous le même mot qui est dans une de mes notes.

En effet il y avoit autrefois beaucoup de Juifs en Provence, & leur graine ne s'y est pas perdue. Il est sorti de ces Juifs quelques hommes célèbres parmi les Rabbins, tels que Salomon Jarki, qui est celui dont-il est question dans Bayle, & dans les autres Auteurs, que j'ai cités

Comestor devint Doyen de l'Eglise Cathédrale de Troyes qui est érigée sous le nom de St. Pierre, c'est du moins ce que Dupin nous assure, (p. 631. de son *Hist. des Contr.*, &c. du 12e. siècle.)

Si nous nous adressons à Calimir Oudin, cette Eglise n'étoit pas érigée sous le nom de St. Pierre, mais de Ste. Marie. (tom 3., col. 1526.) G. Jean Vossius, (*de Histor. Lat.*, liv. 2., ch. 53, p. 136, tom. 4. de l'édit. ci-dessus) & Jean Albert Fabricius (tom. 1. *Bibliothecæ Lat. Med. Æt.*, p. 405., col. 2., in-4^o.) ne nous donneront certainement aucune contradiction là-dessus, parce que l'un ne lui attribue aucune autre qualité, que celle de *Prêtre*, & l'autre ne le fait *Doyen*, que d'une Eglise de sa Patrie.

Le Marquis de Cambis, (P. 279) suit Dupin; Van-Praët son Copiste (p. 29., tom. 1.) n'indique pas le nom de cette Cathédrale. Il est bien fâcheux

(1) Tom. 1er. de son *Bibliotheca Hebr.*, p. 1058, texte & note.

que la chassie qu'il avoit alors aux yeux, ou que l'avarice de sa plume ne nous aient pas rendu fidèlement ici son plagiat.

Pierre *Comestor* se dépouilla ensuite de ce Doyenné, & vint à Paris pour y remplir la place de Chancelier des Ecoles de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame. Van-Praët ne nous parle pas de la dignité qu'il eut en cette Ville, (ci-dessus), il nous dit seulement, qu'il y professa la Théologie, depuis l'an 1164, jusqu'en 1169. C'est ce qu'il a pris dans le Marquis de Cambis, (p. 279. ci-dessus) mais, en le feuilletant rapidement, il n'a pas vu que ce Marquis lui donne au même endroit la qualité de *Chancelier de l'Université de Paris*. Ce Marquis copie Dupin, (p. 631. ci-dessus) mais suit-il un modèle exact ? Je n'en crois rien, puisque l'Université de cette Ville n'est connue sous ce nom, qu'en l'an 1200, sous le regne de Philippe-Auguste, ainsi que Claude Joli (1) & Grancolas (2) nous l'assurent.

Dupin pouvoit être beaucoup plus exact, & épargner au Marquis de Cambis & à Van-Praët le désagrément de se tromper, en le prenant pour guide.

(1) Voyez son *TRAITÉ Historique des Ecoles Episcopales*, &c. (p. 246) Paris, M. DC. LXXVIII., in-12. Ce Traité n'est pas bien commun.

(2) Voyez son *Hist. abrég. de l'Eglise de la Ville & de l'Université de Paris*, ibid., M. DCC. XXVIII., in-12., tom 1. p. 347.

Cette Histoire a été supprimée, & elle ne se trouve pas communément.

Jean Albert Fabricius (ci-dessus) trouve à propos d'encherir sur l'inexactitude de Dupin ; il nous donne *Comestor* [comme *Chancelier de Paris*. Cette érudition est admirable , & elle nous apprend , qu'un Ecrivain , pour trop écrire , n'écrit presque jamais exactement.

Tous ces Auteurs n'ont pas fait attention , que lorsqu'on devenoit Chancelier des Ecoles de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, on l'étoit aussi de toutes les autres Ecoles de cette Ville , qui , en se réunissant prirent le nom d'*Université*. Mettrons nous , dans la liste des Errants sur ce point, Casimir Oudin , parce qu'en nous parlant de la charge de Chancelier de Pierre *Comestor*, il ne nous le représente que comme Chancelier de l'Académie de Paris ? (col. 1527., *ibid.*) Comme le mot *Académie* est équivoque, laissons ce pauvre diable , & ne le chicannons pas là-dessus. Mais Van-Praët, qui aime tant & tant les Bibliothèques, devoit-il ignorer que le Chancelier des Ecoles de cette Eglise avoit en même-tems la surintendance de la Bibliothèque qui lui appartenoit & qui étoit très-bien fournie ? (Voyez Joly ci-dessus *ibid.*)

Pierre *Comestor*, après avoir gardé quelque tems cette place, se retira dans la Maison des Chanoines Réguliers de St. Victor de Paris. C'est ce que tous les Auteurs que je viens de citer, nous disent : Guillaume de Champeaux, en latin de *Campellis*, qui s'étoit rendu illustre au commencement du même siècle, (1110) lui avoit peut-être inspiré ce goût par son exemple. Il s'étoit démis de l'Archidiaconé de la même Eglise , & s'étoit retiré

dans une ancienne *Celle* qui étoit près de Paris , & qui portoit le nom de St. Victor. Ce fut-là qu'il prit l'habit des Chanoines Réguliers de St. Augustin , qui furent connus ensuite sous le nom de Chanoines de St. Victor. C'est ce que Casimir nous dit, d'après un ancien Auteur anonyme , (tom. 2 , col. 964) Jean Albert Fabricius qui nous renvoie au même Auteur , passe sous silence cette anecdote. (tom. 3 , ci-dessus , p. 142 , col. 1.)

Ce fut vraisemblablement dans le loisir de sa retraite , que *Comestor* composa son *Historia Scholastica* , dont Senebier reproche mal-à-propos à Moreri (1) d'avoir estropié le titre. (p. 297 de son Cat. ci-dessus.)

Cette Histoire, il dût la composer dans sa retraite avant l'année 1176 , puisqu'il la dédia à Guillaume *aux blanches mains* , qui étoit encore alors Archevêque de Sens , & qui dans le mois d'Août (2) de cette même année , passa de ce Siege en celui de Rheims.

Une pareille réflexion sur le tems auquel cette Histoire a dû être composée auroit-elle beaucoup couté à Van-Praët ? Est-ce que le Marquis de Cam-

(1) Comme Guyarts-des-Moulins a donné à sa version françoise de cette Histoire, le titre d'*Ystoires Escolastres* , il auroit voulu que Moreri ou ses Editeurs n'eussent pas appelé l'original de ces *Ystoires* , *Histoires Scholastiques*. En vérité une telle critique part d'une mauvaise humeur , & elle n'est digne que du Moine Mercier.

(2) Quelques Auteurs prétendent que ce fut le 8 de ce mois.

bis ne la lui auroit pas fournie , s'il en eût lu attentivement la p. 281 ?

En quel tems mourut Pierre Comestor ? Ecoutons *l'habile* Van-Praët, il nous dit, (p. 29, tom. 1, *ibid*) d'après le Marquis de Cambis son très-fidele guide (p. 280) qu'il n'y a que deux sentimens sur l'année de sa mort, & que les uns la datent de 1178, & les autres de 1185. Que ferons-nous alors de Dupin, (ci-dessus) des Editeurs de Moreri, (tom. 8, part. 2, p. 345, col. 2.) du pere le-Long, (B. S., tom. 2, p. 683, col. 2.) & de Cave, (ci-dessus, sous l'an 1170) qui, selon la tradition des Chanoines Réguliers de St. Victor, reculent sa mort jusqu'en 1198. Mais si cette troisieme époque réfute pleinement Van-Praët, ce n'est pas celle qu'il faut suivre. Casimir Oudin, s'attachant au sentiment de du-Boulay, (*Hist. Univers. Par. fæc. iv^o.*) qui est celui de Robert, Chanoine de St. Marien d'Auxerre, la met en 1178 (1).

Il est extraordinaire que G. Jean Vossius ne nous dise rien là-dessus. J'apperçois toujours de plus en

(1) Du-Boulay démontre que Pierre *Comestor* ne peut être mort en 1198, puisque sa place de Chancelier, qui étoit à vie, vaquoit en 1196, & que l'on voyoit à cette époque, dans le Cat. des Chanceliers des Ecoles de l'Eglise de Paris, un Pierre de Poitiers, qui n'étoit que son successeur médiat.

Il remonte ensuite de ce Pierre à *Comestor*, & il trouve qu'entre ces deux Chancelliers, il y en avoit eu un autre qu'on nommoit Hildouin. C'est ce qui l'autorise à adopter la date du Chanoine d'Auxerre.

plus que les Faiseurs de gros volumes sont les Auteurs les plus stériles.

Ce fut dans une des Chapelles de l'Eglise de St. Victor, (dans celle de St. Denis) que *Comestor* fut enterré. On mit sur sa tombe une Epitaphe latine qu'il avoit composée lui-même en quatre vers hexametres. On les trouve dans G. Jean Vossius, dans Casimir Oudin (ci-dessus) dans Germain Brice, (*Description de Paris*, p. 188, tom. 2, in-12.) dans J. A. Fabricius, (ci-dessus) & dans le Catalogue du Marquis de Cambis (p. 280) Comme ce Marquis donne un peu plus de détail que les deux premiers & le quatrième des Auteurs que je viens de nommer, sur l'endroit de cette Eglise, où *Comestor* fut enterré, il l'a vraisemblablement pris dans Germain Brice, ou dans Piganiol de la Force, ou dans Sauval, ou dans Dom Felibien. Mais selon sa louable coutume, il ne nomme pas son garant.

XIII^o.

Omissions multipliées à l'infini.

S'il falloit m'étendre dans ce paragraphe, autant que dans le précédent, j'aurois de quoi faire, des omissions du Pere le-Long, un gros volume in-fol. Mais comme la longueur de cet Ouvrage me devient très-fastidieuse, je n'en supporte le dégoût, que par l'espoir de l'utilité dont il sera à mes contemporains & aux races futures.

Toute la consolation qui se présente à un Auteur dévoré par un travail très-difficile, très-épineux,

neux, très-insipide & très-ingrat, ne peut venir que du très-grand amour qu'il a pour ses semblables, & pour la gloire. Il ne peut obéir à l'impulsion qu'il a reçue de la nature pour une telle sorte de travail, qu'autant qu'il a perpétuellement dans le cœur, l'amour de la vérité qui le lie invinciblement au bonheur des hommes, & dans l'esprit, le miroir de la gloire qui lui fait envisager, dans la *futurition* des siècles, l'estime & la reconnoissance immortelles de la postérité comme son vrai salaire & sa seule récompense.

Ainsi, pour ne plus allonger cet Ouvrage, je vais borner ce paragraphe aux divisions suivantes.

Elles seront seulement de cinq sortes.

1^o. Omissions de Mss. & de livres imprimés ;

2^o. Omissions de différentes éditions parmi les livres imprimés ;

3^o. Omissions de divers exemplaires d'une même édition imprimée sous la même date, soit par rapport aux variantes qui sont dans le texte, soit par rapport à leurs différens tirages, ou sur vélin, ou sur grand papier, ou sur papier de couleur ;

4^o. Divers exemplaires d'une même édition sous diverses dates ;

5^o. Omissions d'anecdotes relativement à certaines Bibles imprimées, &c. &c.

1^o. Parmi plusieurs Mss. des livres SS. en langues Orientales ou Occidentales, dont il auroit dû parler, n'oublie-t-il pas la célèbre Bible latine Mste. de Geneve ? Senebier en fait mention dans son Catalogue, depuis la pag. 51 jusqu'à la pag. 60, mais il rapporte, (p. 55) d'une manière un peu

infidèle , tant par rapport aux leçons , que relativement à la ponctuation (1) le passage concernant les trois témoins , ainsi que mon Maître l'a vérifié lui-même sur ce Ms. dans le voyage qu'il a fait à Geneve en Juin dernier (1788).

N'omet-il pas aussi , parmi les livres imprimés , divers morceaux qui ont fait un bruit très-étonnant depuis l'origine de la Typographie jusqu'à nous ?

Parle-t-il des livres *Xylographiques*, c'est-à-dire, imprimés sur planches de bois , (2) dont les uns sont intitulés : *Historia veteris & novi Testamenti* ; les autres , *Speculum humanæ salvationis* ; & les autres *Historia S. Joannis Evangelistæ cum figuris Apocalypticis* , dont il est question dans tant d'ouvrages sçavans , & sur lesquels le Baron d'Heineken a écrit d'une manière beaucoup moins fautive que tous les autres , mais cependant assez reprehensible pour être redressé très-souvent par mon Maître ?

C'est celui-ci qui avoit mis ces trois sortes de livres dans la Bibliothèque du Duc de la Vallière , & ils sont annoncés dans son dernier Catalogue , sous les Nos. 121 , 124 & 122.

On sera surpris de ce renversement d'ordre , mais il vient de Guillaume , & je n'ai pas voulu

(1) Senebier lit dans ce passage , au sujet des trois témoins terrestres... & *hi tres unum sunt* ; mais le mot *hi* ne se trouve pas dans ce Ms. On n'y voit pas non plus dans le corps du texte , les mots *sunt qui* par rapport aux trois témoins célestes ; d'ailleurs il met cinq virgules ou points virgules dans ce même passage , tandis que la ponctuation de ce Ms. est toute différente de la sienne.

(2) Voyez son B. S. , tom. 2 , p. 1058 , 1059.

placer, comme lui, *l'Histoire de St. Jean* & les *figures de l'Apocalypse* avant le *Speculum humane salvationis*.

Le n^o. 121, qui étoit d'une édition composée de 40 planches, y fut vendu 780 liv.

Le 124 y fut porté au prix de 1260 liv., & le n^o. 122 monta à la somme de 799 liv. 19 s. Il étoit composé de 48 planches, & étoit bien complet.

Mons. Guillaume se réfère, dans ce qu'il nous expose sur ces trois ouvrages, ainsi que sur les autres livres *Xylographiques* (1), que mon Maître

(1) Ces sortes de livres ne sont pas *Opisthographes*, c'est à-dire, imprimés sur leur *verso*, comme sur leur *recto*.

Les caractères, qui sont dans l'intérieur des Planches du 1er. & du 3me., & ceux qui sont dans le bas du cadre du 2d. sont imprimés sur bois; mais les vers Rhythmiques qui sont sur deux colonnes au dessous des planches de celui-ci, sont exécutés en caractères de fonte. C'est ce dont Mons. Guillaume a su profiter, (tom. 1, p. 37, dern. alinéa,) d'après les leçons de mon Maître. Il lui avoit souvent raconté les bévues que plusieurs Historiens de la Typographie ancienne ont faites là-dessus.

Il se réserve de les relever dans son *Histoire critique des livres Xylographiques*.

Il donnera aussi dans une autre *Histoire critique*, qui concernera *les livres en général Mss. & imprimés*, soit sur bois, soit en caractères de fonte, une dissertation sur ceux de l'antiquité & du moyen âge qui n'étoient pas *Opisthographes*.

Pline le Jeune parle de ceux qui l'étoient dans son Epitre à Macer, qui est la 5me. de son 3me. livre. Il dit, que son Oncle lui avoit laissé 160 livres de *Glanures* écrits des deux côtés, ou bien *Opisthographes*.

George Merula d'*Alessandria* cite cette lettre dans son *Enarrationes in Juvenal.* par rapport aux mêmes livres.

avoit encore fait entrer dans la même Bibliothèque, au Baron d'Heineken qu'il appelle mal-à-propos *Heniken*. Mais il n'a pas l'œil assez perçant pour appercevoir les fautes que ce Baron a faites là-dessus. Elles feront l'objet d'une partie de la critique de mon Maître, lorsqu'il publiera ses diverses *Notices Xylographiques*.

Fait-il également mention de l'*Abrégé de l'His-*

H. Etienne se trompe en appellant *Marcus* ce *Macer* de Pline le Jeune. Voyez son *Thréfor de la L. G.*, sous le mot *Opisthografô*.

Au reste, le *Speculum humane salvationis* qui étoit chez le Duc de la Vallière, étoit celui des Céléstins de Paris. Ce fut le Duc de Luxembourg, son neveu, qui pria M. l'Archevêque de Sens, qui n'étoit alors qu'Archevêque de Toulouse, de le lui procurer; il l'eut pour 50 louis; il y avoit environ dix à douze ans qu'il le marchandoit. Il avoit fait agir, pour l'avoir, le Duc de Choiseuil. Afin de l'engager à interposer son crédit dans une affaire *aussi importante*, il lui avoit dit que ces Religieux le céderoient pour quelques bouteilles de vin étranger quand il en feroit lui-même la proposition. Mais ce Duc choqué d'avoir été compromis vis-à-vis de ces Religieux qui connoissoient parfaitement la rareté du livre qu'ils possédoient, & sa valeur, en voulut au Duc de la Vallière.

Je n'ai rapporté cette anecdote que pour apprendre à certains Grands, que la pratique qu'ils acquierent tôt ou tard relativement à des hommes qu'ils ne connoissoient pas, détruit presque toujours, lorsqu'ils parviennent à les connoître, les mauvais calculs qu'ils avoient faits auparavant en eux-mêmes sur leur compte.

Enfin ce livre étant passé chez le Duc de la Vallière dix à douze ans après, comme je l'ai dit ci-dessus, n'y est pas resté long-tems, & il est perdu à jamais pour Paris, puisqu'il a été acheté à sa vente pour la Bibliothèque de l'Empereur.

toire de l'Ancien Testament tiré des livres SS. & des *Ystoires* appellées *Escolastres*, que mon Maître attribue aux deux Religieux Augustins nommés Julian Macho & Pierre Farget, qui ont été tant de fois cités ci-dessus (1).

Ce livre, qui est de toute rareté, & qui a été inconnu pendant long-tems en France, vient du cabinet de Gaignat, ainsi qu'on le voit dans le 1er. tom. de son Cat. (p. 20, n^o. 65.)

L'Auteur de ce Catalogue donne aussi ce livre aux mêmes Religieux; mais Mons. Guillaume, qui ne se ressouvient pas de l'avoir vu passer à la vente de Gaignat, puisqu'il a l'effronterie de dire *qu'il ne l'a vu annoncé nulle part*, (tom. 1 du Cat. du Duc de la Vallière, p. 19, n^o. 63,) n'ose pas s'expliquer sur ses Auteurs, & il se contente de le faire anonyme. S'il n'eût pas eu la mémoire si courte, & qu'il se fût ressouvenu qu'il est vraisemblablement de Julian Macho & de Pierre Farget, au lieu de ne le vendre que 99 liv. 19 s., il l'aurait fait monter à un prix quatre fois au dessus de celui-là.

Il est vrai que ce livre ne fut vendu chez Gaignat que 80 liv. 1 s., mais alors les Amateurs n'en connoissoient pas la rareté.

Il est in-fol., & est exécuté en entier sur deux colonnes. Il commence par cinq feuillets détachés qui en contiennent les *Rubriques* du texte. Ces *Rubriques* commencent par ces lignes

.... Cy commencent les Ru

(1) P. 166, 167, 186, 187, 212, 213, 214.

briches de ce present liure

Elles finissent ainsi

Cy finissent les Rubri

ches de ce present liure.

Le texte vient ensuite. Ses tres. lignes sont celles-ci :

Au coma

cement

Créa Di

eu le Ci

el & la

Terre.

Si ces lignes sont si courtes, c'est à cause de l'espace qui a été laissé en blanc dans ce livre pour y peindre des lettres capitales.

La totalité du texte de cet *Abrégé* est de 272 feuillets qui sont suivis de huit autres contenant une Chronologie universelle dressée par ces deux Religieux, & divisée en sept âges, depuis Adam, jusqu'à leur siecle.

On n'y trouve ni signatures, ni réclames, ni chiffres, ni ponctuation quelconque, ni inscriptions au haut des pages, ni Sommaires imprimés à la tête des Chapitres; s'il y en a quelques-uns au dessus d'eux, ils y ont été mis à la main en encre rouge.

Les colonnes entieres en sont de 31 lignes.

Les caracteres, avec lesquels ce volume a été imprimé, sont les mêmes que ceux des deux éditions de *la version françoise du Nouveau Testament* par ces deux Religieux; ils sont encore les mêmes que ceux de *leur Légende des nouveaux Saints*, de *leur Miroir de la vie Humaine*, de leur

Légende dorée de tous les Saints translátée du latin de Jacques de *Voragine*. Mais comme la taille des caracteres de cet *Abrégé* est beaucoup plus rude, & que la forme de son impression est beaucoup moins nette, & moins artistement dressée que celle des autres livres que je viens de nommer, il s'enfuit qu'il a été imprimé quelques années avant celui d'entr'eux qui porte la date du 18 Avril 1476, & que Mons. Guillaume, qui lui donne la même date que celle de la version françoise du Nouveau Testament de ces deux Religieux, est un très-mauvais (1) Connoisseur. (Tom. 1, p. 19, ci-dessus.)

(1) Mons. Guillaume ne parle dans cet endroit, que d'une édition du Nouveau Testament, tandis qu'il sçait bien qu'il y en a deux sorties des presses du même Artiste, ainsi qu'il l'atteste lui-même, *ibid.* p. 20 & 21.

Comme il y en a une d'elles imprimée avec signatures, & qu'elle doit être par conséquent postérieure à celle qui n'en a pas, pourquoi est-ce que Guillaume dit que la date de l'édition de cet *Abrégé* de l'Ancien Testament est la même que celle de l'édition du Nouveau?

Je me tue de le répéter; c'est un très-mauvais & très-mauvais Connoisseur.

Eh! quoi? La date de l'édition de cet *Abrégé*, qui présente tant de difformité, fera la même que celle de l'édition de ce Nouveau Testament avec signatures, dont la forme nous paroît bien soignée, & dont les caracteres sont plus réguliers, & cent fois mieux ébarbés? Un vrai Connoisseur n'affirmera jamais rien de semblable; il ne pourra s'empêcher d'admettre entre les impressions de ces livres, au moins un laps de 4 ou 5 ans.

Qu'on fasse attention que ce que je dis ici, ne contrarie aucunement ce que j'ai observé à la pag. 24 de cet Ouvrage, parce que l'hypothese, dont je parle sur cette même page, n'est pas la même, que celle, dont il est ici question sur celle-ci.

Mon Maître ne fait aucune difficulté de croire que cet *Abrégé* est sorti de la presse en 1473, & en la même année que le livre dont j'ai fait mention à la p. 169 de cet ouvrage.

Ainsi, que les Historiens de la Typographie ancienne, tels que Naudé (1), la-Caille, Maittaire, Pr. Marchand, le Pere le-Long, que j'ai déjà nommés ci-dessus, ou ceux qui les copieront, apprennent enfin à classer les éditions de toutes les versions françoises de ces deux Religieux qui viendront successivement à leur connoissance.

Que ceux qui liront désormais l'Histoire littéraire de la ville de Lyon, par le Pere de Colonia Jésuite (2), (tom. 2 , p. 586,) se détrompent

(1) J'ai déjà observé, à la p. 167 de cet ouvrage, que Naudé a regardé le *Pandectæ Sylvaticæ* imprimé à Lyon en 1478, in-fol., comme le premier livre sorti des presses de cette Ville.

On voit par-là combien cet Auteur, qui s'est rendu célèbre par tant d'ouvrages excellens sur plusieurs matieres différentes, ignoroit les premiers siècles de la Typographie, soit en général, soit en particulier.

(2) Ce Jésuite trop vain & trop présomptueux, s'est malheureusement imaginé que l'Histoire littéraire de la ville de Lyon, qu'il avoit envie de publier, étoit d'un travail très-facile, & qu'elle ne demandoit pas beaucoup de recherches; c'est pour cela que non seulement on y en trouve peu, mais qu'on y découvre au contraire des traces de la plus grossiere ignorance presque à chaque page.

Quel autre que lui se seroit-il jamais avisé de nous dire que Jean Trechsel, qu'il appelle mal-à-propos *Treschel*, originaire d'Allemagne, a été le premier des Imprimeurs qui ont fait rouler leurs presses à Lyon dans le

totalement, & abjurent une fois pour toutes, les erreurs qu'ils pourroient avoir prises chez lui tou-

15me. siecle? (Voyez son Hist. litt. de la ville de Lyon, in-4^o., Lyon, Fr. Rigollet, M DCC XXVIII, &c. p. 586, tom. 2.)

N'y avoit-il pas déjà eu dans cette Ville, en 1473, un Guillaume le Roi, qui a dû continuer d'y imprimer sous son nom en différentes fois au moins jusqu'en 1485? Puisque nous voyons de ses impressions non seulement en cette année, mais encore en celle de 1483, feroit-il possible d'imaginer que depuis 1473, jusqu'en cette dernière année, le nom de cet Artiste ne se trouvât plus dans aucune édition de cette Ville? Non: je ne sçaurois le croire, & j'aime beaucoup mieux me persuader que le laps de tems nous a dévoré les impressions qu'il doit avoir exécutées entre ces deux époques, que de nier qu'il n'en ait produit aucune dans ce même intervalle.

Après Guillaume le Roi, qui s'appelloit en latin *Guillelmus Regius*, ne voyons-nous pas un Barthelemi Buyer, & plusieurs Imprimeurs du nom de Hufz?

Ne voyons-nous pas aussi un Jean Fabri? Ces Artistes n'ont-ils pas tous imprimé au moins depuis 1476, jusqu'en 1486?

Au reste, quand je dis *tous*, je ne prétends pas faire entendre qu'ils aient chacun imprimé dans les mêmes années, mais qu'ils ont, ou les uns ou les autres, imprimé en cette Ville pendant l'espace de tems qui s'est écoulé depuis Barthelemi Buyer, jusqu'à Trechsel.

Ainsi renvoyons ce Jésuite à l'école du berceau de la Typographie.

Nous pourrions lui donner pour escorte le Moine Mercier, qui, quoique originaire de la ville de Lyon, & un peu plus instruit que le Pere de Colonia, sur les premiers tems de l'Imprimerie de cette Ville, n'a cependant là-dessus qu'une doctrine très-délabrée, tant est grand son amour pour l'Histoire littéraire de sa patrie.

chant la vraie époque de l'établissement de l'Imprimerie à Lyon, & ses premiers Imprimeurs.

On voit dans le livre de mon Maître mentionné, comme je viens de le dire à la p. 169 de cet ouvrage, que l'Imprimeur qui l'exécuta en 1473, s'appelloit Me. Guillaume Regis, & que Barthélemi Buyer ne faisoit que les fonds des impressions qui sortoient alors de sa presse.

Ni la Croix-du-Maine, ni du-Verdier, ni Maittaire, ni Orlandi, ni Pr. Marchand, n'ont connu l'*Abrégé de l'Histoire de l'Ancien Testament*, que je viens de décrire, & que Mons. Guillaume n'a pas assez détaillé. (V. *ibid.*)

Que le Pere le-Long ait omis ce livre, je n'en suis pas surpris, parce qu'il est d'une rareté excessive, & qu'aucun des Bibliographes, qui nous ont parlé de ces deux Religieux Augustins, n'ont pu lui en fournir aucune connoissance. Mais si cet Oratorien eût été plus foncé en *Bibliognosie* n'eût-il pas trouvé, dans divers Auteurs, ou dans diverses Bibliothèques imprimées, les trois autres livres *Xylographiques*, dont j'ai fait mention avant celui-ci?

Il ne connoissoit donc ni l'ouvrage de Pierre Scriverius, intitulé..... *Laurea Laurentii Costeri, &c. primi inventoris Typographiæ*, imprimé d'abord à Harlem en mil six cent vingt-huit (1), ni

[1] Il se trouve aujourd'hui réimprimé dans le 1er. tom. du *Monumenta typographica* de Wolfius [p. 209, 451.]

le Catalogue de la Bibliothèque Bodleienne, ni la lettre écrite à Edward Tyson, sur l'invention de l'Imprimerie attribuée à Coster, insérée en 1703, dans les *Transactions philosophiques*.

Si les Auteurs & les Bibliothèques, que je viens de nommer, fussent venus à sa connoissance, il y eût puisé tous les éclaircissémens nécessaires pour faire de plus amples recherches sur les livres *Xylographiques*, dont je lui reproche l'omission.

Mais sans sortir de Paris, n'eût-il pas trouvé quelque livre de cette sorte dans cette Ville? N'y avoit-il pas bien long-tems avant lui dans la Bibliothèque des Céléstins, une édition du *Speculum humane salvationis*? N'y en avoit-il pas une autre, dont Chevillier venoit de faire acquisition depuis peu pour la Bibliothèque de la Sorbonne (1)?

[1] L'édition du *Speculum H. S.* de la Sorbonne appartenoit autrefois à un fameux curieux de livres rares & singuliers. Ce curieux étoit M. de Ballefdens. A sa mort, les Libraires chargés de sa vente, ne connoissant point le mérite & la rareté extrême de ce livre, le mirent dans un paquet qu'ils coterent 29, & qu'ils priferent 4 liv.

Que les héritiers des Sçavans & des Amateurs sont malheureux! Faute de renseignemens sur les livres dont ils veulent se défaire, ils abandonnent leur confiance à des Libraires ignorans & vains, qui, ne connoissant aucunement les trésors qu'ils sont chargés de vendre, & qui, rougissant par une sottise présomption d'avoir recours à des Sçavans qui puissent les éclairer, abandonnent au prix de 4 liv. des livres qui en valent au moins 1500.

Une preuve que le *Speculum*, &c. de la Sorbonne fut acheté à très-vil prix, c'est que Chevillier nous raconte

Les deux éditions de ce livre, dont l'une étoit alors dans la Bibliothèque des Céléstins de Paris, & dont l'autre est encore dans celle de la Sorbonne, sont en latin, & on n'en connoît que quatre en cette langue.

Mon Maître les a vues toutes quatre réunies dans Paris. Outre les deux dont je viens de parler, il y en avoit encore deux autres, dont l'une se trouvoit, & se trouve encore à la Bibliothèque du Roi, & l'autre étoit dans le Cabinet de Gaignat. (tom. 1, p. 36, N^o. 116.) Elle resta encore quelque tems dans cette Ville après sa vente. Ce fut l'Amateur Girardot de Préfonds qui l'acheta alors au prix de 1604 livres, mais il s'en défit quelques années après, & elle passa entre les mains d'un très-illustre & très-riche Amateur qui l'emporta avec lui à Toulouse, où il fait sa résidence. Cet Amateur est le Comte de Maccarthy né en Irlande, & naturalisé en France. Il possède un des plus beaux Cabinets de l'Europe, en premières éditions, en livres rares de toute espèce, & sur-tout sur vélin, sur grand papier, & sur papier verd, bleu, jaune, &c.

De ces quatre éditions latines, que mon Maître avoit vues autrefois dans Paris, il n'y en a aujourd'hui plus que deux, elles sont celles du Roi & de

que, passant un jour par le Quay de la Tournelle, il vit cette édition ouverte sur une table qui servoit de montre à une boutique, & qu'il l'acheta aussi-tôt. [p. 281 de son Origine de l'Imprimerie de Paris dans la note marginale.]

la Sorbonne. Celle des Célestins est à présent dans la Bibliothèque impériale de Vienne en Autriche, & celle de Gaignat, à Toulouse, comme je viens de le dire.

Il est très-honteux pour les Bibliothécaires du Roi d'avoir laissé sortir de Paris ces deux dernières. Puisqu'elles diffèrent des deux autres, ne falloit-il pas aussi les acheter aux ventes de Gaignat & du Duc de la Vallière qui, ainsi que je l'ai dit dans une note ci-dessus, avoit acquis celle des Célestins.

Le *Speculum humane salvationis* en latin n'est composé que de 63 feuillets qui ne sont pas *opisthographes*.

Les 5 premiers contiennent le prologue de l'Auteur, & les 58 autres présentent chacun deux estampes gravées sur bois de la hauteur de 4 pouces, & de la longueur de 7 & trois lignes, les deux prises ensemble.

Ces deux Estampes y sont séparées l'une de l'autre par une colonne qui est au milieu d'elles, & elles ont chacune un ceintre particulier, quoique ce ceintre soit uniforme dans les deux qui sont sur le même feuillet.

Sous chaque Estampe, il y a une colonne de 25 vers rythmiques. Comme ces deux estampes tiennent l'une à l'autre, il y a sur le même feuillet deux colonnes de ces sortes de vers.

Qu'on ne prenne pas la peine de lire Chevillier, (p. 281) ou l'Auteur de la Bibliographie son Copiste (tom. 1, p. 127, n°. 117) pour la description de ce livre. Ils ne l'ont ni l'un ni l'autre bien rendue. Celle de Mons. Guillaume, quoique plus

exacte, ne l'est pas encore assez (tom. 1., p. 36 & 37, N^o. 124.)

Mon Maître conserve une copie Mste. sur vélin de l'édition qui est à la Bibliothèque du Roi. Elle a été exécutée avec le plus grand soin par le célèbre Lefclapart, pendant près d'un an & demi, & elle est si excessivement soignée, qu'on la prendroit pour un imprimé. Cette copie vaut 7 à 800 livres.

Lulabars

Mais sans trop vexer le Pere le-Long sur ces sortes de livres si rares & si difficiles à connoître, n'avons-nous pas à lui reprocher d'autres omissions de livres, dont l'existence est moins difficile à découvrir ? Quelques rares qu'ils puissent être, leur rareté n'est rien en comparaison de celle des livres *Xylographiques*, dont je viens de parler.

A-t-il connu un ouvrage en vers latins du Pere Vavasseur, Jésuite, intitulé : *Theurgicon, sive de Miraculis Christi Libri IV*, imprimé en Hollande chez les Elzevier, in-12, sous les noms de Paris & de Pierre le-Petit en CIOIOXLV ? (1) Il ne

(1) Nicéron, qui parle de cette édition, se contente de dire, qu'elle est fort jolie, & il ne connoît pas la Presse d'où elle est sortie ; la beauté, la netteté de ses caracteres, & ses vignettes, auroient cependant dû la lui désigner. [tom. 27, p. 138.]

Cette édition vaut 18 liv. ; elle est très-rare & elle n'étoit pas chez le Duc de la Vallière, qui n'en possédoit même aucune autre de ce livre.

Mon Maître a un très-bel exemplaire de cette édition, relié en maroquin rouge avec filets d'or S. L. P.

S'il est fâcheux pour le Public, que le Pere le-Long ait

s'est pas même douté, que ce Jesuite eût publié un pareil livre. (Voyez son B. S. , p. 999 , col. 2 , & 1134 , col. 1.)

omis ce livre du Jesuite Vavasseur, il l'est bien plus encore, qu'il ait passé sous silence l'édition des Elzevier, que je viens d'en mentionner. Si elle lui fût tombée sous la main, il nous eût vraisemblablement regalés de quelque observation bien singuliere sur la forme de certains caracteres, employée quelquefois dans leurs presses.

On en voit une de cette espece à la p. 339 du 1er. tom. de son B. S. (col. 2. *in fine.*)

Il veut nous donner les différences qui sont entre les trois éditions du nouveau Testament de Mons, imprimées en 1667 chez les Elzevier, & il nous dit que la lettre J. du mot *Jesus*, qui est au commencement du chapitre de S. Mathieu, est *sans queue* (telle est l'expression latine dont il se fert) dans la premiere édition, mais qu'elle en a une dans celles qui sont venues après.

Une pareille observation n'est-elle pas *bien précieuse* ? N'eût-il pas mieux valu qu'il eût distingué les deux autres de la même année par les Notules qui les accompagnent ou par la différence de leur caracteres & celles qui sont venues en 1668 par le nombre de leurs pages, que par une remarque aussi puérile, & que l'on peut dire *tirée par la queue* !

Comme les Plagiaires ne sçauoient se conformer parfaitement à leur modele, l'Auteur des éclaircissements, qui sont à la tête du Catalogue de Mr. de Selle, au lieu de se borner aux trois éditions de ce nouveau Testament, imprimées chez les Elzevier en 1667, dont le Pere le-Long nous fait part, [p. 340 *ibid.*, col. 1.] nous en donne quatre, & il se trouve en contradiction avec lui, sans motiver aucunement la raison pour laquelle il le contredit.

Il ne s'arrête pas là ; quoique cet Oratorien ne fasse

Je ne m'arrêterai pas davantage aux omissions de cette espece , parce que j'allongerois trop cette section. Passons vite à la seconde.

2°. Voici six omissions du Pere le-Long dans cette seconde section. Il y en a quatre , qui concernent des Bibles latines du 15me. siecle avec date & sans date , & deux autres , des parties de Bibles , ou de premieres éditions d'Auteurs qui ont écrit sur les livres saints. Les Fauteurs du Pere le-Long doivent me sçavoir bon gré de me borner à un si petit nombre d'omissions de cette espece. Mais qu'ils apprennent , que ce n'est pas pour leur faire plaisir , que je ne m'étends pas davantage là-dessus , & que c'est seulement dans la crainte où je suis , que cet ouvrage ne devienne d'une longueur ennuyeuse , quoiqu'il y ait , pour ainsi dire , à chaque ligne , des traits d'une érudition , ou d'une critique nouvelles.

Mertons sous les yeux du public ces quatre Bibles. Les deux premieres sont datées & les autres ne le sont pas.

qu'in 12 ces trois éditions , il nous les présente lui-même sous le format in-8°.

Il peut avoir raison en tout cela ; mais quand il auroit heureusement pour lui & le nombre & le format de ces éditions , il auroit toujours tort , puisqu'il contrediroit cet Auteur sans motiver sa contradiction.

Quoi qu'il en soit , il n'a pas moins copié l'observation très-importante & très-relevée du Pere le-Long sur la queue de cette lettre. Voyez pag. xij & pag. xiiij de ces éclaircissements.

La premiere est in-fol. (*magno*), elle a été imprimée en 1475, sans noms de lieu & de Typographe. On en conserve un exemplaire dans la Bibliothèque Electorale de Brunswick (voyez Schelhorn à la tête du livre du Cardinal Quirini *de Optimor. Scriptor. Editionib.*, &c. ci-dessus, in-4^o, p. 64.) Cette Bibliothèque passe pour une des plus célèbres par rapport à sa collection étonnante de Bibles. On y en compte au moins mille éditions différentes. Il en existe une Histoire en Allemand, imprimée à Hanover in-8^o. en 1749 (voy. Struve, B. H. L. S., ci-dessus, tom. 1., p. 420)

Le Pseautier de l'édition de cette Bible y est partagé en 171. Pseumes, parce que le 118, ou selon les Hébreux, le 119, y est divisé en 22 autres.

Cette division n'existe pas dans nos Bibles ordinaires, & s'il y en a du 15^{me}. ou du 16^{me}. siècles dans lesquelles elle se trouve aussi, elles ne sont pas connues, & elles doivent être de la plus grande rareté.

On fera bien de lire dans Schelhorn, que je viens de citer, les Variantes qui se trouvent entre cette même Bible, & deux autres plus anciennes avec lesquelles il l'a comparée.

La seconde est aussi in-fol., elle a été imprimée à Venise en la même année chez François de Hailbrun & Nicolas de Frankford.

Guillaume, qui ne la décrit pas, nous la donne en deux tomes in-fol.; mais mon Maître ne lui en assigne pas le même nombre, & il ne nous la présente qu'en un, parce qu'il sçait très-bien qu'il

y a une différence extraordinaire entre la coupure d'un ouvrage qui vient de l'Imprimeur & celle qui n'existe que par la fantaisie de l'acquéreur ou du Relieur.

Cette Bible est sur deux colonnes, dont celles qui sont entières ont 51 lignes. Son caractère est très-joli, & mon Maître en donnera un essai chalcographique, dans le livre qu'il fera imprimer sous le titre que j'ai mentionné ci-dessus.

Elle est sans titre, sans chiffres, sans réclames, sans signatures, sans registre & sans lettres capitales.

Elle a été inconnue à Crowée (1) à Corneille de Beughem (2), au Pere le-Long (3), à Dom Calmet & à ses nouveaux Editeurs (4), à Engel (5), à Vogtius (6), à Freytag (7), à David Clement (8), à l'Auteur de la Bibliographie (9), & à Osmont. (10) Maittaire (11), & Orlandi (12), l'ont citée.

(1) Elench in scripturam sacram, p. 8, in-8^o.

(2) P. 2 de son Discours Préliminaire.

(3) Tom. 1 B. S. p. 252, col. 1.

(4) *Diçtion. de l'Ecrit. Ste.*, dern. édit., tom. 4, p. 319, col. 1.

(5) P. 17 & seqq., part. 1a. & p. 4, part. 2a. *Biblioth. selectiff.*

(6) P. 120 & seqq., Cat. Historico-Crit. L. R.

(7) *Analest. litt.*, p. 116 & seqq.

(8) Tom. 4. p. 91.

(9) Tom. 1, p. 49 & seqq.

[10] Tom. 1, p. 102.

[11] Tom. 1, *Ind.*, p. 137.

[12] P. 26 *Oríg. della Stampa.*

Il y a à la tête environ six pages séparées contenant l'Épître de St. Jérôme à Paulin, divisée en huit chapitres, & la préface du même sur le Pentateuque.

Le corps vient ensuite, on y trouve les deux derniers livres d'Esdras à la suite des deux autres, & les actes des Apôtres entre les Épîtres de St. Paul & les Canoniques. Vous ne verrez dans Guillaume, (tom. 1, p. 10, n°. 29) aucun détail semblable sur cette Bible.

On y lit le 1er. ψ. du Chapitre 13 de l'Épître aux Romains avec un point après les mots *a Deo*, avec deux après les mêmes mots, & la leçon *ordinata* pour *ordinatæ*.

Celui des trois témoins du Chapitre 5 de la première de St. Jean y est imprimé sans le mot *hi* du ψ. 8.

Les mêmes imprimeurs donnerent l'an d'après une autre édition de la Bible, imprimée aussi sur deux colonnes, dont celles qui sont entières ont pareillement 51 lignes.

Elle est aussi sans titre, chiffres, &c.; mais elle a des signatures. Elle a été également inconnue à tous les Auteurs que j'ai nommés ci-dessus, excepté à Maittaire (13), Orlandi (14), le-Long (15), David Clement (16), Dom Calmet (17), & à ses nouveaux Editeurs (18).

[13] Ibid.

[14] P. 293.

[15] Ibid.

[16] Tom. 4, p. 94, col. 2.

[17] Tom. 1, Diction. sur l'Écrit. Ste., p. xvii.

[18] Tom. 4, p. 39, col. 1.

Mais Orlandi s'est trompé en disant (p. 30) qu'elle est in-4°. & ensuite il a omis son format à la pag. 293. Ses Pontuseaux sont perpendiculaires.

Le passage de St. Paul, que j'ai cité ci-dessus, y est imprimé de la même façon; mais celui de St. Jean y a une variante; on y lit le mot *hi* devant ceux-ci *tres unum sunt* au ψ . 8.

Cette seconde Bible se trouve encore dans le Cat. de Guillaume; [tom. 1, p. 11 & 12, n°. 34] mais elle n'y est marquée qu'en un vol., & elle n'y est pas accompagnée de plus de détail que la précédente.

Ces deux Bibles furent vendues à la vente du Duc de la Vallière, l'une 120 liv. & l'autre 24 liv. Le prix de la première est juste; mais celui de la seconde ne l'est pas. Quoique cette édition ne fût que de l'an 1476, son prix devoit être le même, parce qu'elle contient des leçons qui ne sont pas dans celle de 1475.

Voilà deux des Bibles latines avec date, que le Pere le-Long n'a pas connues.

Voyons à présent les deux autres sans date qui lui sont pareillement échappées.

La première est sans noms de Ville, d'Imprimeur & d'année, sans chiffres, signatures, réclames, registre, titre, distinction de versets, (ainsi que toutes celles dont j'ai parlé dans cet Ouvrage) sans sommaires au haut. des pages, sans lettres capitales au commencement des Livres & des Chapitres, sans lettres minuscules dans les blancs qui ont été laissés exprès pour la peinture des lettres capitales.

Ses caractères sont ronds, & mon Maître les fera calquer dans le même Ouvrage dont je viens de rappeler le souvenir.

Ses pages sont sur deux colonnes hautes de 9 pouces 7 lignes & demi, & larges de 3 pouces 3 lignes.

Celles qui sont entières contiennent 56 lignes.

Cette Bible est magnifique par la netteté & l'élégance de son impression, & elle est très-rare, soit à cause de l'ancienneté de sa belle exécution, (1) soit à cause de l'année en laquelle elle paroît être sortie de la presse.

Mon Maître la croit d'environ l'an 1470, & il l'estime au moins 1500 liv.

Elle n'étoit pas dans la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière; mais elle paroît avoir été dans celle que ce Duc fit vendre en 1767, par l'Auteur de la Bibliographie, & dont il existe un Catalogue en 2 vol. in-8°.

En effet le n°. 15 (tom. 1, p. 4) du Catalogue de cette vente, nous présente une grande Bible sans noms d'Imprimeur, de Ville & d'année, mais d'environ l'an 1470, & en caractères carrés.

L'Auteur de la Bibliographie n'en connoissoit certainement pas le prix, puisqu'il la laissa aller dans cette vente au prix de 66 liv., quoiqu'elle fût

(1) Toutes les Bibles du 15^{me}. siècle en lettres rondes ne sont pas connues. Le Pere le-Long ne parle que de celle de Plaisance, in-4°. en 1475. Voyez la note 1 qui est sur la p. 186 de cet Ouvrage.

reliée en deux volumes couverts de maroquin rouge (1).

Méerman paroît avoir eu aussi un exemplaire de cette Bible. C'est ce qu'il nous fait entendre dans le plan de ses *Origines Typographiques*. (p. 49 de la version Française) il soupçonnoit qu'elle étoit la même que celle qui, au rapport de Schelhorn [*Diff. de antiquiff. Bibl. lat. edit.*, p. 19 & 20, nota K, &c. in-4^o.] est dans la Bibliothèque de Memmingen.

Il croit, dans le 3^{me}. *Index* de son 2^d. tome, qu'elle a été imprimée à Ausbourg, par Gontier Zainer de Reutlingen, avant l'an 1472, tems auquel cet Imprimeur commença, selon lui, de mettre son nom sur les éditions qu'il exécutoit en

[1] Qu'on apperçoive ici en passant la cruelle méchanceté de ces infames imposteurs qui, pour ravir à mon Maître la gloire d'avoir formé la dernière Bibliothèque de ce Duc, n'ont pas craint de se compromettre avec la vérité, la justice & leur conscience.

Ils ont prétendu que cette dernière Bibliothèque avoit été déjà formée depuis 1759 par l'achat que ce Duc avoit fait alors du Cabinet de G. de Sardiere.

Si cela eût été, pourquoi cette Bible qui fut vendue en 1767, ne se feroit-elle pas retrouvée en 1783 dans la vente que l'on commença de faire en cette année de cette même Bibliothèque dont mon Maître avoit été le Formateur ?

Mais cette preuve sera-t-elle la seule que j'administrerai contre cette insigne fausseté ? J'espère d'en avoir une légion à fournir, & d'enfoncer pour toujours dans la boue du mensonge ces Monstres de jalousie que l'Enfer vomit de tems en tems sur la terre, pour en faire disparoître la reconnoissance & l'équité.

caractères ronds. (Voyez la p. 286, col. 1 de son 2d. tome.)

Méerman prouve par-là, qu'il n'étoit qu'un très-médiocre Connoisseur en caractères ronds; l'Allemagne n'en a jamais eu de semblables & d'un si bel œil. D'ailleurs si G. Zainer eût imprimé cette Bible avant l'an 1472, il auroit aussi imprimé beaucoup d'autres livres avant la même année, puisqu'on en trouve plusieurs imprimés avec les mêmes caractères. Leurs impressions, ainsi que celle de cette Bible, sont non seulement remarquables par la beauté & par la forme de leurs types, mais encore par ces deux lettres fondues ensemble, que Guillaume n'a considérées, que comme une seule & qu'il a fait graver aux p. 27, 41, 66 des additions de son 1er. tome, & à la p. 359 de son troisieme.

Ce *biau Sire*, il faut l'avouer *avec larmes*, a été bien malheureux de n'avoir pas connu cette Bible; il eût certainement augmenté d'un n^o., les exemples qu'il nous donne des éditions de la presse, où ces deux lettres fondues ensemble ont été employées. Mais pourquoi nous attendrir sur son sort? Si ses études bibliographiques eussent daté d'un peu loin, & seulement d'environ 17 ans, c'est-à-dire, d'environ l'an 1767, n'eût-il pas trouvé sous cette époque, dans l'ancienne vente du Duc de la Vallière, la Bible dont je parle? Mais quoiqu'il eût alors environ 37 ans, il ne pensoit encore pas à amasser des notes qui dussent un jour le rendre aussi *fa-meux* qu'il l'est devenu. Ce n'a été que par la fréquentation, que mon Maître lui permit d'avoir avec

lui, depuis 1770, jusqu'en 1780, qui fut l'époque de sa *loyauté* envers lui & celle de leur rupture, que ce *biau fils* a voulu se mêler, à son risque, péril & fortune, de courir la carrière *Bibliologique* & Bibliographique.

Tous ses pas y marquent ses *grands succès*, & il n'y en a aucun qui ne soit *fameux* par quelque grande chûte.

Mais achevons la description de cette Bible.

Il y a à la tête.

1°. Le Prologue de St. Jérôme à Paulin; il est de 9 col. & 6 lignes.

2°. Le Prologue sur le Pentateuque; il est d'environ deux col.

Le corps commence à la fin de la seconde colonne de ce second Prologue, & en occupe 14 lignes.

Il finit par cette dernière de l'Apocalypse.

Domini nostri Jhesu Xpi cu omib; vobis ame.

La seconde a été très-renommée du tems d'un de ses principaux possesseurs qui avoit formé une des plus fameuses Bibliothèques de l'Europe.

Cette Bible étoit celle du Baron d'Uffenbach; elle faisoit très-grand bruit parmi les plus ardens Amateurs de la Typographie ancienne. Il est bien extraordinaire que la correspondance que le Pere le-Long devoit avoir établie pour la composition de sa *Bibliothèque sacrée*, avec les plus célèbres possesseurs de Bibliothèque dans cette partie du monde, ne lui en eut point procuré la connoissance.

Le Catalogue des Mss. de la Bibliothèque de

ce Baron existoit en 1720 (1), dans le tems que le Pere le-Long préparoit la dernière édition de sa *Bibliothèque sacrée*. Ce Catalogue, qui étoit in-fol., avoit été certainement feuilleté par tant d'illustres Amateurs, qui parcouroient les divers lieux de l'Europe, où il y avoit alors de magnifiques Bibliothèques, qu'il est comme impossible, qu'aucun d'eux, en passant par Paris, & en y visitant le Pere le-Long, ne lui eût pas parlé de cette Bible, & des autres raretés qui étoient chez ce Baron.

A peine sa mort eût été annoncée dans l'Europe, que Gros de Boze s'empressa d'acquérir sa Bible à très-haut prix. Ce Membre de l'Académie des Belles-Lettres depuis 1705, étoit trop connu dans Paris par son érudition, & par son grand amour envers les raretés Bibliographiques, pour qu'il puisse être permis de croire qu'il n'eût jamais eu aucune conversation avec le Pere le-Long. Cet Oratorien a encore vécu environ 16 ans dans le même siècle, & dans la même Ville que lui. Le désir de se faire part des Bibles an-

[1] Ce Catalogue avoit été imprimé en cette même année, *Hale Hermund. impensis novi Bibliopolii*.

Celui du total de la Bibliothèque de ce Baron, soit en livres Mss., soit en livres imprimés, est en 4 vol. in-8^o.

Le 1er. en est de 1729.

Le 2d. & le 3me. sont de 1730.

Et le 4me. est de 1731. Ils ont été tous les quatre imprimés à Frankford, sur le Mein, &c. environ 4 ans avant sa mort.

ciennes qu'ils connoissoient l'un & l'autre, ne les aura-t-il jamais rapprochés, & Gros de Boze, s'il a conféré quelquefois avec lui là-dessus, ne lui aura-t-il jamais parlé de celle dont il est question à présent?

Quoi qu'il en soit, voici l'Histoire de cette Bible.

De chez Gros de Boze, elle passa à sa mort chez le Président de Cotte, (1) & de chez ce Président, chez Gaignat. (2)

Elle ne fut vendue, après le décès de celui-ci, que 25 liv., parce que mieux connue alors, son renom étoit entièrement tombé. (3) Ce fut *Guil-*

(1) Voyez la *Bibliographie*, tom. 1, p. 39, n^o. 25, Fournier de *l'Origine*, &c. de l'Imprimerie primitive en taille de bois, Paris, &c. M. DCC. LIX., in-8^o, p. 243, note *, & Méerman, p. 49 de la version française du plan de son *Orig. Typ.*, note.

(2) Catalogue de Gaignat, tom. 1., p. 8., n^o. 22.

(3) Les Enthousiastes ont beau exagérer la valeur des anciens livres, ils ne peuvent duper que des ignorants.

Il y avoit une note Mite., à la tête de cette Bible, qui a été copiée à la p. 8., du 1er. tom. du Cat. de Gaignat.

Cette note rehaussait extrêmement son prix; mais mon Maître ayant demandé à voir cette Bible, avant que cette note, qui en fut ensuite copiée, fût imprimée avec ce Cat., avertit celui qui le rédigeoit, de ne pas donner dans le piège que cette note lui présentait.

Il se rendit à ses observations, & l'en remercia beaucoup.

Delà vint, que par la manière dont il dressa l'endroit de son Cat., où il devoit copier cette note, il détruisit totalement le prestige, que la charlatanerie avoit fait naître en faveur de cette Bible.

laume , qu'on appelloit en ce tems-là *le Gros de Bure* , qui l'acheta à sa vente à un si bas prix ; mais s'étant ensuite aperçu chez lui , qu'on en avoit découpé diverses lettres grises , il la rapporta le lendemain , & remise sur table , elle ne fut plus revendue que 13 liv. 19 fol. (1)

Gros de Boze garda cette Bible dans son ancienne reliure ; (2) ce fut Gagnat qui la fit relier en maroquin verd. (3)

Elle étoit en deux volumes in-fol. , sans noms de Ville , d'Imprimeur , & d'année. Ses pages étoient sur deux colonnes , dont les entières avoient 49 lignes. (4)

Ses capitales étoient gravées sur bois (5) &

Mais comme ce Rédacteur n'étoit ni assez clairvoyant , ni assez instruit , il omit de dire dans son Cat. tout ce que j'ajoute ici sur cette Bible d'après mon Maître.

Quelles obligations la République des Lettres ne doit-elle pas à mon Maître , pour lui avoir appris à discerner tant de fausses monnoyes Bibliopoliques ; que j'en ai décriées dans cet Ouvrage ?

Mais le nombre de celles sur lesquelles il a à instruire le Public , se bornera-t-il à celles que je relève ici ? Non certes , il est trop grand , & tant que l'Auteur de la Nature me conservera ses jours , j'aurai toujours , d'après ses leçons , une ample moisson de découvertes à retirer de ses papiers.

(1) Catalogue de Gagnat , *ibid.*

(2) Catalogue de Boze p. 4 , n^o. 18.

(3) Catalogue de Gagnat , *ibid.* , p. 8.

(4) Mon Maître les compta lui-même à la vente de Gagnat. Fournier & Méerman attestent le même fait , ci-dessus , note 1.

(5) Fournier , *ibid.* p. 244.

peintes ; mais ses autres caracteres étoient de fonte. (1)

C'est très-mal-à-propos , que l'Auteur du Catalogue de de Boze (2), & celui de la Bibliographie (3), ont confondu cette Bible avec celle du Roi, dont l'Abbé Sallier donne une description imparfaite & absurde (4) dans le 14e. tome de

[1] Fournier, *ibid. ead. pag.* raconte lorsqu'il dit, que les caracteres, qui sont sur les colonnes de cette Bible, sont des caracteres mobiles de bois. Il est encore très-mauvais connoisseur en ce genre ; il ressemble à ces Peintres habiles qui devinent moins bien les Tableaux originaux, que les Brocanteurs.

Les caracteres de cette Bible, que mon Maître croit avoir été imprimée à Lyon vers l'an 1485, ressemblent à ceux de Matthias Huff.

L'Auteur du Cat. de Gaignat a raison de dire qu'ils sont de fonte, *ibid. p. 9.*

[2] P. 4., n°. 18.

[3] Ci-dessus p. 39.

[4] L'Abbé Sallier oublie ce qu'il y a de plus nécessaire dans la description de cette Bible. Il ne dit pas de combien de lignes sont ses colonnes.

Il lit son Mémoire dans son Académie, & aucun de ses Confreres ne relève cette omission ; tant ils sont instruits dans l'Histoire de l'ancienne Typographie.

Bien plus, le Secretaire de sa Société rend compte de son Mémoire au Public, & il n'y montre pas plus d'intelligence & de soin, que lui. Voilà un corps très-propre à nous bien éclairer sur des matieres semblables

Cet Abbé veut que cette Bible ait été imprimée entre les années 1452 & 1462, par Fust, & qu'elle soit la 1re. Bible, dont parlent Tritheme & l'Auteur de la Chronique de Cologne.

l'Histoire de l'Académie des Inscriptions. (1)

La Bible du Roi, décrite par l'Abbé Sallier, n'a que 45 lignes dans celles de ses colonnes qui sont entières. (2)

Ainsi ces deux Bibles n'ont jamais été deux exemplaires d'une même édition.

L'Auteur du Catalogue de De Boze, & celui de la Bibliographie ne nous disent point de combien de lignes étoient les colonnes de la Bible du Baron d'Uffenbach. Ils ne parlent pas non plus de la manière, dont ses capitales étoient imprimées. Ces omissions, si je n'y suppléois ici, empêcheroient les Bibliophiles de la reconnoître, lorsqu'il leur

Il la dit exécutée en caractères de *Missel*; aucun de ses collègues ne lui demande ce monument Typographique, pour vérifier si réellement ses caractères sont tels, & s'ils ressemblent à ceux du Pseautier de Mayence, dont on trouve un essai chalcographique à la p. 254, du même tome de l'Histoire de la même Académie.

Loin que les caractères de cette Bible soient de la forme de ceux de ce Pseautier, ils approchent au contraire de ceux de la Bible de Mayence sous la date de 1462.

C'est ce que mon Maître a vérifié dans la Bibliothèque du Roi, & c'est ainsi, qu'un Corps entier, par son insouciance, se compromet dans tout l'Univers littéraire. On ne sçauroit trop crier contre de pareils Corps qui éternisent les erreurs au lieu de les exterminer à fond.

Observez que l'Abbé Sallier, en nous parlant de cette Bible, nous avertit *ibid.*, p. 252, qu'elle est en lettres de fonte, & que l'entêté Fournier veut, qu'elle soit au contraire en caractères de bois, p. 191, ci-dessus.

[1] Voyez *ibid.*, depuis la p. 238, 254.

[2] Fournier ci-dessus, p. 188, & Méerman ci-dessus, p. 46, & 48.

en tomberoit quelqu'autre exemplaire sous la main.

En effet on connoît une autre Bible sans date, noms de Ville, & d'Imprimeur, dont les colonnes sont aussi de 49 lignes; mais comme ses capitales ne sont imprimées ni sur bois, ni avec des caractères de fonte, il étoit très-nécessaire, que je relevasse les omissions de ces deux Bibliographes, pour écarter les Amateurs, de la méprise qui auroit pu leur échapper, en prenant l'une pour l'autre.

Cette dernière étoit dans la Bibliothèque de du Fay. *L'illustrissime* Martin la date dans son Catalogue d'environ l'an 1469, & il n'y indique pas, si elle étoit sur deux colonnes, & de combien de lignes étoient celles qui étoient entières. (1)

Elle fut vendue, après la mort de du Fay, 150 liv.; ce fut le Comte d'Hoym qui la fit acheter à sa vente.

Le même *illustrissime* Libraire l'annonce encore dans son Catalogue, sous la même date, & il y fait les mêmes omissions. Elle fut portée à la vente de ce Comte au prix de 174 liv. 10 s. [2], ce fut Pierre Gosse, Libraire de la Haye, qui en fit acquisition [3]. Elle est mentionnée dans le *Bibliotheca universalis vetus & nova*, Hagæ, 1742, p. 2. [4].

Ni la Bible du Baron d'Uffenbach, ni celle-ci ne sont aucunement estimées.

[1] *Bibliotheca Fayana*, p. 6, n°. 50.

[2] Cat. du Comte d'Hoym, p. 5, n°. 46.

[3] Plan de Méerman, ci-dessus, p. 49.

[4] Méerman, *ibid.*

On trouve, à la fin de celle de ce Baron, la lettre du Moine Menard à Jacques de Yfenac de *Notitia librorum Bibliæ*.

Cette lettre, à ce que dit l'Auteur du Catalogue de Gaignat [1], est aussi dans la Bible qui a été imprimée à Basle par *Bernard Richel*; il auroit pu ajouter, qu'elle est aussi dans celles qu'Antoine Coburger & Matthias Huff imprimerent en la même année, l'un à Nuremberg, & l'autre à Lyon, in-fol., sans parler ici de bien d'autres.

Une autre omission qu'on a droit de reprocher à l'Auteur de la Bibliographie, au sujet de la Bible du Baron d'Uffenbach, c'est qu'il a manqué encore d'observer, qu'il y a sur ses deux marges latérales, des chiffres Romains. C'est ce que mon Maître m'a appris, sans m'en dire davantage, parce que dans le tems que cette Bible se vendit chez Gaignat, il n'eut pas assez de loisir pour vérifier à quel dessein & pour quel emploi les marges de cette Bible ont été garnies de pareils chiffres.

Après les quatre Bibles imprimées, que je viens de faire connoître, passons à différentes éditions de parties de Bibles, dont il ne nous a donné aucune connoissance.

Comme j'ai résolu de ne plus m'étendre, je me restreins sur cet article à une seule de ses omissions.

Nous parle-t-il, puisqu'il a eu la fantaisie d'insérer dans sa Bibliothèque sacrée un livre liturgique,

[1] Ibid., p. 9.

qui ne devoit certainement pas y entrer , ainsi que je l'ai déjà observé , de la quatrième édition du Pseautier de Mayence , imprimée aussi in-fol. en caractères de *Missel* en l'an 1502 par Pierre Schoyffer de Gernsheim , l'inventeur des caractères de fonte , & par conséquent de la vraie Typographie ?

Mon Maître avoit mis un exemplaire de cette édition dans la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière. Il est annoncé dans le Catalogue de Guillaume à la p. 69. * de son 1er. tom. , n°. 235. Cet exemplaire étoit incomplet , quoique Guillaume n'en dise rien , (p. 70) & il étoit de plus très-fale.

Guillaume en donne une description telle quelle , (1) & dans la copie de la souscription , qu'il nous
en

(1) Guillaume peut-il en donner d'autre ? Pourroit-on se dispenser , en lisant ses descriptions , de n'y rien suppléer , & de n'y rien rectifier ? Cela n'arrivera , que lorsque la Seine élèvera son onde , jusqu'au sommet de l'Observatoire.

1°. Il nous dit que cette édition n'a ni signatures , ni réclames ; mais nous avertit-il , si elle a un titre séparé , & si les chiffres qu'il lui donne sont autant placés sur le *verso* de ses feuillets , que sur leur *recto*. Nous indique-t-il aussi , si ses Versets , ses Antiennes , ses Repons sont distingués ou par des alinéa , ou par des chiffres ? Enfin nous apprend-il quelle est sa ponctuation & son accentuation ?

2°. Ne plaifante-t-il pas un peu , (& quand il s'en mêle , n'est-ce pas de la meilleure grace du monde ?) lorsqu'en nous parlant de la grandeur de ses deux fortes de caractères , il nous assure , qu'elle est semblable à celle
des

en fournit, il y a au moins cinq infidélités, ou de

des Types de l'édition de 1457 ?

Guillaume est ici très-croyable. Il connoit & il a feuilleté tant & tant d'exemplaires de cette première édition, que ces deux sortes de lettres sont si fortement gravées dans sa mémoire, qu'il ne craint pas d'affirmer que celles de la 4^{me}. édition de ce Pseautier sont d'une grandeur semblable.

N'étoit-il pas encore à éclore de dessous la poudre Bibliopolique, lorsque le seul exemplaire de la première édition de ce livre, qui étoit autrefois dans Paris chez Gaignat, & qui fut immédiatement après, mais pour un très-court espace de tems, chez Girardot de Profonds, vint dans le Cabinet du Comte de Maccarthy à Toulouse.

Comment ose-t-il hasarder de pareilles assertions ? Ne faut-il pas être un 1000000 de fois Guillaume pour avoir une semblable audace ?

Il poursuit ; écoutons-le.

Cette édition de 1502 paroît, dit-il, avoir été faite d'après celle de 1457, & voici la preuve admirable qu'il en donne.

Ces deux éditions, ajoute-t-il, contiennent l'une & l'autre sur leur 1^{ere}. page 19 lignes.

Ne voilà-t-il pas une preuve bien démonstrative de cette prétendue ressemblance ?

Eh ! quoi, charmant Guillaume, n'est-ce pas te démentir, que de raisonner si bien ?

L'identité de lignes sur la même page de deux éditions différentes, forme-t-elle ou la ressemblance de leurs caractères, ou celle de la grandeur de chacun d'eux ?

Mais si les caractères de l'édition de 1502 ressemblent, par leur grandeur, à ceux de l'édition de 1457, pourquoi n'y a-t-il que 169 feuillets dans celle-ci, & que, d'après ton aveu, il y en a 175 dans celle-là ?

C'est Gros de Boze qui nous indique le nombre des feuillets de celle de 1457. (tom. 14 de l'Hist. de l'Académie des inscriptions, in-4^o. , p. 255.)

Il ajoute aussi, *ibid.*, que ses cahiers sont de 6, 7, & quelquefois de 7 feuilles & demie ; mais Schelhorn

ponctuation, ou d'accentuation, ou d'orthographe.

ne les faisant que de 5 feuilles, je n'adhère là-dessus ni à l'un ni à l'autre. (voy. Diff. de antiq. Bibl. lat. edit., pag. 25, in-4°, &c.)

Comme il n'y a en France qu'un seul Cabinet où ce livre se trouve, je n'oserai jamais prier son possesseur de me le prêter pour le faire découdre, & pour vérifier, par ce moyen, lequel est celui de ces deux Auteurs qui se trompe.

Si de Boze ne raisonne pas mieux sur les caractères de cette édition, que sur le nombre des feuilles de ses cahiers, il se trompe certainement, & bien certainement, puisqu'il dit, *ibid.*, p. 257, 258 & 264, que ses caractères sont de bois.

C'étoit un Académicien, c'est tout dire.

Ces sortes d'Auteurs ont reçu une Patente Ministérielle, pour abreuver le public, de toutes les erreurs qui leur viendront en tête.

Il est vrai que Schelhorn les dit aussi de bois, (p. 29 ci-dessus) mais il ajoute une circonstance de plus, c'est qu'ils sont, selon lui, mobiles & non sculptés sur planches de bois. (Voy. *ibid.*, p. 24, 32 & 35.)

Au reste, cette circonstance vaut de l'or, mais réservons-la pour ailleurs.

Ce n'est pas tout, puisque nous tenons entre les mains cet Académicien, délectons-nous à le bien faire sauter vis-à-vis du Public, pour apprendre à ceux de ses Collègues, qui ne le respecteront pas plus que lui, à craindre quelque *Melampygue* en littérature critique.

De Boze appelle aussi lettres *onciales*, celles de ce Pseaustier. Il faut en vérité ne savoir que dire, pour parler ainsi, (*ibid.*, p. 255.)

Comment est-ce que les lettres de ce livre seroient *onciales*, c'est-à-dire, d'un pouce de haut, puisque celles de ses Pseaumes n'ont que quatre lignes de hauteur, & que celles de ses Antiennes, Versets & Répons n'en ont que trois ?

Outre les mesures justes que mon Maître en a prises sur

Cet exemplaire fut vendu , après la mort de ce

l'exemplaire du Comte de Maccarthy , de Boze nous certifie lui-même cette vérité , d'après le calque de ces lettres , qu'il nous rapporte , *ibid.* , p. 255.

Il va bien plus loin , & son enthousiasme envers ce livre , dont il étoit alors possesseur , lui fait voir l'encre de son impression , non à l'huile , mais en détrempe , *ibid.* , p. 257.

Fournier le relève là-dessus , & avec très-juste raison. (p. 73 & 74 de sa Diff. sur l'orig. & les product. de l'Imprimerie primitive en T. de B. , &c. ci-dessus)

Le Plain-chant n'y est pas imprimé. C'est ce que mon Maître atteste , & il fortifie , par son assertion , celle que de Boze avoit faite avant lui sur le même objet. (*ibid.* , p. 256.)

Sa hauteur est , selon mon Maître , de 13 pouces 1 ligne , & selon de Boze , (p. 254) de 13 pouces seulement.

Ses pages entières sont de 20 lignes ; de Boze (p. 255) est ici d'accord avec mon Maître.

Il est décoré de lettres capitales gravées sur bois & imprimées en couleurs. Celle qui est à la tête du Pseaume *Beatus vir* est chargée d'ornemens , & a 3 pouces quatre lignes de hauteur sur 3 pouces 5 lignes de largeur.

Son format est in-fol. , Casim. Oudin se trompe en le disant in-4^o. (p. 878 , tom. 2 , *Mon. typ.*)

Me pardonnera-t-on le grand détail dans lequel je suis entré sur la 1^{re}. édition de ce livre. Comme il vaut en France au moins 5 ou 6000 liv. , & environ 10000 en Allemagne , j'ai cru devoir en parler un peu au long.

Les mêmes Artistes donnerent une autre édition de ce livre en 1459. Comme la première étoit fortie de la presse dans le mois d'Août , & la veille de l'Assomption , celle-ci en sortit dans le même mois , mais ce ne fut que le 29.

Son format est aussi in-fol. , mais sa hauteur est de 15 pouces 11 lignes , & ses marges ont environ deux pouces deux lignes de largeur. Son caractère est pareillement celui qu'on appelle caractère de *Miffel*.

Seigneur, 315 liv., il n'en valoit certainement pas

Ses lignes font au nombre de 23 sur celles de ses pages qui font entieres. Elles ont quelques lettres de plus que celles de la précédente, mais aussi le corps de cette édition a quelques feuillets de moins que l'autre. C'est ce dont de Boze convient (p. 58, ci-dessus.)

Elle n'a aussi ni titre, ni chiffres, ni signatures, ni réclames, ni distinction de Versets, d'Antiennes & de Répons en aucune façon quelconque.

Elle est également décorée de capitales gravées sur bois & imprimées en couleurs.

Le Plain-Chant ne s'y trouve également pas, soit pour ses portées, soit pour ses notes, & elle est, dans tous les détails, que je viens d'en donner, parfaitement conforme à l'autre.

Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que l'Abbé Sallier n'en fait aucunement mention dans *ses observations sur quelques circonstances de l'histoire de l'Imprimerie*, qui sont dans le 14^{me}. tome de l'Histoire de l'Académie des Belles-Lettres (p. 238--254.)

Apostolo-Zeno, (lett., p. 91, tom. 2, in-8^o, &c.) & Mittarelli, (col. 69 de son *App. libror. XV. sæc. supra*) ne l'ont pas connue.

Après ces deux éditions, Pierre Schoyffer de Gernsheim en fit paroître une troisième en 1490, sous le même format & en caractère de *Missel*.

Ce fut encore dans le même mois qu'elle vint au jour. Elle échappa à la presse le 31 d'Août de la même année.

Elle est également enrichie de capitales gravées sur bois comme les deux autres.

Nous parlerons ci-dessous, dans le texte, de l'impression de son Plain-Chant, & nous y examinerons si elle est réelle, & si, quand même elle le feroit, ce livre feroit le 1^{er}. dans lequel le Plain-Chant feroit imprimé.

La 4^{me}. parut encore par les soins du même Artiste, quoique ce ne fut qu'en 1502.

Mais on n'y voit point de capitales gravées sur bois com-

30 , dans l'état où il se trouvoit ; mais la réputation d'un sçavant homme de lettres accrédite excessivement les jouissances littéraires des Grands , auxquels il a malheureusement sacrifié , sans succès pour lui , & sans gratitude de leur part , les plus belles années de sa vie.

Ce n'est pas seulement au Pere le-Long , que cette édition de ce Pseautier a été inconnue ; on ne la trouve également pas dans l'Auteur de la Bibliographie (1) , dans Osmont (2) , dans Maittaire (3) , dans Orlandi (4) , dans Engel (5) , dans Prosper Marchand (6) , dans Vogtius (7) , dans Freytag (8) , & dans Crowée (9) , &c. &c.

me dans les trois autres , & le Plain-Chant y est noté à la la main. C'est ce dont Guillaume convient à la p. 69 de son 1er. tome.

Mais il n'en dit pas assez ; il devoit ajouter que non-seulement ses notes , mais encore ses portées , sont Mstes.

Mon Maître m'a assuré qu'il existe divers exemplaires des éditions de 1457 & 1459 , imprimés sur vélin. C'est ce qu'il sçait par divers témoignages , & il m'a en même tems certifié que ceux du Comte de Maccarthy , qu'il a vus & revus , sont du nombre de ces mêmes exemplaires.

Y en a-t-il aussi des éditions de 1490 & 1502 , c'est ce qu'il n'a pu m'apprendre , mais il n'en doute aucunement.

(1) Tom. 1. p. 73.

(2) Tom. 2. p. 117

(3) Tom. 1^o. ind. p. 62.

(4) P. 14 & 394 de son *Orig. della Stampa*.

(5) *Bibl. select.* , p. 22 , part. 1

(6) P. 48 , *Hist. de l'Imprimerie*.

(7) P. 557 ci-dessus.

[8] *Anal. lit.* , p. 718 & seq.

(9) *Elenc. Script. in Script. Sacr.* , in-8^o. ci-dessus.

On ne peut disconvenir que cette quatrième édition n'en soit encore très-rare; mais sa rareté n'augmente pas beaucoup sa valeur.

Les ignorans estiment extraordinairement les livres, non pour les vraies raisons qui les font rechercher par les Sçavans, mais seulement à cause qu'ils voient l'empressement de quelques-uns d'entr'eux pour se les procurer relativement aux travaux auxquels ils se sont appliqués toute leur vie.

Les Gens de lettres qui se sont attachés à l'étude critique du berceau de la Typographie sont très-rares, & les livres qu'ils recherchent pour eux-mêmes, ne doivent avoir que très-peu de prix entre les mains indoctes des Bibliopoles qui peuvent les avoir oubliés depuis bien des années dans quelque recoin de leurs tablettes poudreuses.

Il n'y a rien de si comique & de si scandaleux (1), que la sortie non moins impertinente

(1) Peut-on ne pas concevoir la plus vive indignation, soit contre l'Auteur d'une pareille note, soit contre l'Adjoint, qui en a permis l'impression.

Comment est-ce que la Police, lorsqu'elle se fait sage, peut permettre à un Embryon imperceptible de la Bibliographie, de rompre tous les égards & tout le respect qu'il doit avoir pour un homme, dont l'état est infiniment supérieur au sien, & qui s'est illustré par tant de travaux, qu'ils anéantiront toujours une légion de Myrmidons comme lui.

La critique est certainement permise contre tous les Auteurs, & aucun d'eux ne doit s'en piquer, mais l'insolence, l'ironie, le sarcasme, la déraison & l'injustice, contre des Auteurs de haute réputation, doivent faire couvrir un vil Frippier de librairie de la boue la plus ignominieuse.

qu'enfantine que le *Myrmidon* Van-Praët fait (aux pag. 33 & 34 des additions du 1er. tome du Catalogue de Guillaume) contre mon Maître.

Il lui prête d'avoir tenu bien secrète dans la Bibliothèque du Duc de la Vallière, la quatrième édition de ce Pseautier, pour avoir le plaisir d'en parler lui-même le premier.

Quand cela seroit, qu'importoit à ce petit *Nain* de faire là-dessus une sortie si insolente & si déplacée ?

Puisque c'est mon Maître lui-même qui a formé la dernière Bibliothèque de ce Duc, tout ce que les fouines Bibliopoliques peuvent y avoir déterré, n'est-il pas dû à ses soins, & la gloire d'en instruire lui-même le public avant tout autre, ne lui étoit-elle pas légitimement due ? D'ailleurs puisque cette Bibliothèque étoit sous sa régie, (*toutefois très-gratuite & très-officieuse*,) n'en avoit-il pas la police, & ne lui étoit-il pas permis de donner aux subalternes qui lui étoient soumis, les ordres qu'il croyoit convenables à ses vues ?

Avant que Van-Praët dût adopter une tradition de *Laquais*, ne devoit-il pas tracer bien profondément dans son esprit le portrait de mon Maître, pour ne rien dire contre lui qui contrastât avec son caractère & ses idées ?

Ne devoit-il pas encore observer que tout l'hôtel, pour lequel il avoit si loyalement & si généreusement travaillé, avoit été indignement soulevé contre lui, pour étouffer, à travers les complots les plus insensés, les plus bas & les plus

révoltans , toute la reconnoissance qui lui étoit due ?

Mais ce petit & présomptueux déclamateur mérite t-il d'être instruit sur le cas particulier que mon Maître fait de cette édition ? Laissons-le , sous la croûte de son ignorance , & sous les vils lambeaux de son Plagiat , aboyer tant qu'il voudra. Tournons nos yeux vers le Public. Comme il mérite lui seul notre instruction , ce n'est qu'à lui que nous devons l'adresser. Il sçait bien mieux apprécier , qu'un vil Frippier de la Bibliopolie , l'empressement , les fatigues , les soins , que les vrais Amateurs de la *Bibliognoisie* consacrent , plutôt pour leur gloire ptopre & pour l'avantage de la république des lettres , que pour la satisfaction des Grands , aux célèbres Bibliothèques qu'ils forment pour eux.

La raison pour laquelle mon Maître regarde cette édition comme un monument des plus précieux de la Typographie , n'est certainement pas celle qui auroit pu s'offrir à l'esprit de Prosper Marchand & d'Osfont , dans la rencontre qu'ils auroient pu en faire.

Si ces deux Auteurs paroissent tant estimer celle du même livre qui a été exécutée en 1490 , environ 13 ans avant elle , ce n'est que parce qu'ils la regardent comme le 1er. livre où le plain-chant est imprimé. (Voyez Pr. Marchand , *ibid.* , p. 48 , & Osfont , tom. 2 , p. 117.)

Que ce livre soit le premier sur lequel le plain-chant est imprimé , ou non , peu importe. Ce qui

le rend excessivement curieux, c'est la date qu'il nous transmet sur la longueur de la vie de Pierre Schoyffer.

Comme les sociétés littéraires & politiques doivent à ce célèbre Artiste d'immortelles actions de grâces pour son invention, elles sont d'autant plus intéressées à connoître le terme jusqu'auquel il a prolongé ses jours, que le tems de sa mort est couvert d'un nuage plus épais.

C'étoit bien plus le prix inestimable d'une anecdote pareille, que le *Myrmidon* Van-Praët devoit faire valoir, (p. 34, *des additions* du 1er. tome de Guillaume,) que la *prétendue* grande rareté de ce livre.

Je ne cesserai jamais de le répéter; les livres, s'ils n'ont aucune bonté intrinsèque, ou si quelque circonstance extérieure n'en relève la valeur par quelque anecdote infiniment intéressante, ont beau être rares, ils n'acquierent pas pour cela plus de prix, & il n'y a que de vrais ignorans qui puissent se laisser duper par des Charlatans, dans l'acquisition qu'ils en font.

Sçaurions-nous, sans la souscription qu'on lit à la fin de ce livre, que Pierre Schoyffer n'est mort que vers les 1res. années du 16me. siècle? Quand même la tradition de *Laquais* que Van-Praët a adoptée si avidement contre mon Maître seroit vraie, & qu'on pourroit démontrer, *luce meridiana clarius*, qu'il prenoit un soin extrême à tenir ce livre très-étroitement caché, que ce petit *Myrmidon* sçache que mon Maître n'auroit cer-

tainement pas pris une précaution si rigoureuse contre lui, parce qu'il ne lui a jamais soupçonné une sagacité propre à tirer parti de l'anecdote que cette souscription auroit pu lui fournir.

Il n'y a qu'à en juger par le profit qu'il en a fait dans l'endroit du Catalogue de Guillaume que j'ai cité ci dessus.

Tel Maître, tel Valet: si Guillaume eût eu aussi la plus légère esquisse de l'Histoire de la Typographie ancienne, n'auroit-il pas semé sur les pas de son féal Van Praët, d'un *si loyal garçon de magasin*, une traînée de lumière qui lui eût fait appercevoir les traces de Pierre Schoyffer, jusques dans le 16me. siècle? Mais il a eu la même cécité que lui sur cet Artiste. Tant il est vrai que Lucien a raison de dire dans son *Dialogue sur l'Histoire*, que la vraie pierre philosophale, c'est la transformation d'un lourdeau, (c'est-à-dire, d'un *Guillaume*,) en habile homme. V. la pag. 69 *, 70 & 71 du 1er. tome de son Cat., n^o. 235.

Seroit-ce de Maittaire (1), d'Orlandi (2), de Prosper Marchand (3), des 48 Auteurs qui sont réimprimés dans le *Monumenta Typographica* de Jean Chr. Wolfius, de Jugler (4), du *Moine Mer-*

[1] Tom. 1 de son *Suppl.*, p. 196, 240, p. 384, col. 2, p. 406, col. 1.

[2] P. 14.

[3] P. 47.

[4] *Biblioth. Hist. Select.*, p. 2137, in-8^o.

cier (1), de Mittarelli (2), du Président Henault (3), &c. &c. que nous apprendrions cette anecdote ? Non certes, la république des lettres ne leur en fera aucunement redevable.

Maittaire ne continue la carrière de Pierre Schoyffer, que jusqu'en l'an 1492.

Orlandi la raccourcit bien davantage, & il la borne à l'an 1479.

Prosper Marchand suit Maittaire; il est vrai, qu'il observe sur la même page, que Fred. Reimann le fait vivre jusqu'en 1532, mais il l'accuse de se tromper, & il a raison.

Parmi les Auteurs qui sont dans Chr. Wolfius, il n'y en a aucun qui nous montre Pierre Schoyffer dans le 16me. siècle.

Quoique Naudé nous l'y fasse voir lui-même, ce n'est cependant pas dans celui de ses ouvrages, qui entre dans la composition de ce recueil. C'est dans son *Mascurat*, (p. 176 de l'édition rare,) mais il erre pleinement, & le livre, qu'il y dit imprimé en 1503, par Pierre Schoyffer, est sorti des presses de Jean son fils. Schoyffer paroît certainement mort immédiatement avant cette même année, ou peu de tems après son commencement.

Ce livre est d'Hermès, ou de Mercure Trifme-

[1] P. 28 de la 2de. édit. de son *Suppl.* à l'*Hist.* de Pr. Marchand.

[2] Col. 74 de son *Appendix libror. XV. sæc.*

[3] P. 325, in-4^o., édit. de M DCC LXVIII, Paris, &c., col. 4.

giste. Il est intitulé *Pimander*, ou autrement *de potestate & sapientia Dei*, in-4°. Il y en avoit un exemplaire dans la Bibliothèque d'Askew, qui fut vendu 5 liv. 6 s., argent d'Angleterre, & qui est cotté 1719 dans son Cat. (p. 63, in-8°, 1775.)

Jugler; pour celui-ci, c'est un très-plaisant Auteur. Il nous dit d'abord, (p. 2131, tom. 3,) que Pierre Schoyffer est mort entre les années 1462 & 1465, *bévués énormes* qui sont démenties par je ne sçais combien de témoignages, ensuite il allonge ses jours jusqu'en 1495. (p. 2137.)

Mittarelli se conforme aussi à Maittaire pour la même date.

Le Président Henault termine sa vie sous le regne de Charles VIII.

Que dirons-nous du Moine Mercier, que nous avons gardé pour la *bonne bouche*, & dont les écrits sur l'Histoire de l'ancienne Typographie sont des morceaux bien aussi friants, que ces *cailles rôties*, que le Gendre de Jethro faisoit arriver sur les lèvres des *bons Israélites*?

Que nous apprend-il là-dessus? Il a la rage continuelle de faire *l'habile homme* aux dépens du *pauvre* Prosper Marchand; mais ne seroit-ce pas plutôt aux siens propres?

Il relève Prosper Marchand pour avoir marqué le commencement de l'Imprimerie de Jean Schoyffer en 1503, & il veut absolument, comme un vrai Orbilius ou un *Magister* à fêrûle, qu'il ait eu tort & très-grand tort, de n'avoir pas remonté le tems de son impression jusqu'en 1495.

Il prétend qu'il succéda alors à Pierre son pere,

& que celui-ci alla imprimer en la même année sur la Rive noire. (p. 28 , 2de. édit.)

C'est tout ce que peut nous apprendre là-dessus un aussi *habile homme*, & même, s'il nous en dit tant, c'est graces à Weislinger, qui, dans son *Ar-mam. Cathol.*, (p. 539,) lui fournit un livre Allemand imprimé par Pierre Schoyffer en cette année.

Qu'on ne dise pas que ce Pierre, qui imprima la 4me. édition du Pseautier de Mayence en 1502, n'étoit pas celui qui, sous les mêmes noms, inventa les caractères de fonte, & que c'étoit vraisemblablement un de ses fils. Une telle prétention seroit une des plus grossières erreurs, qui pûssent, en aucun tems, s'introduire dans la république des lettres.

Est-ce que celui de ses fils, qui portoit le même prénom que lui, se seroit qualifié natif de Gernshheim? Cette origine ne convient-elle pas à lui seul? N'est-ce pas le nom de Ville, qu'il a toujours pris? Aucun de ses fils l'a-t-il jamais employé?

Cette Ville, dans quelle partie de l'Allemagne étoit-elle enclavée? Prosper Marchand a eu le malheur de la placer dans le Landgraviat de Darmstadt. (p. 8 de son Hist. de l'Impr.) Le *Moine Mercier*, qui n'a pas de plus grand plaisir que celui d'exténuer le mérite de cet Auteur, & de lui reprocher perpétuellement des erreurs, soit qu'elles soient vraies, soit qu'elles soient fausses, prétend qu'elle est sur le Rhin dans l'Électorat de Mayence.

Il est très-aisé de faire le sçavant, quand on n'est qu'un vil Plagiaire. Schoëpflin n'avoit-il pas déjà fait le même reproche, avant ce Moine, à cet Auteur? Ne le trouve-t-on pas dans une des notes (note m.) qui est sur la 3^ome. page de son *Vindiciæ Typographicæ*, Argent., M DCC LX, in-4^o.?)

Ne faut-il pas avoir un front des plus aguerris, pour se donner comme un grand Géographe, aux dépens de celui dont on vole les observations?

Je ne prétends pas décider qui des deux a raison entre Marchand & Schoëpflin. Tout ce que je fais, c'est que, si Prosper Marchand se trompe, son erreur lui est commune avec Maty, (p. 477, col. 2, Utrecht, M DCC XII, in-4^o.) & avec la Martinière. (tom. 4, 1^{re}. part., p. 153, col. 1, M DCC XXXII, in-fol.) Celui-ci cite pour garant l'édition de 1705, de Baudrand.

Il n'y a rien de comparable à la monstrueuse étourderie des Editeurs de Moreri, par rapport à la position qu'ils assignent à cette Ville. Ils copient, à la p. 173, de la 2^{de}. part. du 5^{me}. tome de leur édition de M DCC LIX, le Dictionnaire Géographique de Maty, ou, si l'on veut, celui du même Baudrand; & leur copie est si peu exacte, qu'au lieu de nous donner, d'après l'un ou l'autre de ces Auteurs, la position de *Gernsheim*, ils nous mettent sous les yeux celle de *Gerolstein* ou *Geresstein*; ils nous disent que *Gernsheim* est un Bourg ou une petite Ville du Cercle Electoral du Rhin en Allemagne, & ils ajoutent qu'elle est située dans le Comté de Manderscheid, sur la Ri-

viere de Kyle, à dix lieues de la Ville de Treves, du côté du Nord. Mais est-ce là tout, & s'arrêtent-ils là? N'osent-ils pas encore, nonobstant leur première étourderie, invoquer pour cette position, le témoignage du même Baudrand?

Puisque ma plume est échauffée, il faut, avant que je quitte cet article, que j'en secoue tous les flots contre le Moine qui en a de tout tems si bien mérité les ménagemens.

Je ne connois pas mortel, qui ait une demangeaison plus malheureuse que lui, de paroître érudit.

Voici une de ses observations, qui est un vrai chef-d'œuvre intellectuel. Elle roule sur l'orthographe du mot *Gernsheym*, & il se croit bien fort, en se présentant au public sous l'Egide de Maittaire. Sa vue est extraordinairement bornée, & s'il regarde Maittaire comme un Auteur d'une doctrine irréfragable en matière d'orthographe, il est dans une *magnifique* erreur.

Quand on n'opposeroit à ce Moine que les mots *authoritas* & *author* écrits ainsi par Maittaire, cela suffiroit certainement pour devoir le corriger de son idée.

Y a-t-il jamais eu aucun bon Grammairien latin, qui se soit avisé d'aspirer en cette langue la lettre qu'on y appelle *t*, lorsque le mot, qui la contient, est d'origine latine? Il n'y a qu'à voir là-dessus, entre autres livres, celui que J. G. Heineccius a intitulé *Fundamenta stili cultioris*. (ch. Ier., part. Ire., n°. VIII, p. 18, col. 1, in-4°. Lovanii, M DCC LXXIII.)

Mais, en faisant grace à ce Moine de tous les reproches que Maittaire peut avoir mérités par cette infinité d'erreurs en tout genre, dans lesquelles il est tombé, examinons si l'orthographe, qu'il nous donne de ce mot, est la véritable.

Ce mot doit être écrit ainsi. *Gernſheym*; mais il nous le rend lui-même de cette autre façon, d'après Maittaire. *Gerneſerheim*, (p. 2 de la 2^e. édit. de son Suppl. à Prosper Marchand,) ou bien *Gernſerheim*. (p. 28, ibid.)

Œavez-vous sur quoi il se fonde pour une orthographe si subtile? Il prétend que l'abréviation ſ, qui est au milieu de ce mot, doit être expliquée par la syllabe *ſer*, comme dans *obſervare*, que les 1^{ers}. Imprimeurs abrégéient ordinairement ainsi *obſuare*.

Nous devons une aussi belle instruction à Maittaire, (Suppl. p. 318, in nota 1^a.) & comme elle paroît admirable à ce Moine, par sa nouveauté, il nous la répète, d'après lui, à la p. 2 de son Suppl.

Mais est-on curieux de Œavoir où Maittaire a déterré une explication aussi conforme (comme on le voit bien) à l'emploi que Schoyffer & divers Auteurs, principalement Allemands, ont fait de la lettre double qui est au milieu de ce mot? C'est dans la Préface que Baluze a mise à la tête de son édition des deux Dialogues d'Antoine Augustin, Archevêque de Terragone, intitulés *de Emendatione Gratiani*, in-8^o. 1673, sect. XXVI.

Quelque Œavant qu'ait été Baluze, étoit-il assez initié dans l'*Archaio-typographie* pour pouvoir diriger

riger Maittaire dans l'interprétation de cette prétendue abréviation ?

Chaque Art n'a-t-il pas ses élémens ? Quelque instruit que l'on puisse être dans les monumens Ecclésiastiques, quelque habileté que l'on ait dans la *Tachygraphie*, & dans le style lapidaire, on ne peut connoître la valeur des lettres d'une langue, qu'autant qu'on en possède parfaitement l'Histoire.

Il n'est point question d'une abréviation dans ce mot, mais seulement d'une lettre double. Ainsi au lieu d'y lire au milieu, la syllabe *fēr*, il ne faut y lire au contraire que deux *ss*, dont la 2^{de}. se change quelquefois en *z*.

On ne doit donc plus écrire ce mot, avec Baluze, Maittaire, & le *Moine Mercier*, de la façon suivante *Gernesferheim* ou *Gernferheim*; mais on doit absolument s'en tenir à cette orthographe *Gernssheym*.

Le *Moine Mercier* mérite une si grande confiance, quoiqu'il nous parle par la bouche de Maittaire, qu'il ne sçait pas même nous citer le vol. de ses *Annales*, d'où il emprunte la *merveilleuse* explication qu'il nous donne de cette *prétendue* abréviation. Il nous renvoie à la p. 318 de l'édit. de son 1^{er}. tome réimprimé, comme il le dit lui-même en 1733.

Mais a-t-il bien lu les deux premières pages de la Préface du 1^{er}. tome de l'*Index* de ces mêmes *Annales* ?

S'il les a bien lues, pourquoi ose-t-il nous dire que le volume de cet ouvrage imprimé en 1733,

est une seconde édition de son 1er. tome, tandis que Maittaire avertit lui-même, qu'il en forme au contraire le 4me.?

Qu'on se rappelle ici que j'ai déjà promis, dans cet ouvrage, un *admirable Genuit* sur cette erreur. Le *Moine Mercier* a-t-il jamais le mérite d'errer en premier, à moins qu'il ne s'agisse d'une faute bien lourde, & qui doive lui être appropriée exclusivement? Erre-t-il autrement, & n'est-ce pas toujours après une longue enfilade d'autres Auteurs, qu'il est accoutumé de copier?

Consultons, sur l'orthographe du mot *Gerns-heyem*, les souscriptions des livres imprimés par Schoyffer, depuis le berceau de l'Imprimerie, jusqu'en 1502, qu'on me dispensera de citer ici, & nous verrons, s'il y en a aucun d'eux, qui nous présente, dans ce long intervalle, la *précieuse* syllabe *ser* de Baluze, de Maittaire, & de ce Moine?

On observera dans la liste des éditions de cet Artiste, que l'on aura soin de se dresser, les deux lettres *ss* de ce mot, configurées tantôt ainsi §, tantôt de cette autre façon *f*§, & tantôt enfin sous la forme qui suit *f*3. (1).

Si, pour se convaincre de la vérité que j'avance, on veut, après s'être dressé une pareille liste, recourir à des Auteurs, soit Allemands, soit étrangers, sur l'orthographe de ce mot, on n'a qu'à vérifier Lambecius, sur la marge latérale de la p. 989,

(1) Cette forme est une des lettres, qu'en Allemand on appelle *schwabacher*.

d'un de ses volumes sur la Bibliothèque de Vienne; qui est malheureusement échappé de l'instruction que mon Maître m'en avoit donnée. De cet Auteur on peut venir au tom. 15, p. 475 du Journal littéraire de la Haye; de ce Journal, à Schelhorn, (tom. 3, p. 303, *Amæn. lit.* in-8°.); de Schelhorn, à Schoëpflin, (7me. table de son *Vindiciæ Typographicæ*); de Scoëpflin, à Méerman, (p. 94, 101, 103 & 128, du second tom. de son *Orig. Typ.*); de Méerman, au Baron d'Heineken (p. 266); du Baron d'Heineken, à Chévillier, d'après Tritheme lui-même, (p. 4, 5, 14, 16, 77,) enfin de Chévillier, à Derham, (p. 390 de la seconde édition de la version françoise de sa *Théolog. Phys.*, in-8°, Rott. 1743.)

Qui auroit cru que l'erreur du Moine Mercier, sur cette prétendue abréviation, eût été copiée par Mittarelli, dans son *Appendix Libror. XV. Sæc.*? C'est cependant ce qui est arrivé. Tant il est rare qu'un original, quelque difforme qu'il soit, ne produise des copies.

On verra la falsification que Mittarelli a faite de divers anciens monumens typographiques de Mayence, aux colonnes 59, 62, 64, 71. (bis) de son Livre, pour se conformer à un si mauvais modèle. On y lit sur toutes ces pages le mot *Gernserheym*, pour *Gernsheym*.

A l'erreur du Moine Mercier que Mittarelli copie, il en joint une quantité d'autres sur l'invention de la Typographie de Mayence. Qu'on parcoure son *Appendix*, depuis la col. 59, jusqu'à la 81me., pour peu que l'on soit versé sur

cette matiere , on le plaindra nécessairement d'avoir tant fatigué sa plume , pour ne mettre sous nos yeux , que des solœcismes littéraires.

Il ne faut pas se persuader que l'erreur de Baluze , de Maittaire , du Moine Mercier & de Mittarelli sur ce mot , soit la seule qui soit échappée à divers Auteurs.

Si Scip. Maffei & Torrenius ne nous transforment pas *Gernsheym* en *Gernserheym* ; l'un , (dans sa *Verona illustrata* , part. 2 , col. 90 , in-fol.) nous donne cette Ville sous le nom de *Gernserlem* , & l'autre (à la p. 7 de la préface de son Valere Maxime , Leidæ , &c. 1726 , in-4^o.) nous le présente sous celui de *Bernshem*.

Le Moine Mercier tient si fortement à l'enthousiasme , que lui a inspiré sa prétendue abréviation , d'après Maittaire , qu'il la répète à la p. 70 de la même édition de son suppl. , &c. , & qu'il y accuse Prosper Marchand de n'avoir pas sçu l'orthographe du mot suivant. (*Gerhussem*) Il prétend que c'est sous la forme de *Gerhuseren* , & non pas sous celle de *Gerhussen* , qu'il faut le lire.

Mais si quand cet infortuné Ecrivain s'est malheureusement infatué de quelque erreur prestigieuse , il pouvoit encore ouvrir les yeux à la vérité , au lieu de copier Maittaire , ne l'eût-il pas réfuté lui-même ? Comment est-ce que cet Annaliste de la Thyptographie écrit le nom de l'Imprimeur Jean *Genszberg* ou *Genszberg* , l'orthographie-t-il autrement que de la façon suivante ? Jean *Gensberg* ? Pourquoi ne le change-t-il pas

en *Genferberg* ? C'est cependant ce qu'il ne pouvoit se dispenser de faire , en suivant étroitement les loix de l'analogie. Voyez son suppl. de 1733 , p. 202 , 208 & 254.

Que le Moine Mercier est médiocrement versé dans l'orthographe de la Thypographie naissante ! L'abréviation , qu'il interprete par la syllabe *ser* , a tant de formes différentes , que selon que son ventre est un peu plus long , ou un peu plus large , elle signifie tantôt , *secundum* , tantôt *sis* , &c.

Au reste Pierre Scoyffer a-t-il été le seul Imprimeur originaire de Gernsheym ? N'avons-nous pas entre autres un *Nicolas Philippi* de la même Ville , qui résidoit à Strasbourg , & qui vers l'an 1482 y étoit associé avec Marc Reinhard , qui en étoit natif ? N'imprimerent-ils pas ensemble en cette même année , une Bible latine qui est du nombre de celles qui portent à la fin les fameux vers ,
Fontibus ex Grecis , &c.

& dont j'ai parlé ci-dessus à la pag. 215 de cet ouvrage ?

Le nom de ce *Nicolas Philippi* n'est-il pas accompagné dans la souscription de cette Bible de celui de *Gernsheym* ? Eh bien ! ce nom comment est-il orthographié dans le Suppl. de Maittaire , p. 237 , 263 , & 429 ? Comment l'est-il également dans Orlandi , p. 122 ? Ne l'est-il pas ainsi *Gernsheym* ? Que devient donc alors l'observation de Maittaire , & que penser de la précipitation avec laquelle le Moine Mercier dévore tout ce qui lui paroît extraordinaire ?

Improuverez-vous , Monsieur le Comte , la di-

gression , que le nom de la ville de *Gernsheym* vient de m'occasionner contre le Moine Mercier , & contre les autres Auteurs qu'il a suivis lui-même , ou qu'il a induits en erreur ?

Je ne me la suis permise , que pour *exhilarer* votre esprit. Je suis intimément persuadé , qu'on ne sçauroit vous plaire davantage , qu'en abbatant la fotte vanité de ce Moine qui révolte par ses assertions tranchantes , & qui engendre un dégoût mortel par ses nouveautés futiles & erronnées.

Laiſſons-le pour un instant , & revenons à l'édition du Pſeautier de Mayence de l'an 1490.

Vous avez vu ci-deſſus , Monsieur le Comte , que Prosper Marchand & Osmont prétendent , qu'elle est le premier livre imprimé avec le Plain-chant ; mais cela est-il bien vrai , & ces deux Auteurs ne se font-ils pas trompés ?

Pour Osmont , son témoignage n'est pas embarrassant , parce qu'il ne parle de cette édition que sur la foi d'autrui ; mais en est-il de même de celui de Prosper Marchand qui assure positivement à la pag. 48 de son *Histoire de l'Imprimerie* , de n'avoir vu d'autres livres plus anciennement imprimés avec le Plain-chant , que cette même édition ?

Je crois qu'il ne me doit pas être plus difficile de m'en débarrasser , que de celui d'Osmont. Prosper Marchand aura-t-il considéré bien attentivement & les portées & les notes de cette édition pour prononcer , qu'elles y sont plutôt imprimées , que Mſtes. ?

Quand une piece de Plain-chant est exécutée à la main par un excellent Calligraphe , n'est-il pas aisé de la prendre pour imprimée , lorsqu'on n'étudie pas , avec un œil extrêmement perçant , la fermeté de ses traits & l'égalité des couches de son encre ?

Ne pourroit-il pas se faire que Prosper Marchand ne parlât de cette édition comme s'il l'eût vue , que d'après Casimir Oudin ?

Celui-ci nous dit bien avoir vu son Plain-chant , (*notæ insuper musicæ , quamvis in quatuor tantum lineis occurrant , adjunctæ* , p. 888 , tom. 2 , du *Monum. Typ.* de Wolfius) mais il n'explique pas s'il est imprimé ; ainsi , si c'est son passage , que Prosper Marchand a eu en vue , il en aura conclu , ce qu'il ne pouvoit & ce qu'il ne devoit aucunement en conclure.

De là son erreur & celle d'Osmond.

Ce qui est certain , c'est qu'il n'y a aucune portée & note de Plain-chant , imprimées dans la première & seconde éditions de ce Psautier , dont l'une est de 1457 , & l'autre de 1459.

Il est encore certain qu'on ne voit aucune semblable impression dans la 4me. qui est de l'an 1502. Il est donc bien difficile de croire que Prosper Marchand nous dise la vérité pour celle de 1490.

Si l'on pouvoit compter sur l'exactitude de Maittaire , il n'y auroit pas lieu de révoquer en doute l'affertion de Casimir Oudin & de Marchand. Mais comme cet Annaliste de la Typographie n'est très-souvent que plagiaire , on ne peut

absolument se fier à ce qu'il nous dit là-dessus. Il avoit d'abord oublié cette édition à la p. 517 de son Suppl., & aux p. 162 & 163 du 1er. tom. de son *Index*. Il en parle ensuite à la p. 504 du second tome de ce même *Index*; mais le titre qu'il nous en donne, est calqué sur ce que Casimir Oudin nous en dit.

Il s'ensuit donc qu'à moins que la vérité de ce fait ne nous parvienne par un autre Auteur bien digne de foi, le témoignage de Maittaire ne doit être compté pour rien par un critique qui aime l'exaëtitude, & qui ne hazarde jamais rien.

Quoi qu'il en soit, Orlandi n'a pas connu cette édition. Voyez-en les p. 15 & 297.

Ce qui me rend toujours plus douteuse l'affertion d'Oudin, c'est que l'Editeur de la Bibliothèque sacrée du Pere le-Long, qui fait mention de cette même édition, à la pag. 274 du 1er. tom. de son B. S., col. 1, n'ajoute pas l'avoir vue lui-même, & laisse seulement entrevoir, par la maniere dont il parle, que c'est dans ce seul Auteur, qu'il l'a prise. (1)

(1) Le *Dissertatio de primis artis Typ. inventoribus* de Casimir Oudin est de l'an 1722. Il se trouve à la fin du 3me. vol. de son *Comment. de scriptor. & script. Eccl.*, en 3 vol. in-fol.

La nouvelle édition de la Bibliothèque sacrée du Pere le-Long étant de 1723, lui est postérieure d'une année.

Ce laps de tems aura suffi au Pere Desmolets son confrere qui en a eu soin, pour y faire entrer cette édition, d'après Oudin.

Le Baron d'Heineken nous parle de cette même édition à la p. 274 de son *Idée générale d'une collection d'Estampes*, mais il ne nous dit pas, qu'il y ait vu le Plain-chant imprimé

Quoiqu'il nous apprenne qu'il n'en a rencontré qu'un seul exemplaire, il ne lui auroit pas moins suffi pour l'engager à faire l'observation, que nous avons lieu d'attendre de lui. Si son silence n'est pas la dénégation de ce fait, il forme au moins contre son existence un terrible préjugé.

En effet, comment se persuader que si Pierre Schoyffer eût imprimé en 1490, cette édition du Pseautier avec le plain-chant, il en eût réimprimé une autre en 1502, sans plain-chant ?

L'Auteur du dernier Catalogue du Duc de la Vallière, atteste, comme nous, à la page 69* de son 1er. tome, (n^o. 235,) que celui qui s'y trouve, y est noté à la main (1).

Ainsi, je le répète, à moins qu'un autre témoin de la vérité du fait, appartenant à cette même édition, ne s'élève dans la République des Lettres, pour nous le constater avec la plus grande certitude, d'après le mûr examen qu'il nous dira en avoir fait, il n'y a aucun fonds à faire sur tout ce que nous disent là-dessus les Auteurs, que nous venons de citer.

(1) Cet Auteur auroit pu être plus exact. Il ne devoit pas se contenter de dire, que le plain-chant est noté dans cette édition à la main. Il devoit ajouter que ses portées sont aussi Mises.

Au reste il s'explique beaucoup mieux, que Prosper Marchand sur ce que nous appellons *plain-chant*. Il ne l'écrit pas comme lui avec un *e*, (plein, p. 48, *ibid.*) mais avec un *a*.

Nous avons quitté le *Moine Mercier* pendant quelques minutes. N'est-il pas à propos de nous en saisir de nouveau? Peut-il y avoir quelque erreur grossière, ou quelque opinion bien hasardée & totalement sans preuves, qu'elles ne lui deviennent propres, je n'en crois rien, & je ne prévois pas, à la trempe de son esprit, que je sois jamais dans le cas de le croire? Ne falloit-il pas, qu'il empruntât de Casimir Oudin, de Prosper Marchand, de Maittaire & d'Osmond, ce qu'il a eu la demangeaison de nous apprendre sur cette première impression du plain-chant? Il dit, sans biaiser, & avec une intrépidité sans égale, que cette édition (1490) du Pseautier est le 1er. livre imprimé de cette façon.

En a-t-il vu quelque exemplaire, & s'il en a vu quelqu'un, ne devoit-il pas indiquer la Bibliothèque, ou le Cabinet où il l'a rencontré?

Il y a très-long-temps, que les bons critiques sont très-ennuyés de croire sur parole, & de ne trouver devant leurs yeux, que de maudits Plagiaires, qui ont la rage insatiable de *barbouiller* du papier pour accroître les épines & les ronces, dont les champs des Muses ne cessent de se joncher.

Mais je veux que le plain-chant soit imprimé dans cette édition, fera-t-elle pour cela, comme il nous le dit d'après l'infidèle original qu'il copie, le 1er. imprimé où il le soit aussi?

N'avons-nous pas des livres imprimés avec le plain-chant antérieurement à cette édition? N'existe-t-il pas entr'autres un *Missel Romain* exécuté par

Zarot, à Milan, en 1488, in-fol., avec le plainchant, & une gravure sur bois?

Mon Maître en a eu pendant long-tems un exemplaire en sa possession; il ne l'a sacrifié qu'aux vives instances d'un Curieux auquel il étoit & est encore très-attaché.

Chévrier, Maittaire & Saxius ne l'ont pas connu. Qu'il soit échappé à ce Moine, il n'y a aucun lieu d'en être surpris, parce qu'il n'y a dans sa tête que quelques bribes de *Bibliognoſie*. Mais cette anecdote est-elle la seule qui ne soit pas venue à sa connoissance, sur la même impression? Remontons à l'an 1480, & prouvons lui, qu'il n'a pas même le mérite de bien choisir ses plagiats. N'avons-nous pas du plainchant, ou peut-être même des notes de musique imprimées dans la Grammaire latine de *Franciscus Niger*, exécutée in-4°. à Venise, chez Jean Lucilius Santritter, (Heilbronensis) & chez *Theodorus Francus* (Herbipolitanus)?

Veut-on sçavoir le feuillet sur lequel on voit les premiers vestiges de ces notes, c'est celui de la signature 7.

Maittaire parle bien de cette édition à la pag. 408 de son Suppl., mais il ne l'a pas bien feuilletée, & cette observation s'est dérobée à sa plume.

Il en est de même de la Musique qu'on trouve imprimée dans une pièce dramatique de Jean Reuchlin, en latin, mise au jour à Basle, in-4°. en 1498, par Jean Bergman de Olpe. Cette pièce est indiquée dans le dernier Catalogue du Duc de la Vallière, (tom. 2, p. 142 & 143, n°. 2678,) mais

*Il en existe dans
le Jo-Gerson Collec-
torium super
Magnificat 1473,
in fol. au feuillet 4.
Voy. laire Cat. de
Dominic, T. 1. p. 301.*

l'exact, le très-exact & l'Archi-exact Guillaume n'en dit rien.

Puisque le *Moine* Mercier nous donne l'époque de l'impression du Plain-chant dans les livres d'une manière si fautive, devons-nous attendre de lui un renseignement plus sûr touchant l'introduction de celle de la gravure sur métal parmi eux ? Non certes. Cet *Ecriturier* embrasse tout, & il estropie tout.

Le premier aperçu, qu'il a d'un objet, détermine rapidement sa décision; il n'attend pas d'en avoir contourné toutes les faces, avant de nous débiter ce que la célérité de sa plume lui arrache sans réflexion.

Mais je m'aperçois qu'en voulant le relever sur le tems auquel il prétend que la gravure sur métal a associé son impression, à celle des livres en caractères fusiles, je vais, par une mauvaise imitation, tomber comme lui, de la barbe d'Archimede, aux pieds de la Comtesse de Roche-Lambert. (Voyez p. 47 & 245 de cet ouvrage.) Evitons ce piège. Ce *Moine* est un trop mauvais modèle à copier, & renvoyons à la marge les observations critiques que nous avons à faire contre ce qu'il nous dit là-dessus dans ses lettres au Baron de H. *** (Heiff.) Paris, M DCC LXXXIII, in-8°.

Il ne faut, dans les ouvrages méthodiques, rien d'étranger à la doctrine qui en fait la base. Il n'y a qu'un *Moine* peu exercé dans l'art de courir la poste, qui quitte perpétuellement la route, qu'il doit suivre, pour aller faire à toutes les Comtes-

ses , qu'il apperçoit à droite & à gauche , des *saluades chevaleresques*.

J'insiste fortement là-dessus , afin que tous les *Parerga* qui se rencontreront désormais dans les ouvrages faits par des Auteurs qui n'y verront pas mieux , que ce Moine , soient nommés de son nom , des *Merceriades* , ou , si l'on veut , des *Révérénces à la Roche-Lambert*.

Mais comme il y a beaucoup d'affinité entre les diverses inventions de la Typographie , examinons dans une note , que nous occasionne l'époque fautive , qu'il vient de nous donner sur l'impression du Plain-chant dans les livres , ce qu'il nous débite aussi sur la première date de celle de la gravure sur métal parmi eux (1).

(1) Pour être instruits de ses erreurs là-dessus , faisons d'abord seize demandes , & condamnons-le à assister aux réponses qui les suivront.

Ce pauvre Hère se verra reprocher dans ces mêmes réponses , presque autant , & même plus d'erreurs & de faussetés que nous aurons fait de demandes.

Pour opérer une parfaite conviction contre quelqu'un , il n'y a pas , à mon avis , de meilleure méthode que la Catéchistique.

1^o. Quel est le 1er. livre imprimé dans lequel on trouve de pareilles estampes ?

Si nous l'en croyons , c'est celui d'*Antonio da Siena* , surnommé Bettini , selon Mazzuchelli , (vol. 2 , part. 2 , pag. 1097) , reçu en 1439 dans l'Ordre des Jésuites de St. Jérôme , établi dans sa Patrie , élu en 1461 Evêque de *Foligno* , mort à l'âge de 91 ans dans sa Ville natale , où il s'étoit retiré après avoir renoncé à son Evêché , & enseveli en 1487 dans l'Eglise de l'Ordre dans lequel il avoit

Cet examen, se passant hors de notre Texte,

fait profession. Voyez aussi la p. 8 des Lettres de ce Moine ci-dessus, sur quelques-unes de ces dates.)

2^o. De quelle année est ce livre, comment est-il intitulé, en quelle langue est-il écrit; quels sont son format, la Ville de son impression & le nom de son Imprimeur?

Si nous écoutons Mazzuchelli, ce livre, qui est écrit en Italien, n'est que de 1471 in Firenze, (ibid.) mais cet Auteur n'en connoît pas la première édition qui est très-rare même en Italie.

Mon Maître qui estima pour le Duc de la Vallière la Bibliothèque qu'il acquit en 1775 de Jackson de Livourne, y en trouva un exemplaire.

Cette édition est intitulée, selon Guillaume, *Libro intitulado Monte sancto di Dio Composto da Messer Antonio da Siena Vescovo di Fuligno, della Congregatione de Poveri Jesuati, Florentie Nicolo di Lorenzo, die X Septembris 1477 in-fol. m. r.* (tom. 1, p. 255, n^o. 763)

Elle a été vendue après la mort de ce Duc qui lui fit ôter sa couverture de vélin, pour lui en donner une de maroquin rouge, 610 liv.

Elle n'avoit coûté en Italie à Jackson, que 60 Jules, c'est-à-dire, 31 liv. 10 de France, ainsi que cela conste par son Cat. Ms. où tous les prix de ses acquisitions sont marqués.

Ce Catalogue est dressé par ordre de facultés, au lieu que celui qui est imprimé, n'est qu'en forme abecedaire.

Il fut envoyé en présent à mon Maître par les vendeurs de cette Bibliothèque.

Il est in-fol., tous les prix y sont à la marge, & il méritoit beaucoup mieux d'être imprimé que celui qui l'est.

D'après le prix que ce livre a dans ce Catalogue Ms., il y a lieu d'être infiniment surpris de celui qu'il a eu à la vente de ce Duc.

C'est payer bien cher une très-mauvaise gravure, que de la payer dix fois au-dessus du prix qu'elle a en Italie. Tant il est vrai que Paris est le pays de l'enthousiasme & de la

nous ramenera plutôt vers le Pere le-Long , que

prodigalité , parce que tout l'or du Royaume y est aussi répandu que la boue l'est dans ses rues !

Il faut observer que ce livre est annoncé dans ce Catalogue , (p. 382, n°. 1571) sans indication de planches, & que la même omission a été faite dans le Cat. imprimé, voyez-en la p. 30.

Guillaume ne l'avoit pas bien feuilleté , lorsqu'il dressa le N°. de son Catalogue, où il est indiqué, puisqu'il l'y annonce aussi sans planches ; mais il supplée à son omission aux pag. 30 & 31 de ses additions.

Ce qu'il y a de ridicule , c'est qu'en n'indiquant dans le corps de son Catalogue aucune planche pour ce livre , & qu'en ne parlant que dans ses additions de celle qui s'y trouve, il transporte dans ce même corps celle qu'il en a fait graver , au lieu de la placer dans ses mêmes additions.

Tel est ordinairement le *merveilleux* arrangement des têtes détraquées.

3°. En quelle année les planches qui sont dans quelques exemplaires de cette première édition ont elles été gravées ?

Si nous nous en rapportons au *Moine Mercier*, c'est en celle qu'elle est sortie de la presse.

4°. Comment le sçait-il ? Quelle est la tradition ou l'autorité imprimée qui le lui constate ?

Il n'a aucun témoignage *oral* ou écrit sur lequel il puisse appuyer son assertion.

5°. Les planches de ce livre ne peuvent elles pas avoir été imprimées 50 ans avant sa sortie de la presse ?

Sûrement. Maso Finiguerra, que l'on regarde comme l'inventeur de l'impression de la gravure sur métal, florissoit au moins 50 ans avant sa 1re. édition.

6°. Comment le sçait-on ?

Si ce Moine eût eu une plus vaste provision d'Histoire Littéraire, n'auroit-il pas trouvé, dans un Ouvrage de *Domenico Maria Manni*, sous ce titre ; *de Florentinis inventis Commentar.*, Ferrariæ, &c. 1731, in-4°. , p. 79, que l'époque en laquelle je viens de dire, que florissoit cet Artiste

nous avons depuis long-tems assez perdu de vue.
N'avons-

est justifiée par un instrument sur papier qui fait remonter sa mort jusq' en l'an 1424 ?

Qu'il lise encore l'*Histoire Littéraire d'Italie* par Tiraboschi en Italien, (part. 11a., tom. vi°. , lib. III°. N°. XIII. , p. 399 in-4°. , in Modena, &c.) & il y verra cité le même instrument sur papier, dont nous parle Domenico Maria Manni.

On peut même dire que ce Moine n'est gueres au courant des Journaux, puisque, s'il lisoit bien assidûment celui des Sçavans, il y auroit vu, en Juillet 1782, une piece de le-Prince le jeune, sur l'*Etat des Arts dans le moyen âge*, dans laquelle ce même instrument est encore rapporté, d'après Tiraboschi, & non Tinaboschi, comme l'Imprimeur de ce Journal l'écrit fautivement & très-ignoramment; (voyez en la pag. 1473 de l'édition in-12, & corrigez-en la citation de Tinaboschi, ainsi que celle qu'on y fait du chap. 7 au lieu du 8.)

7°. Pourquoi ce Moine fait-il florir si tard Maso Finiguerra ?

C'est parce qu'il a trouvé dans une note *Mste.* au haut d'une vignette conservée au Cabinet du Roi, que cet Artiste ne florissoit qu'en 1460, [ibid., p. 11, note a] Ainsi il n'est pas surprenant qu'il n'ait pas donné à ces planches plus d'ancienneté.

8°. N'y a-t-il pas d'autres Auteurs qui l'ont dit avant lui!

inu

Baldassucci, dans son *Notizie de' Professori del disegno, &c. in Firenze MDCCXXVIII, &c.*, in-4°. [decen. 1°. del sec. IV°. dal 1500 al 1510, p. 162] a ignoré aussi la découverte de D. M. Manni sur l'âge de cet Artiste, & il ne l'a placé qu'en l'an 1460, ou tout au plus qu'en celui de 1450 dans son *Decen. v°. della parte 11a. del sc. III°. , p. 108.*

Je ne sçais pourquoi il a malheureusement changé d'avis. Il l'avoit mis au contraire dans son *Cominciam. e Progr. dell' Arte dell' intagliare in Rame, &c. in Firenze.*

MDCLXXXVI.

N'avons-nous pas une fixieme omission à lui

MDCLXXXVI., &c. in-4^o., au commencement du 14^{me}. siecle, (p. ij du *Proemio*) & il avoit alors certainement raison.

Mon Maître, qui possède l'exemplaire de ce livre qu'a voit autrefois le Célèbre Mariette, y conserve une note Mste. de sa main, dans laquelle l'opinion que Baldinucci y fait paroître, est confirmée par celle du même D. M. Manni.

Le changement d'opinion de Baldinucci a influé sur celle de Florent le-Comte [1], d'Orlandi [2], & de Roland le-Virloys [3], &c., &c. Ce n'est que sous l'an 1460 qu'ils parlent de l'invention de cet Artiste.

Les Auteurs écrivent avec une rapidité incroyable, & ils brusquent la plûpart des choses qu'ils veulent nous apprendre.

Baldinucci ne nous dit-il pas que Maso Finiguerra inventa en 1460 l'Art de graver sur cuivre. [p. 108 ci-dessus] Depuis combien de siecles cette invention n'existoit-elle pas ? Il a certainement voulu nous dire que la découverte qu'il fit fut celle de l'impression de la gravure sur ce métal [*stato quello, che trovo la bellissima invenzione d'intagliare in rame.*]

On peut reprocher la même faute à un des Patriarches de l'Encyclopédie, [au fameux d'Alembert] dans la Préface qui est à la tête de ce Dictionnaire.

9^o. Si ce Moine n'a pas fait dans cette note une rencontre fort heureuse sur Maso Finiguerra, au moins son ingénieuse *imaginative* ne mérite-t-elle pas de grands éloges pour avoir été la déterrer dans le Cabinet du Roi ?

[1] P. 3, part. 2, tom. 3 de son Cabinet des sing. d'Archit., Paris M. DCC. II., in-12.

[2] Abec. Pitt. in Venez. MDCCLIII. in-4^o., p. 370, col. 1 & 2.

[3] Tom. 1, Dist. d'Archit., &c., in-4^o., 3 tom., p. 602.

reprocher ? Choisissons-en une dans le très-grand

Elle en mérite d'aussi grands , qu'on en accorderoit à un Frere Cuifinier de l'étroite obfervance de St. François , qui , mordu par l'envie de compofer une Hiftoire de France , iroit en puiser les matériaux dans les Archives de la Laponie.

Mafô Finiguerra étoit domicilié à Florence ; il y a paffé fa vie ; c'étoit aux documens de cette Ville qu'il falloit avoir recours pour avoir des anecdotes sûres fur fa perfonne , fes travaux & fes inventions ; mais le hazard jettant ce Moine fur une note du Cabinet du Roi , qui eft bien *auffi fçavante* que la plûpart de celles qui brodent fes propres Ouvrages , il s'eft félicité d'une pareille découverte , & il l'a propofée au public comme l'anecdote la plus heureufe dont il pût le gratifier. Tant il poffede l'art de raifonner jufté fur fes rencontres , & de bien difcerner le faux d'avec le vrai , & le clinquant d'avec l'or !

10°. Si ces planches ont pu exifter 50 ans avant l'époque que ce Moine assigne à leur exécution , n'auront-elles pas été gravées pour enrichir des Mss. , plutôt que des Imprimés ?

Si elles remontent à une époque auffi haute , il eft indubitable que tel a été leur ufage , & il n'y a point d'inconvénient à croire que cela a pu être ainfi.

Il feroit bien plus extraordinaire de penfer que Mafô Finiguerra , qui paffe pour l'Auteur de cette invention , fût mort en 1424 , & que les planches de ce livre , dont la 1re. édition n'eft fortie de la preffe qu'en 1477 , ne dûffent le jour à fon burin qu'en la même année.

11°. Ces planches font-elles néceffairement de Mafô Finiguerra ?

Quoique le *Moine Mercier* paroiffe le croire , (p. 11 , note a , ci-deffus) je n'en crois rien moi même , parce que cela eft impoffible , & qu'il n'y a que l'ignorance où il eft de la véritable époque de la mort de cet Artifte , qui ait pu le retenir flottant entre cette opinion & diverfes autres.

nombre de celles de la même espece, que nous

12°. Ces planches n'ont-elles pas pu être imprimées quelques années après la 1re. impression de ce livre, si on ne veut pas qu'elles l'aient été long-tems avant ?

Cela a pu être, & il est même très-croyable, que cela s'est passé ainsi.

L'impression du Discours d'un livre & celle des planches dont il est orné, demandent deux opérations séparées, & il n'est pas nécessaire que ces deux opérations se fassent d'une manière simultanée sur deux presses différentes.

L'une doit nécessairement précéder l'autre, & cette précession de tems peut être de plus ou de moins d'années.

Il n'y a qu'un Moine aussi téméraire que celui que je réfute, qui puisse les croire du même tems.

Ce qui induit au contraire à penser que celles de ce livre n'ont été exécutées que quelques années après son impression, c'est qu'on y voit des passe-par-touts, ainsi que ce Moine, (p. 6.) & Guillaume, (p. 31 de ses addit.) en conviennent.

Ces fortes de blancs prouvent que ces estampes n'ont pas été gravées tout de suite, & elles peuvent ne l'avoir été que 10 ans après.

Donc il s'ensuit toujours que l'époque que ce Moine assigne à l'impression de ces gravures, est fautive.

13°. N'y a-t-il que ce livre de Bettini qui ait des passe-par-touts ? N'en trouve-t-on pas dans d'autres qui lui sont antérieurs ?

Le fait est incontestable. Il y en a d'autres, & ils ont une date plus ancienne que la sienne. C'est ce qu'on peut voir dans l'édition du livre de Petrarque intitulé : *Il libro de gli homini famosi*, &c. imprimée Rure Polliano, in-fol, en 1476, &c., qui est citée à la p. 439 du 6 tom. de la Bibliographie.

Il y en a aussi dans celle que Colard Mansion a donnée des *dechiets des Nobles malheureux* de Boccace en la même année, même format.

Je pourrais citer quelques autres livres où il y en a

avons indiquées au commencement de ce 13me.

également; mais comme deux témoignages forment une preuve complete, en voilà assez.

D'ailleurs ce Moine est très-mal avisé. Il n'observe pas en parlant des planches du livre de Bettini, si elles sont tirées sur un papier séparé des feuillets sur lesquels on les voit, & si elles n'y ont pas été collées après.

Si elles sont collées, il est très-sûr que la date de leur impression est bien plus indéterminée.

Guillaume manque aussi de faire la même observation, elle étoit pourtant très-essentielle; mais un Bibliopole qui a la physionomie *gracieuse* de l'animal qui sert d'emblème au 3me. des Evangelistes, a-t-il assez de présence d'esprit pour saisir toutes les circonstances qui doivent rendre toutes ses descriptions bien exactes & bien lumineuses?

Ainsi on ne peut que reprocher à ces deux Auteurs une grande inadvertence, sans pouvoir aucunement s'en dispenser.

En nous parlant l'un & l'autre de la planche qui se trouve dans l'exemplaire du Duc de la Valliere, ce Moine dit, (p. 5) qu'elle est sur son feuillet signé P. VII., sans nous expliquer si elle est sur son *recto* ou sur son *verso*; Guillaume nous assure au contraire, (p. 31) qu'elle est sur le *recto* de ce même feuillet. C'est néanmoins une étourderie de sa part de n'avoir pas relevé ce Moine en rapportant cette circonstance.

14°. Où ce Moine a-t-il vu l'exemplaire de ce livre que possédoit le Duc de la Vallière?

Ça été, comme il nous l'apprend lui-même, (p. 6) dans sa Bibliothèque, quelques années après que ce Seigneur eut acquis celle de Jackson. Mais cela est-il bien vrai?

Interrogeons mon Maître là-dessus, & il nous répondra, d'après St. Paul, que *Cretenses sunt mendaces*.

Ce livre étoit placé dans cette Bibliothèque, dans un endroit où il ne pouvoit pas certainement être découvert avec facilité par ce Moine. Il falloit nécessairement le lui mettre sous la main pour le lui faire voir. Or mon Maître

paragraphe , qui puisse faire une très-grande sensation , & qui soit des plus instructives.

atteste , qu'il n'a eu ni cette complaisance pour lui , ni aucune autre , parce qu'il ne l'a jamais trouvé digne de lui en témoigner aucune.

Pour ce qui est de ce Duc , il ne peut lui-même lui avoir montré ce livre , parce qu'il n'en connoissoit pas la rareté , & que mon Maître , depuis qu'il avoit abusé des découvertes dont il lui faisoit part , ne lui communiquoit plus certaines anecdotes qui pouvoient rendre divers livres précieux.

Ce Moine ne s'inscrira sans doute pas en faux contre le refus que mon Maître fait à ce Seigneur de certaines connoissances *Bibliologiques* un peu *recondites* , puisqu'il n'ignore pas lui-même la maniere *loyale* dont il l'induisit en erreur vis-à-vis de Voltaire , touchant l'ouvrage d'*Urceus Codrus* , intitulé : *Sermones Festivi*.

On trouvera dans le Commentaire Historique sur les œuvres de l'Auteur de la *Henriade* , &c. , Basle , &c. , 1776 , in-8°. , une Lettre très-curieuse de Voltaire à ce Duc , sur l'erreur dans laquelle il le jeta à ce sujet. (p. 154 168.)

Ce Moine se rappelle très-bien la maniere dont il traita avec Freron pour lui faire donner les écrivains à Voltaire sur l'anecdote *très-véridique* qu'il lui avoit fait passer par ce Duc , dont il avoit tant & tant respecté la bonne foi.

15°. Quand est-ce donc qu'il a vu ce livre dans cette Bibliothèque ?

Ce n'a été que lorsqu'il y est venu fourrager après la mort de ce Duc , & dans le tems que les Libraires , qui en ont fait le Catalogue , y travailloient.

Horriblement jaloux des raretés littéraires que mon Maître y avoit fait entrer , il a cru qu'il s'illustreroit dans le public , s'il lui en donnoit connoissance avant lui ; mais il s'est trompé : toutes les découvertes qu'il a pu publier d'après cette Bibliothèque , sont dues à mon Maître , parce que sa formation est toute de lui , & sur-tout l'acquisition de celle de Jackson.

Il ne lui reste donc que la honte d'avoir jetté sa faux sur sa moisson, & de lui avoir fait mériter l'application des vers du Cygne de Mantoue.

Sic vos non vobis nidificatis aves,

Sic vos non vobis mellificatis apes, &c. &c.

16°. Ce Moine ne nous parle-t-il pas, dans ces mêmes lettres d'un autre livre du Jesuate-Bettini, & ce qu'il nous en dit est-il bien juste ?

Il nous met sous les yeux (p. 8 *ibid.*) un autre ouvrage de cet Auteur qui a pour titre. . . . *De Divina præordinatione vitæ & moris humanæ*, & il nous le dit *Mf.*

On voit par-là combien peu il connoit son Histoire Littéraire.

Comme il a presque toujours besoin des yeux des autres pour y voir, il emprunte ici ceux de Mazzuchelli; (ci-dessus, p. 1097, part. 11, vol. 11, &c.) mais en tire-t-il grand profit sur ce point ? Cet Auteur n'en a pas sçu plus que lui sur l'impression de ce livre.

Il est sûr qu'il en existe au moins une édition imprimée dans le 15me. siècle. Maittaire la cite à la p. 776 de son *Suppl.*, (1733) & à la p. 495 du 2ond. tom. de son *Index.*

Elle est aussi indiquée au n°. 55 du 2ond. tom. du *Bibliotheca Hohendorf.*, p. 6. Elle y est annoncée in-4°. en veau fauve, doré & marbré sur tranche, sans indication de Ville & d'Imprimeur.

Puisque je me suis borné à 16 demandes, je n'ajoute rien ici contre les différentes bévues qu'il a faites dans les mêmes lettres sur les planches sur cuivre qui se trouvent dans quelques exemplaires du Dante de Florence, in-fol. 1481.

De plus je suis forcé, d'après mes principes, de m'astreindre à leur nombre, pour ne mêler rien d'étranger à mon plan. Mais qu'il sçache que nous nous rencontrerons un jour ailleurs là-dessus; ce sera lorsque la matière de mes travaux le jettera encore sous ma main. L'occasion me fera-t-elle difficile ? Je n'ai qu'à ouvrir le porte-feuille

Zacharie, Evêque de *Chrisople*, intitulé *unum ex quatuor*, seu *cordia Evangelistarum*, 1473, in fol. *magno* ?

Elle est sans Registre, réclames, signatures & chiffres.

Elle est sur deux colonnes, dont celles qui sont entières ont 52 lignes, ce que Guillaume ne dit pas. (tom. 1, pag. 28, n^o. 105, & pag. 6 de ses additions.)

Il y a un point rond sur ses *i*, & au milieu des deux branches de ses *y*; il y a deux sortes de *f*, qui sont configurées ainsi *fs*; ses diphthongues *æ* & *œ* ne sont exprimées que par *e*; ses syllabes finales *rum* & *us*, ont les formes suivantes *rf* ?.

Le mot *nihil* y est exprimé par celui de *nichil*; la lettre *c* y tient, devant une voyelle, la place de la lettre *t*; il n'y a d'autre signe de ponctuation, que celui du point.

S'il étoit permis de conjecturer à la *Guillaume*, sur l'Imprimerie, d'où elle est sortie, je dirois qu'elle vient de celle d'Ulric-Zell., quoiqu'il nous la donne lui-même, d'après la *divination Chalcographique*, dont il a été gratifié dans son berceau, comme une production de celle de Co-

de mon Maître, pour faire tomber sur sa tête une foule d'animadversions critiques qui le réduiront pour toujours au regret de n'avoir empoigné, en voulant courir si brusquement la carrière de la Bibliographie, qu'un gros paquet de chardons qui le piquent de par-tout, au lieu des lauriers qu'il s'étoit flatté d'y moissonner.

burger, (Additions, pag. 6, n^o. 105,) mais ses yeux, quoiqu'ils soient *si perçans & si justes*, & sa plume *si persuasive*, ne sçauroient m'entraîner dans son opinion.

Il omet d'observer, (ibid, & pag. 28 du corps,) que ce Zacharie est qualifié Evêque de *Crisople* dans le second avis au Lecteur, qui est dans cette édition.

Un Bibliopole tel que lui *ne s'avise jamais de tout*, & il est trop dévot au petit opéra comique, sous ce nom.

Corneille de Beughem, (1) Fleury (2) & l'Auteur du dictionnaire des Auteurs Ecclésiastiques, imprimé à Lyon en 1767, en 4 vol. in-8^o. (3) n'ont pas connu l'Auteur de ce livre, & Maittaire l'omet dans son *Index*, ainsi que dans les deux Suppl. qui le suivent; mais il en fait mention à la p. 327 du Suppl. au 1er. tom. de ses Annales, sans nous y indiquer qu'il fût Evêque. Il fait par conséquent une omission à la *Guillaumiade*.

Puisque Maittaire a oublié cet Auteur dans le

(1) Corn. de Beughem. Il a connu la 1re. édition de ce livre dont il est question dans mon texte; mais il a ignoré le nom de l'Auteur de l'Harmonie qu'elle contient, & il l'a appelée *Chrysofolia*, de l'un des surnoms de ce même Auteur, p. 45 de son *Incunab. Typ.*

Orlandi en a fait de même (p. 311 *Orig. della stampa*) V. dans le texte ci-dessus.

(2) Fleury, *Hist. Eccl.*, 12me. siec.

(3) *Diction. des Auteurs Eccl. de Lyon* aux mots *Zacharie & Goldsboroug*.

1er. tom. de ses Annales, devons-nous nous attendre à plus de diligence de la part d'Orlandi ? Il n'étoit pas vraisemblable , qu'il fût plus exact que lui là-dessus. Il parle véritablement de la première édition de son Harmonie (p. 311) sous le mot *Chryso- polia* , mais il prend ce mot plutôt pour un nom Pseudonyme de son Auteur , que pour son nom Caractéristique , ce qui n'est en aucun sens conforme à la vérité.

Simler , (4) Dupin , (5) Cave , (6) Oudin , (7) Thomas Ittigius , (8) J. A. Fabricius , (9) Nic. Alard , (10) Jean François Buddée , (11) le

(4) Simler , p. 829 , col. 2 , édit. ci-dessus de 1383. Il ne cite , pour 1re. édition , que celle de Cologne de l'an 1535.

(5) Dupin , tom. 1 de sa *Nouv. Biblioth. des Auteurs Eccl.* , p. 370 de l'édit. de 1688 , & part. 2 de son *Hist. des Controv.* du 12me. siècle , p. 633.

(6) Cave , *Hist. Lit. S. E.* , tom. 2 , p. 232 , col. 1. Oxon. ci-dessus.

(7) Oudin , tom. 2 , S. E. , col. 1442.

(8) Th. Ittigius , de *Biblioth. & Cat. Patrum* , p. 453 & 525.

(9) J. A. Fabricius , *B. L. Med. Ævi* , tom. 6 , col. 1. , p. 332 , in-4°. , & *B. Gr.* , tom. 5 , p. 83 , Hamb. , MDCCXXIII.

(10) Nic. Alard , dans son *Biblioth. Harmonico-bib.* , in-8°. Hamburgi , 1725.

Il n'a également pas connu cette 1re. édition. Il n'a pas expliqué si ce Zacharie étoit Evêque de Chrysope , ou s'il n'étoit qu'originaire de cette ville , v. p. 72.

Il copie seulement ce que J. A. Fabricius dit sur cet Auteur & sur son Ouvrage dans son *Codex Pseudepigr. N. Test.* p. 378.

Il cite sur sa pag. 77 une concorde Evangélique compo-

Pere le-Long , (12) Dom Calmet , (13) Moreri & ses Continueurs , (14) les 48 Auteurs imprimés dans la Collection de J. B. Wolfius , (14) Jean Frickius , (16) les Jacobins Auteurs du *Dictionnaire universel , Dogmatique , Canonique , & His-*

sée par un Anonyme , & par ordre de Louis le-Débonnaire , sous le nom de *Monotessaron* , ou bien *d'Unum ex quatuor* .

Il renvoie pour ce livre , au Traité de l'Abbé Gallois , intitulé : *des plus belles Bibliothèques de l'Europe* , p. 77. in-12. , mais sa citation est fautive. Comme l'ordre de presque tous les chiffres de ce livre est renversé , c'étoit au verso du feuillet signé A VIII , c'est-à-dire , à la p. 64 , qu'il devoit renvoyer.

La pag. 64 de ce livre est cottée par erreur 88.

L'Abbé Gallois dit , (*ibid.*) que Louis le-Débonnaire ou le-Pieux fit composer ce *Monotessaron* , ou la *Concordance des quatre Evangelistes* , que Luther se vançoit d'avoir en sa possession , & qui depuis a été dans la Bibliothèque de Lypfic. [sic.]

On voit par-là que ce *Monotessaron* de l'Abbé Gallois ne peut être le livre de Zacharie de Chrysople , & que Nic. Alard qui les identifie , ne sçait absolument ce qu'il dit.

(11) Jean Franc. Buddée , *Isag. Hist. Théol.* , tom. 2 , p. 1379 , col. 2.

(12) Le-Long , B. S. , tom 2 , p. 747 , col. 1 , sous le nom de *Goldsboroug* .

(13) Dom Calmet , *Diçtion. de l'Ecrit. Ste.* , tom. 1 , p. LXIX de la *Biblioth. sacr.*

(14) Moreri & ses Continueurs , édit. de 1732 , Suppl. de 1735 & de 1747 , & dern. édit. , p. 19 , col. 1 , tom. 10 , part. 2.

[15] Les Auteurs de la Collection de J. C. Wolfius : voyez-y l'*Index* des livres imprimés jusqu'en l'an 1500 , à la fin du 2d. tom. , in-8°. , 2 vol.

[16] Jean Frickius , p. 11 *Præfat* , tom. 2 in-fol. , *Thef. Antiq Eccl. Joannis Schilteri* .

torique, &c. (17) & les Ecrivains de *l'Histoire littéraire de la France*, (18) n'ont pas connu cette première édition, qui n'est pas cependant extraordinairement rare, mais qui valoit plus, que le prix, que Guillaume en a retiré à la vente du Duc de la Vallière. Il ne l'a vendue que 82. liv. 3. s., elle en vaut au moins 160., parce qu'un Curieux, qui sera instruit, y trouvera ce qu'il ne pourroit rencontrer dans les autres éditions qui l'ont suivie.

On ignore la patrie de l'Auteur de l'Harmonie, qui est contenue dans ce livre. Le Pere le-Long, & J. A. Fabricius (infra) prétendent qu'il est né en Angleterre.

Les Ecrivains de *l'Histoire littéraire* ci-dessus, & ceux du *Suppl. au Diction. Univ., Dog. &c.* in fol., croyent au contraire, qu'il a vu le jour à Besançon en France-Comté. Ils se fondent sur son surnom de *Crisopolitanus*, qu'ils dérivent de l'ancien nom de *Chrysope*, (19) que portoit autrefois cette ville.

[17] *Diction. Univ. Dogm., &c.*, tom. 6, Suppl., p. 643, col. 1 in-fol.

[18] *Hist. Litt. de la France*, tom. 12 in-4^o., j'en ai omis la page.

[19] Ville-d'or. Ce nom a été donné autrefois à Besançon, V. *Joan Jac. Chiffletii Ves, pars 1a.*, p. 51, Lugd. in-4^o., 1615.

Besançon n'est pas la seule Ville qu'on ait appelé *Chrysoopolis*. Il y avoit en Orient dans l'Arabie, outre la ville de Chrysope, dont nous parlerons plus bas, un Bourg dans la Bithynie appelé, *Chrysoopolis*. V. la nouv. édit. de l'Abbé Lenglet, pour *Et. la Géogr.*, tom. 9 in-12, p. 356, &c. &c.

Mais cette opinion peut être combattue par des raisons qui paroissent très-plausibles. Cet Auteur n'est pas simplement nommé, dans cette édition, *Zacharias Crisopolitanus*, mais *Zacharias Episcopus Crisopolitanus*; c'est ce qu'on voit dans la piece, que j'ai reproché à Guillaume de n'avoir pas connue.

Il ne faudroit pas s'imaginer que je m'amusasse à citer, sur une des Villes ou Bourgs de ce nom, un simple Compilateur de Géographie.

On n'a qu'à voir, sur ce même Bourg, Bayle, tom. 1, édit. ci-dessus, p. 875, col. 2, & on y trouvera une Anecdote très-amufante & très-gaie sur l'origine du nom qu'il portoit.

On pourra aussi jeter les yeux sur la *Martiniere*, p. 610, tom. 2 [la Huye, MDCCXXX, in-fol., col. 1.

L'omission du Continent ancien & de la région où ce Bourg étoit jadis enclavé, qui est échappée au 1er. de ces deux Auteurs ne rendroit pas ce lieu connoissable dans l'Abbé Lenglet, si je n'observois que Bayle auroit dû le placer dans la Bithynie.

C'est-là en effet qu'il étoit situé, & que Cellarius le met: V. les pag. 246 & 261 du 2d. tom. de son *Notitia Orbis antiqui*, &c., Lipsiæ, &c. MDCCCLXXIII.

Il y avoit aussi en Occident différentes Villes du nom de Chrysope. On appelloit Parme en Italie *Julia Chrysoopolis*. V. l'Anonyme de Ravenne, liv. 4, p. 213 in-8°. de l'édition du Pere Gerberon.

Ingolstadt avoit aussi le même nom. V. la *Martiniere*, *Diçtion. Géogr.* sous le nom de Chrysope, & on désignoit quelquefois en latin cette Ville sous les mots *Urbs Auripolitana*. V. p. 6, lign. 2 d'une Satyre cruelle sous ce titre: *Apologia Jac. Locher Phylomusi: contra Poëtarum acerimum [sic] hostem Georgium Lingel Theologum Ingolfladiensem*, &c., in-4°. sine anno, p. 9.

Cette Piece est à longues lignes & en lettres rondes. Elle n'est que de 8 feuillets.

On doit donc inférer de la qualité exprimée pour ce surnom, qu'au lieu qu'il en fût originaire, il en étoit au contraire Evêque. (20)

[20] Guillaume n'est pas le seul qui ait omis cette qualité dans cet Ecrivain.

Ni l'Auteur du *Bibliotheca Heilsbr.* in-fol., &c. [p. 71] ni Jean Frickius, dans son *Thef. ant. Eccl. Joan. Schilteri*, [p. 11 *Præfat.*, tom. 2 in-fol.] ni les nouveaux Editeurs du *Diction. de l'Écrit. Ste.* par Dom Calmet, [tom. 4, p. 462, col. 2, &c. &c.] n'accordent cette qualité à ce Zacharie.

Vincent Bandel, [dans son *Traité de singulari puritate & prerogativa Conceptionis Salvatoris Nostri Jesu-Christi*, Bononiæ, &c., 1481, in-4°, ch. 26]; les Editeurs de la *Biblioth. des P. P. de Lyon* chez Anisson, in-fol., 27 vol., [tom. 19, selon la p. 525 du livre de Th. Ittigius de *B. & C. Patrum*, in-8°, Lipsiæ, 1707.] Dupin, [Table des Principaux Ouvrages des Aut. Eccl., in-8°, p. 278, &c. &c.] lui donnent cette qualité.

J. A. Fabricius ne la lui refuse pas non plus; (tom. 9. *B. Gr.*, p. 357 Hamb. MDCCXXXVII.) mais il n'explique pas quelle étoit la Ville de Chrysope dont il le fait Evêque; il renvoie seulement là-dessus à Alberic, Moine des Trois-Fontaines.

Il y a apparence que comme il n'infere dans l'*Index Géographique des Conciles & Evêchés*, qu'il met dans le 12e. tom. de cette Bibliothèque, que la ville de Chrysope, qu'il dit être enclavée dans la 2de. Province Ecclésiastique d'Arabie, & dépendante du Patriarchat de Jérusalem, & celle de Befançon (V. p. 38. Hamb. MDCCXL.) il entend que c'est cette première; mais il se trompe sur cette Chrysope; elle est située dans cette partie de l'Arabie que les Anciens appelloient *Phœladelphie*, & qui étoit sous la Métropole de Bosra, dépendante du Patriarchat d'Antioche. [V. les *Orig. Eccl.* de Bingham en latin, liv. 9, ch. 2, §. 7., p. 432, tom. 3 in-4°.]

On voit un Evêque de Chrysope, Vicaire de celui de Valence en Dauphiné dans le 16e. siècle; c'est ce que nous dit Dupin, [p. 741 pour 751, part. 1re. de l'*Hist.* de

Mais il n'est aucunement aisé de le placer dans

l'Egl. du même siècle, Paris, &c. M.DCC.I., in-8°.] Mais son Imprimeur se trompe, en donnant le nom d'Archevêque à l'Evêque de Valence.

Il nous montre aussi un Jacques Perez de Valence en Espagne, Evêque de Chrysope depuis 1468, jusqu'en 149 ; [V. son *Hist. des Controv.* du 15e. siècle, p. 360, tom. 1, in-8°. &c.] mais il ne dit mot sur la position de ces deux Villes.

Guillaume de Tyr, qu'on ne confondra certainement pas avec le fameux Guillaume du Quai de la Vallée, parce qu'ils ne sont ni du même siècle ni du même pays, ni, selon que je le crois très-fermement, de la même trempe d'esprit, donne le nom de *Chrystopolis* à la ville de Chrysope, que divers Auteurs mettent sous l'Archevêché de Bostra en Arabie, (liv. 23, p. 1044, part. 2, tom. 1, du *Gesta Dei per Francos*, Hannoveræ, &c., M.DC.XI., in-fol.)

Les P. P. Echard & Querif, ayant dans leur Ordre un Evêque *in partibus*, surnommé, à cause de son siège, *Chrispolitianus*, & ne trouvant au une part un Evêché de ce nom, ont changé celui de *Chrispolitianus* en ceux de *Chrispolitopolitanus* ou de *Chrysopolitianus*.

Ce Religieux s'appeloit Martin de Soleta, & il étoit Suisse. (tom. 1, p. 729, col. 1, *Bibl. ord. Script. Prædicator.*)

Ces bons Religieux ont fait de cet Evêque *in partibus* un Suffragant de l'Evêque de Basle, comme si les Evêques avoient des Suffragants. N'auroient-ils pas dû dire *Coadjuteur*, & nous mieux éclaircir sur les lieux ou les deux Sieges Episcopaux, dont ils nous parlent, étoient situés.

Revenons à la ville de Chrysope. N'y avoit-il pas autrefois dans la Macédoine une autre Ville de ce nom ? Foulcher de Chartres n'en parle-t-il pas dans le *Gesta Dei per Francos*, &c. ci-dessus, sub anno 1097, p. 386 ?

Il est vrai qu'il écrit son nom ainsi *Crisopolis*. Non seulement il parle d'une Ville de ce nom, mais il en men-

la liste des Prélats de cette ville, dans laquelle on ne le voit aucunement. (21) C'est aussi ce que les partisans de cette opinion ont compris ; delà vient, qu'ils se sont bornés à faire de ce Zacharie, un Prémontré de l'Abbaye de St. Martin de Laon, & qu'ils l'ont retranché du rang des Evêques de Befançon.

tionne encore une autre sous celui de *Christopolis*, [ibid.] c'étoit dans la Macédoine qu'elles étoient assises.

Il est constant que sans aller chercher le siege de notre Zacharie sous la Métropole de Bosra en Arabie, ainsi que celui de Martin de Soleta, dans les Espaces imaginaires où les P. P. Echard & Quetif l'ont laissé, nous pouvons nous arrêter dans ces deux Evêchés de la Macédoine, pour les deux Evêques *in partibus* qui peuvent nous embarrasser, & qui nous embarrasseront toujours, si nous ne prenons ce dénouement.

Au reste ce Zacharie n'est pas le seul à porter le surnom de *Chrysoopolitanus*. Il y a un Chirurgien, qui certainement n'étoit pas Evêque, appelé *Ro'andus Capellutus* dont il est fait mention dans le *Lindenius Renovatus*, p. 948, col. 2, & dans le *B. Gr. de J. A. Fabricius*, tom. 13, p. 385, liv. VI, ch. IX., Hamb. MDCCLXVI.

J'ai bien tort quand je dis que ce Chirurgien n'étoit pas sûrement Evêque, puisqu'autrefois les Grecs donnoient le nom d'*Episcopi* aux Médecins distribués dans différens quartiers de leurs Villes, & que c'est delà que nos Evêques ont été appellés ainsi, de sorte que les uns sont *guérisseurs des corps*, & les autres *guérisseurs des esprits*.

Nous ne serons pas aussi embarrassés pour deviner la ville de Chrysope dont il étoit originair ; c'étoit celle de Parme ; je ne la fais venir ici que pour justifier le surnom que je lui ai donné ci-dessus.

(21) Voyez l'*Hist. des Archevêques de Befançon*, p. 56 des *Mém. Hist. de la Rép. Seq* par Louis Gollut, Dole, in-fol. 1592.

Mais ce retranchement ne combat-il pas trop brusquement une tradition de plus de 300 ans, depuis la première édition de son livre, jusqu'à nous ? D'ailleurs quand cette première édition parut, cette tradition devoit remonter, par le moyen des copies *Msses.* de son ouvrage, qu'on devoit avoir alors en plus grande quantité, jusqu'au siècle dans lequel il est né.

Ainsi il me paroît qu'il y avoit un autre parti à prendre en renonçant à le faire Evêque de cette ville.

N'étoit-il pas Chanoine Régulier, & en cette qualité ne pouvoit-il pas être natif de Besançon, & Evêque *in partibus* de quelque Eglise Orientale ?

Les Croisés n'avoient-ils pas établi plusieurs Monasteres de Prémontrés & de l'ordre de Cîteaux, dans la Terre Sainte ? Ce fait ne nous est-il pas attesté par Jacques de Vitry, dans son histoire latine de Jerusalem ? (Voyez le *Gesta Dei per Francos*, cy-dessus, p. 1076., Ch. LV.)

Les Evêques *in partibus* n'étoient-ils pas déjà établis dans le douzième siècle, dans lequel cet Auteur florissoit ?

C'est ce que Van-Espen nous assure, (22) & si nous suivions Sablier, (22*) ne pourrions nous pas les faire remonter jusqu'au 7^{me} ?

Ce qui donna lieu à leur établissement, ce fut

[22] Van-Espen, tom. 1, p. 118, col. 1, édit. de 1753, in-fol.

(22*) Sablier, *Variétés Sérieuses & Amusantes*, tom. 1, p. 40, in-12, 4 vol. 1765-1769.

l'élection des Abbés des Monasteres en Evêques.

Cette élection se pratiqua , afin que les Moines ne fussent pas obligés de sortir de leurs Cloîtres, pour aller se faire ordonner par les Evêques ou Archevêques diocésains , & pour aller chercher le Chrême, dont ils avoient besoin (22**)

Y a-t-il quelque inconvénient à le faire naître à Befançon , à l'établir Prémontré à St. Martin de Laon , & à le créer Evêque de Chryfople ville Episcopale de la Métropole de Bosfra en Arabie, enclavée dans la Province , qu'on appelloit autrefois Philadelphie , & dépendante du Patriarchat d'Antioche? (23)

L'ouvrage de Zacharie de Chryfople n'est qu'un Commentaire sur une ancienne Harmonie des quatre Evangélistes , qui vit d'abord le jour en Grec , & que Victor, Evêque de Capoue , traduisant de cette langue en latin dans le sixieme siecle , attribue mal-à-propos à Tatien. (24)

Zacharie , qui la commenta dans le douzieme , parut d'abord indécis dans ses Prolegomenes (p. 9.

[22**] V. Le-Clerc , *Biblioth. anc. & mod.* , tom. 15 , p. 251.

C'est d'après le 1er. tome du *Thes. Anecdotorum* du Bénédictin Dom Martenne , que cet Auteur périodique fait cette observation.

[23] Voyez sur cette Ville Episcopale , *l'Oriens Christ.* du P. le-Quien Jac. in-fol. , tom. 2 , p. 867 ; la *Martiniere* , tom. 2 de l'édit. de la Haye , p. 620 , col. 2 & tom. 1 , p. 387 , col. 1 de l'édit. de Dijon ; Bingham , *Orig. Eccl.* de l'Anglois en latin , tom. 3 , p. 432 ,

(24) *Monum. Orthodoxogr.* , tom. 1 , p. 659 , in-fol. , Basilaë , 1569 , 2 vol.

de cette première édition) sur l'Auteur auquel elle appartient de préférence. Il dit qu'elle est peut-être de Théophile , peut-être de Tatien , & peut-être d'Ammonius d'Alexandrie , mais il incline davantage en faveur du dernier. Il le confond , d'après Eusebe & St. Jérôme , avec un autre Ammonius , qui étoit véritablement de cette ville , qui fut le Maître des deux Origènes , de Plotin , de Longin , &c. , &c. , qu'on surnomme *Saccas* , à cause qu'il avoit commencé par être porteur de sacs de bled. (25)

Richard Simon , (26) Dupin , (27) Cave , [28] Thomas Ittigius , [29] le-Long , [30] & Tillemont [31] sont tombés dans la même erreur.

Cette Harmonie a été réimprimée dans le 1er. vol. du *Monum. Orthodoxogr.* , in fol. &c. [32] avec la préface de Victor de Capoue.

Elle porte dans cette édition le nom de Tatien ; c'est ce que le Pere le-Long observe , [33] & c'est

(25) J. Albert Fabricius , B. Gr. , tom. 4 , p. 159 & 172 , Hamb. , M DCC XXIII.

(26) R. Simon , p. 90 , col. 1 de son *Hist. des Commentateurs* , in-4^o.

Comme cet Auteur n'a pas relevé Eusebe & St. Jérôme , sur l'erreur où ils sont tombés touchant cet Ammonius , il y a apparence qu'il y est tombé comme eux , & qu'il a cru que ce même Ammonius étoit celui qui étoit surnommé *Saccas*.

(27) Dupin , ci-dessus , tom. , 1 &c.

(28) Cave , tom. 1 , p. 109 & 110 , ci-dessus.

(29) Thomas Ittigius , *ibid.* p. XXX.

(30) Le-Long , tom. 1 , *ibid.* , p. 449 , col. 1.

(31) Tillemont , *Mém. Eccl.* , tom. 3 , p. 279 , in-4^o.

(32) Voy. *suprà* la note 24.

(33) Voyez *ibid.* tom. 1 , p. 449 , col. 1.

ce dont il est repris très indiscretément par l'Auteur du Supplément au Dictionnaire Univ. Dogm., ci-dessus, [34] qui soutient que les éditions de cette Harmonie, qu'on prétend porter ce nom, sont chimeriques, & qui reproche mal-à-propos au Pere le-Long de n'avoir désigné aucune de celles, qu'on dit exister sous ce nom.

Cet Auteur n'avoit donc jamais feuilleté ni le *Monum. Orthodoxogr.*, que je viens de citer, ni diverses Bibliothèques, où l'on trouve cette Harmonie sous ce même nom.

Il n'a pas non plus pris la peine de vérifier, dans la Bibliothèque sacrée du Pere le-Long, s'il n'y en rapporte aucune édition semblable.

Nous le renvoyons à la p. 449, (col. 1 de ce même tome) où il en trouvera plusieurs d'indiquées.

Mais nous le prévenons, que, quoiqu'il doive rencontrer beaucoup de fautes dans ce même endroit, auquel nous le renvoyons, il ne fera pas moins vrai, qu'il s'est trompé lui-même, en voulant relever ce Bibliographe.

C'est très-mal-à-propos, que le Pere le-Long dit, au même lieu, que l'Harmonie, qui a été traduite par Victor de Capoue, & qui est imprimée sous le nom de Taten, est la même que celle qu'*Ottomarus Luscinus* publia à Ausbourg en 1523, in 4^o., & qui se trouve réimprimée à la p. 747 du 1er. tome du *Monum. Orthodoxogr*

(34) Supp. au Diction. Dogm., &c., in-fol., p. 643, col. 1.

Il est faux que l'Harmonie de ce *Luscinius* soit celle de Victor de Capoue. Celle-ci portoit les noms de *Dià Pantôn* ou de *Dià Tassarôn*, au lieu de celui de *Dià Penthé*, que *Luscinius* a donné à la sienne, parce qu'elle est comme un cinquième Evangile composé des quatre autres fondus en un seul, en forme d'*Histoire* de Jesus-Christ, & qu'il dit avoir lui-même traduit celle dont il est l'Editeur. Il l'a publiée d'ailleurs sous le nom d'Ammonius, & les paroles n'en sont pas les mêmes, que celles d'aucun des Evangelistes, quoique les faits Historiques en puissent être analogues aux leurs.

Il est inoui que le Pere le-Long se soit trompé d'une si étrange façon dans le même endroit dans lequel il a cité, pour appuyer la description qu'il venoit de donner, Thomas Ittigius, & Jean Mill., qui disent précisément le contraire, l'un à la p. 30 de la Préface de son *Traité intitulé de Biblioth. & Cat. Patrum*, in 8°. &c., & l'autre, dans ses *Proleg.* sur le N. T. Grec, p. 63.

3°. Je pense, Monsieur le Comte, que c'est bien le temps d'arriver à la 3me. section de ce XIIIe. Paragraphe.

Si ceux qui ont travaillé avant moi sur les mêmes matieres, que la Providence fait tomber sous ma plume, au grand risque de l'épuisement de mon Maitre, qui s'est condamné généreusement à périr pour le bien des lettres, se fussent plus appliqués à bien saisir les faits, qu'ils nous ont transmis, ou eussent recherché plus soigneusement ceux, qu'ils étoient obligés de nous transmettre, il y a déjà très long-temps que la tâche, à laquelle

je me suis livré vis-à-vis de vous , seroit remplie , & que je jouirois du doux plaisir de toucher à la fin de cette 3me. épître.

Mais de quel courage ne se sent-on pas animé , lorsqu'il est question du bien public ? Le zele de mon Maître est inépuisable , & la dernière goutte de son sang se desséchera plutôt que de cesser ses travaux pour le bien de ses semblables.

Tous les individus n'ont pas reçu la même organisation , pour arriver dans les lettres au même genre d'utilité ; ainsi il faut nécessairement que ceux qui en tiennent des mains de la nature une propre aux travaux les plus difficiles , ne perdent aucun instant pour secouer le flambeau des idées qu'elle a mises précairement dans leurs têtes , afin de répandre , parmi les hommes de tous les siècles , les traits de lumière , dont sa bonté maternelle veut les enrichir.

Ces hommes privilégiés ne doivent s'attendre à aucun Mécène. Remplir leur destinée , ce doit être leur plus noble récompense. Si les traverses se mêlent à leurs travaux , ce qui ne manque jamais de la part de ceux qui se croient propres à les diriger , ce sont des fleurs qui viennent embellir les Raiz de la couronne , que la nature , dont ils sont les organes , leur prépare dans la postérité.

Il n'y a que trop souvent des ambitieux qui , alambiquant leurs têtes à combiner des idées politiques , se persuadent d'être en état des plus grands travaux , & d'avoir , par des bribes d'idées plagiaires , des données suffisantes pour atteindre le sommet des ouvrages les plus difficiles. Ces hom-

mes font de ceux , que la nature a privilégiés , de vrais Mertyrs , & les arrêtent à tout pas dans leur carrière. C'est ainsi qu'ils éteignent dans leurs mains le flambeau que la nature y a mis , & qu'ils privent les Royaumes & les Provinces , des grandes getbes de lumiere , qu'ils avoient droit d'en attendre. Mais ces hommes bornés trouvent sous leurs yeux un nuage épais , qui les détourne de la perspective lointaine de la postérité.

Qu'ils sçachent qu'elle les faifit tous les jours par la main , & qu'ils viendront à ses pieds rendre un compte , *qui ne fera pas bien glorieux* , des préjudices qu'ils lui portent.

Qu'ils sçachent que les Mortels qui ne veulent exister que despotiquement , dans le tems présent , ne peuvent être heureux , qu'en devenant *Machines* , & qu'en s'arrachant à l'idée du jugement inexorable qui les attend dans les siecles ! qu'ils mangent , qu'ils boivent , & qu'en conséquence ils se croient exister , en faisant de si *nobles* fonctions & en éborgnant leurs contemporains , dont la nature avoit réservé l'instruction , à leur direction ; je le veux , puisqu'ils le veulent eux-mêmes , mais qu'ils n'oublient jamais que leur procès leur est fait d'avance pardevant le Tribunal incorruptible de nos derniers neveux.

Veulent-ils démentir cette prophétie , ils nont qu'un moyen victorieux ; qu'ils fassent des chefs-d'œuvre dans le genre des travaux (*) de ceux

(*) S'ils ont jamais la fantaisie d'en entreprendre quelqu'un dans ce genre , qu'ils aient auparavant soin d'évoquer,

qu'ils arrêtent par la bassesse des agents qu'ils employent, & qui paroissent n'avoir reçu de la nature d'autre lot, que celui de leur dire, dans tous

d'entre les ombres, celle de *Giusto Fontanini*, Archevêque d'Ancyre, pour la prier de leur montrer le grand nombre d'egratignures, & de blessures que l'exact & l'inexorable Apostolo-Zeno n'a cessé de lui faire dans toutes les pages de l'édition qu'il a donnée de sa Bibliothèque Italienne en Italien, Venet. M DCC LIII., in-4^o. 2 tom.

Quand ils l'auront évoquée, ils apprendront d'elle, qu'a moins d'être né pour cette partie, on ne doit jamais avoir la présomption de s'y glisser, & d'ordonner aucune opération, qui lui soit relative, sans avoir à son oreille un Œdipe qui en explique tous les mystères & qui développe sans détour & sans gloriole, ce qu'elle requiert de plus pressant & de plus utile, & les moyens les plus faciles pour obtenir ce qu'elle exige.

Comme il n'y a en général, que deux sortes de distinctions parmi les hommes, les unes naturelles, & les autres factices, ceux qui ne sont appelés qu'à celles-ci, doivent s'abstenir très rigoureusement d'affecter celles-là.

Les distinctions naturelles forment les différentes organisations, & celles-ci sont les mères des différens talents & des différens génies.

Les distinctions factices viennent des hommes, & quand elles ne sont pas jointes aux naturelles qui devroient nécessairement les amener, mais qui par un despotisme malheureux en sont déjà depuis bien des siècles très-éloignés, ces mêmes distinctions factices ne doivent jamais usurper ce qui ne leur est aucunement propre.

Ce n'est pas l'approbation des flatteurs, & de cette vile race de Parasites & d'Escrocs de places, qui doit enhardir ceux qui n'ont que des distinctions factices à cette usurpation; ce sont au contraire les cris intérieurs de leur Minerve, qui doivent les y porter.

les instans , à genoux , *Domine, Domine, Domine fiat vestrum placitum.*

Tant il est vrai , que le Philosophe de Stagyre (Aristote) a raison de dire.... *naturá fimus servi...* C'est notre organisation qui nous fait esclaves ; c'est en ce sens que le mot *naturá* , qui est dans cet adage , doit se prendre , parce que le droit naturel nous rend tous égaux , & qu'il étouffe toute distinction de *Manants* & de *Nobles*.

Ces esclaves sont de deux sortes. Il y en a qu'on appelle *majores* , & d'autres qui n'ont que le nom de *minores*.

Ceux-ci sont d'une poltronerie inconcevable , & d'une lâcheté inouïe. Ils oublient , ou font semblant d'oublier ceux de qui ils tiennent leur existence intellectuelle. Ils sont de vrais Mannequins , & ils tournent à tout vent. Ils ont la peur enracinée dans l'ame , & ils s'imaginent , que le moindre mouvement contraire à leur attente , va les arracher au noble *P. A. B.* où ils se sont laissés attacher par des clous d'un cuivre tout rongé par la rouille.

Ce qui est déplorable , c'est qu'ils se croient propres aux lettres , comme si les lettres , qui constituent par elles-mêmes , un homme véritablement libre , & lui communiquent les grandes idées , & les hauts sentimens , dont il se sent animé , pouvoient développer dans un esclave cette noblesse , cette fierté , & cette élévation qui sont inséparables d'elles.

Pour nous remettre en compte avec le Pere le-Long , & lui demander raison des trois omis-

sions , que nous avons encore à lui reprocher , n'oublions pas qu'il n'a point distingué les divers exemplaires d'une même édition , imprimés sous la même date , soit par rapport aux variantes de leur corps & de leurs souscriptions , soit par rapport à leurs différents tirages ou sur velin , ou sur grand papier , ou sur papier de couleur.

Quand on embrasse la profession Bibliothécale , il ne faut rien négliger de ce qui doit contribuer à la perfection du genre d'études auquel on se consacre.

Sa Bibliothèque sacrée est d'un travail immense , & le plan ne peut en être rempli que par une nombreuse société d'hommes très-laborieux , d'un grand discernement , d'une sagacité des plus merveilleuses , & qu'avec les puissants secours d'une Nation très-opulente , & très-animée pour le bien des lettres.

Que de recherches , & que d'applications ne faut-il pas pour ce genre d'ouvrage ? Je ne conçois pas comment est-ce qu'un seul homme ose l'entreprendre.

Ne fût-il question , que de traiter à fonds les différents objets de cette 3^{me.} section , il se condamneroit de lui-même à la malheureuse peine d'un Sisyphé , qui renaissoit à tout instant ?

Sans entrer ici dans un long détail des différentes Bibles latines , dont les Prologues , les Corps & les Souscriptions nous offrent tant de variantes , arrêtons-nous seulement à la Bible de Mayence imprimée en 1462. (1)

(1) Je m'arrête de préférence à cette Bible , parce qu'elle est très-chère.

Nous fait-il la moindre observation sur ces fortes de Variantes ? A peine nous parle-t-il (tom. 1. , p. 250. , col. 2. , B. S.) de celles qui se rencontrent dans deux fortes d'exemplaires de cette même Bible ?

Si cet Oratorien eût possédé l'Histoire de la Typographie des 1ers. âges , & qu'il se fût douté de la manière dont le tirage des exemplaires d'une même édition se faisoit alors , & dont j'ai déjà parlé à la 42e. pag. de ce même ouvrage , il auroit frémi avant d'entreprendre la discussion de ces fortes de Variantes.

Il n'y avoit presque aucun exemplaire d'une même édition , qui , dans les premiers tems de l'Imprimerie eût les mêmes leçons.

Les observations même qu'il fait sur les Variantes de ces deux fortes d'exemplaires se bornent , comme je viens de le dire , à leurs souscriptions ; elles ne touchent ni à leurs prologues ni à leur corps , & il lui échappe au moins 30 fautes dans l'orthographe de la copie qu'il nous donne , de celle qui

L'Exemplaire de Gaignat en fut vendu 3200 liv. , il lui en avoit coûté 4800.

Ce fut mon Maître qui l'acheta pour le Duc de la Vallière , & à la mort de ce Seigneur ce même exemplaire fut vendu 4085 liv. V. le 1er. tom. de son Cat. avec les prix imprimés , p. 10 , n^o. 28.

C'est de l'Auteur de la Bibliographie , que mon Maître a scû le prix que l'exemplaire de cette Bible , qui passa de son cabinet dans la Bibliothèque du Duc de la Vallière , lui avoit coûté.

est au bas de sa 2de. colonne. (Voyez sa B. S., tom. 1, p. 250, col. 2 *in fine.*)

Maittaire, (tom. 1, Ann. 1719, pag. 60, col. 1, not. 6) & l'Auteur de la Bibliographie, (tom. 1, p. 42, n°. 25*) prévenus mal-à-propos en faveur de sa prétendue exactitude, le copient aveuglément, & colportent ses infidélités dans leurs ouvrages.

La paresse est innée dans le cœur de l'homme, & s'il paroît avoir de la confiance envers quelque Auteur, c'est plutôt pour s'épargner la peine à lui-même, & courir avec plus de rapidité au lucre qui le tente, que par la certitude qu'il a que le modèle qu'il copie ne l'induit pas en erreur.

C'est bien ici le cas de dire :

..... Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames!

Æn. lib. III v. 57.

Est-ce bien pour la gloire que le plus grand nombre des Auteurs travaillent ? S'ils l'ont en vue, & si elle entre pour quelque chose dans leur motif, ils se trompent sur sa nature ; ils croient atteindre à elle, & ils ne palpent que son ombre. Séduits par la vaine *gloriole* de promener leurs noms *engainés* dans des types où leurs visages exprimés sur le marbre, à travers les générations futures, ils ne prennent pas la centième partie des peines qui doivent les rendre immortels, & ils s'étourdissent sur l'épuisement total des soins qu'exige d'eux le solide établissement du regne de la vérité.

J'en dis autant de tous ces Instituteurs, Fondateurs & Directeurs en *détrempe* qui brochent avec une rapidité incroyable, les plans auxquels ils atta-

chent leur prétendue gloire, & qui en massacrent totalement l'exécution.

Il n'y a rien de si long & de si difficile que l'enfantement d'une vérité ou d'un établissement utiles; on n'en accouche pas en poste, & la production de leurs germes ne peut être que la fille de la sagacité, de la doctrine, de la réflexion, de la pureté d'intention, des conseils, du tems & de l'expérience. Croire que ces germes puissent procéder d'autres causes, & principalement de celles de passer seulement pour avoir *inventé* ou *établi*, c'est prendre le Tartare pour l'Empirée.

Au reste, si l'on veut se convaincre des trente infidélités que je reproche à la souscription d'un des exemplaires de cette 2^e. sorte que le Pere le-Long nous offre, on n'a qu'à la vérifier avec celle que le grand *Gui Gui Guillaume* nous présente dans son Catalogue, (tom. 1, p. 10, n^o. 28.) mais je me crois obligé de prévenir ceux qui entreprendront cette vérification, de se défier de ce même grand *Gui Gui Guillaume*, parce qu'il y a au moins sept infidélités d'orthographe dans sa copie.

Est-il possible qu'avec un patron sous les yeux on s'écarte de la vérité? D'où peut provenir un tel écart, si ce n'est de *l'auri sacra fames*, qui fait brusquer tout ce qu'on entreprend, ou de l'insigne petitesse d'esprit qu'on a, & qui tire par dégoût & avec une fausse sécurité, un rideau épais & grossier, comme s'il étoit de *Bure*, devant la gloire à laquelle on renonce par paresse?

Voulez-vous, Monsieur le Comte, des exemples

des Variantes qui sont dans les Prologues & dans le corps de l'exemplaire de cette Bible que vous possédez, & qui est du même tirage que celui dont le Pere le-Long, Maittaire, l'Auteur de la Bibliographie & le grand *Gui Gui* Guillaume nous ont fourni la souscription d'une maniere si fautive? Mettez sous vos yeux les premiers mots de l'Épître de St. Jerome à Chromatius, qui est au commencement du second volume de votre Bible. Ces mots sont ceux-ci: *Ungat Epistola quos jungit Sac^dotium*, c'est-à-dire, *jungat Epistola quos jungit Sacerdotium*, & faites-vous apporter par votre garçon de Bibliothèque, qui est bien aussi hasardeux & bien aussi étourdi dans son métier, que le Moine Mercier l'est dans ses *petits riens Bibliologiques*, & que le grand *Gui Gui* Guillaume, dans ses conjectures sur l'identité des presses des premiers tems de la Typographie; faites-vous apporter, dis-je, votre quatrième tome de la Biblioth. cur. de David Clement, & vous y trouverez, dans une des notes de la p. 85, une différence d'orthographe entre le passage de votre exemplaire, que vous aurez sous vos yeux, & celui qu'il vous présentera lui-même, d'après un autre exemplaire différent du vôtre.

Puisque vous tiendrez en main votre David Clement, lisez-le bien à la même page & à la même colonne, pour savoir si la faute qu'il trouve dans le second volume de son exemplaire, se rencontre aussi dans le vôtre; & concluez que si elle n'est que dans l'un des deux, ces deux exemplaires sont de deux tirages différens.

Vos vérifications doivent venir plus loin, & vous devez examiner si dans votre même exemplaire il y a la même omission d'impression de Période que Saxius a découverte dans le sien. (Voyez son *Hist. Litt. Typ. Mediolan.*, in-fol., &c., p. DC.X, col. 2, *in medio.*)

Il est vrai que le travail auquel vous serez condamné pour faire cette vérification, vous obligera de parcourir ligne à ligne les deux tomes de votre exemplaire, pour y découvrir la vérité du fait dont Saxius vous parlera, à cause qu'il a eu l'imprudence de ne pas citer le tome, le livre de ce tome, le feuillet de ce livre & la ligne de la colonne de ce feuillet où se trouve cette omission.

Tant il est vrai qu'il y a beaucoup d'Auteurs qui se fatiguent extrêmement & à pure perte à des travaux longs, pénibles, insipides & écrasans, & qui ne méritent pas plus de récompense dans la République des Lettres, que ne devoient en obtenir des *Arateurs* qui prendroient des peines excessives pour tracer des sillons durables sur un rivage!

Saxius a voulu justifier, par l'omission qu'il prétend avoir été faite dans cette Bible, celle des Imprimeurs de Milan, qui, dans leur *Sanctuarium vitarum*, &c. par Bonin Mombrice, ont omis de tirer la dernière colonne de la vie de Mgr. St. Nicaise & de *Madame sa sœur Ste. Eutropie.*

Mittarelli, qui nous apprend ces mêmes anecdotes, d'après Saxius, ne supplée pas à la négligence que je lui reproche; il observe seulement, dans sa col. 79, que ces sortes de *deficit* qui n'in-

triguent pas certainement autant les Bibliographes les plus scrupuleux (fussent-ils des *Moines Mercier*) que celui d'un autre genre qui agite aujourd'hui la France, étoient communs dans les premiers tems de l'Imprimerie, & il ajoute qu'il a apperçu l'omission d'une ligne entiere dans l'édition de *Quintilien* par Nicolas Jenfon de Venise en 1471, in-fol. Mais certes il est bien plus avisé que Saxius, puisqu'il n'oublie pas de nous indiquer la ligne, la page, le chapitre & le livre où il a fait cette découverte. Voilà un homme exact qui sçait, en parlant au public, s'attirer des remercimens & non du blâme!

Il nous dit, dans sa col. 396, sous le mot *Quintilianus*, que cette omission se trouve dans l'exemplaire qu'il a parcouru, à la dernière ligne du 6me. chapitre du 5me. livre des *Institutions Oratoires* de cet Auteur.

Du corps de l'exemplaire de votre Bible, venez à sa souscription, & outre les trente infidélités que vous trouverez, comme je l'ai déjà dit, dans celle de l'exemplaire semblable au vôtre, que l'Oratorien le-Long vous donne au bas de cette même 2de. col., qui a été désignée ci-dessus, vous ferez surpris de ne pas lire, dans cette même souscription, & dans l'autre d'un autre exemplaire de la même Bible qu'il rapporte par-dessus, les Variantes de celle dont je m'en vais vous offrir une copie figurée.

Mon Maître l'a levée en Juillet de 1780, à Braine, sur le chemin de Soissons à Rheims, chez Mr. Jardel qui habite en ce lieu (1).

(1) Ce Monsieur qui s'est plû à ramasser quelques livres rares, mais parmi lesquels il a fait entrer quelques *brou-*

Pñs hoc opusculū Artificosa adinventione
imp^omendi seu caracterizandi. absq³ calami
exaracōrij in ciuitate Magunrij sic effigiatū
2 ad eusebiā Dei industrie per joh^oe3 Fust ciuē
& Petrū Schoifther de Gernsheym clericū di-
otef⁷ eiusdem est consummatū Anno Dni. n^o
CCCCLXIIJ in vigilia assumpcōis virg^{is} marie.

Si Mittarelli étoit un Auteur bien exact , je con-
clurois des deux différences , qu'il rapporte , d'après
son exemplaire , qu'il l'a confronté sur les deux que
le Pere le - Long indique , qu'il est peut-être du
même tirage que celui du Curieux de Braine , que
je viens de nommer , & qui est d'une affabilité
& d'une complaisance extrêmes.

Ces deux différences sont dans les mots *Diotefis*
pour *Diocesis* , & *Virg.* pour *Virginis* , (V. fa
col. 71.) mais comme il en a négligé encore cinq
autres qui se trouvent dans le même exemplaire
de Braine , je ne peux rien affirmer là-dessus.

Le même Mittarelli nous prévient , que , dans
son exemplaire , on ne lit pas le mot *Gloriosè* ,
qui est dans la seconde souscription du Pere le-
Long , mais il n'est pas aussi dans celui de Mr.
Jardel.

J'ignore

tilles Bibliopoliques , d'après les préjugés des frippiers
de livres , & d'après les préconisations des mauvaises
merceries , que le Moine Mercier son voisin par l'Abbaye
de St. Leger de Soissons , qu'il possède , exalte avec tant
d'emphase , n'a que le volume de cette Bible , d'où cette
souscription est tirée.

J'ignore si ce mot *glorioso* a été réellement copié par le Pere le-Long dans l'exemplaire original, qu'il avoit sous les yeux; j'ignore encore, s'il y a aussi trouvé ceux d'*incarnationis dominice*; comme ils ne sont pas dans celui du Duc, dont j'indique ici, d'après mon Maître, la souscription, alors, au lieu de trois souscriptions différentes de cette Bible, il y en aura au moins quatre.

On trouve également le mot *glorioso* dans une souscription de ce même monument Typographique, qu'on lit sur la page 230 du 14me. tom. de l'Histoire de l'Académie des Belles-Lettres in-4^o.

Soyez persuadé, Monsieur le Comte, que je me crois continuellement au bout de cet ouvrage, & qu'il est comme l'Hydre à cent têtes. Il y renaît sans cesse des observations indispensables, que je me faisois comme un crime de vous dérober.

N'oubliez pas, en vérifiant le prologue de St. Jerome, appelé *Galeatus*, qui est dans votre exemplaire, d'observer si on y lit, comme dans diverses Bibles du 15 siècle, au sujet des livres de Judith & de Tobie, *Hagiographa* pour *Apocrypha*.

Comestor pense, qu'il faut lire dans ce Prologue *Apocrypha*, & non pas *Hagiographa*, lorsqu'il y est question de ces deux livres, parce que les Juifs ne les ont jamais mis au nombre des *Hagiographes*, mais seulement au rang des *Apocryphes*.

C'est ce que vous vous rappellerez avoir vu vers le commencement du second tom. de la Bibliothèque critique de Richard Simon sous le nom de Sainjore, (depuis la p. 1, 25). où il discute le livre latin de Jean Driedoens de Tournehout en

Brahant , felon la dernière édition de Moreri ,
(tom. 4. part. 2 , p. 250 , col. 2.) & Professeur
de Louvain , intitulé *de Ecclesiasticis Scripturis*.

(1)

[1) Richard Simon dit , (*ibid.*) que ce Professeur fait paroître , dans ce livre , un jugement profond , & une critique fort exacte.

Il me paroît , que les faiseurs de *Bibliographie* & de *Dictionnaires Typographiques* n'auroient pas dû oublier un pareil ouvrage , d'après un éloge semblable.

Richard Simon étoit bien plus en état de juger des livres véritablement utiles à la République des lettres , qu'un Guillaume-François de Bure le-jeune , & qu'un Osmont qui , pour relever leur profession mercantile , ont cru devoir se glisser , en dépit de leur incapacité & du bon sens , dans la carrière des Auteurs.

Ce qui me jette dans une surprise extraordinaire , c'est que le *Moine Mercier* , qui a servi de Pythonisse à Osmont , comme ce Mandiant de notices de livres rares & utiles nous l'apprend lui-même dans sa préface , ne lui ait pas indiqué celui-ci. Ce qui augmente cette même surprise , c'est que les meilleurs catalogues pour les livres de Théologie , tels que ceux de Du-Fay , des Abbés de Rothelin & Delan , ne nous le présentent aucunement.

Il est cependant très-estimé , & il mérite de l'être. Mon Maître avant de venir à Paris en possédoit l'édition de Louvain chez Barthelemi Gravius en 1550. , dont Richard Simon fait mention dans le livre ci-dessus.

Cette édition n'est pas la seule , que nous ayions de cet ouvrage.

J'en vois une autre qui l'a précédée , dans le Catalogue des livres de la Bibliothèque de la maison professe des Jésuites de Paris. Elle y est indiquée au n^o. 1434 , p. 90. Elle est aussi in-fol. , & elle est sortie de la presse en 1543 chez le même Imprimeur.

Je ne parle pas des deux autres qui se trouvent dans les deux éditions de l'*Opera Theologica* du même Auteur , dont l'une est de 1552 , & l'autre de 1572.

Après que vous serez sorti , Monsieur le Comte de toutes ces sortes de vérifications , secouez l'ennui qu'elles vous auront causé par les six nouveaux articles sur cette Bible , dont je vais vous parler.

Voulez-vous sçavoir si Walton & Richard Simon, ces grands travailleurs sur les différentes éditions de la Bible latine , ont connu celle-ci (1) , prenez le quatrième des Prolégomenes qui sont à la tête de la Polyglotte du premier , & vous n'y verrez (vers la fin ,) que l'édition de cette même Bible , imprimée dix ans après dans la même ville par un des mêmes Artistes.

Ce qui est bien remarquable , & ce qui prouve très-évidemment , que le Rédacteur de cette même Polyglotte avoit reçu de la nature beaucoup plus d'art pour compiler diverses copies du Texte sacré,

La 1re. est indiquée sous le nom de Louvain , à la p. 139 du second tome du *Bibliotheca Theologica Selecta* de Jean George Walchius , in-80. , mais cet Auteur en oublie l'Imprimeur. Voyez sa note *.

L'autre est dans le même Catalogue , que je viens de citer en dernier lieu. Elle y est mentionnée au n°. 1435. Elle est aussi in-fol. ; la ville de son impression est Louvain, & les noms de son Imprimeur sont encore ceux de B. Gravius.

Ce qui fait véritablement pitié , c'est de rencontrer dans Paris une si étonnante pénurie de vrais & excellents Amateurs des bons livres , puisque celui-ci ne fut vendu qu'environ 20 f. , dans la vente des livres des Jésuites ci-dessus.

(1) Cette citation se trouve aussi à la p. 266. , col. 2. , du *Br. Waltoni Biblicus Apparatus* , mentionné ci-dessus dans la note de la p. 205. de cet ouvrage.

des Variantes entre ses diverses copies, & des versions de ce même Texte, que de sagacité dans l'Histoire littéraire pour faire des recherches justes sur ses éditions, & sur celles de ses versions, c'est qu'il ne s'est adressé pour celle dont il est question ici, qu'à la préface d'un livre de François Luc de Bruges (1), qu'il intitule *de variantibus scripturæ locis*, au lieu d'avoir recours aux différents Catalogues des Bibliothèques principalement publiques, Mss. & imprimés, & à une foule d'autres Catalogues Bibliopoliques.

Du 4^{me} Prolégomene du premier, passez à l'Histoire critique de l'ancien Testament par le second, vérifiez-là, depuis la page 525, 530, & vous n'y découvrirez non seulement aucune trace de l'édition de la Bible de Mayence de 1462, mais encore de celle dont parle Walton.

(1) La remarque, que je viens d'insérer dans mon Texte contre Walton, n'est absolument rien, en comparaison de celle que je suis obligé de faire dans cette note contre le Duchat

En lisant la seconde partie de son *Ducatianna*, j'y ai trouvé à la page 360. une note critique contre les *Eloges* des Hommes sçavans tirés de l'Histoire de Mr. de Thou par Antoine Teissier, Leyde, 1715., en 4 Vol. (in-8^o.) dont il oublie mal-à-propos le format.

Cette note tombe sur la page 277 du 1^{er}. tome de ses *Eloges*.

Il y relève de Thou sur Luc de Bruges, & il l'accuse de l'avoir confondu avec *Lucas Paciulus* (en italien *Luca Pacioli*, surnommé *Burgensis*, à cause du Bourg dont il étoit natif.

Convendez, Monsieur le Comte, que l'Histoire *Bibliologique* étoit encore couverte de beaucoup de nuages du temps de ces deux Auteurs.

Ce bourg étoit aux confins du Duché d'Urbain, on l'appelloit autrefois *Borgo San Sepolcro*, & il est connu aujourd'hui sous le nom de S. Stefano (voyez *Apost. Zeno* sur Fontanini, tome 2., p. 382., col. 1., de son édition de la Bibliothèque italienne de ce Prélat, citée ci-dessus.)

J'ai vérifié l'imputation qu'il fait à de Thou & à Teiffier sur la page du tome à laquelle il renvoie; je me suis convaincu non seulement par cette vérification, mais encore par celle de toutes les pages de ce Volume, & par celles de tous les suivans, que son reproche est très-mal fondé, & qu'on ne lit dans les Eloges de de Thou par Teiffier, aucun lambeau de vie, ni sur François Luc de Bruges, ni sur *Luca Pacioli*.

Ainsi il faut conclure, que l'Alphabeth des notes de le Duchat se fera brouillé, & qu'il aura tiré du cahos où il sera tombé, cette remarque qu'il avoit faite contre un autre Auteur, & l'aura glissée par erreur dans sa suite de castigations contre celui-ci.

Le public m'aura-t-il obligation de cette note critique, que je lui communique? elle seule a coûté une matinée de tems à mon malheureux Maître, quoiqu'il ne soit pas encore guéri de son infirmité. Voilà les hommes qu'il faut à la République des lettres. Ils ne doivent jamais marchander leur vie, lorsqu'il est question d'être utiles à leurs semblables, par des vérifications & des observations très-fructueuses contre la précipitation des bons Auteurs, tels que le Duchat, ou contre leurs méprises.

Y auroit-il eu un double tirage de la feuille qui contient la page 277 du 1er. tome de ces Eloges? Si cela est, l'édition de mon Maître n'est que du 2d. tirage, & alors le fragment de cette feuille, que le Duchat nous rapporte, devient très-précieux, & nous apprend une anecdote littéraire, que nous ne sçaurions pas sans lui. Mais ce dénouement est-il bien certain? N'y auroit-il pas une étoile (*)

Comme les Sciences & les Arts , dont l'essence est éternelle , ne se dépouillent vis-à-vis des hommes , que par les faits littéraires de tous les genres , que ces faits ne se puissent que dans les grandes Bibliothèques , & qu'il faut posséder une excellente méthode *d'investigation* pour les découvrir , il s'ensuit , que les Auteurs , qui nous paroissent si mal initiés dans cette Histoire , n'avoient ni le bonheur de travailler dans des ateliers bien fournis de livres , ni celui d'avoir été bien dressés aux recherches par de très-habiles Maîtres.

Malheureuse Province de Provence qui as jusqu'à présent manqué de conducteurs pour les Sciences & pour les Arts , quoique tu ayes toujours possédé une légion de Caufidiques , dont certains , par leur servilité n'ont travaillé qu'à ta désolation & à ta ruine , & quoiqu'il y ait eu encore chez toi de race en race , nombre de Déclamateurs *mal embouchés* (1)

au haut de la feuille du 2d. tirage , si cela s'étoit passé ainsi ? Il est constant , qu'on n'en trouve aucune au haut de la 1re. page de la même feuille dans l'exemplaire de mon Maître. Mais cette feuille ne pourroit-elle pas toujours avoir été refaite , nonobstant l'omission de cette étoile ? Mon Maître a trop de sagacité dans la critique pour soutenir *mordicus* la négative. Il connoît trop la précipitation & l'étourderie des Artistes pour s'inscrire absolument en faux là-dessus.

Quoi qu'il en soit , la note que je fais ici , d'après ses observations , est toujours très-curieuse & très-juste.

[1] Le Déclamateur , que j'ai attaqué à la page 78 de cet ouvrage , vient de donner une nouvelle édition du livre dans lequel on trouve contre la Bibliothèque de Provence une tirade , qui m'a causé une si grande indignation , que

prends exemple par les deux Auteurs , que je viens de mettre sous tes yeux , à l'apédéutisme qui te

je me suis vu entraîné contre lui dans une note plus longue & plus forte , que je ne l'eusse voulu.

Je me sens encore obligé , malgré moi , d'en joindre une autre contre l'addition , qu'il a faite à ce même endroit dans sa nouvelle édition , p. 289.

Il commence d'abord par adoucir ce qu'il a dit auparavant contre cet établissement , mais il ajoute une observation qui suppose une tête , qui ne réfléchit pas assez , & qui ne sçait , au contraire , que caresser , difons mieux , idolâtrer ses premières idées.

» Mon opinion , dit-il , n'est point certainement contre
 » l'établissement d'une Bibliothèque publique , quoique je
 » ne voye pas l'avantage , qu'en retireront 680000 Proven-
 » çaux qui demeurent loin de la ville d'Aix , & qu'on fera
 » contribuer aux dépenses , que cette Bibliothèque occa-
 » sionnera. Je la desire comme particulier , mais comme ci-
 » toyen , je dois desirer qu'elle ne soit point construite
 » pour le lustre d'une seule ville , aux dépens des pauvres ,
 » des petits , des gens de la campagne , & de tous ceux
 » qui ne sçavent pas lire dans l'étendue du Pays & Comté
 » de Provence.

Etre obligé de répondre à tant d'inepties , c'est être condamné à une peine terrible ! Qu'importe à la Provence , qu'un Causidique , qui raisonne si mal dans l'ordre politique concernant le genre Bibliothécal , ne soit point opposé à l'établissement de la Bibliothèque publique de cette Province ! Croit-il qu'on y renonceroit , quand même il feroit d'un avis contraire ? ses concitoyens sont-ils bien flattés de sçavoir combien sa tête est nuageuse , en leur faisant part de la réflexion qu'il ajoute ?

Il ne prévoit pas , dit-il , l'avantage , que 680000 Provençaux retireront de cet établissement. Il est trop modeste , il pouvoit se dispenser de nous apprendre les bornes de son esprit. Sommes-nous curieux de connoître sa petite portée ? nous lui aurions volontiers fait grace de cet aveu. Nous

menace pour de longs siècles ! il sera éternel dans
tes limites , si tu conserves ta souplesse de roseau ,

ne sommes plus au temps de ces fanatiques scrutateurs des consciences , qui vouloient sçavoir tout ce qui se passoit dans les esprits & dans les cœurs. La Provence n'a aucun intérêt d'apprendre ce qui s'agite dans sa tête sur cet objet.

Les établissemens universels , qui se font dans les Royaumes & dans les Provinces , y sont-ils directement utiles à tous leurs individus ? Faudra-t-il détruire , dans la ville d'Aix en Provence , l'Hôpital St. Jacques , sous prétexte , qu'il ne doit pas en avoir besoin lui-même ? Les Bibliothèques ne sont-elles pas des Hôpitaux *intellectuels* , ainsi que je l'ai déjà dit ? Si on érige dans les Provinces des Hôpitaux corporels , quoiqu'ils n'y soient pas utiles à tous leurs individus , pourquoi s'y privera-t-on d'Hôpitaux *intellectuels* , ou de Bibliothèques , sous prétexte , que toute leur population , individuellement prise , n'en retirera *singulatim* aucun profit ?

Tous les hommes sont-ils organisés pour les Sciences & pour les Arts ? Sont-ils tous , par leur défaut d'aptitude , obligés de recourir aux Hôpitaux *intellectuels* , dont la grossièreté de leurs organes leur ferme l'entrée ? Mais n'ont-ils pas tous besoin d'être bien dirigés dans la société politique , dont ils sont membres ? La direction , qui leur est nécessaire , peut-elle leur être avantageuse , si elle n'est grandement éclairée ? Peut-elle être vastement éclairée sans de grandes Bibliothèques ? Il y a un proverbe bien ancien qui dit.

Petit Mercier , petit panier.

Si l'horison de tant de têtes provinciales est si étroit , & si la direction politique y gauchit tant , c'est parce qu'il n'y a que de petits paniers de merceries littéraires , c'est-à-dire , que de cabinets triviaux , & bornés seulement à quelque genre d'études.

Plus un homme sçait , mieux il est organisé pour les vertus politiques. Le citoyen , qui les exile de son ame ,

& si tu ne sçais enfin faire valoir par toi-même ,
& sans aucun secours étranger , les semences de

n'est qu'un homme d'un calcul bien exigü. Ce calcul ne reçoit dans son esprit des bornes si resserrées, que parce que ses réflexions sont courtes. Celles-ci ne sont telles, qu'à cause que son expérience est très-médiocre. La très-grande médiocrité de son expérience ne vient que de son peu d'étude, & la superficie de sa doctrine n'a d'autre racine, que le peu de secours *intellectuel*, qu'il a trouvé auprès de lui, faute de grandes Bibliothèques, & d'hommes très-éclairés & très-sçavants, qui lui servissent de phare lumineux dans la route qu'il avoit à suivre.

Notre Déclamateur, que prétend-il nous dire, quand il *desire que cette Bibliothèque ne soit pas construite pour le lustre d'une seule ville ?*

Faudra-t il, selon son système, ériger en Provence autant de Bibliothèques qu'il y a de Hameaux, de Villages, de Bourgs & de petites Villes dans son étendue ? Les Grands hommes vont-ils se former dans de pareils lieux ? N'est-ce pas la Ville centrale de l'arrondissement territorial, dont la nature les a fait patriotes, qui les appelle dans son sein, pour la formation de leur esprit, & pour les diriger dans les différentes professions auxquelles leurs diverses organisations les destinent ?

S'il eût dit que les bâtimens superbes que l'on veut consacrer aux grandes Bibliothèques, ne sont pas ce qu'il y a de plus pressant pour leur érection, j'aurois été de son avis. Ces sortes de *Bibliotaphes* ne servent qu'à la vanité des Instituteurs. Ils n'ont d'autre ambition que celle de porter jusque'aux nues, sur un misérable écusson de pierre, un nom frêle, qui ne peut devenir brillant, qu'autant qu'il dominera la Postérité au sommet de la plus haute pyramide de doctrine qu'ils aient pu s'ériger.

Ni les bustes, ni les médailles, ni les colonnes, ni les bâtimens n'immortalisent les Grands hommes. Ce sont leurs faits seuls qui arrachent, à la Muse de l'Histoire, la plume qui transmet leur esprit, leur grandeur d'ame, & la sublime

doctrine, & les richesses littéraires, qui sont aujourd'hui dans ta Capitale !

élévation de leur caractère & de leurs vertus, aux races qui fortiront après nous des moules de la nature.

Est-ce que le buste du Fondateur de la Bibliothèque, tiré d'un marbre vil, par je ne sçais quel ciseau, soutiendra son nom sur une base triomphante au milieu de la Postérité? Y aura-t-il un autre monument qui l'environne de l'éclat le plus radieux auprès de nos derniers neveux, que celui qui contient ses dernières dispositions, & qui nous fait jouir du trésor qu'il nous laisse, & dont une gaucherie des plus mal entendues, soutenue par une indolence des plus abominables, nous ravit l'usage depuis trois ans?

L'immortalité *Bibliothécale*, qui sera acquise sous deux faces bien différentes l'une de l'autre au Fondateur & aux Érecteurs de la Bibliothèque de cette Province, ne se verra certainement que dans l'histoire critique de sa fondation, & de la négligence de son érection, que mon Maître va faire paroître.

Si la Mothe Houdart dit, en parlant du fanatique & sacrilège Erostrate, que

Les grands crimes immortalisent

Ainsi que les grandes vertus,

Mon Maître peindra, sous les couleurs les plus fortes, aux races futures le sanglant outrage qu'une incurie & une indolence des plus fatales font aux Muses en Provence par le retard de l'érection d'un monument aussi avantageux.

Mais mes réflexions, contre la nouvelle tirade de ce vain Déclamateur sur la Bibliothèque de Provence, ne sont pas épuisées.

Poursuivons-les.

Il desire, ajoute-t-il, *cette Bibliothèque comme Particulier*. Mais qu'est-il sous cette face? N'est-il pas sous elle un être isolé & un pur individu de la race humaine?

Trouvera-t-il, sous ce rapport, des Cités, des Villes & des Sociétés civiles, au milieu desquelles il existe un bien public?

Le tems n'est pas à toi; tu n'en as qu'une jouissance précaire, & son tourbillon enleve tous les

Son desir n'est donc pas celui d'un *Particulier*, mais c'est au contraire un desir très-*particulier* & même plus que singulier, puisqu'il est rendu d'une maniere si bizarre.

Il ne s'en tient pas là. *Mais comme Citoyen* poursuit-il, je dois desirer qu'elle ne soit point construite pour le lustre d'une seule Ville, aux dépens des pauvres, des petits, des gens de la Campagne, & de tous ceux qui ne sçavent pas lire dans toute l'étendue du Pays & Comté de Provence. (Voyez ci-dessus, p. 289, suite de la note 4.)

Quelles réflexions pour un Citoyen lettré, & qui veut promener, dans la République des Lettres, à la tête de quelques livres, un nom qui désigne une excellente judiciaire !

1°. Peut-il se former dans une Province dont il a l'honneur d'être membre patriotique, un Etablissement public, auquel les gens de quelque condition qu'ils soient, ne doivent contribuer ?

2°. Est-il nécessaire que ce même établissement leur profite à tous directement ? Je ne répète pas ici les raisons négatives que j'ai données plus haut là-dessus.

3°. A-t-on la dureté, dans les Provinces bien réglées & bien administrées, de prendre sur les pauvres qui en sont membres, ou sur ceux qu'on y appelle *Capite censi*, un contingent qui ne peut sortir absolument de leurs mains ?

4°. Qu'importe pour un établissement public, qui est nécessaire dans une Province, que ceux qui pourront & devront y contribuer, ne sçachent ni lire ni écrire ? N'y avoit-il pas autrefois beaucoup de Nobles qui étoient jadis dans la même pénurie alphabétique & graphique ? N'y avoit-il pas aussi beaucoup de Clercs qui ne sçavoient le latin de leurs livres d'Eglise que comme de grossiers Artisans qui vont brailler aujourd'hui au lutrin des Confrairies dont ils sont membres ?

Auroit-il fallu pour cela que ces Nobles & ces Clercs voulussent être exempts, sous un pareil prétexte, des con-

jours à ta génération actuelle les secours présents, dont elle pourroit jouir. Y a-t-il une plus riche

tributions communes auxquelles ils étoient assujettis, *non-obstant*, comme dit l'ancien Bouche. *leur prétendue exemption & franchise ?*

Il est bien surprenant que l'Auteur du Mémoire qui a été publié l'année dernière en Provence, in-4^o., n'ait pas mieux connu cet ancien Historien de Provence. Il eût trouvé chez lui, s'il lui fût venu en pensée de le bien feuilleter, des témoignages publics qui eussent mieux réussi dans son Mémoire, que les passages Mss. qui lui ont été fournis par quelques mauvais Calligraphes & Archivistes qui n'ont pas toujours bien connu la vraie orthographe & signification des mots qu'ils ont mis sous ses yeux.

Il n'avoit qu'à consulter l'ancien Bouche, tom. 2, p. 417, 418. 419 & 420, & il y eût trouvé sur son objet, qui est très-juste & très-légitime, un témoignage intergiverfable, & très-propre à opérer la conviction qu'il desiroit avec juste raison.

Je n'indique pas d'autres endroits de ce même Historien, consignés sur différentes autres pages de ce même volume, parce que je ne finirois jamais l'Ouvrage qui est sous ma main.

J'ajouterai seulement ici une autre preuve des contributions du Clergé de Provence, dans les crises communes où cette Province s'est trouvée autrefois.

C'est une quittance publique accordée par le Collecteur des impositions à un Chanoine de l'Eglise d'Apt, qui lui portoit le contingent auquel cette Eglise avoit été taxée.

Je ne doute pas que si l'Administration de Provence, & ceux qui s'élevent dans cette Province en qualité de Docteurs des contributions communes, faisoient les mêmes recherches que moi chez tous les Notaires de Provence qui y existoient dans le même tems que celui qui a inféré dans ses instrumens publics cette quittance, n'en trouvassent une infinité de semblables concédées à tous ses chapitres.

Je tiens celle que je vais publier des registres de Me.

possession, que celle d'une méthode excellente, qu'elle puisse ouvrir la carrière de toutes les Sciences & de tous les Arts ?

Forest, Notaire d'Apt, dans lesquels son fils aîné, qui est très-zélé pour le droit public de sa Province, me l'a déterrée.

En voici la copie telle qu'il me l'a envoyée.

» Pro Ecclesia majori Aptensi ex Communitate Aptensi
 » anno Domini 1389, die 23a. Junii venerabilis vir Dominus Aycardi Boti Canonicus Aptensis ex-Rector Capituli nomine dicte Ecclesie, Capituli & totius Cleri Aptensis pro solvendis illis quinquaginta milibus Franquis Domino Senescallo per tres status in concilio nuper Aquis celebrato concessis pro expellendis gentibus armorum a comitatibus Provincie & Forcalquerii in presentia mei Notarii & Testium, solvit continua numeratione Jacobo Regis de Apta thesaurario communitatis presentis Civitatis Aptensis & mutuavit triginta florenos auri bonos sub conditionibus & promissionibus infra scriptis.

» Actum Apte in domo Dni. Jacobi Durandi Canonici, presentibus Amelio Aycardi & Bertrando Lombardi Fabris Aptensibus.

Extrait des registres de Rostan Alamani, Nre. d'Apt.

5°. Quand un établissement nécessaire à une Province, tel que celui d'une Bibliothèque publique, demande la construction d'un édifice particulier, peut-il se faire que ce même édifice ne soit pas érigé dans une seule de ses Villes ? Faudra-t-il en disseminer toutes ses différentes parties dans toutes les Communautés de cette Province, pour établir entr'elles une égale répartition de lustre ?

Si cela n'est ainsi, & s'il n'étoit pas extraordinairement ridicule, pour ne pas dire fol, de l'exiger de même, où cet édifice public sera-t-il érigé de préférence ? Ne sera-ce pas dans la Capitale, pour éviter toute sorte de jalousie entre les autres Communautés ?

6°. Si cet édifice doit être incontestablement érigé dans la Capitale d'une Province, ne faut-il pas qu'il y reçoive

Paris , qui est le centre qui engloutit toutes les richesses , tous les hommes à talent , & toutes les

un lustre proportionné à celui des autres édifices publics qui s'y trouvent ? Faut-il admettre un contraste choquant au milieu de son enceinte ?

La Capitale d'une Province n'est-elle pas la Ville de tous ses Conprovinciaux ?

Ce Déclamateur , qu'une députation de sa Ville , qui célèbre avec raison son amour pour le bien public , sans justifier pour cela la plupart de ses réflexions antijudicieuses , va introduire dans Paris , aura-t-il bonne grace , en arrivant dans cette Capitale du Royaume , de maudire le lustre qui est dans la plupart de ses édifices publics , sous le frivole prétexte que les Provençaux ses compatriotes , doivent faire pour en jouir une route de près de 200 lieues ?

7°. Si ce Déclamateur s'étoit donné la peine de s'informer , avant de faire sa déclamation , du local qu'occupe à présent le *Bibliotaphe* de sa Province , il eut crié bien plus à propos sur la folle & la très-gratuite dépense que les Administrateurs ont conçu de faire pour un édifice bibliothécal qui n'est aucunement nécessaire dans des tems si critiques , & dont le projet n'est venu dans la tête des uns que par ostentation , & dans celle des autres que par leur servile condescendance au fameux *Placitum* dont j'ai parlé ci-dessus.

Les livres ne sont-ils pas logés aujourd'hui dans ce *Bibliotaphe* , & quoique par la manière ridicule dont ils y sont placés , & qui ne peut que servir de pâture aux vers , ils y soient empilés les uns sur les autres , ne peuvent-ils pas s'y arranger par ordre dans des tablettes , puisqu'il reste encore deux côtés dans l'une & l'autre des deux pièces qui forment ce *Bibliotaphe* ?

Une preuve très-authentique qu'on ne pense en aucune façon dans la Province à son bien littéraire , c'est qu'on y est possédé de l'amour de bâtir sans nécessité , comme je l'ai déjà dit , & qu'on y néglige totalement l'érection d'un monument , qui ne peut être bien dirigée que sous les mains de mon Maître.

grandes Têtes de la France , n'a pas encore cette méthode , & elle ne s'y introduira pas de long-tems.

Ses preuves , dans l'art Bibliothécal , font faites depuis sa sortie de la puberté , & sa réputation , qui court toute l'Europe , devoit engendrer les remords les plus cuisans dans le cœur des partisans des Amonceleurs de pierres & des Gacheurs de plâtre.

Ne connoissent-ils pas son infirmité , & quoique sa carrière puisse se prolonger encore pendant plusieurs années , peuvent-ils se flatter que la mort ne puisse trancher le fil de ses jours , avant d'avoir mis en œuvre le beau dépôt qui a été légué à une Province aussi peu portée pour son bien littéraire ?

Pourquoi toutes les voix des Provençaux ne s'éleveroient-elles pas contre la désastreuse gaucherie qui en veut à leur gloire & à leurs connoissances littéraires , dont l'acquisition ne sçauroit trop enflammer leur desir & leur zele ?

Y a-t-il , selon Sénèque , une avarice plus honnête , que celle du tems ? Trouve t-on tous les jours & dans toutes les Villes d'un grand Royaume , ces hommes rares que la nature a formés expressément pour combler l'excellence d'une profession ?

Quand il lui est arrivé de produire de pareils phénomènes , au milieu d'une génération aveugle & poussée par la non-réflexion , vers tout autre objet que celui sur lequel la nature veut passionnément l'entraîner , elle se dépite avec une étrange fureur , & elle punit non-seulement cette malheureuse génération dans le tems présent , mais encore pendant une longue suite de races auxquelles elle doit donner naissance.

La confirmation de la preuve , que je viens de mettre sous les yeux des Provençaux , est plus qu'évidente.

On lit dans le cahier de l'Assemblée des Communautés de Provence de l'an 1786 , que le *Marquis de Mejanès* a légué à la Province toute sa Bibliothèque , son corps de Bibliothèque , ses Tablettes & tous ses Mss. (p. 97.)

Comment pourra-t-elle y percer, si l'arbre sauvage des études, qui couvre encore son horizon, de

Sans critiquer ici un aussi bel arrangement de phrases, demandons seulement à l'Administration ce que sont devenues les Tablettes de cet illustre Fondateur.

Ses livres sont encore empilés dans Aix les uns sur les autres sur des misérables planches de menuiserie; donc ses tablettes ne sont pas arrivées d'Arles dans cette Ville.

Pourroit-on dire qu'elles ont été mises à l'écart, parce qu'elles ne pouvoient plus être d'aucun usage?

Ce généreux Fondateur les eût-il comprises dans son legs, si elles eussent été telles?

N'eût-il pas recommandé dans son testament à la Province d'en faire construire d'autres, si leur vétusté eût rendu les siennes hors de service?

Eût-il eu le front de léguer à une Province un effet, dont le legs l'eût déshonoré?

Quand ses tablettes n'auroient pas été chargées de tous les ornemens qu'on désirera pour celles que l'on fera construire, leur simplicité étoit-elle une raison pour en priver la Province, & pour la jeter dans une double dépense, dans un tems où elle est si endettée, & dans lequel elle est obligée d'user de la plus grande économie (*)? Cette

(*) On a bien sçu faire valoir cette économie à Paris contre mon Maître, lorsqu'on l'a fait prier en cette Ville de rogner 400 liv. sur la modique somme à laquelle il avoit demandé qu'on fixât ses émolumens.

Il y consentit de gaieté de cœur pour sa Province; mais il ne regarda cette prière que comme une épreuve que l'on vouloit faire de sa générosité, & il ne seroit jamais parti pour la Provence, si on ne lui eût marqué le jour même qu'on prit la délibération sur son chauffage & son éclairage (26 Décembre 1786), que les 400 liv. qu'il avoit consenti à rogner sur ses émolumens, lui avoient été rendues d'une autre manière, parce que cette prière s'étoit

de son ombre fatale, ne cesse de subsister au milieu de son enceinte ?

Cette dépense des planches de menuiserie n'est-elle pas purement gratuite ?

Ne décèle-t-elle pas le dessein que l'administration a eu, par l'abandon des tablettes du Fondateur, de causer de très-grands frais à la Province en en faisant construire d'autres ?

D'ailleurs qu'avoit-on besoin de ces planches de menuiserie, qui, outre la dépense *gratuite* qu'elles ont occasionnée, éloignent pour de très-longues années l'arrangement de la Bibliothèque & son service public ?

Ne voit-on pas manifestement, à moins que l'Administration ne prenne tous les Provençaux pour des *fabots*, quel a été son but ?

Pourquoi l'arrangement des livres & le service public sont-ils retardés ? N'est-ce pas encore pour bâtir ?

L'opération également *gratuite* qui est ordonnée touchant les livres, & qui s'exécute à présent d'une manière très-frustratoire, quand elle seroit légale, & que

s'étoit présentée à lui sous une face qui ne pouvoit que l'outrager.

La lettre qu'on lui écrivit pour la restitution au moins de ces 400 liv., est du même jour de cette délibération, & elle est de la main d'un Officier de la Province qui s'y trouvoit présent. Mon Maître la conserve toujours, & il s'en servira comme d'une preuve littérale contre les astuces des uns & les tergiversations des autres, par rapport au paiement de cette somme, qu'ils lui doivent depuis deux ans.

Peut-on s'imaginer qu'une Administration Provinciale ait une manœuvre aussi *édifiante* vis-à-vis d'un homme de lettres, qui non-seulement ne lui a demandé aucune place, mais qui n'est parti pour sa Province, que pour faire le bonheur littéraire de ses compatriotes ?

Quand un bâtiment menace ruine, par l'ébranlement de ses fondemens , il faut précipiter sa

mon Maître y auroit malheureusement consenti , (ce qui est absolument faux) ne seroit-elle pas purement imaginée pour tromper les pauvres gens du Tiers-Etat , qui , courbés autour de leurs ateliers ou dans leurs magasins , sous le faix pesant de la journée , n'ont pas le tems de méditer sur les affaires publiques , & se reposent sur les Curateurs de la Province , qu'ils se sont donnés , du soin de veiller très-étroitement & en peres communs à leurs intérêts ?

D'ailleurs n'a-t-on pas rejeté immiséricordieusement pour ces malheureuses planches de menuiserie , les tablettes qu'un Seigneur de cette Province avoit fait construire dans Aix , & qui sont encore neuves ?

Le refus qu'on a fait de les acquérir renforce les preuves que je viens de rapporter sur le dessein de bâtir , comme si le sang du pauvre , qui fait la richesse des Provinces & de l'Etat , devoit être succé jusqu'à sa dernière goutte par des Administrateurs qui calculent si mal.

Si le Chef de l'Etat François consent à toutes les réformes qui peuvent alléger le poids de la Nation , pourquoi est-ce qu'on s'affolle de dépenser , sans réflexion & sans mesure , dans ses Provinces que la misere poursuit à outrance ?

Si ce même chef de l'Etat appelle autour de lui , pour mettre fin aux calamités publiques , des Notables qui doivent le guider de leur conseil , pourquoi l'Administration de Provence , qui est totalement aveugle dans le genre *Bibliothécal* , ainsi qu'elle l'a parfaitement prouvé dans son Cahier de 1786 & dans les Délibérations du Bureau de la Bibliothèque qui vient de lui être léguée , affecte-t-elle une conduite contraire à celle de son Souverain ?

L'Administration desire-t-elle de s'éclairer pour le bien de la Province qu'elle gouverne , lorsque , rongée par une gale *anti-Bibliothécale* , elle s'obstine à nuire au bien public , en écartant les conseils qui la feroient entrer dans la route qui doit l'y conduire ?

chûte à grands coups de marteau, & l'ériger sur une autre base plus solide. Ce n'est pas par des recrépissements, qu'on le soutiendra, mais par une reconstruction totale depuis ses pieds jusqu'à son faite.

Ainsi, tant que la cognée nationale n'approchera pas du pied de l'arbre, dont je parle, il ne faut attendre de lui aucun fruit patriotique. Ce sont des Moines, des Religieux, & des Congrégations séculières, qui ont toujours été en pos-

Ce despotisme Provincial convient-il à de petits sujets chargés d'une Administration? Que devient alors ce bel Adage?

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

Tant il est vrai que les fueurs, qui ne sont pas arrachées à notre front, ne sont jamais ménagées, & qu'elles ne cessent d'être provoquées jusqu'à notre extinction!

Je veux reprendre ici la simplicité des tablettes du Fondateur. A-t-on pensé que le plus grand honneur qu'on pourroit lui faire, seroit de conserver cette même simplicité dans le corps de Bibliothèque qu'il léguoit?

Si ses tablettes étoient simples, le Fondateur ne pensoit-il pas, dans le projet qu'il avoit de s'illustrer par un aussi beau monument public, qu'il valoit cent fois mieux léguer à sa Province une plus grande quantité de beaux livres, que des planches de bois bien assemblées, bien propres & bien ornées?

Si l'antiquité a conservé avec tant de soin, & pour ainsi dire avec tant de religion, tantôt la plume & tantôt la lampe des gens à talens, pour lesquels elle avoit conçu la plus grande vénération, pourquoi l'Administration Provençale n'a-t-elle pas réservé à ses derniers neveux le plaisir de se dire entr'eux, que telle avoit été la simplicité de celui qui a voulu devenir pour eux le pere nourricier de leurs esprits?

cession de l'éducation françoise , & comme s'ils n'eussent voulu former que des Novices & des Séminaristes , ils ont pris , pour base de l'éducation nationale , la langue latine , dont la principale destination est de produire deux races d'hommes qui sont les Ogres de la Nation , & qui la dévorent presque toute entière.

Deux petits génies , qui tenant chacun une main au bout du timon des affaires publiques , se font n'a-guères joués de la Monarchie , ont bien mis les études de cette Cité sous la direction des deux *fameux* Abbés , M.... & M.... qui servent d'Ordre Persique , *par l'élevation de leurs sentimens nationaux* , au théâtre que Melpomene , Thalie , & Momus ont consacré au funeste établissement , qui avoit été calqué par des mains très-anticonstitutionnelles , sur celui d'un Roi de la grande Brétagne , si renommé dans nos Romans de Chevalerie de la Table ronde : mais les noms , qui commencent en françois par la lettre M. , valent-ils mieux , pour une pareille commission , que les surnoms à la tête desquels la même langue met cette autre lettre si ronflante , qu'elle sert , dans son Alphabeth , aux expressions les plus mâles & les plus énergiques ?

Qu'on juge à présent , si de tels Inspecteurs peuvent créer pour la Nation d'autres Eleves , que des Manants de B.... V.... &c.!

Desirez-vous , Monsieur le Comte , d'apprendre si la Bible de Mayence de 1462 est le premier livre imprimé en caracteres de fonte dans cette même ville ?

Interrogez un Bibliothécaire de la grande Capi-

tales du Royaume , que vous habitez , & qui a toujours été superficielle en connoissances *Bibliothécales* , & il vous répondra , que cela est ainsi. Ce ton vous paroîtra bien leste , & vous aurez raison. Il ne peut convenir qu'aux faquins littéraires , dont la foule vous obsède , il est d'une vanité puante , & il se trouve malheureusement sur les levres de la plûpart de vos talons rouges , & de vos petits Abbés & Prélats de Cour , qui le disputent quelquefois en hardiesse & en arrogance , avec les Pages du Château où vous allez si fréquemment porter votre portion des hommages légitimes , que nous devons tous à la Majesté paternelle qui nous gouverne.

Eh bien ! ce Bibliothécaire , qui vous répondra si lestement là-dessus , est Gabriel Naudé qui étoit , dans le dernier siecle , comme vous le sçavez aussi bien que moi , à la tête de la Bibliothèque Mazzarine. C'est ce que vous trouverez dans son addition au siecle de Louis XI. (page 130 de l'édition de Brusselles , in-8°. , 1713 , & à la 521. , du premier tome du *Monum. Typ.* , où cet ouvrage est réimprimé.)

La critique est de la plus grande nécessité dans la République des lettres , & le Plagiat , que je vais vous rapporter , vous en donnera la preuve la plus convaincante , quand vous n'en auriez encore reçu aucune de ma part jusqu'à présent.

La premiere édition de ce traité de Naudé est de 1630 ; il parut , dans le même siecle , en 1681 , un livre qui étoit destiné aux gens de votre étoffe , sous le nom de *Cabinet ou de Bibliothèque des*

Grands ; & la même erreur vint se glisser dans son 1er. tome , page 273. Elle est passée de ce premier tome à la page 1134 du second du *Monum. Typ.*

Avez - vous envie de connoître la quantité de feuillets , dont le premier & le second tome de cette Bible sont composés ?

Si vous vous adressez à Schelhorn , (page 20 de son *Antiq. Biblior. Latinor. Edit.*) il vous dira d'un air imperturbable , que son premier tome en a 244. , & son second 239 ; mais si vous consultez mon Maître , il vous conseillera d'abord de bien faire collationner ces deux volumes page à page , & ensuite d'en compter tous les feuillets , parce qu'il n'en a point rencontré lui-même , dans l'un & dans l'autre de ses tomes , le même nombre , que Schelhorn indique. Le premier tome ne lui en a présenté que 241. , & le second que 237. Il peut se faire , que l'exemplaire du Duc de la Vallière , dont il s'est servi pour cette opération , fût incomplet ; c'est ce que les travaux , sous le poids desquels il étoit accablé tous les jours , ne lui ont pas permis de vérifier. Son but , dans cette Bibliothèque , étoit d'arriver à ce qu'il y avoit de plus pressé , & de plus utile dans les Lettres.

apu

Votre curiosité vous induit-elle à sçavoir combien de temps a duré l'impression de cette Bible ?

Koehler , (dans son *Vindiciæ Guttenbergii* en Allemand , 1741. , in-4^o. , Lipsiæ) & Schwartz , (dans Schelhorn , *ibid.* , page 28 & 29) s'il vous prend fantaisie de les interroger là-dessus , vous diront , avec une assurance incroyable , qu'elle a

duré 12 ans. Schelhorn réduit ce laps de temps au quart ; mais est-il plus fondé , & sur quoi s'appuye-t-il pour une pareille assertion ? (voyez sa p. 29 ci-dessus.)

Cette Bible est-elle celle , qui fit accuser à Paris ses vendeurs , de magie ?

J'ai déjà dit dans cet ouvrage , depuis la page 99 , 207 , que ce fait est absolument faux ; mais , si vous êtes tenté de connoître divers Auteurs qui y ont adhéré , voyez Jérémie de Pours , (page 1016 de sa *Profanation des Pseaumes*) la Caille , (page 12) Vigneul Marville , (tome 2 , page 216.) le *Monum. Typ.* de Wolfius , (tome 1. , p. 177. , tome 2. , p. 882 & 938 , &c. , &c.) Maittaire , (tome 1. *Indicis* , page 156 , & dans son *Cat. de la Bibliothèque Harleiene* , tom. 1. , page 3. , n^o. 35) Struve , (tome 3. , *Biblioth. Hist. Litt. Select.* , édit. ci-dessus , page 2135.) Méerman , (page 154 de son *Orig. Typ.* , tom. 1. note K , &c.) & Palmer's (tom. 4 du *Nova Acta Lips. Erudit.*)

Les noms des Auteurs qui ont massacré ces diverses souscriptions doivent - ils venir nécessairement à votre connoissance ?

Joindre aux Auteurs , que je vous ai cités plus haut sur cette même matiere , tous ceux que je pourrois encore vous nommer , ce seroit pour moi une tâche beaucoup trop longue. Je vous prie de vous contenter du petit nombre de ceux que je vais vous indiquer.

Vous trouverez aussi ces souscriptions massacrées dans la Caille , (page 12. , ci-dessus) dans Corn.

de Beughem , (*Disc. Prælim.* , page 11.) dans Paul Pater , (tome 2. du Monum. ci-dessus , page 797.) dans Nic. Catherinot , (même monument , tome 2. , page 937.) dans Casimir Oudin , (*ibid. eod. tom.* , page 885.) & enfin dans Schoëpflin. (*Vind. Typ.* , p. 65. , &c. ; &c. , &c.)

Mais ne vous bornez pas , Monsieur le Comte , à vous instruire des infidélités qui concernent les soustractions de cette Bible.

Je vais vous rapporter un fait qui vous découvrira de plus en plus , combien les grands amateurs des livres du 15^{me}. siècle doivent être instruits , & se tenir sur leur garde dans les achats qu'ils font.

Mon Maître , outre les détails qu'il m'a donnés sur les soustractions massacrées de cette Bible , m'a encore appris , que les dates qui s'y trouvent à la fin de chaque volume , sont quelquefois altérées dans certains exemplaires. Il m'a rapporté avoir découvert une pareille altération dans celui qui passa à la vente du Comte de Lauragais ; on en avoit retranché une unité à la fin de l'un & de l'autre tome , pour faire remonter l'année de l'impression de cet exemplaire à celle de 1461.

Aussi il ne fut vendu que 2400 liv. 1 s. à un Libraire de Lisbonne appelé *Borel* , lorsque mon Maître eut fait appercevoir , à tous ceux qui assistoient à cette vente , une friponnerie aussi horrible , & la leur eut fait constater à la marge de leur catalogue.

Mon Maître n'eut recours à cette précaution , que pour empêcher quelque idiot Portugais de donner un jour dans la République des lettres la

notice d'une Bible imprimée à Mayence en cette fausse année , & de reprocher aux François de l'avoir laissé sortir de Paris , sans avoir eu la curiosité d'en prendre connoissance.

Il n'arrive que trop souvent , que certains gardes de Bibliothèque doivent être regardés , à cause de leur incapacité *Bibliothécale* , plutôt comme des *Custodes de Bibliotaphe* , que comme des Néocores (*Æditui*) de quelque superbe Temple élevé en l'honneur des Muses.

u/ Vous sçavez , Monsieur le Comte , ce que c'est qu'un *Bibliotaphe* ; mais tous les lecteurs , si je ne le leur explique pas , ne pourront attacher à ce mot l'idée qu'il nous présente.

On entend par *Bibliotaphe* , un tombeau de livres. Ce mot est passé de la langue Grecque , dans la Latine , depuis près de 280 ans ; & de la Latine dans la nôtre , mais bien avant que le *Moine Mercier* s'en servît. (p. VIII. de l'Avert. de la 2de. édit. de son Suppl. à l'Hist de l'Impr. par Pr. Marchand.)

Mon Maître en fait voir aussi le *genuit* contre ce Moine Plagiaire , dans le premier tome de son Réveil-Matin.

Il appelle ainsi les Bibliothèques , auxquelles leurs Instituteurs & leurs Directeurs se plaisent plutôt à consacrer des bâtimens somptueux & ruineux , qu'à les mettre au plus vite sous la main des gardes très-sçavants , qui les feroient grandement valoir pour le bien public.

Des pierres amoncelées sur des pierres , ne font que des admirateurs stupides , & au lieu d'enri-

chir de connoissances toute une Province, elles concentrent ses richesses pécuniaires entre les mains d'une certaine classe d'hommes très-avides, & d'autant plus dangereux, qu'ils ne marchent jamais que par des fouterrains.

Il faut que l'administration provençale ait perdu totalement ses yeux, lorsqu'elle appelle auprès d'elle avec une confiance imperturbable & sur une seule allégation (*), certains de ces hommes, comme si elle étoit absolument bien initiée dans tous leurs détours & leurs replis. Elle est même si enthousiasmée de leur prodiguer des Eloges, que dans le cahier de l'Assemblée des Communautés de 1786, nous en trouvons un à la page 100, en faveur de celui qu'on propose pour le nouveau vaisseau de la Bibliothèque, qu'on veut ériger.

Je ne dis pas, que celui-ci ne doive peut-être être excepté du nombre de ceux contre lesquels je viens de parler *in globo*. Mais attendons que l'événement le justifie; il n'y a que les gens de l'Art & les propres pairs de celui qui est tant vanté, qui puissent, quand l'ouvrage sera fait, nous garantir

(*) Si cette administration connoissoit les *Mémoires critiques d'Architecture* (par Fremin, Président au Bureau des Finances de Paris] Charles Saugrain, Paris, M. DCCII., in - 12, elle frémeroit en les lisant sur la mal-adresse ou sur les ruses d'un grand nombre d'Artistes consacrés à la profession de l'art de bâtir.

Ces Mémoires ne se trouvent pas communément aujourd'hui, & peu de gens les connoissent, parce que les intéressés en ont fait disparaître un grand nombre d'exemplaires.

la justice de la préconisation , qui en a été faite.

Observons en passant , qu'il n'y a rien de si bizarre , que de voir dans ce même cahier la création d'un Bibliothécaire *anonyme* , que la Provence appelle de 200 lieues , sur le bruit d'une réputation universellement & très-justement acquise dans l'Europe , tandis qu'on y remarque , sous un nom embaumé par l'adulation , un simple Ordonnateur de moëlons , de pierres & de briques.

C'est ainsi qu'une Province très-ingénieuse , très-éclairée , & *très-bien dirigée* témoigne sa reconnaissance à l'homme célèbre , dont elle sollicite le sacrifice de Paris , pour venir opérer , dans une *Bicoque* (*) de ville , le bien & le lustre littéraires de toute une Province.

Mais au moins n'a-t-on pas réparé cette inadvertence , ou plutôt cette injustice dans la délibération du Bureau de la Bibliothèque du 26 Décembre 1786. ?

Non , mille fois non , & le Bibliothécaire , auquel il a fallu une ambassade non moins qu'Archiépiscopale pour le déterminer à accepter ce titre , n'y est pas nommé avec plus de distinction , que

(*) Je ne donne le nom de *Bicoque* à cette ville , qu'en la comparant à la vaste Capitale du Royaume , & non par aucune sorte de dérision.

Elle renferme nombre d'habitans , dont les uns méritent la plus tendre affection de la part de mon Maître , dont les autres le forcent à l'admiration par leur verrou patriotique , & dont les autres obtiennent son respect par la modestie & l'équité avec lesquelles ils remplissent leur rang.

cet Agent du Pays , auquel on a donné le secrétariat de la direction du Bureau de la Bibliothèque.

Quand les siècles futurs liront ce cahier , cette délibération , & les ouvrages immortels de mon Maître , ils auront envie de vomir des imprécations contre une administration aussi peu sensible & aussi éloignée de la gratitude.

Mais disons ici pour mon Maître ce que le Héros de la vraie Philosophie , qui est sûrement & très-sûrement la Chrétienne (toutes fois sans cagotisme , sans superstition , sans petites pratiques , & sans despotisme sacerdotal) crioit à son Pere du haut du Thrône de ses douleurs , qui devoit bientôt se changer en celui de sa gloire..... *Ignosce illis quia nesciunt quod faciunt.*

En effet le cahier , qui devoit être le Monument de la gloire des Administrateurs d'alors , soit par l'acceptation du legs précieux de l'illustre Marquis de Mejanès , soit par la noble condescendance avec laquelle mon Maître se'est rendu à leur choix , ne transmettra à la postérité pour Bibliothécaire , qu'un *Anonyme* qui paroitra venu de je ne sçais où , & avoir peut-être brigué une place pour laquelle la conduite de l'administration passée lui a inspiré un souverain dégoût.

La nature n'a pas donné la même ouverture d'yeux à tous les hommes , & ceux , qui ont droit de primer dans le genre littéraire , sont très-rares. Les yeux de la *citoyenneté* sont encore très-obtus , & ce qui contribue à les hébéter davantage , ce sont les rayons vivides & perçants , qui sortent de ceux

des gens puissants dans les lettres , & qui font cli-
gner les paupieres à travers lesquelles ils doivent
arriver.

C'est ce que je vois malheureusement s'effectuer
dans la crise politique où l'Etat Français se trouve
aujourd'hui. On s'y borne à n'appeller dans la gran-
de représentation dont on s'y occupe, que ces mê-
mes trois Ordres , (*) que notre constitution Go-

(*) Il y a environ 1200 ans , que la France est trompée par des *Prestigiateurs*. Je vois trois sortes d'Ordres chez elle dans tous les écrits passés & présents. Il n'y a cependant , & il ne doit y avoir , que deux classes d'hommes dans sa constitution , le Roi & les Princes du Sang d'un côté , & les Sujets de l'autre. Evêques & Nobles réels ou imaginaires (& le nombre de ceux-ci n'est pas petit) ne sont que des Sujets & de simples Citoyens.

Je ne disconviens pas , que parmi la classe des Sujets , il n'y en ait quelques-uns qui doivent recevoir quelques distinctions comme personnes publiques par les fonctions , qu'ils exercent dans l'Ordre sacré , dans le Militaire , dans ceux de la Finance , de la Justice , & de la Police , mais ces distinctions ne les arrachent pas à la classe des Sujets , ils tiennent tous à la Nation & au Roi. Les distinctions , dont ils sont honorés , sont purement personnelles & seulement honorifiques. Ils sont tous grévés des charges publiques de l'Etat. D'où leur viendroient leurs prétendus privilèges ? ce ne peut être que de la Nation ou du Roi.

S'ils leur ont été concédés par la Nation , il faut que les circonstances , qui existoient lors de leur concession , soient toujours les mêmes , pour qu'ils puissent avoir la même durée qu'aura la Nation. Mais ces circonstances sont horriblement changées , & quand même la Nation se feroit vu arracher autrefois des pareils privilèges , ils seroient aujourd'hui nuls de plein droit , & sur tout contre l'Ordre Ecclésiastique , parce qu'il s'est furieusement éloigné de l'es-

thique a fait entrer dans la composition de notre Monarchie. (*) On y néglige la classe des vrais

prit , qui lui a fait accorder des oblations & des dîmes , par l'avidité avec laquelle il s'est jetté sur des biens fonds.

Si ces Privilèges viennent du Roi , ils sont encore plus nuls , parce qu'il n'a pas pu accorder à certains Citoyens une exemption des contributions communes de l'Etat pour jeter la totalité de ces mêmes contributions sur la masse des autres.

Si des Moralistes aveugles lui ont inspiré comme légitimes de pareilles graces , ils l'ont trompé , & il est tems enfin que celui qui regne aujourd'hui , pour le vrai bonheur de la Nation , revienne de l'aveuglement fatal où l'erreur a jetté ses Prédécesseurs.

(*) S'il ne continuoit de naître en France , que des Montesquieu , les deux premiers Ordres privilégiés de l'Etat y seroient éternellement exempts des contributions communes , qui doivent y rendre tous les hommes qui sont dans son sein , Sujets & Citoyens

Ce politique borné au tableau des tems présents , qui maîtrisoit ses idées , a peint , dans son *Esprit des Loix* , les gouvernemens plutôt tels qu'ils sont , que tels qu'ils doivent être. C'est ce qu'on verra dans la courte Analyse , que mon Maître fait de ce livre dans la suite de ses *Lettres Philosophiques* , qui est inférée dans le 3me. tome du *Porte-feuille Hebdomadaire* , p. 344 , 345 , & 346.

» Le livre de *l'Esprit des Loix* , y dit-il , ne paroîtra
 » jamais à un Philosophe *Eclésiastique* , qui a le noble courage de sacrifier , à l'amour du vrai , les livres à la
 » mode , nonobstant les acclamations factieuses de ceux
 » qui leur donnent trop de célébrité , qu'un recueil d'observations curieuses & critiques , plus souvent fausses
 » que justes sur les législations de différents peuples , que
 » l'Auteur a rapprochées sans qu'il y ait beaucoup de liaisons entre elles , sous un titre général dont il a négligé
 » de sentir la force. La base de son livre devoit être un

» système épuré des loix naturelles qui concernent l'ordre
 » moral. A peine y en a-t-il quelques traces. Celles qu'on
 » y voit sont séparées les unes des autres. C'est en divers
 » endroits qu'elles y sont répandues , & c'est rarement
 » sous l'empreinte de la vérité qu'elles y paroissent. C'étoit
 » plutôt sur cette base , que sur les relations locales des
 » peuples , & sur les influences des climats , que ce Phi-
 » losophe plagiaire devoit asséoir toutes les institutions
 » civiles. C'eut été dans les rapports qu'elles auroient eus
 » ensemble , qu'on en auroit découvert le véritable esprit,
 » au lieu qu'elles ne présentent souvent que la perversité
 » de leurs Auteurs , qui ont forcé les vraies vertus de
 » plier sous leur intérêt politique. Les gouvernements
 » sont peints dans ce livre , plutôt tels qu'ils sont , ou
 » tels qu'ils ont été, que tels qu'ils doivent, ou qu'ils auroient
 » dû être. Aussi l'esprit , qu'on leur a supposé , & dont
 » on a fait une regle, est faux: ce n'étoit pas de certains faits
 » qu'on devoit l'extraire. Il devoit être le résultat de plu-
 » sieurs raisons générales.

D'après un tel tableau , on apperçoit tout à coup quelle foule nombreuse d'erreurs & de vues fausses doit se trouver dans un pareil livre.

Delà ces désastreux *rangs intermédiaires* , dont Montesquieu a forgé la nécessité dans les Monarchies; (liv. 11. Chap. IV) delà ces corps de petits tyrans , qui ne travaillent qu'à la dépression du Thrône , & à la fabrication des chaînes nationales.

Dans quels abymes la Nation Françoise n'a-t-elle pas été plongée par la fatale condescendance de quelques-uns de ces corps , qui prétendent eux-mêmes tenir un *rang intermédiaire* , aux déprédations ministérielles ?

Quelle a été l'origine d'une aussi criminelle condescendance ? Sans que je la retrace ici, elle est écrite dans nos fastes en gros caractères de fer , que nous ne cessons d'abhorrer , & qui ne descendront chez nos derniers neveux, que pour leur inspirer la plus forte exécration contre ses

lâches Auteurs, auxquels la vénalité de leur *prétendu rang intermédiaire* l'a impérieusement arrachée ou par l'appât de l'or, ou par une abominable crainte fervile.

La Nation a-t-elle besoin de pareils Tribuns ? Que toutes les Provinces de France demandent à leur bon Maître d'être réduites en Pays d'État, selon la forme constitutionnelle de celui du Dauphiné, dont la sagesse, la justice & l'amour de l'égalité nationale, l'ont rendu l'éternel modèle de toutes les constitutions, dont la formation est à éclore.

Toutes les Provinces de France, d'après une pareille érection, feront directement à elles-mêmes leurs propres Tribuns.

Elles porteront aux pieds du Trône, sans le passage perfide des *prétendus rangs intermédiaires*, & par le seul moyen de leurs Assemblées Provinciales, les justes réclamations, qu'elles seroient malheureusement nécessitées de faire, si le Trône François pouvoit désormais être défastreusement rempli par quelque Monarque, que des conseils insidieux écarteroient des traces adorables, que lui fraye actuellement celui qui est la véritable idole de la Nation.

Il y avoit jadis un bel usage chez nos anciens Peres. Il seroit à souhaiter, que l'amour national le fit renaître parmi nous. Il n'y avoit d'autre primatie de rang pour tous les Citoyens qui venoient prendre séance dans nos Assemblées nationales, que celle qu'y donnoit la diligence de l'arrivée.

Doit-il y en avoir une autre parmi des freres que la nature rend tous égaux ?

C'étoit au milieu de tous ces freres assemblés, que leur Pere commun, ou le Monarque François possédoit lui seul une éminence de rang & siégeoit sur un Trône, dont le pacte social, & la tendresse filiale formoient la base.

Ainsi la seule distinction, qu'il y avoit dans ces Assemblées pour les Sujets & les Citoyens, ne consistoit, que dans

dans la grandeur d'ame , la droiture inviolable des sentimens , la vaste intelligence , & la profonde doctrine.

En effet il n'y a que ces vertus qui constituent les vrais *Præsules* , & les vrais Nobles.

Nobilitas sola est atque unica virtus.

Juv. Sat. VIII. v. 20.

Est-ce que les Cérémonies du Pontifical Ecclésiastique , constituent elles seules les *Præsules* ? Si les vertus sociales , & plus encore les nationales sont absentes de leur ame , ces mêmes hommes sont-ils dignes du nom , que de pareilles cérémonies leur font accorder ?

Est-ce qu'une lame d'acier pendue arrogamment sur la cuisse gauche d'un individu , l'autorise à usurper le nom de *Noble* ? Si les mêmes vertus , dont je viens de parler ont malheureusement cédé dans son cœur leur place aux vices & aux crimes , loin de mériter la moindre considération parmi les Citoyens , que son dangereux exemple infecte , il n'appelle contre lui , que les Rouës & les buchers ?

Faire valoir avec tant d'ostentation , tant de morgue , tant de vociférations indécentes , tant de despotisme injuste & humiliant pour le Tiers-Etat , qui forme lui seul la Nation , des droits qu'on a envahis à l'ignorance , à la crainte , & à la foiblesse des siècles passés , est-ce mériter de conserver le *Présulat* & la Noblesse ?

Si la Nature a fait des Nobles dans le Berceau de la Nation , ce n'a été qu'à cause de leurs vertus en tout genre. La transmission héréditaire de la Noblesse , si elle n'est suivie des mêmes vertus qui lui ont donné naissance , n'est , comme dit Diogene dans la première Encyclopédie , que le masque de la sottise.

Que les Nobles redoutent les foudres , que le bon sens , l'honneur , & l'opinion publique lancent contre eux , & qu'ils aient perpétuellement dans l'esprit cette autre belle maxime du Satyrique , que je viens de citer.

*Omne animi vitium : tantò conspēctius in se
Crimen habet , quantò major , qui peccat , habetur.*

Sat. VIII. , v. 140 & 141.

Peut-il y avoir un vice plus monstrueux dans l'ame d'un Mortel , que celui de s'obstiner à faire peser sur ses concitoyens tout le fardeau des impositions publiques , non-obstant leurs plaintes réitérées & leurs très-justes réclamations ?

La dégradation des Nobles & la perte de leur Noblesse , sont opérées *ipso facto* , lorsque ces deux vers , ou le sens , qu'ils contiennent , s'éloignent tant soit peu de leur souvenir.

Que je déteste d'être forcé d'affimiler , dans la crise présente de la Nation , certains *Præsules* & certains Nobles , à ceux de l'ancienne Athènes ! Ceux-ci n'y voroient jamais que contre l'intérêt du Peuple. (*Réfl. Philos. de Pavv* , tom. 2. , p. 173. , &c.]

N'en est-il pas de même aujourd'hui dans notre Nation ? Mais il faut espérer qu'ils se ressouviendront qu'ils sont hommes , & qu'ils n'affecteront plus d'autre qualité que celle de Citoyens & de Sujets.

S'il en étoit autrement , qu'ils redoutent la Nation. Elle tient dans sa main un implacable ciseau pour couper tous leurs diplômes , toutes leurs chartes & tous les parchemins par lesquels ils croyent pouvoir continuer de rejeter sur le Tiers-Etat le fardeau des charges nationales.

O France ! épures aujourd'hui tous tes livres , & ne souffres plus dans aucun ces maximes perverses qui ont formé trois Nations dans t n sein ! Défie-toi perpétuellement de ces *causidiques* vénaux & ignorans , qui ne cesseront chez toi d'élever jusqu'aux nues l'*Esprit des Loix* , & graves bien dans ton esprit que ce livre n'est qu'un mélange de plantes vénéneuses & salutaires , & que tous les esprits ne sont pas propres au choix qu'elles requièrent !

Moques-toi du Géometre d'Alembert qui s'est enhardi

jusqu'au point d'en faire une analyse à sa guise, & de certains petits *Rabulas* de Province, qui le regardent comme leur *Evangile* politique!

Puisque je viens de parler de *l'Esprit des Loix* de Montesquieu, trouvera-t-on mauvais que je fasse connoître ici, en dépit des Guillaumes & des Nyon ces fameux Bibliopoles de Paris, qui ont osé exploiter, avec une bien petite provision de connoissances, la célèbre & dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière, que mon Maître avoit formée & si sçavamment fournie, une des meilleures réfutations qui aient été faites sur diverses parties de ce livre?

C'est celle de Dupin, Fermier Général, qui avoit été auparavant Officier dans le Régiment d'Anjou. Toute la parenté de Montesquieu & tous ses partisans se mirent aux genoux de ce Fermier Général, & à ceux de sa famille, après sa mort, pour empêcher que sa réfutation ne fût distribuée. C'est ainsi que la brigade nuit aux lettres & prive la société des lumières qui en dissiperoient les erreurs.

Il s'est cependant répandu dans le public clandestinement quelques exemplaires de cette excellente réfutation.

Voltaire en avoit connu un, & il en a fait l'éloge dans un des Ouvrages en prose qu'il a publiés sur la fin de sa vie.

Mon Maître en avoit mis un autre dans la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière, & il étoit placé dans le Cabinet des Rares de cette Bibliothèque.

Guillaume, le grand Guillaume n'a pas connu ce livre, & quoique l'exemplaire de ce Duc fut relié en maroquin rouge, il ne l'a cependant pas incorporé dans son prétendu choix des livres rares de sa dernière Bibliothèque; de sorte qu'il ment très-impudemment, lorsqu'il dit qu'il a fait entrer dans ce choix tous les livres qui étoient renfermés dans le Cabinet de ce Duc, & sur-tout, qui y étoient couverts de maroquin.

Celui-ci en valoit certainement la peine, & méritoit sans contredit d'avoir place dans son prétendu choix, soit par sa

très-g.ande rareté , foit par la valeur considérable qu'en ont les exemplaires qui s'échappent dans le public.

Outre celui que mon Maître avoit mis dans la Bibliothèque du Duc de la Valliere, le hafard lui en présenta un autre par l'infidélité d'un Prote , & il l'envoya à une des plus grandes Bibliothèques de Paris où on le paya 84 liv. à ce Prote infidele.

Ainsi , un livre de cette valeur devoit nécessairement obtenir un article dans le Catalogue de Guillaume , s'il n'eût pas été si mal instruit , & s'il eût mieux connu les anecdotes Bibliologiques de sa Ville.

Nyon, cet autre Bibliopole de Paris qui , pour faire fa cour servile à ce Renard en chicane & à ce *grand ennemi des legs des Duchesses ses clientes* , se trouva mal-à-propos présent à une vexation cruelle, injuste & très-étourdie, que ce même Renard se mit malheureusement dans la tête de faire à mon Maître, est tombé au sujet de ce livre dans une bien lourde faute.

Il l'a attribué dans la seconde partie du Catalogue de cette même Bibliothèque à l'Abbé de la Porte, qui n'a fait qu'un petit livre d'observations sur *l'Esprit des Loix*, en 1755, in 12, & qui est très-mauvais.

Celui de Dupin, dont les Auteurs de la France littéraire ont parlé, (page 502 de leur second tome, Paris, M. DCC.LXIX.) est au contraire intitulé, selon eux, *Réfutation du livre de l'Esprit des Loix, en ce qui concerne le commerce & les finances*, & est encore, selon eux, de 1749 en 3. vol. in-12.

Voilà de plaisants Bibliopoles de Paris, qui sont, comme on le voit, très-bien instruits !

Il y en a cependant certains en Province, dont divers Gardes de Bibliothèque grossissent le nombre, & dont divers esclaves provinciaux s'avisent *très-courageusement* de craindre les foudres, qui ne jurent que par eux, & qui les élèvent jusqu'au plus haut faite de la gloire.

Jugez par - là des grandes connoissances de ces pauvres idiots, & des richesses littéraires, qu'ils sont en état de répandre dans leur Pays.

inspirés & des seuls *Privilégiés*, (*) c'est celle des hommes de grande doctrine , & à vues très-vastes , sous prétexte que l'intrigue & l'or ne leur ont procuré aucune place.

Mais ne foule-t-on pas aux pieds nos Publicistes ? les meilleurs d'entre eux n'ont-ils pas assigné , aux gens éminents dans les lettres , une classe très-distinguée , parmi celles qui constituent l'Empire Français ? (Voyez sur-tout la seconde part. du *Traité des loix civiles* par Domat de la dern. édit.)

Si les lumieres se sont si aggrandies dans l'Europe , depuis l'invention de l'Imprimerie , y a-t-i

(*) S'il doit exister un Privilège dans les sociétés politiques & sur-tout en France , c'est lorsque la nature elle-même présente une supplique pour son obtention.

Cette supplique est la distinction d'organisation , qu'elle accorde à un bien petit nombre d'hommes , pour en faire des Astres lumineux qui éclairent leurs semblables dans la route ténébreuse de cette vie.

Ce ne sont pas le fer & les *Oremus* qui entretiennent , aggrandissent & éclairent les Nations ; il n'y a que les lumieres , que la Nature départ , par une organisation particuliere , & pour le bonheur commun , à certains individus qu'elle comble de ses dons , au moment de leur conception , qui puissent produire de semblables effets.

Cependant les malheureux Despotes , qui garrotent les Rois sur leurs Thrônes , & qui se sont emparés auprès d'eux de la distribution de leurs graces , n'ont pour ceux qui ont de tels privileges , que des entrailles de fer , comme s'ils vouloient punir la Nature du refus qu'elle leur a fait à eux-mêmes des lumieres qu'elle ne leur communique qu'indirectement , & par une plume étrangere.

beaucoup de *Mitrophores* (*) ou de Nobles , soit

(*) Quand j'appelle les Prélats *Mitrophores* , c'est pour relever davantage leur lustre en les nommant ainsi , à cause de la coëffure sacrée qu'ils portent sur la tête.

J'ai pris ce mot dans l'ouvrage que mon Maître a composé pour le *Recueil de Peintures antiques trouvées à Rome &c.* , réimprimé à Paris aux dépens de Molini & de Lamy , par Didot l'aîné , en M. DCC.LXXXIII. en 2. vol. in-fol. dont le second est sorti en très-grande partie de sa plume.

Il a justifié à la page 20 de cet ouvrage l'origine scandaleuse , que l'Abbé Nadal de l'Académie des Belles-Lettres a impertinemment assignée en pleine Assemblée académique à cet ornement sacré. Voyez la page 235 du 4me. tome des Mémoires de littérature , &c. de l'Académie R. des Inscript. in-4°.

Pour ce qui est du nombre des *Mitrophores* , qui ont travaillé utilement pour la Nation , il est bien petit , & leurs écrits ne sont pas exempts d'erreurs , témoins ceux de Fenelon , & de Bossuet.

Il n'y a point de contestation , à l'égard de certains ouvrages du premier qui abondoit plus en imagination , qu'en rectitude métaphysique & mystique.

On fera surpris de ce que je vais dire contre le second , que l'Enthousiasme , le défaut de connoissances , & la malhabileté font ordinairement passer pour un Pere de l'Eglise de France.

Ce Prélat n'avoit pour lui que son éloquence Bourguignone , & par conséquent fumeuse , ainsi que très-incorrecite.

On lui dispute son érudition , & le fond de ses controverses. On sçait qu'il avoit de grands adjutantes parmi les Ports-Royalistes , dont la plupart n'étoient pas assez bien initiés dans toutes les matieres Polémiques sur lesquelles ils l'ont lancé , ne fût-ce que sur celles qui lui ont attiré une excellente riposte de la part de l'Oratorien Richard Simon.

Son Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, que de soulèvements n'a-t-elle pas causés ?

Ce Prélat la fit paroître en 1671., mais on ne lui en tira qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Il la supprima tout de suite lui-même comme très-peu exacte.

Les exemplaires qui en restent sont de toute rareté. Mon Maître en conserve un dans son Cabinet.

Ce fut Cramoisy qui les imprima, ils sont petit in-12; ils n'ont que 215. pages. On y voit à la tête du texte une vignette représentant un St. Esprit au milieu de deux médaillons, & à la fin un cul-de-lampe où il y a une Croix adorée par cinq Anges, dont trois ne montrent que la tête & les aîles, & les deux autres sont en pieds & en posture d'Adorateurs.

Cette première édition ne sortit d'abord de la presse que pour être communiquée à des amis qui chargerent les marges des exemplaires qui leur en furent remis, de notes Mises. Ce fut alors que Bossuet tâcha de les retirer tous, mais ce fut inutilement, & il y en eut deux ou trois qui furent éparpillés de par le monde.

Il y en eut une autre édition en la même année sous le même format. On la reconnoît en ce qu'elle n'a ni vignette Historiée au commencement du texte, ni cul-de-lampe également historié à la fin. Les ornemens pareils, qu'on y voit, sont grossièrement gravés sur bois au lieu que dans celle qui l'a précédée, ils sont en taille douce.

Il y a bien un autre signe qui la distingue encore de l'autre.

Cette distinction consiste en ce que dans les deux dernières lignes de sa page 159, Bossuet dit seulement..... *qu'il suffit de reconnoître un Chef étably de Dieu* tandis qu'après ces mots il ajoute ceux-ci dans la précédente [p. 210] *pour conduire tout le troupeau dans ses voies.*

Cette même seconde édition, que d'autres appellent la première, comme je l'ai déjà dit, est aussi in-12 & très-rare; on en trouve pareillement un exemplaire dans le même cabinet.

J'aurois un regret mortel , si je ne donnois au Public la note Mste. que j'ai trouvée dans son Catalogue sur ce même livre , & celles de ses éditions , dont je viens de parler.

La voici mot-à-mot.

Richard Simon en parle dans ses lettres , tom. 4. , Amst. , p. 252 , 255.

Mais il n'en marque ni l'année , ni le lieu , ni l'Imprimeur , ni le format.

Il dit seulement que ce Prélat n'en fit tirer qu'un très-petit nombre d'exemplaires , qu'il donna à ses amis , & à diverses personnes de qualité ; qu'avant de faire imprimer ces exemplaires , il avoit distribué quelques copies Mstes. de ce même ouvrage , mais qu'il retira avec le plus grand soin les unes & les autres , d'après les observations des Censeurs amis auxquels il les avoit données.

Vogtius prétend que cette 1re. édition , qui a été retirée , est antérieure à l'an 1671. ; il n'en indique aussi ni l'Imprimeur , ni la ville ; il prétend encore que celle de 1671. n'est que la 2de. Il renvoie au *Lucubrationes Lambertanae* de Daniel Maichel , p. 34 , qui avoit eu communication de la 1re conservée dans la Biblioth. de l'Arhev. de Cantorberi , nommé Wak , page 139.

Freytag [*Analect. litt.*] dit que la 1re. édition supprimée par l'Auteur , & la 1re. distribuée ensuite avec son consentement , sont de 1671. Il ajoute , que ce fut la Sorbonne qui fit retiter la 1re. , & que Stillinsléet fit réimprimer en Angleterre la supprimée. Il observe que Nicéron (tom. 2. p. 252.) n'a rien dit sur cet article. Il pouvoit en dire autant de Moreri.

Il renvoie à André-Charles dans son *Memorabilia Ecclesiastica* du XVII^{me}. siècle. L. IIX , p. 41 & aux Actes de Leipzig an. 1682 , p. 119. Il cite encore l'*Isagoge Historico-Theol.* de Jean-François Buddée , tom. 2. p. 1258 , & tom. 1. p. 499. Voyez son *Analect. lit.* p. 147.

1^o. Ses citations de J. F. Buddée font infideles. Il devoit renvoyer au 1er. tom. , p. 447 , & au tom. 2 , pag. 1093.

2^o. Il fait dire à J. F. Buddée ce qu'il ne dit pas. Au lieu de dire que ces deux éditions , tant la supprimée que la distribuée , font de 1671 , il dit que celle qui a été supprimée par l'Auteur étoit de 1670 , & ne la donne pas comme imprimée. Voyez p. 1093 , col. 2 , tom. 2 , & il renvoie au même André Charles , L. 8 , Ch. 12 , p. 41.

Buddée ajoute que Stillingsfleet (sic) fit réimprimer l'imprimée en Angleterre , p. 1094.

Il dit que l'Auteur de l'Avertiff. de l'édit. d'Anvers en 1680 , avoue tous ces faits , *ibid.* , p. 1094 , col. 1.

Il dit encore que Clement X ne voulut jamais approuver ce livre , & que ce ne fut que sur la fin de la IIIe. année de son Pontificat qu'Innocent XI l'approuva , *ibid.* p. 1094 , col. 2.

On lit dans la version Fr. de l'Hist. Ecclef. , par Mosheim p. 127 , tom. v) une note curieuse sur l'Hist. de ce livre.

Mais on y nomme Clement XI le Pape qui refusa de l'approuver , & on y observe que ce Pontife qui l'approuva , & qu'on ne nomme pas , ne l'approuva qu'au bout de 9 ans.

On y renvoie pour l'Hist. de ce livre à l'Hist. Littér. Théolog. de Pfaffius , tom. 2 , p. 102 , in-4^o , à la Bibliothéq. univ. de le Clerc , tom. XI , p. 438 , à la la Bibliothéq. des Sciences , vol. XVIII , p. 20 , à la Haye. On y dit que le détail exact , curieux & sçavant qu'on y fait de cet ouvrage est dû à l'édit. de Paris 1761 , & à la vie de Bossuet par Burigny , p. 128.

On y remarque , p. 127 , que plusieurs Prêtres furent maltraités & persécutés du commencement pour avoir prêché la doctrine de ce livre , que l'Université de Louvain la condamna en 1685 comme scandaleuse & pernicieuse , & que la Sorbonne la désavoua pareillement , mais que depuis elle a changé de sentiment.

On y remarque eucore que l'Arch. WAK (dont parle

Vogtius) a découvert avec beaucoup de sagacité & d'évidence l'artifice qu'on employa dans la composition de ce livre, & que le Ministre de la Bastide, ayant d'abord attaqué ce livre, & repliqué ensuite à la défense de Bossuet, fit taire absolument ce Prélat, p. 128.

Après Bossuet, parlerons-nous des *Mitrophores* qui se sont distingués de nos jours par leur profonde & universelle doctrine ? J'ai grand peur que nous n'ayions, à la place des éloges que nous désirerions de tout notre cœur de pouvoir leur consacrer, divers reproches à leur faire.

1^o. Le recours qu'ils eurent à Rome dans l'affaire du refus des Sacremens, étoit-il bien honorable pour l'Eglise de France, & étoit-il efficace pour opérer la concorde entre l'Episcopat & les Parlemens ?

Le Pape, qui n'étoit pris pour arbitre que d'un seul côté, qui étoit celui du Clergé, étoit-il compétent pour composer deux parties qui différoient tant entr'elles ?

D'ailleurs l'Eglise de France, qui roule sur ses gonds au moins depuis le 3^{me}. siècle après Jesus-Christ, ne devoit-elle pas avoir des regles sûres touchant l'administration de son précieux Corps ? N'avoit-elle pas les Evangiles & les Epîtres de St. Paul ? Dans ces monumens sacrés ne trouve-t-on pas les principes qui requièrent la notoriété de droit ?

2^o. La division que les actes de l'assemblée générale du Clergé de France sur la religion, opérèrent en 1765 entre les Prélats, prouve-t-elle qu'ils soient dressés avec toute la rectitude propre à étouffer toute diversité d'opinions, & à susciter une universalité de pratique qui établisse le regne parfait de la charité chrétienne, & abolisse toute tyrannie Episcopale ?

N'en vit-on pas une alors contre quelques-uns des Prélats opposans ?

Les siècles futurs de notre Histoire de l'Eglise Gallicane devant nécessairement en parler, je leur en abandonne la peinture, & je me tais là-dessus.

Les diverses pieces Msses. & imprimées, qui sortirent

des secrétariats de quelques Prélats opposants serviront de confirmation aux objets que cette peinture retracera.

3°. L'avertissement du même Clergé, sur les dangers de l'incrédulité, est-il combiné avec ces sages mesures qui conviennent indispensablement à des hommes liés par leur état & par leur profession à la colonne de la vérité?

Comment nos illustres Prélats réussirent-ils à nous persuader, ce qu'ils disent page 27 de ces mêmes actes, in-12, qu'il est possible à la raison humaine de *se convaincre de la différence essentielle de l'esprit & de la matière*, tandis que par une contradiction des plus manifestes, ils avoient déjà dit, p. 9., *que la connoissance de la nature de l'ame est une vérité d'un ordre supérieur (à la raison.)*

D'ailleurs la conviction de cette *différence essentielle* est-elle nécessaire à l'homme pour le faire acquitter de ses devoirs envers l'Être suprême? Ne lui suffit-il pas de sçavoir, pour qu'il obéisse rigoureusement aux loix, que sa conscience lui intime, qu'il ne s'est pas donné l'être à lui-même, & qu'il y aura une portion de sa substance personnelle qui lui survivra?

A supposer l'existence d'une pareille conviction de race en race depuis l'origine du monde jusqu'à nous, que faudroit-il penser du silence de l'Eglise contre les Catholiques même, & qui plus est contre divers Chefs de la Scholastique, qui n'ont pas sur la spiritualité de l'ame les mêmes idées?

Doit-on toucher dans des documents doctrinaux, où rien ne doit être hasardé, de pareilles questions? Ne s'expose-t-on pas à ne plus faire croire aux dogmes certains & révélés, quand on mêle à la doctrine qu'on sème dans la société Chrétienne des questions purement problématiques?

4°. De quel air regarderons-nous nos sages Maîtres, qui en pleine Assemblée se laissent prêcher, sans rien dire, & sans réclamer diverses Hérésies, & plusieurs erreurs de faits Ecclésiastiques, par cet Abbé tant criblé dans l'Eloge

af

à l'*Allémande*, dont j'ai parlé ci-dessus aux p. 126 & 127 de cet ouvrage ?

Que leur douceur édifiante leur fasse épargner l'Errant, je le veux. Mais quand un Auteur aussi-téméraire veut livrer à l'impression un discours dans lequel il a débité, sans les comprendre lui-même, tant de gaucheries, de mensonges historiques & d'absurdités, qu'aucun Membre d'une Assemblée qui doit être si éclairée, & si ferme pour la règle doctrinale, n'oppose aucun *Veto*, toute la France, excepté la Société des XL, qui nonobstant cela a reçu ce prétendu Orateur dans son sein, doit descendre dans la plus étonnante surprise.

Quoiqu'il en soit des reproches que j'ai cru pouvoir me permettre pour le bonheur général de la Nation contre les *Præfules* qui se croient en droit de constituer chez elle le 1er. Ordre des Sujets, j'augure bien de ce qui a fait la matière de ces mêmes reproches.

Comme ils prouvent que leurs têtes se détachent quelquefois, par inadvertence ou par négligence, de la doctrine, des maximes, & des pratiques, auxquelles ils doivent être fermement attachés, ils donnent en même temps lieu d'espérer, que cette glû si visqueuse, qui les tient jusqu'à aujourd'hui si fortement attachés à leurs privilèges *antinationaux*, se fondra enfin à la chaleur qui fermente dans tous les esprits, en cette glorieuse époque de la liberté françoise, & de la vraie exaltation de la Souveraineté & que nonobstant les motifs des douze Notables, ils donneront à la France l'exemple d'une *citoyenneté* des plus parfaites, & d'une justice des plus nationales.

L'ordre de ma note, que je n'ai pas voulu interrompre, me force de recourir à une formule de transition, dont j'ai déjà fait usage plusieurs fois dans cet ouvrage. Répétons donc encore un *au reste*.

Sera-t-il hors de propos d'observer, que le Parlement de Provence, qui s'enracine aujourd'hui comme une mousse

d'origine, soit décaffés de la roture, par quelques charges vénales, qui aient contribué à cet aggrandissement? (*)

ténace sur le tronc de l'arbre, qu'on appelle Episcopal, rendit le 30 Octobre de l'an 1755 un fameux Arrêt contre les actes de l'Assemblée générale du Clergé de France, qui parurent en la même année d'après un long Requisitoire d'environ 178 pages in-12. Tant il est vrai, que la différence d'intérêt enfante différents partis!

Il me paroît, que si j'avois l'honneur d'être Membre de quelque Parlement, je ne cesserois de répéter. jusqu'à l'expiration de ma vie, à ma Compagnie, de ne tenir qu'au Roi & qu'à la Nation, & qu'il y a bien plus de sûreté à subsister sur 23 parties & demi d'un tout, que sur la moitié d'une de ses 24mes.

Que peuvent les Compagnies de justice contre le torrent national qui doit nécessairement les entraîner? Pourquoi n'apperçoivent-elles pas que les digues, qu'on veut opposer à un torrent aussi rapide, ne peuvent servir qu'à le grossir?

Si elles ont de l'amour-propre, la Nation dans cette nouvelle révolution, en porte un bien plus-gros poids. La prudence exige donc, qu'elles se départent de l'obstination qui leur fait rompre jusqu'à présent le lien uniforme de la *Citoyenneté*.

[*) Comme ces sortes de personnes sont les plus riches de la Nation, ne peut-on pas observer contre elles ce que l'Auteur des *Recherches Philosophiques sur les Grecs* [de Pauw] remarque contre les Riches d'Athènes?

» A Athènes, dit-il, p. 166, tom. 2, comme par-tout
 » ailleurs, les Riches avoient moins d'esprit que les pauvres, en qui la nécessité aiguïsoit une arme qui s'émoûsse
 » d'abord au sein de l'abondance.

Outre cette observation qui est si juste, & qui est tant confirmée par l'expérience de tous les siècles chez toutes

u/ Les meilleurs Traités que nous avons , en chaque genre , ne sont-ils pas dûs à des gens du Tiers-Etat , qui se contentant d'un pur gâteau de froment , & qui n'ayant d'autre tasse que celle de Diogène , se sont immolés toute leur vie , pour répandre dans une société ingrate , ces torrents de lumieres que la Nature avoit déposés dans leurs têtes , comme dans divers réservoirs , d'où elle vouloit dériver de siecle en siecle ces richesses *intellectuelles* , qui servent à la direction des races humaines ?

S'attendroit-on à trouver une légion d'ouvrages composés par divers Sçavants Marchands, Cordonniers, Rapetasseurs d'habits, Laboureurs, & Jardiniers ? (*)

les Nations anciennes & modernes , il en fait une autre à la p. 265 de son second tome , qui a l'application la plus directe à la situation où se trouve aujourd'hui la Nation Française.

Il y fait parler ainsi les Nobles d'Athenes contre les Plébéïens de cette ville.

» Nous ne sçaurions plus vivre , s'écrioient-ils , dans une
 » ville où d'obscurs Plébéïens se mêlent de gouverner
 » l'Etat ; & il faut , ajoutoient-ils , que d'une maniere ou
 » d'une autre nous expulsions ces hommes si vils , des em-
 » plois , afin de réserver toutes les dignités , tous les hon-
 » neurs & toutes les Magistratures pour nous seuls & pour
 » nos enfans.

(*) C'est bien dommage que George - Henri Goetze , dont je vais bientôt parler dans mon texte , n'ait pas composé une plus grande quantité de Traités sur les Auteurs de professions viles.

L'Ammonius Saccas , qui est mentionné dans ma 386me. page , & qui étoit Surnommé ainsi , pour avoir été porteur

Que les *Causidiques* de certaines Provinces , qui s'y croient malheureusement les seuls gens de lettres , rougissent de la prévention , dont l'ignorance obsède leurs petites têtes ; qu'ils étendent davantage l'horizon très-borné , sous lequel ils se sont circonscrits , & qu'ils apprennent enfin , à leur honte , & en rompant une fois pour toutes , ce masque d'arrogance , qui forme leur propre figure , que les Bibliothèques sont pour tous les hommes de tous les états.

Quand la nature veut privilégier un individu , & préserver ses pas , des lourdes chûtes dans lesquelles se précipitent tête baissée ces hommes orgueilleux , qui se croient pétris d'une argile particulière , elle choisit très-souvent les plus grands hommes , en tout genre , dans les états les plus abjects.

Comme c'est la force , qui a fait la distinction des états , la nature se plaît à confondre , lorsqu'elle forme de tels chef-d'œuvres , l'orgueil des puissants , & les stupides tyrans de la race humaine.

de sacs , (ce qu'à Aix on appelle *Saquier*) ne devoit-il pas par sa célébrité , lui inspirer le zèle de faire des recherches sur tous les Auteurs de sa profession ?

N'eût-il pas été aussi utile au Public par un semblable travail , que s'il l'eût enrichi d'une longue liste historique de Consuls , dont les uns auroient trahi la liberté & les droits de leur Patrie , dont les autres auroient négligé son bonheur & sa gloire , & dont les autres , nonobstant la *coégalité* de pouvoir , qu'ils avoient dans l'ordre municipal & provincial , dont ils étoient chargés se sont exposés à la dérision de s'être donné un *Dynaste* , pour relever *excessivement* le lustre de leur place ?

Qu'on ne dise pas, que j'aye cité gratuitement des hommes célèbres dans les conditions les plus viles. On aura certainement dans Aix, à moins que cette Ville ne prouve par sa pénurie en livres le grand besoin qu'elle avoit d'une Bibliothèque publique, les ouvrages que George-Henri Goetze de Leipzig, qui nâquit, à ce que l'on prétend en 1668., & qui mourut à Hall, en Février de 1702, a composés sur les sçavants Auteurs des professions, que je viens d'indiquer.

Si la ville d'Aix, que certains *Causidiques* disent être si puissamment riche en livres, pour pouvoir se passer du Legs du Marquis de Mejanas, ne possède pas les ouvrages de George-Henri Goetze, dont je viens de parler, qu'elle en vérifie au moins l'existence, d'après les titres, que Nicéron en donne dans son 23me. volume, in-12., p. 1030; qu'elle les vérifie encore dans le 1er. volume du 1er. tom. (*) du Catalogue de la Bibliorhèque du Comte de Bunau, qui étoit de 100000 volumes, lorsqu'elle étoit en Allemagne entre ses mains, & qui est incorporée aujourd'hui dans celle

(*) Des fots pourront s'imaginer, dans une ville très-bornée, qu'il m'échappe ici un pléonafme, & qu'un volume est un tome. Mais si telle étoit leur imagination, ils en seroient bien dupes. Le Catalogue, que je cite dans mon texte n'est qu'en trois tomes & il est en 7 volumes, in-4^o.

Son premier & son troisieme tomes contiennent chacun trois volumes, & son second n'en contient qu'un.

de

de l'Electeur de Dresde ; (*) c'est sur la page 620 de ce même volume , qu'elle doit porter ses yeux , pour cette vérification.

Quand je desire , que la Nation Françoisé comprenne , dans sa grande représentation , des hommes d'une doctrine vaste , profonde , juste , & excessivement utile , je ne prétends pas obtenir d'elle d'y en appeller du nombre de ceux , qui n'ont aucune consistance par eux-mêmes , & qui n'existent dans les lettres , que par la vigueur d'une patente ministérielle que la brigade leur a fait obtenir , ou par quelques petits Sonnets , ou quelques frivoles Madrigaux , ou quelques mauvais Discours , dans lesquels le bon sens & le goût s'indignent de se voir quelquefois si maltraités , comme dans ceux de l'Abbé Maury. &c. , &c. , &c. ,

Le Tiers-Etat , aux frais duquel sont créés les *Canonicats* des Muses , que les hommes de cette écorce possèdent , en retire-t-il un avantage proportionné à la dépense , qu'il verse pour eux dans les coffres du Roi ?

Si la création des places est en raison directe des services qu'elles rendent au Public , celles des

(*) Que ces esprits bornés & arrogants , dont certaines villes de Province abondent encore plus , que nos campagnes ne lâchent des vermisses après les pluyes du mois de Mai , soient totalement confondus , en apprenant qu'il existe des Bibliothèques aussi nombreuses , & qu'ils compassent leurs misérables têtes , pour sçavoir si elles pourroient seulement retenir les titres des livres , qui y sont contenus.

fils du Cardinal de Richeliéu, n'ayant d'autre objet que la fabrication de nos *Gaines Lexico-Françoises*, (*) font d'une inutilité inconcevable, d'autant mieux que pour réussir parfaitement ces sortes de *Gaines*, il faut avoir une érudition immense & une métaphysique des plus subtiles, pour les ramener de siecle en siecle à la premiere couche qui les forme, & pour les adapter, avec une justesse incroyable, aux idées qu'elles doivent contenir ?

Si ces conditions sont une fois rigoureusement exigées pour l'honneur national, toutes les stalles de ces prétendus *Chanoines* se mettent en poudre d'elles-mêmes, parce qu'aucune d'elles, n'a jamais été remplie, depuis l'origine de ces *Canonicats*, jusqu'à présent, par aucun homme, qui ait scû définir sa langue, soit en vers, soit en prose, avec la rectitude & la correction qu'elle exige.

Qu'on ne m'accuse pas de fronder avec trop de précipitation ; j'ai vû, dans le Porte-feuille de mon Maître, un ouvrage *Mf.*, entrepris depuis plus de 20 ans, sous ce titre.....*Histoire Philo-sophico - Critique de la Langue Françoise*, que

(*) *Lexico-Françoises*, je sçais bien que l'Étymologie de ce mot est *Hybiide*, parce qu'elle est composée de deux autres tirés l'un & l'autre d'une langue étrangere, & qu'une pareille composition est contraire aux loix étymologiques en général. Mais le mariage de ces deux mots étrangers est indispensable en cette rencontre, & on fera forcé de recevoir mon étymologie, ou bien l'on sera obligé de rejeter celle de Gallogrece.

j'ai déjà cité dans celui-ci. Je peux certifier y avoir rencontré des incorrections sans nombre, dans tous nos Auteurs quels qu'ils soient.

Je ne disconviens pas, que parmi les Auteurs, qui sont critiqués dans cet ouvrage, il n'y en ait plusieurs, qui, dans l'intervalle de 140 ans environ, ont manié le plume avec grace, noblesse, majesté, fierté, concision, coloris, & harmonie, mais il n'y en a aucun d'entr'eux, qui n'ait des taches grammaticales, & en assez grande quantité.

Il semble même, que plus un Académicien Français veut affecter le pinceau magique de Rubens, plus la correction *Grammato-Logique* s'éloigne de lui.

Pourquoi faire péser sur le Tiers-Etat un corps de gens très-inutiles à la Nation ?

Quel est encore un coup l'objet de l'Académie Française ? Ne font-ce pas les mots ? Les Grecs & les Romains n'ont-ils pas bien parlé leur langue ? Avons-nous chez nous des Homere & des Virgile, comme ils en avoient chez eux, & ces grands-hommes, comment y font-ils parvenus à la grande célébrité, dont ils n'ont cessé de jouir, depuis leur siècle, jusqu'au nôtre.

Comment y avoient-ils été formés ? Etoit-ce dans des Académies semblables à celle contre laquelle je m'éleve avec la plus grande force ?

Pourquoi ne voit-on pas, que c'est la nature elle-même, qui organise les hommes pour devenir cequ'ils feront un jour ?

Voltaire n'a-t-il pas été Académicien François ?

a-t-il jamais pû faire , même avec l'inspiration du *Canonicat* qu'il possédoit dans le Temple des Muses Françoises , une Iliade , une Odyssée , & un Enéide ? N'a-t-il pas quitté le séjour des vivants en se dépitant de ne pouvoir arracher de son cerveau , pendant l'espace de plus de 60 ans , qu'une misérable Henriade , qui , lorsqu'elle est mise à coté des poèmes épiques d'Homere & de Virgile , le dispute avec la tête de Méduse sur la funeste efficacité de pouvoir pétrifier les Mortels ?

Sont-ce donc les Académies , qui n'ont pas un meilleur objet , que celle-ci , qui forment les grands hommes ? Leur coupe ne vient - elle pas toute des mains de la Nature ?

S'il faut des Sociétés littéraires dans les Nations , elles n'y sont nécessaires , qu'afin que leurs divers membres s'y communiquent plus facilement les uns aux autres les doctrines , (*) que la nature croit indispensables à l'humanité , puisqu'elle en fait naître les germes , & qu'elle façonne exprés les organes , qui doivent servir à leur éviscération ?

(*) La Communauté de ces doctrines n'arrive pas toujours au gré de la Nation dans les diverses Académies , qu'elle a cru devoir fonder pour le bien général des lettres.

Le motif de la plûpart de ses établissemens académiques est bon , mais comme elle n'a pas sçu régler l'exécution de divers d'entr'eux , il y en a qui ne produisent souvent qu'un effet contraire à ses desirs & à ses vœux.

Je tiens de mon Maître , pour confirmer ce que j'avance , une Anecdote très - frappante. Elle retrace un fait , qui s'est

Ces doctrines confrontées les unes aux autres ^{n/} avec beaucoup de sagacité & beaucoup de justesse se rectifient mutuellement, & tendent de plus en plus, par les faces respectives qu'elles se prêtent, au plus grand avantage, que les sociétés politiques puissent en retirer.

passé dans l'Académie des Belles-Lettres, depuis environ six ans.

Il n'y a rien de plus désastreux, pour la gloire littéraire de la Nation, qu'un fait pareil.

Un membre de cette Académie, qui avoit lu dans une de ses séances, quelques jours avant, qu'il vint relire la même pièce à mon Maître, un discours dans lequel il étoit obligé de mentionner le nombre des livres, que T. Live nous a laissés, le borna à celui de 45, sous prétexte que les éditions que nous avons de cet Auteur finissent, par le 45eme.

Son Académie lui laissa passer cette bévue. Que ce soit par inattention, ou par ignorance, ou par indifférence pour celui de ses coassociés, qui lui lisoit ce discours, c'est toujours une grande trahison dans laquelle elle est tombée par rapport au bien littéraire de la Nation.

Est-ce que T. Live n'a pas fait un plus grand nombre de livres, puisque Petrarque lui attribue un peu plus de 14 Décades qui contenoient chacune dix livres? (Voyez Vossius, de Hist. Lat. liv. 1., chap. XIX.) Ces 14 Décades auroient seules formé 140 livres; mais T. Live avoit un peu excédé ce nombre. Cependant il ne l'avoit pas poussé jusqu'à celui de 162, comme le prétend ineptement Nicéron dans son cinquieme tome (p. 172)

Telle est l'exaétitude des Bibliographes qui sont à la folde des Libraires! je ne sçais si l'on sçait que le Libraire & l'Imprimeur Briasson, qui faisoit rraavailler ce Prémontré, lui payoit largement 50 écus, chacun des volumes qu'il en recevoit.

*L'Abbé Priva
mon ne par fait aussi long au même prix, car il aime beaucoup l'argent, ce qui est une des causes de ses malheurs à Paris ou à Aig. de Suède est sa mauvaise tête et son amour propre qui le peint à lui même comme un homme unique, on en a la preuve la plus complète dans cet ouvrage; le plus déraisonnable et le plus mal écrit de tous ceux qu'il a écrits aujourd'hui, où il y a de nombreuses erreurs commises dans tout le détail.*

D'ailleurs la Nation , qui parle la Langue Françoise , est - elle suffisamment représentée dans ce Corps ? Pourquoi est-ce que 40 hommes seuls , dont les uns font totalement sans doctrine , & dont les autres n'en ont qu'une très-bornée , s'arrogeront le

C'est ce que mon Maître m'a assuré tenir de Briasson même.

Aussi une telle générosité a empêché ce Chanoine régulier de revoir avec attention chaque Décade de volumes , qu'il avoit composée.

On ne trouve aucune correction dans son Xme. vol. , Part. 1. , (p. 157.) , & Part. 11. (p. 164 & 155.) sur la 172 de son 5me. tome.

D'ailleurs Nicéron n'employoit que trois mois , selon le même Briasson , à la composition de chacun de ses volumes. Aussi mon Maître se propose de le faire réimprimer dans un meilleur ordre , & avec beaucoup de corrections.

Il fera entrer , dans les siennes , celles de l'Abbé Sopher , qui font entrès-grand nombre , dans son Exemplaire que mon Maître acheta expressément à sa vente ; mais il les châtiera aussi , parce qu'il les a reconnues très - fautives.

Au reste il n'en possède plus l'Exemplaire , que précaiement & conditionnellement , il l'a cédé à un de ses amis de Paris , dans les mains duquel il a laissé une déclaration , pour qu'il puisse réclamer cet Exemplaire à sa mort.

Ainsi la Police de l'Académie des Belles-Lettres est très-mauvaise ; elle est composée aussi de 40 Membres , qui ne sont pas divisés par Bureaux , & qui ont chacun un genre d'étude particulier. Comme un homme ne peut pas tout sçavoir , il peut arriver que , lorsqu'un Membre de ce Corps y lit un Mémoire , il soit le seul qui ait travaillé sur la matiere , dont il y fait la lecture.

Que feront alors les 39 autres Membres , qui ne l'en-

Cet avis est remarquable.

droit exclusif de lui donner des significations lexicques à leur fantaisie, & de conjuguer certains mots d'une manière barbare ?

Ouvrez leur dernier Dictionnaire, cherchez y le mot *Poësie Maccaronique*, & par l'acception sous

tendent pas ? Ne leur sera-t-il pas permis de dormir pendant ce temps-là, & de trahir, par leur indolence soporifique, le bien littéraire national, ainsi que cela est arrivé dans la rencontre, dont je viens de parler ?

N'est-ce pas ainti, qui prie, au nom du Peuple, le Souverain Conservateur du Genre Humain, ces gras Chanoines, au teint bien vermeil, qui ont pris pour Procureurs, dans leurs prieres matutinales, de petits Tonsurés en soutane rouge ?

Si la Nation pensoit à son véritable bien littéraire, elle accroîtroit, en supprimant l'Académie Françoise, de 80 Membres, les 40 de ce Corps, qui présente un vrai objet d'utilité, elle diviseroit les 120 Membres, dont il seroit alors composé, en 12 Bureaux qui contiendroient chacun 10 Membres, dont le travail ne rouleroit, que sur des matieres semblables, afin que dans la lecture du Mémoire, qui seroit faite dans chaque Bureau, il y eût au moins 9 Membres, qui entendissent la matiere qui leur seroit lue.

Si nonobstant cette précaution, quelques Sçavants isolés dans la Nation ou chez les Etrangers venoient à relever, avec très-juste raison, quelque bévue notable échappée à la vigilance des Membres d'un de ces Bureaux, la Nation le casseroit sans miséricorde & avec ignominie, parce qu'il n'y a rien de plus honteux, que de se faire installer sur un chandelier au haut duquel on ne veut pas éclairer, ou on éclaire si mal. Il faut de toute nécessité une grande rigueur pénale pour contenir les hommes dans leur devoir.

La Divinité, que Pindare appelle le *Grand-Aristotechne*, parce qu'elle a l'art, par sa sagesse infinie, d'éloigner les hommes des crimes auxquels ils se livreroient plus aisément,

n/ laquelle ce mot vous y sera présenté, vous reculerez certainement d'effroi, en voyant que ce Corps, quoique renforcé par divers membres d'autres Académies, telles que celles des Inscriptions & des Sciences, n'ait pas encore eu assez de doctrine, depuis qu'il existe, pour sçavoir le définir, & pour lui attacher la véritable signification, qu'il a dans l'espece de poésie à laquelle il appartient.

avec moins de crainte & de remords, n'a-t-elle pas fonctionné ses défenses par les peines les plus *terrifiques*? Il ne faut absolument aucune indulgence pour les prévaricateurs contre le bien public, soit dans le genre littéraire, soit dans le genre politique.

La Nation feroit ensuite présent à cette Académie d'une excellente Bibliothèque, qui contiendrait les livres qui traitent des matieres, qui sont l'objet des études de ce Corps. Elle mettroit cette Bibliothèque sous la direction d'un Sçavant Bibliothécaire d'environ 50 à 60 ans. Elle l'obligeroit à donner au Public des leçons d'Histoire Littéraire, analogues au plan des études de cette Académie, & ce ne feroit qu'après que les Recipiendaires auroient fait sous lui un cours de 5 années, qu'ils siégeroient sur le Fauteuil Académique.

Est-ce bien par un prix remporté dans un des concours que ce Corps ouvre, qu'on doit obtenir l'honneur d'en devenir Membre?

Quelle assurance peut avoir ce Corps que la piece qu'il a couronnée, sort réellement des mains du Récipiendaire, dont elle porte le nom?

Ne feroit-il pas plus certain, que le Candidat, qui se présente pour y entrer, est véritablement digne de partager sa gloire, si pendant son cours de cinq années, il l'avoit entendu répondre par cinq fois avec exactitude, précision, & sagacité aux demandes de son Professeur?

Voulez-vous être pleinement stupéfié sur son habileté à conjuguer certains mots ; prenez le verbe *périr*, & vous le verrez composé, dans son même Dictionnaire, avec le verbe *avoir*, dans le temps passé de l'un de ses modes, comme si cette composition étoit possible (*).

(*) Ce qui prouve l'impossibilité de cette composition, c'est que le verbe *avoir* suppose l'existence actuelle du sujet. Celui qui n'existe plus ne peut rien avoir, mais celui qui est péri existe-t-il ? Il ne peut donc rien avoir s'il n'existe plus. Donc il est absurde de dire avec l'Académie, en parlant d'un individu péri : *Pierre a péri*. Arrangez votre phrase différemment : car quelle que soit sa construction, elle doit toujours avoir le même sens, & dites, *Pierre péri a*. Demandez alors à nos habiles 40, ce que Pierre qui n'est plus, puisqu'il est péri, peut avoir.

Ce qui est très-affligeant pour l'humanité, c'est que le défaut de liberté la condamne à se crever les yeux, & à ne jamais voir la vérité.

Ce que je viens de dire est absolument démontré. Néanmoins, quand le Colosse Jésuitique existoit, si vous eussiez voulu obtenir de lui un renseignement sur la manière de conjuguer ce verbe, il vous eût renvoyé au Dictionnaire de l'Académie.

Son Dictionnaire de Trevoux, dans lequel il a fait un aussi exécrationnable renvoi, vous prouve manifestement que sa politique étoit de suivre la loi du plus fort jusques dans les Régions grammaticales.

Cette lâche Compagnie avoit malheureusement adopté les funestes principes politiques de Favorin d'Arles, ce bas & infame Provençal, dont l'esprit n'est pas encore tout-à-fait disparu de la Province dont il étoit originaire.

Ce Grammairien ayant été repris un jour par l'Empereur Hadrien sur un mot, dont il avoit cru devoir se servir, & qu'il auroit pu très-aisément & très-solidement justifier contre cet Empereur, répondit ainsi à ses amis qui

Sortons de l'horreur de pareils exemples, nous sommes hommes, & sans avoir besoin de 40 Pédagogues, nous avons notre raison & notre goût.

Le Cardinal de Richelieu en établissant l'Académie Française, a poussé la barbarie de son despotisme jusqu'à donner des entraves aux idées & à la Langue des François.

Je regarde les autres Nations, qui ont imité la Française, dans cette sorte d'établissement, comme des imitatrices vraiment serviles.

Est-il possible d'imaginer, que 24000000 d'hommes aient la sotte stupidité d'adhérer aux décisions grammaticales d'un Aréopage, où l'on voit un Mau-ry, qui nous a peint Bossuet, lorsqu'il forme une Période, ainsi que mon Maître me l'apprend à la p. 83 de son *Eloge à l'Allemande*, comme un Architecte, qui la maçonne en forme de voûte, dont la clef est toujours une sentence sublime &

le blâmoient de ne l'avoir pas fait.

Non rectè suadetis familiares qui non patimini me illum doctiorem omnibus credere, qui habet tringinta legiones.

Spartien (Ælius) *in vita Hadr.*, cap. xv, p. 281, col. 2, tom. 2, *Scriptorum Hist. Rom.*, Heidelb, ccccxlvi, in-fol.

N'est-ce pas ainsi que répondroient certains Parasites d'une Ville que je connois, qui essuyeroient une pareille reprimande, non de la part d'un Empéreur, mais d'un Luculle à *Infule*. . . . Voulez-vous, mes chers amis, que je résiste à un repas de 30 plats, & que je n'éleve pas jusqu'aux nues celui qui me les fournit? Pourrois-je avoir trop de servilité pour un tel Architriclin?

grande , & dont l'Auditeur fournit le ceintre par ses propres pensées , & qui dans son Eloge de Fénelon , ne nous représente la Religion Chrétienne , qui est la dominante de la Nation dont nous sommes membres , que comme *la Philosophie du malheur* ? (*)

(*) Dire de la Religion qu'elle est *la Philosophie du malheur* , c'est la confondre avec l'erreur , l'impiété & le vice. (Voyez première Partie de l'Eloge de Fénelon.)

L'homme croit & n'agit que pour se rendre heureux ; s'il adopte une erreur , s'il fait un crime , c'est par l'idée impulsive du bonheur. Ne pas mieux caractériser la Religion , cette auguste fille du Ciel , cette adorable Rectrice de la nature , c'est ne pas comprendre ce qu'elle est , ou c'est emprunter le masque de l'équivoque pour adapter la manière dont on la définit , à l'esprit pervers & entortillé de notre siècle.

Si l'on doit parler avec exactitude , c'est en matière de Religion , & au milieu de notre France , où l'impiété souffle son venin de toute part , & où l'athéisme se travestit *en bon sens & en véritable système de la nature*, (*)

France aveugle , tu te laisses déchirer le sein par des serpens que tu déifies , comme jadis la folle Egypte déifioit ses singes ! Tu as , dans tes places littéraires , certains monstres qui , profitant des noms brillans dont tu les décores , travaillent , par des coups sourds , à t'ébranler jusques dans tes fondemens , & à t'ensevelir tôt ou tard sous tes ruines , en détruisant , dans le cœur de tes Citoyens , tout sentiment envers l'Être Suprême. Rendons justice à l'étourdi que nous critiquons ; il n'a peut-être pas prétendu , par une peinture aussi infidèle de la Religion , prêter de nou-

(*) Tout le monde sçait que ce sont-là les titres de deux Ouvrages d'Athéisme & d'Impiété.

O France , quand rougiras-tu de ton aveuglement ? quand cesseras-tu de marcher , dans les voies les plus libres qui puissent t'être ouvertes , sous la verge de la plus odieuse oligarchie littéraire ? jusques à quand dévoreras-tu , à pure perte , une portion de ton Patrimoine , pour entretenir des *Esclaves* [*] du nom de Maury , qui t'étourdissent par leur cliquetis d'*Antithèses* , & qui te font cligner les yeux par leurs étincelles des petites phrases (**]

velles forces à nos Diagoras modernes , que l'ancienne Athenes auroit déjà proscrits ; mais il n'a erré que par ignorance.

Si une telle équivoque ne nous le rend pas suspect , elle nous empêche de le croire Orateur. Peut-on l'être sans peindre ? Peint-on , lorsqu'on ne saisit pas toutes les faces d'un objet ? Les saisit-on , lorsqu'on le définit d'une manière louche ? Peut on développer les propriétés d'une être qu'on a mal défini ? Sans ce développement , y a-t-il de la liaison dans les idées & de la force dans le discours ? Est-on éloquent , si l'on parle sans ordre , sans nerf & sans vigueur ?

Ainsi la Religion n'est pas la *Philosophie du malheur* en général ; mais elle l'est du vrai & de l'unique bonheur. Voyez les pag. 92 , 93 & 94 de *l'Éloge à l'Allemande* , in-8^o. , à Eleutheropolis , 1773.

(*) C'est sous un tel surnom si noble & si national , que cette vile fraction du nombre entier des 40 , est représentée dans le drame dont j'ai déjà parlé ci-dessus , pag. 186.

(**) Ces effets extraordinaires sont toujours le résultat des masses qu'emploie l'Orateur ; car le cliquetis des antithèses & les étincelles des petites phrases ne peuvent pas occasionner de pareils incendies , p. 8 de la 1^{re}. & immortelle édition des réflexions sur les Sermons nouveaux

Ignorerois-tu ce qu'un Ancien t'apprend , depuis environ 1700 ans , qu'il en est de la langue d'une Nation , ainsi que de ses mœurs ? Comme ton extravagance seroit portée à son comble , si tu abandonnois la direction des tiennes seulement à 40 guides , ne crains-tu pas , qu'on ne te fasse le même reproche , en laissant maîtriser ta langue par 40 despotes , dont aucun ne possède l'art de la régir & de la conduire avec habileté ?

de Bossuet , par M. l'Abbé Maury , &c. , in-12 , Avignon , chez François Merende , 1772.

Qui croiroit qu'une aussi belle phrase eût rencontré des Copistes ? Par-tout ailleurs elle eût été exilée à grands coups de sifflets. Mais il ne faut pas être surpris que dans une nation d'Auteurs *Esclaves* , la petite feuille périodique de Paris l'ait accueillie environ 14 ans après , que mon maître l'eût ridiculisée dans son *Eloge à l'Allemande* , (p. 82.)

C'est dans une des feuilles de ce journal , sous l'an 1786 , que l'on trouve un si beau plagiat. Cette feuille est celle où on lit le *Prospectus des Œuvres* de Marmontel.

Les Auteurs de cette petite feuille sortoient apparemment de dîner de chez cet Abbé , lorsqu'ils composèrent cet article. Ce fut vraisemblablement en reconnoissance du nectar , qu'il leur avoit fait administrer avec profusion pendant tout le repas , qu'ils copierent d'après celui de ses écrits que je viens de nommer , une pareille phrase.

Qu'on observe bien le pouvoir *miraculeux* que possède cet Abbé , il allume *des incendies par un cliquetis* !

D'autres étourdiroient par un bruit semblable , mais lui a le *merveilleux talent d'embraser*.

Il falloit que mon maître fût accablé sous l'énorme tas des inepties de cet Abbé , lorsqu'il oublia , dans son *Eloge à l'Allemande* , la réflexion que je viens de faire sur les *incendies* qui naissent d'un *cliquetis*.

Quintilien, (*Inst. Orator.*, L. I., ch. VII. ; *in fine*) ne te crie-t-il pas, que l'art de parler, ou de bien dire ne se développe, que dans la société des Sçavants, & qu'il en est de lui comme de celui de bien agir, qui ne nous montre son essence, que dans le consentement des gens de bien pour l'observance de certaines actions, & pour la prohibition de quelques autres? *Ergo consuetudinem sermonis vocabo consensum eruditorum; sicut vivendi, consensum bonorum.*

Seroit-ce dans les écrits, & principalement dans l'*Europe* (*) du Fondateur des 40, que tu croirois

(*) L'Auteur de la *Bibliothèque du Théâtre François* parle de cette piece à la page 556 de son 2d. tome. Il dit qu'elle est une Comédie Héroïque & Allégorique en 5 actes, & en vers.

Il n'en cite que l'édition in-4°. , Paris, Henry-le-Gras, 1643.

n/ Il en donne la clef des Personnages à ses pages 583 & 584; mais il en ignore le véritable Auteur, & au lieu de l'attribuer au Cardinal de Richelieu, qui avoit au moins voulu passer pour son Pere adoptif, (tant le goût de cet *Illustre* Fondateur étoit excellent) il la donne à Jean Des-Marets Seigneur de St. Sorlin.

Il n'en connoît pas l'édition in-16, imprimée en la même ville en petites lettres rondes.

Mon Maître en avoit eu jadis un Exemplaire, qui avoit appartenu au Sçavaant Baluze, & qui étoit enrichi d'une Préface Mste. de sa main, dans laquelle il fait l'Histoire de ce Livre.

Mon Maître l'a encore sacrifié à un grand Amateur de Livres, de Paris, qui n'a cessé de le tourmenter, jusqu'à ce qu'il l'ait obtenu.

chercher un modele pour bien parler ? Seroit-ce dans ceux de ses coassociés ? Rappelles-toi seulement leurs noms , gémis d'être obligée de compter de pareils hommes parmi tes Ecrivains. Seroit-ce dans ce torrent de Seigneurs de la Cour , qui ont ensuite inondé le prétendu Sanctuaire , que ce Cardinal a érigé en l'honneur de nos Muses ? Depuis quand aurois-tu oublié ce que divers Auteurs t'apprennent depuis plus de 300 ans sur l'ignorance des gens de la Cour ? Faut-il te rapporter ici monument sur monument pour te justifier ce que je te dis ? Si je prévoyois que tu en doutâsses , je te le prouverois par un traité *ad hoc* , qui dissiperoit certainement tous les doutes , que tu pourrois avoir là-dessus.

Ressouviens-toi seulement de la maniere , dont l'illustre & sincere Fénelon parle , dans les préliminaires de l'un de ses ouvrages , de l'élocution de la Cour : & graves bien dans ton esprit ce que le Célèbre Pasquier dit dans une de ses lettres sur le vrai séjour de la pureté de la Langue Française.

Il s'y demande en quel lieu est-ce qu'on parle cette langue avec le plus de perfection ; & il répond que ce n'est ni à la Cour , ni dans le Barreau , n,

On se rappellera ici ce que j'ai dit , à la page 193 de cet Ouvrage , contre le Duc de la Valliere , qui s'est approprié sans raison cette Bibliothèque, sous prétexte qu'elle a été composée sur une très-grande partie des Livres qui lui appartenoient.

C'est ainsi que son Héritiere lui auroit également approprié tous les travaux de mon maître , si elle eut pu s'en emparer ; mais les efforts , qu'elle a faits pour cela , ont été très - impuissans.

dans la Capitale , mais que ce n'est que dans le cabinet d'un Ecrivain penseur.

Puisque tu viens de voir l'insuffisance de ce Corps, par sa trop modique représentation, à opérer, dans ton sein, l'effet que le despotisme du Tyran, qui t'a affligé d'une cécité universelle, t'en avoit fait attendre; puisque tu viens également de voir son impuissance par son manque d'érudition & d'esprit philosophique dans ta langue, armes-toi courageusement de la hache de la réforme, & abbats, sans inquiétude & sans remords une Société qui existe chez toi sans objet, ou qui remplit très-mal celui pour lequel elle y paroît érigée. Pourquoi t'assujettis-tu à des dépenses inutiles, & pourquoi soumets-tu de gaieté de cœur ton empire des lettres aux Tyrans qui matrisent ce Corps, comme du tems des Duclos & des d'Alembert ?

Sçache que tu jouiras toujours des ouvrages que pourront produire, ceux de ses membres qui auront reçu de la nature une forte impulsion pour leur composition !

S'ils en publient quelques-uns, est-ce bien comme Académiciens François ? Une qualification purement extrinsèque nourrit-elle & dirige-t-elle la plume d'un Ecrivain ? N'est-ce pas plutôt comme homme de lettres qu'un Auteur se présente au Public ? Cette qualité intrinsèque d'où la tire-t-il ? Ne vient-elle pas de son organisation ? C'est donc la nature qui moule les Auteurs, & ils n'empruntent rien des Corps, dont ils sont membres.

L'illustre Provençal, qui a acquis tant de célébrité

l'ébriété dans l'*Empire Grammatical*, étoit-il Académicien François ?

Qu'on évoque les ombres de tous ceux qui l'ont été ; qu'on interroge tous ceux qui le font aujourd'hui, & qu'on voie si on trouvera parmi eux un Du-Marfais.

Que la nature agisse chez toi toute seule ; elle y produira de beaucoup plus grands hommes, que si tu la forces à former ses organisations, relativement à l'esprit des Corps dans lesquels les vrais modèles qu'elle enfantera, pourront entrer tôt ou tard.

Ne viens-tu pas d'avoir, depuis peu, un Bergasse ; est-il Académicien François ? Ses Mémoires ne sont-ils pas écrits avec la terrible force d'un Démosthène, & n'ont-ils pas arraché, de la Société des Vivants, ceux contre lesquels ils frappent ?

Comme le torrent de l'éloquence, qui y regne, est de la plus forte rapidité, il emporte avec lui les fautes de style, que les Philosophes Grammaticiens peuvent y appercevoir ; mais comme leur nombre est très-rare, & sur-tout parmi les 40, c'est ce qui fait que ses Mémoires, passeront toujours chez toi pour les meilleures pièces, que la Société, dont la ruine ne sauroit trop t'intéresser, ait jamais pu produire.

Voilà des raisons irrésistibles ! Que feroit-ce, si je m'écartois de la rectitude du plan de mon Ouvrage, & si je tombois ici sur l'Esprit de ce Corps ? Mais renvoyons dans une note le peu que

je pourrai t'en dire en passant. [*]

(*) Examinons cet esprit sous diverses faces , & nous verrons combien le Corps , qu'il anime , est inutile & même nuisible à la Nation Françoisse.

1°. Comment forme-t-il ses Recrues ?

Comme il y a chez lui deux sortes de personnages ; que les uns y sont pris d'entre les Dieux , que les Anciens Romains appelloient *Dii Majorum Gentium* , & que les autres y sont tirés d'entre ceux , que ce même Peuple nommoit *Dii Minorum Gentium* , ceux-là sont recherchés avec avidité pourvu qu'ils marquent tant soit peu de goût pour cette espece de Franc-Maçonnerie.

Il est des Grands , qui ont tant de petitesse d'esprit , qu'ils croient s'exhausser davantage , en s'incorporant dans la profession de faiseurs de *Gaines Lexiques* ; mais Sçauront-ils jamais en fabriquer selon les regles ? Leur défaut , d'organisation & de doctrine ne s'y oppose-t-il pas ?

La Nature se trompe-t-elle , & quand elle forme quelqu'un , pour être *Talon Rouge* , ou pour porter quelque parement couleur de rose sur un habit violet , lui communique-t-elle d'autres qualités , que celles d'un petit air dégagé , d'un ton protégeant , de ces façons aimables , gentilles , liantes , &c. , &c. ?

N'est-il pas extraordinairement rare qu'elle fasse de ces personnages , de Grands Métaphysiciens , & selon une expression de Sénèque qui est très-énergique , des Goinfres (*Helluones*) de doctrine ?

Je ne vais pas à l'encontre de ses exceptions ; mais elles le disputent en rareté , avec le Phoenix des Anciens.

Pourquoi sont-ils si recherchés , c'est que ce Corps n'est mené , que par son intérêt ? A l'ombre de ces Divinités majeures , il devient assez souvent le marteau du Culte de l'Etat , ainsi que nous l'avons vû sous ses deux tyrans , que je viens de nommer , & que je le dirai plus bas.

quell'phrase !

Qu'il y ait des Colosses de Doctrine , dans ta grande représentation , ce sera assurément ton bonheur. Mais si tu fais une sermone aux Auteurs de la *petite feuille de Paris* , pour t'en indiquer , tu peux t'attendre à te voir présenter , par ces *Fameux Scavants* , leur *illustre Fournisseur* que tu dois connoître depuis long-tems sous le nom si fastidieux d'Abbé de St. Leger.

Comme un pareil nom est plus connu par ses

Ceux-ci sont des Manouvriers de diverses professions ; ils sont de deux sortes.

Les uns ont du talent & quelque acquis , comme les Voltaire & les Buffon. On leur fait dire sous main de se présenter seulement sous les porches du Temple Académique , & les portes leur en sont ouvertes à deux Battants , parce que leur entrée y fait reverdir les lauriers , que le Fondateur y a plantés , & qui sans cette politique , seroient déjà flétris depuis sa fondation.

Les autres sont de petits Phrasiers inintelligibles , tels que les Abbés Maury. &c. &c. mais ils jouissent au suprême degré du talent de ramper , & de grossir le parti des Despotes , qui s'élevent dans ce Corps.

Il faut à cette sorte de petits Dieux , pour qu'ils puissent s'élever jusqu'à la Niche Académique , dans laquelle ils desirent de se caser , des mains protectrices , qui les y portent.

Ces mains sont celles de quelques jolies Dames , qui ont conservé avec grand soin de race en race la *Fameuse Recette* de l'Hôtel de Rambouillet , dont les Précieuses Ridicules avaloient tous les matins à jeun une très-forte dose , ou de quelque Phryné des Théâtres de Paris , & principalement de celui de l'Opera , ou de ces fameuses Promotrices , qui distribuent pour étrennes cette sorte de Vêtement Viril qui sert d'étui au *Phtha* , c'est - à - dire , au

*il leur fait cette
grace.*

Palinodies , que par la vérité de ses assertions ,

Mist: Du Deffant

Fabricateur des Poupées qui chantent , (*) ou enfin de quelques Soubrettes à *Manteau Académique* ; telles que celle qui étoit jadis lectrice (la Letpinasse) de cette ingénieuse aveugle qui répondit à un Benêt de Cardinal , (Polignac) lorsqu'il racontoit l'Histoire du portement , que St. Denis fit de sa tête depuis Montmartre jusqu'à l'Abbaye de son Nom , qu'il n'y avoit en cela , que le premier pas qui coûtât.

Comme la transformation est la prérogative des Dieux , de quelque classe qu'ils soient , ceux , dont je parle , se changent tantôt en Singes , pour imiter parfaitement le jargon Académique des *Illustres* Seigneurs de la Cour , & des Prélats leurs Confreres , dont les uns l'ont puisé sur les lèvres de leurs nourrices , ou de quelques Pédants de Province , & dont les autres l'ont trouvé écrit le long des murs du Portique de Salomon , qui , selon que Tertullien l'observe dans ses *Prescriptions* , (ch. 7. , *in fine*) est dans un si grand voisinage du Sénat des 40..... *Nostra institutio , dit-il , de porticu Salomonis est..... Viderint qui Stoïcum & Platonicum & Dialecticum Christianismum protulerunt.*

(*) Tout Paris se ressouviendra ici de cette Fameuse Dame qui distribuoit de pareils dons , & qui s'attribuoit plagiairement la connoissance des beaux Esprits , en niant que ceux , auxquels la nature donne trop d'embonpoint , puissent l'être. Cette *Sçavante* avoit été très - mal endoctrinée par ses *illustres* Maitres à Amphigouris

que
N'y avoit-il pas dans l'Antiquité une Nation Gauloise de nos Provinces Méridionales , qui étoit dans la même idée ?

Comme de pareilles promotrices n'entrent dans mon souvenir qu'avec un souverain mépris , elles n'y font pas grand séjour. Je me rapelle pourtant , que le Nom de celle-ci commençoit par un *J. effrin*.

Au reste le mot *Phtha* est Egyptien , & il a en cette langue la même signification , que celle que je lui ai donnée.

tu feras très-bien de le repousser avec indignation contre ceux qui te le présenteront, en leur disant,

Si ce Pere eût vécu de nos jours, & qu'il eût vu des Mandemens Episcopaux dans un Journal François intitulé du nom du Complaisant des Dieux, quels foudres terribles n'auroit-il pas été saisir dans la grotte de Bethléem, pour les lancer avec la plus forte impétuosité contre leurs Auteurs ?

Murure

Ils se transforment tantôt en bruyans échos, pour faire retentir la Capitale de la France, des opinions monstrueuses qui s'y forment quelquefois ; tantôt ils y prennent la forme des satyres, pour charger de brocards, sans honte & sans vergogne, ceux même de leur Corps, qui obligés d'agir selon les loix de l'Etat, font brûler les écrits impies pour lesquels ces satyres se passionnent avec la dernière fureur ; tantôt enfin ils se revêtent de la peau de quelque gros dogue, pour déchirer impitoyablement les Gens de Lettres du dehors, qui n'ont pas la sacrilege audace d'investiver, comme certains d'entr'eux, contre le culte politique de la Nation.

Est-ce que les petits Emissaires d'un fanatique enfileur de zéros, que ce Sénat avoit autrefois pour Secretaire, n'en ont pas agi ainsi pendant long-tems ? Mon Maître se ressent encore de leurs morsures ; mais le baume continuel qu'il applique sur elles, est un parfait mépris. *Convicia spreta exolescunt*, Tacit, Ann. 4, 34, 9.

J'Alambert

2°. Son apathie pour sa gloire, dans la publication des ouvrages de ses membres, peut-elle être poussée plus loin ?

Que penser d'un Corps uniquement créé pour la pureté & la correction de notre langue, qui laisse circuler dans le public les Ouvrages de tous ses membres, quoique plus ou moins hérissés de fautes grammaticales ? Il est certain & plus que certain, qu'il n'y en a aucun, soit en vers, soit en prose, de quelque plume qu'il soit sorti, qui n'offre des macules lexiques, ainsi que je l'ai observé ci-dessus, d'après mon Maître,

Ces Ouvrages sont sortis des mains de leurs Auteurs

d'un ton courroucé : ignorez-vous , petits Auteurs ,
que si tous les Philosophes des Indes Orientales

*quelle inversion
ridicule!*

avant ou après leur entrée dans cette société. Un Corps qui auroit été zélé pour le bien littéraire national , quel parti auroit-il pris là-dessus ?

Tous ceux qui sont antérieurs au titre Académique qu'il a conféré , il les eût soumis à l'examen rigoureux de divers *Rhadamanthes* , afin qu'ils en éliminassent avec le plus grand soin , tout ce qui y auroit choqué la grammaire.

Quant à ceux qui ont été produits après la collation du même titre , il en auroit inhibé l'impression avec la dernière rigueur , jusqu'à ce que les Commissaires , qu'il eût nommés pour le même examen , lui eussent certifié qu'il ne s'y trouve absolument plus rien de contraire à la pureté de notre langue , & s'il se fût apperçu tôt ou tard que ces Commissaires l'avoient trompé ou par inadvertance , ou par défaut d'habileté dans la théorie des loix dont la garde leur étoit confiée , il les eût rayés impitoyablement de son tableau.

N'est-il pas excessivement honteux que des pâturages académiques , où on croit ne trouver que des plantes salubres , en contiennent tant de venéneuses ?

3°. Son indifférence pour les opinions athéistiques qu'on peut lui prêter , causent dans l'État un scandale des plus affreux.

Quelle idée peut on avoir d'un Corps qui ne se souleve pas contre l'imputation que l'on fait à un de ses Secretaires , du livre le plus pervers & le plus monstrueux qui soit jamais sorti des forges infernales ?

Ce livre est intitulé : *Système de la Nature* , & c'est la plus abominable audace qui a osé le mettre sur le compte de ce Mirabeau qui fut jadis son Secrétaire.

Ce Corps s'est-il vengé d'un affront aussi sanglant ?

Non non , & il est paru au contraire , par son silence , autoriser cette imputation.

Eh ! quoi ? la tranquillité du Trône qui a permis sa fondation , & celle du Peuple François , qui a mis sa con-

étoient jadis appellés , au commencement de chaque année , au Palais de leurs Rois , pour y

fiance dans la sagesse de ses opinions , n'exigeoient-elles pas , dans ces tems audacieux , où l'athéisme se cache sous les noms de certains de ses membres , pour le flétrir & pour étendre ses progrès , un avis , de sa part au Thrône & à la Nation , portant un désaveu formel de l'imputation qui étoit faite à celui d'entr'eux que je viens de nommer.

Avoit-il un moyen plus puissant pour confondre l'imposture , & pour protester que les noms de ses membres qui se lisent à la tête de certains livres impies , sont évidemment supposés ?

Avoir agi autrement , n'est-ce pas avoir mérité le reproche de prêter malignement son masque à l'athéisme ?

Si les Ministres de la justice doivent déployer toute la rigueur des loix contre l'Athée qui dogmatise , la raison courroucée , & les Académies qui sont inculpées dans ses écrits , doivent s'armer contre ses dogmes pestiférés , l'une de tous ses traits , & les autres de l'amour de leur gloire , en proposant des prix à ceux qui les réfuteront.

Mais l'Aréopage de nos Muses Françoises a-t-il adopté ce plan ?

Il s'en feroit bien gardé , après avoir appelé dans ses murs un Voltaire & un d'Alembert.

L'esprit de ces deux Fanatiques contre le culte de l'Etat , le maîtrisoit si fortement , que depuis ces deux époques , il s'est totalement éloigné de la route qu'il avoit suivie jusqu'alors.

Mais qu'importe à la félicité du Thrône & de la Nation , que dans un pareil sanctuaire de nos Muses Françoises , on voie fumer un frivole encens , qu'on y croit dû à l'ombre errante & sans sépulture de quelque Comédien qui aura eu la mal-adresse de blesser les mœurs pour corriger les ridicules ? (Eloge de Moliere , prix de cette Acad.)

Qu'importe encore qu'une main guindée y sème froidement des fleurs auxquelles l'art tient lieu de parfums natu-

communiquer les Observations & les Ecrits, qu'ils pouvoient avoir faits, l'an d'auparavant, la Nation

rels, sur la tombe de quelque Faiseur de Romans Physiques, qui ayant rêvé que la nature pouvoit éclore de son cerveau, aura cru à son réveil, qu'il en connoissoit réellement tous les êtres; qu'il pouvoit poser entr'eux des bornes essentielles, en fixer les différentes especes, en décomposer & reproduire les individus, les arranger & les faire mouvoir à son gré & par son souffle autour de différens centres chimériques; enfin créer un monde tel que le nôtre, dont aucun Philosophe n'a pu & ne pourra jamais donner un système raisonnable?

Mais n'est-il pas bien essentiel au bonheur de nos Monarques & de leurs sujets, qu'un Mirabeau, jadis Secrétaire de ce Corps, ne passe plus pour être l'Auteur d'un Ouvrage pour lequel il faudroit insulter à son odieuse cendre, & l'anéantir, s'il étoit possible, de peur que les vapeurs pestiférées qui s'en exhaleroient, n'empoisonnassent pas seulement la France, mais encore tout l'univers? (Eloge de Descartes, autre Prix de la même Académie.)

Avertissons ici que toute la tirade qu'on vient de lire dans ce troisieme N^o., depuis ces mots..... *Eh! quoi! la tranquillité du Trône....* est tirée, avec quelques légers changemens, des *Lettres Philosophiques* de mon Maître, p. 9, 10 & 11 du 3^{me}. tome du Porte-feuille Hebdomadaire pour l'année M. DCC. LXXI.

4^o. Comment propose-t-il ses prix depuis les deux époques que je viens d'indiquer dans le N^o. précédent?

Sans vouloir creuser son motif, qui est cependant très-visible, n'est-ce pas d'une maniere ridicule, absurde & frustratoire?

Quels sont ceux qui se présentent pour les concours qu'il ouvre?

Ne sont-ce pas de jeunes gens, & leur défaut d'années ne les rend-ils pas impuissans pour traiter à fonds les sujets trop scavans & trop vastes, qui courent dans ses programmes?

en chassoit ceux qui s'étoient trompés par trois fois.
[Voyez Strabon, liv. 15, p. 1029, de la nouvelle édition, *aliàs* p. 703., *in fine.*]

Croit-il que les hommes seront écoliers toute leur vie, pour disputer un frêle laurier, & que ceux qui sont consacrés à une profession depuis longues années, voudront se détourner des études qu'elle exige, pour venir se présenter dans la lice que son caprice l'engage à ouvrir ?

Il a proposé tantôt l'éloge de Fénelon, tantôt celui de Descartes. Mais les pièces, que les concours lui ont présentées, peignent-elles ces deux Auteurs ?

Ne falloit-il pas avoir l'esprit de l'un & de l'autre, les mêmes talens, le même entendement, les mêmes réflexions, les mêmes études & le même genre de travaux pour les bien juger, les bien apprécier & les bien peindre ?

Est-ce qu'un Thomas pouvoit lire dans l'esprit d'un Descartes, toute la portée de ce grand homme ?

Est-ce qu'un la Harpe, un Maury pouvoient atteindre à la perfection des talens d'un Fénelon, à la sublimité de sa métaphysique, à la profondeur de sa mysticité, quoique *gauche*, à la finesse & à la droiture de sa politique, & deviner, dans son style, les fautes qui lui sont échappées ? Etoient-ils en état de voir, dans son *Télémaque*, celle qui a été relevée par mon Maître, dans son *Eloge à l'Allemande*, p. 46, eux, qui sont si fautifs & si chargés d'Amphigouris, quoique l'un moins que l'autre ?

Fénelon nous dit, à la p. 4 de l'édition de cet Ouvrage, Paris, 1730, *Maintenant Ulysse, errant dans toute l'étendue des Mers, parcourt tous les écueils les plus terribles.*

C'est bien le cas de dire ici avec Horace contre lui: *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

Est-ce qu'on parcourt des écueils ? on ne parcourt que les lieux où l'on entre. Entre-t-on dans des écueils ? on est poussé, on échoue contre eux : mais on n'y entre pas. Etre poussé, échouer contre un écueil, & y être entraîné, n'est pas y entrer. L'entrée dans un lieu suppose un Agent

*La faute est après
visible pour ne par
tant de vouloir de
l'avoir découverte,
mais ce n'est il ne
parle par c'est de
l'influence de la
récondance de cette
phrase qui selon moi
est tout à fait mauvais.*

Si une telle pratique étoit gardée parmi nous, depuis quel tems le nom que vous m'offrez, ne seroit-il pas couvert des plus épais ténèbres ?

libre, qui se détermine de lui-même, & de gaieté de cœur; ce n'est que passivement & malgré soi, qu'on est poussé, qu'on échoue contre un écueil?

Ces différences de représentations exigent une Métaphysique dans les Langues, que la nature ne donne pas ordinairement à tous les Ecrivains, & sur-tout aux *Maçons de Périodes en forme de Voutes*, comme sont les Maury, Maury & Archi-Maury.

Voici une preuve efficace du refus, que la nature fait de cette métaphysique si fine & si subtile à certains Auteurs: je la prends encore dans le même *Eloge à l'Allemagne*, p. 45.

J'y vois une pitoyable imitation de cette insigne bévue de Fénelon dans le discours, que l'Abbé Arnaud prononça le jour de sa réception à l'Académie Française.

par où donc valoit-il mieux? Est-ce parce qu'il étoit provincial et réputé pour de fatras?

Cependant cet Abbé valoit un peu mieux qu'un la Harpe, & ce seroit sûrement une très-grande indignité d'établir un autre degré de comparaison entre lui & un Maury. Plût-à-Dieu même, qu'il eût vécu, & le Sénat des 40. n'auroit jamais permis, qu'un de ses Fauteuils eût été profané par ce *Maçon de Périodes*.

Ce n'est pas à dire cependant, que son style & son goût ne méritent divers reproches; mais si j'avois à en faire contre lui, d'autres que celui que je me propose ici, je me garderois bien de l'appeller avec Marmontel son Confrere, l'Abbé *Fatras de Carpentras*.

l'Abbé Riva est bien aussi l'abbé Fatras de Day.

Qu'on observe ici, en passant, la *merveilleuse intelligence* qui regne entre les membres de ce Corps! ils se traitent quelquefois avec la même *gentillesse*, que s'ils étoient des *Forts de la Halle*, qui sont ordinairement si courtois. Cette façon de *confraterniser* engage la Nation à donner chez elle la plus longue durée à un pareil Corps à cause des belles leçons d'édification qu'il lui fournit.

Mais où vais-je, Monsieur le Comte, & où mon Texte ne m'entraîne-t-il pas? N'ai-je pas tres-grand tort d'oublier, depuis si long-tems, mon bon

C'est lui arive si souvent que jamais il n'a écrit un chapitre sur le titre qu'il lui donne. C'est donc aussi l'abbé Fabras qui a fait cet ouvrage ci.

Cet abbé s'écrie dans ce discours contre ceux qui n'ont aucune amitié..... Malheureux! vous n'aurez parcouru, que les écueils, & que les déserts de la vie.... Le voilà par conséquent, avec son parcourir les écueils sur les brisées inattentives de Fénelon.

ce mot ici n'est point ridicule; et d'ailleurs il n'est pas contraire au bon sens; car il existe des écueils ou les écueils sont quoique l'on n'en a pas l'expérience au point de vue la facilité de l'ouvrage et de passer entre eux, pour arriver à un plus grand danger on ne peut donc parcourir les écueils, on court à travers, on court au tour des écueils on parcourt une mer sans jamais d'écueils. ce mot même appliqué figurément à la mer est bien moins exact, car il est évident que rien ne peut être jamais ni dedans ni sur la mer, car on ne sème que pour recueillir.

Mais si la maniere de proposer ses prix est très reprehensible, parce qu'elle ne peut absolument convenir à un Corps, qui ne doit avoir d'autre objet, que des questions Grammaticales, dont il ne connoît ni la nécessité, ni l'étendue, puisqu'il ne s'en occupe pas, celui qu'il a proposé cette année au concours est non-seulement ridicule, mais il risque de faire naître dans l'Etat un Schisme entre lui & les Parlements. Appartient-il à l'Académie Française de sortir de son métier de Gainiere, pour se mêler de ce qui concerne la Législation, & de se mettre dans le risque de faire croiser, par des Auteurs turbulents, ce que nos Corps, auxquels la Garde de la Législation est confiée, auront décidé? N'est-ce pas le cas de l'apostropher de ce bon mot d'Appelle à un Savetier?

Ne suprâ crepidam Sutor judicaret.

Plin. le Nat., liv. 35., ch. 10., tom. 3., p. 582. in fine édit. var.

Ne faut-il pas, que dans un Etat bien policé, chaque Corps se renferme dans son district? La Nation a-t-elle confié la Garde de la Législation & de la Police à l'Académie Française? Sçait-elle qu'il en existe une dans son sein, autrement que par le souvenir qu'elle a, de l'esclavage dans lequel le Tyran, à pourpre Romaine, qui a eu l'esprit de fonder un pareil Corps, l'a malheureusement plongée? Ne falloit-il pas avoir les idées totalement renversées, pour assujettir 24000000 d'hommes au caprice Oligarchique de 40 individus, que Furetiere de son tems mit au tombeau tous à la fois?

ami le Pere le-Long , & de différer la clôture de la troisieme Section de mon treizieme Paragraphe ?

Vous vous rappelez qu'elle doit contenir contre lui un nouveau reproche d'omissions , par rapport aux divers tirages d'une même édition sur vélin , ou sur papiers de différentes grandeurs , ou de diverses couleurs.

Il est certain , que lorsque le Pere le-Long donnoit quelques Bibles , ou quelques Auteurs sur l'Écriture Sainte imprimés avec quelques-unes des différences , que je viens de mettre sous vos yeux , il n'oublie jamais de nous en faire part ; & c'est ce dont vous pouvez-vous convaincre , en lisant le 1er. tom. de sa *Bibliothèque sacrée* , p. 250. , col. 2 , & p. 274. , col. 1.

Si vous êtes curieux de vérifier ces mêmes pages , vous trouverez sur l'une quelques exemplaires sur vélin de l'édition de la Bible de Mayence , exécutée en 1462 , & sur l'autre un exemplaire du *Pseautier* imprimé en la même ville sous la date de 1457.

Si Ainsi il est hors de doute , que tous les tirages particuliers , dont il n'a pas fait mention , lui ont été inconnus , & que c'est-là la raison pour laquelle il les a omis.

C'est ce qui prouve en même tems que sa tête n'étoit pas vraiment organisée pour le genre Bibliothécal. Celles , que la nature moule exprès pour ce genre , tâchent d'acquérir toutes les connoissances qu'il embrasse.

L'Etude des Histoires Littéraires en général , de

Le Pere le-Long seroit plus reprehensible de ne pas indiquer des variantes dans divers Ex^{ts} d'une même Edition, que d'omettre de dire qu'il existe des Ex^{ts} impr. sur vélin

de l'ouvrage qu'il annonce. Ceci est du genre Bibliographique : Les variantes sont du genre Bibliologique. Il suffisoit au Pere le-Long d'annoncer correctement et exactement les ouvrages qui appartiennent au genre de ceux dont il formoit un Catalogue. Il n'a pas de chose à dire sur ceux-ci sans se mêler de Description autres d'itails Bibliographiques.

celles des Bibliothèques en particulier, & des Catalogues des Bibliothèques fixes ou vénales, doit absolument captiver un Bibliothécaire qui est jaloux d'atteindre à la plus haute perfection du genre auquel il s'est consacré.

Je m'apperçois, par la méditation assidue, que je fais des ouvrages du Pere le-Long, que parmi les livres que je viens de retracer, les uns étoient étrangers à ce Bibliothécaire, & les autres ne lui étoient pas assez familiers.

Quoique vous aimiez passionnément les livres imprimés sur vélin, je ne crois pas, Monsieur le Comte, que vous desiriez beaucoup l'impression de la *Bibliothèque curieuse des livres imprimés sur pareille matiere, depuis l'origine de l'Imprimerie jusqu'à présent*, qu'un nommé Gobet, élève de la Librairie de Paris, se propoisoit de publier, ainsi que nous l'apprenons du journal de la nature considérée sous ses différens aspects, (n^o. 2., 30 Janvier 1780, p. 91) & que sa mort arrivée peu de tems avant la publication de la 1^{re}. partie du Catalogue de la 2^{de}. Bibliothèque du Duc de la Valliere, par le *Grand Guillaume*, l'empêcha de faire imprimer.

*autre digression
qui n'a aucun
rapport au Sen
le-Long.*

Vous avez tant de dégoût pour tout ce qui sent la *Guillaumiade* & la *Van-Praëtiade Bibliopoliques*, que vous ne sçauriez avoir d'autre desir, que de voir engloutir dans l'oubli le plus profond les productions qui portent de pareils noms, ou qui sont vantées dans celles à la tête desquelles on les trouve.

Monf. Van-Praët, s'il étoit jamais digne d'ob-

tenir votre confiance, fait dans le 1er. tome du même Catalogue du *Grand Guillaume* (not. 1. de la pag. 33 des Additions) un éloge pompeux de cette *Bibliothèque curieuse* ; & il ajoute qu'elle devoit contenir plus de mille ouvrages différens.

Mais cet Eloge sent un peu le Proverbe..... *Maître Joffe étoit Orphévre...* N'est-il pas bien naturel qu'un Frippier de la Librairie en exalte un autre, & n'en est-il pas entr'eux, comme des Garçons du *Devoir* dans certaines autres professions ?

Cet Eloge n'est pas ce qui vous ravira le plus dans cette note ; je ne saurois trop, Monsieur le Comte, vous exhorter à la lire, si vous voulez merueilleusement épanouïr votre rate.

Van-Praët, cet aimable *Bambino*, y déclame contre mon Maître, & l'accuse, avec tout le bon sens *laiteux*, dont il est capable, *d'avoir privé la République des lettres de l'impression de cette Bibliothèque curieuse*, pour ne pas avoir voulu permettre à cet *illustre* Gobet de relever tous les titres des livres imprimés sur Vélin, qu'il avoit fait entrer lui-même, dans la 2de Bibliothèque du Duc de la Vallière.

Mon Maître n'a-t-il pas commis un grand crime, en ce qu'il n'a pas voulu sacrifier plusieurs jours d'un travail très-précieux, à une *Gobétiade* pareille, (*) & donner à un tel Auteur des ren-

(*) Il y avoit plus de 300 volumes imprimés sur vélin dans la Bibliothèque que mon Maître avoit formée pour le Duc de la Valliere. Il falloit au moins quinze jours d'un

feignemens, qu'il n'a recueillis que pour lui-même ? Est-ce qu'il n'a pas aussi dans son Porte-feuille un *Essai de Bibliothèque de livres imprimés non-seulement sur vélin, mais encore sur papiers de différentes grandeurs, & de diverses couleurs ?*

S'il me prenoit fantaisie de vous donner dans cette partie de la troisième section de mon XIII^e Paragraphe, une liste suivie de toutes les omissions du Pere le - Long en ce genre, j'aurois de quoi faire un traité assez considérable là-dessus, & je vous arrêteroïis encore ici pour beaucoup plus de tems; mais je m'en vais furieusement abréger le détail que je pourrois faire.

travail très-constant & très-suivi, pour en relever les titres, & en bien décrire leurs différentes pièces.

Ils étoient d'ailleurs placés dans un cabinet qui étoit éloigné de près de 60 pas de l'atelier de mon Maître, & qui étoit totalement dérobé à sa vue.

Ne faut-il pas être un vrai petit chien mordant, comme l'est le *Bambino Van-Praët*, pour crier contre lui de n'avoir pas voulu mettre le Garçon de Bibliopolie, Gobet, dans le cas d'être indiscret vis-à-vis de lui, en lui demandant pendant au moins 15 jours, un sacrifice du tems qu'il a toujours sçu si bien employer ?

Mais le fait est que Van-Praët ajoute à sa qualité de *Bambino*, celle de *puant Crétois*. On sçait que les Insulaires qui portoient ce nom, n'étoient absolument point menteurs, & que quelque mauvais Scholiaste a corrompu St. Paul, lorsqu'il lui attribue une pareille épithète contre ce peuple.

Comme mon Maître ne cessera jamais de sacrifier à la vérité, il cesserà toute sa vie que ce Gobet ne lui a jamais demandé de faire ce relevé. Alors, ceux qui liront cette note, seront nécessairement de l'avis de ce scholiaste.

*Il a fait ceci depuis
qu'il a vu que Gobet a
indiqué l'ouvrage; & a
pour mieux dequiser
l'envie, il y a ajouté
les livres imprimés
sur papiers de différen-
tes grandeurs & de
diverses couleurs.
Ce qui auroit formé
une Bibliographie
presque universelle
autour du projet de
Gobet borné aux seuls
livres imprimés sur
Vélin.*

*Il voudroit le faire
lui-même*

Voici les livres sur Vélin, sur grand Papier, & sur Papier de couleur *Monochrome*, auxquels je me borne.

I^o.

Livres sur vélin.

Je m'en vais vous en rapporter de trois fortes.

1^o. Des Bibles Polyglottes.

Le Pere le-Long ne vous en cite aucune sur vélin; nous en avons cependant au moins deux, telles que celle de Complute, ou du Cardinal Ximénés, & d'Anvers, ou de Philippe II. Roi d'Espagne, ou d'Arias Montanus, qui en eut la direction.

Il n'est pas douteux, qu'il n'y ait en Espagne, des Exemplaires de la premiere, quoique Struve n'en mentionne aucun dans le premier tome de son *Biblioth. Hist. Litt. Selecta* (Jenæ MDCCCCLIV, in-8^o. Cap. IIII^o., page 199, 207) où il relève les raretés des Bibliothèques de l'Escorial & de Complute.

Le Pere le-Long étoit obligé, par le plan de son Ouvrage, d'écrire en Espagne pour s'en informer; parce qu'un Exemplaire de la Polyglotte de Complute, tiré sur vélin, vaut au moins six fois plus, que s'il n'étoit que sur papier. Or comme l'Exemplaire du Duc de la Valliere sur papier fut porté dans sa vente à 710. liv. (tom. I. de son Catalogue, page 2., n^o. 2.) il est certain, que si celui sur vélin, qui étoit dans le *Bibliotheca Maphæi Pinellii*, (Venetiis, in-8^o., 6. vol. M. DCC.LXXXVII. t. I. p. I.) eût été vendu en détail,

&

à celle/

quelle folie!

& que l'Angleterre , qui est bien plus amoureuse des livres rares & précieux, que la France , (*)

(1) L'esprit du Gouvernement de l'Angleterre exalte davantage le cœur des habitans de cette Isle, & l'enflamme d'un plus noble desir. Aussi le peuple Anglois est plus porté à la grandeur que le peuple François. Comme ce n'est que la grandeur des sentimens qui ennoblit les affections, delà l'avidité de ce Royaume pour se procurer exclusivement tout ce que les autres Nations ne sçavent pas convoiter, parce que leurs ames n'ont qu'une élévation très-médiocre.

parce qu'il est plus riche: aussi est-il plus insolent.

Que le Bibliothécaire des Etats de Provence eût proposé à l'Administration d'alors l'acquisition d'une pareille Polyglotte sur vélin, il eût été certainement relancé, & on lui auroit repliqué qu'une telle acquisition seroit une folie, quoique la dotation de cette Bibliothèque, pour l'accroissement de ses livres, fût plus que suffisante, parce qu'un livre sur vélin n'est pas plus utile qu'un livre sur papier.

Cela n'est rien moins que vrai. Pour le Sçavant le texte est toujours le même sur quelque matiere qu'il soit tiré. Mais pour une Province, qui veut avoir du lustre, & qui se pique de favoriser extraordinairement la consommation des productions de son sol & de son commerce, une pareille théorie ne peut être qu'exécration. Ce n'est que par l'éclat de ses précieuses raretés, que cette consommation devient plus grande, parce que la curiosité qu'on a de les voir, attire des étrangers de par-tout.

Mon Maître a cependant trouvé des membres de l'administration qui ne lui ont répondu en ce genre, que comme de *sçavantissimes* Freres Porte-manteaux de l'Ordre du bien-heureux Jean de Matha.

Combien ne seroit-il pas à souhaiter que ceux qui aiment à *se siffler* sur l'Archevêque de Sens, donnassent à leur ame le même essor qu'il sçait donner à la sienne,

n'eût pas acheté cette Bibliothèque en gros , cet Exemplaire auroit été vendu séparément au moins 5000. liv.

*Gitise. Il s'agit seule-
ment d'y annoncer
l'indiscret, par lequel
la Bibliomane n'y
peut entrer pour rien,
à moins que l'auteur
n'y soit engagé
expressément.*

Ainsi quand on fait une Bibliothèque *Professionnelle*, il faut connoître tous les objets d'une grande valeur, qui doivent entrer dans sa composition. (Voyez le 1er. tome du *Bibliotheca Pinellii*, p. 1., & celui du *Bibliotheca Sacra*, par le Pere le-Long, p. 7., col. 1.; 12., col. 2.)

Si le Pere le-Long eût poussé sa correspondance jusqu'à Anvers pour sçavoir, par la tradition de cette ville, s'il n'y avoit eu aucun Exemplaire de la Polyglotte de Philippe II., ou d'Arias Montanus, imprimé sur vélin, il n'eût pas manqué d'apprendre, qu'il y en avoit eu certainement, puisqu'il en existe un superbe dans la Bibliothèque Royale de Turin. C'est ce que Struve omet encore de nous dire dans l'Histoire Littéraire, que je viens d'en citer; (chap. 3., 321 324.) mais c'est ce que nous apprenons dans une lettre de *Scipione Maffei* à *Apostolo-zeno*, selon le *Giornale de Lett. d'Italia*, tom. 6., p. 452.

C'est inutilement, que vous cherchiez dans le

lorsque le lustre de ses possessions le requiert ?

N'avoit-il pas fait remettre à son Bibliothécaire, ainsi que mon Maître le tient de sa bouche, 300000 liv. d'effets pour aller acheter les plus précieux livres qui devoient paroître dans cette vente, si elle se fût faite en détail ?

Ce n'est que par de larges dépenses qu'on arrive au grand dans les administrations bien imaginées, mais il faut qu'elles aient un objet solide & véritablement utile.

Pere le-Long un pareil Exempleire. (*Bibliotheca Sacra*, tom. 1., p. 12., col. 2 ; p. 18., col. 1.)

S'il y en eût eu un dans la Bibliothèque du Duc de la Valliere, il eût été vendu, à l'encan de ses livres, plus de 1800. liv., puisque celui, qui y parut sur papier, fut porté au prix de 296. liv. (Voyez le premier tome de son Cat., pag. 2., n^o. 3.)

Le Pere le-Long ayant passé sous silence de pareils Monuments, il ne faut pas s'attendre à en trouver de semblables dans l'Auteur de la Bibliographie, qui n'est que son Copiste. (Voyez tom. 1., n^o. 1., page 1., 10., & n^o. 2., page 10, 14.)

2^o. *Monobibles*, en Hébreu, en Latin, en François, en Italien, en Allemand; &c. sur vélin, & parties de ces fortes de Bibles faites sur un pareil tirage.

Je n'en cite aucune Grecque entiere sur vélin, parce qu'il n'en est venu aucune à la connoissance de mon Maître. Comme il n'a pas la fatuité de certains Grands, qui ne doutent jamais de rien, il se contente de prier ceux qui en connoissent de semblables, d'en aviser le Public pour suppléer à ce qu'il omet de lui dire là-dessus.

Il n'y a aucun homme qui sçache tout, à moins qu'il n'ait humé un mauvais air à la Cour, parce qu'il y a malheureusement dans ce séjour quelques *Schoenobates*, tels que ceux, dont parle Juvenal dans sa 3^{me}. Satyre, v. 77. & 78, ou quelques *Chryfologues* semblables à celui de Rousseau le Poète, (liv. 3. Epigramme 29.)

*J'aurais été vendu
audela de 4000.
car un gros volume
impr. sur vélin vaut
plus de 500.*

*Secondaire faire
avec une certaine
humilité*

Dites aux uns de s'élançer, en sautant de dessus une corde, jusqu'au Ciel, ils regarderont cette tâche comme une niaiserie, & comme une franche bagatelle.... *in Cœlum, jusseris, ibunt.*

Recommandez aux autres d'étaler tous les talens & toutes les connoissances possibles, ils vous justifieront parfaitement la chute de notre Epigrammatiste.

Chryfologue est tout, & n'est rien.

Je me trompe en adoptant trop facilement contre eux la pointe de cette Epigramme. Ils sont forts par leurs *vociférations*; & ils croient valoir quelque chose, parce qu'ils s'imaginent que ceux, auxquels ils crient à tue tête, n'auront pas l'indiscrétion de crier comme eux. Ah ! malheureux siècle quand te réformeras-tu ? Ce ne sera que lorsque tes privilèges chimériques crouleront tout-à-fait, que les usurpations, que tu en as faites contre les droits de l'humanité, disparaîtront aussi rapidement que l'éclair, & que tes distinctions ne porteront que sur l'éminence des talens, & la supériorité des vertus.

Au reste, parmi ces *Monobibles*, & leurs différentes parties, vous en aurez d'Orthodoxes, de Rabbiniques, & d'Hétérodoxes ; elles seront arrangées dans la liste, que je vais vous en dresser dans le même ordre des Idiômes, qui sont déjà passés sous vos yeux, & par série Chronologique dans chacun d'eux.

Monobibles & parties de Monobibles Hebraïco-Rabbiniques.

Biblia Hebraïca quæ legi solet (*] diebus festis.
Brixiaë, per Pelleg fil. Moif. de Soncino, anno
à mundi creat. 5252, (**) in 8°.

Cette Bible a été inconnue au Pere le-Long.
Voyez son B. S., tom. 1., p. 62., col. 2.
Mon Maître l'a tirée du *Catalog. librorum
latinorum, qui Patavii venales sunt.* an. 1780.,
in-8°.

Les livres qui sont énoncés dans ce Catalo-
gue, venoient de la Fameuse Bibliothèque des
Soranzo, dont Tiraboschi parle, tom. 1.,
page 241., part. , 3., liv. 3., cap. IV.,
n°. XII, & tom. 5, p. 88, liv. 1., cap.
IV, n°. XIV.

Le nom des *Soranzo* latinisé se rend par celui
de *Superantius*. V. Tiraboschi suprâ T. 1., &c.

Pentateuchus Hebraïcus cum punctis & cum

(*) *Biblia..... quæ legi solet.* C'est ainsi qu'on déclinoit les mots latins *Biblia Bibliorum*, dans la moyenne & basse latinité. Au lieu de ces mots on disoit *Biblia Bibliaë*; on en a la preuve dans le n°. 3., du 1er. chap. du 1er. liv. de l'Imit. de J. C... Voyez Ducange, tom. 1er. de son Glossaire de la M. & B. Latinité, col. 1149, Paris. M. DCC. XXXIII.

(**) Ces 5252 avec le retranchement de 3761. selon une supputation des Juifs, nous donnent l'an 1491. du Christ, en lequel cette Bible a été imprimée. V. sur cette supputation, entre plusieurs Auteurs, tels que Munster, Joseph Scaliger, Calvisius, Selden, Nic., Muler, & Buxtorf, Frideric Spanheim, *summa Hist. Eccl. à Christo nato ad seculum (sic) XVI. inchoatum*, &c. Lugd. Bat. &c., M. DC. LXXXIX. in-8°. , p. 17.

paraphrasi Chaldaïca & commentario Rabbi Salomonis Jarchi in-fol. Bononiae an. CCXLII, Christi MCCCCLXXXII.

Giovan Bernardi de-Rossi, Professeur en Langues Orientales dans l'Académie Royale de Parme, nous apprend, qu'il avoit deux Exemplaires sur vélin, de cette très-rare édition.

Il observe que ni le Pere le-Long, (tom. 1. ci-dessus, p. 72., col. 2.) ni Bartolocci, ni Maittaire, ni Wolfius ne l'ont connue, & que le 1er., qui en a donné une notice exacte, est *Scipione Maffei*, dont il cite le livre intitulé *Verona illustrata*. V. la p. 16. de son livre, de *Hebraïcae Typographiae origine*, &c., Parmae, &c. M. DCC.LXXVI., in-4°.

Au reste le Salomon Jarchi, dont il est question dans le titre de ce livre, est le même que celui, dont j'ai déjà parlé à la page 299 de cet ouvrage, & qui étoit de Tretz en Provence.

Pentatheuchus Hebraïcus cum Chaldaïca Onkelosi paraphrasi & commentario Rabbi Salomonis Jarchi in-4°. duobus voluminibus Ulyssipone anno CCLI, Christi MXDI. (1491.)

Giovan Bernardi de Rossi nous dit encore, *ibid.* p. 46, qu'on a tiré quelques exemplaires de cette superbe édition, sur vélin.

Le Pere le-Long, qui l'a mentionnée, &

qu'il nous donne comme très-soignée & très-rare, ne nous en indique aucun.

Voyez ci-dessus tom. 1., p. 72. col. 2.

Le même de Rossi nous assure (ibid.) qu'il en possédoit un, lui-même, & qu'il le tenoit en présent d'Elias Levi, Rabbin de la Synagogue des Juifs d'Alexandrie. Il n'explique pas quelle est cette Alexandrie.

Pentatheuchus Hebraïcus absque punctis cum propheticis lectionibus in *quarto majore* editio antiqua absque anno & loco.

Cette édition est *élégantissime*. Elle a été inconnue à tous les Bibliographes, & par conséquent au Pere le-Long.

La Bibliothèque de St. Marc de Florence en possède un Exemplaire *superbissime* sur vélin.

Voyez le même de Rossi, ibid., p. 67.

Si le Pere le-Long eût été plus soigneux de rechercher les exemplaires de ce genre, cette Bibliothèque lui auroit fourni celui-ci, parce qu'elle existoit de son tems, & qu'il y a apparence qu'il y est depuis longues années, puisque de Rossi n'observe rien sur la nouveauté de l'acquisition, que cette Bibliothèque pourroit en avoir faite.

Novum Testamentum ex Græco, & ex versione latina Erasmi, anno 1595, Lipsiæ, ab Ernesto Voegelino, in-8°.

Le Pere le-Long ne connoît pas même

cette édition. (tom. 1. p. 214., col. 2. *in fine*) celle qu'il cite d'après les presses d'Ernesti Voegelin, est de 1594.

C'est Struve, qui à la p. 2147 du 3me. tom. de son *Bibliotheca Hist. Litt. Sel.*, nous rapporte un Exemplaire sur vélin de ce superbe Nouveau Testament, & c'est d'après Leich, qu'il nous l'indique.

Biblia (sacra vulgate editionis cum interpretatione Hebraicorum nominum secundum ordinem Alphabeti) impressa Venetiis opera atque impensa Nicolai Jenson Gallici. M. CCCC. LXXVI.

Il existe des Exemplaires de cette Bible, imprimés sur vélin.

Le Pere le-Long, (tom. 1er., p. 252., col. 1.) & l'Auteur de la Bibliographie (tom. 1., p. 53, 55) n'en mentionnent aucun.

Le Comte de Maccarthy en possède un, qui avoit été tiré par ordre d'Alphonse V dit *l'Africain*, qui occupa le Trône de Portugal, depuis l'an 1438, -- 1481.

Si le Pere le-Long eût également écrit en Portugal pour y demander aux Bibliothécaires de ce Royaume une liste des éditions des livres sacrés, exécutées sur vélin, qu'on y conserve dans divers dépôts publics, je n'aurois pas à lui reprocher cette nouvelle omission.

Mais ne jettons pas sur lui seul ce reproche ; il tombe sur tous ses Confreres de son tems,

qui habloient à Paris dans la même Maison de l'Oratoire, que lui.

Ne devoient-ils pas lui faire les mêmes observations, que je vous fais contre lui ? Ils ne les ont peut-être négligées, que par fardité, & par avarice. La trop grande somme d'argent, qu'il leur auroit fallu avancer pour encourager, & pour aggrandir la correspondance d'un Auteur, qui leur auroit procuré un honneur immortel, par ses ouvrages, s'ils eussent été mieux conçus & exécutés avec plus de perfection, les en a peut-être empêchés.

Si ce n'est que le manque de fonds, qui ait été cause de cet empêchement, le Pere le-Long ne devoit pas se présenter *en Ecolier* devant le Public, & il devoit nécessairement l'avertir de l'impuissance où sa Maison & lui se trouvoient de faire arriver ses Ouvrages à une plus grande perfection, & lui détailler toutes les omissions qu'il étoit obligé d'y faire.

Il en est des Corps séculiers & réguliers, comme des Municipalités & des Provinces; les rayons de la gloire des tems futurs n'offusquent gueres leurs yeux, & une parsimonie méprisable y garrote si fortement les petites ames, qui se trouvent malheureusement chez eux, que tous leurs projets manquent d'élevation, & excitent le mépris de tous ceux qui sont témoins de leur exécution.

Je ne donne pas ici les descriptions Calligraphiques & Bibliographiques de cette édition. Je les réserve pour un autre ouvrage,

dont mon Maître me permettra aussi la publication.

C'est celui de son *Dictionnaire de Notices, de Livres du XV^e. siècle*, qui formera, comme je l'ai déjà dit, plusieurs gros volumes in-8^o.

J'observe seulement, que le Grand *Gui-Gui-Guillaume* n'a publié ni l'une, ni l'autre de ces descriptions, sur cette Bible, & qu'il n'a pas averti le Public, que l'Exemplaire, que le Duc en avoit, étoit imparfait.

V. tom. 1., p. 11., n^o. 33., & ses Additions à ce T., p. 4., & 5.

Si l'Exemplaire imparfait de cette Bible, qui n'étoit que sur papier chez le Duc de la Vallière, fut poussé à sa vente jusqu'à 98. liv., que n'eût-il pas été vendu, s'il eût été tiré sur vélin ?

Celui du Comte de Maccarthy lui coûta de Girardot de Préfonds 1400 liv.

Il avoit, outre l'avantage d'être sur vélin, celui de porter sur son 1^{er}. feuillet sept miniatures, peintes en or & en couleurs.

Biblia (latina) : à la fin editum opus 2 emēdatū accuratissime ac diligēter. Impressit Mathias Morauus uir singulari arte ingenioq3. In urbe Neapoli. Ferdinando Rege inuictō. Anno xp̄i Dei. M. cccc. LXXvi. in-fol.

Le Pere le-Long indique cette Bible, (tom. 1. p. 252., col. 1.) mais il tombe au moins dans six infidélités d'orthographe, en la men-

tionnant , & il n'en cite aucun Exemplaire sur vélin.

L'Auteur de la Bibliographie son Plagiaire , copie ses infidélités , (tome 1. , page 55. , n^o. 53.) & il n'est pas plus instruit que lui sur les Exemplaires d'un pareil tirage.

Cette Bible manquoit au Duc de la Vallière , (Voyez son dern. Cat. , tome 1. , p. 11 & 12.) & mon Maître n'a pas pu la lui procurer dans l'espace de 13 ans , qu'il est resté chez lui.

L'Exemplaire sur vélin , qu'il en cite ici , lui fut communiqué par un Libraire de Paris , après la mort de ce Duc ; il le lui estima 1500 liv.

Cet Exemplaire étoit destiné pour le ci-devant ami du *Moine Mercier* , qui habitoit Amsterdam , & avec lequel il eut ensuite des contestations sur les comptes des fournitures qu'il lui faisoit.

Cet ami est l'infortuné *Crevenna* , qui s'en plaignit à divers particuliers , de la bouche desquels mon Maître l'a appris , & qui a eu ensuite le malheur de voir sa fortune totalement renversée.

Je supprime encore ici les deux descriptions de cette Bible , parce qu'elles trouveront leur place dans un autre Dictionnaire de mon Maître intitulé : *Dictionnaire de diverses Notices de livres imprimés sur vélin , de tout genre , & en différentes langues , depuis le berceau de l'Imprimerie jusqu'à présent.*

Biblia Latina cum postillis Nicolai de Lira, 4. vol. in-fol. *ad quorum Calcem hæc leguntur* : exactum est Venetiis hoc opus Bibliæ (*) cum postillis Nicolai de Lyra, cumque additionibus per Paulum Burgensem editis, ac replicis Mathiæ Dorinck, impensa curaque Joannis de Colonia, Nicolai Jenfon, sociorumve ann. 1481. pridie Calendas Sextiles.

La souscription de cette Bible est tirée mot pour mot du Pere le-Long; c'est pour cela que le Lecteur y trouvera beaucoup d'infidélités d'Orthographe. V. tom. 1. ci-dessus, p. 252., col. 2.

Il est plus qu'extraordinaire que cet Oratorien n'ait pas sçu, qu'il y a des Exemplaires de cette Bible sur vélin.

On en indique un à la p. 3 du 1er. tome de la Bibliothèque du Cardinal du Bois: mais comme sa Bibliothèque avoit auparavant appartenu à l'Abbé Bignon, Surintendant de la Bibliothèque du Roi de France, il y a apparence, qu'un aussi bel Exemplaire avoit été acheté par cet Abbé.

Ainsi le Pere le-Long ne doit en aucune façon être excusé de ne l'avoir pas connu.

L'Auteur de la Bibliographie qui s'est donné

(*) Voyez sur ce mot la note, que j'ai déjà faite ci-dessus sur la premiere Bible Rabbinique, dont j'ai parlé.

la peine de feuilleter le Catalogue de ce Cardinal, en fait mention, mais sans en citer le tom. & la page. Il avoit apparemment peur de prévariquer contre la loi de l'exactitude. (tom. 1., p. 56., n^o. 34.)

S'il a eu cette crainte, on ne peut pas lui reprocher d'avoir été retenu par celle de passer encore, sur sa p. 56., pour le Plagiaire du Pere le-Long, dans la copie, qu'il nous fournit, de la souscription de cette Bible.

La Bible *Historice*, Paris, Antoine Verard, imprimée en 2. vol. in-fol., & quelquefois reliée en quatre.

Telle étoit la reliûre de l'Exemplaire, que mon Maître avoit mis dans la dernière Bibliothèque du Duc de la Vallière, & que le *Scavant* Conjectureur Guillaume indique sans date à la p. 32 du 1er. tom. de son Catalogue, n^o. 116., ainsi que je l'ai déjà dit à la p. 248. de cet Ouvrage.

Je ne fais mention de cette Bible ici, que pour faire connoître, d'un côté qu'elle n'est pas toujours reliée, quoique sur vélin, en nombre égal de volumes, puisque le Pere le-Long, qui en cite un Exemplaire du même tirage, ne le mentionne, (tom. 1., p. 325., col. 1.) qu'en deux. d'après la Bibliothèque du Roi, tandis que nous venons de voir, que celui de ce Duc étoit en quatre? (*)

(*) L'Exemplaire de cette Bible, que possédoit le Duc de la Vallière, & dont j'ai déjà mentionné sur ma

De l'autre, que quand cet Oratorien connoît un livre sacré imprimé sur vélin, il n'omet jamais d'en faire mention, & que lorsqu'il passe sous silence ceux qui devoient entrer dans son plan, c'est qu'il ne les connoît pas.

La Sainte Bible (qui est toute la Sainte Ecriture translaturée en François par les Pasteurs de Geneve) Lyon, Jan de Tournes, in-fol., un vol. relié en 3.

Cet exemplaire se trouvoit à la vente du Duc de la Vallière. C'étoit mon Maître qui l'avoit fait relire en 3 vol. maroquin rouge, de son consentement.

Il fut vendu à sa vente 1002 liv. C'est ce qu'on peut voir dans le n^o. 84 des prix de son Catalogue (1).

Monf. Guillaume a très-grand tort, quand il prétend, (tom. 1, p. 23) que cette édition est en trois volumes; le pere le-Long qui en fait mention (p. 347 du 1er. tome de son B. S., col. 1 *in initio*) ne l'indique qu'en un (2).

Outre l'erreur dans laquelle il tombe sur le prétendu nombre des volumes de cette édition,

page 269; la valeur qu'il eut à sa vente, est actuellement à Toulouse chez le Comte de Maccarthy.

(1) Cet exemplaire est actuellement chez le même Comte.

(2) Quoique le Pere le Long mentionne cette Bible sur papier, il ignore parfaitement l'anecdote du tirage sur vélin qui en fut fait pour Henri II.

il manque d'observer, sur cette Bible, deux articles bien intéressans.

L'un est que l'exemplaire, dont je viens de parler, fut donné par l'Imprimeur en présent à Henri II.

L'autre, que les vignettes qui sont peintes en or & en couleurs, sont d'après les gravures du célèbre Holben.

Il se montre, en parlant des cadres dont chaque page de cette Bible est entourée, un vrai ingrat. Sans mon Maître, qui lui fit observer, deux ou trois ans auparavant que son Catalogue parût, qu'on y trouve (même pag. 23) cette différence d'encadrements, il n'auroit pas poussé la curiosité jusqu'au point de s'en instruire.

Cette Bible est imprimée sur deux colonnes en superbe caractère rond, & chacun de ses cadres est d'un pouce de largeur.

Cette addition, je la fais aussi à sa description, & j'y joins encore la suivante.

Cette Bible porte à sa tête 5 feuillets détachés, imprimés à longues lignes.

Les 4 premiers, qui en sont aussi en caractère rond, contiennent l'Épître de St. Jérôme à Paulin, & sa Préface sur le Pentateuque.

Celle-ci, qui est en lettre italique, commence au *verso* du 4me. feuillet, & finit avec le *recto* du 5me.

L'*index* des livres Saints que ce volume renferme est sur le *verso* qui vient après.

Je ne parle pas des pages de son corps ,
parce que cela n'est aucunement essentiel.

Biblia in lingua vulgare tradutta.....
M. CCCC. LXXI. in Kalende de Octobrio, in-fol.
2 vol.

Quoique le Pere le-Long ait mentionné cette Bible, (p. 354, col. 2, tom. 1 de son B. S., il n'en a connu aucun exemplaire sur vélin.

Il y en avoit un chez le Duc de la V.; il est indiqué par Guillaume dans le 1er. tom. de son Catalogue, n°. 89, & il fut vendu 720 liv.

Il est actuellement chez le même Comte de Maccarthy.

J'expliquerai dans les *notices des livres imprimés sur vélin*, que je donnerai d'après mon Maître, de quelle presse cette Bible est sortie, en faisant sa description typographique.

Je me contenterai de dire ici, qu'elle ne vient point de Vindelin de Spire.

Le Pere le-Long, Orlandi & divers autres Auteurs qui sont cités dans le 4me. tome de David Clement, (p. 49, col. 2 *in notis*) ont mal donné le titre de cette édition. *Maffei*, (*Scipione*) & David Clement lui-même, quoiqu'ils en rapportent un, un peu moins fautif, manquent pourtant d'exactitude en ce qu'ils nous en disent.

Cette édition a été inconnue à Richard Simon,

mon (1), à Kortholt (2), à Chevillier (3), à

(1) R. S., Hist. Crit. de l'ancien Testament, p. 534 de l'édition de 1685, & p. 663 de l'édition originale qui vaut 160 liv., & qui est de 1678. Son titre imprimé a été lacéré par Arrêt du Conseil du Roi. Mon Maître en acheta un exemplaire à la vente de M. de Meysieu, Conseiller au Parlement de Paris. L'ignorant Libraire Priseur, & celui qui faisoit la vente, ne le connurent pas, & le laisserent passer entre les mains d'un Bouquiniste qui l'acheta, pour 6 liv. avec 5 autres volumes in-4°. du même Richard Simon.

Cette adjudication & cet achat se firent sous les yeux du grand Guillaume, & son gros esprit n'imagina pas de vérifier le paquet de ce Bouquiniste.

Mon Maître fit mieux ; il se contint pendant tout le tems que cet acquéreur resta dans la vente ; comme il sortit, mon Maître le suivit jusques dans la Cour, où il le pria de vuidier son sac pour faire cette vérification. Elle ne fut pas infructueuse, & elle lui fournit la 1re. édit. de ce livre qu'il cherchoit depuis long-tems, & qui est infiniment rare, puisqu'on n'en trouve que 5 ou 6 exemplaires dans l'Europe.

Ce Bouquiniste lui en demanda modestement 3 liv. ; mon Maître aussi modeste les lui paya tout de suite, & revint sur le champ faire voir au grand grand grand Guillaume le livre qu'il venoit d'acquérir, & lui témoigner sa reconnoissance pour sa louable & très-louable étourderie.

Guillaume, qui est fort tendre. lorsqu'il s'agit de son intérêt pécuniaire & de sa gloire, le pria très-instamment de ne pas parler de cette anecdote, parce que, lui dit-il, on me prendroit pour une F... bête.

Qu'on voie si mon Maître ne lui tient pas parole ! C'est à peu-près le bon billet de la Châtre, qu'il lui a laissé entre les mains.

(2) Korthothus, (Christ.) *Tract.* de variis Scripturæ editionibus, in-4°. , Kilonii, 1668, p. 309.

(3) Chevillier, Orig. de l'Impr. de Paris, p. 78.

Maittaire (4), à Vogtius (5), à Freytag (6) & à l'Auteur de la Bibliographie (7).

Le Pere le - Long prétend que la version qu'elle contient est de *Nicolò de Malermi*. Comme le *très-habile* Guillaume ne sçauroit prendre aucunement son vol, sans s'élaner auparavant sur les épaules d'un autre, il copie ici le Pere le-Long. V. p. ci-dessus.

Puisqu'il est certain que le Pere le-Long & *Gui Gui* Guillaume se trompent, en attribuant à cet Auteur la version qui est contenue dans cette édition, ainsi que mon Maître s'en est convaincu, en la vérifiant sur celle qui étoit sortie de la presse sous son nom au mois d'Août de la même année, dans la même Ville chez Vindelin de Spire, aussi en 2 2 vol. in-fol., & que l'Auteur de la Bibliographie n'a pas omise, (tom. 1, p. 89, n^o. 68) seroit-elle de

(4) Maittaire, tom. 1 *Ind.*, p. 150, & tom. 2 *ejusd. Ind.*, p. 504.

(5) Vogtius, p. 115, idit. ci-dessus.

(6) Freytag, *Analec̄ta lit.*, p. 112.

(7) L'Auteur de la Bibliographie, tom. 1, p. 90.

Observons cependant qu'il parle en cet endroit d'une autre Bible Italienne imprimée en la même année. Mais comme il ne dit pas le mois de son impression, & qu'il croit qu'elle contient la même version que celle de *Malermi*, si on ne veut pas que nous lui reprochions l'omission que nous lui avons imputée, nous ne le traiterons sur cet objet qu'avec le même ménagement que nous avons eu sur le même article pour le *grand grand grand* Guillaume, son *gros* cousin.

Jacques de *Voragine* de l'Ordre de St. Dominique ?

A croire Sixte de Siene, (liv. 4 *Bibliothecæ Sanctæ*) & Jean Albert Fabricius qui le suit , (1) nous ne faisons aucune difficulté de le dire ; mais comme mon Maître n'a rencontré aucun Ms. de la version de ce Jacobin , pour vérifier celle qu'il contiendrait sur celle de cette édition , nous n'osons rien affirmer là-dessus.

Struve cite à la p. 617 du 1er. tom. de son *Biblioth. Litt. Sel.* , une Bible Italienne imprimée sur vélin à Venise en 1471 , mais selon son ordinaire il omet de nous dire de quel mois de cette année elle est , & si elle porte un nom d'Imprimeur.

Tout ce qu'il nous apprend là-dessus , c'est qu'on en conserve un très-bel exemplaire à Breslaw dans la Bibliothèque qu'on y appelle *Elisabethane* (p. 614 , *ibid.*)

Biblia Germanica Lutheri , Aug. Vind. , per Henricum Steiner , anno 1535 , impensis Petri Aprellen , Chartæ pergamenæ confectoris , 4 vol. in-fol.

C'est Schelhorn qui nous indique cette Bible , d'après la célèbre Bibliothèque de Raymond Krafft de Dellmensingen , p. 31 du 3me. tome de son *Amœnit. lit.* Francof. , & Lipsiæ , &c. M.DCC.XXX. in-8°.

(1) J. A. Fabricius , tom. 4 *Biblioth. Lat. M. Æt.* p. 21 , col. 2.

Le Pere le-Long cite une Bible de Luther imprimée en cette année en la même Ville ,
[p. 384 . col. 1.]

Mais 1°. il n'en nomme pas l'Imprimeur ,

2°. Il ne la dit qu'en un seul vol. in-fol.

3°. Il ne la rapporte que sur papier ;

4°. Il la dit chargée d'annotations & de figures.

Il y a apparence que cette Bible n'est pas la même que celle qui étoit dans le Cabinet de Krafft. Si cela est , le Pere le-Long n'a pas connu celle que nous venons de rapporter , d'après le Cabinet de ce curieux , & par conséquent il doit avoir ignoré qu'il y en ait des exemplaires sur vélin.

Une édition très-rare de la Bible , traduite en Allemand par Luther , & la première de toutes , est celle qui a été imprimée à Wirtemberg chez Jean Lufft , mais elle ne contient pas sa version en entier. V. Schelhorn , *ibid.* , p. 30.

Ce que le Pere le-Long nous dit là-dessus ne s'accorde pas avec ce que nous apprenons de cet Auteur sur la date de l'édition de la version complete de Luther.

On n'a qu'à vérifier l'un & l'autre ; le premier , p. 383 , de son B. S. , col. 1 & 2 , & le second , *ibid.* & p. 31. [1]

(1) La vérification de ces deux Auteurs ne sera pas suffisante ; il faudra encore recourir à Struve , tom. 3 ci-dessus , p. 2155.

Il existe diverses éditions de la Bible traduite par Luther, tirées sur vélin. Le Pere le-Long n'en cite aucune de ces divers tirages.

On en voit une en 4 volumes in-fol. dans le Traité de *legendis libris*, par Thomas Bartholin, (*Hagæ-comitum*, &c., MDCCCXI., in-8°. , p. 95. ,) mais Bartholin n'en indique pas la date, non plus que la Ville & l'Imprimeur. Schelhorn, qui la cite d'après lui, (*ibid.* p. 119,) ne nous éclaire pas mieux que lui là-dessus.

Le Pere le-Long dit, que la Bible de Luther, commença à être imprimée par Jean Lufft, en 1534, (in-folio, Wittebergæ) & qu'elle fut achevée en 1535, & il ne lui donne qu'un volume, (*ibid.*, page 383., col. 1.)

Schelhorn nous dit au contraire, que cette Bible ne contient la version entière de cet Auteur, que dans l'édition de 1543, sortie de la même presse, (*ibid.*, p. 31.)

Vient ensuite Struve, (*ibid.*, 2155,) qui nous assure, que la Bible de Luther sortit en entier de la même presse en 1534., en 2. tomes in-fol.

Que les Gouvernements voient une fois pour toutes, combien il est intéressant d'avoir des Ministres Lettrés, qui veillent avec tout le soin possible, à la manière dont les ouvrages s'exécutent, pour épargner aux Lecteurs les supplices cruels, que leur causent les contradictions que l'incurie des gens de lettres font naître entr'eux.

Croiroit-on être sorti tout-à fait d'affaire, après s'être débarrassé de ces trois Auteurs sur la première édition de la version Allemande de la Bible par Luther, on aura encore à lire les pages 271 & 272 du livre de Jean Christophe Mylius, que je m'en vais citer un peu plus bas dans mon Texte.

Ils se contentent l'un & l'autre de nous dire, que Christian IV en fit présent à la Bibliothèque de la Société de Copenhague.

Struve, qui auroit dû suppléer à leur omission, passe cet Exemplaire sous silence. (p. 366.--372. du 1er. tome de son *Biblioth. Hist. Lit. Sel.* Il nous dit seulement, (p. 368) que ce même Christian IV, de qui vint cet Exemplaire dans cette Bibliothèque, l'enrichit de 1200 volumes environ vers l'an 1605.

J'en connois encore quatre autres, & je n'aurai jamais la présomption de croire, que je les connois toutes.

La première est dans la Bibliothèque de Jene.

Elle avoit appartenu à Jean Frederic I. Electeur de Saxe, & elle est enrichie de Miniatures exécutées par le Célèbre Luc Crana-chius.

Ces Miniatures sont-elles dessinées & peintes par le même Artiste, ou ont-elles sous elles des figures gravées sur bois ou sur cuivre ?

C'est ce que Struve, de qui j'emprunte cette Bible, ne nous dit pas, (p. 507., tom. 1.) parce qu'il est comme le bon *Gui-Gui-Guillaume*, assez étourdi.

Il est vrai, que l'Auteur du *Memorabilia Bibliothecæ Academicæ Jenensis* (Jean Christophe Mylius) qui lui fournit l'Anecdote de cette Bible sur vélin, ne s'explique pas mieux

que lui sur l'exécution de ces Miniatures. (p. 272 , in-8°. , Jenæ , &c. , MDCCXXXVI.)

Mais il compense cette omission , (page 273.] en nous apprenant , qu'on conserve à *Zerbst* , chez un Magistrat de cette Ville , un autre Exemplaire sur vélin de la même Bible.

Ne trouve-t-on pas le Pere le-Long un très-*charmant* Bibliothécaire ? Il nous cite , (p. 384. , col. 1. , *in fine*) d'après Struve , la même édition de cette Bible , & il oublie de nous dire , que l'Exemplaire , qu'il en indique , d'après cet Auteur , est sur vélin. Ainsi son étourderie m'oblige de me rétracter de ce que j'ai dit ci-dessus en sa faveur.

J'ai déjà observé sur son compte , qu'il nous cite tous les Exemplaires des Bibles , sur vélin , qu'il connoit.

J'avoue que j'ai eu tort , & que je devois dire au contraire , qu'il s'éborgne quelquefois , pour ne pas voir ceux qui frappent ses yeux.

La seconde est de l'an 1561 , in-fol. 2. vol. Elle est aussi sortie des presses de Jean Lufft , à Wittemberg.

Le Pere le-Long n'en a connu ni cet Exemplaire , ni cette Edition. (tom. 1. , *ibid.* , p. 385. , col. 2.)

Cet Exemplaire se trouve à Munich , dans la Bibliothèque Electorale de Baviere ; c'est le Chanoine Régulier *Steigenberger* , qui nous le fait connoître dans son *Essai Historique sur*

cette Bibliothèque. Voyez la p. 122 de *l'Esprit des Journaux*, Août, 1785.

Ce Chanoine observe, qu'il seroit mieux fait de dater cette Bible de 1560, que de 1561.; & il n'oublie pas de nous apprendre, que l'Exemplaire qu'il nous fait connoître, est orné de tres-belles Miniatures.

Tout ce en quoi il est reprehensive, c'est qu'il ne nous explique pas mieux que Struve, si les Miniatures de cet Exemplaire, sont sur des figures gravées ou dessinées à neuf.

La troisieme est aussi de 1561., & en égal nombre de volumes. C'est à Francford[*] qu'elle a vu le jour. Elle y est sortie des presses de David Zephelius, de Jean Raschen, & Sigifmond Feyerabend. Voyez la p. 131. de *l'Arcana Sacra Bibliothecarum Dresdensium*, par Auguste Beyer, *Dresdæ*, 1738., in-8°.

Enfin la quatrieme est de 1565., elle est en 10 vol. in-4°.; elle est en Latin & en Allemand; il y en a aussi un Exemplaire superbe sur vélin dans la Bibliothèque de Dresde, V. *ibid*, p. 13, *in notis*.

Puisque j'ai cité tant de Bibles de Luther, j'invite ceux qui tomberont sur quelques-unes de celles, que j'ai indiquées, ou sur quelques autres qui ne devoient pas entrer dans mon

(*) Beyer n'explique pas quel est ce Francford ? j'ai eu recours à Maittaire. Mais je n'ai pas été plus avancé. Son *Index locorum & Typographorum*, imprimé à la fin de celui de ses Annales, ne m'a présenté ni aucun Francford, ni aucun Imprimeur de ces deux Villes. (tom. 2. *Indicis*, p. 475., col. 1.)

plan, pour ſçavoir ſi on n'y trouveroit pas à la fin, la même priere de Luther, qu'on lit dans l'Exemplaire de l'édition de ſa verſion, que l'on conſerve au Vatican.

Ficoroni, qui nous la rapporte, (p. 19. de ſon *Singularita Di Roma Moderna, &c.*, in-4°. 1744, &c., nous la donne ainſi.

Orazione di preghiera a Dio, con cui chiede riſchezze, pecore, veſtimenta, molte mogli; e pochi ſigliuoli.

Monoteſſaron Hiſt. Evangelicæ Latino-Germanicum, editum mandato & ſumptib. Ill. Duc. Sax. Auguſti Elect. & excuſum in Officina Jo. Swertelii Coburgenſis, Vitebergæ, 1566., in-4°. 2 volumes.

Ce magnifique Exemplaire ſur vélin ſe trouve dans la Bibliothèque Electorale de Dreſde. Voyez ci-deſſus la p. 14. de l'*Arcana Sacra Biblioth. Dreſdenſium.*

Le Pere le-Long, comment auroit-il ſçu qu'il y a des Exemplaires de cette édition ſur vélin, puisqu'il ne l'a pas connue, ainſi que l'Ouvrage qu'elle renferme. (Voyez tom. 1er., p. 448, 449, & 454. col. 1. & tom. 2. p. 747, col. 1.)

Epiftola ad Rhomanos. (ſic) Epiftola prima ad Corinthios. Epiftola ſecunda ad Corinthios. Epiftola ad Galatas., &c., &c. in fine.... abſolutum fuit in cœnobio Sancti Germani juxta Pariſios.

anno Christi vitæ Authoris quingentesimo & duodecimo supra millesimum & eodem anno circa natalem Dominicæ de purissima Virgine Natiuitatis diem ex officina Henrici Stephani emissum, Deinde anno M. D. XV. in fol.

Cet Exemplaire sur vélin est superbement imprimé ; il est orné de très-belles lettres grises , & d'autres ornements gravés sur bois.

Il est mentionné dans le 1er. tom. du Cat. du Duc. de la Vallière , p. 61. , n^o. 204.

Cette Edition est imprimée en partie sur deux colonnes , & en partie à longues lignes.

Les Epîtres sont sur deux colonnes, dont l'extérieure contient la version vulgate , & l'intérieure , la nouvelle que Jacques le Fevre d'Estaple, qui a mis cette édition au jour, a faite sur le Grec.

Ses Commentaires , & les autres pieces, qui sont après ces Epîtres , sont imprimés à longues lignes.

Les Caractères de ce Livre sont ronds ; ils sont de deux grandeurs différentes. Ceux de la version vulgate sont de la grandeur *du Saint Augustin Ordinaire* ; tous les autres, dont la taille est la même , approchent de la grandeur du *Philosophie Gros-œil*.

Les Commentaires de l'Auteur sont imprimés à la suite des deux versions, & les autres pieces , qui sont dans son édition , viennent après ses commentaires.

Ce livre est très - rare à cause qu'il fut défendu au sortir de la presse. (1)

Si cette prohibition en fit enchérir les Exemplaires sur papier , à bien plus forte raison , rehaussa-t-elle le prix de ceux qui sont sur vélin.

Mon Maître tira , de la Bibliothèque du College de Navarre , celui qu'il procura au Duc de la Vallière.

Dupin ne parle de ce livre , que d'une manière très-imparfaite ; (2) Richard Simon le relève la-dessus. (3)

L'Edition , que j'en mentionne ici , n'en est pas la première , celle-ci a été exécutée en 5/ 1412 par le même Artiste , (4) Dupin ne l'a pas connue (5). Maittaire en fait mention dans ses *Annales Typographiques* , mais sans l'avoir vue (6). Il ne la cite que d'après Sim-

(1) R. Simon , p. 489 , col. 1. , *Hist. Crit. des Principaux Comment. du N. Test.* , Rott. , &c. , 1693 , in-4° , & D. Clement , p. 220 , col. 2. , tom. 8.

(2) Dupin , *Hist. du XVII^{me} siècle* , p. 538 , tom. 4. , in-8°.

(3) R. Simon , p. 568 , tom. 1. in-8° . *de la Critique de sa Biblioth. Eccl.*

(4) Voyez la souscription de la seconde que j'ai jointe à mon titre.

(5) Dupin , *suprà*.

(6) Maittaire , tom. 2. *Annalium* , part. 1^{re} , page 228.

ler , & il l'oublie dans ses vies des Estiennes (7).

Il en existe un Exemplaire dans la Bibliothèque de Dresde ; il se trouvoit auparavant dans celle du Comte de Bunau , mais l'Auteur de son Catalogue en a estropié le Titre (8).

Cet Exemplaire est le même , que celui qui avoit appartenu à Engel , dont les livres passèrent dans la Bibliothèque de ce Comte (9).

Il y en a aussi un dans la Bibliothèque du Roi de France ; il est très-précieux parce qu'il est imprimé sur vélin (10).

Le Pere le-Long parle de l'édition de 1512 , mais il n'en cite aucun Exemplaire sur vélin , & il ne connoît pas celle de 1515 (11) , que mon Maître fit entrer , depuis la mort de cet Oratorien , dans la Bibliothèque du Duc de la Valliere. En cela il est inexcusable , parce qu'il l'eût trouvé de son tems , dans celle

(7) Maittaire , p. 6. tom. 2. , liv. 1. , ainsi que dans son *Index* , tom. 1. , p. 329.

(8) Cat. de Bunau , tom. 1. , vol. 1. , page 18. , col. 2.

(9) V. D. Clement *suprà* , p. 217. , col. 2.

(10) V. le *Cat de la Théologie de cette Bibliothèque* , tom. 1. , p. 139.

(11) Le-Long , tom. 1. de son *B. S.* , p. 312 & 313. Soyons justes. Quoique je dise que le Pere le - Long ne connoît pas dans son premier tom. cette 1re. édition , il la mentionne dans son second , p. 719. , col. 2. , mais c'est en se contredisant , ainsi qu'on l'a vu ou qu'on le verra dans le reste de mon Texte.

du Collège de Navarre, s'il l'y eût cherché (12).

L'Auteur de la Bibliographie a également passé sous silence, dans son relevé des raretés de la Bibliothèque du Roi, l'Exemplaire sur vélin de l'édition de 1512, qui est dans cette Bibliothèque (13).

Richard Simon n'a pas fait la même omission; il l'a citée au contraire comme un très-beau Monument Typographique (14).

On voit, par la souscription que j'ai jointe ci-dessus à mon Titre, que la 1re. & la 2de. éditions de cet Ouvrage de Jacques le Fevre d'Estaple sont, l'une de 1512, & l'autre de 1515. 6/

Ainsi cette souscription sert à relever, d'un côté, la contradiction qui est dans le Pere le-Long (15); il date tantôt la seconde édition de ce Livre de 1514, & tantôt de 1515; & de l'autre, une bévue de Richard Simon, qui croit qu'elle est de 1531 (16).

(12) J'ai raison de dire, que le Pere le-Long est inexcusable sur l'omission de l'Exemplaire, dont je parle, parce qu'un Grand Bibliothécaire de Paris doit connoître toutes les raretés principales des Bibliothèques qui sont renommées dans cette Ville.

[13] L'Auteur de la Bibliographie, tom. , p. 580.

[14] R. Simon, *suprà*, note 1., p. 488, col. 2.

[15] Voyez cet Auteur aux pp. de ses deux tomes, que j'ai citées ci-dessus, note 11.

[16] Voyez ci-dessus, p. 562 du 1er tome de sa *Critique de la Biblioth. Eccl. de Dupin*.

Ne finiffons pas cet Article fans faire un adieu très - amical au bon *Gui Gui* Guillaume.

Il estropie magnifiquement & très-magnifiquement le Titre de l'Édition de cet Ouvrage, imprimée sur vélin, qui est dans son Catalogue. (tom. 1. , p. 61. , n^o. 204.)

Il ne donne pas la dixieme partie de son contenu , & il y place les noms de Jacques le Fevre d'Estaples qui ne s'y trouvent pas.

Au reste on voit dans le Catalogue du *Bibliotheca Vilenbroech*. un Exemplaire de cette 2de. édition , enrichi de notes Mstes. par Ange Guill. Merula , & par Joseph Scaliger.

Paul G. F..... a fait l'Histoire des Tracasseries que les Inquisiteurs suscitèrent à ce Merula. Les Elzevier l'ont imprimée à Leyde in 4^o. en 1604.

Voyez le premier tome de ce *Bibliotheca*, p. 4.

Breue dechiaratione sopra l'Apocalipse de Gioanni , doue si (sic) proua esser venuto il precursor de Antichristo & auicinarsi la percossa da lui (sic) predetta nel sesto figillo , opra a fideli utilissima. in-24.

Ce Livre vient de la Bibliothèque de *Giacco Soranzo* de Venise.

On y lit à la fin le nom de son Auteur & ses qualités.

Il s'appelloit *Don Serafino da Firmo. C. R. & indigno Predicatore.*

Ce Livre est très-rare & très-curieux, s'il faut s'en rapporter à ce qu'on lit dans la supplique, qui y est à la fin.

On lit dans cette piece, au sujet de ce livre..
delectabili quidem ac curioso.

Cette supplique fut présentée à l'Inquisiteur d'alors pour l'obtention de la permission, qui s'y trouve à la suite.

Cherchez dans le Pere le - Long un pareil Exemplaire sur vélin, vous n'y trouverez pas même le nom de l'Auteur de ce Livre.

Commentaires, &c. de Calvin sur le N. Testament chez Conrad Badius 4 vol. in-8°. , 1561.

Cet Exemplaire sur vélin est très-rare.

On le trouve mentionné dans le Cat. de César de Missy, 1776, Londres, in-8°. , p. 51. n°. 1606.

Le Pere le-Long, (tom, 2. p. 663, col. 1. & 2.) a non seulement ignoré l'existence de ce tirage, mais il n'a absolument pas connu cette édition. Qui sçait même, s'il a été instruit, comme il devoit l'être, sur cet Ouvrage? D'après le Titre, qu'on en trouve dans ce Catalogue, on ne découvre rien dans l'endroit de sa Bibliothèque, que je viens de citer, qui nous le persuade.

On se trompe dans le Cat. de Missy, en appellant *Badius* l'Imprimeur de ces Commentaires; il falloit le nommer Badius.

On y fait aussi une omission sur le nom de

la Ville, où ils ont été imprimés ; on doit y dire entre deux parenthèses , qu'ils l'ont été à Geneve , parce que Badius s'y étoit retiré après avoir quitté Paris.

Talmud Babylonicum impressum Francofurti ad viadrum , 1715 , in-fol.

David Appenheimer , Chef de la Synagogue des Juifs de Pragues fit tirer un Exemplaire de cette édition sur vélin pour son usage.

Ce tirage lui coûta mille *impériaux*.

Voyez le *Bibliographia Antiquaria*, p. 7., édit d'Hambourg , M DCCLX.

Idem , Francofurti ad Mœnum 1720.

Il y en a douze Exemplaires de cette édition sur vélin , & six sur papier de foye. J. A. Fabricius la mentionne aussi , *ibid* , ead. pag. , mais il n'en indique ni l'Imprimeur ni le Format. Il observe seulement qu'elle fut commencée à Amsterdam en 1714 , & achevée en 1720 dans la ville de Francford , dont je viens de parler. Voyez *ibid. ead. pag.*

Si on est curieux de sçavoir , pourquoi Jean Albert Fabricius a omis le format de cette édition , c'est que Jean Christophe Wolfius qu'il a copié , a fait la même omission avant lui. V. sa *Bibliothèque Hébraïque* , tom. 2 , p. 908 , & t. 4. p. 444.

Ce n'est pas assez pour lui d'omettre ce format

mat, il faut encore qu'il tombe en contradiction avec lui-même sur l'année en laquelle cette édition fut achevée. Il dit, tom. 2, même pag., qu'elle le fut en 1721., & tom. 4; même pag., qu'elle le fut en 1720.

C'est cette dernière date que J. A. Fabricius a suivie. Peu m'importe d'en chercher la véritable. Ce n'est pas la peine de perdre mon tems sur des Rêveries Juives.

Ces deux livres, que je viens de rapporter, n'entrent point dans le plan du Pere le-Long; aussi j'aurois tort de lui reprocher de les avoir omis.

Je ne les ai rapportés, que parce que vous m'avez paru desirer de les connoître.

Poursuivons, Monsieur le Comte, les deux autres tirages, que je vous ai promis dans cette troisième Section.

Le premier concerne les Exemplaires sur grand papier, & le second, ceux, sur papier de couleur. C'est à la p. 305 de mon Ouvrage, que je vous ai fait cette promesse.

N'exigez pas de moi ici, je vous prie, une longue liste de ces sortes de livres. Je ne vous en indiquerai que trois ou quatre en tout, parce que si ma plume n'a pas de plus grand plaisir, que celui de crayonner mes idées pour vous, ma tâche doit enfin finir. Si ce n'est pour vous, c'est au moins pour ces lecteurs impatientes, qui soupirent sans cesse après la fin d'un livre, quoiqu'il n'y ait aucune de ses lignes qui ne leur apprenne ce qu'ils ne

ſçavent pas , & ce qu'ils auront bien de la peine à trouver d'eux-mêmes.

Pour ce qui eſt des livres ſur l'Ecriture Sainte, tirés ſur grand papier , que le Pere le-Long n'a pas connus, ou dont il ne s'eſt pas reſſouvenu , je ne vous en indiquerai que deux ; l'un fera la Polyglotte de Walton , & l'autre la Bible Latine de Sixte V.

Il y a des Exemplaires de la Polyglotte de Walton , tirés ſur très-grand papier , de 18 pouces & 8 lignes de hauteur , lorsqu'il eſt relié. Telle eſt celle de celui qui forme l'Exemplaire que mon Maître avoit acheté au Duc de la Vallière , à la vente du Comte de Lauraguais , en 1770.

Celui de *Lexicon Heptaglotton* de Caſtell , qu'on aſſocie ordinairement à cette Polyglotte , n'en a que 16. & 5 lignes.

Cette Polyglotte , qui n'eſt qu'en 6. vol. ſur papier *moyen*, eſt reliée dans l'Exemplaire du Comte de Lauraguais en 14. vol. in-fol. maroquin rouge, & marqués ſur le *plat* de leur reliûre aux armes du Miniſtre Colbert. Il eſt de plus lavé & réglé. Le tirage de ſes planches eſt de toute beauté, mais il y a ſur la page 48. de la 1re. Série des Prolégomenes de ſon 1er. tome , le carton, dont je vous ai parlé à la 204me. page de cet Ouvrage.

Cet Exemplaire coûta à mon Maître 1610 liv. (Voyez le Cat. de ce Comte , avec les prix , p. 1. , Paris , in-8°. M. DCC. LXX.)

Le très-habile Vendeur *Gui - Gui-Guillaume* ,

qui rappelle lui-même ce prix dans son Catalogue , (tom. 1. , p. 3. , N^o. 5 & 6.) le laissa adjuger à 1251 liv. à sa vente , au Comte de Maccarthy , qui en est le possesseur actuel , (V. la page 1. des prix imprimés de ce Cat.)

Il faut avouer que ce Monf. Guillaume a une *souvenance divine* , puisqu'il oublia que ce Comte avoit fait pousser cet Exemplaire contre mon Maître jusqu'à 1609. liv. , à la vente de celui de Lauraguais , dont lui-même étoit un des Libraires Vendeurs. Ainsi il fit perdre à la Duchesse de Châtillon sur cet Exemplaire 359. liv. , au lieu de le proposer au Comte de Maccarthy , au même prix auquel ce Comte l'avoit poussé à la vente , dont je viens de parler , ou bien de menacer cet Acquéreur de le retirer pour lui-même au même prix.

Cet Exemplaire venoit de la Bibliothèque du Ministre Colbert , ainsi qu'on l'a déjà vu , & s'il ne fut vendu qu'en 1728. , (24 Mai) c'est que la Bibliothèque de ce Ministre étoit passée successivement à ses deux Fils le Marquis de Seignelay , & à Jean Nicolas Colbert , Arch. de Rouën , & ensuite à Charles Leonord Colbert Comte de Seignelay , son petit-fils.

Ce fut au prix de 1050 liv. , qu'il fut livré à cette vente. (V. le 1er. tome du Catalogue de la Bibliothèque de Colbert , [p. 1. , n^o. 5 , & p. 257 , n^o. 3688.)

Il fut acquis alors par le Comte d'Hoym , Ambassadeur d'Auguste II , autrefois Roi de Pologne. Mais il déchut extrêmement de sa valeur à la vente

de celui - ci , qui est de 1738 ; il n'y fut vendu que 651. liv. (Voyez son Cat. , page 2. n^o. 4 & 5.)

De chez le Comte d'Hoym cet Exemplaire passa dans la Bibliothèque du Président de Rieux , (Bernard) mort en 1747. (V. le n^o. 1. de son Cat. imprimé en cette année.)

Quel fut son prix à la vente de ce Président ? je ne peux le dire , parce que l'Exemplaire du Cat. de sa Bibliothèque , que j'ai , est sans prix.

De la Bibliothèque de ce Président , cet Exemplaire vint dans celle de de Selle , Thrésorier Général de la Marine ; il baissa encore plus de prix à la vente de celui-ci , & il n'y eut que celui de 480. liv. (Voyez son Cat. , Paris , M. DCC. LXI. , p. 2 , Nos. 2. & 3.)

On ne peut rendre raison de la variation de ces prix , que par les Monopoles de divers Libraires de Paris , qui , voulant acquérir pour eux-mêmes un pareil Exemplaire , afin de le revendre à quelque riche Financier , ou à quelques ignorants Présidents & Ambassadeurs , au triple du prix qu'ils en auront payé , font ensemble ce qu'ils appellent le maquignonage *de la revision* , & le laissent adjuger à très-bas prix à celui d'entr'eux qui en a envie , moyennant qu'il accorde sous main une faveur pécuniaire aux autres qui paroissent vouloir l'enchérir sur lui.

Le détail que je fais ici de cette manœuvre , est une fripponnerie des plus odieuses , dont il faut nécessairement instruire le Gouvernement , afin d'extirper de toutes les professions mercantiles , & sur-

*L'Abbé Rive ne
dit par ici toute
leur usage qu'il
employoit pour avoir un livre à bas prix dans les ventes
ou ailleurs*

tout de celle de différens Libraires de Paris, le plus de Monopoles qu'on pourra (1).

De chez de Selle, cette Polyglotte entra dans le Cabinet du Comte de Lauraguais. C'est ce que nous assure l'Auteur de la Bibliographie; (tom. 1, p. 18, n^o. 5,) mais il ne nous dit pas, si ce fut directement, ou si lui-même en fit le transport dans ce Cabinet. Si ce fut lui qui en fit la revente à ce Comte, on peut être sûr, que ce ne fut qu'à haut prix, puisque le Comte de Lauraguais s'est ruiné en partie en achetant de ses livres, & que lui-même a gagné plus de 20000 l. de rente, dans les ventes qu'il lui en a faites (2).

(1) J'ai bien vu dans le porte-feuille de mon Maître, un Ouvrage intitulé : *Les Astuces Monopoliques de divers Libraires de Paris*; mais il ne me permettra pas encore de le faire imprimer, parce qu'il veut faire passer avant les travaux les plus brillans & les plus profonds qu'il a parmi ses Mss.

L'on voit, par le titre de ce livre, que mon Maître ne s'en prend pas au Corps de la Librairie de Paris, dans lequel il y a nombre de membres qu'il estime beaucoup, & qu'il n'en veut qu'à ceux qui le déshonorent par leurs friponneries.

(2) Ne nous écartons jamais de la Justice. Gaignat, Randon de Boiffet, le bon Duc de la Valliere (auquel Dieu fasse paix) avant l'année de 1768, que mon Maître entra chez lui, avoient été les grasses victimes que ce Bibliopole s'étoit immolées.

Je ne l'accuse pas d'avoir eu tort, & de les avoir friponnés. On peut vendre très-cher sans déroger à l'équité naturelle. Mais mon observation n'a d'autre but que de prouver, que si ce fût lui, qui acheta le Polyglotte du Trésorier de Selle, elle gagna entre ses mains le quadruple de sa valeur.

Combien d'exemplaires de cette Polyglotte, les Anglois tirèrent-ils sur un pareil papier? C'est ce que je ne faurois dire, parce que je ne suis pas si tranchant, que le *timide* Auteur de la Bibliographie, & le *bon* Guillaume. Ils nous disent l'un, (p. 17 de son 1er. tome, *in fine*,) & l'autre, (ci-dessus) qu'il ne sortit de leurs presses, qu'environ une douzaine d'exemplaires de cette Polyglotte, sur un pareil tirage.

Il est à propos d'observer que le *très-habile* Guillaume n'est ici que l'écho de l'Auteur de la Bibliographie, & qu'il appelle, comme lui, ce tirage un *format*.

Tout ce que je sçais, c'est que je tiens de mon Maître, qu'il en a vu deux autres exemplaires sur ce même papier.

L'un est relié en 12 vol., *maroquin violet*; il est aussi lavé & réglé; il vient de la vente du Maréchal de d'Estrées, qui se fit en M DCC XL, & dans laquelle il fut vendu avec le *Lexicon* de Castell, au bas prix de 500 liv. (V. son Cat., tom. 1, p. 2 de la Théologie, Nos. 4 & 5.)

L'autre n'est qu'en 6 (1), & il n'est pas suivi du même *Lexicon*; il est encore lavé & réglé; sa reliure est magnifique. Elle est en maroquin bleu avec dentelles & rubans de soie. Il vient de la Bibliothèque du Chancelier d'Aguesseau, qui n'a été

[1] Il est annoncé, par erreur, en 7, dans le Cat. de la Bibliothèque dont je vais parler dans mon texte. [p. 1, n°. 2.]

vendue qu'en 1785, après la mort de son fils, Doyen du Conseil, & Commandeur des Ordres du Roi.

Il y avoit dans cette Bibliothèque une autre exemplaire de cette même Polyglotte sur papier *moyen*. Il est accompagné du *Lexicon* de Castell, & est relié avec lui en 8 vol.

Leur reliûre est uniforme, & elle est très-propre & très-solide. Il est actuellement dans la Bibliothèque des Etats de Provence. Mon Maître l'eût poussé contre le Marquis de Mejanès, s'il n'eût été instruit de son dessein, parce qu'il lui fut adjugé aux trois quarts de sa valeur. Il ne le paya que 360 liv.; mais il est malheureusement sans réglures; c'est ce qui en rend l'usage beaucoup moins commode.

Si dans 16 ans d'ici, lorsque toutes les opérations *frustratoires* qui ont été ordonnées pour la Bibliothèque de Provence, seront au moins alors exécutées, mon Maître trouve à propos de mettre le pied pour la seconde fois dans ce Bibliotaphe, il vérifiera si le carton, dont je viens de parler, se trouve dans son 1er. vol.

Biblia sacra vulgatæ editionis tribus tomis distincta (ad Concilii Tridentini præscriptum emendata, & a Sixto V-P-M recognita & approbata) Romæ ex Typographia Apostolica Vaticana M-D-XC. in-fol., maroquin rouge à double bordure, grand papier.

Cet exemplaire étoit dans la Bibliothèque du Duc de la Valliere, formée par mon Maître.

Il avoit appartenu auparavant à Gaignat.
(Voyez son Cat. tom. 1, p. 14, n^o. 39.)

Il lui avoit été cédé par le Président de Cotte. Celui-ci l'avoit eu dans son lot, lors de l'acquisition qu'il fit conjointement avec Boutin, l'Intendant des Finances, de la Bibliothèque de de Boze.

Je trouve bien *bon* l'Auteur du Catalogue de Gaignat, lorsqu'il nous dit ci-dessus, que ce Président *ne fit cette cession que par amitié*, comme si l'on ne sçavoit pas, que c'est l'argent seul qui fait tout dans Paris, que l'amitié n'entre pour rien dans les marchés, & que l'or y opere même les cessions des objets, dont les possessions doivent être les plus exclusives.

Cet exemplaire a 15 pouces & demi de haut.

Ce fut l'Auteur du Catalogue de Gaignat, qui le fit pousser par le *gros* Guillaume son cousin jusqu'à 1075 liv.; il reprit ensuite lui-même l'enchere, & en porta la valeur à 1079 liv. 19 s. Ce fut à ce prix qu'il lui fut adjudgé.

Quand il eut vendu son fonds à ce *gros gros* Guillaume, celui-ci vint en 1770, se faire présenter par mon Maître au Duc de la Valliere, & lorsqu'il eut eu l'honneur de faire sa conoissance, il eut l'art, avec cette voix douce, & telle que l'ont les Chantres du Vatican, & avec cet air bénin, que d'autres me reprocheront de ne pas appeller tout rondement

bête, de le lui couler *secrètement* au prix de 2000 liv. Mais combien l'a-t-il vendu dans la vente de ce Duc ? Qu'on voie les prix de son Catalogue, & l'on trouvera que le 47me. n^o., qui est celui qui indique cette Bible, n'y est apprécié que 999 liv. 19 s.

Qui sçait si ce n'est pas pour lui-même, qu'il a fait retirer cet exemplaire à cette vente ?

Est-ce soutenir le prix d'un livre, que de le lâcher au dessous de la moitié de ce qu'on l'a vendu soi-même ?

Est-ce mériter la confiance de ceux pour qui l'on vend, & celle des autres propriétaires, dont on veut *bassement* briguer les ventes ?

Ce *gros* Guillaume ne pouvoit-il pas pousser pour lui cet exemplaire au moins jusqu'à 1500 liv., & le revendre ensuite au même prix qu'il l'avoit vendu à ce Duc, à quelque fils de *Plutus*, dont les yeux auroient été aussi bien bandés, que ceux de son pere ?

Le 1er. exemplaire de cette Bible sur grand papier, qui est venu dans Paris, étoit celui de la Bibliothèque de du Fay, il étoit relié en maroquin bleu, & il ne fut porté à sa vente qu'au prix de 704 liv. (V. son Cat. p. 7, n^o. 60.)

Après la vente de du Fay on ne vit paroître dans Paris d'autres exemplaires de cette Bible sur grand papier, que celui de de Boze, du moins c'est ce que j'ai lieu de penser d'après

un grand nombre de Catalogues , que j'ai parcourus.

Si quelqu'un en a découvert quelqu'autre , il me fera très-grand plaisir , s'il l'apprend pour moi au Public.

Le Pere le-Long n'indique aucun exemplaire de cette Bible sur ce Papier. (Voyez tom. 1 , p. 264 , 267 , col. 1.) Il observe seulement , que cette Bible sortit de la Presse en 1588 , quoiqu'elle ne porte que la date de 1590 , qui fut celle de sa publication. (P. 266 , col. 1 *versus finem*).

Comme l'Auteur de la Bibliographie , & son gros & grand cousin Guillaume aiment excessivement les frais d'impression dans les livres qui sortent de leurs presses , ils nous ont escamoté l'un & l'autre cette observation du Pere le - Long , qui est cependant pour les éditions des Bibles , leur seul guid-âne. Cet Oratorien n'a également cité aucun exemplaire de la Polyglotte de Walton sur grand papier. (V. le tom. 1er. de la B. S. , p. 35 , col. 1. , p. 40 , col. 1.)

Comme beaucoup d'Auteurs , & nommément celui de la Bibliographie , donnent des descriptions de la Bible de Sixte V. , j'ai envie , Monsieur le Comte , de mettre ici sous vos yeux celle de mon Maître.

Vous la trouverez certainement moins fautive , moins embarrassée , & plus facile à découvrir les friponneries , que font sur cette Bible certains Libraires.

Elle est sur deux colonnes, & en caractère rond de *gros Romain petit œil*.

Elle commence par onze feuillets détachés, quoique, l'Auteur de la Bibliographie n'en compte que dix, tom. 1., p. 64, 1^{er}. alinéa.

Ces feuillets contiennent 1^o. un frontispice gravé en taille douce, portant ce titre.

Biblia sacra vulgatæ editionis ad Concilii Tridentini præscriptum emendata & a Sixto-V-P-M-recognita & approbata, sans date.

2^o. Le titre que j'ai copié, & dans lequel j'ai inséré entre deux crochets ce que j'ai tiré du précédent.

3^o. De Canonicis Scripturis Decretum ex Concilio Tridentino Sessione quarta (1 feuillet.)

4^o. La Bulle de Sixte V. commençant par ces mots æternus ille coelestium (6 feuillets).

5^o. Index ac series librorum veteris Testamenti (1 feuillet) & au *verso* LIBRORVM VETERIS AC NOVI TESTAMENTI CONSONANTIA.

6^o. BIBLIORVM SACRORVM TOMVS PRIMVS, sur trois lignes.

Series librorum, & au *verso* de ce dernier feuillet, ce passage tiré de Josué.... Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo: sed meditaberis in eo diebus ac noctibus ut custodias, & facies omnia quæ scripta sunt in eo: Tunc diriges viam tuam, & intelliges eam.

Le corps de la Bible vient ensuite. Il est divisé en trois tomes.

Le 1^{er}. commence avec la p. 1, & il finit avec la 479.

Il contient le Pentateuque , Jofué , les Juges , Ruth , les Rois , les Paralipomenes , les deux livres d'Efdras , Tobie , Judith , Esther , & Job , à la fin duquel on lit cette foufcription.

FINIS PRIMI TOMI.

La 1^{re}. pag. de ce tome porte ce fommaire en lettres capitales fur deux lignes.

LIBER
GENESIS-

Chacune de fes colonnes eft de 38 lignes ; mais il y en a 47 dans celles de fes autres pages.

Le fecond tome eft précédé de deux feuillets féparés , dont le 1^{er}. eft intitulé fur trois lignes & en lettres capitales : Bibliorum Sacrorum tomus fecundus , & a pour réclame XXX ferie , & le fecond a pour titre fur deux lignes & en lettres capitales

Series librorum.

Tomi fecundi.

Ces livres font les Pfeaumes , les livres de Salomon , les grands & les petits Prophètes , & les deux livres des Machabées.

On lit fur fon *verfo* :

Proverb. Cap. VII.

Fili ferva mandata mea , & vives : & legem meam quafi pupillam oculi tui : liga eam in

(525)

digitis tuis. Scribe illam in tabulis cordis tuī.

Le 1er. feuillet du corps de ce second tome n'est pas chiffré sur son *recto*, de même que celui du 1er., mais on y voit sur son *verso* le nombre 482, & sur le dernier des Machabées celui de 899, avec cette autre souscription.

FINIS

SECUNDI TOMI ET VETERIS
TESTAMENTI.

Le troisieme tome est également précédé de deux autres feuillets séparés, dont le 1er. a pour titre.

BIBLIORVM

SACRORVM

Tomus Tertius

NOVVM TESTAMENTVM

COMPREHENDENS

Et est terminé par cette autre réclame.

XXXX

Index

Le second est intitulé sur son *recto*

INDEX AC SERIES LIBRORVM

NOVI TESTAMENTI.

Avec ce passage sur son *verso*

APOC. vltimo.

(526)

Si qui appofuerit ad hæc apponet deus fuper illum plagas fcriptas in libro ifto , & fi quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus auferet DEVS partem ejus de libro vitæ , & de civitate fancta , & de his , quæ fcripta funt in libro ifto.

La 1re. page de ce tome eft également fans chiffres , elle eft intitulée ainfi.

SANCTVM
IESV CHRISTI
EVANGELIVM
SECVNDVM MATAEVVM
CAPVT PRIMVM.

On voit fur fa 2de. page le nombre 902 , & fur fa dernière celui de 1141 , avec cette 3me. foufcription.

FINIS
TERTII TOMI
AC NOVI TESTAMENTI.

Il y a deux fortes d'exemplaires de cette Bible , foit fur grand , foit fur petit papier.

Les uns finiffent par cette 3me. foufcription , & les autres ne l'ont pas. C'eft ce que l'Auteur de la Bibliographie n'observe pas. (p. 65 , tom. 1).

Il eft bien certain , que puifque cette obfervation lui eft échappée , on ne la trouvera pas dans le *gros* Guillaume.

Il a tort & grand tort de ne l'avoir pas faite , parce que dans la 2de. vente qu'il fit pour le Duc de la Valliere en 1777 ou 78 , autant que je peux m'en rappeler , il vendit pour lui un exemplaire de cette Bible sur petit papier, que mon Maître lui avoit fait venir du Cabinet du Marquis de Cambis d'Avignon après sa mort, où elle ne se trouvoit pas.

Elle n'est pas non plus dans les exemplaires de cette Bible, qui sont l'un dans la Bibliothèque de Ste. Genevieve, & l'autre dans celle de Lamoignon. C'est ce que Pr. Marchand nous assure à la p. 44 de l'édition imprimée du Mémoire , qu'il a fait sur cette Bible.

Cette édition se trouve dans le 4me. tome de *l'Amœnit. lit.* de Schelhorn , depuis la p. 433 de ce tome, jusqu'à la 454.

L'Auteur de la Bibliographie parle de ce Mémoire à la p. 63 de son 1er. tome, mais il est *si bien* instruit, qu'il ne le croit, que *Mf.*

Voici le court renseignement que Sallengre nous donne dans la 1re. part. du 1er. tome de ses Mémoires de Littérature, sur les supercheres qui regardent cette Bible, p. 194.

» La premiere édition , dit-il , de la Bible
 » de Sixte v. est de 1590. Il s'en fit une seconde
 » fort différente de la premiere en 1592.
 » Comme la premiere édition est devenue
 » fort rare , & qu'elles se ressemblent fort
 » toutes deux, on a mis quelquefois par su-
 » percherie le titre de l'édition de 1590, à
 » celle de 1592. Mais il y a une marque

» infallible pour les distinguer ; c'est que dans
 » l'édition de 1590. Il y a *Liber Numeri* ,
 » au lieu de *Liber Numerorum* , qui est dans
 » l'édition de 1592 ».

Prosper Marchand fait aussi la même remarque , p. 450 ci-dessus , & il ajoute , qu'on
 » a voulu corriger ce solecisme (sic) en cou-
 » vrant la lettre i , d'une certaine composi-
 » tion brune , mais non pas si bien qu'en gra-
 » tant un peu avec la pointe d'un ganif (sic)
 » on ne la découvre fort aisément.

Avant de finir ce que j'avois à vous dire sur cette Bible , agréerez-vous , Monsieur le Comte , que je vous demande si vous vous ressouvenez du trait de critique , que l'Abbé Saas a lancé très-à-propos , dans sa *Notice des Mss. , &c. de l'Ég. Metr. de Rouen* , contre la Table du Catalogue de la Théologie de la Bibliothèque du Roi ?

Il y observe , (p. 97) que les Auteurs de cette Table , voulant faire les sçavants hors de lieu , & sçachant que Sixte V. , qui a fait imprimer cette Bible , s'appelloit *Felix Peretti* avant son Pontificat , renvoyent , de l'article Sixtus V.us à *Felix Perettus* , pour trouver cette Bible.

N'est-il pas bien commode pour ceux qui vont demander dans la Bibliothèque du Roi la Bible de Sixte V , d'être obligés de sçavoir , avant de former leur demande , que ce Pape s'appelloit *Felix Peretti* ?

Comme la Bible de Clement VIII. n'est pas de mon sujet , je ne vous dis pas que l'Abbé Saas se récrie encore , que ceux qui vont la demander
 dans

dans la même Bibliothèque sont tenus aussi de ne pas ignorer que ce Pape s'appelloit, avant sa promotion Pontificale, *Hippolyte Aldobrandin*, parce que du nom de *Clemens Octavus*, cette table y renvoie à l'article *Hippolytus Aldobrandinus*. V. *ibid.*

Me voilà forti, Monsieur le Comte, de la description de cette Bible, qui n'est pas mal longue en tems & mal coûteuse en frais d'Imprimerie; mais quels sacrifices & quelles dépenses ne ferois-je pas pour un Amateur aussi ardent & aussi éclairé que vous? Si vous n'aviez qu'un cœur *bouilli*, comme la plûpart des gens de votre étoffe, que je connois, je vous laisserois dans votre fange, à la suite des Hérons qui devancent votre marche.

Venons à présent aux livres Saints sur papier de couleur, dont les exemples sont assez fréquents, pour que Méerman n'ait pas dédaigné de s'en occuper dans le 1er. tome de son *Orig. Typ.*, page 9.

En voulez-vous sur papier bleu?

On trouve chez le Comte de Maccarthy, sur un papier de cette couleur, un nouveau Testament Arménien en 2. vol. in-12, imprimé avant la mort du Pere le-Long, & cet Oratorien ne se doute aucunement d'un pareil tirage. V. le 1er. tom. de son B. S., p. 139., col. 2.

En desirez-vous d'autres imprimés sur papier citron, voici un nouveau Testament Grec de l'an 1587 in-16., sans indication d'Imprimeur & de Ville, qui est dans le Cabinet du même Comte.

Je vous prie de ne me plus rien demander là-

dessus; quoique le porte-feuille de mon Maître régorge de pareils exemples, je ne consens pas à vous en donner d'autres.

4°. Avez-vous, Monsieur le Comte, sous les yeux la 4me. section de ce 13me. paragraphe que j'ai eu l'honneur de vous promettre? Si cela est, je n'ai pas besoin de vous rappeler que j'ai à vous entretenir ici de la même édition d'une même Bible sous diverses dates.

Je n'en multiplierai pas les exemples & pour vous & pour moi. Il est enfin tems que mon Livre quitte vos mains & que ma plume se repose.

Le Pere le-Long vous parle-t-il des deux différentes dates sous lesquelles divers exemplaires de la Bible Grecque des 70, imprimée sous le Pontificat de Sixte V, courent depuis un peu plus de 200 ans dans le Public?

Vérifiez, je vous en prie, le 1er. tom. de son B. S., depuis la p. 187, col. 2, jusqu'à la 191, col. 1, & vous lui sçaurez très-mauvais gré de ne vous rien dire là-dessus.

Puisque je vais, Monsieur le Comte, vous entamer l'anecdote qui regarde ces deux dates, vous allez bien vous amuser contre le *gros Gui Gui* Guillaume qui a eu la fatuité de s'imaginer qu'il est le premier Bibliopole à nous découvrir celle de 1586.

C'est dans son Catalogue de Gouttard, [Paris, M.DCC.LXXX. in-8°.] qu'il élève cette prétention.

Il s'explique [p. 2] *de la maniere la plus modeste & la moins téméraire* sur cette prétendue

découverte. . . » Cette édition de l'ancien Testa-
 » ment, y dit-il, a été annoncée jusqu'à présent,
 » tant par les Bibliographes, que par les Rédac-
 » teurs de Catalogues sous la date de 1587 ; mais,
 » y ajoute-t-il, ni les uns ni les autres n'ont fait at-
 » tention que la vraie date est de M. D. LXXXVI., &
 » que l'on a ajouté à la plume un I à tous les
 » exemplaires qui sont datés de 1587 ».

Il est d'une fierté inconcevable parce que son
petit cousin Guillaume, l'Auteur de la Bibliogra-
 phie, a malheureusement oublié cette observation.
 [tom. 1, pp. 24 & 25.]

Voilà certainement la matière d'un gros triom-
 phe pour un *gros* Guillaume comme lui ! Je suis
 sûr qu'il en a reçu de gros applaudissemens, mais
 ils ne venoient certainement que d'un de ses *gros*
 Garçons de magasin.

De telles découvertes sont dignes de lui, & il
 me semble que je l'entends rire, de son magasin
 jusqu'à mon Cabinet.

Mais cet *habillissime* Guillaume n'auroit-il pas
 mieux fait de relever son *petit* cousin, à cause qu'il
 confond dans son article de cette Bible, Pierre
 Morin, un des Sçavans que Sixte V. employa à sa
 correction, avec le Pere Morin de l'Oratoire,
 qui ne s'est montré dans les Lettres que dans le
 siècle d'après (1).

(1) Quoique le *gros* Guillaume ait cru devoir faire sur la
 première des dates de cette Bible, un si grand can-can Bi-
 bliopolique, il est bon d'avertir le Public que la version des
 70, que cette édition contient, n'est pas la plus correcte, &

Allons, & sans miséricorde arrachons des mains de ce sot, le laurier qu'il s'est témérairement approprié. Qu'il ouvre, entre divers Catalogues, celui de l'Abbé de Rothelin, & il y trouvera, à la p. 3, n^o. 10, l'indication du même exemplaire qui est passé chez Gouttard, sous la même date.

Mais ce Catalogue sera-t-il le seul à la lui montrer ? Ne la verra-t-il pas également dans celui de Crevenna, tom. VI, p. 1 des additions & seqq.

Ces additions ne sont-elles pas de 1775, & cette année n'est-elle pas celle du Catalogue qui la contient ?

Je m'abstiens, Monsieur le Comte, de relever ici les autres fatuités & bévues qui sont dans la même note dont je vous ai donné un extrait, parce que je suis ennuyé d'avoir sans cesse dans mon souvenir la face de l'emblème Evangélique que la sienne représente si bien. (Habet faciem vituli.)

Le *gros* Guillaume se familiarise un peu trop

qu'on regarde celle qui est sortie de chez les Alde en 1518, comme beaucoup meilleure. C'est ce qu'on voit dans le *secunda scaligerana* [p. 236 de l'édition de des-Maizeaux, in-12, Amsterdam, &c. M.DCCXL, tom. 2 de sa collection de quelques Ana.]

Le Conseiller Sarrau, le Ministre Daillé, Colomiés, le Clerc, le Duchat & des-Maizeaux, qui ont tous contribué à relever Scaliger sur la meilleure édition de cette Bible, qu'il croit être celle dont le *grand* Guillaume m'occasionne de parler ici, se sont tous trompés, en disant que c'est celle d'*Aldus*. [V. *ibid.*] Ils devoient dire, que c'est celle des Alde, parce que le vieil Alde étoit déjà mort depuis 3 ans révolus, ainsi que je l'ai démontré contre le fautif Pere le-Long, à la p. 156 de cet Ouvrage.

avec ces fortes de triomphes imaginaires. Mais comme il est sujet aux visions, je me ruine en *Messes Monachales* pour guérir sa pauvre tête.

Ne nous dit-il pas, dans le 1er. tome de son dernier Catalogue du Duc de la Vallière, p. 136, n°. 347, que l'édition du *Canones, &c. Concilii Tridentini, Romæ, apud Paulum Manutium, 1564, in-fol.*, dont il nous parle, est si rare, qu'elle ne se rencontre pas dans les meilleurs Catalogues, & que tous les Bibliographes qui ont traité des livres rares, n'en font aucune mention. Quelque Escamoteur lui avoit subtilement enlevé ses béquilles, lorsqu'il se mit dans la tête de feuilleter ces Catalogues & ces Bibliographes.

On ne peut certes mentir plus impudemment. Parmi ces Catalogues, il cite celui de l'Abbé de Rothelin; mais peut-on avoir une effronterie pareille à celle qui l'engage à nier que ce livre s'y trouve indiqué? Qu'il ouvre encore ce même Catalogue, & qu'il me prête pour un instant son gros doigt, je le conduirai, en le serrant très-fortement pour qu'il s'en ressouvienne, sur son n°. 338. (p. 34.)

Pour ce qui est des Bibliographes chez lesquels il dit ne l'avoir pas trouvée, il n'a certainement pas fait l'honneur à son *petit* cousin Guillaume, dont il tient toute sa doctrine, de le consulter là-dessus. S'il eût eu assez de confiance en lui, & s'il eût renoncé au plaisir de passer pour le seul *gros Gui* Guillaume, il auroit rencontré, à la p. 207, n°. 231, non seulement une édition de ce même Concile, sous cette même date, mais encore une

autre sous la même année, exprimée par ces mots...
editio secunda.

Le *gros* Guillaume en a-t-il assez, & aura-t-il désormais le front si altier ? Que penser d'un tel homme, puisque dans son Catalogue de Saint-Ceran, publié en la même Ville, in-8^o., (le 27 9bre.) M. DCC. LXXX.; il avoit déjà eu cette insigne effronterie, en y indiquant, (pp. 9 & 10) la même édition avec la même emphase ? Ne faut-il pas être un homme indigne d'éclairer le Public, en affectant, dans le dernier Catalogue du Duc de la Vallière, une réticence aussi *damnificative* aux acquéreurs ?

Cette réticence consiste à n'y avoir pas énuméré, parmi les Catalogues, qu'il y cite, celui de Saint-Ceran qui, depuis 3 ans seulement, étoit sorti de ses mains.

Quelles interprétations ne pourrois-je pas donner, Monsieur le Comte, à des réticences de cette espèce ; mais soyons Chrétiens, & laissons Guillaume brouter à son aise dans le pré de la *Guillaumiade*.

5^o. Quel tems ne me faudroit-il pas, Monsieur le Comte, pour vous mentionner ici toutes les anecdotes relatives à certaines Bibles imprimées, & aux Ouvrages de divers Auteurs sur les livres sacrés, que le Pere le-Long a omises ? Je vous en réserve la totalité pour un autre Ouvrage, & je me borne ici seulement à quelques unes.

Vous parle-t-il du bon mot de Don *Nicolas* Ramo, Evêque de Cuba, sur la manière dont la Vulgate est placée dans la Polyglotte du Cardinal Ximc-

nes ? Comme elle y est entre le Grec & le texte Hébreu, cet Evêque s'avisa un jour de dire en conséquence, qu'elle y est, ainsi que Jesus-Christ sur la Croix, entre deux larrons.

Si nous lisons sa Dissertation sur les Bibles Polyglottes, au lieu d'y prêter ce bon mot à cet Evêque, il l'y attribue, p. 13, au Cardinal Ximenes lui-même. Il y a apparence qu'il a reconnu son erreur, puisque dans le 1er. tome de son B. S., p. 10, col. 1, il ne dit rien de semblable d'après ce Cardinal, & qu'il n'y répète que ce qu'il avoit déjà dit, (p. 16, Dissert. ci-dessus) sur ce même emplacement, d'après lui-même.

Or le mot qui est sur les pp. 16 & 10 de ces deux Ouvrages, est bien différent de celui de l'Evêque de Cuba.

Tout ce qu'il y a, c'est que Richard Simon prête ce bon mot à ce Cardinal, à la p. 515, col. 2 de son *Hist. Crit. de l'ancien Testament*.

Mais on l'accuse d'avoir ensuite varié là-dessus, & alors je ne suis pas surpris que le Pere le-Long ait mis des points (à la col. 1 de la p. 10 du 1er. tom. de son B. S.) après ces mots : *Mediam autem inter has Beati Hieronymi translationem velut inter Synagogam & Orientalem Ecclesiam posuimus.*

C'est Daniel Maichel qui, dans son *Introductio ad Historiam Litterariam*, de l'édition ci-dessus, p. 32, reproche cette rétractation à R. Simon. Il veut lui-même, (même p., note †) que cette anecdote soit vraie, & il nous dit, qu'étant à Berne en Suisse, le Professeur Scheurer lui montra un Ms.

dans lequel on la lisoit comme de ce Cardinal. Mais le *bon* Maichel ne nous assure pas si ce Ms. venoit de Ximenes même. Si au contraire il venoit de toute autre main, & ne contenoit pas mot à mot la Préface de ce Cardinal dont parle R. Simon, on ne peut pas absolument assurer que cette anecdote fût authentique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Nicolas Thoynard, dans ses *difficultés proposées au Pere Bouhours*, qui ont été omises dans la dernière édition de Moreri, [p. 168, col. 1, tom. 10] attribue cette anecdote à l'Evêque dont j'ai parlé. [p. 15, 1697, in-12.]

Il n'est pas le seul, & Amelot de la Houffaye la lui attribue également dans ses *Mémoires Historiques*. V. le *Diction. Hist. des Mœurs des Français*, tom. 1, p. 279.

Venons, Monsieur le Comte, à une autre anecdote. Vous savez que Robert Etienne a donné deux éditions du nouveau Testament Grec, qui ont excité de grandes disputes *Bibliologiques* parmi les Amateurs de livres, & l'illustre race des Bibliopoles; que ces deux éditions sont connues par les premiers mots de leur Préface, sous le nom d'*O Mirificam*, & que l'une est de 1546, & l'autre de 1549. La dernière n'est que la réimpression de l'autre mot à mot, ligne à ligne & page à page; mais il y en a une d'elles qui porte la faute *pulres* pour *plures*, dans sa Préface, qui n'est que d'une page & demie, & qu'il plait à l'Auteur de la Bibliographie, qui *excelle en exactitude*, d'appeler une *longue* Préface. [p. 29, n°. 20, tom. 1, 4me. alinéa.]

Quelle est celle des deux qui porte cette faute ? Le Pere le-Long n'en dit rien, & il n'a pas même prévu que la ruse mercantile feroit naître un jour une grande dispute là-dessus. (p. 207, col. 1 & 2, tom. 1.)

Voilà une tête véritablement *Bibliothécale* ! Elle est d'une prévoyance extrême.

L'Auteur de la Bibliographie veut parler sur l'édition qui porte cette faute, & il nous dit *très-fottement*, que c'est celle de 1546. (p. 29, tom. 1.) Il étoit vraisemblablement, lorsqu'il écrivit cet article, & en comparant ces deux éditions ensemble, entouré de quelques esprits malins qui lui fascinoient les yeux. Sans une pareille fascination, il est impossible de tomber dans une aussi grossière erreur (1). Cette faute n'est que dans la Préface de celle de 1549, & je ne doute pas que, comme les caractères de celle-ci sont moins beaux & plus usés que ceux de l'autre, Robert Etienne ne l'y ait glissée expressément, pour servir de ren-

seignement sur la plus belle d'entre elles, lorsque de vrais Amateurs voudroient faire l'acquisition de l'une ou de l'autre.

Le Sire Gui-Gui-Guillaume, qui n'est pas encore arrivé sur le seuil du temple de la Biblio-

*bites. Per Etienne
napensoit par à
puiribites Biblio-
graphiques,*

(1) Crevenna qui a examiné avec attention son exemplaire de la même édition, ne manque pas de nous avertir quelque prévention qu'il ait pour l'Auteur de la Bibliographie, qu'il n'a rien trouvé de pareil dans sa Préface. (p. 5, tom. 1.)

polie, que son *petit* cousin s'étoit construit, a oublié dans son dernier Catalogue du Duc de la Valliere, (tom. 1, p. 6, n^o. 10,) de le relever là-dessus. C'est en vérité une perte excessive pour les *régions Bibliopoliques*, que son silence soit *malheureusement* tombé sur cet article. Pouvoient-elles être affligées d'un plus grand *désastre*?

De l'anecdote qui concerne ces deux éditions du Nouveau Testament grec par Robert Etienne, passons à celle de la Bible de Ferrare, dont j'ai déjà parlé aux p. 46 & 47 de cet ouvrage, *in notis*. C'est de celle des Juifs de cette Ville, qu'il y est question, & c'est de celle-là même qu'il s'agit encore ici.

Il faudroit d'abord pour vous bien instruire sur cette Bible, vous en donner le titre d'une manière très-exacte; si vous le cherchez dans le Pere le-Long, (tom. 1, p. 364, col. 2,) vous l'y trouverez estropié, parce que ce bon Confrere de l'Oratoire n'a jamais été *efficacement augustinisé* pour être un grand Bibliographe, & pour posséder à fonds l'art *bibliothécal*. Mais renvoyons ailleurs ce titre, & les descriptions *calligraphique* & *typographique* de cette Bible. Elles seroient entrées dans l'Histoire critique des livres de la Bibliothèque du Marquis de Mejanès, qui appartient actuellement aux Etats de Provence; mais le dégoût que mon Maître a d'en continuer la régie, lui inspire cet adage *épiscopal*, qui est d'une finesse orientale des plus admirables..... *Ne mittatis margaritas vestras ante porcos*. S. Matthieu, ch. 7, v. 6.

Ne foyez pas surpris, Monsieur le Comte, de son *anti-urbanité*.

Ce sont les Juifs (*cette nation si polie*) qui ont transmis un pareil adage aux Plebans, que notre Société civile s'est choisis. Ils nous disent *ex Cathedra*, que leur Maître parloit ainsi.

Si cela est vrai, comme il n'y a pas lieu d'en douter, puisqu'ils s'attribuent l'heureux privilege de l'infailibilité que le Tiers-Etat ne leur disputera jamais (1); vous ne devez donc pas trouver

[1] Le Tiers-Etat abhorre trop les opinions théologiques, pour entrer en dispute là-dessus avec nos Plebans, & il n'est que trop fâché que l'ignorance des siècles de sa servitude l'ait empêché d'emprunter plutôt le glaive des loix pour les resserrer dans les bornes étroites, qu'ils n'auroient jamais dû franchir.

Si les siècles passés ont été ceux d'une autorité positive, & par conséquent désolante & tyrannique, celui-ci est enfin le siècle de la raison, de la liberté, des vertus sociales, & de la justice nationale.

Mais quoique le Tiers-Etat ne daigne pas jeter les yeux sur l'*infailibilité umbratile de l'Ecole*, il ne permettra jamais à un despotisme plus qu'odieux de saccager ses procès-verbaux, de les châtrer, & de les interpoler. Il criera de toutes ses forces, depuis une extrémité d'une Province jusqu'à l'autre, à tous ceux qui s'y permettent de pareils saccagemens, qu'on ne pourra jamais excuser, pour quelque raison, & sous quelque prétexte que ce soit (fut-ce même celui d'une *infiniment précieuse correction Académique*.)

Discite justitiam moniti, & non temnere divos.

Æneid., lib. VI, v. 620.

Quoique vous ne deviez pas éprouver sous mes mains le cruel tourment auquel étoit soumis dans les enfers le

mal-à-propos, que j'appelle *Porcs* tous ceux qui se refusent à la doctrine *Bibliothécale*.

Un Apôtre ne nous dit-il pas que toute doctrine, quelle qu'elle soit, vient de Dieu ?..... *Omne*

scélérat, dont la bouche étoit condamnée à la *vocifération* éternelle de ce vers, les huées tomberont contre vous par torrents, & si votre ame est tant soit peu *sentimentale*, vous vous répandrez en ruisseaux de pleurs aux pieds des Provinces, que vous aurez irritées contre vous.

Que le haut Clergé pense mal, il court rapidement vers sa ruine. Le nuage de l'ignorance hiérarchique & des premiers tems de sa formation, sous lequel il est malheureusement enveloppé, lui dérobe le précipice aux bords duquel il se trouve. Il n'a jamais fait assez d'attention à l'origine de l'Episcopat *divin*, & à celle de celui dont le *titre n'est qu'Ecclésiastique*.

Si en 1779, un Ecrivain de Paris envoya en Allemagne un Mémoire françois pour y être placé à la tête de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe en grec & en latin, qu'on y imprimoit alors in-8°. (*Halæ ad Salam*) dans lequel la *titularité* Ecclésiastique du Pape est foudroyée, & parfaitement distinguée de son origine divine, nos orgueilleux *Præsules* ne doivent-ils pas craindre que le Tiers-Etat ne les fasse rejeter comme *non nécessaires*, d'après St. Jerome, qui nous apprend dans un de ses ouvrages, d'une maniere intergiverfable, que l'Episcopat *Ecclésiastique* ou *Titulaire*, & tel qu'il se montre de nos jours, n'a été créé dans le second siecle que pour prévenir le schisme des Plébans d'alors, qui, comme ceux d'aujourd'hui, avoient tous la morgue d'aspirer à la 1re. place du Sénat Ecclésiastique d'une Ville, vacante par la mort de celui que les acclamations du Peuple y avoient porté.

Il n'existe plus aujourd'hui aucun Petau, le Colosse Jésuitique est tombé de sa base; il ne fortira plus de ses mains des gerbes de traits contre les Saumaïse & les D. Blondel; nos Plébans n'épouvantent plus la Nation dont

*datum optimum, & omne donum perfectum de-
sursum est, descendens à Patre luminum, apud
quem non est transmutatio, nec vicissitudinis*

les lumieres s'aggrandissent en raison inverse de l'ignorance de l'Histoire Ecclésiastique, où le haut Clergé tombe de plus en plus, pour ne caresser que des *Astutioles* & un fantôme de gloire, qui le font descendre dans le plus parfait mépris, par les mots insultans d'*Hérétiques* & de *Calvinistes*, qu'il prodigue très - largement à tous ceux qui attaquent avec la force terrassante des principes, les vains titres qu'il s'est forgés par son faste & par sa morgue *anti-Evan-géliques*.

La raison y a pourvu dans la Nation, & ce ne fera pas parce que Calvin aura dit une vérité, d'après un Pere de l'Eglise, qu'on rejettera le témoignage de ce Pere sur les lèvres duquel ce non Catholique l'aura prise.

Mais ne fera-ce que par la bouche d'un *Non-Catholique*, que nous arrivera le témoignage de ce Pere? Ne nous est-il pas retracé dans les Ecrits de plusieurs célèbres Théologiens de notre France, aussi distingués par leur orthodoxie, que par la profondeur de cette étonnante érudition, qui n'est plus de *mode* aujourd'hui chez nos *Mitrophores*, uniquement concentrés dans les *petits maneges* & dans les *Astutioles*, qu'il leur plait d'appeller *grande politique*?

Faut-il nommer quelques-uns de ces Théologiens? Qu'on ait recours au Chapitre 2 de la 3me. exercitation de la 3me. part. du Traité du sçavant Morin de l'Oratoire, intitulé... *Comment. de sacr. Eccles. Ordinat.* (Antv., &c., & Amst., &c., M.DCC.IX., in-fol., p. 30, col. 2, n°. III.) & on y verra que ce docte Oratorien s'explique de la façon suivante, d'après les propres paroles de ce saint Docteur, tirées de sa 85me. lettre... *Quod autem postea unus electus est, qui cæteris præponeretur, in schismatis remedium factum est, ne unusquisque ad se trahens Christi Ecclesiam rumperet.....*

Que l'on essaye de nos jours & dans cette *instauration* de notre Monarchie, de supprimer en France, pour le salut de

obumbratio.... Epist. Jac. Apost., ch. 1, v. 17.

Ne suffit-il pas , pour qu'elle ait une pareille origine, que la vérité, de quelque ordre qu'elle soit,

la Nation , (salus populi suprema lex esto) les dîmes & toutes les propriétés Ecclésiastiques , de quelque nature qu'elles soient , & qu'on n'accorde plus dorénavant aux Ministres des Autels (toutefois nécessaires & indispensables) qu'un émolument annuel qui répondra à la décence de leurs places , & qui suivra de six en six mois la vicissitude des saisons , des années & des siècles , l'on verra alors si cette immense légion de Cadets qui se disent Nobles , & qui se jettent avec autant de rapacité que d'ignorance & d'indiscipline sur tous les titres Episcopaux & Abbaciaux , continuera de courir avec la même précipitation dans la grotte de Bethléem , & de grimper au haut du Calvaire pour y foumettre les têtes orgueilleuses & superbes qui la composent , sous le précieux sang qui découle de la Croix qu'on y voit arborée pour le salut de tous les mortels.

De quelle défection de la part des prétendus Nobles ne serions-nous pas frappés alors ? Pourroient-ils , avec un émolument qui n'excéderoit pas la décence de leurs places , se livrer , avec la pompe la plus scandaleuse , à ces Orgies nocturnes où vingt vieilles Jezabel , mêlées avec trente jeunes Nymphes , viennent étaler le contraste ridicule & dégoûtant de leurs roses flétries & de leurs lys naissans , pour y dévorer toutes ensemble , sans honte & sans remords , le patrimoine des pauvres & la substance des peuples ?

O France ! n'ouvriras-tu jamais les yeux ? Les grandes lumières qui t'inondent de toute part ne dissiperont-elles jamais ces longues & épaisses ténèbres qui oppriment ta raison , & qui te rendront l'opprobre des siècles , si tu ne mets rapidement à profit l'heureux lever de l'astre qui paroît sur ton horizon ?

Serois-tu arrêtée par le mot imposant *Propriété* , que les membres trompeurs de certains Corps intermédiaires font malheureusement retentir à tes oreilles , pour te retenir perpétuellement sous le joug de la misère la plus accablante ?

en forme la base, & qu'elle ne soit sur aucune levre, oppressive de la Justice, que tous les hommes se doivent entre eux?

Ne sçais-tu pas que les propriétés ne sont respectables & sacrées, que lorsqu'elles appartiennent à des individus physiques?

Le Clergé séculier & régulier ne sont-ils pas chez toi des individus purement moraux que tu n'as créés & pu créer que pour ton édification, la direction de ta doctrine, la pureté de ton culte, la tranquillité de ta vie civile, la perfection des actions de ton esprit & de ton cœur, & le bonheur que les misères de cette vie, dans laquelle tu es condamnée à t'éprouver, te font attendre avec résignation & avec le plus ardent desir, dans une autre qui sera *ineffablement* plus heureuse?

Quand la destruction Jésuitique a été nécessaire à ta paix intérieure, as-tu respecté les propriétés d'un corps que tu as brisé comme un verre?

Défie-toi souverainement de tous ces frauduleux & *prestigiateurs* Cathéchistes qui voudront t'inspirer de conserver une Hiérarchie superbe & tyrannique, que des hommes rusés, & dont les entrailles ne font d'autre digestion que celle de l'argent & de l'or, ont bâti sur tes ruines!

Quelle est la politique de nos hauts *Præsules* qui ne respirent que le despotisme? Suit-elle celle qu'ils adoptent pour leur livrée? Ils veulent ne s'attacher que de beaux hommes, & ils traitent en tyrans les Sçavans qui doivent former leur gloire, ils ont même le front de les accabler d'injustices.

Ne doivent-ils pas sçavoir que la haine des hommes puissans dans les Lettres, provoquée par les plus grossiers manquemens, les astuces les plus méprisables & les injustices les plus révoltantes, est une grele de plomb qui se renouvelle d'instant en instant par les écrits les plus terribles contre ceux qui se la sont suscitée, jusqu'à ce que leur existence politique soit mise en lambeaux, & qu'elle se transforme tout-à-fait en ombre hideuse & fugitive?

Qu'ils soient Plebans, qu'ils se chamarrent d'un blason Héraldique, qu'ils se contentent de la modeste qualification d'hommes du Tiers, peu importe à leur mere commune & au grand Etre qui les a tous créés dans ses flancs, d'une matiere homogene. Mais qu'ils soient justes sous quelque habit qu'ils s'affublent, ou sous quelque livrée qu'ils adoptent, parce que la raison universelle les garrote tous, dans quelque ordre qu'ils se soient placés, par des liens si coarctifs, que leur conscience ne pourra jamais les rompre, à moins qu'il ne lui reste plus aucune syndérese.

Qu'ils n'oublient jamais le néant de leur origine commune, & que les orgueilleux & tyranniques mortels qui peuvent se trouver parmi eux, sçachent que quand ils auroient le pouvoir de porter dans leurs mains ce même globe impérial, que les tems anciens & modernes ont vu & voient encore dans celles de divers Souverains de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, ils n'auroient d'autre privilege que celui de porter, dans une boule d'or, un amas de grains de la poussiere dont ils sont tous pêtis. Ce globe n'a jamais contenu & ne renferme encore aujourd'hui, qu'un échantillon de la cendre qui fait pâlir leur front superbe dans l'humiliante cérémonie, que la Religion, dont ils sont tous membres, a établie.

*quel homme pour
regner, pour suivre
ou ordonner un plan!*

J'aurois, si je n'étois gêné par le plan de mon Ouvrage, une infinité de choses à vous apprendre sur cette Bible, parce que ni les R. Simon (1),

(1) R. Simon, *Hist. crit. des V. du Nouv. Test.*, in-4^o., p. 493, col. 1, ch. 41, *idem* *disquisitiones de variis Biblior. editionib.*, ch. 14. ni

ni les Nicolas Antoine (2), ni les le-Long (3), ni les D. Clement (4), ni les Auteurs de la Bibliographie (5), ni encore moins les *gros gros* Guillaume (6), ne vous en diront jamais autant, que je pourrois vous en dire. Je n'excepte pas même Joseph Scaliger, qui nous avertit que ce furent des Juifs transfuges d'Espagne, qui firent à Ferrare la version Espagnole qui est contenue dans cette Bible, & qu'il regarde comme très-excellente. (Voyez p. 235 ci-dessus, & *les Mémoires de Portugal*, par le Chevalier d'Oliveyra, à la Haye, 1743, in-12, p. 452, col. 2.)

Comme ce n'est plus mon objet de vous parler encore des Bibles sur grand papier, je ne vous cite pas ici l'exemplaire de celle-ci, qu'on voit sur le même papier dans le Catalogue de la Bibliothèque du Marquis de Menars, sous le nom de *Bibliotheca Menarsiana*, in-8°, &c., p. 9, n°. 2; je me borne uniquement à l'anecdote Typographique, qu'on lit sur cette Bible dans le 1er. tome du Catalogue de Crevenna, p. 22.

Puisque vous avez, Monsieur le Comte, un exemplaire de cette même Bible, vérifiez-y le 8me. feuillet de sa signature F, qui en est le

(2) Nicolas Antoine, Biblioth. Hispan. vet., part. 2a., p. 360, col. 1.

(3) Le-Long, tom. 1, p. 364, col. 2, & 365, col. 1.

[4] D. Clement, tom. 3, p. 448, col. 2, & 449, col. 1, &c.

[5] L'Auteur de la Bibliographie, tom. 1, p. 95, &c. n°. 72.

[6] Le *gros gros* Guillaume, tom. 1, du dern. Cat. du Duc de la Valliere, p. 26, n°. 98.

48me., pour favoir s'il y a au bas du *recto* de ce feuillet, la réclame *que*, & si ce n'est pas par elle que le feuillet suivant commence.

Si cela n'est ainsi, il manquera à votre exemplaire la fin du chap. 7, du Lévitique, & le commencement du ch. 8. [Voyez ce même Catalogue, tom. 1, pp. 22, 23, & tom. 6, p. 6, des additions des notes.]

Il ne faut pas vous imaginer, Monsieur le Comte, que ce *déficit* ne tombe alors que sur le vôtre. Il s'apperçoit dans presque tous les exemplaires. S'il a été suppléé dans quelques-uns, ce n'a été qu'après coup, & dans une réimpression; mais le Pere le-Long nous en avertit-il? Comme il ne faut que des yeux pour s'en appercevoir, & qu'il ne l'a pas apperçu, c'est une preuve qu'il ne feuilletoit pas assez bien les livres dont il parloit. [Voy. son B. S., tom. 1, dans mes notes ci-dessus.

Voici une anecdote sur cette Bible contre un Auteur de Provence.

Il y a dans toutes les Provinces des frippons, des trompeurs, des hommes avantageux, & pleins d'astuces pour leurs propres intérêts. Quand ce ne seroit que dans celle que je viens de nommer, combien de têtes professionnelles n'y induisent-elles pas en erreur le pauvre Peuple, qui, dans la crise où nous sommes, a le malheur de se confier à elles, dans ses Représentans?

Il y avoit jadis en Provence un Auteur du lieu de Mane, près de Manosque & de Forcalquier, appelé Gafarel, qui vendit à Carcavi, premier

Garde des livres imprimés du Roi, pour une Bible de Ferrare, semblable à celle dont je viens de vous entretenir, & qui est in-fol., celle dont je vais vous parler bientôt, & dont le format n'est qu'in-4°. , mais celle-ci vaut environ 110 liv. moins que l'autre. Richard Simon vous fournira cette anecdote, si vous avez recours à la p. 189 du 1er. tom. de ses *Lettres choisies*; Amsterdam, in-12, 4 vol., &c.

Voici, Monsieur le Comte, une autre Bible Espagnole dont le Pere le - Long ne nous indique qu'au hazard le lieu de l'impression [tom. 1. , p. 363. , col. 1.]

C'est celle de *Cassiodoro Reyna*, imprimée sans nom de Ville, & seulement avec les deux sigles qui désignent les deux noms de l'Auteur, in-4°. en 1569.

Divers *Bibliologues*, qui en parlent, en marquent l'impression, les uns à Berne & les autres à Basle. Comme elle n'a certainement pas été imprimée en deux lieux différents, le Pere le-Long auroit dû nous assurer qu'elle l'a été à Basle. C'est ce qu'il eût fait certainement, s'il eût connu la note Mste., que l'Auteur de la version de cette Bible a mise de sa main sur l'Exemplaire, dont il fit présent à la Bibliothèque de cette Ville. Cette note porte que ce même Exemplaire vient de ses mains; que c'est le Sénat de Basle qui donna lui-même ordre que cette Bible s'imprimât chez elle, & que ce fut Thomas Guarin qui en exécuta l'impression. (Voyez les pp. 289, & 290 du *Florilegium de Gerdesius*, Groningæ, 1763., in-8°.]

Que l'Auteur de la Bibliographie vienne à présent nous dire, d'un ton rranchant & plein d'assurance, que c'est plutôt à Berne qu'à Basle, que cette version a été mise sous presse, fera-t-il bien accueilli ? Si cela est, ce ne fera que par des Libraires idiots, qui ont les mains plus rouillées par le cuivre, que les yeux fatigués de la lecture des livres de leur Profession. Ils sont en vérité bien fastidieux, & bien peu attrayants, mais ils leur deviennent, nonobstant cela, indispensables à lire, & c'est uniquement de leur lecture, que dépendent le lucre & la gloire de leur Etat.

Que conclure, Monsieur le Comte de cette anecdote ? Pouvons-nous nous dispenser de regarder, comme un grand sot, un Bibliothécaire du Roi qui se laisse tromper si grossièrement ? Pouvez-vous vous-même vous empêcher de craindre, que la Bibliothèque des Etats de Provence, ne soit pendant une longue suite de siècles, abandonnée à des gens encore plus sots, puisque les Administrateurs *si clairvoyans*, qui régissent le Pays où cette Bibliothèque sera un jour érigée, n'ont pas encore voulu donner à mon Maître des Elèves à former ? Mais quel jugement portez-vous sur le trait de Gafarel ? Le prendrez-vous irrévocablement pour un Frippon ? Je ne vous conseille pas d'adopter si vite un pareil jugement sur son compte. Croyez plutôt, qu'il étoit de bonne foi, & que, s'il a trompé ce Bibliothécaire du Roi, ce n'est que parce qu'il s'étoit trompé lui-même, & qu'il pensoit tout aussi sottement, sur cette Bible, que le vendeur auquel il la remit.

Saluons encore ici une fois le *bon bon* Guil-

laume. Nous donne-t-il quelque renseignement sur le lieu de cette impression, dans ce même Catalogue, p. ci-dessus, n°. 99. ? Mais en vérité peut-on faire une demande pareille sur un homme de sa sorte ? N'est-il pas naturel de n'obtenir de lui, qu'un *tacet* là-dessus ?

Des Anecdotes sur les Bibles, descendons à celles qui concernent les Auteurs qui les ont commentées, ou illustrées par des concordances, ou par des tables. Je n'ai, Monsieur le Comte, que deux Anecdotes à vous transmettre là-dessus.

L'une regarde le Cordelier Nicolas de Lyra, & l'autre un de ses confreres nommé Arlott.

Je vous ai déjà parlé du premier, (ci-dessus p. 196 & 197.) Comme ce que j'ai encore à vous en dire, n'entroit pas dans la matiere du Paragraphe que je traitois alors, j'en ai exclu l'Anecdote que vous allez apprendre ici.

Vous vous rappelez certainement, que ce Nicolas de Lyra, qui a été appelé ainsi d'un Bourg du Diocèse d'Evreux en Normandie, qu'on connoît sous le même nom, & qui est mort à Paris, à ce que l'on prétend, dans un âge très-avancé en 1340, a publié une Bible Latine, avec des *Postilles perpétuelles*, presque sur tous ses passages, & que cette même Bible a été imprimée pour la 1re. fois partie en 1471 & partie en 1472, à Rome, par les Imprimeurs du Vatican, en 5 vol. in-fol., ainsi que l'ai déjà dit à la p. 195. de cet Ouvrage, & non pas toute, comme l'assurent Jean

Albert Fabricius, & Mansi son éditeur (*) en lepre^amiere de ces deux années.

Sçavez-vous bien , Monsieur le Comte , que ce bon Cordelier a si fortement fait danser Luther par ses *Postilles* , qu'il y a puisé beaucoup de notes contre l'Eglise Romaine.

Delà l'origine de ce Proverbe :

Si Lyra non lyrasset ,
Lutherus non faltasset.

Feuilletez tant que vous voudrez la *Bibliothèque Sacrée* du Pere le-Long , tom. 1. , p. 251. , col. 2. , & tom. 2. , p. 879 , col. 1 & 2 , & vous perdrez plutôt la vue , que vous n'y découvrirez cette Anecdote.

Vous ne la trouverez également pas dans la *Bibliothèque Latine* de Jean Albert Fabricius , que je viens de vous citer , quoique vous vous serviez de l'édition la plus complete que nous en ayons.

C'est à l'autre Cordelier que nous allons venir. Parlons un peu , Monsieur le Comte , du Frere Arlott. Ce Franciscain, qu'on surnommoit *de Prato*, florissoit en 1280. Le Pere le-Long en parle , tom. 1. de son B. S. . p. 456 , col. 2 , & 457 , col. 1.

Il lui attribue , d'après Trithème , C. Gesner , & Sixte de Siene , une collection de concordances sur l'ancien & le nouveau Testament , qu'il croit de la même nature , que celles d'Hugues de

(*) V. sa *Bibliothèque Latine* du M. Age , in-4^o , liv. 13 , p. 116 , col. 1. , tom. 5. , Patav. , M DCC LIV.

S. Cher , en Latin , *de Sancto Caro*. Voilà tout ^{o/} ce qu'il nous dit sur ce Religieux , & sur son Ouvrage.

Sans entrer ici dans les disputes qui font entre Possevin , Cave , les PP. Echard & Quetif , Casimir Oudin , Jean Albert Fabricius , & Tiraboschi , sur ses concordances , je me contente d'observer avec Mazzuchelli , (*Scriptur. d'Italia* , vol. 1^o , part. 2da. , p. 1098 & 1099) ce qui est échappé non-seulement au Pere le-Long , mais encore à tous les autres Auteurs que je viens de citer ci-dessus.

Ne peut-il pas se faire , que ces mêmes concordances , que les uns attribuent à Hugues de S. Cher , & les autres à ce Franciscain , appartiennent à l'un & à l'autre , parce que l'un les aura commencées , & l'autre les aura finies ?

Ne peut-il pas se faire encore , que celles du second se soient perdues , & qu'il ne soit resté que celles du premier ?

Ne peut-il pas se faire enfin , que l'un & l'autre aient fait chacun , sous le même Titre , un Ouvrage semblable , sans que le fonds en soit le même ?

Ciacconio ne nous apprend-il pas que les concordances d'Arlott ne sont qu'une espece de conciliation des lieux de l'Écriture Sainte , qui paroissent *Antilogiques* , au lieu que celles d'Hugues de S. Cher , où les mêmes mots employés en divers lieux de l'Écriture Sainte , sont rapprochés les uns des autres , ont une forme Alphabétique ?

Au reste comme Mazzuchelli est certainement

plus instruit sur les Auteurs de son pays , que le Pere le-Long , je fixe avec lui la mort du Cordelier Arlott en 1285 , tandis que le Pere le-Long ci-dessus prolonge mal -à - propos sa vie jusqu'en 1290.

14. & 15e. PARAGRAPHES.

Renversements d'ordre Chronologique , & Solæcismes.

Ces deux derniers Paragraphes ne me tiendront pas long-tems , & vous allez voir bientôt , Monsieur le Comte , la fin de ma 3me. lettre.

Ne trouvez-vous pas bien plaisant le Pere le-Long , lorsqu'il nous indique une Bible Latine de 1479 , avant une autre de 1476 ? C'est ce qui lui arrive à la fin de la 2de. colonne de la page 251 de son 1er. tome , & au commencement de la 1re. col. de la page suivante.

Ne le trouvez-vous pas également très-admirable , lorsqu'à la page 261. de ce même tome , col. 2., 10me. alinea , il nous lâche un solécisme bien grenu. Voici son passage.

Hæc editio characterum forma & nitore , ut nulli cedit , nisi illæ quæ anno 1642. à Typographia Regia prodiit.

La latinité , qu'il affecte ici , est-elle bien technique ? On auroit pu la passer dans les anciens tems de la Langue Latine , comme dans celui de Caton.

Je sçais même, qu'en descendant un peu plus bas dans les siècles de cette langue, qui ont suivi cet Auteur, on trouve dans la 7^{me}. Scène, (& non dans la 6^{me}, comme le dit Gerard Jean Vossius) (*) du V. Acte de l'Eunuque de Térence, *solæ* pour *foli*.

Mihi *solæ* ridiculo fuit, quæ, quid timeret, sciebam. *ψ*. III^o.

Si de Térence nous descendons encore jusqu'à Jules César & Cornelius Nepos, nous trouverons dans le premier *alteræ* pour *alteri*.

Ne qua legio *alteræ* legionis subsidio venire possit. De Bello Gal. liv. 1., c. 27.

Et dans le second, la même inflexion dans le datif de ce même pronom.

Præfuit etiam *alteræ* Equitum alæ.

Dans sa vie d'Eumenes, Ch. 1., n^o. 6, p. 457. de l'édition de Staveren, Lugd. Bat. 1734 &c. in-8^o.

Ce n'est pas seulement ce pronom, que Cornelius Nepos décline ainsi; on voit encore dans sa vie de Timoleon, ch. 3. n^o. 2, p. 522, *totæ* pour *toti*.

[*] V. Gerard Jean Vossius, de *Arte Gramm.*, libr. VI., cap. VI., tom. II. Ope. p. 338, col. 2., 2^d. alinea.

Ex maximo bello tantum otium totæ insulæ
conciliavit ,

Quoique je ne puisse me dissimuler ces exemples, je soutiendrai toujours, que de pareilles déclinaisons latines ne doivent jamais entrer dans nos ouvrages classiques, modernes & qu'on ne sçauroit rendre la latinité, dont on s'y sert, trop claire, trop familière & trop usitée. On doit en proscrire nécessairement toutes les déclinences & tous les tours de phrase, qui avoisinent trop les Archaismes, & qui ne conviennent qu'à des pédants, & à de fastueux & froids érudits.

Si l'on veut suivre une excellente méthode, qu'on adopte celle des Port-Royalistes. On n'a qu'à s'en tenir à la 4^{me.} règle de leur 2^{de.} déclinaison, lorsqu'on voudra sçavoir l'inflexion que l'on doit donner au datif singulier du pronom *Ille*, sous quelque genre que ce soit qu'on ait à l'employer.

En voilà assez, Monsieur le Comte, contre le pere le-Long. Qu'il naisse, de sa cendre dans son Corps, un vengeur qui veuille rétablir sa réputation littéraire, je l'attends de pied ferme, & fût-il suivi des trois cent Romains conjurés contre Porfena, je ne crains ni lui, ni sa bande; parce que je suis sous l'Egide de mon Maître, dont les travaux sont liés par un ciment cent fois plus dur que celui des Romains, & dont les matériaux sont taillés par la franchise & par la vérité.

Ainsi je ne peux m'empêcher de reprocher à ce Citadin d'Aix en Provence, qui a fait dans l'Hôtel de Ville de cette Cité, la proposition étonnante, dont je vous ai parlé dans ma Préface; de n'avoir procédé dans le Conseil auquel il assistoit, que comme un *aveugle né* dans le genre *Bibliothécal*, où il a eu la témérité de se traîner.

Comme j'habite, Monsieur le Comte la, capitale de la France, qui est le *grand* théâtre des *petits* maneges, & de ces astuces sourdes, dans lesquelles s'enveloppent les génies très-médiocres qui sont déjà dévoués au mépris de la postérité, je n'ai aucune peine à croire, que la démarche de ce Citadin ne lui ait été indirectement inspirée. Je suis très-instruit des intrigues de la Ville qui s'est proposé de sacrifier mon Maître, par les détours & les faux-fuyants de ses *plats* & *longs* Esclaves, au *petit* despotisme qui ravage non-seulement son enceinte intérieure, mais qui voudroit encore s'étendre de l'extérieur de ses murs, dans tout le reste de la Province dont elle est la Capitale.

O Provençaux, oubliez-vous dans la crise où vous êtes, & sous les filets qui vous enveloppent, qu'il coule dans vos veines une plus grande abondance de sang Romain, que de sang Gaulois? Ignorez-vous, que c'est dans ce tems-ci, que l'Héroïsme du Peuple Vainqueur de toute la terre, dont vos Ancêtres ont hérité en partie, doit renaître dans vos ames? Ignorez-vous enfin, que vous ne pouvez, marquer avec vos pieds, la moindre trace

sur le fol , que la nature vous a abandonné , sans fouler sous vous quelque Romain , dont les cris qui sortent de sa tombe , insultent à votre lâcheté ?

Eh ! quoi , tandis que vos Ancêtres & l'excellent Monarque François qui vous gouverne , se joignent ensemble , les uns par leurs cris , & l'autre par son amour plus que paternel , pour vous rendre vraiment libres , & tels , que votre origine l'exige , vous restez emmaillottés , au milieu de la plûpart des projets que vous avez de vous-mêmes le pouvoir de faire éclore , & de porter à leur suprême perfection , sous les liens timides , & pour ainsi dire enfantins des petits Tyrans qui ne jettent dans vos ames , qu'une crainte basse & servile , & qui ne se promettent d'autre triomphe plus satisfaisant que celui de vous ravir la faculté de penser ?

Sçachez en tout respecter l'adorable Souverain qui vous conduit , & plus vos sentiments d'amour vous meneront vers lui , plus vous frémirez de l'horrible servitude , dans laquelle vous avez été plongés jusqu'ici. Il est odieux & plus qu'odieux , qu'une honteuse inaction lie vos bras jusqu'au point de ne pas exécuter de vous-mêmes les dernières volontés de l'illustre Défunt , qui a voulu fournir à vos ames le depôt le plus capable de les resusciter.

Croyez-vous d'être sans reproches , en différant pendant si long-tems leur exécution ?

Vos Administrateurs usent contre le bien public , & contre votre gloire littéraire , de la plus noire

2369

(557)

perfidie , en abandonnant à la langueur & à la sécheresse *intellectuelles* , plus de 200000 de vos Citoyens de tout Etat , pour idolâtrer bassement le caprice du petit despotisme , auquel ils se font stupidement asservis.

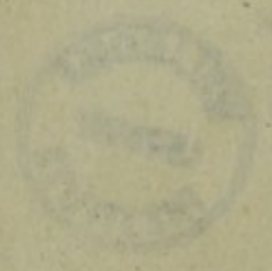
FIN.

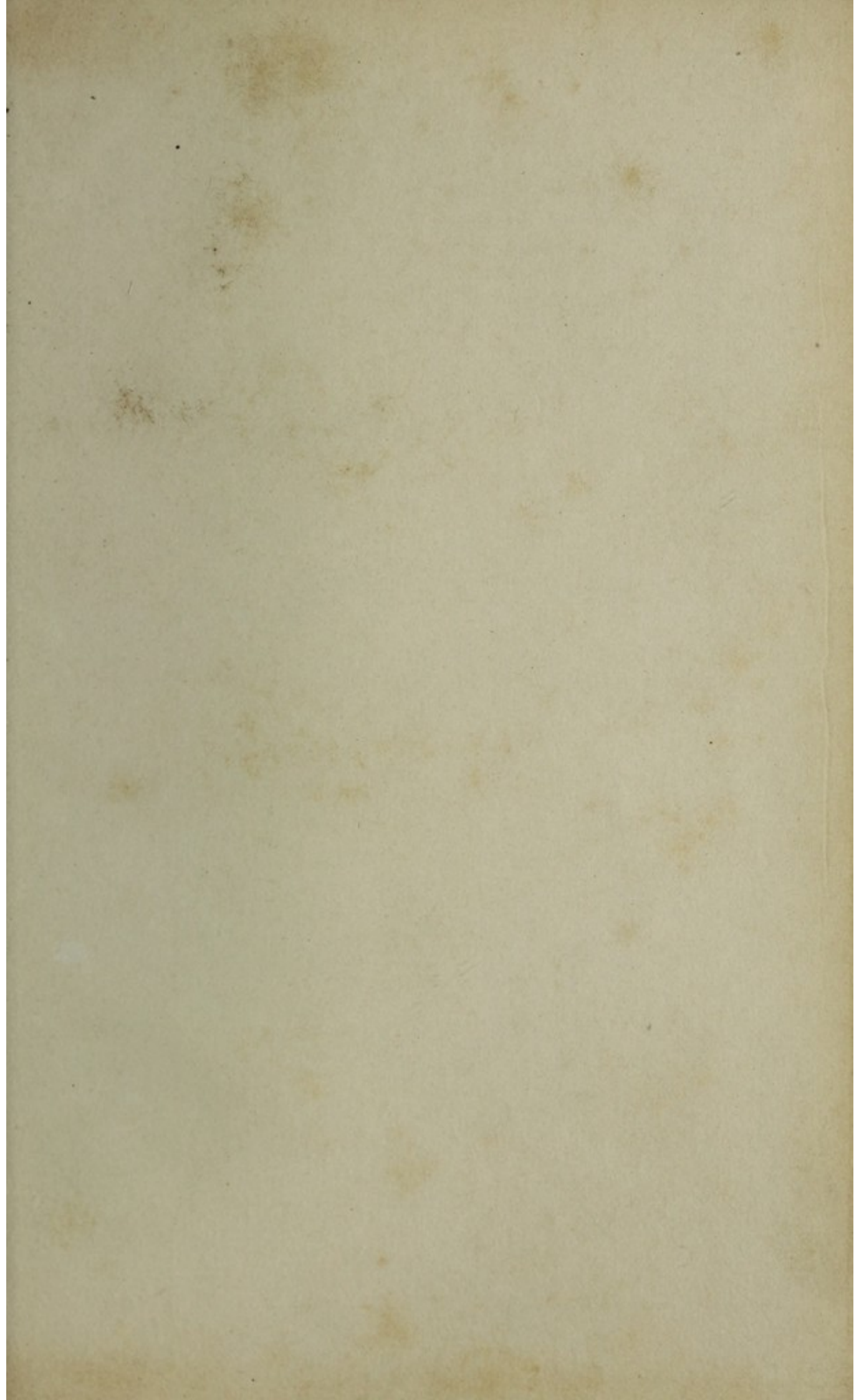


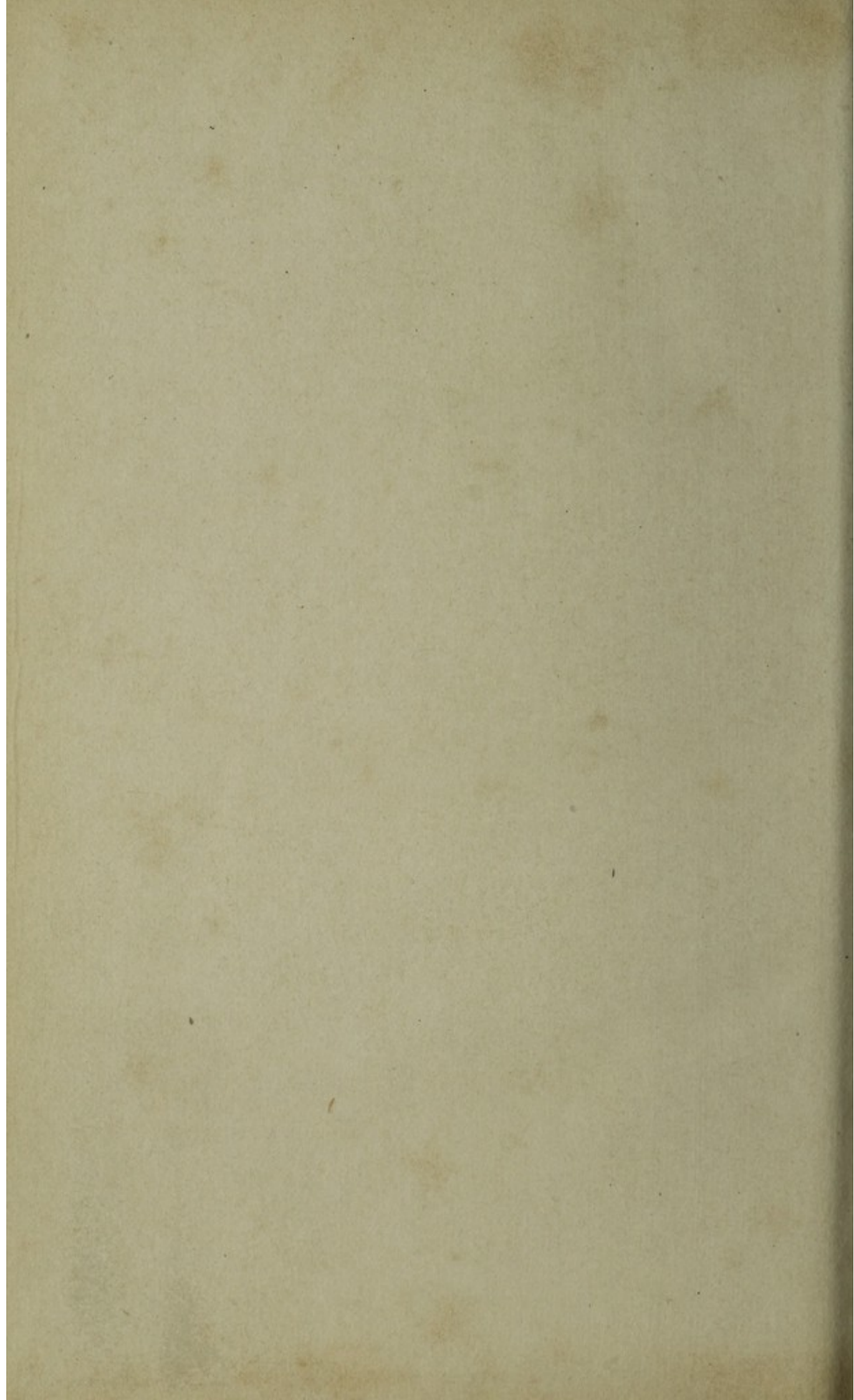
(1877)

provisoire, en attendant que les lois
de l'Assemblée Nationale, plus de
deux ans, en tout état, pour
l'Assemblée Nationale, plus de
deux ans, en tout état, pour

XIX







(Jean Joseph Bove)





